

**Galatasaray Üniversitesi  
Hukuk Fakültesi Dergisi  
2006/2**

**Hakemli Dergi**

Galatasaray Üniversitesi Yayını No : 53  
Galatasaray Hukuk Fakültesi Yayını No : 36

Galatasaray Üniversitesi Hukuk Fakültesi Dergisi, Hakemli Dergidir.

Bu kitaba ilişkin olarak Fikir ve Sanat Eserleri Kanunu'ndan doğan haklar saklıdır. Bu kitapta yer alan makalelerde ileri sürülen görüşler yazarlarına aittir. Yayın Kurulu, makalelerde ileri sürülen görüşlerden dolayı herhangi bir sorumluluk üstlenmemektedir.

#### **YAYIN KURULU**

Prof. Dr. Köksal BAYRAKTAR

Prof. Dr. Hamdi YASAMAN

Prof. Dr. Ercüment ERDEM

Prof. Dr. A. Işıl KARAKAŞ

Araş. Gör. Dr. S. Anlam ALTAY

**ISSN** : 1303-6556

**Dizgi/Mizanpaj** : Beta Yayınları

**Baskı - Cilt** : Kahraman Ofset  
Bağcılar/İSTANBUL  
0212/629 00 01

**Kapak Tasarımı**: Gülgonca ÇARPIK

#### **Beta Basım Yayın Dağıtım A.Ş.**

Himaye-i Etfal Sokak Talas Han No: 13-15 Cağaloğlu-İSTANBUL

**Tel:** (0 212) 511 54 32 - **Fax:** (0 212) 511 36 50

e-mail: [betakitap@betakitap.com](mailto:betakitap@betakitap.com) [www.betakitap.com](http://www.betakitap.com)

GALATASARAY ÜNİVERSİTESİ HUKUK FAKÜLTESİ

Çırağan Caddesi, No. 36, Ortaköy 80840 İSTANBUL

## DERGİ YAZI KURULU

Prof. Dr. Cemal Bâli AKAL, Prof. Dr. Ziya AKINCI, Prof. Dr. Atilla ALTOP, Prof. Dr. Nami BARLAS, Prof. Dr. Köksal BAYRAKTAR, Prof. Dr. Alain BOCKEL, Prof. Dr. Pierre Henri BOLLE, Prof. Dr. Yalçın ÇAKALIR, Prof. Dr. İzzettin DOĞAN, Prof. Dr. Ercüment ERDEM, Prof. Dr. Celal ERKUT, Prof. Dr. Işıl KARAKAŞ, Prof. Dr. Ahmet KIRMAN, Prof. Dr. Erden KUNTALP, Prof. Dr. Pierre Le MIRE, Prof. Dr. İlber ORTAYLI, Prof. Dr. Hakan PEKCANITEZ, Prof. Dr. Ata SAKMAR, Prof. Dr. Erdoğan TEZİÇ, Prof. Dr. Samim ÜNAN, Prof. Dr. Duygun YARSUVAT, Prof. Dr. Hamdi YASAMAN, Prof. Dr. Yıldızhan YAYLA, Prof. Dr. Necmi YÜZBAŞIOĞLU.

Doç. Dr. Erdoğan BÜLBÜL, Doç. Dr. Enver Murat ENGİN, Doç. Dr. Hatice ÖZDEMİR KOCASAKAL, Doç. Dr. Ümit KOCASAKAL, Doç. Dr. Emre ÖKTEM, Doç. Dr. Hakan ÜZELTÜRK, Doç. Dr. Melike BATUR YAMANER, Doç. Dr. İlhan YILMAZ.

Yrd. Doç. Dr. Serap AMASYA, Yrd. Doç. Dr. Cem AYAYDIN, Yrd. Doç. Dr. Şebnem GÖKÇEOĞLU BALCI, Yrd. Doç. Dr. Erdem BÜYÜKSAĞIŞ, Yrd. Doç. Dr. Murat DEVELİOĞLU, Yrd. Doç. Dr. Ali DURAL, Yrd. Doç. Dr. Mehmet ERDEM, Yrd. Doç. Dr. Güray ERDÖNMEZ, Yrd. Doç. Dr. Vesile Sonay EVİK, Yrd. Doç. Dr. Şule ÖZSOY.

MCF. Dr. Eric SALES.

Ar. Gör. Dr. Anlam ALTAY, Ar. Gör. Dr. Ahu AYANOĞLU MORALI, Ar. Gör. Dr. Tolga AYOĞLU, Ar. Gör. Dr. Tuba KARAMAN, Ar. Gör. Dr. Kürşat TANGÜN, Ar. Gör. Dr. Zeynep ÜSKÜL.

Ar. Gör. Eylem AKSOY, Ar. Gör. Özge AKSOYLU, Ar. Gör. Güçlü AKYÜREK, Ar. Gör. Süheyla BALKAR, Ar. Gör. Nur BOLAYIR, Ar. Gör. Pelin ÇAVUŞOĞLU, Ar. Gör. Balca ÇELENER, Ar. Gör. Burak ÇELİK, Ar. Gör. Ege GÖKTUNA, Ar. Gör. Mehtap İPEK, Ar. Gör. Başak KARAMAN, Ar. Gör. Mehmet KARLI, Ar. Gör. Cenk KESKİN, Ar. Gör. Sedef KOÇ, Ar. Gör. Bleda KURTDARCAN, Ar. Gör. Pınar MEMİŞ, Ar. Gör. Özgür MUMCU, Ar. Gör. Çağla TANSUĞ, Ar. Gör. Mert YAŞAR, Ar. Gör. Didem YILMAZ, Ar. Gör. Fülürya YUSUFOĞLU, Ar. Gör. Sinan H. YÜKSEL.

L'AICLF et l'Université de Galatasaray tiennent à remercier pour leur soutien et leur collaboration précieuse les autorités turques et nos sponsors Hürriyet, Erikli ve Cafe Crown. Elles remercient également les Editions Polymedia SA et leur directeur général Monsieur Marcel Meichtry, éditeur de la Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique (RICPTS), organe officiel de l'AICLF, de les avoir autorisées à reproduire dans les présents Actes les contributions publiées dans les fascicules 3 et 4 2006 et 1 à 3 2007 RICPTS, signalées infra en notes de bas de page.

Enfin, toute leur reconnaissance va à la Fondation de l'Education de Galatasaray, qui a financé le présent ouvrage, et à Monsieur Pierre-Henri Bolle, professeur aux Universités de Neuchâtel et de Galatasaray, et Mesdames Gülşah Kurt Yücekul et Pınar Memiş et Monsieur Güçlü Akyürek, assistants à la Faculté de Droit de l'Université de Galatasaray, pour leur précieuse collaboration scientifique et administrative à la préparation du présent ouvrage.

Achevé d'imprimer en avril 2008 à Istanbul / Mart 2008'de İstanbul'da basılmıştır

© 2006 par l'Association internationale des criminologues de langue française, Serge Brochu, Faculté des Arts et des Sciences AICLF/CICC Université de Montréal C.P.6128 Succ. Centre ville Montréal Québec Canada et Galatasaray Üniversitesi Çırağan Cad. No :36 TR-34357 İstanbul/Turquie

Tous droits de reproduction, même partielle, strictement réservés / Her hakkı saklıdır.



## TABLE DES MATIÈRES İÇİNDEKİLER

### ALLOCUTIONS D'OUVERTURE/ AÇILIŞ KONUŞMALARI

<b>Allocution d'ouverture</b> , Nicolas QUELOZ, Président de l'AICLF	.3
Açılış Konuşması, Nicolas QUELOZ, AICLF Başkanı	.5
<b>Allocution d'ouverture</b> , .....	.7
Duygun YARSUVAT, Recteur de l'Université Galatasaray	
Açılış Konuşması, Duygun YARSUVAT, Galatasaray Üniversitesi Rektörü	.11

### CONFÉRENCES PLÉNIÈRES / GENEL KONFERANSLAR

<b>Les homicides familiaux : approche comparative et prévention</b>	.15
Maurice CUSSON, Jacques MARLEAU	
Aile İçinde Adam Öldürme Fiilleri : Karşılaştırmalı Yaklaşım ve Önleme	
<b>Le paradoxe de la violence</b>	.31
Duygun YARSUVAT	
Şiddetin İkilemi	
<b>La violence envers les femmes</b>	.41
Martin KILLIAS	
Kadına Karşı Şiddet	
<b>La recherche de 2006 sur la violence domestique en Turquie</b>	.61
Füsun SOKULLU – AKINCI	
Türkiye'de Aile İçi Şiddet Araştırması 2006	
<b>Türkiye'de Aile İçi Şiddet Araştırması 2006</b>	.77
Füsun SOKULLU – AKINCI	
La recherche de 2006 sur la violence domestique en Turquie	
Füsun SOKULLU – AKINCI	

VIII

**İstanbul'da 18 Yaş Altı Ticari Seks İşçisi Kız Çocukların Mağduriyeti . .93**

Esin KÜNTAY

Les filles de moins de 18 ans en tant que victimes sexuelles à İstanbul

**Le rôle préventif du sens civique sur la criminalité.**

**Etude comparative dans les provinces italiennes .....113**

Uberto GATTI/Hans M.A.SCHADEE/Richard A. TREMBLAY

İtalya'nın Kırsal Bölgelerindeki Suçluluğun İncelenmesinde  
Karşılaştırmalı Bir Çalışma

**Pour que les violences domestiques soient sans avenir .....133**

Michel BORN, Fabienne GLOVACZ

Aile İçi Şiddetin Olmadığı Bir Gelecek İçin

**Prix Beaumont-Tocqueville 2006 : Le prix Beaumont-Tocqueville  
décerné à Monsieur le Professeur Pierre-Henri Bolle, pour  
honorer l'œuvre d'une vie au service de la criminologie comparée .147**

Denis SZABO

Beaumont-Tocqueville 2006 Kariyer Ödülü: Karşılaştırmalı Krimnolojiye  
Adanmış Bir Hayatı Onurlandırmak Adına Profesör Pierre-Henri Bolle'e  
Teşekkür

**Réflexions d'un comparatiste. Réponse à Denis Szabo .....151**

Pierre-Henri BOLLE

Bir Karşılaştırmalı Hukukçunun Düşünceleri, Deniz Szabo'ya cevap

**ATELIERS / ATÖLYELER**

*Atelier n° 1 : Homicides et violences intra-familiales / Adam Öldürme Suçları  
ve Aile İçi Şiddet*

**Scènes de victimisation par homicide aussi bien à Bologne**

**(Italie) que dans une perspective comparée .....159**

Raffaella SETTE

Karşılaştırmalı Bir Yaklaşımla Adam Öldürme Suçunun Neden Olduğu  
Mağduriyet Görüntüleri, Bolonya'daki Durum

**Approche psychocriminologique de l'agir du criminel violent :**

**dynamique relationnelle, processus et fonction du passage à l'acte**

**dans le cadre des violences intra-familiales .....177**

Valérie MOULIN

Şiddet Suçları Failinin Fiiline Psikokriminolojik Yaklaşım :

İlişkisel Dinamik, Aile İçi Şiddet Bağlamında Suç Hareketinin  
Psikolojik Süreci ve İşlevi



*Atelier n° 2 : Les agresseurs sexuels : questions théoriques, empiriques et d'interventions / Cinsel Saldırı Suçunun Failleri : Teorik, Ampirik Sorunlar ve Müdahale Sorunları*

**La femme, objet inanimé, objet d'insanité chez un violeur en série . .199**

Anita HEURTEVENT

Seri Tecavüzcüde Delilik Objesi, Değersiz Obje Olarak Kadın

**Les agresseurs d'enfants intra-familiaux . . . . .209**

Elham FOUROUZAN

Aile İçi Çocuk İstismarcıları

*Ateliers n° 3 et 14 : Jeunes et délinquances / Gençler ve Suçluluk*

**Anticipation des risques de délinquance juvénile . . . . .245**

Sabine CHÉNÉ, Patricia BOUDOU

Genç Suçluluğunun Riskleri Hakkında Ön Düşünceler

**Göç, Sokak Çocukluğu ve Suç (Diyarbakır Örneği) . . . . .261**

Rüstem ERKAN, Deniz AYDIN

Migration, enfants des rues et infractions (exemple de Diyarbakır)

**Parcours de vie d'adolescents et d'adolescents délinquants.**

**Approche clinique et psychopathologique . . . . .277**

Bernard GAILLARD

Erişkinlerin ve Erişkin Suçluların Yaşam Parkuru.

Klinik ve Psikopatolojik Yaklaşım

**Projet Adolescent : difficultés et réalités psychiques . . . . .293**

Emile-Henri RIARD

Erişkin Projesi : Psikolojik Zorluklar ve Gerçekler

**La justice «restauratrice»: une perspective opérationnelle pour faire société dans les quartiers . . . . .307**

Omar ZANNA

«Onarıcı» Adalet : Mahallelerde Toplum Yaratmak İçin Eylemsel Bir Bakış Açısı

X

*Ateliers n° 4 et 10 : Prisons : entre réhabilitation et coercition. Un état des lieux / Hapishaneler : Topluma Yeniden Kazandırma ve Zorlayıcı Tedbirler Arasında*

**Lien familial et détention en Europe .....321**

Isabelle DELENS-RAVIER

Ailevi Bağ ve Avrupa'da Tutukluluk

**Les diverses formes d'isolement en prison : le faux semblant du contrôle du juge .....337**

Jean-Paul CÉRÉ

Fransız Hapishanelerinde Değişik Soyutlama Yöntemleri :

Aldatıcı Yargıç Denetimi

*Atelier n° 5 : Criminologie comparée et modèles criminologiques / Karşılaştırmalı Kriminoloji ve Kriminolojik Modeller*

**Criminologie et rapports des sexes .....345**

Cédric LE BODIC

Kriminoloji ve Cinsiyet İlişkileri

*Atelier n° 6 : Violence domestique et protection de la famille / Aile İçi Şiddet ve Ailenin Korunması*

**Bilgi ve İletişim Teknolojilerinin Ürettiği Sorunlar: Mahremiyet ve Özgürlük .....361**

Göknur Ege BOSTANCI

Problèmes créés par les technologies d'information et de communication :

Confiance et liberté

**Televizyon ve Kadın İnfazı .....373**

Dilek YEŞİLTUNA

Télévision et exécution des femmes

*Atelier n° 7 : Police et sécurité : évolutions / Polis ve Güvenlik : Gelişmeler*

**Acceptabilité et applicabilité des armes de neutralisation dites à létalité réduite .....389**

Pierre THYS

Ölödürücü Etkisi Azaltılmış Silahların Kabul Edilebilirliği ve Kullanılabilirliği

**L'usage de la force par les forces de l'ordre et le concept de létalité réduite .....403**

Lionel HOUGARDY

Polisin Güç Kullanımı ve Öldürücü Etkisi Azaltılmış Silahlar

**La prolifération des sociétés militaires privées, une conséquence des conflits asymétriques? .....425**

Raphaël BROSSARD

Özel Askeri Grupların Çoğalması, Asimetrik Çatışmaların Bir Sonucu mudur?

*Atelier n° 8 : Criminalité organisée, criminalité économique : aspects théoriques, empiriques et comparés / Organize Suçluluk ve Ekonomik Suçluluk : Teorik, Ampirik ve Karşılaştırmalı Yönleri*

**Türkiye’de Organize Suçluluk .....439**

Vesile Sonay EVİK

La criminalité organisée en Turquie

**Destruction du patrimoine culturel: état de la question .....445**

Laurence MASSY

Kültürel Mirasın Yıkılması : Sorunun İncelenmesi

**Efficacité des systèmes de contrôle du blanchiment d’argent? Quelques données relatives à la Suisse et éléments de comparaison avec le dispositif canadien .....455**

Nicolas QUELOZ

Para Aklamının Denetlenmesi Sisteminin Etkililiği? İsviçre’deki Bir Araştırmanın Temel Sonuçları ve Kanada’daki Sistemle Karşılaştırma

*Atelier n° 9 : Violences contre les femmes et violences conjugales / Kadınlara Yönelik Şiddet ve Eşler Arasında Şiddet*

**La loi italienne relative aux mesures contre la violence dans la famille: Quels changements cinq ans après son adoption? .....471**

Susanna VEZZADINI

Aile İçi Şiddete Karşı Önlemler Hakkındaki İtalyan Yasası : Kabulünden Beş Yıl Sonra Neler Değişti?

*Atelier n° 11 : Violences et sphères de vie / Yaşamın Çeşitli Alanlarında Şiddet*

**La violence envers les enfants dans les institutions: l’exemple du foyer de la SHÇEK (Institution des services sociaux et de la protection des enfants de Malatya) .....481**

Şebnem GÖKÇEOĞLU BALCI – Gülşah KURT YÜCEKUL

Türkiye’de Çocuklara Karşı Kurum İçi Şiddet: SHÇEK Malatya Çocuk Yuvası Örneği

**De la violence conjugale à la violence juvénile .....493**

Mohamed GUEDAH

Ailevi Şiddetten Genç Şiddetine

**Les homicides dans le milieu familial. Résultats d'une recherche empirique sur les auteurs d'homicide .....505**

Ecaterina BALICA

Aile İçinde Adam Öldürme Fiilleri. Adam Öldürme Failleri Hakkında Ampirik Bir Araştırmanın Sonuçları

*Atelier n° 12 : Violences au sein de la famille / Aile İçi Şiddet*

**Aile İçi Şiddete Maruz Kalmanın Sağlık Üzerine Etkileri .....515**

Nazan BILGEL

Les effets de la violence au sein de la famille sur la santé

**Aile İçi Şiddet, Aile Dışı Şiddet ve Cinsel Tacizin İstatiksel Analizi . .525**

Nuran BAYRAM

L'analyse statistique de la violence au sein de la famille, hors de la famille et du harcèlement sexuel

**«Türkiye'de Aile İçi Şiddet – 2006» Araştırması Bağlamında Türkiye'de Aile İçi Şiddette Mağdura İlişkin Verilerin Ceza Hukuku Açısından Değerlendirilmesi .....533**

Ali Kemal YILDIZ

Appréciation pénale des données relatives à la victime de la violence au sein de la famille dans le contexte de « La recherche de 2006 sur la violence domestique en Turquie»

**Violence exercée envers les femmes dans les familles des bidonville . .559**

Önal SAYIN

Gecekondu Ailelerinde Kadınlara Yönelik Şiddet

**Gecekondu Ailelerinde Kadınlara Yönelik Şiddet .....571**

Önal SAYIN

Violences contre les femmes dans les familles de bidonville

**Şiddet ve Tıp: Şiddet Olgusunda Tıp Profesyonellerinin Rolüne Sosyolojik Bir Bakış .....585**

Aylin NAZLI

Violence et médecine: Une approche sociologique du rôle des professionnels de la médecine face à la violence

**Aile İçi Şiddetin İş Yaşamı Üzerindeki Etkisi . . . . .593**

Serpil AYTAÇ

L'effet de la violence au sein de la famille sur la vie professionnelle

*Ateliers n° 13 et 14 : Drogues et délinquances / Uyuşturucu ve Suçluluk*

**Consommation régulière de cannabis chez les jeunes qui fréquentent l'école secondaire . . . . .611**

Serge BROCHU

Ortaokul Çağındaki Gençlerde Düzenli Uyuşturucu Tüketimi

**Interculturalités et relations drogues-crimes à l'adolescence.**

**Enjeux épistémologiques et méthodologiques . . . . .629**

Daniel DERIVOIS

Karşılıklı Kültürlülük ve Gençlerde Uyuşturucu-Suç İlişkileri. Epistemolojik ve Metodolojik Beklentiler

**La persévérance en traitement des hommes toxicomanes udiciarisés . .645**

Myriane TÉTRAULT

Adli Yaptırım Olarak Uyuşturucu Madde Bağımlılarının Tedavisinde Israr Edilmesi

*Atelier n° 15 : Sécurité publique, sécurité privée : évolutions / Kamusal ve Özel Güvenlik : Gelişmeler*

**Gouvernance des logements sociaux et contrôle des désordres : le cas de la ville de Montréal . . . . .665**

Frédéric OUELLET, Frédéric LEMIEUX

Sosyal Konutların Yönetimi ve Düzene Aykırılıkların Denetimi: Montréal Kenti Örneği



# **ALLOCUTIONS D'OUVERTURE**

## **AÇILIŞ KONUŞMALARI**

## ALLOCUTION D'OUVERTURE DU 10<sup>ème</sup> COLLOQUE DE L'AICLF

*Nicolas QUELOZ\**

Monsieur le Recteur,  
Maîtres et Bâtonniers des barreaux d'Istanbul et de Turquie,  
Mesdames et Messieurs les Participants,  
Chers Membres de l'AICLF,  
Chers Amis,

Quel honneur et quelle joie, comme Président de l'Association Internationale des Criminologues de Langue Française, de vous souhaiter une chaleureuse bienvenue à ce Colloque.

Je tiens tout d'abord à remercier vivement Monsieur le Professeur Duygun YARSUVAT, *Rector Magnificus* de cette superbe Université de Galatasaray, de nous accueillir avec amitié en ces lieux qui furent, jadis, le Palais qu'un Sultan avait fait construire afin d'y protéger ses filles des assiduités des jeunes garçons!

C'est tout un symbole, puisque,

- d'une part, l'Université de Galatasaray est aujourd'hui une université publique et mixte, ouverte notamment aussi bien aux femmes qu'aux hommes et que,
- d'autre part, notre Colloque est placé sous le thème de la criminologie comparée, à l'illustration des *violences domestiques*.

---

\* Professeur, Président de l'AICLF.



Quel plaisir d'être réunis à Istanbul, ce carrefour de civilisations, pour contribuer à la diffusion des connaissances en criminologie et au rayonnement, en particulier, des criminologues de langue française et de langue turque!

Ce colloque 2006 de l'AICLF a une portée toute spéciale puisqu'il marque à la fois le 20<sup>ème</sup> anniversaire de notre Association et la régularité avec laquelle elle remplit son objectif d'organiser tous les 2 ans une manifestation scientifique d'envergure, puisque cette réunion d'Istanbul constitue bel et bien le 10<sup>ème</sup> Colloque de l'AICLF.

*Vivat et crescat!* Autrement dit, pour celles et ceux qui ne parlent plus le latin (même de cuisine): vive notre Association et qu'elle continue de croître et de rayonner pendant de nombreuses années!

C'est ainsi avec joie et reconnaissance que je salue parmi nous quelques uns des membres qui, en décembre 1987, ont eu le courage – ou la témérité visionnaire – de fonder l'AICLF: en effet Messieurs Denis SZABO, Georges PICCA, Marcel MEICHTRY et Pierre-Henri BOLLE sont ces audacieux mousquetaires qui nous font l'amitié de participer à ce 10<sup>ème</sup> Colloque et de continuer de soutenir notre Association. En tant que Président de l'AICLF, je les en remercie très sincèrement et chaleureusement.

Le programme de notre Colloque d'Istanbul est très riche et extrêmement prometteur: il rassemble plus de 150 participants, de Turquie, d'Europe continentale, du Maroc et du Canada; il comprend 4 séances de conférences plénières et 3 sessions de 16 ateliers, dans lesquelles seront assemblées tout à la fois la diversité des langues (turque et française), des générations (de la jeune relève jusqu'aux criminologues les plus capés) et des perspectives et objets de recherche qui font le foisonnement de la criminologie contemporaine.

Comme Président comblé de l'Association Internationale des Criminologues de Langue Française, je remercie encore nos hôtes de l'Université de Galatasaray de tout leur travail et de leur magnifique accueil et je déclare officiellement ouvert le 10<sup>ème</sup> Colloque de l'AICLF, en souhaitant vivement qu'il donne lieu à des échanges et débats de grande qualité.

## AICLF 10. KOLOKYUMU AÇILIŞ KONUŞMASI

*Nicolas QUELOZ\**

Sayın Rektör,  
Sayın Türkiye Barolar Birliği ve İstanbul Barosu Başkanları,  
Sayın Katılımcılar,  
Sevgili AICLF Üyeleri,  
Sevgili Arkadaşlar,

Uluslararası Fransızca Konuşan Kriminologlar Derneği Başkanı olarak, bu Kollokyum'a hoş geldiniz demek benim için bir onur ve zevktir.

Öncelikle bu muhteşem Galatasaray Üniversitesi'nin büyük Rektörü Sayın Prof. Dr. Duygun Yarsuvat'a, eskiden bir padişahın, kızını genç erkeklerden korumak için yaptırdığı bir saray olan bu güzel yerdeki içten karşılaması için çok teşekkür ediyorum.

Bu bir simgedir, çünkü:

- Bir yandan Galatasaray Üniversitesi, erkekler kadar kadınlara da açık olan, karma bir kamu üniversitesidir,
- Diğer yandan karşılaştırmalı kriminoloji ana temalı Kollokyumumuzun konusu *aile içi şiddettir*.

Kriminoloji bilgilerinin, özellikle de Fransızca ve Türkçe bilen kriminologların yansıtmasıyla paylaşmak için İstanbul'da, bu uygarlık kavşağında toplanmak büyük bir zevktir.

---

\* Profesör, AICLF Başkanı.

AICLF'nin bu 2006 Kolokiyumunun özel bir önemi vardır çünkü hem Derneğimizin 20.yılına denk gelmektedir hem de her iki yılda bir büyük çaplı bilimsel bir toplantı yapma amacımızı gerçekleştirmedeki istikrarı göstermektedir. Zira İstanbul toplantısı AICLF'nin 10.Kolokiyumu'dur. *Vivat et crescat!* Latince bilmeyenler için, bir başka deyişle, yaşasın Derneğimiz ve daha uzun yıllar boyunca büyümeye ve ışık saçmaya devam etsin!

Böylece zevk ve saygıyla aranızdan bazılarınızı selamlıyorum, zira onlar cesaretle – veya öngörülü bir cüretkarlıkla – Aralık 1987'de AICLF'yi kurdular: Sayın Denis SZABO, Georges PICCA, Marcel MEICHTRY ve Pierre-Henri BOLLE, 10.Kolokiyum'a katılma ve Derneğimizi her zaman destekleme inceliğini gösteren üç cesur silahşördürler. AICLF Başkanı olarak, onlara en içten ve en sıcak duygularıyla teşekkür ediyorum.

İstanbul Kolokiyumumuzun programı son derece zengin ve ilgi çekicidir: Türkiye'den, Kıta Avrupasından, Fas'tan ve Kanada'dan 150'den fazla katılımcıyı bir araya getirmektedir, çağdaş kriminolojinin çeşitliliğini sağlayan dil farklılıklarının (Türkçe ve Fransızca), kuşakların (gençlerden en donanımlı kriminologlara kadar), perspektiflerin ve araştırmaların toplanacağı 4 oturum ve 16 atölye çalışmasını içermektedir.

Uluslararası Fransızca Konuşan Kriminologlar Derneğinin meşgul Başkanı olarak, Galatasaray Üniversitesi mensuplarına, bütün çalışmalarından ve muhteşem karşılamalarından dolayı yine teşekkür ediyorum ve 10.AICLF Kolokiyumunu, kaliteli fikir alışverişlerine ve tartışmalara vesile olması dileğiyle resmen açıyorum.

## **ALLOCUTION D'OUVERTURE**

*par Duygun YARSUVAT\**

Monsieur le Président de l'Union des Barreaux Turcs,  
Monsieur le Bâtonnier du Barreau d'Istanbul,  
Monsieur le Président de l'Association internationale des criminologues de  
langue française,  
Chers Collègues, chers Invités,  
Mesdames et Messieurs,

C'est avec grand plaisir qu'en ma qualité de Président de l'Université Galatasaray, je vous salue très cordialement au nom de notre institution à l'occasion de cet important Colloque sur la criminologie comparée et les violences domestiques. Ce 10<sup>e</sup> Colloque de l'Association internationale des criminologues de langue française est organisé conjointement par la Faculté de Droit de l'Université Galatasaray, cette Association et le Barreau d'Istanbul.

L'Université Galatasaray est très heureuse de vous accueillir au sein d'une ville historique et belle. En organisant des rencontres internationales, l'Université Galatasaray aborde des problèmes qui préoccupent le pays et ce 10<sup>e</sup> Colloque sur les violences domestiques de l'Association internationale des criminologues de langue française en est un exemple de plus. Un autre intérêt de ces rencontres est d'établir des relations entre les milieux scientifiques.

De nos jours, dans tous les pays, on rencontre différentes formes de violence. La peur et le sentiment d'insécurité qui en résultent au niveau individuel ne sont plus contestés aujourd'hui. Quand on parle de la violence, on revient

---

\* Prof., Président de l'Université Galatasaray

toujours au même constat : ce phénomène peut être appréhendé de plusieurs façons et on découvre de nombreuses facettes du crime. En débattant des violences domestiques, on obtient certes des réponses plus ou moins valables aux questions posées par l'une ou l'autre des formes de crimes violents. Mais offrir une réponse n'est pas véritablement le but des colloques, qui consiste plutôt à réfléchir ensemble et à dialoguer. Un colloque international tel que celui-ci remplit son but s'il apporte un enrichissement à chacun des participants.

Profitant du fait que nous sommes tous ici réunis, j'aimerais vous dire quelques mots à propos de mon Université et de notre éminent collègue Sulhi Dönmezer. Le Professeur Dönmezer a été le premier à programmer l'enseignement de la criminologie dans les facultés de droit turques et à mener des recherches criminologiques au niveau universitaire en Turquie. Juste après la IIe Guerre Mondiale, il était allé à l'Université de Chicago, aux Etats-Unis pour approfondir ses connaissances. Il y avait travaillé avec le Professeur Taft, qui vint par la suite à la Faculté de Droit de l'Université d'Istanbul pour deux ans (1951-1953) enseigner la criminologie.

Après avoir inscrit la criminologie au programme de la Faculté de Droit, le Professeur Dönmezer initia de jeunes assistants à la recherche criminologique consacrée à la criminalité en Turquie. Il avait aussi le souci d'analyser, dans ses livres, les multiples rapports entre la criminologie et la sociologie. Il a, dans ce domaine, publié deux ouvrages, simplement intitulés «Criminologie» et «Sociologie», auxquels se réfèrent toujours les milieux académiques.

J'ai été moi-même l'étudiant du Professeur Dönmezer, puis son assistant et enfin lui ai succédé dans sa chaire. C'est alors que j'ai rejoint la jeune Université Galatasaray, fondée en 1993. Mais auparavant existait déjà une culture de Galatasaray, dans un établissement d'éducation et de formation vieux d'un demi millénaire, voulu par les sultans qui y préparaient l'élite de leur administration et de leur diplomatie. Cette vénérable institution prit le nom de Lycée impérial de Galatasaray en 1868, et le garda jusqu'à l'avènement de la République, quand il devint ce qu'il est aujourd'hui: le Lycée de Galatasaray.

L'Université Galatasaray est le premier et seul établissement d'enseignement supérieur fondé par une convention bilatérale entre la France et la Turquie. Elle a pour mission de créer un environnement favorable au développement des relations académiques internationales. Elle est donc une université francophone, ce qui lui a permis de signer avec des

établissements d'enseignement supérieur français trente-neuf conventions de coopération. En outre, notre Université a conclu des accords de ce type avec celles de Neuchâtel, Louvain, Trieste et Laval au Canada, portant, surtout, sur l'échange réciproque d'enseignants et d'étudiants. Nous sommes prêts à élargir nos relations académiques à d'autres universités. D'ailleurs, l'Université Galatasaray est membre de l'Association des universités francophones, ou AUF.

Pour terminer, je tiens à remercier le Doyen de la Faculté de Droit de l'Université Galatasaray, le Président de l'Association internationale des criminologues de langue française, le Bâtonnier du Barreau d'Istanbul et toutes les institutions qui nous ont aidés à organiser ce Colloque. Je suis certain que les contributions et les débats seront fructueux pour tous les participants. Merci.

## AÇILIŞ KONUŞMASI

*Duygun YARSUVAT\**

Sayın Türkiye Barolar Birliği Başkanı,  
Sayın İstanbul Barosu Başkanı,  
Sayın Uluslararası Fransızca Konuşan Kriminologlar Derneği Başkanı,  
Değerli Meslektaşlarım, Değerli Konuklar,  
Hanımlar, Beyler,

Karşılaştırmalı Kriminoloji ve Aile İçi Şiddet konulu bu önemli Kolokyum vesilesi ile Galatasaray Üniversitesi Rektörü olarak, kurumum adına, hepinizi en içten duygularla selamlıyorum.. Uluslararası Fransızca Konuşan Kriminologlar Derneği'nin bu 10.Kolokyumu, Galatasaray Üniversitesi Hukuk Fakültesi, Dernek ve İstanbul Barosu'nun ortak çalışmasıyla düzenlenmektedir.

Galatasaray Üniversitesi, bu tarihi ve güzel şehirde sizi ağırlamaktan dolayı son derece mutludur. Uluslararası toplantılar düzenleyen Kurumumuz, ülkeyi de ilgilendiren sorunları ele almaktadır ve Uluslararası Fransızca Konuşan Kriminologlar Derneği'nin aile içi şiddetle ilgili 10.Kolokyumu da buna bir örnektir. Adı geçen toplantıların bir diğer önemi de bilimsel ortamlar arasında ilişkiler kurulmasını sağlamaktır.

Günümüzde, tüm ülkelerde, değişik şiddet biçimleriyle karşılaşmaktayız. Bunun sonucu olan bireysel düzeydeki güvensizlik korkusu ve duygusu artık inkar edilemez bir boyuttadır. Şiddetten söz ettiğimizde, her zaman aynı saptamaya ulaşırız: birçok biçimde algılanabilir ve suçun birçok şekli olarak ortaya çıkabilir. Aile içi şiddeti tartışırken, şiddet içeren suçların şu veya bu şekli tarafından ortaya konan sorunlara az veya çok uygun cevaplar elde edeceğimiz kesindir. Ancak cevap vermek, daha çok birlikte düşünmeye ve karşılıklı konuş-

---

\* Prof. Dr.,Galatasaray Üniversitesi Rektörü

maya yönelen kolokyumların amacı değildir. Bu tip uluslararası bir kolokyum, eğer katılımcılara bir zenginlik sağlayabiliyorsa amacına ulaşmış demektir.

Hepimizin burada toplanmış olması nedeniyle, Üniversitem ve değerli meslektaşım Sulhi Dönmezer hakkında da birkaç söz söylemek isterim. Profesör Dönmezer Türk Hukuk Fakültelerinde kriminoloji dersini ilk veren ve Türkiye’de üniversite düzeyinde kriminolojik araştırmaları ilk başlatan kişidir. II. Dünya Savaşından hemen sonra, bilgilerini arttırmak için ABD’ye, Chicago Üniversitesine gitmiştir. Orada Profesör Taft ile çalışmış, o da daha sonra kriminoloji dersi vermek için iki yıllığına (1951–1953) İstanbul Üniversitesi Hukuk Fakültesine gelmiştir.

Kriminoloji dersini Hukuk Fakültesi programına koydurduktan sonra, Profesör Dönmezer, genç araştırma görevlilerini Türkiye’deki suçlulukla ilgili kriminolojik araştırmalara yöneltmiştir. Ayrıca eserlerinde kriminoloji ile sosyoloji arasındaki çeşitli ilişkileri incelemeyi amaçlamıştır. Bu alanda yayınlanan iki kitabı “Kriminoloji” ve “Sosyoloji” akademik çevrelerin her zaman başvuru kaynağı olmaktadır.

Ben de Profesör Dönmezer’in öğrencisi, daha sonra asistanı ve nihayet kürsüsünün üyesi oldum. Daha sonra da, 1993’te kurulan, genç Galatasaray Üniversitesi’ne katıldım. Ama eskiden beri bir Galatasaray kültürü, padişahların üst düzey yöneticilerini ve diplomatlarını yetiştirmek amacıyla kurdukları, 500 yıldan da eski bir eğitim kurumunda zaten vardı. Bu saygıdeğer kurum 1868’de Mektebi Sultani adını aldı ve Cumhuriyetin ilanından sonra bugünkü adını aldı: Galatasaray Lisesi.

Galatasaray Üniversitesi, Fransa ile Türkiye arasındaki ikili bir anlaşma ile kurulan ilk ve tek yüksek öğretim kurumudur. Uluslararası akademik ilişkilerin gelişmesine uygun ortam yaratmayı kendine görev edinmiştir. Dolayısıyla Fransızca eğitim yapılan bir kurumdur ve böylece otuz dokuz farklı Fransız yüksek öğretim kurumu ile işbirliği anlaşması imzalamıştır. Ayrıca Üniversitemiz, Neuchâtel, Louvain, Trieste ve Kanada’daki Laval Üniversiteleri’yle de benzer anlaşmalar yapmıştır. Akademik ilişkilerimizi başka üniversitelerle geliştirmeye de hazırız. Zaten Galatasaray Üniversitesi, Fransızca Konuşulan Üniversiteler Birliği AUF’e de üyedir.

Bitirirken, Galatasaray Üniversitesi Hukuk Fakültesi Dekanına, Uluslararası Fransızca Konuşan Kriminologlar Derneği Başkanına, İstanbul Barosu Başkanına ve bu Kolokyumu düzenlememize yardımcı olan bütün kurumlara teşekkür ederim. Sunumların ve tartışmaların bütün katılımcılar için çok yararlı olacağına eminim. Hepinize teşekkür ederim.



**CONFÉRENCES PLÉNIÈRES**

**GENEL KONFERANSLAR**

## **LES HOMICIDES FAMILIAUX: APPROCHE COMPARATIVE ET PRÉVENTION\***

*par Maurice CUSSON\*\* et Jacques MARLEAU\*\*\**

### **Résumé**

L'article commence par une série de quatre comparaisons pouvant éclairer la recherche de solutions préventives contre l'homicide familial: 1) comparaisons internationales sur le contrôle des armes à feu; 2) comparaisons entre les homicides conjugaux et les autres violences familiales non létales; 3) comparaisons selon les types de violence familiale; 4) comparaisons entre intervention et non intervention policière. La deuxième partie présente les solutions préventives les plus prometteuses 1. Encourager les victimes et les tiers à appeler la police. 2. Distinguer les degrés de violence et agir en conséquence. 3. Quand le danger est faible, viser l'apaisement, le blâme et la dissuasion. 4. Quand le danger est élevé, viser la neutralisation de l'agresseur et la protection de la victime. 5. Tenir compte du facteur temps. 6. Confisquer les armes à feu en possession des auteurs de violence familiale.

### **Abstract**

The article starts by four comparisons useful when one looks at the prevention of family homicide: 1) international comparisons on gun control; 2) comparisons between partner homicide and other non-lethal violence; 3) comparisons between types of family violence; 4) comparison between police intervention and non-intervention. In the second part, promising preventive solutions are presented: 1. Encouraging victims and third parties to call the police. 2. Distinguishing degrees of violence. 3. If the degree of danger is low, aiming at blaming and deterring. 4. If the degree of danger is high, aiming at incapacitation and protection of victim. 5. Taking time into account. 6. Taking away guns from the hands of violent individuals.

---

\* Publié in: RICPTS, 2006, No. 3.

\*\* École de criminologie, Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal.

\*\*\* Chercheur, Institut Philippe Pinel de Montréal.

La violence familiale en général et l'homicide conjugal en particulier n'ont cessé de nous interpeller. Dans *Othello*, Shakespeare a mis en scène ce crime universel. Pendant très longtemps, cette violence apparaissait comme une fatalité contre laquelle nous ne pouvions rien. Aujourd'hui, l'idée que de telles violences pourraient être prévenues n'est plus jugée saugrenue. Or, la criminologie comparée s'offre comme une méthode féconde pour poser le problème et trouver des pistes de solution.

L'homicide familial ne saurait être dissocié de la violence domestique non mortelle. En effet, le geste fatal est souvent le point culminant d'une série d'épisodes violents. Si nous découvrons les moyens de prévenir la violence familiale non mortelle, nous contribuons du même coup à la prévention de l'homicide familial.

Le problème n'est pas insignifiant. Au Canada, entre 1993 et 2003, 37% des homicides résolus avaient été perpétrés au sein de la famille (Gannon 2004: 40). Mais comment prévenir ce genre d'homicide? Comment l'anticiper? Peut-on pénétrer dans le secret et l'intimité des familles pour empêcher le meurtrier de mettre son projet à exécution? La difficulté est d'autant plus grande que de nombreux meurtriers sont des hommes résolus à tuer et désespérés au point de souhaiter la mort pour eux-mêmes. Enfin, les victimes potentielles ne sont pas faciles à protéger, surtout quand elles ne souhaitent ou n'osent quitter le conjoint qui fait peser sur elles un danger mortel. Cependant, ces difficultés ne sont pas toujours insurmontables. Nous nous efforcerons de montrer qu'une stratégie préventive bien ciblée peut prévenir aussi bien la violence familiale non létale que de nombreux homicides familiaux.

En l'occurrence, la démarche comparative éclaire notre recherche de solutions. Encore faut-il entendre le terme «comparatif» dans un sens large qui inclut, mais dépasse les comparaisons internationales de la criminalité. L'esprit humain procède constamment par comparaisons, et cela vaut en criminologie. Nous ne comparons pas la criminalité seulement dans l'espace, mais aussi dans le temps. Nous comparons les délinquants et les non délinquants; les récidivistes et les non récidivistes; les crimes contre les biens et les crimes contre les personnes; les mesures préventives efficaces et celles qui ne le sont pas. Nous mettons la méthode comparative au service d'objectifs variés: pour mieux connaître les délinquants, pour vérifier des hypothèses, pour établir les limites et la portée de nos propositions générales, pour découvrir les meilleurs moyens de réduire la criminalité.

Nous nous proposons, dans la première partie de cet exposé, de montrer comment la criminologie comparée ainsi comprise nous permet de cerner le

problème de la violence domestique. Ensuite, dans une deuxième partie, nous en déduirons une série de principes d'action pour la prévention de la violence familiale grave, incluant l'homicide.

## **I. Quelques comparaisons éclairantes pour la prévention**

Quelles sont les données comparatives sur l'homicide et la violence familiale pouvant éclairer la réflexion sur la prévention? La première comparaison est transnationale et porte sur les armes à feu.

### *1. Les États-Unis, le Canada, les armes à feu et l'autodéfense*

Les citoyens américains ont entre les mains un immense arsenal d'armes à feu dont le nombre est estimé à 300 millions (Ludwig 2005). Un tel stock est pratiquement incontrôlable et, de fait, aux États-Unis, les armes à feu sont peu et mal contrôlées. Les études comparatives établissent que ces armes contribuent à des taux d'homicides plusieurs fois plus élevés aux États-Unis que dans les autres démocraties occidentales développées.

Si un pistolet ou un fusil est à la portée de la main quand éclate une chicane de ménage, l'altercation risque de finir très mal. Dans ce pays, en 1992, une arme à feu avait été utilisée par un homme pour tuer sa conjointe dans 60% des cas (Campbell et coll. 2003). Il n'est donc pas surprenant que les taux d'homicides conjugaux aux États-Unis soient supérieurs à ceux de la plupart des pays occidentaux (Browne et coll. 1999).

Comparé au gouvernement des États-Unis d'Amérique, l'État canadien exerce un contrôle strict sur les armes à feu. Or, les taux d'homicides du Canada sont quatre fois plus bas. De plus, ces armes sont moins souvent utilisées pour perpétrer un homicide familial. En effet, au Canada, entre 1993 et 2003, 31% des homicides d'une conjointe avaient été perpétrés avec une arme à feu: deux fois moins qu'aux États-Unis (Beattie 2005).

Une confirmation supplémentaire vient d'une comparaison internationale de 21 pays. On y constate une forte corrélation entre les pourcentages de foyers disposant d'une arme à feu et les taux de femmes tuées par de telles armes. La situation devient dangereuse pour la femme quand un pistolet ou un fusil se trouve dans le lieu même où un violent conflit marital éclate (Killias 2001, p. 321).

Cependant, l'exemple de la Suisse nous force à nuancer. Dans ce pays, les hommes qui ont fait leur service militaire conservent leurs armes de guerre et leurs munitions à la maison tant qu'ils sont en âge de servir dans l'armée. Or, le taux d'homicide en Suisse est l'un des plus bas au monde. Les Américains se distinguent des Suisses non par la disponibilité des armes à feu, mais par une acceptation de l'autodéfense qui se traduit par un bon nombre d'utilisations défensives des armes à feu avalisées par la jurisprudence (Cusson 1999). Cette tolérance de l'autodéfense armée ne manque pas de faire sentir son influence dans l'intimité des familles. En effet, une curieuse particularité de la situation américaine, c'est la fréquence très élevée d'homicides défensifs commis par une femme tuant son conjoint (Wilson et Daly 1992). Or, ce type d'homicide est perpétré avec une arme à feu dans 55% des cas (Campbell et coll. 2003).

Même en Suisse, selon Killias et ses collaborateurs (2005, p. 109), les armes à feu apportent une contribution à la mortalité des femmes à l'occasion d'un conflit conjugal. Killias est ainsi conduit à recommander que les armes militaires ne soient plus conservées dans les maisons des citoyens de l'armée de réserve de son pays.

Nous reviendrons sur ces faits quand il sera question de prévention. D'ores et déjà, il paraît évident qu'une politique de prévention de l'homicide familial ne peut se permettre d'ignorer la question des armes à feu.

## *2. Comparaison des homicides conjugaux et des violences familiales non létales*

Passons maintenant à un exercice comparatif très différent. Il s'agit de comparer les homicides familiaux et les autres violences familiales non mortelles. La continuité entre les deux est indiscutable. Au Canada, de 1994 à 2003, dans six homicides familiaux sur dix, des antécédents de violence avaient déjà été signalés dans la famille (Beattie 2005) et aux États-Unis, de tels antécédents étaient présents dans deux tiers des cas d'homicides familiaux (Campbell 2003). Des épisodes de violences antérieures sont aussi notés dans les trois quarts des homicides conjugaux commis par la femme (Campbell et coll. 2003) et dans plus de la moitié des filicides commis par le père (Dubé et coll. 2004). En Suisse, un sondage de victimisation sur la violence faite aux femmes établit clairement que les hommes violents en général, c'est-à-dire hors du contexte familial, ont fortement tendance à aussi être violents envers leur conjointe (Killias et Coles 2005: 79 et 109).

Le premier facteur de risque de l'homicide familial identifié par la criminologie comparée est donc un signalement de violence antérieure. Campbell a tenu compte de cette réalité quand elle a conçu et mis au point un instrument destiné à prévoir et prévenir l'homicide conjugal appelé «*Danger Assessment*» grâce à une série de comparaisons entre des données rétrospectives sur des échantillons d'homicides conjugaux et sur des échantillons de violences conjugales non mortelles (Campbell 1995; Campbell 2005; Campbell et coll. 2000; Campbell et coll. 2003). Les comparaisons nous apprennent que les risques d'homicides augmentent significativement dans les huit circonstances suivantes. Le conjoint a déjà menacé sa femme avec une arme ou encore il a proféré des menaces de mort.

1. Il y a une arme à feu à la maison.
2. Il a essayé de l'étrangler.
3. Il est constamment jaloux et il contrôle tous les faits et gestes de sa femme.
4. La violence augmente en gravité et en fréquence.
5. Il a forcé sa conjointe à avoir une relation sexuelle.
6. Il abuse d'alcool et de drogue.
7. Il l'a battue quand elle était enceinte.

Des recherches semblables font repérer de semblables prédicteurs en Angleterre (Maguire et Brookman 2005). Notons qu'il tombe sous le sens que ces indices sont alarmants.

### *3. Comparaison des types de violences familiales graves selon la dynamique des relations entre les protagonistes*

La démarche comparative peut aussi servir à la classification, à la construction d'une typologie. On compare alors une diversité de phénomènes pour identifier des classes homogènes entre elles et distinctes des autres. Nous savons que les violences familiales ne sont pas homogènes. Elles visent des fins différentes et mettent en cause diverses catégories d'acteurs. Par un jeu de comparaisons, nous distinguons quatre types principaux selon la fin visée par l'agresseur et la dynamique de sa relation avec la victime.

1. La possession et la domination de la femme

La manifestation la plus classique de la violence conjugale résulte d'un désir obsessif de possession et de domination. Un homme plus jaloux que de raison

revendique la propriété sexuelle exclusive de sa conjointe et exige d'elle une soumission dont il s'assure par une surveillance sans relâche. Il la frappe quand elle affirme son indépendance et quand elle n'est pas assez soumise à son goût. Il arrive qu'elle riposte. Les enjeux des altercations ne sont pas seulement liés à la jalousie, mais aussi à l'argent, aux corvées domestiques, aux enfants... L'homme devient vraiment dangereux quand il apprend qu'elle veut rompre, qu'elle lui est infidèle ou si elle le quitte définitivement. Il lui annonce alors qu'il préfère la voir morte plutôt que de la savoir dans les bras d'un autre. Quelquefois, l'homicide est le point culminant d'une querelle. D'autres fois, il est l'aboutissement d'un projet long- temps ruminé. Le meurtre apparaît comme une vengeance perpétrée par un homme à la fois enragé et désespéré au point d'envisager le suicide. Au Canada, 25% des meurtriers armés se suicident après avoir tué leur conjoint (Daly et Coll. 1995). Il arrive que l'homme, dans sa rage et son désespoir, élimine non seulement sa femme, mais encore ses enfants et toute personne qui se trouve sur son chemin. Quelquefois, il tue son enfant pour se venger de sa femme. Souvent, il pourchasse son ex-conjointe et la tue quelques semaines ou quelques mois après la séparation. Pour ce genre d'individus, la décision de rompre prise par la femme apparaît comme une provocation inexpiable. C'est pourquoi moins les couples sont stables, plus ce type d'homicide est fréquent. Les unions libres étant plus fragiles que les mariages, il s'en suit que les homicides sont beaucoup plus nombreux parmi les conjoints en union de fait que parmi les couples mariés en bonne et due forme (Daly et Wilson 1988; Cusson et Boisvert 1994; Boisvert et Cusson 1999; Marleau et coll. 1999; Dubé et coll. 2004; Beattie 2005).

## 2. La riposte fatale de la femme battue

Il arrive que cette violence dominatrice et jalouse accule la femme à tuer. Une femme victime de coups répétés, menacée de mort, craignant pour sa vie et celle de ses enfants finit, au terme d'une ultime querelle, par tuer celui qui la terrorisait et la tyrannisait. Notons que, dans de tels cas, la motivation de la femme est très différente de celle de l'homme. Elle ne tue pas par jalousie, mais bien pour se défendre (Wilson et Daly 1994; Browne et coll. 1999).

## 3. L'excès de punitions parentales

La dynamique de la violence envers les enfants est différente de celle qui éclate entre les conjoints. Il s'agit de coups — dans des cas extrêmes, ils causent la mort — portés par des parents qui ne parviennent plus à se maîtriser quand l'enfant pleure ou refuse d'obéir. Un jeune parent dont les compétences éducatives sont médiocres est confronté à un enfant qui pleure

ou qui, malgré les menaces, n'en fait qu'à sa tête. L'adulte interprète ces désobéissances comme autant de provocations. Il frappe alors l'enfant de plus en plus fort au point de le tuer (Tedeschi et Felson 1994; Marleau et coll. 1999; Chamberland 2003; Dubé et coll. 2004).

#### 4. Le filicide maternel associé à des troubles mentaux

Une jeune mère en détresse, isolée, abandonnée de tous envisage le suicide. Auparavant, elle tue son petit enfant croyant que personne d'autre ne pourra en prendre soin et le rendre heureux. Ensuite, elle tente de se suicider. Il semble que la plupart de ces femmes souffrent de troubles mentaux (dépression majeure, psychose, trouble de la personnalité) (Marleau et coll. 1995 et 1999; Dubé et coll. 2004).

#### 4. *L'intervention policière lors d'épisodes de violence conjugale*

Un tout nouveau résultat de recherche mettant en rapport l'intervention policière et les violences conjugales subséquentes présente des implications très directes pour la prévention. Ici, les chercheurs comparent les événements signalés à la police avec ceux qui ne l'avaient pas été (Felson et coll. 2005).

L'analyse exploite les données d'un sondage américain de victimisation au cours duquel 2564 répondants victimes d'un conjoint ou d'un ex-conjoint avaient été interviewés six fois pendant une période de trois ans. Cette méthodologie longitudinale permet de constater que 17% des répondants avaient été de nouveau victimisés par le même conjoint. Les interviewers demandaient aussi si la police avait été informée de l'incident initial (elle l'avait été dans 57% des cas). L'analyse visait à vérifier si le signalement à la police avait été ou non suivi d'un nouvel épisode de violence conjugale. Quand les chercheurs tiennent constante l'influence de plusieurs autres variables (notamment, les antécédents violents et l'abus d'alcool), ils constatent que, lorsque la police est appelée, la probabilité d'une nouvelle victimisation baisse significativement. De plus, les victimes qui appellent elles-mêmes la police ne s'exposent pas à des représailles plus fréquentes que celles qui ne l'avaient pas appelée elles-mêmes. Felson et ses collaborateurs obtiennent ce résultat en comparant la fréquence des nouvelles victimisations dans les cas où la victime a appelé la police et dans les autres cas où un tiers s'en est chargé. Les chercheurs constatent alors que la fréquence des récidives ne varie pas selon que l'incident est rapporté par la victime ou par un tiers. En d'autres termes, le conjoint violent ne semble pas spécialement porté à se venger quand c'est sa conjointe qui appelle la police.



## II. Prévenir les homicides familiaux

Quelle stratégie préventive découle de ces résultats? Passons d'abord en revue les 8 facteurs dont l'analyse comparative souligne l'importance:

1. La dangerosité des disputes conjugales augmente en présence d'une arme à feu.
2. La violence conjugale non létale est un prédicteur de l'homicide conjugal, surtout si elle est grave.
3. La progression en fréquence et gravité de cette violence est un autre signal inquiétant.
4. Il faut prendre au sérieux les menaces de mort proférées par un alcoolique possessif.
5. Une femme durement battue peut devenir dangereuse pour son conjoint, surtout si une arme à feu se trouve à la maison.
6. Le danger d'homicide conjugal atteint son sommet durant la rupture et pendant les deux ou trois mois subséquents.
7. Les désespérés et les suicidaires ne sont pas seulement dangereux pour eux-mêmes, mais aussi pour autrui.
8. La visite de la police lors d'un épisode de violence domestique fait baisser la probabilité de nouvelles victimisations.

Voici maintenant, en six propositions, la politique préventive que nous déduisons de ces observations:

1. *Encourager les victimes et les tiers à appeler la police.*

Quand la police paraît, la donne change. Les conjoints cessent le combat, sinon ils sont rapidement maîtrisés. Par la suite, le risque de récidive baisse significativement, comme Felson vient de nous l'apprendre. Il faut donc inciter les citoyens — et d'abord les victimes — à appeler la police.

Comment expliquer cette efficacité de l'action policière? La réponse passe par un examen de ce que font les policiers confrontés à une scène de ménage. Leur ligne de conduite nous est connue grâce aux observations des pratiques policières, aux rapports d'entrevues de policiers et aux sondages de victimes (Banton 1964; Bayley 1994; Drouin 2001; Manganas 2001; Mihorean 2005). Ces travaux mis ensemble donnent une bonne idée de l'action des policiers expérimentés quand ils prennent un problème de violence conjugale au

sérieux et se soucient de bien faire. Dès la réception d'un appel signalant la possibilité de violence familiale, une auto patrouille est dépêchée et arrive vite sur les lieux. Si le combat fait encore rage, les agents s'interposent et maîtrisent l'agresseur. Ils éloignent les protagonistes l'un de l'autre et les envoient dans des pièces différentes. Ayant inspecté les lieux, ils écoutent la version de chacun. Il leur arrive d'esquisser une médiation. Si l'affaire ne paraît pas grave, ils donnent un avertissement à l'homme et lui enjoignent de quitter le domicile pour quelque temps. En cas de violence sérieuse, l'agresseur sera menotté puis conduit au poste. Selon les circonstances, les policiers reconduisent la victime à l'hôpital, dans un refuge ou chez un parent ou un ami pouvant l'accueillir. Ils l'incitent à porter plainte ou encore ils s'en chargent.

Cette ligne de conduite fondée sur le sens commun offre de bonnes chances d'apaiser les protagonistes et de stopper l'escalade. Elle dissuade l'agresseur et lui fait prendre conscience de ce qu'il a fait. C'est du moins ce que la recherche de Felson et collaborateurs nous autorise à penser.

Les policiers sont aussi appelés à intervenir sur diverses autres violences familiales pouvant aller jusqu'au meurtre. En effet, une recherche sur le filicide établit que 42% des pères qui finissent par tuer leur enfant lui avaient déjà fait subir des mauvais traitements, et ils avaient été violents envers leur conjointe dans 57% des cas (Dubé et coll. 2004).

Si nous mettons ensemble deux faits établis plus haut, premièrement, la police est souvent informée de différentes violences avant qu'un homicide familial ne soit perpétré et, deuxièmement, l'intervention policière dans les familles fait reculer les risques de récidive, nous pouvons soutenir que la police a l'occasion et la capacité de prévenir la violence familiale létale.

Comment encourager les victimes, les proches, les voisins à téléphoner à la police? Si les policiers prenaient l'habitude d'agir avec rapidité, courtoisie, doigté, fermeté et équité, cela finirait par se savoir et les gens hésiteraient moins à faire appel à la police.

## *2. Distinguer les degrés de violence et savoir anticiper le pire.*

La recherche et le bon sens se rejoignent pour conseiller de calibrer l'intervention selon le degré de danger. La fréquence et la gravité des incidents violents antérieurs en fournissent des indices évidents. Plus ils sont nombreux et sérieux, plus s'imposent les mesures de surveillance, de contrôle et de protection. Une recherche britannique montre que cela donne

de bons résultats (Hanmer et coll. 1999; Hanmer et Griffiths 2000; voir aussi Cusson 2002: 158). D'autres indices déjà évoqués aident à distinguer les situations de faible et de grand danger: les menaces de mort, l'usage d'une arme, la progression de la violence en fréquence et en intensité, l'abus d'alcool...

*3. Si le danger est faible, l'intervention vise l'apaisement, le blâme et la dissuasion.*

En cas de chicane de ménage sans gravité, la présence d'un tiers désireux de restaurer la paix et d'écouter les parties calmera le jeu. Notons que ce tiers n'est pas nécessairement un policier. Il peut aussi bien être un membre de la parenté, un ami, un voisin, un travailleur social... En présence d'un pacificateur, l'agresseur se ressaisira. Plus tard, il y repensera à deux fois avant de recommencer. Il aura compris sans qu'il faille le jeter dans une cellule.

*4. Quand le danger est élevé, l'intervention vise la neutralisation de l'agresseur et la protection de la victime.*

Quand le pire paraît possible, l'agresseur doit être mis hors d'état de nuire. Au Canada, un juge peut émettre une ordonnance d'interdiction et de protection visant à empêcher un ex-conjoint violent de communiquer avec la victime ou de s'approcher de l'endroit où elle habite et travaille (Mihorean 2005). Si cela ne suffit pas, l'incarcération pourrait être envisagée. Même si son effet dissuasif est faible, l'agresseur est neutralisé, au moins tant qu'il reste derrière les barreaux. Une surveillance intensive pourrait suivre. Le bracelet électronique, combiné à un GPS pour connaître les déplacements de l'individu, permettrait à un surveillant de savoir si un ex-conjoint violent s'approche de la résidence de son ex-conjointe et d'intervenir en conséquence.

Un scénario de protection pour la victime vient compléter le dispositif (Rondeau et coll. 2002; Drouin et Drolet 2004). On conseille à la victime de ne plus retourner vivre avec son conjoint et de ne le rencontrer que dans des lieux publics ou en présence de tiers. On peut aussi lui fournir une alarme portative et un téléphone portable (Drouin et Drolet 2004). On s'assure que la femme et les enfants soient hébergés en lieu sûr, par exemple, dans un refuge sécurisé dont l'adresse n'est pas divulguée. Aux États-Unis, ces hébergements offrent aux femmes battues une alternative à l'autodéfense armée (Browne et coll. 1999: 152).

5. *Le facteur temps est pris en compte. Des mesures d'urgences sont déployées dès qu'un conjoint violent réagit à une rupture par des menaces graves.*

En matière de violence conjugale, «la période qui précède ou suit immédiatement une rupture de relation constitue un des moments où les risques de létalité sont les plus importants» (Drouin et Drolet 2004). Un homme maladivement possessif prend la décision de tuer quand il se rend à l'évidence que la séparation est irrémédiable ou quand il est placé devant le fait accompli. Or, il ne suffit pas à la femme de quitter le domicile conjugal pour être tout à fait à l'abri. Dans l'échantillon analysé par Felson, 77 % des conjoints ne vivaient plus sous le même toit lors de l'agression. Dans la moitié des homicides conjugaux étudiés par Wilson et Daly (1993), la femme avait été tuée au cours des deux mois suivant la séparation (voir aussi Browne et coll. 1999). Si, au cours d'un processus de séparation, un conjoint jaloux annonce qu'il tuera sa femme si elle l'abandonne, cette dernière devrait alors partir vite et s'entourer de mesures de sécurité. Au bout de quelques semaines ou quelques mois, la colère de cet homme aura des bonnes chances de retomber et il passera à autre chose. Le danger s'estompe avec le temps qui passe.

Ces faits aident à comprendre pourquoi les taux de divorces sont tantôt positivement associés à l'homicide conjugal, tantôt négativement. Le divorce fait grimper la probabilité de l'homicide durant les mois qui le précèdent et le suivent. Car c'est durant cette période que le conjoint envisage de tuer celle qui l'abandonne ou parle de rompre. Par contre, un divorce consommé depuis, disons, un an réduit la probabilité d'homicide, car alors la femme n'est plus constamment en présence physique de son conjoint qui est éventuellement en train de refaire sa vie.

Il est utile de distinguer deux catégories de situations selon l'imminence du danger (Pour leur part, Rondeau et coll. 2002, ont préféré distinguer trois catégories). La première regroupe les situations de danger imminent. Une agression potentiellement létale est en cours ou vient d'avoir lieu, ou encore on apprend qu'un homme se prépare à tuer sa conjointe. D'urgence, il faut alors neutraliser l'agresseur, l'éloigner de sa victime et mettre celle-ci en sûreté. Le délai pour agir se compte en minutes, au mieux, en heures.

Dans la deuxième catégorie de situations, le danger est très réel, sans pour autant être immédiat. Un homme profère des menaces de mort ou dévoile ses fantaisies de meurtre, et on a de bonnes raisons de le prendre au sérieux. Ou encore, ayant des antécédents de violence, il est confronté à une séparation qui le met en rage. Il importe alors de bien le surveiller, de lui confisquer ses

armes, éventuellement, d'envisager une incarcération. La femme visée devrait être sensibilisée au danger, encouragée à quitter le conjoint dangereux et à utiliser les recours légaux. Le scénario de protection pourrait inclure l'offre d'un placement dans un refuge ou dans tout autre lieu ignoré de l'homme.

6. *Les armes à feu trouvées en possession des auteurs de violence familiale devraient être systématiquement confisquées.*

Comment empêcher une personne violente d'avoir une arme à feu à portée de la main lors d'une dispute familiale? Les meilleurs spécialistes s'entendent sur le fait que le contrôle de la vente des armes à feu n'est pas un moyen de prévention du crime bien efficace. La mesure qui a fait ses preuves consiste à retirer les armes à feu en possession de criminels et autres individus dangereux (Ludwig 2005). Sachant que l'arme à feu peut faire la différence entre la vie et la mort, on devrait confisquer sans tarder les fusils et pistolets en possession de tout individu pris en flagrant délit de violence familiale. De plus, une fois qu'un accusé a été trouvé coupable d'un crime violent, son domicile devrait faire l'objet d'une perquisition dans le but de saisir toutes armes à feu pouvant s'y trouver (voir Cook et Moore 1999). Conclusion Notre propos peut être résumé dans une phrase. Une stratégie réaliste de prévention de l'homicide familial devrait encourager les policiers à tenir compte, premièrement, de la gravité des violences antérieures, deuxièmement, du facteur temps, troisièmement, de la disponibilité des armes à feu, dans le but d'anticiper le pire, de protéger la victime et de neutraliser l'agresseur.

## CONCLUSION

Notre propos peut être résumé dans une phrase. Une stratégie réaliste de prévention de l'homicide familial devrait encourager les policiers à tenir compte, premièrement, de la gravité des violences antérieures, deuxièmement, du facteur temps, troisièmement, de la disponibilité des armes à feu, dans le but d'anticiper le pire, de protéger la victime et de neutraliser l'agresseur.

**Bibliographie**

- Banton, M. 1964. *The Policeman in the Community*. Londres: Tavistock .
- Bayley, D.H. 1994. *Police for the Future*. New York: Oxford University Press.
- Beattie, K. 2005. Homicides entre conjoints. In *La violence familiale au Canada: un profil statistique*. Ottawa: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique.
- Boisvert, R. ; Cusson, M. (1999). Homicides et autres violences conjugales. In Proulx, J.; Cusson, M.; Ouimet, M. (dir.) *Les violences criminelles*. Sainte-Foy (Québec): Presses de l'Université Laval, pp. 219-242.
- Browne, A.; William, K.R.; Dutton, D.G. 1999. Homicide Between Intimate Partners: A 20-years Review. In Smith, M.D.; Zahn, M.A. eds. *Homicide. A Sourcebook of Social Research*. Thousand Oaks CA: Sage.
- Campbell, J. C. 1995. Prediction of Homicide of and by Battered Women. In Campbell, J. C. (éd.). *Assessing Dangerousness*. Thousand Oaks, Cal.: Sage., p. 96-113.
- Campbell, J. C. 2005. Assessing Dangerousness in Domestic Violence Cases: History, Challenges, and Opportunities. *Criminology and Public Policy* . vol. 4, n. 4, p. 653-673.
- Campbell, J. C.; Sharps, P.; Glass, N. 2000. Risk Assessment for Intimate Partner Homicide. In Pinard, G-F. and Pagani, L. (éd.) *Clinical Assessment of Dangerousness*. Cambridge: Cambridge University Press. P.136-157.
- Campbell, J. C.; Webster, D.; Koziol-McLain, J.; Block, C. R.; etc. 2003. Assessing Risk Factors for Intimate Partner Homicide. *National Institute of Justice Journal*. n. 250, p. 15-19.
- Chamberland, C. 2003. *Violence parentale et violence conjugale*. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Cook, P.J.; Moore, M.H. 1999. Guns, Gun Control, and Homicide: A Public Health Perspective. In Smith, M.D.; Zahn, M.A. (éd.) *Homicide. A Sourcebook of Social Research*. Thousand Oaks CA: Sage.
- Cusson, M. 1999. Paradoxes américains: autodéfense et homicides. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, n. 3, p. 259-277.
- Cusson, M. 2002. *Prévenir la délinquance*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Cusson, M.; Boisvert, R. (1994a). L'homicide conjugal à Montréal, ses raisons, ses conditions et son déroulement. *Criminologie*, vol. XXVII, no 2, p. 165-183.
- Daly, M.; Wilson, M. 1988. *Homicide*. New-York: Aldine de Gruyter. Daly et Coll. 1995

- Drouin, C. 2001. Intervenir dans les situations de violence conjugale à haut risque de létalité: le point de vue des acteurs pénaux et des victimes. Montréal, Université de Montréal, École de criminologie, Mémoire de maîtrise.
- Drouin, C.; Drolet, J. 2004. Agir pour prévenir l'homicide de la conjointe. Guide d'intervention. Montréal: Université de Montréal. Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes.
- Dubé, M.; Hodgins, S.; Léveillé, J.; Marleau, J. D. 2004. Étude comparative de filicides maternels et paternels: facteurs associés et indices comportementaux précurseurs, *Forensic*, Numéro spécial psychiatrie et violence. p. 31-36.
- Felson, R. B.; Ackerman, J.M.; Gallagher, C.A. 2005. Domestic Intervention and the Repeat of Domestic Assault. *Criminology*, Vol. 43 , v. 3 p. 563-588.
- Gannon, M. 2004. Homicides dans la famille. In *La violence familiale au Canada: un profil statistique*. Ottawa: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique.
- Hanmer, J.; Griffiths, S. (2000). Reducing Domestic Violence ... What Works? Policing Domestic Violence. Briefing Note. Londres: Home Office; Policing and Reducing Crime Unit.
- Hanmer, J.; Griffiths, S. Jerwood, D. (1999). Arresting Evidence: Domestic Violence and Repeat Victimisation. Londres: Home Office; Policing and Reducing Crime Unit.
- Killias, M. (2001). Précis de criminologie. Deuxième édition, Berne, Staempfli.
- Killias, M.; Simonin, M.; De Puy, J. (2005). Violence Experienced by Women in Switzerland over their Lifespan, Berne, Staempfli.
- Ludwig, J. 2005. Better Gun Enforcement, Less Crime. *Criminology and Public Policy*, vol. 4, n. 4, p. 677-716.
- Maguire, M.; Brookman, F. 2005. Violent and Sexual Crime. In Tilley, N. (éd.) *Handbook of Crime Prevention and Community Safety*. Cullompton, Devon: Willan.
- Marleau, J.; Roy, R. Laporte, L. Webanck, T. Poulin, B. 1995. Homicides d'enfants commis par la mère. *Canadian Journal of Psychiatry*, V. 40, p. 142-149.
- Marleau, J.; Roy, R.; Webanck, T.; Laporte, L. Poulin, B. 1999. Les parents qui tuent leurs enfants. In Proulx, J.; Cusson, M.; Ouimet, M. (dir.) *Les violences criminelles*. Sainte-Foy (Québec): Presses de l'Université Laval, pp. 107-129.
- Manganas, A. (2001). L'intervention policière dans les conflits et la prévention de l'escalade. Montréal: Mémoire de maîtrise. Ecole de criminologie, Université de Montréal.
- Mihorean, K. 2005. Tendance des actes de violence conjugale signalés à la police par les victimes. In *La violence familiale au Canada: un profil statistique*. Ottawa: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique.

- Rondeau, G.; Lindsay, J.; Lemire, G.; Brochu, S.; Brodeur, N.; Drouin, C. 2002. Gestion des situations de violence conjugale à haut risque de létalité. Montréal: Université de Montréal. Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF).
- Tedeschi, J.T.; Felson, R.B. (1994). *Violence, Aggression, and Coercive Actions*. Washington, DC: American Psychological Association.
- Wilson, M.; Daly, M. 1992. Who Kill Whom in Spouse Killing? *Criminology*, Vol. 30, n. 2, p. 189-215.
- Wilson, M. Daly, M. 1993. Spousal Homicide Risk and Estrangement, *Violence and Victims*, v. 8, p. 3-16.



## LE PARADOXE DE LA VIOLENCE

*par Duygun YARSUVAT\**

### Résumé

La violence est un phénomène complexe. En tant qu'être naturel, l'être humain est violent et agit comme les forces naturelles, poussé par des tendances, instincts, besoins. L'idée de violence est chargée de valeurs positives ou négatives, en rapport avec les situations jugées normales ou légales. Lorsqu'on parle de la violence, il est donc impossible de dissocier les faits de la façon de les appréhender. En donner une définition universelle est alors impossible. Mais il existe trois grandes perspectives du comportement violent: sociologique, psychopathologique et socio-psychologique. D'autre part, la typologie utilisée classe les actes de violence en trois grandes catégories, selon leur auteur: violence dirigée contre soi-même, violence interpersonnelle et violence collective. Quant à la violence familiale, cette notion suppose un abus de pouvoir et la trahison d'une relation de confiance, et elle dépasse toutes les barrières socio-économiques, religieuses et ethno-culturelles. S'ajoutent à cela certains actes de violence qui s'inscrivent dans le cadre de pratiques traditionnelles, notamment ce qu'on appelle les crimes «d'honneur», ainsi que les mariages forcés. Finalement, pour prévenir la violence qui est un problème multiforme, il est important, à côté des mesures législatives, de changer les sensibilités et les mentalités.

### Özet

Şiddet, karmaşık bir vakadır. Bir canlı olarak, insan da şiddete yönelir ve eğilimleri, içgüdüleri ve ihtiyaçları doğrultusunda hareket eder. Normal veya hukuki olarak değerlendirilen durumlara nazaran şiddetin, olumlu ya da olumsuz yanları vardır. O halde şiddetten söz ettiğimiz zaman, onu algılama biçimlerinden ayırmak mümkün değildir. Genel bir tanımını vermek de imkansızdır. Ancak şiddet içeren davranışı açıklayan üç önemli açılım vardır: sosyolojik, psikopatolojik ve sosyopsikolojik. Öte yandan, faile göre şiddet eylemleri üç kategoria sınıflandırılmaktadır: kendine karşı şiddet, kişiler arası şiddet ve ortak şiddet. Aile içi şiddet ise gücün kötüye kullanılmasını, bir güven ilişkisine ihaneti ifade eder ve sosyoekonomik, dini ve etnik-kültürel tüm engellerin ötesine geçer. Bunlara geleneksel çerçevede uygulanan, özellikle de “namus cinayeti” ve “zorla evlendirme” olarak adlandırılan şiddet hareketleri de eklenebilir. Sonuç olarak, çok yönlü bir sorun olan şiddeti engellemek için, yasal önlemlerin dışında, hassasiyetleri ve anlayışları da değiştirmek önemlidir.

\* Professeur, Président de l'Université de Galatasaray, Istanbul.

La violence est un phénomène complexe dont on parle de plus en plus et qui peut prendre des formes et des dimensions différentes. Elle est permanente et systématique. Elle se trouve depuis la fondation du monde partout où il y a des êtres humains: dans la rue, dans le quartier, à l'école, dans les institutions, dans la famille...

En tant qu'être naturel, l'être humain est violent et agit comme les forces naturelles, poussé par des tendances, instincts, besoins. Cependant, ce même être est capable de distinguer ce qui est utile et nuisible, juste et injuste, le bien et le mal, ce qui veut dire que l'être humain peut comprendre la violence et se comprendre comme violent. En effet l'être humain est violent et raisonnable.

L'idée de violence est chargée de valeurs positives ou négatives, en rapport avec les situations jugées normales ou légales. Ces normes peuvent être institutionnelles, juridiques, culturelles, personnelles. Elle introduit la menace de l'imprévisible, du dérèglement, du chaos. La violence porte ainsi en elle l'idée d'une infraction à une norme établie. Ainsi, à certaines époques, le crime et la répression étaient considérés comme une composante normale de la vie quotidienne.

J.C. Chesnais nous dit que «*l'histoire de la violence contredit l'imaginaire social*»<sup>1</sup>. Il observe un recul séculaire de la violence qu'il met en lien avec le développement du processus du contrôle étatique (appareil répressif justice/police et institutions), la diminution de la mortalité (valorisation de la vie humaine) et le recul de la faim. Pour cet auteur, la demande de sécurité augmente du fait même que la *violence* régresse. C'est pourquoi il existe toujours un risque d'une montée du sentiment d'insécurité devant une aggravation de la violence réelle.

La lecture historique nous enseigne que la perception du caractère violent d'une situation s'érode avec le temps. L'impact d'un attentat, par exemple, est bien plus grand qu'une guerre civile qui n'en finit pas.

Lorsqu'on parle de la violence, il est donc impossible de dissocier les faits de la façon de les appréhender. En donner une définition universelle est alors impossible. Pourtant dans toutes les définitions proposées sur la violence, le rapport de force et de domination qu'exerce un individu (*l'agresseur*) sur un

---

<sup>1</sup> CHESNAIS (J.C), Histoire de la violence, Paris : Robert Laffont, coll. "Pluriel", 1981, p.14.

autre (*la victime*) est le fait principal qui caractérise ce type d'agression. L'individu est alors observé dans un réseau d'échanges et non en tant qu'individualité.

Nous nous intéressons à la violence principalement pour comprendre, du point de vue des stratégies sociales, comment une situation de violence peut exister à un moment donné et de quelle forme de violence il s'agit et du point de vue des mesures législatives, comment on peut prévenir une telle violence.

Les trois grandes perspectives du comportement violent sont les suivantes:

Sociologique;

Psychopathologique;

Socio-psychologique.

### **PERSPECTIVE SOCIOLOGIQUE**

Du point de vue sociologique, la violence s'explique par des facteurs sociaux, politiques et économiques. La pauvreté, le manque de travail et de possibilités éducatives, et des préjugés systémiques à l'égard des groupes minoritaires sont par exemple à l'origine des frustrations et des incitations qui poussent à commettre des actes de violence.

Selon cette perspective, quelle que soit la forme qu'elle prenne, c'est la société qui cause la violence. Autrement dit, la société est largement responsable de la violence. Pour combattre celle-ci, il faut donc modifier les conditions sociales, politiques et économiques dans lesquelles évoluent les membres de la société.

### **PERSPECTIVE PSYCHOPATHOLOGIQUE**

Les théories psychopathologiques offrent une perspective presque contraire. Selon elles, les gens commettent des actes de violence parce qu'ils ont des difficultés d'ordre psychologique ou émotif.

La cause de la violence se trouve chez l'individu même, qui est atteint d'une «maladie» ou qui souffre d'une lacune quelconque, et non dans la société. Les

individus ne respectent pas les lois et les normes sociales parce qu'ils souffrent d'une névrose ou répondent à des voix intérieures. Leur niveau de testostérone est peut-être trop élevé, ce qui les amène à commettre des infractions d'ordre sexuel, ou encore ils sont victimes d'un trouble neurologique qui les empêche de contrôler leur comportement violent.

Pour les tenants des théories psychopathologiques, il importe peu que l'individu soit pauvre ou non, qu'il fasse partie d'une minorité ethnique ou d'un groupe ayant peu d'influence sur le plan politique; cette détresse et ces maladies ne sont pas influencées par les facteurs économiques, sociaux et politiques.

### **PERSPECTIVE SOCIO-PSYCHOLOGIQUE**

Cette perspective met l'accent sur *l'apprentissage* des attitudes, émotions et comportements qui mènent à une conduite violente. Le centre d'intérêt demeure l'individu (comme dans les thèses psychopathologiques), mais dans ce cas, c'est l'apprentissage de la personne qui expliquent la violence. Ce n'est pas tellement que le délinquant est «malade», mais qu'il est exposé à des situations qui récompensent et encouragent le comportement antisocial. Ainsi, un enfant qui grandit dans un foyer où les parents tiennent des comportements agressifs et hostiles, affiche des attitudes antisociales et est exclu d'avoir des activités sociales des amis convenables.

Chacune des trois perspectives nous amène à nous intéresser à des facteurs différents pour comprendre le comportement violent et criminel. Par conséquent, elles suggèrent ce qui devrait être évalué chez les délinquants. Par exemple, la perspective sociologique met l'accent sur l'évaluation de la situation sociale (classe sociale, situation économique, etc.). De leur côté, les modèles psychopathologiques mettent l'accent sur l'évaluation de l'inconfort psychologique et de la pathologie (p. ex., sentiment d'anxiété, troubles de la pensée). Enfin, la perspective socio-psychologique et de la personnalité en général indique une vaste gamme de facteurs interpersonnels (soutien des pairs et de la famille qui favorise la criminalité), personnels (emploi, toxicomanie, attitudes procriminelles) et sociaux (climat favorisant la criminalité dans le quartier).

## **LES DIFFÉRENTES FORMES DE VIOLENCE**

La typologie utilisée dans *le Rapport mondial sur la violence et la santé*<sup>2</sup> classe les actes de violence en trois grandes catégories, selon leur auteur: violence dirigée contre soi-même, violence interpersonnelle et violence collective.

Cette classification initiale fait la distinction entre la violence qu'un individu s'inflige à lui-même, la violence infligée par un autre ou par un petit groupe d'individus et, enfin, la violence infligée par des groupes plus importants comme des Etats, des groupes politiques organisés, des milices et des organisations terroristes. Ces trois grandes catégories sont encore subdivisées pour rendre compte de formes plus particulières de violence.

- La violence dirigée contre soi-même comprend les comportements suicidaires et les sévices infligés à soi-même comme l'automutilation. Avoir un comportement suicidaire, ce peut être tout simplement penser à mettre fin à ses jours, mais ce peut être aussi préparer l'acte, trouver le moyen de le faire, tenter de se suicider et mener l'acte à son terme.
- La violence interpersonnelle peut être classée en deux catégories subsidiaires:
  - . la violence familiale et la violence conjugale – c'est-à-dire essentiellement entre membres d'une famille et entre proches, et qui se manifeste généralement, mais pas toujours, à l'intérieur du foyer. Ce groupe comprend des formes de violence comme la maltraitance des enfants, la violence infligée par le partenaire et la maltraitance des personnes âgées.
  - . la violence communautaire – c'est-à-dire la violence entre des individus sans liens de parenté qui se connaissent ou ne se connaissent pas, et qui survient généralement en dehors du foyer. Ce deuxième groupe comprend la violence des jeunes, les actes de violence aveugle, le viol ou les agressions sexuelles par des inconnus, ainsi que la violence en milieu institutionnel – école, lieu de travail, centre de détention ou établissement de soins, stade, par exemple.

---

<sup>2</sup> l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)

- La violence collective est l'instrumentalisation de la violence par des gens qui s'identifient en tant que groupe contre un autre groupe, afin de parvenir à des objectifs politiques, économiques ou sociaux. Elle peut prendre diverses formes: conflit armé entre Etats ou à l'intérieur d'un Etat, génocide, répression ou autres violations des droits fondamentaux, terrorisme ou criminalité organisée.

La typologie permet également d'appréhender la nature des actes de violence, qui peuvent être physiques, sexuels ou psychologiques, ou impliquer carence ou manque de soins. Elle envisage également la pertinence du contexte, le rapport entre l'auteur de l'acte et la victime, et – dans le cas de la violence collective – les causes éventuelles de cette violence.

## **VIOLENCE FAMILIALE**

Quand la violence est tolérée dans une société comme moyen de résolution de conflit, les degrés de violence domestique sont élevés. Les relations de pouvoir inégales sont à la base de la position subordonnée des femmes dans la société et leurs faibles chances de bénéficier du développement parce que les hommes ont plus de pouvoir de contrôler et d'influencer la vie économique, politique et sociale. Cette situation peut influencer la vulnérabilité des femmes par rapport à la traite des êtres humains.

La construction de la masculinité et de la féminité ou ce que cela signifie d'être un homme ou une femme a également une forte influence sur l'incidence de la violence basée sur le genre. Premièrement parce que dans de nombreuses sociétés, être un homme et un modèle pour les garçons implique une mesure de violence. L'homme violent, sous la forme de commandos, des combattants des gangs de la rue, etc. est souvent célébré comme un héros. Deuxièmement, les personnes qui s'écartent du comportement "normal" sont souvent la cible de violence.

Beaucoup de pratiques culturelles violentes envers les femmes trouvent leur origine dans le contrôle de la sexualité féminine et des vies émotionnelles des femmes. Dans certaines sociétés, les expressions émotionnelles et sexuelles des femmes sont considérées comme des menaces graves pour la structure sociale et un défi à l'ordre social. Par conséquent, des codes vestimentaires, des limitations de la liberté de mouvement et de la liberté d'association ainsi que les mutilations génitales des femmes sont imposées aux femmes en vue de les contrôler, de les discipliner et de les réglementer.

Le cycle de violence est souvent renforcé par la culture, la religion, les politiques de l'état et les lois, un système de justice inéquitable, des institutions scolaires, les médias, la famille, le nouvel ordre économique mondial et les attitudes patriarcales qui prévalent dans tous les segments de la société.

La notion de violence familiale suppose un abus de pouvoir et la trahison d'une relation de confiance, et elle dépasse toutes les barrières socio-économiques, religieuses et ethno-culturelles.

Contrairement à ce que l'on pense souvent, les violences conjugales ne sont pas seulement des coups ou des gifles. Les violences peuvent être verbales (injures...) ou psychologiques. Un exemple: un homme empêche sa femme de suivre des cours parce sa place est à la maison où elle doit s'occuper du ménage... et de son mari. Ces violences peuvent aussi être économiques: un homme prive sa femme de ses revenus ou l'empêche d'avoir accès à l'argent du ménage. Enfin, elles peuvent être sexuelles et mener au viol.

Aux conséquences physiques et psychologiques du viol, s'ajoutent pour les femmes victimes d'une agression sexuelle les menaces de meurtre, de nouveaux sévices, de mariage forcé ou de l'ostracisme de leur famille ou de leur milieu en raison de ce qu'elles ont vécu. En Turquie, la notion d'*«honneur»*, qui est présentée comme une protection pour les femmes, sert en réalité de prétexte à l'inaction et est utilisée afin de réduire au silence les victimes de violences sexuelles.

Certains actes de violence s'inscrivent dans le cadre de pratiques traditionnelles, notamment ce qu'on appelle les crimes *«d'honneur»*; en font partie également les mariages forcés, dont certains concernent des enfants. A Batman, des femmes dont on a dit qu'elles s'étaient suicidées avaient en fait été tuées ou contraintes à se suicider par des membres de leur famille.

Un jeune Turc a été condamné il y a un mois à Berlin à neuf ans et trois mois de prison pour avoir tué sa soeur qui avait décidé de vivre à l'occidentale. La victime s'était séparée de son époux, après un mariage forcé. Elle avait alors choisi d'élever son fils seule et voulait mener sa vie comme n'importe quelle autre femme en Europe. Mais l'honneur de la famille était plus important que sa liberté. Selon son frère cadet, la jeune fille est allée à l'encontre des traditions de sa famille, originaire de Turquie. Le crime a été aussi motivé, ainsi pense le tribunal, par une certaine lecture de l'Islam.

Pourtant, les crimes d'honneur ne sont pas réservés aux seuls pays musulmans comme le Pakistan, la Jordanie ou encore la Turquie. Le

phénomène existe aussi au Brésil, en Equateur ou en Inde. Selon les Nations Unies, environ 5000 femmes meurent chaque année dans le monde, victimes de crimes d'honneur.

### **COMMENT PRÉVENIR LA VIOLENCE?**

La violence est un problème multiforme qui a des causes biologiques, psychologiques, sociales et environnementales. Il n'y a pas de solution simple ou unique au problème; en fait, il faut s'y attaquer simultanément à de multiples niveaux et dans de multiples secteurs de la société.

Les gouvernements et le système d'éducation ont un rôle fondamental à jouer pour prévenir et sensibiliser la population aux impacts de la violence.

Les programmes et politiques de prévention de la violence peuvent être ciblés sur l'individu, les relations, la communauté ou la société, et ils peuvent être organisés en collaboration avec différents secteurs de la société – à l'école, au travail, dans diverses institutions et dans le système pénal. D'une façon générale, les interventions au cours de l'enfance et celles qui se maintiennent dans le temps ont plus de chances de donner de bons résultats que les programmes à court terme.

En matière de promotion et de protection des droits des femmes, la Turquie a connu des débuts précoces et prometteurs. Les citoyennes turques ont obtenu le droit de vote en 1930, moins de dix ans après la formation de la République et avant nombre de leurs homologues européennes.

Parmi les grands changements survenus récemment, figure l'adoption en 1998 de la Loi sur la protection de la famille, obtenue grâce à un travail de pression constant et acharné de la part de femmes qui, depuis des décennies, réclamaient des mesures afin de protéger leurs droits au sein de leur foyer et de leur communauté. Cette loi permet aux autorités judiciaires d'interdire à un homme violent de s'approcher du domicile de sa famille et ne reconnaît plus l'homme comme le «*chef de famille*». La polygamie est absolument interdite par la loi et est passible de peines de prison de six mois à deux ans.

La Turquie a levé ses réserves à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes qu'elle avait émises aux articles 15 et 16 qui étaient alors jugés incompatibles avec les dispositions nationales sur la vie de famille et le mariage. On a également ratifié le



protocole facultatif à la Convention en 2001 qui permet désormais à un individu ou à un groupe d'individus de saisir le Comité pour de graves violations des droits de l'homme.

La vie quotidienne toutefois relève l'existence d'un décalage entre les nombreuses avancées législatives turques dans le code pénal et leur quasi-inapplication dans la société civile.

Le faible nombre de femmes en politique, l'existence des mariages coutumiers et des mariages précoces, la polygamie, des tests de virginité pour les femmes en sont preuves.

Les informations qu'on donne dans un livre intitulé «Guide Islamique pour la famille avec ses pratiques», écrit par un professeur de la Faculté de Théologie de l'Université Uludağ et distribué aux nouveaux couples par une des Mairies d'Istanbul nous montre que la pression de l'Islam provoque une autre forme de violence pour les femmes.. D'après ce livre «les femmes ne doivent pas serrer la main des hommes en se saluant, l'homme peut épouser quatre femmes, ni les femmes ni les étrangers ne peuvent être témoins, les mariages parentaux sont appréciés, la contraception est un péché, on peut battre sa femme à condition de ne pas laisser de cicatrice».

Par conséquent il est important de coupler les mesures législatives à des mesures de sensibilisation et de changement des mentalités pour éliminer les stéréotypes et les pratiques coutumières discriminantes ayant un impact négatif sur la condition des femmes. Les droits culturels doivent être respectés mais pas au détriment des droits des individus. Les lois elles-mêmes ne parviendront pas à éliminer les inégalités, il faut prendre des mesures pour éliminer ces pratiques<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> Prof.Hamdi Döndüren, "Delilleriyle aile ilmihali", 1995

**LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES. QUELQUES  
RÉSULTATS SURPRENANTS DE L'INTERNATIONAL  
VIOLENCE AGAINST WOMEN SURVEY (IVAWS) ET DE  
L'ÉTUDE HELVÉTIQUE\***

*par Martin KILLIAS\*\**

**Résumé**

L'article résume les principaux résultats d'un sondage effectué en Suisse en 2003 sur 1'975 femmes âgées de 18 à plus de 70 ans. Partie du sondage international sur la violence envers les femmes, réalisé depuis lors dans 11 pays, l'enquête suisse est la première dont les résultats ont été publiés. Elle porte, comme les sondages parallèles dans les autres pays, sur les actes de violence commis contre les femmes interrogées, non seulement dans une relation de couple, mais sur toutes les formes de violence et quelles que soient les relations avec l'auteur. Les résultats montrent qu'environ 4 femmes sur 10 ont été victimes de violences physiques ou sexuelles au cours de leur vie. Environ un quart des actes de violence est commis par des partenaires actuels ou anciens, avec une prédominance des «ex» parmi les auteurs. En ce qui concerne les facteurs de risque, il s'avère, pour les violences subies dans une relation de couple, que le profil généralement violent du partenaire (soit son penchant à recourir à la violence physique également lors de conflit en dehors du domicile) joue un rôle absolument cardinal (d'ailleurs également dans les autres pays dont les résultats sont disponibles). Les autres facteurs significatifs dans les modèles statistiques sont l'alcoolisme du partenaire (soit son penchant à s'enivrer) et son statut d'immigré. Les seules variables liées à la femme qui jouent un rôle modéré sont son activité hors du foyer (qui diminue le risque) et son attachement à la religion (qui, probablement, la conditionne à mieux accepter tout ce que le sort lui réserve). La comparaison internationale relève que les femmes en Suisse subissent nettement moins de violences dans leur couple, tout en accusant des taux de violence en général (soit hors du foyer) comparables aux femmes dans d'autres pays.

---

\* Publié in: RICPTS, 2007, No. 2.

\*\* Professeur aux Universités de Zürich et de Lausanne, Suisse. L'auteur tient à remercier Véronique Jaquier, assistante à l'Institut de criminologie et de droit pénal de l'Université de Lausanne, pour son précieux soutien lors de la rédaction de ce texte.

Simultanément, l'analyse a montré que les violences subies de la part des «ex» sont nettement plus fréquentes que celles qui se produisent dans un couple actuel. Cela peut être attribué au fait qu'une séparation d'un couple malheureux est nettement plus facile en Suisse par rapport aux autres pays, ceci non seulement sous l'angle juridique mais surtout sur le plan du marché du logement et de l'assistance sociale. Une autre explication provient du fait que le mode de consommation d'alcool diffère dans les pays du Sud de l'Europe (dont la Suisse, pays viticole, fait partie), le vin rendant l'ivresse totale moins probable que les boissons à forte concentration éthylique, plus populaire dans les pays du Nord et de l'Est de l'Europe. Pour la pratique, trois conclusions s'imposent: (1) il faut attacher davantage d'attention à la possibilité pratique de quitter un partenaire violent; (2) la présence d'armes à feu dans les ménages, très répandues en Suisse et souvent liées à des meurtres de femmes et/ou de leurs enfants, devraient être réduite dans toute la mesure possible; (3) les mesures destinées à enrayer la violence domestique sont peut-être trop axées sur les couples actuels et négligent les menaces provenant de la part des «ex».

#### **Abstract**

This article presents the key-results of a survey conducted among 1,975 women aged 18 to beyond 70 in Switzerland in 2003. This survey was part of the International Violence Against Women Survey (IVAWS) that, over the last years, has been conducted in 11 countries, the Swiss results being among the first to be released. Any kind of violence, within a marital relationship or in any other context experienced from age 16, has been covered. According to the results, about 4 in 10 women have experienced physical or sexual violence over their lifetime. Roughly one such act in four has been committed by a marital or quasi-marital partner, either former or actual, former partners being by far the most involved in such acts. Among the risk factors, the partner's history of general violence (including acts committed outside the domestic sphere) is by far the most significant predictor variable of spouse assault, in Switzerland as well as in the few other countries where data are already available. Other significant risk factors include male binge drinking and the male partner's immigrant background. Among the many variables concerning the woman's biography and life circumstances, only work outside the home (that lowers risks) and her religious commitment (that may predispose to acceptance of whatever fate may bring) are moderately related to victimization by a partner. In international comparison, women living in Switzerland experience violence outside their homes at similar rates as women in other countries. However, violence by partners is substantially less frequently reported by Swiss women who seem to experience such acts far more often by ex-partners than by actual partners. These results may be related to the fact that separation from a partner is, as cross-national data suggest, more easily available in Switzerland than in some other countries where, despite liberal divorce laws, housing arrangements and public assistance (welfare) may be harder to obtain. Another contributing factor may be a different drinking style in Southern Europe. As a wine-producing country, Switzerland has far lower rates of binge drinking than Eastern and Northern European countries, probably because wine makes such experiences less likely than beverages with higher alcohol concentration that prevail in other parts of Europe. For policy-makers, the results suggests three priorities: (1) More attention should be paid to practical obstacles to ending an unhappy marital relationship; (2) guns in private homes, as they are owned by nearly one third of Swiss households, are often used in murder of female partners and children and should be removed; (3) current policies aimed at reducing domestic violence are probably too exclusively focused on current couples and do not sufficiently address threats by former partners.

## **1. POURQUOI UNE ÉTUDE INTERNATIONALE?**

Une recherche internationale nous offre avant tout l'occasion de connaître l'étendue d'un problème quelconque dans une perspective comparative. Une approche qui s'avère toujours utile dans la mesure où, au-delà d'un but purement descriptif, l'on arrive ainsi mieux à saisir si la situation dans tel ou tel pays sort de l'ordinaire – et appelle dès lors des mesures énergiques – ou si, au contraire, cette situation est plutôt «dans la norme» – ce qui suscitera évidemment quelques doutes quant aux possibilités d'amélioration. De plus, la comparaison internationale nous permet toujours de croiser notre variable dépendante – en l'occurrence le volume des violences commises à l'encontre de femmes – avec un certain nombre de variables macro-sociologiques, tels le niveau de vie, la formation, l'inégalité entre hommes et femmes, etc. Cette démarche nous permet de voir si, par exemple, une meilleure formation des femmes pourrait constituer une voie prometteuse pour endiguer le problème de la violence conjugale. Dans une perspective criminologique, il est intéressant de voir si les mêmes «causes» sont à l'oeuvre partout. Si tel était le cas, nous serions alors mieux placés pour conclure que le rôle bien établi de certains facteurs dans un pays particulier le sera de manière plus générale et au delà des frontières nationales. En ce sens, la recherche internationale permet d'améliorer ce que l'on appelle la *validité externe* de nos théories. Enfin, la recherche internationale permet de saisir certaines spécificités nationales et culturelles qui appellent peut-être une intervention plus ciblée.

## **2. LA MÉTHODOLOGIE**

Dans le cadre du projet *International Violence Against Women Survey (IVAWS)*, la Suisse a réalisé, au printemps 2003, un sondage auprès de 1'975 femmes âgées de 18 à 70 ans et résidant dans toute la Suisse (à l'exception des régions italophones, ce qui représente moins de 5% de la population nationale).

La méthodologie du présent sondage s'est largement inspirée de celle qui fut développée à la fin des années 1980 dans le cadre des sondages internationaux de victimisation (van Dijk, Mayhew et Killias, 1990) qui, à leur tour, reprenaient largement la méthode de sondages réalisés précédemment en Suisse (Killias, 1987). Nous avons utilisé la méthode de *l'interview téléphonique informatisée* (CATI), méthode qui permet de sonder un échantillon de taille respectable avec un budget parfaitement abordable, ce qui n'est malheureusement pas le cas des autres méthodes comme, par exemple, les interviews personnelles. Un avantage encore plus intéressant

de ce procédé est la possibilité d'utiliser un questionnaire hautement structuré, comportant de nombreux filtres et permettant ainsi de tenir compte de la grande variabilité des situations de violence. En fait, CATI est la méthode idéale chaque fois qu'il s'agit d'interroger un petit nombre de sondés sur un grand nombre de questions de détail qui, de fait, ne s'adressent pas à la majorité des interviewés (Killias 2001, p. 66).

Etant donné que le sondage suisse portait sur toutes les violences subies depuis l'âge de 16 ans par les femmes adultes, dans la sphère publique, mais également dans la sphère privée et cela dans toutes sortes de relations, il fallait logiquement prévoir de nombreuses plages réservées aux violences commises par des partenaires actuels, par des ex-partenaires, par des membres de la famille d'origine (père, frères, etc.), par des connaissances, ou encore par des inconnus. De fait, cela donnait un questionnaire d'une complexité invraisemblable qui aurait dépassé les possibilités pratiques de toute méthode ne recourant pas à l'informatique. L'ordre et l'aménagement d'un tel nombre de questions et de filtres posent d'ailleurs un certain nombre de questions méthodologiques intéressantes. Pour y voir plus clair, nous avons recouru à une expérimentation randomisée (en assignant les interrogées aléatoirement à l'une ou l'autre des versions du questionnaire); les deux versions étaient libellées de manière identique, mais différaient quant à l'ordre des questions. Les résultats de ce test ont montré que l'aménagement du questionnaire n'était, en fin de compte, pas si important, raison pour laquelle nous n'en parlerons pas plus ici (pour les détails, cf. Killias, Simonin et de Puy 2005).

La coopération de la part des interrogées a été satisfaisante, si l'on considère le taux de refus de 28%. L'échantillon s'est avéré parfaitement représentatif de la population suisse, notamment en ce qui concerne l'âge, la nationalité et la religion; plus particulièrement, les minorités immigrées ont été bien représentées selon leur poids démographique en Suisse. Pour assurer leur bonne représentation, nous avons recruté, parmi les étudiantes de l'Université de Lausanne, des enquêtrices capables de communiquer dans un grand nombre de langues minoritaires (en plus des trois langues officielles de la Suisse, il s'agissait de l'arabe, de l'anglais, du serbo-croate, de l'albanais, du turc et du russe). Bien que nous ayons eu un nombre de femmes non nationales (19%) correspondant à la composition démographique du pays (soit 20% d'étrangers), seules onze interviews ont été réalisées dans l'une de ces langues minoritaires, la majorité des femmes immigrées s'avérant capables de communiquer dans l'une des langues nationales. Il n'est de ce fait pas clair dans quelle mesure une telle démarche a vraiment aidé à assurer une bonne participation des femmes contactées et, dès lors, une bonne représentativité de notre échantillon.

### 3. RÉSULTATS PRINCIPAUX

#### 3.1 Les expériences de violence à court et à long termes

Les expériences de violence, toutes formes confondues et quelles qu'en soient les circonstances, sont relativement rares si l'on prend, pour référence, une période de douze mois: 3% des femmes interrogées disent avoir subi un tel incident *l'année dernière*. En revanche, 39% d'entre elles signalent avoir subi *au moins une fois durant leur vie* un acte de violence. En ce qui concerne les actes graves et potentiellement dangereux, telles des agressions avec un couteau ou une arme à feu, 3% des femmes interrogées disent avoir vécu une telle expérience durant leur vie, et 0.1% durant l'année écoulée. De même, 11% des femmes disent avoir été victimes d'un viol consommé ou tenté au cours de leur vie, mais 0.5% seulement durant les douze derniers mois.

Ces chiffres nous montrent que les expériences de violence sont très rares si l'on considère une année particulière – comme les sondages de victimisation l'ont d'ailleurs montré depuis longtemps – mais que ces expériences, même très graves (car mettant potentiellement en danger la vie de la victime), frappent une partie non négligeable de la population féminine. Les taux somme toute assez élevés de violences subies au cours de la vie illustrent fort utilement que la peur du crime n'a rien de déraisonnable, comme beaucoup de criminologues ont voulu le faire croire: le commun des mortels ne s'inquiète en effet guère de la probabilité de subir tel ou tel acte pendant *les douze prochains mois*, mais bien du risque de devoir faire face *un jour* à certaines situations très désagréables (Killias 2001, p. 415).

#### 3.2 Les partenaires – ou d'autres hommes?

En ce qui concerne la relation existant entre victime et agresseur, nos données relativisent très fortement l'idée – devenue populaire ces dernières années – qui veut que les auteurs de violences envers les femmes soient majoritairement des partenaires. En effet, 9.8% des femmes interrogées ont été au moins une fois dans leur vie victimisées par un partenaire (actuel ou ancien; 0.9% durant l'année écoulée)<sup>1</sup>, tandis que l'auteur était une

---

<sup>1</sup> Ce taux de violence physique subie *un jour* (soit la prévalence sur toute la vie des interrogées) coïncide assez bien avec le taux de 12.6% observé lors d'une étude précédente (Gillioz, de Puy et Ducret 1997). Les divergences sont cependant importantes pour la dernière année, soit la prévalence sur les derniers 12 mois, ceci sans doute à cause d'une définition plus précise de la période de référence dans la présente étude (pour les détails, cf. Killias, Simonin et de Puy 2005, p. 39).

connaissance, un membre de la famille ou un inconnu dans 32% des cas (2.6% pour les douze derniers mois). En ce qui concerne plus particulièrement les agressions physiques et les menaces, 2% des femmes ont subi une agression d'un partenaire actuel, contre 12% celle d'un «ex» (sur toute la vie).

Pour 8% des femmes, il s'agissait d'une connaissance ou d'un collègue et pour 9% d'entre elles d'un inconnu. La part des non partenaires ayant commis des actes de violences sexuelles est encore plus importante: 14% des femmes de notre échantillon ont été agressées par des connaissances ou des collègues, 8% par des inconnus, 3.6% par des ex-partenaires et 0.5% par des partenaires actuels.

Par rapport à ces derniers, les «ex», les «collègues» et même les inconnus sont donc très largement majoritaires. Une situation qui permet de se demander si les mesures de lutte contre les violences envers les femmes décidées récemment par le législateur (en Suisse, mais aussi ailleurs en Europe) ne sont pas trop unilatéralement focalisées sur les couples (faisant ménage commun).

### **3.3 Les facteurs de risque**

Au niveau bivarié, il est bien connu que de nombreux facteurs influencent le risque d'une femme de subir des violences. Lorsque nous regardons plus particulièrement les violences commises par les partenaires, nous constatons régulièrement que des variables telles que l'alcoolisme du mari, ses relations avec la drogue, ses origines culturelles ou encore son statut socio-économique jouent un rôle certain. Ce qu'il est en revanche plus difficile de savoir, c'est le poids relatif de ces variables lorsqu'elles sont considérées *simultanément*.

Depuis une bonne dizaine d'années, l'analyse de régression logistique permet de trier les différentes variables en fonction de leur importance relative, et notamment de calculer pour chacune d'entre elles un «odds ratio». Ce score indique, dans notre exemple, de combien augmente, pour une femme, le risque de subir des violences de la part d'un partenaire si tel ou tel facteur est présent et cela tout en tenant compte du poids relatif des autres variables indépendantes considérées. En l'occurrence, nous avons introduit simultanément toutes les variables qui se sont avérées, dans l'analyse

---

<sup>2</sup> Par exemple dans le tableau 1, un «odds ratio» de 2.5 indique que le risque de subir des violences conjugales est 2.5 fois plus élevé parmi les femmes ayant un partenaire dont elles disent qu'il boit parfois trop.

bivariée, significativement ( $p < .05$ ) liées avec la violence subie; le tableau ci-dessous indiquent quelles variables demeurent significatives dans l'analyse multivariée, ainsi que leur «odds ratio»<sup>2</sup> respectif.

**Tableau 1: Variables indépendantes significativement liées au risque de violences de la part d'un partenaire**

(12 variables indépendantes en tout, N=1'627 femmes dont 39 victimes; source Killias, Simonin et de Puy 2005, p. 79).

Variables indépendantes ( $p < .05$ )	Odds ratio
Le partenaire était <i>déjà violent en-dehors</i> du couple	8.5
Le partenaire <i>consomme</i> des drogues illicites	2.7
Le partenaire est un <i>immigré</i>	2.5
Le partenaire <i>boit parfois excessivement</i>	2.5
Le femme est <i>employée</i> ou en <i>formation</i>	0.4
La <i>religion</i> joue un rôle central dans la vie quotidienne de la femme	2.2

Comme les «odds ratios» indiqués dans le tableau 1 le mettent en lumière, les femmes qui admettent que la religion joue un rôle important dans leur vie quotidienne sont environ deux fois plus souvent victimes de violence de la part de leur partenaire. Cela peut probablement s'expliquer par le fait qu'elles considèrent que le choix du partenaire ne saurait être remis en question pour ne pas déplaire à Dieu, et qu'il leur convient dès lors de subir ce sort avec humilité. D'autre part, les femmes qui travaillent ou poursuivent une formation sont environ 2,5 fois<sup>3</sup> moins souvent victimes de violences de la part de leur partenaire que celles qui restent à la maison. Le fait de travailler endehors de la maison et le fait d'avoir une vision très religieuse de la vie quotidienne sont d'ailleurs les seules – parmi de nombreuses – caractéristiques de la femme qui conservent une influence sur la violence conjugale. Ces résultats remettent en question les travaux de certain(e)s d'entre nous qui ont d'abord cherché les causes de la violence du partenaire dans la position d'infériorité de la femme. Nos données suggèrent, en effet, qu'il serait peut-être judicieux de chercher dans une autre direction.

---

<sup>3</sup> Un odds ratio inférieur à un signifie que le risque diminue si le facteur en question est présent; dans ce cas, l'activité professionnelle diminue le risque de subir des violences de (1: 0.4 =) 2.5.



De fait, les caractéristiques de l'homme jouent apparemment un rôle relativement plus important, et cela de manière très cohérente. D'abord, il est vrai – qu'en Suisse – les hommes immigrés font un peu plus souvent preuve de violence envers leur partenaire, ce qui souligne peut-être l'importance de certains facteurs culturels. Ainsi, des facteurs tels que l'alcoolisme de l'homme (soit son habitude de souvent boire excessivement) et son habitude de consommer régulièrement des drogues illicites jouent un rôle important dans la probabilité d'une agression. Cependant, la variable qui s'est avérée de loin la plus significative dans la «prédiction» du comportement violent du partenaire est le fait qu'il ait ou pas, selon les dires de la femme interrogée, déjà été violent à l'extérieur du domicile, notamment vis-à-vis de tiers. En effet, une femme dont le mari possède de tels antécédents court plus de huit fois plus de risques d'être brutalisée à son tour, cela en comparaison à une femme dont le partenaire n'a pas de penchant pour la violence à l'extérieur de son domicile (mêmes résultats en Australie: Mouzos & Makkai, 2004, p. 59). De telles augmentations du risque méritent d'être qualifiées de dramatiques, car les «odds ratio» ne dépassent que rarement des valeurs de 3.0 ou 4.0. C'est dire que la violence généralisée du partenaire est sans doute la variable-clé en matière de prédiction du comportement domestique violent.

### ***3.4 La violence généralisée des hommes violents dans leur couple***

Il est intéressant de constater qu'un sondage sur la violence «cachée» qui normalement échappe aux statistiques confirme sur ce plan les résultats de recherches fondées sur des données officielles. En Suisse, deux recherches récentes ont pu montrer que les affaires de violence conjugale dont la police s'occupe concernent, dans environ deux cas sur trois, des auteurs déjà connus des services de police pour différentes infractions graves comportant souvent une bonne dose de violence. Ce constat a été fait à Zurich par Steiner (2004) ainsi que dans le canton de Vaud, dans le cadre d'un mémoire de diplôme évaluant l'action de la police depuis le changement législatif qui, le 1er avril 2004, a rendu obligatoire la poursuite de certaines formes de violences domestiques (Rossel et Sorenti, 2006).

Le sondage suisse de violence envers les femmes permet donc de voir l'étendue de cette relation entre violence générale et violence conjugale. Ainsi, sur 100 femmes n'ayant pas été victimisées par leur partenaire, seules 5% disent de lui qu'il s'est parfois comporté de manière violente en-dehors du foyer. En revanche, parmi les femmes qui ont subi des violences de la part de leur partenaire, 35% le décrivent comme violent également hors du foyer

conjugal. Si l'on aborde ce problème sous l'angle des auteurs, la relation est encore plus flagrante: sur 100 hommes qui, selon les dires de leur partenaire, n'ont jamais eu de démêlés violents à l'extérieur, moins de 5% ont fait preuve de violence à l'égard de leur partenaire, tandis que sur 100 hommes violents en dehors de leur couple, 47% se sont également montrés violents à leur domicile. Plus crasse encore est la situation parmi les hommes dont la violence «publique» s'est soldée, toujours selon le récit des femmes interrogées, par une intervention de la police (ce qui est un indice de la gravité accrue de leur comportement): ici, 68% des individus interpellés par les autorités ont également été violents à l'encontre de leur partenaire.

Ces quelques résultats offrent une excellente illustration de la théorie des «*routine activities*» de Felson (1998) et de celle d'Hindelang, Gottfredson et Garofalo (1978) qui postulent que la proximité avec des délinquants potentiels constitue un facteur qui augmente les risques de victimisation. Il est en effet difficile d'imaginer une proximité plus grande que celle qui caractérise la relation existant entre deux époux ou partenaires intimes. L'union avec un partenaire violent doit donc être considérée comme le premier facteur de risque de la violence conjugale; un fait qui avait été mis en lumière par des recherches longitudinales qui avaient, depuis un certain temps déjà, identifié la constance du comportement violent à travers la biographie d'un individu, de l'école primaire jusque dans sa vie de couple, vingt ou trente années plus tard (Farrington, 1994; Moffitt & Caspi, 1999).

### **3.5 Le «cycle» de la violence**

Depuis les premières recherches américaines en la matière (Straus & Gelles, 1990; pour une revue plus générale, cf. Godenzi 1993), l'une des explications préférées de la violence conjugale est le «cycle» intergénérationnel de transmission de la violence. Cette théorie explique que les garçons «apprennent» le comportement violent en observant, à la maison, la manière dont leur père se comporte de façon violente à l'égard de leur mère, et qu'ils répètent plus tard ces mêmes conduites machistes face à leur épouse. Selon une autre variante de la même théorie, les filles apprennent à la maison à «tolérer» la violence, en imitant le rôle de leur mère dans sa réaction au comportement violent de son partenaire.

Dans nos propres données, cette perspective théorique trouve une confirmation ambiguë. Si d'un côté, les hommes témoins de la violence de leur père vis-à-vis de leur mère sont trois fois plus souvent amenés à se

comporter de la même manière à l'égard de leur partenaire, d'un autre côté, la tendance pour les femmes est similaire mais sensiblement plus faible<sup>4</sup>. Ce qui se présente comme une brillante confirmation de ce «cycle» intergénérationnel ne l'est cependant pas quand on regarde les chiffres absolus. En effet, seule une petite minorité d'hommes et de femmes ayant été témoins de violence parentale répète ce type de comportement dans leur propre couple. Le rôle de cette expérience semble, de fait, tout de même plutôt limité, comme en atteste le fait que l'expérience de violence dans la famille d'origine ne soit restée significativement liée à la violence conjugale dans aucun des nombreux modèles testés. A titre comparatif, on observe que 50% des femmes ayant vu leur père frapper leur mère ont subi des violences de la part d'un autre homme (non partenaire), contre 30% des autres femmes, sans qu'une telle corrélation ne soit prédite par l'une des théories discutées ici. En Suisse en tout cas, et peut-être plus généralement en Europe, il semble donc bien que la violence parentale ne se transmette pas nécessairement à la génération suivante.

En revanche, notre questionnaire nous a permis de faire une autre observation intéressante. En comparaison des interrogées plus âgées, les femmes nées après 1973 (qui avaient donc, au moment du sondage, moins de 30 ans) ont subi moins de violences physiques de la part de leurs parents et elles ont également moins souvent observé leur père frapper leur mère. Etant donné que les parents de ces femmes étaient – très majoritairement sans doute – nés après 1940, on peut supposer qu'il y a eu un changement culturel entre les générations nées avant et celles nées après la Seconde Guerre mondiale, en ce sens que la violence physique, à l'égard des enfants et/ou de la partenaire, était devenue moins acceptable. Nous ne pouvons que spéculer sur les raisons de ce clivage, mais l'année 1968 a sans doute constitué une expérience commune qui a marqué les générations suivantes. Par ailleurs, le fait que les *ex*-partenaires semblent cumuler – par rapport non seulement aux partenaires non-violents mais même par rapport aux

---

<sup>4</sup> 5.6% des hommes témoins de violences entre leurs parents commettent des violences à l'égard de leur partenaire (contre 1.9% des autres hommes). Pour les femmes témoins de violence dans la famille parentale en comparaison des autres femmes, les taux sont respectivement de 3.3% et de 2.2%.

<sup>5</sup> Cette observation, faite également lors d'autres enquêtes, a souvent été attribuée à une volonté des interrogées de «dénigrer» leurs «ex» (et de «protéger» les partenaires actuels). Il nous semble de ce fait intéressant d'observer que les «ex» de nos interrogées se distinguent des partenaires actuels (violents compris) également sur le plan de paramètres «objectifs», tel le bagage scolaire et les revenus particulièrement modestes de même que l'origine.

*actuels* partenaires violents – pléthore de caractéristiques négatives<sup>5</sup> plaide également pour une moindre acceptation de la violence par les femmes relativement jeunes qui semblent plus enclines à mettre fin à une relation trop conflictuelle. Les relations des femmes vivant actuellement une situation de couple violente durent d'ailleurs majoritairement (70%) depuis plus de 15 ans, ce qui correspond à la durée médiane des relations dans notre population; cela soutient l'idée que les femmes demeureraient autrefois plus longtemps dans une relation, et cela même si la violence faisait partie de leur quotidien.

En somme, les données présentées ici permettent de penser qu'une certaine tendance à la violence conjugale se développe à travers la biographie de l'homme, dès son enfance, plutôt que par le biais d'une transmission intergénérationnelle de certains comportements. De même que les enfants violents à l'école ne sont de loin pas toujours des victimes de maltraitance à la maison (Olweus, 1999; Farrington, 1995), il nous semblerait erroné de vouloir attribuer l'origine de la violence envers les femmes au seul vécu du partenaire dans sa famille d'origine. Si l'on voulait à tout prix chercher des causes lointaines, il serait sans doute plus utile de combattre la *violence scolaire* qui, selon plusieurs recherches biographiques convergentes (Farrington, 1995; Moffitt & Caspi, 1999), demeure le meilleur facteur prédictif du comportement à l'âge adulte, en famille comme dans l'espace public. Sur ce point, une étude des données d'un sondage réalisé auprès de 4'600 écoliers vaudois (Bürge, 2006) a d'ailleurs bien confirmé que la violence générale à cet âge déjà (et notamment à l'égard d'autres élèves) est étroitement liée à des attitudes de machisme, dont une des composantes essentielles est l'image dévalorisante de la femme.

### **3.6 Les violences psychologiques**

Dans l'ensemble, la fréquence des violences psychologiques est effarante: environ 29% des femmes interrogées en Suisse déclarent en avoir été victimes. La liste – assez standardisée au niveau international – des comportements entrant dans cette catégorie comprend notamment des comportements relativement courants appelés «*controlling behaviour*» qui incluent, par exemple, la volonté de toujours savoir comment le partenaire a occupé sa journée. Cette forme de «contrôle de l'autre» est citée par 24% des femmes interrogées. Une seconde analyse des données présentées ici (Salvi, 2005) a cependant montré que certains items de la liste des comportements dits de «violence psychologique» sont en effet *négativement* corrélés à la violence physique, alors que d'autres y sont très étroitement liés, dont notamment les

plus sévères<sup>6</sup>. Nous pensons qu'il serait plus utile de s'intéresser, dans de futures recherches, aux violences et menaces verbales sérieuses, plutôt que de «diluer» le concept de «violence psychologique» jusqu'au point où il n'entretrait plus aucune relation avec la violence physique<sup>7</sup>. Si les violences verbales témoignent d'un contrôle insuffisant de ses propres émotions (ce qui explique sans doute leur lien avec les violences physiques), les menaces de mort constituent dans tous les cas un problème dramatique, notamment dans le contexte de ce que l'on a fini aujourd'hui par appeler les «dramas familiaux», sujet auquel nous consacrerons plus loin un paragraphe.

### ***3.7 Comparaisons internationales***

Comme indiqué auparavant, le sondage helvétique dont les résultats sont résumés dans ce texte a été réalisé dans le cadre d'une enquête internationale réalisée dans 11 pays. Les résultats de cette enquête ne sont malheureusement pas encore disponibles suite à de nombreux retards; cependant, grâce à des échanges bilatéraux avec les collègues responsables de la même enquête dans quelques autres pays, nous sommes en mesure de présenter ici quelques tendances communes.

Après quelques adaptations mineures (le sondage suisse ayant renoncé à relever certaines formes rares de victimisation contenues dans le questionnaire original), nous indiquons dans le tableau 2 les taux de violences (toutes formes comprises) commises par des partenaires d'une part et par des nonpartenaires d'autre part.

Ces données nous montrent que, dans les quatre pays considérés, les femmes subissent des violences de la part d'autres hommes dans des proportions à peu près similaires. Par contre, les différences sont substantielles en ce qui concerne les violences subies au sein d'une relation de couple.

---

<sup>6</sup> C'est, par exemple, le cas des menaces de suicide «élargi», notamment lorsque de telles menaces sont prononcées avec le projet de tuer la partenaire et/ou les enfants (environ 5% des femmes ont été confrontées à de telles menaces dramatiques).

<sup>7</sup> Si, comme le montre Salvi (2005), la violence physique est négativement corrélée au désir de «connaître ce que fait le conjoint toute la journée», on peut douter qu'il s'agisse là d'une opérationnalisation valide de la «violence» psychologique (comme on serait amené à douter de la validité d'un item dans une échelle de «libéralisme» si les personnes qui choisissent cet item étaient plus souvent favorables à la peine capitale...). En somme, l'intérêt pour ce que fait l'autre pourrait aussi être le signe d'une relation de couple saine et caractérisée par un intérêt mutuel...

Les données non encore publiées de l'IVAWS semblent suggérer que les différences internationales en matière d'alcool jouent un rôle substantiel dans l'explication des variations des taux de victimisation. Ce n'est pas tant la consommation d'alcool en général qui semble générer un taux élevé de violences conjugales, mais surtout la tendance au «*binge drinking*», à savoir à la consommation excessive (au-delà de toute limite raisonnable) de boissons contenant un pourcentage élevé d'éthanol. Le questionnaire international a bien entendu tenu compte de cette nuance, en mesurant non pas la quantité d'alcool consommée ou la fréquence de la consommation, mais en demandant directement aux répondantes d'énumérer la fréquence des occasions où leur partenaire avait consommé des quantités «excessives» d'alcool. Même si cette formulation laissait – évidemment – une marge d'appréciation aux femmes interrogées, elle a sans doute permis de bien saisir les différences culturelles propres à chaque pays et facilité la comparaison internationale.

**Tableau 2: Violences physiques et sexuelles dans le couple et en-dehors, dans quatre pays**

(données IVAWS: Killas, Simonin, De Puy, 2005, p. 94 et Mouzos & Makkai, 2004, p. 44 et p. 65).

Pays	Femmes victimes de violences commises par un partenaire	Femmes victimes de violences commises par un homme non partenaire
Suisse	10%	35%
Danemark	23%	42%
Australie	34%	41%
République tchèque	38%	37%

Au-delà du fait de savoir si la consommation fréquente d'alcool constitue un problème de santé publique, ce qui compte dans le contexte présent est bien évidemment la question de la perte de contrôle que peut engendrer la consommation d'une quantité excessive d'alcool, ce risque étant sans doute moindre dans les pays où l'on consomme du vin plutôt que des alcools forts.

Au-delà de telles variables, le taux très élevé de violences entre partenaires en Tchéquie, respectivement le taux relativement bas de la Suisse, peut s'expliquer par la difficulté (respectivement la facilité) avec laquelle une séparation physique peut être obtenue. Ce n'est évidemment pas tant la difficulté d'obtenir un divorce formel qui entre en ligne de compte, mais surtout la difficulté pratique qui consiste à faire partir le partenaire ou à

trouver un autre logement. Sur ce plan, il semble que la situation en Tchéquie soit particulièrement difficile à cause d'un marché du logement très contrôlé, avec des loyers artificiellement bas et sans rapport quelconque avec les prix du marché. Cette situation fait que de nombreux couples sont ainsi obligés de continuer à vivre sous le même toit, cela pendant plusieurs mois voire plusieurs années après avoir divorcé, ce qui peut évidemment facilement entraîner des scènes de jalousie, de frustration et de violence (Bühler-Pojar & Valek, 2006). Dans une recherche future sur la violence conjugale, il serait sans doute intéressant de collecter également des données sur les difficultés pratiques liées à l'obtention d'une séparation physique du partenaire.

Comme nous l'avons vu plus haut, l'IVAWS réalisé en Suisse a déjà permis de confirmer le poids énorme du profil généralement violent de l'homme parmi les risques relatifs de violence domestique. Une femme vivant avec un partenaire qui a déjà été violent en-dehors du foyer court un risque au moins huit fois plus élevé de subir des violences de la part de cet homme. Dans les autres pays ayant participé à l'IVAWS, le poids de cette variable est comparable. En Australie, la *violence générale* augmente le risque de victimisation domestique d'un facteur de 6, ce qui en fait le facteur prédictif principal de la violence entre partenaires (Mouzos & Makkai, 2004). Dans les autres pays, le rôle du profil violent de l'homme est également une des variables les plus importantes.

Ce résultat illustre à quel point les réticences idéologiques qui ont d'abord voulu éliminer des sondages de violences envers les femmes les questions relatives à la violence générale du partenaire étaient déplacées. Dans le même registre, l'opposition contre la question de la consommation excessive d'alcool de la victime s'est avérée infondée: si cette variable est bel et bien corrélée avec la violence conjugale, elle ne l'est plus si l'on considère simultanément la consommation excessive d'alcool du partenaire. Autrement dit, notre insistance à faire figurer cette variable «politiquement incorrecte»<sup>8</sup> dans le questionnaire a finalement contribué à produire un résultat hautement acceptable: c'est l'alcoolisme de l'homme et non pas celui de la femme qui est pertinent, et l'on ne peut pas dire que ce résultat ait été obtenu grâce à l'élimination de toute question critique posée à la femme interrogée!

---

<sup>8</sup> Certains experts se sont offusqués de cette variable qui «stigmatisait» et «accusait» la victime...

### 3.8 Les «dramas familiaux»

On a souvent considéré que le meurtre de la partenaire (et des éventuels enfants communs) constituait en quelque sorte le point tragique culminant d'une longue série de violences conjugales. Certaines données récentes nous font quelque peu douter de cette affirmation. Par rapport à la population totale, on dénombre par exemple de très nombreux meurtres de la partenaire et des enfants (communs) dans des pays où, comme en Suisse, le taux plutôt modeste de violences conjugales (voir les données du tableau 2 ci-dessus) ne laisserait guère prévoir une telle situation. Néanmoins, la Suisse compte un taux de meurtres «familiaux» de 5.5 sur 1 million d'habitants, contre 7.9 aux Etats-Unis, 7.0 en Australie, 6.9 en Finlande et 4.3 aux Pays-Bas<sup>9</sup>. Si l'on considère le taux général d'homicides intentionnels dans lesdits pays, à savoir 56 (pour 1 million) aux Etats-Unis, 24 en Finlande, 20 en Australie, 15 aux Pays-Bas et 12 en Suisse, on comprend immédiatement à quel point le taux suisse de *meurtres dans la famille* est énorme puisque 46 pour cent des meurtres y tombent dans cette catégorie. Dans les autres pays considérés, cette proportion est nettement plus faible, avec 35 pour cent en Australie, 29 pour cent aux Pays-Bas et en Finlande et seulement 16 pour cent aux Etats-Unis.

La raison de cette situation dramatique est évidemment la très forte présence d'armes à feu dans les domiciles helvétiques, présence à laquelle ce pays doit également d'avoir l'un des taux de suicide les plus élevés parmi les pays occidentaux. Etant donné que les armes à feu sont dangereuses surtout à l'endroit où elles se trouvent, soit en l'occurrence à la maison, leur présence est décisive lors d'évènements qui se déroulent typiquement à domicile, tels les suicides et les «dramas familiaux». Des recherches comparant les données sur la présence d'armes à feu au domicile avec les taux de suicides et les taux d'homicides de femmes ont, depuis quelques temps déjà, confirmé cette relation (Killias, van Kesteren & Rindlisbacher 2001; Hemenway, Shinoda-Tagawa, & Miller, 2002). Les armes à feu ont la fâcheuse caractéristique de ne laisser que peu de chances à la victime, mais aussi de faciliter l'homicide de plusieurs victimes à la fois (et l'éventuel suicide subséquent) et/ou d'amener à commettre un meurtre des personnes ne possédant pas un profil

---

<sup>9</sup> Bergerioux (2006) a utilisé la base de données en voie de constitution sur les homicides et suicides survenus en Suisse depuis 25 ans pour établir, à l'aide de bases de données analogues dans les autres pays, les comparaisons internationales sur les meurtres «en famille» reproduites ici. Les données suisses se fondent sur les cas survenus dans 11 cantons suisses (Killias, Dilitz et Bergerioux 2006, Villettaz, Killias et Mangin 2003).



violent caractérisé. En effet, une étude récente comparant, sur la base notamment du présent sondage helvétique<sup>10</sup>, les profils de meurtriers connus avec ceux d'hommes violents dans leur couple a bien confirmé que les premiers sont généralement peu violents et moins «pathologiques» que les seconds.

#### 4. CONCLUSIONS

Comme nous l'avons vu, les hommes violents à l'égard de leur partenaire ne sont – dans les sociétés occidentales tout au moins – pas des hommes «moyens» ou «dans la norme». Nous pouvons cependant nous demander si les hommes qui battent leurs épouses dans des sociétés plus traditionnelles ne mériteraient pas davantage d'être qualifiés de «normaux», ceci dès lors que de tels comportements ne sont pas réprimés de la même façon dans ces autres sociétés. Par exemple, considérons la violence envers les enfants qui, comme notre sondage et d'autres recherches en Europe permettent de le penser (par exemple, Wetzels 1997), a fortement diminué depuis la Seconde Guerre mondiale. Les grands-pères qui battaient leurs enfants avec une brutalité telle qu'elle impliquerait aujourd'hui une intervention des services de protection de la jeunesse n'étaient pas des êtres «pathologiques», mais se comportaient simplement selon les normes de leur époque.

Nous voyons ainsi que les normes sociales jouent un rôle considérable dans l'acceptation et la légitimation de la violence envers les femmes et les enfants. Un fait qui est à la fois source d'inquiétude et d'espoir: inquiétude car l'on comprend aisément que changer les mœurs n'est pas chose facile, mais espoir également car l'histoire de la diminution de la violence envers les enfants nous montre qu'il existe vraisemblablement des possibilités de changer les mœurs, les mentalités et les pratiques. Nous pouvons donc être plus optimistes en ce qui concerne les chances de «guérir» les hommes violents figurant parmi les immigrés ou habitant dans des pays dits traditionnels, car beaucoup parmi eux ne font que se comporter selon des mœurs et des traditions qui sont susceptibles d'évoluer. Les chances semblent cependant plus sombres en ce qui concerne les hommes violents dans la population autochtone, puisqu'ils ont souvent derrière eux une longue histoire de violence qui résistera aux tentatives de changement.

---

<sup>10</sup> Bayala (2006) a comparé les données de la base de données sur les homicides en Suisse (cf. note 11) avec celles du sondage suisse de l'IVAWS.

*Alors que faire?* Au-delà des efforts pour changer les mentalités (dont certaines continuent à légitimer le recours à la violence envers les femmes!), l'on devrait surtout s'atteler à désamorcer les situations conflictuelles, par exemple en facilitant la *séparation* des couples lorsque l'un des partenaires ne souhaite plus demeurer dans la relation. Une fois la séparation acquise, il faudrait se soucier de mieux protéger les femmes de leurs «ex», ces derniers étant manifestement impliqués de manière disproportionnée dans les violences «conjugales». Il est en effet à craindre que le discours sur la violence «conjugale» ait trop négligé le fait que les crises les plus dangereuses surgissent souvent après la séparation physique des partenaires, et que, de la même façon, les mesures visant à faciliter la poursuite pénale des violences conjugales aient été trop focalisées sur les couples existants.

En somme, il semble urgent de se concentrer sur des variables situationnelles, telles la présence d'armes à feu et la séparation physique des deux époux, plutôt que de spéculer sur le rôle de l'égalité entre hommes et femmes dans la survenue de la violence conjugale. Cette dernière est sans doute un postulat louable et important, mais n'apparaît que faiblement corrélée avec la violence conjugale – à l'instar de la pauvreté ou de l'inégalité de la distribution des richesses qui ne sont que faiblement corrélées avec la criminalité. La pauvreté et l'inégalité mériteraient sans aucun doute d'être combattues en tant que telles, mais non pas en tant que causes d'une criminalité à laquelle elles ne contribuent que faiblement au mieux.

Nous aimerions enfin mettre également en garde contre la tendance tragique de vouloir avant tout régler les causes «profondes» des problèmes<sup>11</sup>. Certes, parler d'armes à feu ou de la facilité pratique à obtenir une séparation de couple peut paraître «superficiel», mais cela permet sans doute d'améliorer bien plus rapidement et efficacement la situation des victimes. Nous aimerions ainsi conclure avec un appel à désamorcer les situations dangereuses, plutôt que de vouloir à tout prix améliorer la moralité des êtres humains!

---

<sup>11</sup> Ironiquement, les lobbies défendant le droit ultra-libéral à ce que tout un chacun possède une arme à feu appellent, à l'instar de certaines féministes, à chercher les «causes profondes» et à abandonner les tentatives (bien plus prometteuses) de modifier certaines situations notoirement dangereuses.

### Bibliographie

- Bayala A. (2006). *L'homicide de la femme adulte en Suisse*. Mémoire de diplôme. Ecole des sciences criminelles. Université de Lausanne.
- Bergerieux M. (2006). *La valeur ajoutée de la désagrégation pour les comparaisons transnationales des taux d'homicides*. Mémoire de diplôme. Ecole des sciences criminelles. Université de Lausanne.
- Büler-Pojar, S. & Valek, A. (2006). *'Häusliche Gewalt' gegen Frauen: ein Vergleich zwischen der Schweiz und der Tschechischen Republik*. Séminaire de criminologie. Institut de criminologie. Université de Zürich.
- Bürge N. (2006). *Etude de comparaison entre la violence et le machisme*. Mémoire de diplôme. Ecole des sciences criminelles. Université de Lausanne.
- van Dijk, J. J. M., Mayhew, P. & Killias, M. (1990). *Experiences of crime across the World*. Deventer (NL): Kluwer.
- Farrington D.P. (1994). Childhood, adolescent and adult features of violent males. In L.R. Huesman (Ed.), *Aggressive Behavior: Current Perspectives* (pp. 215-240). New York: Plenum Press.
- Farrington D.P. (1995). The development of offending and anti-social behaviour from childhood: Key findings from the Cambridge Study in Delinquent Development. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 36(6), 929-964.
- Felson M. (1998). *Crime and everyday life. Insights and implications for society* (2e éd.). Thousand Oaks, CA: Pine Forge.
- Gillioz L., de Puy J., Ducret V. (1997). *Domination et violence envers la femme dans le couple*. Lausanne: Payot.
- Godenzi A. (1993). *Gewalt im sozialen Nahraum*. Bâle et Francfort: Helbling & Lichtenhahn.
- Hemenway, D., Shinoda-Tagawa, T., & Miller, M. (2002). Firearm availability and female homicide victimization rates among 25 populous high-income countries. *Journal of the American Medical Women's Association*, 57(2), 100-104.
- Hindelang M., Gottfredson M., & Garofalo J. (1978). *Victims of personal crime. An empirical foundation for a theory of personal victimization*. Cambridge, MA: Ballinger.
- Killias, M. (1987). Nouvelles perspectives méthodologiques en matière de sondages de victimisation. L'expérience des enquêtes suisses. *Déviance et société*, 11(3), 311 -330.
- Killias M. (2001). *Précis de criminologie* (2e éd.) Berne: Stämpfli.
- Killias M., Dilitz C., Bergerieux M. (2006). „Les drames familiaux – une ‚spécialité‘ suisse“, *Crimiscope* 33 (décembre 2006, ESC-UNIL).

- Killias M., Simonin M., de Puy J. (2005). *Violence experienced by women in Switzerland over their lifespan. Results of the International Violence Against Women Survey (IVAWS)*. Berne: Stämpfli.
- Killias M., Van Kesteren J., & Rindlisbacher M. (2001). Guns, violent crime and suicide in 21 countries. *Canadian J. of Criminology*, 43(4), 429-448.
- Moffitt, T. E. & Caspi, A. (1999). Findings about partner violence from the Dunedin Multidisciplinary Health and Development Study. *Research in Brief*. NCJ 170018. Washington, DC: National Institute of Justice.
- Mouzos, J., & Makkai, T. (2004). *Women's experiences of male violence. Findings from the Australian component of the International Violence Against Women Survey (IVAWS)*. Canberra: Australia Australian Institute of Criminology.
- Olweus D. (1999). *Violences entre élèves, harcèlements et brutalités*. Paris: ESF.
- Rossel R., Sorenti I. (2006). *La violence conjugale portée à la connaissance de la Police cantonale vaudoise*. Mémoire de diplôme. Ecole des sciences criminelles. Université de Lausanne.
- Salvi C. (2005). *Caractéristiques sociodémographiques des auteurs de violence psychologique au sein du couple*. Mémoire de diplôme. Ecole des sciences criminelles. Université de Lausanne.
- Steiner S. (2004). *Häusliche Gewalt: Erscheinungsformen, Ausmass und polizeiliche Bewältigungsstrategien in der Stadt Zürich 1999-2001*. Zurich: Rüegger (Thèse de l'Université de Lausanne).
- Straus M.A., Gelles R.J., Eds. (1990). *Physical violence in American families. Risk factors and adaptations to violence in 8,145 families*. New Brunswick/London: Transactions.
- Villetaz P., Killias M., & Mangin P. (2003). *Les constellations homicidaires et suicidaires dans quatre cantons romands*. Institut de criminologie et de droit pénal et Institut universitaire de médecine légale. Université de Lausanne.
- Wetzels P. (1997). *Gewalterfahrungen in der Kindheit, sexueller Missbrauch und körperliche Misshandlung und deren langfristige Konsequenzen*. Baden-Baden: Nomos.

## LA RECHERCHE DE 2006 SUR LA VIOLENCE DOMESTIQUE EN TURQUIE\*

*par Prof. Dr. Füsun SOKULLU AKINCI\*\**

### Résumé

La violence se transmet de génération en génération. Avoir été victime ou témoin de mauvais traitements pendant l'enfance augmente le risque d'utiliser la même violence à l'âge adulte. La violence infligée aux membres de la famille comprend la violence physique, sexuelle et psychologique. Nous avons fait une recherche à travers tout le pays, en 2003, puis en 2006, sur le thème de la violence domestique en Turquie. La dernière recherche indique que 29,9% des personnes interrogées ont subi la violence domestique et 10,1% en ont été témoins. Le pourcentage des victimes qui s'adressent aux autorités est de l'ordre de 7,3%. En conséquence, le premier pas devrait être de sensibiliser la société. Le reste en découlera alors certainement. Il faudrait en outre accepter que les médecins aient la responsabilité d'informer les autorités en cas de la violence domestique et d'abus d'enfant, parce qu'il est difficile de déceler ce type de crime.

### Summary

Violence is transmitted from one generation to the other. Having been either the victim or the witness of maltreatment during childhood increases the risk of using violence against other people when one grows up. Violence towards family members includes physical, sexual and psychological violence. As far as domestic violence in Turkey is concerned, a survey was carried out in 2003 and another one in 2006, covering the whole country. The latter indicates that 29.9% of the participants have been victims of domestic violence and 10.1% have witnessed it. Victims having filed a complaint to the authorities represent 7.3% of the sample. This indicates that it is important to raise awareness in the society; the rest will then come automatically. Moreover, doctors should be obliged to report cases of domestic violence and child abuse, because of the difficulty in tracing these crimes.

---

\* Publié in: RICPTS, 2007, No. 3.

\*\* Présidente du Département de Droit Pénal et de Procédure Pénale, directrice du Centre de Recherche de Droit Pénal et de Criminologie, Faculté de Droit, Université d'Istanbul.

## I. INTRODUCTION

La violence est un problème d'importance primordiale en Turquie. Quoiqu'ils ne soient pas nombreux, il existe en Turquie une catégorie d'individus incapables de tolérer des idées, des points de vue ou des agissements contraires à leur mentalité. Il leur est malheureusement impossible de faire preuve de tolérance envers autrui. C'est en cela qu'il y a contradiction: étant généralement eux-mêmes les auteurs des délits, ils deviennent un exemple aux yeux du public et l'influencent profondément, et, après un certain temps, la violence commence à se propager. La doctrine du 'mauvais argent' citée en économie est valable, à notre avis, dans ce cas également. Etant donné qu'une mauvaise conduite est adoptée plus aisément qu'une bonne, le public suit rapidement le mauvais exemple.

Il y a plusieurs façons d'aborder le problème de la violence en Turquie:

D'une part, la famille étant le noyau de la société, nous pensons que le meilleur moyen d'aborder le sujet serait de commencer par éliminer la violence dans le cadre familial. L'éducation commence, en effet, au sein de la famille. Or, la violence intrafamiliale est très présente dans la littérature: de nombreux écrits rapportent que la violence physique se transmet de générations en générations<sup>1</sup>. Le cycle de la violence est donc un concept (finalement) reconnu en victimologie. Ainsi, le fait d'avoir été témoin ou victime de mauvais traitements pendant l'enfance augmente le risque, pour un individu, de faire lui aussi preuve de violence une fois devenu adulte<sup>2</sup>. D'autres auteurs avancent qu'il existe une certaine corrélation entre le fait d'avoir été victime ou témoin de violences pendant l'enfance et le fait de subir la violence à l'âge adulte<sup>3</sup>. Selon une recherche effectuée aux Etats-Unis<sup>4</sup>, la probabilité de *subir* la violence conjugale est trois fois plus importantes chez les hommes et les femmes ayant souffert de mauvais

---

<sup>1</sup> Voir, par exemple, PRANIS, "Restorative Values and Confronting Family Violence" in: STRANG, BRAITHWAITE (ed.), *Restorative Justice and Family Violence*, Cambridge University Press, 2002, p. 26.

<sup>2</sup> Voir MOUZOS, MAKKAI, *Women's Experiences of Male Violence, Findings from the Australian Component of the International Violence Against Women Survey (IVAWS)*, Australian Institute of Criminology, 2004, p. 83.

<sup>3</sup> Ibid, p.84.

<sup>4</sup> FRIDAY, LORD, EXUM, HARTMAN, *Evaluating the Impact of a Specialized Domestic Violence Police Unit*, Department of Criminal Justice, University of North Carolina, Charlotte, May 25, 2006, p. 53-54.

traitements dans l'enfance de la part de leurs parents; il apparaît en outre que le chiffre annuel de la violence conjugale *imposée* double dans ce cas. En outre, l'étude nationale sur la violence envers la femme démontre que l'éventualité d'être agressée à l'âge adulte est deux fois plus probable chez les femmes ayant été victimes d'abus sexuels avant l'âge de 18 ans<sup>5</sup>. En 1996, une étude australienne a établi que tout acte de violence, quel qu'il soit, infligé à des enfants ou à des adultes, est indépendant de l'âge, du niveau d'études, de la profession, du revenu et de l'état civil de la victime<sup>6</sup>. Une autre étude sur le même sujet, cette fois effectuée au Canada, montre que la probabilité d'être maltraitée est trois fois plus grande parmi les femmes dont les époux ont été, pendant leur enfance, témoin des mauvais traitements infligés à leur mère<sup>7</sup>. Les membres des familles dans lesquelles la violence est d'usage se résignent donc à cet état des choses, croyant qu'il s'agit là d'un état de fait normal. Le but de nos efforts est de tâcher de remédier à cette vision erronée des choses.

D'autre part, nous savons qu'un grand nombre de délits ne sont jamais rapportés aux autorités compétentes, pour des raisons bien connues, et font ainsi grossir le chiffre noir de la criminalité<sup>8</sup>. Cela concerne non seulement des délits sérieux et importants, mais aussi des actes de violence domestique. En effet, ces derniers ne sont jamais dévoilés, étant donné que les assaillants et les assaillis sont de proches parents<sup>9</sup>. Ce sont donc surtout les délits envers l'intégrité sexuelle et envers la famille qui passent sous silence<sup>10</sup>. Pour cette raison, nous avons fait notre étude sous forme de recherche de victimisation. Nous sommes en effet persuadés que le fait de donner la parole aux victimes restées dans l'anonymat jusqu'ici contribuera à résoudre le problème.

Les données mentionnées dans les statistiques ne peuvent malheureusement refléter des détails caractéristiques concernant les

---

5 STRAUSS, SMITH, "Family Patterns and Child Abuse", in: Physical Violence in American Families, New Brunswick, 1990, in supra note 2.

6 TJADEN, THOENNES, Prevalence, incidence and consequences of violence against women, Washington DC., National Institute of Justice, (1998), *ibid*.

7 JOHNSON (1996), *ibid*.

8 Pour les détails, voir. SOKULLU-AKINCI, Kriminoloji.(Criminologie), 4ème ed., Istanbul, 2004, p.73-84.

9 GRABOSKY, Victims of Violence, Australian Institute of Criminology, Canberra, 1989, p.1-2. 10 PHILIPS, PARK, Measuring Violence Against Women: A Review of the Literature and Statistics, e-Brief: Online Only du 6 décembre 2004 (<http://www.aph.gov.au/library/intguide/SP/ViolenceAgainstWomen.htm>).

auteurs et les victimes<sup>11</sup>. Or, la violence, qui est un problème sociologique et psychologique, ne peut pas être analysée sans l'appui de certaines données concernant les auteurs et les victimes du délit.

La femme' est également mentionnée dans la majorité des travaux dans ce domaine, mais il faut prendre en considération tous les membres de la famille, car lorsque la mère est maltraitée, il s'ensuit que tous les membres de la famille subissent le même sort par ricochet. Nous rencontrons ce fait de deux façons différentes: la violence peut être infligée par la famille comme moyen de communication, chacun faisant preuve de violence envers un autres membre de la famille; le procédé est nommé '*Pecking Order*', littéralement 'becqueter à tour de rôle'. Alternativement, c'est le père de famille qui a l'habitude de maltraiter couramment les membres de la famille. Cette violence a de graves répercussions sur l'avenir des victimes, ceux qui en ont souffert participant moins à la vie en société<sup>12</sup>; il y a, par exemple, une diminution des performances professionnelles, une absence de motivation, voire un manque de concentration pouvant engendrer de graves accidents.

## **II. DESCRIPTION DE LA VIOLENCE**

### **A. Description de la violence en général**

Avant de décrire les différentes formes de violence au sein de la société, il faut déterminer le sens propre du terme 'violence' en général. Des avis différents sont émis à ce sujet. Le terme en lui-même signifie un tort intentionnel causé à un tiers. Cela inclut le contact physique ainsi que toute menace et violence psychologique et morale.

### **B. Type de violence infligée à la femme et aux membres de la famille.**

Ce type de violence comprend la violence physique, sexuelle et psychologique. Nous allons tâcher de définir ces termes dans les paragraphes suivants:

---

<sup>11</sup> GRABOSKY, p.2

<sup>12</sup> PRANIS, p. 26.



### 1. Violence physique.

La violence physique comprend l'intention de causer du tort, l'assaut physique dans le but d'effrayer et la menace de violence physique. L'*International Violence against Women Survey* (ci-après: IVAWS) inclut dans cette catégorie les actes suivants<sup>13</sup>:

- Battre, projeter un objet
- Pousser, serrer, tordre le bras, tirer les cheveux
- Gifler, frapper à coups de pied ou à coups de poings
- Étrangler, tâcher de serrer le cou, tâcher de brûler
- Braquer une arme à feu ou un couteau
- Autres actes de violence physique.

### 2. Violence sexuelle.

Il s'agit de toute sorte d'agissements ou de contraintes ayant pour objet un contact sexuel. Cela inclut les menaces de violence physique et la contrainte à subir une violence physique, comme, par exemple:

- Contraindre à l'acte sexuel
- Tenter de contraindre à l'acte sexuel
- Importuner par des gestes suggérant la sexualité
- Agresser sexuellement une femme qui ignore qu'elle a été droguée, donc inconsciente et dans l'impossibilité de faire preuve d'une initiative quelconque
- Contraindre ou essayer de contraindre à des rapports sexuels avec un tiers moyennant rémunération financière ou en espèces
- Autres actes de violence sexuelle.

### 3. Violence psychologique ou morale:

Cela inclut les insultes, le fait de rabaisser la personne, de restreindre sa liberté, de l'observer en permanence, comme, par exemple:

---

<sup>13</sup> MOUZOS, MAKKAI, p. 9-11

- Défendre d'adresser la parole à des hommes, avoir des accès de colère en cas de désobéissance
- Désapprouver les agissements hors de la maison
- Limiter les entrevues avec la famille ou les amis
- Epier et poursuivre constamment
- Démoraliser en proférant des termes insultants, outrages, etc.
- Détruire et endommager des biens.

### **III. SITUATION UNIVERSELLE DU POINT DE VUE DE LA VIOLENCE ENVERS LA FEMME**

Tenant compte de l'étendue et de la fréquence de la violence infligée à la femme, l'Organisation mondiale de la santé considère cela comme un problème de santé publique. D'après certaines recherches sur la femme effectuées à travers le monde, il a été établi que le pourcentage de violence auquel sont exposées les femmes varie entre 10% et 69%<sup>14</sup>. Au cours d'une Assemblée Générale des Nations Unies tenue en 1993, il a été démontré que la violence envers la femme, qui se manifeste par des agissements tels que la restriction arbitraire des libertés (dans la vie privée et en société), basés sur la discrimination des sexes, causent aux femmes des préjudices corporels, sexuels et physiologiques, et engendrent de la souffrance<sup>15</sup>.

Lors de la Quatrième Conférence de la Femme à Pékin, en 1995, le Secrétaire Général de la session a déclaré que la violence infligée à la femme est un problème universel qui s'étend de plus en plus et qui devrait être universellement blâmé. Au cours de la même année, le programme d'action de la Conférence de Pékin a particulièrement insisté sur le fait que la violence envers la femme et sa privation des droits humains est l'un des obstacles majeurs au progrès. Malgré cela, de nos jours, le problème non seulement existe, mais s'amplifie<sup>16</sup>. Aucun rapport, statut, ordonnance, législation nationale ou internationale n'a réussi à abolir cette réalité. La violence envers la femme et la violence au sein de la famille sont malheureusement courantes

---

<sup>14</sup> Rapport de la Grande Assemblée Nationale de Turquie sur les homicides d'honneur, Ankara. 2006, p. 122 (non publié).

<sup>15</sup> Nations Unies, Déclaration pour abolir la violence envers la femme 48/104 (20 décembre 1993).

<sup>16</sup> Amnesty International, 2005.

de nos jours: elles passent presque inaperçues et sont même considérées comme l'un des piliers de certaines cultures<sup>17</sup>. Allant même plus loin, nous soutenons que la violence envers la femme et au sein de la famille existent et augmentent constamment, même dans les sociétés les plus civilisées. Par exemple, les recherches du Bureau australien des Statistiques témoignent de cette augmentation entre 1993 et 2003<sup>18</sup>. Nous pouvons affirmer aisément que les chiffres noirs sont bien au-dessus des infractions déclarées. D'après le Bureau australien des Statistiques, seuls 28% des agressions et 20% des infractions sexuelles sont communiquées à la police<sup>19</sup>. Selon le rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé basé sur des recherches collectives dans 48 pays et publié en novembre 2005, entre 10% et 69% des femmes ont déclaré avoir été physiquement maltraitées par l'homme avec lequel elles vivaient à une certaine période de leur vie<sup>20</sup>. D'après les données de la Banque mondiale, la violence au sein de la famille et le cancer sont les causes principales de mortalité des femmes âgées de 15 à 49 ans dans le monde entier. La violence au sein de la famille cause universellement plus de problèmes de santé que les accidents de la route et le paludisme.

Il ressort de recherches effectuées dans divers pays que les femmes tuées intentionnellement le sont par leur mari ou leur ami. Les raisons constatées sont le jeune âge des couples, l'insuffisance du revenu, le manque d'éducation, la participation à des incidents de délinquance juvénile, la violence familiale dans le passé de l'homme, l'abus d'alcool, le manque de sécurité, le complexe d'infériorité, la dépression, l'agressivité et l'incompatibilité sociale; outre ces caractéristiques personnelles, l'on rapporte le manque d'adaptation et le désaccord conjugal<sup>21</sup>.

La recherche de l'Université de Caroline du Nord (*University of North Carolina*; voir note de bas de page 6) indique les dimensions immenses de la violence domestique. Le nombre d'appels téléphoniques à la police pour raison de violence domestique sont de l'ordre de 30'000 par année. Le procureur de la région a été saisi de 500 cas de violence au sein de la famille et le nombre des homicides en 2003 était de 66, dont 22 sont dus à la violence domestique<sup>22</sup>.

---

17 ERGIN, BAYRAM, ALPER, SELİMOĞLU, BILGEL, "Domestic Violence: A Tragedy Behind the Doors, Women Health", 2005; 42 (2) p.35.

18 PHILIPS, PARK, la graphique en p.3.

19 PHILIPS, PARK, p. 1.

20 Rapport du Parlement turc, p. 122.

21 ERGIN et al., p. 36.

22 FRIDAY et al., p. 5.

Les femmes sont souvent prédestinées à subir une discrimination, et ce à partir du moment où elles sont dans le ventre de leur mère: citons, par exemple, l'avortement obligatoire lorsqu'il est établi que l'enfant est de sexe féminin, le meurtre des bébés filles, l'excision des fillettes, les fiançailles au berceau, l'échange des filles entre deux familles (le «berdel»)<sup>23</sup>, le mariage obligatoire, l'obligation à la domesticité, le mariage entre enfants, la vente, l'inceste, la traite et la pornographie infantile. Plus tard, elle devra subir la violence infligée par l'ami, le mari ou l'homme avec lequel elle partage sa vie, l'oppression psychologique, le viol, la violence, la pornographie, la contrainte à travailler ou, au contraire, l'interdiction de travailler, entre autres formes d'oppression et de violence. Ici, nous devons brièvement mentionner l'article 99 du nouveau Code pénal turc. Il énonce dans son 6<sup>e</sup> paragraphe, sous le titre «d'avortement», que dans le cas où une femme est enceinte par suite d'un délit, celui qui interrompt la grossesse est exempt de punition, ceci à condition que la grossesse ne dépasse pas un terme de 20 semaines, et avec l'accord obligatoire de la femme. Toutefois, l'opération doit être pratiquée dans un hôpital et par un médecin spécialiste. Conformément à cet article (paragraphe 1), dans le cas où il n'est pas question d'un problème de santé quelconque, cela ne peut être pratiqué que dans les premières 10 semaines de la grossesse. La femme qui ne respecte pas cette période peut ainsi prétendre avoir été violée, et cette excuse sera d'autant plus facilement acceptée s'il a été établi que le bébé est une petite fille. Dans ce cas, toutefois, la seule déclaration de la femme est insuffisante; un décret judiciaire ou, tout au moins, un document ou un acte d'accusation émis par le procureur et attestant le délit doit accompagner la déclaration précitée. D'autre part, la Turquie a signé et approuve l'accord européen défendant d'appliquer le discernement des sexes sur le génome humain<sup>24</sup>. Partant de ce point de vue, en cas d'avortement, la prolongation des termes légaux dans les situations mentionnées devrait être défendue; dans les cas exceptionnels où il s'agit d'une femme tombée enceinte à la suite d'une agression, les conditions doivent être examinées avec une minutie extrême. Généralement, la violence envers la femme est observée surtout dans les pays où la supériorité de l'homme est prépondérante. La discrimination entre les sexes, les normes d'une culture autorisant l'homme à maltraiter sa femme et l'insuffisance des sanctions pénales sont les causes de cette violence, qui est attisée dans tous les domaines socio-économiques et quel que soit le niveau d'instruction. Franchissant toutes les barrières religieuses et culturelles, il résulte que la femme est dans l'impossibilité d'user de ses droits en public.

---

<sup>23</sup> Pour les détails concernant le «berdel», voir la thèse de ERAŞ, *Hukuk Antropolojisi Açısından Töreyle Dayalı Evlilik Türleri ve Berdel Uygulamaları*, Yüksek Lisans Tezi, Marmara Üniversitesi, İstanbul, 2002, p. 45-75 (non publiée).

<sup>24</sup> Pour les détails, voir ÜNVER, «Avrupa Biyo-hukuk Sözleşmesi'nin Türk Hukukuna Etkileri», *KhukA, L'Archive du droit public*, Kasım 2005, Yıl 8, p.185.

#### **IV. LA VIOLENCE ENVERS L'ENFANT**

L'exploitation des enfants est définie par l'Organisation Mondiale de la Santé comme l'ensemble des traitements volontaires ou involontaires infligés à un enfant par un adulte, une société ou un pays, et d'influence néfastes sur son développement physique. Dans le cadre de notre contribution, notre domaine d'intérêt se limite à l'enfant maltraité au sein de la famille, ce qui constitue l'une des expériences les plus tragiques vécues par un enfant<sup>25</sup>. Les enfants en bas âge forment le groupe de victimes le plus important; leurs tortionnaires ne sont pas des étrangers mais leurs propres père ou mère ou de proches parents<sup>26</sup>. Les petits, vu leur âge, ne sont ni en mesure de s'exprimer ni de comprendre ce qu'ils subissent. D'autre part, il y a deux fois plus de meurtres d'enfants âgés entre 0 et 4 ans qu'entre 5 et 14 ans. Le taux le plus important de meurtres d'enfants de moins de 5 ans concerne la région africaine, tandis que le taux le plus bas concerne la région européenne, l'Est de la Méditerranée et l'Ouest du Pacifique, où le statut économique est élevé<sup>27</sup>. Malgré le fait que les recherches effectuées aux Etats-unis indiquent que la majorité des victimes sont noires, ceci n'a pas été confirmé par les recherches cliniques. Cette différence découle du fait que, le revenu des personnes d'origine africaine étant très restreint, il leur est impossible de s'adresser à des établissements privés qui pourraient leur procurer les soins nécessaires<sup>28</sup>.

Les recherches établissent une forte corrélation entre l'abus des enfants et la classe sociale<sup>29</sup>. Cela résulterait du fait que les classes inférieures ont recours à la violence pour résoudre les conflits. A notre avis, cette conception vient du fait que ces personnes-là attirent beaucoup d'attention sur elles lorsqu'elles se réfèrent aux services médicaux publics. Au contraire, pour les classes moyennes et supérieures, cette réalité est dissimulée et reste discrète. De plus, dans les cas de mort d'enfant, il n'y a pas d'autopsie et les certificats de décès s'arrangent incorrectement<sup>30</sup>.

Les enfants victimes de violence sont généralement emplis de remords et de honte<sup>31</sup>. De même, les dommages émotionnels sont plus longs à soigner que

---

25 DOERNER, LAB, *Victimology*, p. 85-87.

26 LOPEZ, BORNSTEIN, *Victimologie Clinique*, Paris, 1995, p. 63

27 Rapport du Parlement turc, p.99.

28 DOERNER, LAB, p. 147.

29 Ibid.

30 Rapport du Parlement turc, p.99.

31 Ibid, p.71

les blessures physiques. Pour ces enfants, qui manquent de confiance en eux, le développement sain de leur personnalité et le succès de leur éducation sont dramatiquement compromis. Comme nous l'avons déjà mentionné, le parent qui abuse de l'enfant est une personne qui a généralement subi un abus dans son enfance<sup>32</sup>. De nos jours, l'abus des enfants existe encore. Pourtant, la discrétion de la vie familiale et la sainteté de l'autorité parentale ont pour conséquence que la plupart des incidents restent discrets<sup>33</sup>. D'après les données de l'Organisation mondiale de la santé, en 2000, 57'000 enfants âgés de moins de 15 ans ont été tués. Une recherche conduite aux Etats-Unis en 1995 montre que 49% des familles éduquent leurs enfants avec des méthodes violentes, y compris la bastonnade, le battement, la menace avec un couteau ou une arme à feu<sup>34</sup>.

## V. VIOLENCE DOMESTIQUE EN TURQUIE

En Turquie, particulièrement après la fondation de la République, plusieurs dispositions légales ont été élaborées pour promouvoir l'intégration des femmes dans la vie sociale et des accords internationaux ont également été signés. La République turque a été fondée sur le principe de l'égalité des sexes et avait des lois reconnaissant aux femmes les droits politiques, sociaux et éducatifs bien avant que plusieurs pays dits civilisés ne le fassent. L'article 41 de la Constitution turque est intitulé «La protection de la famille». En outre, le Code civil a été modifié. La loi sur la protection de la famille contient des dispositions importantes relatives à la violence familiale. Ces mesures ne sont toutefois pas suffisantes.

D'un autre côté, la société turque est devenue plus sensible aux droits de l'homme, et un mouvement féministe puissant a influencé l'élaboration des lois. Par exemple, le Code pénal de 2005, lourdement critiqué, a des dispositions avantageuses, ratifiées par des organisations de femmes qui font du lobbying efficace, concernant les crimes contre l'immunité sexuelle.

---

<sup>32</sup> GRABOSKY, p. 16.

<sup>33</sup> DOERNER, LAB, p. 139.

<sup>34</sup> Pour une comparaison avec le Chili, l'Égypte, l'Inde, les Philippines et les États-Unis, voir le rapport du Parlement turc, p.100.

### **A. Les recherches sur la violence domestique en Turquie**

La plus vaste de ces recherches a été conduite en 2006 par la Commission de Recherche de la Grande Assemblée Nationale Turque (TBMM), et porte sur les homicides d'honneur; l'on s'y est interrogé sur les raisons de la violence contre les enfants et les femmes<sup>35</sup>. En outre, une enquête portant sur la violence au sein de la famille a été menée à Bursa entre octobre 2000 et mai 2001<sup>36</sup>; 506 personnes y ont participé.

### **B. Les recherches menées par le centre de recherche de droit penal et de criminologie de l'universite d'Istanbul**

En 2003, notre centre a mené une étude qui avait pour objet la violence domestique et portait sur tout le pays. Cette étude a été présentée et publiée dans le cadre du 13e Congrès Mondial de Criminologie, tenu à Rio de Janeiro<sup>37</sup> la même année. Le thème du Congrès de l'AICLF étant la violence domestique, à l'initiative de notre Centre de Recherche (Doc.Dr. Yener Ünver et Y. Doc. Dr. Ali Kemal Yildiz), et avec la coopération des membres de l'Université d'Uludağ (Prof. Dr. Nazan Bilgel et Prof. Dr. Serpil Aytac), nous avons procédé à une nouvelle enquête à travers toute la Turquie<sup>38</sup>. Nous avons reçu 1304 réponses de tout le pays. Les analyses statistiques (SPSS) ont été effectuées par Doç. Dr. Nuran Bayram<sup>39</sup>.

### **C. Le resume des donnees concernant la violence domestique en Turquie<sup>40</sup>**

#### *1. Les participants à l'enquête*

L'échantillon est composé de 56,7% de femmes et de 43,3% d'hommes.

---

<sup>35</sup> Rapport de la Grande Assemblée nationale de Turquie, sur les homicides d'honneur, p. 122 (non publié).

<sup>36</sup> ALPER, ERGİN, SELİMOĞLU, BİLGEL, Domestic Violence: A Study Among a Group of Turkish Women

<sup>37</sup> Türkiye'de Aile İçi Şiddet, Ülke Çapında Kriminolojik-Viktimolojik Alan Araştırması ve Değerlendirmeler, İstanbul Üniversitesi Hukuk Fakültesi Ceza Hukuku ve Kriminoloji Araştırma ve Uygulama Merkezi, Beta, 2003.

<sup>38</sup> Nous tenons à remercier nos étudiants pour leur appui dans le cadre de ce projet.

<sup>39</sup> BAYRAM, Sosyal Bilimlerde SPSS ile Veri Analizi, Bursa 2004.

<sup>40</sup> Ces données ne sont pas encore publiées.

L'âge des personnes interrogées varie entre 10 et 83 ans. 41,8% se situent au-dessous de 22 ans, alors que 22% sont âgés de 22 à 23 ans, 18,9% de 24 à 44 ans, et 17,3% de plus de 44 ans.

Nous avons également récolté des informations sur la situation éducative et professionnelle des personnes interrogées, ainsi que sur leur revenu, leur milieu social, et le nombre de personnes que compte leur famille.

## *2. Le taux et le type de violence domestique*

27,9% des personnes interrogées ont indiqué qu'elles ont subi des actes de violence domestique, 10,1% ont été témoins de violence et 62% indiquent ne jamais avoir subi de violence ou de contrainte. Parmi les participants, 72,6% des femmes en ont été directement victimes, tandis que 68% en ont été témoins. Quant aux hommes, 24,4% ont été victimes de violence alors que 31,2% en ont été témoins.

Lorsque l'on considère le type d'acte de violence, l'on constate les résultats suivants:

- Harcèlement sexuel renforcé, 5,2%
- Harcèlement sexuel, 2,6%
- Coups, 65,9%
- Mauvais traitement, 15,6%
- Restriction de la liberté, besogne forcée, 0,4%
- Autres mauvais traitements, 1,9%.

Par ailleurs, il ressort de la recherche que seuls 7,3% des victimes ont rapporté le délit aux autorités; cela s'explique par la timidité, les résultats judiciaires des réclamations, ainsi que les profils des victimes et des auteurs.

## **VI. LES PROPOSITIONS DE SOLUTIONS**

### **A. En général**

Il est difficile d'arrêter la violence domestique, car elle n'a pas de cause unique. Dans ce contexte, il sera en particulier utile de se référer aux



mesures de justice restaurative<sup>41</sup>. Arrêtons-nous donc un instant sur la réconciliation et la compensation. Pour compenser les dommages des victimes, l'on peut recourir, par exemple, à des systèmes d'action civile qui prévoient l'indemnité juridique privée, ou à «la négociation de peine», à l'indemnité pénale par le tribunal pénal, et à l'indemnisation par l'Etat<sup>42</sup>. Les suggestions contenues dans la «Recommandation R(85) 11 du Conseil de l'Europe, sur la position de la victime dans le cadre du droit pénal et de la procédure pénale»<sup>43</sup> prévoient que l'indemnité soit décidée dans le procès criminel. Le Code pénal et le Code de procédure pénale qui ont été aboli en 2005 le rendaient possible (Code Pénal article 37, Code de Procédure Pénale article 358/2). Ce système-là n'est pas beaucoup utilisé; nous avons également critiqué les lois anciennes. Nous avons en effet proposé que l'on ajoute des dispositions aux lois afin d'assurer le versement de l'indemnité comme une sanction pénale, tel que suggéré sous le chiffre E 14 de la Recommandation<sup>44</sup>. Ce que nous critiquions dans le système ancien était le fait qu'après la décision de la cour criminelle sur le montant de la compensation, la victime était dans une situation désavantageuse et les lois devraient donc être modifiées afin de permettre à la victime de recevoir la compensation de la même façon que le gouvernement obtient le montant de l'amende de la part du contrevenant<sup>45</sup>. Mais les réformes sont allées dans le sens contraire et ont supprimé le droit des victimes à poursuivre l'auteur devant la cour criminelle pour obtenir le versement de la compensation. Nous laissons le lecteur libre de décider s'il s'agit là d'un progrès ou non<sup>46</sup>.

---

<sup>41</sup> COKER, "Transformative Justice: Anti Subordination Processes in Cases of Domestic Violence" in: S'TRANG, BRAITHWAITE (ed.), *Restorative Justice and Family Violence*, p. 128.

<sup>42</sup> KILLIAS, "Victim-Related Alternatives to the Criminal Justice System: Compensation, Restitution and Mediation, in: MAKKAR, FRIDAY (ed.), *Global Perspectives in Victimology*, ABS Publications, Jalandhar, India, 1995, p.254-257.

<sup>43</sup> D 10 et D11

<sup>44</sup> SOKULLU-AKINCI, *Viktimoloji (Victimologie)*, Beta Publications, Istanbul, 1999, p. 204-211.

<sup>45</sup> SOKULLU-AKINCI, *Viktimoloji*, p. 207-208

<sup>46</sup> SOKULLU-AKINCI, "Criticism of the Provisions of the New Turkish Criminal Code Concerning Restorative Justice", in: *Annales de la Faculte de Droit d'Istanbul*, Vol. 37, No. 54, 2005, p. 9-10

## **B. Au sujet de l'abus des enfants**

Voici quelques mesures qu'il faudrait, à notre avis, prendre:

1. Les professionnels des secteurs de la santé, de la justice, de l'éducation et de la sécurité devraient recevoir une formation sur le thème de la violence contre les enfants. Les unités spécialisées sur le modèle de l'Université de Caroline du Nord sont, à nos yeux, utiles<sup>47</sup>.
2. Les unités compétentes devraient informer la population au moyen de publications et de brochures.
3. Fournir des services aux enfants violés et établir des lignes de téléphone d'urgence.
4. Etablir une base de donnée nationale.
5. Réorganiser les maisons de correction selon leurs finalités.
6. L'éducation obligatoire devrait s'élever à 12 ans et sensibiliser les élèves à la problématique de la violence et de la discrimination des femmes.
7. Les parents devraient être informés, au sein «d'écoles de parenté» sur les moyens non violents d'élever les enfants. Ces derniers devraient faire l'objet d'émission de télévision et de radio, qui devraient également favoriser l'élimination de coutumes et de traditions nuisibles.

## **C. Au sujet de la violence contre la femme**

A cet égard, nous faisons les recommandations suivantes:

1. Pour dissoudre l'inégalité entre hommes et femmes, un travail doit être fait dans chaque plateforme. Dans l'emploi, l'égalité devrait être assurée, la discrimination positive même encouragée. L'entrée des femmes dans la vie économique devrait être appuyée par des crédits et d'autres moyens similaires. Il faut, en outre, encourager la participation des femmes dans la vie politique, en introduisant éventuellement des quotas dans les partis politiques.

---

<sup>47</sup> FRIDAY et al.

2. Il faut faire appel à des psychologues, pédagogues, et experts des services sociaux dans les Cours de la famille et des enfants, et les juges devraient recevoir une formation spéciale afin d'être sensibilisés à cette problématique.
3. Les publications, brochures et films ayant pour objet la prévention de la violence contre les femmes doivent être encouragées.
4. Le droit pour les femmes de sortir doit être garanti à tout instant.
5. Les hommes doivent soutenir et encourager l'égalité entre les sexes.
6. Les refuges d'urgence et autres organisations non gouvernementales doivent être soutenues et des lignes téléphoniques établies.
7. La Turquie devrait signer le programme DAPHNE II (2004-2008) organisé dans le cadre de l'Union européenne.

## **CONCLUSION**

Comme nous l'avons mentionné tout au long de la présente contribution, une législation au sujet de la violence domestique est nécessaire. Pourtant, les lois ne permettent pas de modifier les phénomènes et les réalités sociales en une seule nuit. Il faut donc influencer les faits sociologiques. Pour y parvenir, l'on avait relevé la nécessité d'une «mobilisation du peuple»<sup>48</sup>. Or, cette conception n'était pas appropriée. Dans la première phase, il faut viser à «sensibiliser» le peuple. Le reste en découlera certainement. Pour l'augmentation de la sensibilité sociale, les mass-médias joue un rôle important. Dans notre pays, l'influence de la presse et de la télévision sur le peuple est significative. Une presse responsable pourrait, en effet, être efficace dans ce domaine, avec des campagnes comme «Fin à la violence familiale». Les programmes de télévision pour les femmes, qui sont diffusés à midi, ne devraient certainement pas être utilisés abusivement. Rappelons que certaines femmes participant à de tels programmes et, ayant déclaré avoir été victimes de violence, ont été tuées sous le prétexte qu'elles avaient déshonoré leur famille. Toutefois, un usage responsable de ces programmes peut être source de progrès. L'obligation de dénonciation, mentionnée dans

---

<sup>48</sup> Rapport du Parlement turc, p. 126.

certaines dispositions du Code pénal, est critiquée; en particulier l'article 280, selon lequel les médecins ne peuvent pas notifier le crime, n'est pas conforme à l'éthique médicale. Cependant, nous acceptons que les médecins aient une responsabilité d'informer et de rapporter la violence familiale et la maltraitance d'enfants, parce qu'il est difficile de déceler ce type de crime.

La criminologie a longtemps été méprisée par les pénalistes. Pourtant, il n'est pas possible d'élaborer de bonnes lois ou d'assurer l'efficacité des sanctions sans les données criminologiques. Nous espérons que ce travail criminologique et victimologique ouvrira la voie à d'autres chercheurs. Nous dédions cette contribution à ceux qui fondent l'Institut de Criminologie de la Faculté de Droit de l'Université d'Istanbul et à ceux qui oeuvrent de toutes leurs forces pour la criminologie.

## TÜRKİYE’DE AİLE İÇİ ŞİDDET ARAŞTIRMASI 2006

*Prof. Dr. Füsun SOKULLU AKINCI\**

### Özet

Türkiye’de şiddet önemli bir sorundur. Azınlık da olsalar, bazı insanlar beğenmedikleri görüşlere, düşüncelere, hatta davranışlara toleransla yaklaşmayı henüz becerememektedirler. Türk kültüründe egemen olan hoşgörü bu azınlık tarafından maalesef benimsenememiştir. Ama çelişki şuradadır: bu kişiler azınlıkta da olsalar, suç işleyenler bunlar olduğu için toplumda çok gürültü çıkarabilmekte, tüm toplumu etkileyebilmekte ve zaman içinde şiddet kültürünü toplumda yaygınlaştırabilmektedirler. İktisattaki “kötü para” doktrini burada da geçerlidir, zira daha kolay olduğu için insanlar kötü davranışları daha çabuk benimserler.

Öte yandan aile tüm toplumu oluşturan en küçük birimdir, tüm toplumdaki şiddeti aileden başlayarak kaldırmanın en iyi yol olduğunu düşünüyoruz. Eğitim önce aileden başlar. Ailede şiddet gören bireyler bunun normal olağan yaşam biçimi olduğunu düşünür ve benimserler. Amacımız işte bu yanlışın düzeltilmesinde mütevazı bir çabadır. Aile içi şiddet fiziksel, cinsel hatta psikolojik olabilir. Bu bağlamda töre cinayetlerine, hatta enseste de rastlanabilmektedir. Öte yandan pek çok suçun resmi makamlara ulaşamadığını ve siyah sayı olarak kaldığını bilmekteyiz. Bunların içinde önemli ve ciddi olmakla birlikte aile içi şiddete ilişkin olanlar önde gelmektedir. Özellikle, yakın akraba olan fail ve mağdurların söz konusu olduğu bu tür suçlar ihbar edilmemektedirler. İşte bu nedenledir ki bunu viktimizasyon araştırması olarak yapmak istedik. Karanlıkta kalmış mağdurlara da söz hakkı vermenin sorunun çözümünde önemli yararları olacağına inanmaktayız.

### Résumé

La violence se transmet de génération en génération. Avoir été victime ou témoin de mauvais traitements pendant l’enfance augmente le risque d’utiliser la même violence à l’âge adulte. La violence infligée aux membres de la famille comprend la violence physique, sexuelle et

\* Prof.Dr.; İstanbul Üniversitesi Hukuk Fakültesi Ceza Hukuku ve Kriminoloji Araştırma ve Uygulama Merkezi Müdürü

psychologique. Nous avons fait une recherche à travers tout le pays, en 2003, puis en 2006, sur le thème de la violence domestique en Turquie. La dernière recherche indique que 29,9% des personnes interrogées ont subi la violence domestique et 10,1% en ont été témoins. Le pourcentage des victimes qui s'adressent aux autorités est de l'ordre de 7,3%. En conséquence, le premier pas devrait être de sensibiliser la société. Le reste en découlera alors certainement. Il faudrait en outre accepter que les médecins aient la responsabilité d'informer les autorités en cas de la violence domestique et d'abus d'enfant, parce qu'il est difficile de déceler ce type de crime.

## I. GİRİŞ

Türkiye'de şiddet önemli bir sorundur. Sayıları az da olsa, bazı insanlar beğenmedikleri görüşlere, düşüncelere, hatta davranışlara toleransla yaklaşmayı henüz becerememektedirler. Türk kültüründe egemen olan hoşgörü bu kişiler tarafından maalesef benimsenememiştir. Ama çelişi şurada: Bu kişiler az da olsalar, suç işleyenler bunlar oldukları için, toplumda çok gürültü çıkarabilmekte, tüm toplumu etkileyebilmektedirler ve zaman içinde şiddet kültürü toplumda yaygınlaşabilmektedir. İktisattaki "kötü para" doktrini bence burada da geçerlidir, zira daha kolay olduğu için insanlar kötü davranışları daha çabuk benimserler.

Türkiye'de şiddete ilişkin genel bir çalışma yapmak isterdik, ancak şimdilik bunu aile içi şiddetle sınırlı tutuyoruz. Sorunun hiç olmazsa bir ucundan yakalayabilirsek ne mutlu bize.

Öte yandan aile tüm toplumu oluşturan en küçük birimdir, tüm toplumdaki şiddeti aileden başlayarak kaldırmanın en iyi yol olduğunu düşünüyoruz. Eğitim önce aileden başlar. Aile içi şiddet literatürü fiziksel şiddetin nesilden nesile geçtiğini iddia eden eserlerle doludur<sup>1</sup>. Şiddet döngüsü (cycle of violence) viktimolojide artık kabul edilmiş bir görüştür. Gerçekten de, çocuklukta şiddete tanık olmak ya da şiddeti bizzat yaşamak, erişkinlikte bu tür davranışı bizzat gerçekleştirme riskini artırır. Kimi literatürde ise artan bir şekilde küçüklüğünde şiddete maruz kalma ya da tanık olma ile, erişkinlikte de şiddete maruz kalma arasında bir ilişki olduğuna inanılmaktadır<sup>2</sup>. Bu,

<sup>1</sup> Örneğin Kay PRANIS, "Restorative Values and Confronting Family Violence" in Restorative Justice and Family Violence (ed. Heather STRANG-John BRAITHWAITE), Cambridge University Press, 2002, s. 26.

<sup>2</sup> Bu eserler için bkz. Jenny MOUZOS-Toni MAKKAI, Women's Experiences of Male Violence, Findings from the Australian Component of the International Violence Against Women Survey (IVAWS), Australian Institute of Criminology, 2004, s. 83,

çocuklukta cinsel tacize maruz kalma ile daha sıkı bir ilinti göstermektedir, yani şiddet döngüsü çocuklukta cinsel taciz ile erişkinlikte şiddete maruz kalma olasılığı arasında daha da belirgindir<sup>3</sup>.

Amerika Birleşik Devletlerinde<sup>4</sup> yapılan bir araştırma, çocukken ebeveyn şiddet gören kadın ya da erkeklerin kendi evliliklerinde de şiddet görme olasılıklarının üç kat arttığını ve yıllık evlilik içi şiddet sayılarının bu kişiler açısından ikiye katlandığını ortaya koymaktadır. Ulusal Kadına Karşı Şiddet Araştırması ise 18 yaşından önce cinsel tacize uğrayan kadınların erişkinliklerinde saldırıya uğrama olasılıklarının iki kat arttığını belirlemektedir<sup>5</sup>.

1996 yılında Avustralya’da yapılan bir araştırma ise çocuklukta ya da erişkinlikte her hangi bir şiddet suçunun mağduru olmanın, yaşa, eğitim düzeyine, işine, gelirine ve medeni haline bakılmaksızın belirleyici olduğunu ortaya koymaktadır<sup>6</sup>.

Kanada Kadına Karşı Şiddet Araştırması’na göre, annesinin şiddete maruz kaldığını gören erkeklerin kendi eşlerine şiddet uygulama olasılığı 3 kat artmaktadır<sup>7</sup>.

Ailede şiddet gören bireyler bunun normal olağan yaşam biçimi olduğunu düşünür ve benimserler. Amacımız işte bu yanlışın düzeltilmesinde mütevazı bir çabadır.

Öte yandan pek çok suçun bilinen nedenlerle resmi makamlara ulaşmadığını ve siyah sayı olarak kaldığını bilmekteyiz<sup>8</sup>. Bunların içinde önemli ve ciddi olmakla birlikte aile içi şiddete ilişkin olanlar önde gelmektedir. Yakın akraba

3 ibid 84.

4 Amerika Birleşik Devletlerinde yapılmış olan en yeni araştırma sevgili kardeşim, 30 yıllık dostum Paul C. FRIDAY ve arkadaşları tarafından gerçekleştirilmiş ve final report, AICLF Kongresinden sonra, 25 Mayıs 2006 tarihinde tamamlanmıştır. Bu çalışma North Carolina’nın Charlotte Kent, Mecklenburg Polis Merkezinde aile içi şiddetle mücadele için kurulmuş olan özel birimin çalışmalarını değerlendirmeyi amaçlamıştır, Paul C. FRIDAY-Vivian B. LORD-M.Lyn EXUM-Jennifer HARTMAN, “Evaluating the Impact of a Specialized Domestic Violence Police Unit”, Final Report, Department of Criminal Justice, University of North Carolina, Charlotte, 25, Mai, 2006.

5 STRAUSS-SMITH, “Family Patterns and Child Abuse”, in Physical Violence in American Families, New Brunswick, 1990, zik. Ibid.

6 TJADEN-THOENNES, Prevalence, incidence and consequences of violence against women, Washington DC., National Institute of Justice, (1998),İbid.

7 JOHNSON (1996), ibid.

8 Ayrıntılı bilgi için bkz. SOKULLU-AKINCI, Kriminoloji. 4. Bası, İstanbul, 2004, Ss.73-84.

olan fail ve mağdurların söz konusu olduğu bu tür suçlar ihbar edilmemektedirler<sup>9</sup>. Özellikle cinsel bütünlüğe karşı suçlar ve aile içi şiddet suçlarının ihbar edilmediği belirtilmektedir<sup>10</sup>. İşte bu nedenledir ki bunu viktimizasyon araştırması olarak yapmak istedik. Karanlıkta kalmış mağdurlara da söz hakkı vermenin sorunun çözümünde önemli yararları olacağına inanmaktayız.

Siyah sayı olmayıp da istatistiklere girebilmiş suçlar ise yine de birer sayıdan ibarettir. Fail ve mağdurların özelliklerine ilişkin ayrıntıları yansıtmamaktadır<sup>11</sup>. Sosyolojik ve psikolojik bir sorun olan şiddetin analizi ve bununla savaşım fail ve mağdurlara ilişkin bazı bilgilere ulaşmakla olanaklıdır.

Bu alandaki çalışmaların çoğunda yalnızca “kadın” denilmektedir ama bunu her zaman ailenin tüm bireylerini kapsayacak şekilde anlamak gerekmektedir, zira ailede anne şiddete maruz kalınca bu, domino etkisi yaparak tüm aileye yayılır. Bu olgu iki şekilde karşımıza çıkar, birincisi şiddet aile içinde bir iletişim biçimi olarak benimsendiği için herkes birbirine şiddet uygular, bu özellikle “Pecking order” (gagalama düzeni) olarak karşımıza çıkar; ikincisi baba aile içinde herkese şiddet uygular.

Öte yandan aile içi şiddetin geniş etkileri de bulunmaktadır: aile içi şiddete maruz kalan bireyler topluma da daha az katkıda bulunurlar<sup>12</sup>; örneğin çalışma yaşamında performans düşmesine, motivasyon azalmasına, hatta dikkat eksikliğine yol açması nedeniyle iş kazalarına yol açar. Bunu Ekibimizden Prof. Dr. Serpil Aytaç atölye çalışmasında ayrıntılı olarak açıklayacaktır.

## II. ŞİDDETİN TANIMI

### A. Genel Olarak Şiddetin Tanımı

Toplumda şiddetin herhangi bir türünün tanımı yapılmadan önce şiddet tanımlanmalıdır. Araştırmacılar şiddeti farklı farklı şekilde tanımlamaktadırlar. Dar anlamda şiddet bir kişinin diğerine kasten zarar vermesi olarak ta-

<sup>9</sup> Peter Nils GRABOSKY, Victims of Violence, Australian Institute of Criminology, Canberra, 1989, s.1-2.

<sup>10</sup> PHILIPS-PARK, Measuring Violence Against Women: A Review of the Literature and Statistics, e-Brief: Online Only Issued 06 December 2004  
(<http://www.aph.gov.au/library/intguide/SP/ViolenceAgainstWomen.htm> (28.10.2005).

<sup>11</sup> GRABOSKY 2.

<sup>12</sup> PRANIS, s. 26.



nımlanmaktadır. Bu dar tanım “bedensel dokunma” içermeyen, örneğin psikolojik ya da duygusal şiddet hatta şiddet kullanma tehditlerini içermemektedir. Halbuki gerçek bir şiddet tanımına bütün bunlar da girmektedir.

## **B. Kadına ve Ailedeki Bireylere Yönelik Şiddet Türleri**

Bu tür şiddet kapsamına fiziksel, cinsel ve psikolojik şiddet girmektedir.

### **1. Fiziksel şiddet**

Bu hem zarar vermeğe, korkutmaya yönelik fiziksel saldırı, hem de şiddet uygulanacağına ilişkin tehditleri içerir. IVAWS şu fiziksel şiddet türlerini ölümlenmeye dahil etmektedir<sup>13</sup>:

- Bir şey ile vurulmak. Kendisine bir şey atılması,
- İtilmek, kavranmak, kolun bükülmesi. Saçın çekilmesi,
- Tokatlanmak, tekmelenmek,yumruklanmak,
- Boğmaya, boğazını sıkmaya, yakmaya çalışmak,
- Tabanca veya bıçak yöneltmek,
- Diğer fiziksel şiddet.

### **2. Cinsel şiddet**

Tecavüze varan rıza dışı her tür cinsel davranış ya da dokunuş. Kişiyeye rızasız olmaksızın fiziksel şiddet uygulama ya da uygulanacağı tehdidinde bulunma. Örneğin:

- cinsel ilişkiye zorlama,
- cinsel ilişkiye zorlama girişimi,
- cinsellik içeren bir biçimde ve sıkıntıya yol açacak şekilde dokunma,
- bilgisi olmaksızın madde verilen ve bu madde nedeniyle rıza verebilecek durumda olmayan kadına cinsel saldırı,
- Para veya mal karşılığı başkası ile cinsel davranışlara zorlanmak ya da zorlamaya kalkışmak.
- Diğer cinsel şiddet.

---

<sup>13</sup> MOUZOS-MAKKAI, s. 9-11.

3. Psikolojik ya da duygusal şiddet, hakaret, aşağılama, özgürlüklerin sınırlandırılması, sürekli gözetim altında tutma. Bunlar aynı zamanda kontrol edici davranışlardır, örneğin:

- diğer erkeklerle konuşmasına izin vermemek, konuşursa öfkelenmek,
- ev dışındaki etkinlikleri onaylamama,
- aile ve arkadaşlarla görüşmeyi kısıtlama,
- izlemek ve nerede olduğunun takibi,
- kötü sözler, hakaretler ve bu gibi davranışlarla moralini bozmak,
- Mallarına zarar vermek, tahrip etmek.

### III. KADINA YÖNELİK ŞİDDET AÇISINDAN DÜNYADA DURUM

Dünya Sağlık Örgütü, kadına yönelik şiddetin yaygınlığı ve sıklığı bağlamında bunu bir halk sağlığı sorunu olarak nitelendirmektedir. Nitekim tüm dünyada kadınlara ilişkin olarak bazı araştırmalar yapılmış ve şiddetin kadınları % 10-% 69 oranında etkilediği görülmüştür<sup>14</sup>.

Birleşmiş Milletler Genel Kurulu 1993 yılında kadına karşı şiddeti “İster özel yaşamda, ister kamusal yaşamda, cinsiyete dayanan ve kadınlarda bedensel, cinsel ve fizyolojik zarara ya da acıya yol açan eylemler, bu tür eylemleri yapma tehdidi, özgürlüğün keyfi olarak sınırlandırılması” olarak tanımlanmıştır<sup>15</sup>

1995 yılında Pekin’de yapılan Dördüncü Kadın Konferansında dönemin Genel Sekreteri Kadına karşı şiddetin bir Dünya sorunu olduğunu, artmakta olduğunu ve Tüm Dünya tarafından lanetlenmesi gerektiğini ifade etmiştir. Yine aynı yılda Pekin Konferansı aksiyon programında kadının insan hakları ve kadına karşı şiddet ile mücadelelerinin engellerinden biri olarak özellikle vurgulanmıştır. Bütün bunlara rağmen problem bugün hala varlığını sürdürmekle kalmamakta, hatta giderek artmaktadır<sup>16</sup>. Hiçbir rapor, tüzük, ulusal yasa hatta ulusal üstü kural bu gerçeğe başa çıkamamaktadır. Kadına yönelik şiddet ve aile içi şiddet maalesef pek çok toplumda hala varlığını sür-

<sup>14</sup> TBMM. Töre Cinayetleri Raporu, Ankara, 2006 s. 122.

<sup>15</sup> Birleşmiş Milletler, Kadına Karşı Şiddetin Ortadan Kaldırılması Bildirgesi 48/104 (20 Aralık, 1993).

<sup>16</sup> Amnesty International, 2005

dürmekle birlikte, pek de dikkat çekmemekte, hatta düzenin ve kültürün bir parçası olarak kabullenilmektedir<sup>17</sup>. Daha da ileri giderek şu iddiada bulunacağız: en uygar ülkelerde dahi aile içi şiddet ve kadına karşı şiddet artarak devam etmektedir. Örneğin Avustralya İstatistik Bürosunun araştırmalarına göre trend 1993-2003 arasında hep artış göstermektedir<sup>18</sup>. Bunlar hep bilinen suçluluğa ilişkin sayılar olup, siyah sayıların bunun daha da üstünde olduğunu rahatlıkla söyleyebiliriz. Avustralya İstatistik Bürosu kadınlara karşı saldırı suçlarının yalnızca % 28’inin, cinsel saldırıların ise yalnızca % 20’sinin polise bildirildiğini belirtmektedir<sup>19</sup>.

Dünya Sağlık Örgütü tarafından 48 ülkede yapılmış, toplum tabanlı araştırmalara dayanan ve Kasım 2005’te yayınlanan rapora göre özellikle kadınların % 10 ila % 69’nun yaşamlarının bir döneminde birlikte olduğu erkekten fiziksel şiddet gördüğünü ifade etmiştir<sup>20</sup>.

Dünya Bankası verilerine göre, tüm dünyada aile içi şiddet 15-49 yaşlar arasındaki kadınlar arasında kanser ile birlikte en yüksek ölüm oranını sonuçlamaktadır. Yine dünyada aile-içi şiddet, trafik kazaları ve sıtmadan daha yüksek oranda sağlık bozukluğuna yol açmaktadır. Bu konudaki açıklamaları Ekibimizden Prof. Dr. Nazan Bilgel atölye toplantısında ayrıntılı olarak yapacaktır.

Değişik ülkelerde yapılmış olan çalışmalar, kasten öldürme suçunun mağduru olmuş kadınların kocaları ya da erkek arkadaşları tarafından öldürüldüklerini ortaya koymaktadır. Bunun nedenleri ise yaşın küçük olması, gelir azlığı, eğitimsizlik, yetişirken suç faaliyetlerine katılmak, erkeğin ailesinde şiddet geçmişi olması, aşırı alkol kullanımı, güvensizlik, kendini küçük görme, depresyon, agresif ve antisosyal kişilik bozukluğu gibi kişilik faktörler, evlilik içinde uyumsuzluk veya uyuşmazlık olarak saptanmıştır<sup>21</sup>.

North Carolina Charlotte’da yapılmış olan araştırma aile içi şiddetle şavaşıma amaçlayan birimin etkinliğini saptamayı amaçlamakla birlikte aile içi şiddetin ürkütücü boyutunu da ortaya koymaktadır: Charlotte’da polislin aile içi şiddet olaylarını ihbar etmek için yılda 30 000 kez arandığını, bölge

---

17 ERGİN-BAYRAM-ALPER-SELİMOĞLU-BİLGEL, “ Domestic Violence: A Tragedy Behind the Doors, s.3.

18 PHILIPS-PARK, s.3’de yer alan grafik.

19 PHILIPS-PARK, s. 1.

20 TBMM,

21 ERGİN et al., s. 4.

savcılığının yılda 5 000 aile içi şiddet olayı ile ilgilendiğini ve 2003 yılında gerçekleşen 66 adet kasten öldürme suçunun 12 tanesinin aile içi şiddetle ilgili olduğunu ortaya koymaktadır<sup>22</sup>.

Tüm dünyada kadınlar daha anne karnında ayrımcılığa maruz kalmaktadırlar. Bazı ülkelerde gebelikte doğacak bebeğin kız olacağını saptanması ile düşürülmesi, kız bebeklerin öldürülmesi, kadın sünneti, beşik kertmesi, berdel<sup>23</sup>, zorla evlendirme, hizmetçilik yaptırma, çocuk yaşta evlendirme, satma, ensest (fücur), seks ticaretinde ya da çocuk pornografisinde kullanma gibi. Daha sonra da erkek arkadaş, eş ya da birlikte olunan erkek tarafından şiddete maruz bırakılma, psikolojik şiddet, tecavüz, şiddet, pornografi, çalışmaya ya da çalışmamaya zorlama ve daha nice şiddet ve zorlama türleri. Bu bağlamda yeni Türk Ceza Kanununun 99. maddesine kısaca değinmeliyiz. Çocuk düşürme başlıklı bu maddenin 6 fıkrası uyarınca bir kadının bir suç sonucu gebe kalması halinde süresi 20 haftadan fazla olmamak ve kadının rızası olmak koşuluyla, gebeliği sona erdirene ceza verilmez, Ancak bunun için gebeliğin hastane ortamında bir uzman hekim tarafından sona erdirilmesi gerekmektedir. Maddeye göre (1. fıkra) tıbbi zorunluluğun olmadığı, rızaya dayalı çocuk düşürme ancak gebeliğin ilk 10 haftasında yapılabilir. Bu süreyi kaçıran bir kadın, bu mazeretin arkasına sığınabilir, özellikle bebeğin kız olduğu anlaşılırsa bu bahane kolaylıkla ileri sürülebilir. Burada yalnızca kadının beyanı ile yetinilmemeli, suçla ilişkin bir yargıç kararı, en azından savcının verdiği, bir suç bulunduğu ilişkin iddianame ya da bu gibi bir belge bulunmalıdır. Nitekim Türkiye tarafından imzalanmış ve onaylanmış olan Avrupa Biyo-hukuk Sözleşmesi, yasal düzenlemelerle insan genomuna cinsiyet ayrımcılığına yol açıcı müdahalenin önlenmesine ilişkin hükümler içermektedir<sup>24</sup>. Bu bağlamda çocuk düşürme için yasal sürelerin yukarıda belirttiğimiz durumlarda uzatılmasına izin vermemeli, suç mağduru olma gibi istisnai durumlarda ise bunun koşulları son derece özenli olarak saptanmalıdır.

Aslında kadına karşı şiddet özellikle kadın ve erkek arasında eşitsizliğe daha çok rastlanan ülkelerde karşımıza çıkabilmektedir. Cinsiyete bağlı rollerdeki katı ve belirgin ayrımlar, erkeğin eşi üzerinde şiddet uygulayabileceği

<sup>22</sup> FRIDAY ET AL. (2006) s. 5.

<sup>23</sup> Berdel'e ilişkin ayrıntılı bilgi için bkz. ERAŞ, Hukuk Antropolojisi Açısından Töreyle Dayalı Evlilik Türleri ve Berdel Uygulamaları, Yayınlanmamış Yüksek Lisans Tezi, Marmara Üniversitesi, İstanbul, 2002, s. 45-75

<sup>24</sup> Ayrıntılı bilgi için bkz. ÜNVER, "Avrupa Biyo-hukuk Sözleşmesi'nin Türk Hukukuna Etkileri", KhukA, L'Archive du droit Public, Kasım 2005, Yıl 8, s.185.

yönündeki kültür normları, bu tür davranışlara karşı etkin olmayan yaptırımların uygulanması bu tür şiddeti tüm dünyada, her tür toplumda, her tür sosyoekonomik ve eğitim modelinde körüklemektedir ve tüm kültür ve din bariyerlerini aşmış kadının toplumdaki haklarını tam olarak kullanmasına engel olmaktadır<sup>25</sup>.

#### IV. ÇOCUĞA YÖNELİK ŞİDDET

Dünya Sağlık Örgütü, çocuk istismarını “Çocuğun sağlığını, fiziksel gelişimini, olumsuz yönde etkileyen, bir yetişkin, toplum veya ülkesi tarafından bilerek veya bilmeyerek yapılan davranışlar” olarak tanımlamaktadır. Bu çalışma bağlamında bizi ilgilendiren çocuğun aile içinde maruz kaldığı şiddettir. Nitekim çocukların yaşayabilecekleri en hazin deneyimlerinden biri aileleri tarafından mağdur edilmeleridir<sup>26</sup>. Özellikle küçük çocuklar, en fazla mağdur olan gruptur ve onları mağdur edenler yabancılar değil, kendi annesibabaları, ya da diğer yakınlarıdır<sup>27</sup>. Ancak istismar mağduru her yaşta çocuk olmakla birlikte, küçük çocukların hem kendilerini ifade etme hem de kendisine yapılanları anlayabilme bağlamında tam olarak gelişmemiş olduklarını söyleyebiliriz. Nitekim 0-4 yaş grubu çocuklar arasında öldürülme oranı 5-14 yaş grubuna kıyasla iki kattır. 5 yaş altı çocukların en fazla Afrika Bölgesinde, öldürüldüğü, yüksek gelirli Avrupa Bölgesi, Doğu Akdeniz ve Batı Pasifik Bölgelerinde ise bu oranın en düşük olduğu bölgeler olduğu görülmektedir<sup>28</sup>.

Amerika Birleşik Devletlerinde yapılan araştırmalar siyahların daha çok mağdur olduklarını göstermekteyse de, klinik incelemeler bunu doğrulamaktadır. Bunun nedeni siyahların maddi olanaklarının sınırlı olmasına bağlı olarak, tedavi kurumlarına başvuramamalarından kaynaklanmaktadır<sup>29</sup>.

Araştırmalar çocuk istismarı ve sosyal sınıf arasında bağlantı olduğunu ortaya koymaktadır. Bunun, alt sınıfların anlaşmazlıkların çözümünde şiddete başvurmalarından kaynaklandığı iddia edilmektedir<sup>30</sup>. Kanımca bu dü-

---

25 ERGİN et al. S.4.

26 DOERNER-LAB, *Victimology*, Ss. 85-87.

27 LOPEZ-BORNSTEIN, *Victimologie Clinique*, Paris, 1995, s. 63.

28 TBMM araştırması, s.99.

29 DOERNER-LAB, S. 147.

30 ibid

şünce bu tür kişilerin daha fazla göz önünde olmalarından ve kamusal sağlık hizmetlerine daha fazla başvurmalarından kaynaklanmaktadır. Oysa orta ve yüksek gelir sınıflarında bu ört bas edilebilmekte, gözlerden uzak kalabilmektedir. Siyah sayıların diğer bir nedeni ise, çocuk ölümlerinde, ölüm sonrası rutin adli araştırma ve otopsi incelemelerinin yapılmaması ve ölüm sertifikalarının yanlış düzenlenmesidir<sup>31</sup>.

Çocuk mağdurlar genelde suçluluk ve utanma duyguları içindedirler<sup>32</sup>. Özellikle duygusal izler bedensel yaralardan daha geç iyileşir. Kendini güvende hissetmeyen, istenmediği ve sevilmediği duygularını taşıyan bu tür çocuklarda sağlıklı bir kişilik gelişmesi olmadığı gibi, bunların okulda başarıları düşer. Çocuk istismarı gerçekleştiren ebeveyn ise genellikle kendisi de çocukluğunda istismara uğramış bir kişidir<sup>33</sup>.

Günümüzde çocuk istismarı halen de varlığını sürdürmektedir. Ancak aile yaşamının gözlerden uzak olması, anne ve baba otoritesinin kutsallığı, pek çok olayın gizli kalmasına yol açmaktadır<sup>34</sup>.

Günümüzde çocuk istismarı yaygın bir halk sağlığı sorunudur. Dünya Sağlık Örgütü verilerine göre 200 yılında dünyada 15 yaş altı 57 000 çocuk öldürülmüştür. ABD.'de 1995' te yapılan bir araştırma ailelerin binde 49'unun çocuklarını sert bir araçla dövme, tekmeleme, bıçak ya da ateşli bir silahla tehdit etme gibi yöntemlerle terbiye ettiklerini ortaya koymaktadır<sup>35</sup>.

## V. TÜRKİYE'DE AİLE İÇİ ŞİDDET

Türkiye'de özellikle Cumhuriyetin kurulmasından sonra kadının toplumsal yaşama katılması bağlamında hem pek çok yasal düzenleme yapılmış hem de uluslararası sözleşmeleri imzalamıştır. Yasal olarak Türkiye Cumhuriyeti kadın erkek eşitliği üzerinde kurulmuş ve dönemine göre pek çok uygar ülkeden önce kadınlara siyasal, sosyal, eğitim haklarını tanıyan yasalar çıkarılmıştır. Anayasanın 41. maddesi "Ailenin Korunması" başlıklıdır. Ayrıca Medeni Kanun değiştirilmiştir. Ailenin Korunması Hakkında Kanun ise ai-

<sup>31</sup> TBMM Raporu s.99.

<sup>32</sup> Ibid. s. 71.

<sup>33</sup> GRABOSKY, s. 16.

<sup>34</sup> DOERNER-LAB,s. 139.

<sup>35</sup> Şili, Mısır,, Hindistan. Filipinler ve ABD.'ye ilişkin alıntılı ve karşılaştırmalı bilgi için bkz.TBMM Raporu, s.100.

le içi şiddete ilişkin olarak önemli hükümler içermektedir. Ancak yasaların pek çok ülke ortalamasının üstünde olması yeterli olmamış, bunların toplamca onaylanması sağlanamamıştır.

Öte yandan Türk toplumunda hem insan haklarına duyarlılık artmış, hem de oldukça güçlü bir kadın hareketi yasaların yapılmasında son derece etkili olmuştur. Örneğin, ağır bir şekilde eleştirilen 2005 tarihli Türk Ceza Kanununun diğerlerine nazaran daha iyi sayılabilecek hükümleri, etkin bir lobi faaliyeti yürüten kadın organizasyonları sayesinde cinsel dokunulmazlığa karşı suçlara ilişkin olanlardır.

## **VI. TÜRKİYE’DE AİLE İÇİ ŞİDDETE YÖNELİK ARAŞTIRMALAR**

Bu araştırmalardan en kapsamlı olan TBMM. Araştırma Komisyonu tarafından yürütülmüş olan töre cinayetlerini araştırma bağlamında yapılmış olan 2006 tarihli araştırmadır ve bunun içinde kadınlara ve çocuklara yönelik şiddetin de nedenleri araştırmıştır.

Ayrıca Ekim 2000-Mayıs 2001 tarihleri arasında Bursa’da 506 katılımcı üzerinde aile içi şiddete ilişkin bir araştırma yapılmıştır<sup>36</sup>.

## **VII. İSTANBUL ÜNİVERSİTESİ CEZA HUKUKU VE KRİMİNOLOJİ ARAŞTIRMA VE UYGULAMA MERKEZİNİN YÜRÜTTÜĞÜ ARAŞTIRMALAR**

Merkezimiz 2003 yılında aile içi şiddete yönelik, tüm Türkiye’yi kapsayan bir araştırma yapmıştır. Bu aynı yıl Rio de Janeiro’da yapılmış olan XIII. Dünya Kriminoloji Kongresinde sunulmuş ve yayınlanmıştır<sup>37</sup>. AICLF Kongresinin ana temasının da aile içi şiddet olarak belirlenmesi üzerine Araştırma Merkezimizin öncülüğü ve İstanbul Üniversitesi Hukuk Fakültesi, Ceza ve Ceza Usul Hukuku öğretim üyelerinden Doç. Dr. Yener Ünver, Y. Doç. Dr. Ali Kemal Yıldız ve Kriminolojiye gönül vermiş Uludağ Üniversitesinden Prof. Dr. Serpil Aytaç, Prof. Dr. Nazan Bilgel ve Doç. Dr. Nuran Bayram ile

---

<sup>36</sup> ALPER-ERGİN-SELİMOĞLU-BİLGEL, Domestic Violence: A Study Among a Group of Turkish Women,

<sup>37</sup> Türkiye’de Aile İçi Şiddet, Ülke Çapında Kriminolojik-Viktimolojik Alan Araştırması ve Değerlendirmeler, İstanbul Üniversitesi Hukuk Fakültesi Ceza Hukuku ve Kriminoloji Araştırma ve Uygulama Merkezi, Beta, 2003.

birlikte yeni bir anketi tüm Türkiye'yi kapsayacak biçimde, bu kez doğal olarak farklı kişiler üzerinde uyguladık. Öğrencilerimizin bize bunda önemli desteği olmuştur. 5000'den fazla anketten 1304 adet geri dönüş oldu. İstatistik programının (SPSS) uygulanması ise Doç. Dr. Nuran Bayramın uzmanlığı sayesinde başarılmıştır<sup>38</sup>.

## VIII. TÜRKİYE'DE AİLE İÇİ ŞİDDETE YÖNELİK BULGULARIN ÖZETİ<sup>39</sup>

Uyguladığımız anketlerden oldukça kapsamlı sonuçlara ulaşmış bulunuyoruz. Ayrıntılı bilgiler aile içi şiddete ayrılmış olan atölyede ekibimizde çalışmış olan değerli arkadaşlarımız tarafından sunulacaktır. Burada yalnızca kısa bir özet vermekle yetineceğiz.

### A. Ankete Katılanlar

Ankete katılanların % 56.7'si kadın, %43.3'ü erkektir.

Anketi cevaplayanların yaşı 10-83 arasındadır. %41.8'i 22 yaş altında, % 22'si 22-33 yaş arasında, % 18.9'u 34-44 yaş arasında, %17.3'ü 45 yaşından büyüktür.

Araştırmamızda katılımcıların eğitim, meslek, gelir durumları, yaşadıkları yer, bölge, kaç kişi ile ve kimlerle birlikte yaşadıklarına ilişkin bilgiler de edindik, ancak bunlar yarın öğlenden sonra gerçekleşecek atölyede anlatılacaktır.

### B. Aile İçi Şiddetin Oranı ve Türü

Anketi cevaplayanların % 27.9'u aile içi şiddete maruz kaldığını, %10.1'i tanık olduğunu, %62'si ise hiçbir fiziksel cebir ve şiddete maruz kalmadığını belirtmiştir. Bunlardan kadınların % 72'6sı bizzat mağdur olmuş, %68'i ise tanık olmuşlardır. Erkeklerde ise bu oranlar mağduriyet olarak %27.4, tanıklık olarak ise % 31.2'dir ve tüm yaş gruplarında mağdur olma tanık olma göre daha fazladır.

<sup>38</sup> Nuran BAYRAM, Sosyal Bilimlerde SPSS ile Veri Analizi, Bursa 2004.

<sup>39</sup> Bulgu ve verilerin tümü henüz yayınlanmamıştır.



Uygulanan şiddetin türüne bakıldığında: zorla cinsel taciz (%5.2), cinsel taciz (%2.6), dayak (% 65.9), kötü muamele (% 15.6), özgürlüğün kısıtlanması, zorla çalıştırılma (% 0:4), diğer kötü muameleler (% 1.9) görülmektedir.

Ayrıca araştırmamızda mağdurların resmi makamlara başvurma eğilimleri (%7.3), çekinme nedenleri, şikayetin adli sonuçları, mağdur ve fail profiline ilişkin ayrıntılı bilgileri ulaşılmıştır. Bunları İstanbul Üniversitesi Hukuk Fakültesinden Doç. Dr. Ünver ve Y. Doç. Dr. Yıldız Atölye çalışmasında ayrıntılı olarak anlatacaklardır.

## IX. ÇÖZÜM ÖNERİLERİ

A. Genelde aile içi şiddete engel olmak zordur, zira aile içi şiddetin tek bir nedeni bulunmamaktadır. Bu bağlamda özellikle onarıcı adalet yöntemlerine başvurmak son derece yararlı olacaktır<sup>40</sup>. Bu bağlamda uzlaşma ve giderim konuları önem taşımaktadır. Mağdurun zararlarının giderimi bağlamında çeşitli sistemler bulunmaktadır örneğin özel hukuk tazminatının söz konusu olduğu action civile sistemleri, “plea bargaining, ceza mahkemesi tarafından tazminata hükmolunması, devletin tazminat verdiği sistemler de söz konusudur<sup>41</sup>. Mağdurun zararlarının Ceza Adaleti sistemi içinde karşılanması günümüzde daha fazla tartışılır duruma gelmiştir<sup>42</sup>. Zira, “Recommendation R(85) 11 de la Conseil de L’Europe, Sur la Positione de la Victime in the Framework of Criminal Law and Procedure, D 10 ve 11’de yer alan tavsiyeler, tazminatın ceza yargılamasında karara bağlanmasını öngörmektedir. 2005 yılında yürürlükten kalkmış olan Ceza ve Ceza Muhakemeleri Usul Kanunlarında buna olanak bulunmaktaydı (Code Penal art 37, Code de Procedure Penal 358/2). Bu sistemin çok kullanılmadığından söz ederek eski yasaları eleştirmiş, ayrıca yasalarımıza, E 14’te tavsiye edildiği gibi, giderimin bir ceza yaptırımı gibi tahsil edilebilmesini sağlayacak hükümler konulmasını önermiştik<sup>43</sup>. Eski sistemde eleştirdiğimiz, mağdurların ceza adaleti sisteminde dezavantajlı bir durumda olduğu ve tazminatın da

---

<sup>40</sup> Donna COKER, “Transformative Justice: Anti Subordination Processes in Cases of Domestic Violence” in Restorative Justice and FamilyViolence (ed. STRANG-BRAITHWAITE), S. 128.

<sup>41</sup> Martin KILLIAS, “Victim-Related Alternatives to the Criminal Justice System: Compensation, Restitution and Mediation, in Global Perspectives in Victimology (ed. S.P. Singh MAKKAR-Paul C. FRIDAY), ABS Publications, Jalandhar (India), 1995, Ss. 254-257.

<sup>42</sup> Örneğin bkz. KILLIAS, 263-265.

<sup>43</sup> Füsun SOKULLU-AKINCI, Victimoloji, Beta Yayınları, İstanbul, 1999, s. 204-211.

para cezaları gibi tahsil edilmesine olanak sağlanmasının bunu düzeltceğini belirtmiştik.<sup>44</sup> Yeni Ceza Muhakemesi Kanunu mağdur hakları bağlamında pek çok olumlu değişikliği içermekle birlikte, ceza mahkemesinde tazminat artık hiç gündemde değildir.<sup>45</sup>

#### B. Çocuk İstismarı Bağlamında

1. Sağlık, yargı, eğitim, kolluk gibi meslek mensupları hizmet içi eğitimlerle çocuklara karşı şiddet konusunda bilinçlendirilmelidirler. North Carolina Charlotte modeli uzmanlaşmış birimler çok yararlı olacaktır<sup>46</sup>
2. İlgili birimler yayın ve broşürlerle halkı bilinçlendirmelidirler.
3. Şiddete uğramış çocuklara hizmet sunulması ve acil yardım telefonları oluşturulmalıdır.
4. Ulusal bir veri tabanı oluşturulmalıdır.
5. Çocuk ıslah evleri amacına uygun olarak yeniden düzenlenmelidir.
6. Zorunlu eğitim 12 yıla çıkarılmalı ve her aşamasında şiddete duyarlı, kadın erkek eşitliğini destekleyici öğeler içermelidir.
7. Anne babalara çocuk eğitiminin şiddete dayanmadan nasıl verileceği “anababa okulları” kapsamında öğretilmelidir. Bu bağlamda zararlı gelenek ve görenekler ayıklanarak, bunların değiştirilmesi yönünde eğitime ağırlık verilmeli, gazete ve televizyonlarla bunların yanlışlığı anlatılmalıdır.

#### C. Kadına Karşı Şiddet Bağlamında

1. Kadın ve erkek arasındaki eşitsizliğin giderilmesi bağlamında her platformda çalışmalar yapılmalıdır. İşe alınmada, eşitlik sağlanmalı, hatta pozitif ayrımcılık desteklenmelidir. Kadınların iş yaşamına katılmaları kredi vb. gibi desteklerle kolaylaştırılmalıdır. Kadınların siyasal yaşama katılmaları hatta siyasal partilerde kotaların oluşturulması sağlanmalıdır.

---

<sup>44</sup> SOKULLU-AKINCI, *Viktimoloji*, Pp. 207-208

<sup>45</sup> SOKULLU-AKINCI, “Criticism of the Provisions of the New Turkish Criminal Code Concerning Restorative Justice”, dans *Annales de la Faculte de Droit d’Istanbul*, Vol. 37, No. 54, 2005, p. 9-10.

<sup>46</sup> FRIDAY et al. (2006),

2. Aile ve çocuk mahkemelerinde görev yapmak üzere psikolog, pedagoğ, sosyal hizmet uzmanları kadrolarının oluşturulması, hatta yargıçların özel eğitime tabi tutulması gerekir.
3. Kadına yönelik şiddete ilişkin film, broşür ve diğer yayınlar yapılmalıdır.
4. Kadınların her saatte güvenli bir şekilde sokağa çıkabilmeleri sağlanmalıdır.
5. Özellikle erkeklerin kadın erkek eşitliğine destek vermeleri sağlanmalıdır.
6. Kadın sığınma evleri vb. gönüllü kuruluşlar desteklenmeli, zor durumdaki kadınların rahatça ulaşabileceği telefon hatları oluşturulmalıdır.
7. AB. Bünyesinde oluşturulan DAPHNE II (2004-2008) programını ülkemiz de imzalamalıdır.

## SONUÇ

Dün, yasalarımızda aile içi şiddete ilişkin olarak bazı kazanımların söz konusu olduğunu, buna ek olarak bazı yasal değişikliklerin de yapılması gerektiğini belirttik. Ancak, yasa yapmakla toplumsal gerçekler bir gecede değiştirilemez. Sosyolojik olgular üzerinde etki yapmak zorunludur. Bunun için “halkın mobilize edilmesi gereği”<sup>47</sup> ne işaret edilmiştir. Bu kavram yerinde olmamıştır. İlk aşamada halkta “duyarlılığın ve bilincin artırılması” (to raise awareness) amaçlanmalıdır. Sonrası zaten kendiliğinden gelir. Toplumsal duyarlılığın ve bilincin artırılmasında kitle iletişim araçlarına önemli bir rol düşmektedir. Ülkemizde basın ve televizyon yurttaş üzerinde çok etkili olabilmektedir. Sorumlu basın “Aile İçi Şiddete Son” gibi kampanyalarla bu alanda çok etkili olabilir. Televizyonlarda gündüz kuşağında yer alan kadın programları kötüye kullanılmamalıdır. Bu tür programlara çıkıp şiddete maruz kaldığını açıklayan kimi kadının daha sonra “bizi rezil ettin” diye öldürüldüğünü hatırlıyoruz Hâlbuki bu tür araçların etkin ve bilinçli bir şekilde kullanılması son derece olumlu sonuçlara yol açacaktır.

TCK.’da çeşitli maddelerde yer alan ihbar zorunluluğuna ilişkin düzenlemeler yaygın bir şekilde eleştirilmekte, özellikle 280. maddede yer alan sağlık mesleği mensuplarının suçu bildirmemesi suçunun tıp etiği ile bağdaşmadığı

---

<sup>47</sup> TBMM Raporu, s. 126.

açıktır. Ancak aile içi şiddet ve özellikle çocuk ve yaşlı istismarında, tıp mesleği mensuplarının suçu bildirme yükümü bulunması gerektiğini kabul etmekteyiz, zira bu tip suçların gizli kalmasına başka türlü engel olmak çok zordur.

Araştırmamızdan her birimiz kendi branşlarımıza göre bazı sonuçlar çıkardık. Bu sonuçları yarın yine bu salonda tüm ekibimizin katılacağı bir atölyede takdim edeceğiz. Bugün sözlerimizi şu ifade ile sonlandırmak istiyoruz:

**Kriminoloji Ceza Hukukçuları tarafından üvey evlat muamelesi görmüştür. Halbuki kriminolojik veriler olmadan ne iyi yasalar yapılır, ne de etkin cezalar uygulanır. Umuyoruz bu kriminolojik ve viktimolojik çalışma diğerlerine öncü olur. Bu çalışmamızı yıllar önce İstanbul Üniversitesi Hukuk Fakültesi Kriminoloji Enstitüsünü kuranlara ve orada Kriminolojiye her düzeyde katkıda bulunanlara armağan ediyoruz.**

## İSTANBUL'DA ONSEKİZ YAŞ ALTI TİCARİ SEKS İŞÇİSİ KIZ ÇOCUKLARIN MAĞDURİYETLERİ

*Esin KÜNTAY\**

### Özet

Ailede şiddet konusu tartışılırken, cinsel sömürü mağduru kız çocukların yüz yüze bırakıldığı şiddet olgusu genel konu kapsamında üzerinde önemle durulması gereken sorunlar arasındadır. Çocuğun cinsel etkinliklerde kullanımı onun haklarının ciddi ihlalidir ve fiziksel, duygusal, toplumsal iyilik halini zarara uğratan etkisi vardır. Çocuğun cinsel istismarı süreci bazı ticari öğeleri ve yüksek ölçüde şiddeti içerir.

Ticari seks işçiliğine özendirilen/zorlanan çocukların dramını, karşılaştıkları istismar ve şiddet olaylarını tartışırken, bir hedefimiz de günümüzde hala köle benzeri uygulamaların sürmekte olduğuna işaret etmektir.

Tartışmalar 1998-1999 arasında İstanbul Metropolen alanında gerçekleştirilmiş bir araştırmada elde edilen veriler üzerine temellendirilecektir.<sup>1</sup>

Araştırmada aşağıdaki boyutlar üzerinde durulmuştur:

- Aile yaşamı ve çocuklukta istismar edilme,
- Ataerkil yapıdaki ailelerde namus ve bekaret kavramları arasındaki bağ ve bununla bağlantılı cinsiyet ayrımcılığı ve hiyerarşileri,
- Ataerkil toplum ve “fuhuş” hakkında toplumsal değerlendirmeler.

Araştırmada elde edilen veriler bu çocukların ilk kez küçükken, bakım ve yetiştirilmelerinde birincil derecede sorumlu kişiler tarafından, aile çevresinde istismar edildiklerini ortaya

---

\* Prof. Dr., Mimar Sinan Güzel Sanatlar Üniversitesi, Fen Edebiyat Fakültesi Öğretim Üyesi.  
1 ‘İstanbul Metropolen Alanında Onsekiz Yaş Altı Seks İşçileri’ UNICEF tarafından desteklenen araştırma.

koymuştur. Gördükleri kötü muamele sonrasında evden kaçtıklarında bu durum dış çevrede de şiddete maruz bırakılmalarına yol açmıştır. En sonunda artık kasıtlı olarak kendi bedenlerine zarar verecek duruma geldikleri anlaşılmıştır.

Araştırma cinsel sömürü mağduru çocuklar için bir sosyal politika üretilmesini sağlamıştır. Bugün, Kadın ve Aileden Sorumlu Devlet Bakanlığı'nın İstanbul Valiliğinin de desteğiyle bu çocuklara hizmet veren iki Sığınma Evi etkinliklerini sürdürmektedir. Sorunla ilgili gözlemlerimiz bugün de sürmektedir.

### Summary

During discourse about family violence, the violence a girl child victim of commercial sexual exploitation is confronted with is an important issue to be emphasized within the framework of the general topic. The use of the girl child in sexual activities severely breaches her rights and has destructive effects on her physical, emotional, social well-being. The sexual exploitation of the girl child involves some form of commercial element and high degree of violence.

By discussing the drama of the girls forced/lured to work as commercial sex workers and the exploitations and the incidents of violence they are confronted with, we also aim to point out to the fact that practices similar to slavery still exists in our day.

Discussions shall be based upon data accumulated during a study conducted in the İstanbul; Metropolitan Area between 1998-1999.<sup>2</sup>

The research basically dwelled upon the following dimensions:

- Family life and abuse during childhood;
- The bond between the concepts of honor and virginity in a patriarchal household and the associated gender discrimination and hierarchies
- Patriarchal society and social attitudes towards prostitution.

The accumulated data revealed that the participants were first exposed to abuse and violence during childhood by their primary caretakers in the family surrounding. Maltreatment at home, ended up in absconding which paved the way to experiencing further violence in the outer circle. Finally this led to the intentionally self inflicting injury on their own bodies. The research generated a new policy implementation for the sexually exploited children. Today there are two refuge centers in İstanbul run by the State Ministry responsible for Social Work functioning under the auspices of the province governance. Observations concerning the problem still continues.

<sup>2</sup> Küntay, Esin – Erginsoy, Güliz, "Teenage Female Sex Workers in the İstanbul Metropolitan Area", Research sponsored by UNICEF.

## **GİRİŞ**

Ailede “şiddet” konusu irdelenirken, cinsel sömürü mağduru kız çocuklara uygulanan şiddet genel konu kapsamında önemli bir yer tutmaktadır. Çocuğun cinsel istismarı, cinsel şiddet olmanın ötesinde aynı zamanda duygusal ve fiziksel şiddeti de içermektedir. Şiddet sorununun aile çevresinde başlayan ve daha sonra dış çevreye taşan boyutu günümüzde üzerinde durulması gereken önemli toplumsal sorunlar sıralamasında başlarda yer almakta, önlenmesi ve çözümü için ivedi politikaların üretilmesini gerektirmektedir.

Anayasanın 41. maddesinde ailenin Türk toplumunun temeli olduğu vurgulanıyor ve devlete ailenin huzur ve refahını sağlama görevi yükleniyor. Birleşmiş Milletler Çocuk Haklarına Dair Sözleşmenin (BMÇHS) önsözünde çocuğun kişiliğinin tam ve uyumlu gelişmesi için mutlu, sevgi yüklü ve anlayış gösteren bir aile ortamında yetiştirilmesi öngörülüyor. Çocuğun yetişip gelişmesi için doğal ortamın aile olduğuna işaret ediliyor. Ancak, “mutlu, huzurlu, ahenkli aile ortamı” varsayımı acaba ne denli geçerlilik taşıyor? Aile hakkındaki yaygın kültürel imge ile gündelik yaşamın gerçekleri birbiriyle bağdaşık mı?

Kitle iletişim araçlarıyla ard arda yansıtılan şiddet olayları, yapılmış kimi sosyal araştırmaların verileri, günümüzde kadına ve çocuğa karşı aile üyeleri tarafından şiddet uygulanmakta olduğu gerçeğini yeterince günışığına çıkarmıştır. Şiddet uygulamanın ender rastlanan olaylar olmadığı ortadadır. Çocuğun aile çevresinde sömürülmesi, şiddet görmesi, “ailenin toplumun temel direği olduğu” sav’ını sarsıyor.<sup>3</sup>

## **SEKS İŞÇİSİ OLARAK SÖMÜRÜLEN ÇOCUKLAR: CİNSEL İSTİSMAR SORUNU**

Çocuk işçiliğine son verilmesi yönünde dünya ülkelerine çağrı yapan Uluslararası Çalışma Örgütü (ILO), çocuk işçiliğinin en katlanılmaz biçimi, “ticari yaşamda seks işçisi” olarak sömürülmekte olan küçükler üzerine dikkat çekmekte, çocuk fuhuşunun ivedilikle önlenmesi gerektiğine işaret etmektedir.

---

<sup>3</sup> Küntay, Esin, “Aile Kurumunda Çocuğa Karşı Şiddet Baskısı”, MİMAR SİNAN ÜNİVERSİTESİ, FEN-EDEBİYAT FAKÜLTESİ DERGİSİ. Sayı:3, Kasım 2000, Der: N. Cinemre, İstanbul, s:154.

ILO'nun 1999 tarihinde kabul edip onayladığı 182 sayılı sözleşme<sup>4</sup>, çocuk işçiliğinin en kötü biçimlerini tanımlayıp, netleştirirken, her çeşit köleliğin ya da köleliğe benzer uygulamalar kapsamında çocuğun fuhuş amacıyla ele geçirilip, sunumuna, pornografik etkinliklerde kullanımına da işaret etmekte, bu yönde sömürülmesinin onun sağlığı, güvenliği ve ahlaki üzerindeki olası tehlikelerinin altını çizmektedir. Büyük travma yaşayan, kendi kendine zarar veren çocuğun korunması, iyileştirilmesi ve sağlıklı sosyalleştirilmesi için ILO-IPEC<sup>5</sup> programı çerçevesinde önleme stratejilerinin oluşturulup, yaşama geçirilmesi yolunda büyük çaba sarfedilmektedir.

Çocuk işçiliğinin en katlanılmaz biçimi olan “ticari seks işçiliği” günümüzde evrensel açıdan en ciddi toplumsal sorunlardan biri olan “çocuk istismarı” olgusudur. Çocukluk döneminde bireyin incinebilir ve savunmasız olması onu yüksek risk altında tutar. Geçmişte “çocuk istismarı”, toplumun geneli tarafından bilinmeyen, anlaşılmayan, göze görünmeyen bir olguydu. Ancak, 20. yüzyılın sonlarına doğru çocuklara zarar ve acı veren davranışlar ve bunların sayıca artmakta olduğu gerçeği göze görünür olmuştur. İstismar konusunun açıklık kazanması çocuğa karşı davranışlarımızdaki değişikliklerden değil, toplumsal yaşamda kişisel, ahlaksal, toplumsal, politik denetlemenin farklı biçimlerde belirmesine ve çocukluk döneminin kişiliğin gelişim sürecindeki önemini ayırdına varılmasından kaynaklanmıştır. Alanda yapılan araştırmalar çocuk istismarının gözler önünde serilmesini sağlamıştır.<sup>6</sup>

Metinde; irdelenen konular, yapılan değerlendirmeler 1997’de İstanbul Emniyet Müdürlüğü, Asayiş Müdürlüğü, Ahlak Büro Amirliğinde bir pilot çalışma olarak başlatılan, daha sonra 1998’de geniş kapsamlı bir proje olarak UNICEF’in desteğinde Prof. Dr. Güliz Erginsoy’la birlikte yürütülen bir araştırmada elde edilen bulgulara dayandırılacaktır. Çalışma İstanbul’da bu konuda gerçekleştirilen ilk sosyolojik araştırmadır.<sup>7</sup>

4 Çocuk İşçiliğinin En Kötü Biçimlerini Yasaklamak ve Ortadan Kaldırmak İçin İvedi Eylem Hakkında 182 sayılı sözleşme. Türkiye sözleşmeyi 02.08.2002’de onaylamıştır.

(Bkz. [www.ilo.org.tr/ilolex/english/condispl/htm](http://www.ilo.org.tr/ilolex/english/condispl/htm) )

5 Türkiye, çocuğu en kötü koşullardan kurtarmayı, rehabilite etmeyi amaçlayan ILO-IPEC programını ilk imzalayan yedi ülkeden biridir.

6 Jenks, Chris, CHILDHOOD. Routledge, London, New York, 1996, s:86.

7 “Teenage Female Sex Workers in İstanbul Metropolitan Area” başlıklı araştırma.



### **ÇOK DUYARLI BİR KONUDAKİ ARAŞTIRMA:**

Araştırma temelde 1989 tarihli Birleşmiş Milletler Çocuk Haklarına Dair Sözleşme (BMÇHS)'nin<sup>8</sup> 34. maddesinin taraf devletleri fuhuş ve pornografi dahil çocuğu cinsel sömürüden; istismardan korumaya yükümlü kılan hükmü temel alınarak gerçekleştirilmiştir. Türkiye daha sonraki bir tarihte sözkonusu sözleşmeye ek Çocuk Satışı, Fuhuş ve Pornografisine İlişkin İhtiyari Protokolü de imzalayarak<sup>9</sup> protokolün öngördüğü hususları hayata geçirme yönünde yükümlülük üstlenmiştir.

Araştırmada Niteliksel Araştırma Yöntemi ve Temellendirilmiş Kuram (Grounded Theory) yaklaşımı benimsenmiştir. Gerçekleştirilen derinlemesine görüşmelerin analizinde araştırmaya katılan her çocuk için bir veri tabanı oluşturacak erişim alanları niteliksel ve niceliksel değerlendirmelerde kullanılmıştır. Ayrıca kimi risk oluşturan durumların analizi, çocukların beyanlarına dayandırılmıştır. Böylece, çok duyarlı bir konuda yapılmış olan araştırmada, gözle görülür ve elle tutulur, nesnel nitelikte olmayan, gizli dinamikleri ortaya çıkarma amacıyla hareket edilmiştir. Görüşmelerde, çocukların izniyle ses kayıtları yapılmıştır.<sup>10</sup> Açık ve kapalı uçlu 426 sorudan oluşan anket formu, görüşme yapılan seks işçisi kız çocuğunun aile çevresini, o güne kadar sözkonusu çevredeki yaşam koşullarını, kökenlerini, kente göçle ilgili boyutları, evden kaçma nedenlerini, istismar edilme biçimlerini, nerede ve ne şekilde çalıştıklarını, çalışma yaşamının risklerini, eğitim ve sağlıkla ilgili hususları, gündelik yaşamlarını, boş zaman değerlendirme biçimlerini, bağımlılıklarını resmi otoritelerle, özellikle kolluk güçleriyle ve müşterilerle ilişkilerini, arkadaşlık ilişkileri örüntülerinin etkilerini, yapmakta oldukları iş hakkındaki değerlendirmelerini, gelecekle ilgili görüş ve özlemlerini, bir sığınma merkeziyle ilgili görüşlerini vb. konuları ortaya koyacak biçimde tasarlanmıştır. Özetle; katılımcıların sorulara yanıtları yaşam öykülerini, çalışma koşullarını, karşılaştıkları riskleri de deşifre etme olanağını sağlamıştır. Böylece “çocuk seks işçiliği” gibi hemen tüm toplumlara özgü olan, ancak kamuoyunda fazla bilinmeyen, yeterince ciddiye alınmayan ya da gözardı edilen bir toplumsal sorunun işleyiş mekanizmaları gün ışığına çıkarılmış oldu.

---

8 Birleşmiş Milletler Çocuk Haklarına Dair Sözleşme, 1989'da kabul edilip onaylanmıştır. Türkiye'nin 1990'da imzaladığı sözleşme, 1994'te TBMM tarafından onaylanıp resmi gazetede yayınlanmış, 1995'te yürürlüğe konmuştur. Sözleşme Anayasa'nın 90. maddesi uyarınca ulusal mevzuat niteliğindedir.

9 Türkiye İhtiyari Protokolü 19 Ağustos 2002'de onaylanmıştır.

10 Ses kayıtlarını çözmeye özverili desteği için Yrd. Doç. Dr. Elif Yılmaz'a teşekkür ederiz.

Polis ekipleri tarafından ele geçirilen ve İstanbul Emniyeti, Asayiş Şube Müdürlüğü, Ahlak Büro Amirliğine getirilen “seks işçisi” küçük kızlar çalışmanın hedef nüfusedir. Araştırmanın inceleme nüfusu, başka bir deyişle katılımcıları, hedef nüfus içinde yer alan 14-18 yaş grubundaki 30 kız çocuğudur.

Çok duyarlı bir konudaki araştırmada katılımcıları görüşme içine çekebilme için büyük özen gösterilmiştir. Duyarlı konularda gerçekleştirilen araştırmalarda, yapılan görüşmelerin katılımcı için bir tehdit ögesi içereceği, verilen bilgilerin kendisini damgalayıcı ve suçlayıcı biçimde aktarılacağı kaygısının var olabileceği<sup>11</sup> hususu göz önünde bulundurularak çocuğun güvenliğini kazanmaya çaba gösterilmiştir. Görüşme öncesinde onlara özellikle, kolluk güçleri ve medya dünyasından olmadığımızı kanıtlamak için öğretim üyeliği kimlik belgelerimizi göstererek diledikleri takdirde bizleri üniversitede de ziyaret edebilecekleri açıklanmıştır. Gizlilik ilkesine özenle uyulacağı sözü verilmiştir. Derinlemesine görüşmelerin her biri üç buçukla beş saat arasındaki bir sürede tamamlanmıştır. Bu sürede cep telefonlarımızın numaralarını katılımcılara vererek diledikleri takdirde ya da gereken durumlarda bizi arayabilecekleri söylenmiştir. Nitekim, ilerki günlerde katılımcı çocuklarla farklı mekanlarda biraraya gelme olanağı elde edilmiştir. Sohbet anında katılımcıların önceki görüşmelerde vermiş oldukları bilgilerin doğruluğunu denetleme olanağı sağlanmıştır. Çocuklara yöneltilen “sizinle birlikte en küçük hangi yaştaki çocuklar çalışıyor?”, “en sevdiğiniz arkadaş(lar)ınız kimler?” gibi soruların yanıtlarından seks işinde en küçük 11 yaşındaki çocuğun olduğu, katılımcıların yakın arkadaşları olarak verdikleri kimi tekrarlanan isimlerden ise yaklaşık seksen çocuğun alandaki varlığı saptanmıştır. Böylece İstanbul genelinde kaba hesaplamayla yaklaşık 300-400 çocuğun seks işçisi olarak çalıştığı belirlenmiştir. Bu çocukların polisin eline geçme tehlikesi ve korkusuyla bir çalışma mekanından ötekine geçerek hareket halinde oldukları dikkate alındığında, sayıları hakkında çok kesin bilgi vermenin güç olduğu anlaşılacaktır.

Görüşmeler süresince çocukların yaşam öykülerinin ve içinde buldukları koşulların ortaya koyduğu gerçeklerin ana hatlarının, bir aydınlar kağıdı ile elde edilmişçesine, birbirlerinin adeta birer karbon kopyası gibi oldukları netleşmiştir. Sonuçta, 30 görüşmede elde edilen verilerin yeterli olduğu kanısına varılmıştır. Nitekim, konuyla ilgili yabancı kaynaklar da incelendiğinde, fuhuş kurumunun işleyiş biçimi ve küçük yaştaki seks işçilerinin yaşam ve çalışma koşulları arasındaki evrensel benzerlikler bize çok çarpıcı gelmiştir.

---

<sup>11</sup> Raymond, M. Lee, DOING RESEARCH ON SENSITIVE TOPICS. SAGE Publication, London, 1995, s:75-118.

### **Temel Kavramlar:**

Çocuğun cinsel istismarı konusundaki bilgilerin ayrıntılarına girmeden önce metinde geçen bazı temel kavramlara açıklık getirmek gerekiyor. Özellikle de “seks işçisi çocuk” kavramına yüklenen farklı anlam, ücret karşılığında yapılmakta olan bir iş gibi değerlendirmelere yol açıyor. Kavramları açıklayıcı bilgiler yanlış anlamayı da önleyecektir.

Çocuk, ulusal yasalar uyarınca daha erken yaşta reşit olma durumu hariç, 18 yaşın altındaki tüm bireylerdir.<sup>12</sup> Çocuğun sömürüsü olgusu çok karmaşık bir biçimde işler ve sömürülenin sağlığını çok derinden etkiler. Nedenleri çok boyutludur, türleri çocuğun ekonomik, duygusal, fiziksel, cinsel yönden kullanılmasını içermektedir. Tümü çocuğun esenliği ile toplumun genel refahını sarsan olgulardır. BMÇHS taraf devletlere çocuğu her türlü sömürüye karşı koruma görevini yüklüyor.<sup>13</sup>

Ticari seks işçisi çocuk para ya da bir eşya karşılığında cinsel etkinliklerde kullanılan ve cinsel istismara maruz bırakılan çocuktur. Konuyla ilgili literatürde “ticari seks işçisi” kavramı genel olarak kullanılmakta, herhangi bir olumsuzluğa işaret etmemekte böylece fuhuşun bir iş olarak algılanmasına yol açmaktadır ki, bu çok sakıncalıdır. “Seks işçisi” kavramının, çocuk fuhuş’u alanında erişkinle çocuk arasındaki güç ilişkisini ve sömürü olaylarını açıkladığı söylenemez. Müşteri ile çocuk (çoğu kez bir aracı) arasındaki var olan alış-verişin içinde şiddet olgusu ve ticari yönden kâr etme durumu vardır. Çocuğun “seks işçisi” olarak sömürüsünü çocuk işçiliğinin en kötü biçimi<sup>14</sup> ve günümüze taşınan “köleci uygulamalar” olarak betimleyenler<sup>15</sup> konunun ciddiyetini büyük bir açıklıkla ortaya koymaktadırlar. Alışverişte taraflar, küçük yaştaki çocuğun cinselliğini satın alan erişkin müşteri (alıcı) ve cinselliği satışı sunulan 18 yaşından küçük kız çocuğudur (sömürülen). Çoğu kez küçük yaştaki kız çocuğu cinselliğini pazarlayan, onu özendiren ya da zorlayan bir başka erişkin birey de (aracı) sözkonusu alışverişin içinde yer almaktadır. Özetle; ilişkiler üçgeni yeniden gözden geçirildiğinde; tepede cinsel yönden sömürülen, çocukluk dönemi elinden alınmış, çeşitli nitelilerle etiketlenen ticari seks işçisi kız (TSKÇ) vardır. Üçgenin taban uçla-

---

<sup>12</sup> BMÇHS md. 1.

<sup>13</sup> BMÇHS md. 35.

<sup>14</sup> ILO'nun Çocuk İşçiliğinin En Kötü Biçimlerini Yasaklamak ve Ortadan Kaldırmak İçin İvedi Eylem Hakkında 182 sayılı sözleşmesi md. 3.

<sup>15</sup> BY THE SWEAT AND TOIL OF CHILDREN. Volume:5: Efforts to Eliminate Child Labour. U.S. Department of Labour, Bureau of International Labour Affairs, 1998, s:31.

rında ise bir yanda çocuğu cinsel yönden sömüren müşteri, diğer yanda onu pazarlayarak sömüren satıcı vardır; her ikisi de erişkin ve davranışlarının yasal sorumlularıdır.

### Toplumun “Seks İşçisi” Kız Çocuğuna Bakış Açısı:

Araştırmanın gerçekleştiği dönemde, bizlere karşı üçüncü kişilerin gösterdiği tepki ve uyarılar toplumda fuhuş batağına itilmiş çocuğa bakış açılarını ortaya koyma yönünden anlamlıdır. Çoğu kez boş yere uğraştığımız söylenirdi. Onların “adam” olamayacağı yanlışlığı sömürülmelerine karşı bir duyarlılık gelişmesini engellemektedir. “Cinselliğini satışa sunan bireyin ırzı saldırıya uğrayabilir; o zaten toplumda bunun için vardır” anlayışı yaygın.<sup>16</sup> Kamuoyunda ticari seks işçisi kendi öz varlığını ve ruhunu satışa çıkarmaktadır.<sup>17</sup> Cinsel ilişkiye sunulmuş küçük bedenlerinin kullanımı, tüketimi ve dolaşımı, müşterisinin ticari seks işçisi kız çocuğunu bir “nesne” gibi algılayarak istediği zaman, istediği biçimde arzularının karşılanıp, doyuma ulaştırılmasını bekleme yönünde onu hak sahibi kılmaktadır. Gerçek bu değerlendirmelerin haksızlığını ortaya koyuyor. TSKÇ, duygusal ve fiziksel iyilik halinin büyük zararlara uğraması pahasına, çalışma yaşamını sürdürmek zorundadır. Gerçekte taraflar arasında eşit olmayan, güç ilişkisine dayalı bir birliktelik oluşuyor; onlar birbirlerini farklı amaçlar güderek kullanmaktadırlar. Burada ast-üst ilişkisi var; müşteri (sömüren) üst, TSKÇ (sömürülen) ast’dır. TSKÇ bugünden yarına yaşamını sürdürmeye çabalarken, müşteri cinsel arzularını doyuma ulaştırmayı, cinsel fantezilerini yaşamayı amaçlıyor. Bu nedenle, çocuğun ilişkiye girme konusunda istekli olduğunu düşünmek büyük bir yanılgıdır. Nitekim, görüşmeler süresince katılımcılara yapmakta oldukları iş hakkında ne düşündükleri sorulduğunda;

- “Nefret ediyorum”
- “Tiksiniyorum”
- “Utaniyorum”
- “Biraz birikimim olsun hemen bırakacağım”

şeklindeki yanıtları ilişkiye istek dışı girme zorunluluğunu açıklamaktadır.

<sup>16</sup> Küntay, Esin, “21. Yüzyılda Çağdaşlık ve Köleci Uygulamalar Paradoksu”, YOKSULLUK, ŞİDDET VE İNSAN HAKLARI. Der: Y. Özdek, Türkiye ve Ortadoğu Amme İdaresi Enstitüsü, İnsan Hakları Araştırma ve Derleme Merkezi, Yayın No:19, Ankara, 2002, s:140.

<sup>17</sup> Edwards, S., “Selling the Body, Keeping the Soul: Sexuality Power: The Theories and Realities of Prostitution. BODY MATTERS: ESSAYS ON THE SOCIOLOGY OF THE BODY. Scott, Sue-Morgan, David (Eds), The Falmer Press, London, Washington D.C., 1993, s:103.

Toplumun TSKÇ'na bakış açısı, erkek egemen değerlerin kuşaklarboyu aktarılmasıyla sonuçlanan kadını/kız çocuğunu ikincil konumda tutan, özel ve kamusal alanda ayrımcı uygulamalarla karşı karşıya bırakan eğilimi yansıtmaktadır. Ancak unutulmaması gereken, BMÇHS'nin çocuğun her türlü "ayrımcı" yaklaşımlardan korunması ve haklarının savunulması açısından taraf devletleri yükümlü kıldığı hususudur.<sup>18</sup>

### **KIZ ÇOCUĞUNU TİCARİ SEKS İŞÇİLİĞİNE İTEN ETKENLER: MADALYONUN İKİ YÜZÜ**

"Çocuğun cinsel sömürüsü" gibi çok ciddi bir toplumsal sorun tek bir etken öne çıkarılarak açıklanamaz. Sorun çok yanlı, karmaşık niteliktedir. Ancak kökenine inerek bir çocuğun fuhuş sektörüne kaydırılmasında öncelikli olarak toplumsal çevre etkenlerinin irdelenmesi önemlidir. Bu bağlamda bir yandan çocuğu dışa iten, birincil çevresindeki, başka bir deyişle aile çevresindeki, koşullara bakalım. Öte yandan sokak ortamında ne gibi risklerle karşı karşıya kaldığına değinelim.

Başlangıçta çocuğun fuhuş alanına kaydırılarak sömürülmesi olayının temelinde onun aile çevresinden uzaklaşıp, sokaklarda başıboş kalması olayı yatar. Aile çevresindeki olumsuz koşullar çocuğu dışa iter. TSKÇ'larının ailelerinin parçalanmış yapıda olması ya da üyeler arası ilişkilerin manen çözülmesi, domestik şiddet (duygusal, fiziksel, cinsel), özellikle "bekaret" kavramını "namus" kavramı ile ilişkilendiren sosyo-kültürel normların baskısı çocuğu aileden uzaklaştıran önemli faktörlerdir.

#### **TSKÇ'IN AİLE YAPISI**

Ebeveynin Medeni Durumu	Sayı	Yüzde
Boşanmış	10	33.33
Evli	7	23.30
Ayrılmış	5	16.67
Baba ölmüş	5	16.67
Anne ölmüş	2	06.67
Üvey anne	3	-
Üvey baba	3	-
Anne ve baba ölmüş	1	3.33
Toplam	36	100

<sup>18</sup> BMÇHS, Madde 2.

Tabloda görüldüğü gibi TSKÇ'ların % 76,7'sinin ailesi çeşitli nedenlerle parçalanmıştır. % 23,3'ünün biyolojik ebeveyni ile bir çekirdek aile çevresinde yaşadıkları gözlenmiştir. Ancak, anne-baba ile birliktelik çocuğun mutlu, huzurlu bir ortamda yaşıyor olmasının göstergesi değildir. Nitekim, TSKÇ'nun ailesinde alkol ve uyuşturucu bağımlılığı (çocuklardan yarısı babalarının sık sık alkol kullandığını, ikisi ise babalarının uyuşturucu bağımlısı olduklarını belirtmişlerdir), anne-babalar arasında ciddi çelişki, tartışma ve şiddet olaylarının varlığı, aile üyelerinin arasında ilişki kopukluğunun, manen çözülmenin göstergeleridir. Loeber, Wei vd. yapmış oldukları araştırmalarda aile çevresinde çok ciddi ve sürekli kötü muameleye maruz kalan, tutarsız bakım ve şiddet gören çocukların yüksek risk altında olduklarını saptayarak, evden, okuldan kaçma, okulu terketme, madde bağımlılığına, fuhuş'a yönelme, saldırganlık eğilimi vd. sapan davranışlara özgü bulguların varlığını ortaya koymaktadırlar.<sup>19</sup> Yapmış olduğumuz araştırmalarda katılımcılarımızın benzer ortamlardan sokağa kaçtıklarını görüyoruz.

Madalyonun öbür yüzü ise, bir kere dış çevreye, sokağa çıktığında çocuğun yüksek risk alanında başıboş kalması hususudur. Bir işe girip, gelir elde etmesi hemen hemen olanaksızdır. Çalışma hayatının gereği olan herhangi bir niteliğe sahip değildir. Karnını nasıl doyuracak, nerede barınacak, bugünden yarına yaşamını nasıl sürdürecektir? O, artık ele geçirilmesi kolay bir av gibidir. Bir yandan ekonomik olarak zora düşmüş olması, öte yandan küreselleşen dünyanın yaşam ve davranış biçimlerine ilişkin reklamların uyaran etkisi ve dünyadaki diğer yaşdaşları gençler gibi moda olan tüketim maddelerine sahip olma istek ve güdüsü, sokaklarda başıboş kalan çocuğun suç örgütlerinin eline geçmesini kolaylaştırır. Suç örgütleri arasında, sadece çocuk ve kadın değil; aynı zamanda uyuşturucu madde pazarlayanların da olduğu gözlenmiştir. Küçük yaşta fuhuş yapmanın yasa dışı etkinlik olması<sup>20</sup> her an polis tarafından baskına uğrayıp, yakalanma korkusu, türlü yoldan istismar edilmesine karşı TSKÇ'ı korumasız bırakmaktadır. Onun, ne fiziksel ne de deneyimleri açısından kendini koruyacak, karşı koyabilecek gücü vardır;

19 Stouthamer Loeber, Magda Wei vd. "Which Family and Demographic Factors are Related to Maltreatment and Persistent Serious Juvenile Delinquency?" CHILDREN'S SERVICES SOCIAL POLICY RESEARCH AND PRACTICE, Lawrence Erlbaum Association Inc., 2002, s:262.

20 Genel Kadınlar ve Genelevlerin Tabi Olacakları Hükümler ve Fuhuş Yüzünden Bulaşan Zührevi Hastalıklarla Mücadele Tüzüğü uyarınca fahişeliği ve konsomatristliği meslek olarak, rızaları ile seçenlerin 21 yaşını doldurmuş olmaları, sağlık denetiminden geçerek yetkililerce verilen karneyle mesleği icra etmeleri yasal zorunluluktur. Ayrıca bu kişilerin etkinlikleri kamu düzeni adına, çalışma ve sağlık koşulları açısından denetim altına alınmıştır; madde 21-22-23.

yazgısına boyun eğmek zorundadır. Üstüne üstlük, kendisine karşı uygulanan baskı ve şiddete, uğradığı haksızlıklara TSKÇ'unun karşı çıkma, şikayet etme, hakkını arama olanağı hemen hemen hiç yoktur.

Günümüz enformasyon toplumunda yalnız az sayıda, nitelikli işçiye gereksinim vardır. Halbuki aşağıdaki tabloyu gözden geçirdiğimizde katılımcıların, eğitim düzeylerinin düşük olduğu görülmektedir. Görüşme yapılan nüfusun sadece %30'u ilkokulu tamamlayabilmiştir. (Tablodaki eğitim düzeyine ilişkin yüzdeler 8 yıllık zorunlu eğitim yasasının yürürlüğe konmasından önceki döneme aittir.)

#### **TİCARİ SEKS İŞÇİSİ KIZ ÇOCUKLARIN EĞİTİM DURUMLARI**

Eğitim Kurumu	Sayı	Yüzde
Okuma-yazması olmayan	1	03.33
İlkokul terk	3	10.00
İlkokul mezunu	9	30.00
Ortaokul terk	10	33.33
Ortaokul mezunu	3	10.00
Lise terk	2	06.67
Lise mezunu	2	06.67
Üniversite	0	0
Toplam	30	100

Eğitim düzeyi düşük, kendisini geçindirecek bir işe sahip olması için nitelikleri yetersiz kız çocuğu zorunlu olarak seks işçiliğine itilmektedir. Bir kez daha onun müşterisiyle ilişkisinin yaşamda kalabilmesinin zorunlu koşulu olduğunu vurgulayalım. Onun, tüm temel ihtiyaçlarını kendi başına karşılayabileceği, gelir getirecek başka bir işe girebilmesi için niteliği yoktur.

#### **Arkadaşlık Dayanışma Ağı ve Niteliği**

Evden kaçtığı anda, sokaklarda kendi başına kalan kız çocuğunun günlük yaşamını sürdürebilmesi için yeni tanıştığı arkadaşlarının desteği önemlidir. TSKÇ'nun bir gelir elde edebilmek için yapabileceği herhangi bir nitelik gerektirmeyen işin seks işçiliği olduğu yapılan görüşmelerde anlaşılmıştır. Onun evinden kaçan bir erkek çocuğu gibi sokaklarda bulabildiği bir kuytu köşede geceleme olasılığı hemen hiç yoktur. Sokaklarda geçirdiği bir iki gün sonrasında kafasını sokabileceği daha "korunaklı" bir yer arar. Bu durumda

önceden beri seks sektöründe çalışan, deneyim kazanmış yaşdaşlarının, ya da birkaç yaş büyük ablalarının yolgöstericiliği önemlidir. TSKÇ bir kere böyle bir sektöre kaydırıldıktan sonra zamanla yapılan işin gereği olan “uzmanlığı” elde eder.

Deneyimli seks işçisi kızlar, deneyimsiz olanlara kendi becerilerini ve bilgilerini aktarırlar. Bu süreç çerçevesinde, deneyimsiz ve yaşı küçük olanlar arasından koruma altına aldıkları, bekaretlerini yitirmemeleri yönünde özen gösterdikleri kızlar vardır. Ancak yoğun ve kutuplaşmış duygular içindeki koruyucu kızlar bir anda düşüncelerini değiştirebilmektedir. Belki de sokak ahlakının ve değerlerinin acımasızlığı böylesine çelişkili davranmaya yol açmaktadır.

Daha önce yapılmış bir araştırmanın bulgularına göre, İstanbul’da sapan davranış gösteren çocukların büyük bir bölümü 11-15 yaş grubunda bulunmaktadır.<sup>21</sup> Bu bulgu ergenlik döneminin bir insanın hayatında ne denli önemli bir yeri olduğuna işaret etmektedir. Ergenlikte fizyolojik ve psikolojik değişiklikler her genç tarafından farklı boyutlarda yaşanır. Kuşkusuz, kendi içinde sorunları olan bir ailede, ataerkil aile değerlerinin baskısı altında yaşayan bir kız çocuğu, ergenlik dönemini daha da zor geçirir.

Bu dönemde arkadaşlar arasında kurulan örüntüler son derece önemlidir. Aile içinde ezilmiş, birincil çevreden uzaklaşmış kız çocuğu için arkadaşlık, büyük sevgi ve şiddetli nefret duygularının yaşlılara yönlendirilmesi ile vazgeçilmez ilişkilere dönüşebilir. Arkadaşlar arası oluşturulan bu birliktelik de bir başka birincil grup niteliğindedir. TSKÇ’lar arasında bir tür dayanışma ağı oluşmaktadır. Bu ağ içinde gerçek anlamda destekler vardır; arkadaşı ile odasını, yemeğini, gelirini, giysilerini, eşyasını, evini paylaşanlar olduğu gibi. Ancak, kimi zaman aralarında birbirini suçlayanlar da bulunabilir. Çok yakın bir arkadaş, diğer arkadaşının sevgilisini elinden alabilir, parasını çalabilir. Yaşanan var oluş biçiminin “garipliği” arkadaşlık ilişkilerinde de somutlaşmış hali ile görülmektedir. Arkadaşlık ilişkileri örgüsünün giderek güçlenen birlik, bütünlüğü, grubun ahlak anlayışını pekiştiren, verimliliğini yükselten<sup>22</sup> yönü gözden kaçmamalıdır.

---

<sup>21</sup> Küntay, Esin, “Growing Up in Broken Families and Its Impact Upon Deviant Behaviour”, GROWING INTO A MODERN WORLD. Eds. Ekberg, K. & Mjaavatn, P.E., Trondheim: The Norwegian Centre for Child Research, 1988, s:1021.



### **Küçük Yaştaki Ticari Seks İşçisi Kız Çocuğunu Pazarlama Türleri:**

TSKÇ'ların farklı anlanlarda çalıştıkları/çalıştırıldıkları, yakalanma korkusuyla da birinden diğerine geçerek tek bir yerde uzun süre kalmadıklarına daha önce de değinilmişti. Bu çocukların bir "aracı" tarafından çalıştırıldıkları yerler aşağıda görülmektedir:

- DİSKO-DANSİNG-BARLARDA ÇALIŞTIRILMA
  - Dansçı
  - Şarkıcı
  - Konsomatrist
- MASAJ SALONLARINDA ÇALIŞTIRILMA
  - Masöz
  - Çağrı Üzerine Masöz Olarak Evlere Gönderilme

Bir de otostop yaparak kendi başına işe çıkan, kazancından aracıya bir pay vermemeyi hedefleyenler vardır. Bu çocuklar hava sıcak, soğuk demeden gecegündüz kent caddelerinin belli köşebaşlarında, duraklarda müşteri bekleyen ve en yüksek risk altında olanlardır. Küçük yaşta fuhuş yapmanın yasal olması diğer pazarlama alanlarında sömürülmekte olanları toplumun genelinden gizlerken, alış-verişin en gözönünde olanları otostopçu kızlardır. Bunlar, öncelikle, gelen geçen otomobillerdeki 3. kişiler tarafından "o..., fahişe" gibi olumsuz nitelendirmelerle çağırılarak duygusal şiddet'e maruz bırakılmaktadır. Bu çocukların böylesine aşağılanmaları durumunun, daha önce de belirtmiş olduğumuz gibi, "seks işçisi olmayı seçmek suretiyle artık kendisine anlayış ve saygıyla davranılmasını isteme hakkını kaybetmiştir!" bakış açısının toplumun genelinde yerleşik olmasından kaynaklanıyor. Cinselliğini satış'a sunan'ı aşağılamayı toplum çok eğer "şiddet içeren davranış" olarak değerlendirmektedir.<sup>23</sup> O toplumun "iyi kadın" anlayışına uygun davranmayarak sömürüyü davet etmiş, kendisine saygılı davranılmasını isteme hakkını yitirmiştir.

Otostop yapan kız çocukları duygusal, fiziksel, cinsel şiddete diğerlerine oranla çok daha açık durumdadır. Sık sık dayak yediklerini, kimi zaman üç-

---

<sup>22</sup> Klein Malcolm W. THE AMERICAN GANG: Its Nature, Prevalence and Control. Oxford University Press, New York, Oxford, 1995, s:7.

<sup>23</sup> McKeganey, N. Bernard, M. SEX WORK ON THE STREETS: PROSTITUTION AND THEIR CLIENTS. Open University Press, Great Britain, 1996, s:70-71.

retlerini alamadıklarını, tekmelenerek arabadan atıldıklarını, bir müşteriyle anlaşmalarına rağmen gittikleri yerde birkaç kişinin saldırısına uğradıklarını, yaralandıklarını, öldürülme korkusuyla yaşadıklarını görüşmelerimiz süresince anlatmışlardır. Böylesine olumsuzluklara rağmen neden otostop yapmada ısrar ettikleri sorulduğunda kendilerini geçindirmek için başka bir seçeneklerinin olmadığını, para biriktirmeleri gerektiğini belirtmişlerdir. Riski göze alarak, deyim yerinde ise, gözü kara otostopçuluk yapmayı sürdürmektedirler.<sup>24</sup>

### **TİCARİ SEKS İŞÇİLİĞİNİN KIZ ÇOCUĞUNA ETKİLERİ VE SONUCU**

Ticari "Seks İşçiliği" çocuğun fiziksel, ruhsal, bilişsel sağlığını etkiler, derin travmaya yol açar. Kız çocuğunda düşük benlik değerlendirilmesi oluşuyor; çocuk özgüvenini ve yaşama sevincini yitiriyor. Kendinden nefret ediyor. Sağlıkları ile ilgili konularda; baş, miğde, eklem ağrıları çektikleri, ayaklarında ve vajinada mantar vb. cilt hastalıklarının yaygın olduğu anlaşılmıştır. Uykusuzluk ve bu nedenle uyku ilacı bağımlılığı da bir diğer önemli sorundur. Sigaraya olan bağımlılık, sağlıksız ortamlarda çalışma zorunluluğu, soğuk havalara uygun olarak giyinmeme sonucu çocuklar arasında öksürük de çok yaygındır.

TSKÇ'lar genelde müşterilerinin istemi (talep) öyle olduğu için "önlem almaksızın" cinsel ilişkiye girmektedirler. Karşılığında daha yüksek para ödeneyeceği sözü onları cinsel yolla bulaşıcı enfeksiyonlara karşı korumasız, kolay incinebilir bırakıyor. Nitekim katılımcılardan ikisinin HIV virüsü taşıdıklarını kuşkusuyla sağlık kontrolleri devam etmekteydi. Katılımcıların 12'si (%40) yaşamlarında en az bir, üçü ise üç kez çocuk aldırıştır.<sup>25</sup>

Toffler güc'ü şöyle tanımlıyor; şiddet, zenginlik, bilgi (en geniş anlamda) kullanılarak bireylerin belli bir biçimde davranmasını sağlamak.<sup>26</sup> Bu tanım yukarıdaki açıklamalarımız dikkate alındığında müşteriyle TSKÇ arasındaki ilişkiyi çok açık betimliyor. Müşteri dövebiliyor, tekmeliyor, ücret ödmeden şiddet uygulayarak çocuğu aracından dışarı atabiliyor. Büyük ihtiyaç duydu-

<sup>24</sup> Küntay, Esin, "İstanbul'da sokak Çocukları: 1963-1998 Arasında Bir Değerlendirme", CUMHURİYET VE ÇOCUK: 2. Ulusal Çocuk Kültürü Kongresi, Der: B. Onur, Ankara Üniversitesi Çocuk Kültürü Araştırma, Uygulama Merkezi, Yayın No:2, Ankara, 1999, s:576.

<sup>25</sup> Küntay, Esin & Erginsoy, Güliz, s:170-171.

<sup>26</sup> Toffler, Alvin, POWERSHIFT: Knowledge, Wealth and Violence at the Edge of the 21<sup>st</sup> Century. Bantom Books, New York, London, 1990, s:14.

ğu “para”nın miktarını arttırarak onu, büyük olasılıkla kendisini de, enfeksiyon bulaşma riski altına sokuyor. Bedenini bir süre kiraladığı küçük kızın, yasal çerçevede olmayan bu kullanımını,<sup>27</sup> resmen yetkililere şikayet edemeyeceğini “biliyor”. Çocuk artık hak sahibi değil, hakkın konusuna dönüştürülmüştür. Etkinliği yasal değildir, o halde kimselere bu durumundan yakınma olanağı yoktur. Sömürü mağduru kız çocuğu adeta bir “köle” gibidir. Sömüren salt cinsel zevk almanın, doyum elde etmenin peşindedir, bu sömürülenin pahasına olsa da.

Alkol, madde bağımlılığı ve kendi bedenine zarar verme ticari seks işçiliğinin en korkutucu ve tehlikeli sonucudur. Konunun ayrıntılarını ortaya koymak açıklayıcı olacaktır. Seks işçiliğinin etrafını sarmalayan utanç, suçluluk ve davranışı reddeden duygularla karışık gizliliğin en ağır sonucu, çocuğun madde bağımlılığı ve kendine zarar veren eylemlerdir. Bunlar onun ruhsal yapısının derinliğine yer etmiş travmanın en gözle görülür kanıtlarıdır.

TSKÇ’lar genelde aşırı sigara tüketicileridir; görüşmeler sırasında bizden sürekli sigara istemekte, zincirleme içmekteydiler. Günlük tüketimleri genelde 3 paket yabancı marka sigaraydı. Alkol tüketiminin de TSKÇ’ları arasında oldukça yaygın olduğu anlaşılmaktadır. En fazla içilen içki bira, ikinci tercih edilen ise içine soda ya da kola karıştırılmış viskidir.

TSKÇ, uyuşturucular arasında en çok piyasada yasal olmayan yollardan satılan amfetaminleri tükettiklerini belirtmişlerdir. Doctor reçetesiyle satılan bu ilaçların piyasada serbest satılmaları yasak olsa da İstanbul’un belli yörelerinde yer altı satıcılardan ilacın bir tek drajesine yüksek karşılık ödeyerek alabildiklerini açıklamışlardır. Hipnotik etkisi olan bu ilacın, kullandıkları uyuşturucular arasında en fazla alışkanlık yapan, zararlı türü olduğuna da işaret etmişlerdir.

TSKÇ’lardan bazıları ilacı birayla karıştırıp içtiklerinde “pilot”<sup>28</sup> olduklarını belirtmişlerdir. Cinsel açıdan sömürülmeye birlikte kimyasal madde tüketiminin, en dehşet verici sonuçlarından biri TSKÇ’ların traş bıçağı, makas, kelebek olarak adlandırdıkları özel bıçaklar, kırık cam ve alkolsüz içeceklerin teneke kutularıyla kol ve bileklerini kesmeleridir. Genelde kol ve bileklerde açılan yaralara, atılmış dikişin izleri görülebilir.

---

27 Medeni Kanun madde 683 “Bir şeye malik olan kimse, ‘hukuk düzeninin sınırları içinde’, o şey üzerinde ‘dilediği gibi’ kullanma, yararlanma ve tasarrufta bulunma yetkisine sahiptir.”

28 “Pilot olma” kavramı sarhoş olmayı anlatıyor.

Bilerek veya isteyerek “kendini yaralama” davranışının gerisindeki nedenleri aydınlatmak üzere TSKÇ’lardan kendilerini neden kestiklerini anlatmaları istenmiştir. Açıklamalarında, duygularını ortaya koymakta zorlanmakta, davranışlarına net bir neden gösterememekteydiler. Yapmakta oldukları işe karşı duyulan suçluluk, utanç, öfke, üzüntü duygularıyla kendi bedenlerinden öc alma yönelimi birbiriyle bağıntılıdır. Böylesine dağılma, kişilik çözümlenmesi, bireyin gerçek duygularından arınmasına yol açarak, nahoş deneyimlerine karşı adeta koruyucu bir duvar örmektedir. Kullanılan kimyasal maddenin etkisiyle, kollarını keserek kendinden öc almanın sınırları yatıştırıcı, rahatlatıcı etkisi olduğunu sanmaktadırlar. Bir bakıma öfkelerinin, kendilerine acı veren bu davranışlarının hedefi oldukları söylenebilir.

Klinik psikolog Miller’ın yaptığı araştırmalarda kendini yaralama ile geçmişte fiziksel ve cinsel yönden sömürülmüş olma arasındaki korelasyona işaret edilmektedir.<sup>29</sup> Miller, kasten kendine zarar veren davranışları “Travmayı Yeni Baştan Harekete Geçirme Sendromu” (Trauma Reenactment Syndrome – TRS) olarak adlandırmaktadır.<sup>30</sup> TSKÇ’ların aile çevrelerinde, Miller’ın bulgularına paralel duygusal, cinsel, fiziksel sömürü olayları gözlenmiştir. Nitekim, evden kaçarak fuhuş sektörünün yeraltı dünyasına kaydırılan kız çocuğunun her yönden istismar edilme olasılığı oldukça yüksektir.

Yukarıdaki açıklamalar çocuğun yaşadığı travmayı ortaya koyuyor. Travma, davranış biçimlerinde çok net görülüyor; uyuşukluk, etrafındaki kişilerden ve olup bitenden kopukluk, anlama ve kavrama yeteneğinin zayıflaması, yabancılaşma. Bütün bu gerçekler, TSKÇ’ların ivedilikle tedavi edilmelerinin öncelik taşıdığını kanıtlamaktadır.

## SONUÇ

Belirtildiği gibi BMÇHS ve ILO’nun 182 Sayılı Sözleşmeyi kabul edip imzalayan taraf ülkelerin tümü çocuk fuhuşunu önlemek ve ortadan kaldırmakla yükümlüdür. Sorunun önlenmesi ve çözümü için eylem planlarını tasarlayarak “sosyal politika” üretmeden önce o konuda bir sosyal araştırmanın yapılmış olması koşuldur. Gerçekleştirilecek tasarıma taban oluşturacak nesnel verilerin elde bulunması önemlidir. Bu metnin ilk başında belirtmiş olduğumuz gibi araştırmamızı gerçekleştirirken ana hedefimiz; “bir veri taba-

<sup>29</sup> Miller, Dusty, WOMEN WHO HURT THEMSELVES: A Book of Hope and Understanding. Basic Books, USA, 1994, s:6-7.

<sup>30</sup> A.g.e., s:8.

nı oluşturmak, cinsel sömürü mağduru çocukların istek ve beklentilerinin neler olduğunu 'görüşlerini alarak' saptamak<sup>31</sup> ve onlar için bir sığınma merkezi kurulmasına zemin aramak"tı.

Düşümüz, dönemin İçişleri Bakanının girişimi ve İstanbul Vali Yardımcısının<sup>32</sup> özverili çabalarıyla 2001'de gerçek oldu. Herhangi bir olumlu adımın atılması öncesinde asıl olan "çocuğun cinsel istismarı" olgusunun toplumda varlığının yetkililerce kabul edilmesidir. Sorunun çözülmesi için kararlı bir tutumla tavır alınması sonucunda İstanbul'da Sosyal Hizmetler ve Çocuk Esirgeme Kurumu bünyesinde cinsel istismar mağduru çocuklar için önce bir ilk adım merkezi, daha sonra da uzun süreli destek ve bakım hizmeti verecek bir diğer merkez kurularak faaliyete geçirilmiştir.<sup>33</sup>

Taraf devletler arasında yer aldığımız BMÇHS'ne ek Çocuk Satışı, Çocuk Fuhuşu ve Çocuk Pornografisinin Önlenmesine İlişkin İhtiyari Protokolün içeriğinde yer alan hususlar doğrultusunda önlem almayı ve gelişmelerden ve atılan adımlardan Cenevre'deki BM Çocuk Hakları Komitesine belli aralıklarda düzenlenecek raporlarla haberdar etme yükümlülüğünü üstlenmiş bulunuyoruz. Ek Protokol uyarınca TSKÇ sömürü mağdurudur. Hedef, ona insanca davranmak, haklarına saygı göstermek, rehabilite ederek toplumla yeniden bütünleşmesini sağlamaktır. Asıl suçlu onu fuhuşa sürükleyen, sunan ve sömüren kişi(ler)dir. Bize göre müşterinin de açık seçik olarak anılarak (zikredilerek) sömürenler grubu içinde değerlendirilmesi ve yasal olarak sorumlu tutulması gerekir.<sup>34</sup>

"Bunlar adam olmaz" değerlendirmesinin hatalı olduğu açıktır. Farklı ve empati yüklü bakış açılarının geliştirilmesi son derece önemlidir. Hepimizin çocuğu olan bu kız çocukları, kendilerine acıma yerine duyarlılıkla yaklaşan, güçlenmelerine destek verecek bir toplumsal bilinci hakettikleri gerçeğini, "insan merkezli yaklaşım" gereği, görmezlikten gelemeyiz.

---

<sup>31</sup> BMÇHS, Madde 12.

<sup>32</sup> Sn. Saadettin Tantan ve Sn. Mehmet Seymen

<sup>33</sup> Bkz. Küntay, Esin – Erginsoy, Güliz, İSTANBUL'DA 18 YAŞINDAN KÜÇÜK TİCARİ SEKS İŞÇİSİ KIZ ÇOCUKLAR. Bağlam Yayıncılık, İstanbul, 2005, s:186-188.

<sup>34</sup> Türk Ceza Kanunu, madde 103 ve 227.

**Kaynakça**

- Jenks, Chris, CHILDHOOD. Routledge, London, New York, 1996.
- Klein Malcolm W. THE AMERICAN GANG: Its Nature, Prevalence and Control. Oxford University Press, New York, Oxford, 1995.
- Küntay, Esin – Erginsoy, Güliz, İSTANBUL'DA 18 YAŞINDAN KÜÇÜK TİCARİ SEKS İŞÇİSİ KIZ ÇOCUKLAR. Bağlam Yayıncılık, İstanbul, 2005, s:186-188.
- McKeganey, N. Bernard, M. SEX WORK ON THE STREETS: PROSTITUTION AND THEIR CLIENTS. Open University Press, Great Britain, 1996.
- Miller, Dusty, WOMEN WHO HURT THEMSELVES: A Book of Hope and Understanding. Basic Books, USA, 1994.
- Raymond, M. Lee, DOING RESEARCH ON SENSITIVE TOPICS. SAGE Publication, London, 1995.
- Toffler, Alvin, POWERSHIFT: Knowledge, Wealth and Violence at the Edge of the 21<sup>st</sup> Century. Bantam Books, New York, London, 1990.
- BY THE SWEAT AND TOIL OF CHILDREN. Volume:5: Efforts to Eliminate Child Labour. U.S. Department of Labour, Bureau of International Labour Affairs, 1998.
- Edwards, S., "Selling the Body, Keeping the Soul: Sexuality Power: The Theories and Realities of Prostitution. BODY MATTERS: ESSAYS ON THE SOCIOLOGY OF THE BODY. Scott, Sue-Morgan, David (Eds), The Falmer Press, London, Washington D.C., 1993.
- Küntay, Esin, "Growing Up in Broken Families and Its Impact Upon Deviant Behaviour", GROWING INTO A MODERN WORLD. Eds. Ekberg, K. & Mjaavatn, P.E., Trondheim: The Norwegian Centre for Child Research, 1988.
- Küntay, Esin, "İstanbul'da Sokak Çocukları: 1963-1998 Arasında Bir Değerlendirme", CUMHURİYET VE ÇOCUK: 2. Ulusal Çocuk Kültürü Kongresi, Der: B. Onur, Ankara Üniversitesi Çocuk Kültürü Araştırma, Uygulama Merkezi, Yayın No:2, Ankara, 1999.
- Küntay, Esin, "Aile Kurumunda Çocuğa Karşı Şiddet Baskısı", MİMAR SİNAN ÜNİVERSİTESİ, FEN-EDEBİYAT FAKÜLTESİ DERGİSİ. Sayı:3, Der: N. Cinemre, İstanbul, Kasım 2000.
- Küntay, Esin, "21. Yüzyılda Çağdaşlık ve Köleci Uygulamalar Paradoksu", YOKSULLUK, ŞİDDET VE İNSAN HAKLARI. Der: Y. Özdek, Türkiye ve Ortadoğu Amme İdaresi Enstitüsü, İnsan Hakları Araştırma ve Derleme Merkezi, Yayın No:19, Ankara, 2002.
- Stouthamer Loeber, Mahgda Wei vd. "Which Family and Demographic Factors are Related to Maltreatment and Persistant Serious Juvenile Delinquency?" CHILDREN'S SERVICES SOCIAL POLICY RESEARCH AND PRACTICE, Lawrence Erlbaum Association Inc., 2002.

Birleşmiş Milletler Çocuk Haklarına Dair Sözleşme

T.C. Anayasası

Türk Ceza Kanunu

Medeni Kanun

ILO'nun Çocuk İşçiliğinin En Kötü Biçimlerini Yasaklamak ve Ortadan Kaldırmak İçin İvedi Eylem Hakkında 182 sayılı Sözleşmesi

**LE RÔLE PRÉVENTIF DU SENS CIVIQUE SUR LA  
CRIMINALITÉ.  
ETUDE COMPARATIVE DANS LES PROVINCES  
ITALIENNES\***

*par Uberto GATTI\*\*/Hans M. A. SCHADEE\*\*\*  
et Richard A. TREMBLAY\*\*\*\**

**Résumé**

Certaines théories suggèrent que l'engagement civique et le capital social peuvent protéger une communauté de certains comportements déviants. La plupart des recherches empiriques qui ont vérifié cette hypothèse ont été menées aux Etats-Unis, en comparant différentes régions du pays. La présente étude examine dans quelle mesure cette hypothèse se vérifie aussi en Italie, et ce pour trois délits: l'homicide, le vol avec violence et le vol de véhicules automobiles. Des régressions multiples ont été utilisées pour prédire les taux de ces trois crimes dans les 103 Provinces italiennes par une mesure d'engagement civique («civicness») et d'autres variables socio-économiques: le chômage, la séparation du couple, la proportion de jeunes gens et les caractéristiques géographiques. Les prédicteurs utilisés expliquent 53% de la variance pour l'homicide, 65% pour le vol avec violence et 71% pour le vol de véhicules automobiles. La variable «civicness» est toujours un prédicteur significatif, mais seulement en interaction avec les variables géographiques. Pour l'homicide, la variable «civicness» intervient seulement dans le sud du pays, alors que pour le vol avec violence, la même variable «civicness» a une influence dans les grandes villes uniquement; pour le vol de véhicules automobiles, elle intervient dans les provinces les plus urbanisées.

**Summary**

A number of recent theories suggest that civic engagement and social capital protect a community from deviant behaviour. Most empirical studies testing this hypothesis have been

\* Publié in: RICPTS, 2007, No. 2.

\*\* Università di Genova, Italie.

\*\*\* Università di Milano-Bicocca, Italie

\*\*\*\* Université de Montréal, Canada.



conducted in North America, comparing different areas of the country. This paper examines to what extent this hypothesis applies to Italy and to three crimes: homicide, robbery and vehicle theft. Multiple regressions were used to predict crime rates in the 103 Italian provinces from a measure of civic engagement (Civiness), and from other socio-economic variables: unemployment, family break up, age group concentration, and geographical characteristics.

Our predictors explained 53% of the variance among the Italian provinces for homicide, 65% for robbery, and 71% for vehicle theft. The predictive patterns were somewhat different for the three crimes, but in each case civiness was a significant predictor and interacted with territorial variables. In the case of homicide, civiness had a preventive impact only in the southern provinces. For robbery, the protective impact was limited to provinces which had large metropolitan areas, and for vehicle theft to provinces more urbanized.

## 1. INTRODUCTION

L'approche comparative pour l'étude scientifique de la délinquance a été utilisée dès la naissance des sciences sociales. En 1829, le statisticien français André-Michel Guerry et le géographe vénitien Adriano Balbi publièrent à Paris le premier exemple d'une carte géographique avec des zones de couleurs estompées aux diverses tonalités représentant les taux de criminalité dans les différentes régions françaises (Beirne, 1993). Grâce à l'élaboration de trois cartes, la première reflétant les taux des délits contre les personnes, la deuxième les délits contre la propriété et la troisième les taux d'analphabétisme, la cartographie criminelle prenait jour; par la suite, Guerry, dans son oeuvre «*Les statistiques morales*», la perfectionna. À la même époque, le belge Quetelet s'interrogeait sur les rapports entre les caractéristiques de l'environnement et la délinquance, avec l'idée que, au-delà des dispositions individuelles, il existe des facteurs sociaux, culturels, économiques, physiques, etc., pouvant représenter des éléments qui facilitent ou inhibent la criminalité.

Il s'agissait des premières enquêtes scientifiques sur la criminalité, qui devancèrent de quelques décennies l'oeuvre de Lombroso, le fondateur de la criminologie, connu pour son approche biologique, mais qui, en réalité, utilisa aussi amplement la méthode comparative, au niveau national et transnational, élaborant des statistiques très minutieuses et sophistiquées, au point d'être loué par Quetelet (Gatti et Verde, 2004).

Au début du XXe siècle, l'approche écologique de l'étude des délits reprit vigueur en Amérique grâce aux travaux connus de Shaw et McKay (1942); toutefois, cette approche fut par la suite remise en question par le célèbre article de Robison (1950) sur *l'erreur écologique* («*ecological fallacy*»). Cet article souligna combien il était incorrect de transférer à un niveau

individuel les corrélations relevées grâce à des agrégations de données. A la suite des thèses de Robinson, de nombreux criminologues abandonnèrent les raisons écologiques du délit et, comme le mit en évidence Bursik (1988), la criminologie «*hypercompensa*» en déplaçant l'attention sur les motivations individuelles incitant au délit et en diminuant l'intérêt porté au rôle des groupes et de la communauté.

Malgré ce déplacement d'intérêt, certains savants continuèrent leurs recherches sur la criminalité en utilisant les variables de type écologique au moyen de diverses techniques statistiques, telles que la régression multiple, l'analyse des facteurs (Lander, 1954), ou encore la «*social area analysis*» (Shevky et Bell, 1955). La nécessité d'une approche structurale fut soulignée par Blau et Blau (1982), selon lesquels une zone doit être prise en considération non seulement comme étant le résultat de la somme de caractéristiques individuelles, mais aussi comme étant l'expression de la structure sociale, en évaluant, par exemple, l'inégalité économique. De ce point de vue, la recherche de Blau et Blau (1982) sur les actes criminels violents paraît significative; dans cette recherche, il résulte que les délits violents sont plus corrélés avec les différences économiques à l'intérieur d'une zone qu'avec la pauvreté des habitants de la zone. D'autres innovations dans l'étude écologique et comparative de la criminalité ont été introduites au moyen de l'analyse de la répartition des occasions de commettre des délits, de la structuration des activités quotidiennes dans les différentes zones, et en ce qui concerne la mesure de la criminalité, au moyen d'études de la délinquance autoreportée et d'études de victimisation.

A l'heure actuelle, toutefois, un résultat satisfaisant et univoque sur les rapports entre environnement et criminalité n'a pas été obtenu; rapports qui représentent encore l'un des champs d'étude de la criminologie (Sampson, 1987) le plus intéressant, tant pour ses implications cognitives que pour les utilisations pratiques à des fins préventives possibles. Il pourrait donc être opportun de vérifier, au sein de la perspective écologique, de nouvelles hypothèses et de nouvelles voies grâce à l'utilisation de données et de critères encore inexplorés.

C'est dans ce sens qu'il peut être utile d'évaluer l'influence sur la criminalité d'une caractéristique particulière de la vie collective, à savoir le **sens civique**, définissable comme la *propriété d'un tissu social caractérisé par l'engagement socio-politique, la solidarité, la confiance réciproque*, dont l'analyse peut être rapportée à celle de spécialistes fondamentaux des sciences politiques tels que Machiavel et Alexis de Tocqueville et, plus récemment, des auteurs tels que Almond et Verba (1963), Banfield (1958), Coleman (1988), Putnam (1993) et Fukuyama (1995).

Dans le domaine de la criminologie, un certain nombre de théories et de recherches empiriques se rapportent au rôle joué par des aspects particuliers de la société qui, directement ou indirectement, sont liés au sens civique des citoyens.

Certains criminologues (comme Sampson *et al.*, 1997; Hagan, 1994; Savage et Kanazawa, 2002; McCarty *et al.*, 2002; Kubrin et Weitzer, 2003; Salmi et Kivivouri, 2006), utilisent le concept de «*capital social*»; ce concept connut une diffusion toujours plus grande à partir de la fin des années 1970 et fut défini comme l'ensemble des ressources qui découlent de la possession, de la part d'un acteur social, de relations de connaissance mutuelle ou d'identification (Bourdieu, 1980), comme le niveau de confiance interpersonnelle (Fukuyama, 1995), d'engagement civique et d'associationnisme qui caractérisent la culture d'une communauté déterminée (Putnam, 1993), ou comme les relations entre les personnes qui facilitent l'action et sont utilisées comme ressources pour réaliser les intérêts personnels et pour atteindre des objectifs qui, sans ces relations, ne pourraient pas être atteints (Coleman, 1988), ou encore comme l'investissement et l'usage fonctionnel de ressources insérées dans les réseaux sociaux (Lin, 1999). Le «*capital social*» représente donc une ressource qui se distingue du «*capital physique*» (instruments, structures, etc.) et du «*capital humain*» (capacités acquises par l'individu à travers l'éducation et la socialisation; Coleman, 1988).

Le concept de capital social a été pris en considération à différents niveaux, dont l'étendue va du macro-social, qui prévoit comme unité d'analyse la nation, la région ou la ville, au micro-social, centré surtout sur le capital social de la famille, tandis qu'à un niveau intermédiaire, nous pouvons placer l'utilisation du quartier ou du voisinage comme une agrégation d'observations (Gatti et Tremblay, 2005). Tous ces niveaux d'analyse ont été utilisés pour étudier les rapports entre capital social et criminalité.

Une recherche spéciale au niveau macro-social a été menée par Lederman *et al.* (2002) qui ont tenté d'expliquer la différence entre les taux d'homicide volontaire de 39 nations. Cette recherche a comporté une analyse multivariée qui prenait en considération comme variable dépendante le taux d'homicide dans les différents pays, et comme variables indépendantes certains indicateurs de capital social, tels que la confiance dans les membres de la communauté, la participation religieuse, la participation à des associations de bénévolat, et quelques variables de contrôle tels que la pauvreté et l'inégalité économique. Lederman *et al.* arrivent à la conclusion qu'une diminution de l'inégalité et une croissance économique diminuaient les taux d'homicide volontaire, mais que, à égalité de niveau économique, le capital social, mesuré à travers la confiance dans les membres de la communauté, réduisait l'incidence de ce type de délit.

Hagan (1994) considère que le capital social est un instrument important de développement de l'individu et de limitation de la délinquance et remarque combien dans la société américaine la formation d'un tel capital est entravée par trois processus particulièrement négatifs: la ségrégation résidentielle, l'inégalité raciale et la concentration de la pauvreté.

Une perspective centrée sur les rapports entre citoyens et institutions a été proposée par LaFree (1998) pour interpréter la hausse importante de la délinquance commune aux Etats-Unis du début des années 1960 jusqu'aux années 1980, puis le rapide déclin de cette délinquance au cours des années 1990. LaFree juge d'une importance fondamentale la perte de légitimité des institutions sociales, et en particulier des institutions politiques, économiques et de celles de la famille, qui a eu lieu aux Etats-Unis à partir des années 1960 jusqu'aux années 1980, ainsi que la réaction à cette crise qui a poussé à investir dans d'autres institutions, telles que la justice, le système éducatif et l'appareil du *welfare*, avec un impact positif qui, dans les années 1990 a mené à une réduction de la criminalité. Le rapport entre le déclin de certaines institutions sociales et les comportements violents est également souligné par Dubet (1987); celui-ci, grâce à d'importantes enquêtes sur le terrain, en arrive à attribuer les explosions de violence des jeunes, qui se sont vérifiées ces dernières années dans les banlieues de quelques villes françaises, à la disparition de la culture ouvrière qui organisait autour de l'usine toute une série de lieux de rencontre, d'activités collatérales, de groupes et qui fournissaient aux jeunes des modèles d'identification, des activités possibles, des objectifs communs. Le déclin de l'usine et de la culture ouvrière a privé les jeunes d'un important point de repère et a appauvri le tissu social des grandes banlieues qui se sont transformées en des lieux caractérisés par le désespoir et la rage.

Le rapport entre capital social et homicide a été analysé par Putnam (1998). Cet auteur, dans une analyse comparée qui comprenait les 50 états des Etats-Unis, a trouvé que l'indice de capital social qu'il avait élaboré<sup>1</sup> était inversement interdépendant des taux d'homicide. Pour mieux interpréter la relation trouvée, Putnam, au moyen d'une régression multiple, introduisit comme variables indépendantes toute une série de facteurs sociaux et économiques, et trouva que le modèle le mieux en mesure de prévoir les taux

---

<sup>1</sup> L'indice utilisé par Putnam (2000) pour cette recherche est constitué de 14 éléments, qui se rapportent à la participation des citoyens à des groupes et associations, à l'engagement civique évalué à travers le vote et la participation à des assemblées publiques, à l'implication dans des activités de bénévolat, aux rapports d'amitié et à la confiance envers les autres, etc.

d'homicide dans les différents Etats comprenait quatre variables: le *capital social*, le *niveau moyen de pauvreté*, la *composition ethnique* (pourcentage de personnes de couleur) de la population, et la fraction de la *population urbaine*.

L'effet de limitation que le capital social a sur les délits violents a été analysé également par Kennedy *et al.* (1998), au moyen d'une étude des homicides et des attaques à main armée dans les 50 états américains. Ces auteurs trouvèrent une corrélation entre le bas niveau de capital social (mesuré à travers deux items du fameux «*US General Social Survey*»: appartenance à des groupes ou associations et confiance sociale) et la forte inégalité d'une part, et les délits violents d'autre part.

Rosenfeld *et al.* (2001) ont étudié les rapports entre capital social et homicide en 1999 dans diverses zones géographiques des Etats-Unis. Ces auteurs ont concentré leur analyse sur deux aspects du capital social, l'engagement civique et la confiance sociale. Le premier aspect a été mesuré grâce à la participation au vote et à l'appartenance à une association de bénévolat; le second aspect à travers quelques réponses extraites du «*US General Social Survey*». Par leur analyse, Rosenfeld *et al.* ont démontré, en contrôlant toute une série de variables socio-économiques, qu'un bas niveau de capital social est associé à un niveau élevé d'homicide. Par la suite, Messner *et al.* (2002) ont étendu leur étude aux vols à main armée et aux lésions personnelles, soulignant que même ces délits sont inversement associés au capital social.

Toujours aux Etats-Unis, Lee et Barkowsky (2004) ont démontré, en utilisant comme niveau d'analyse les comtés, que la participation civique, tant de type laïque que de type religieux, est en mesure de réduire le taux d'homicide. Se rapprochant d'une dimension micro-sociale, Sampson *et al.* (1997) utilisent le concept d'efficacité collective (définie comme étant la cohésion sociale d'un quartier combinée à la volonté des habitants d'intervenir au nom d'un objectif commun) pour interpréter les différences de diffusion de la violence dans les quartiers de Chicago, prouvant combien l'efficacité collective est, au niveau du quartier, inversement interdépendante de l'homicide, de la violence selon la perception de ses habitants et de la violence mesurée grâce à des enquêtes de victimisation.

La perspective du capital social a été également utilisée dans son acception micro-sociale, dans le but de vérifier si les relations sociales des parents influent sur le comportement antisocial des enfants (Wright *et al.*, 2001; Runyan *et al.*, 1998; McNeal, 1999). Récemment, McCord (2002) a prouvé que le capital social réduit, même à long terme, le risque de délits violents, en réexaminant les résultats de la fameuse étude longitudinale réalisée dans les villes de Cambridge et de Somerville aux Etats-Unis, à partir des années 1930.

Les points attribués au capital social avaient été calculés en évaluant la participation à la vie religieuse de la mère, la participation de la mère à des activités de groupe, et la solidarité entre voisins. Sur la base d'une vérification réalisée plus de quarante ans après le début de l'étude, les enfants étant devenus des adultes, la spécialiste McCord put affirmer que le capital social des parents réduisait le risque que les enfants soient condamnés pour délits violents. Tandis que 22% des sujets élevés au sein de familles avec un faible capital social avaient été condamnés pour avoir commis au moins un délit violent, seulement 12% des 155 sujets appartenant à des familles avec un bon niveau de capital social avaient été condamnés pour de tels délits.

Une perspective proche de celle du sens civique est celle qui a été proposée dans le domaine de la criminologie par Chamlin et Cochran (1997) dans le but d'explorer les rapports entre le délit et *l'altruisme social*. Ces auteurs se réfèrent à trois approches théoriques qui ont été développées au cours de ces dernières années respectivement par Braithwaite (1989), Cullen (1994) et Messner et Rosenfeld (1994). D'après Braithwaite, un style particulier de réponse de la part de la communauté à la violation de la loi, appelé le «*reintegrative shaming*» («la honte réintégrant»), diminue le taux de délinquance de cette communauté; ce style de réponse, à son tour, dépend d'un contexte culturel particulier, caractérisé par des attitudes de responsabilité et d'obligation morale à l'égard des autres, des valeurs qui sont apprises au cours du processus de socialisation *communautaire*; au contraire, les sociétés *individualistes* ont davantage tendance à utiliser le «*disintegrative shaming*» («la honte désintégrant») pour contrôler les délits. D'après Braithwaite, si nous prenons en considération le critère «*communitarianism – individualism*», nous pouvons prévoir les taux de criminalité, puisque le communautarisme fait diminuer la récidive à travers le «*reintegrative shaming*» et décourage les actes de criminalité initiaux en inculquant un sens d'obligation sociale et morale à l'égard des autres.

Cullen (1994) propose, au contraire, comme facteur fondamental le «*social support*», qui caractérise les communautés en mesure de fournir des réseaux sociaux capables d'assurer à leurs membres des occasions de résoudre les problèmes de la vie quotidienne. D'après Cullen (1994), la différence de degré du support social présent dans les communautés explique les différences de contrôle social, d'implication individuelle dans les délits et de taux de délinquance. Dans une perspective semblable, il est possible de placer Pratt et Godsey (2002): en comparant le taux d'homicide de 46 nations, ces auteurs aboutissent à la conclusion qu'au niveau plus élevé de support social (mesuré à travers le pourcentage du produit intérieur brut dépensé pour le système sanitaire et le système scolaire) correspond une incidence de délits plus basse, à parité de niveau économique et de caractéristiques socio-démographiques.

La perspective élaborée par Messner et Rosenfeld (1994) part d'une position différente; c'est une revisitation de la théorie de l'anomie de Merton qui, cependant, tient compte de certains aspects de la société semblables à ceux pris en considération dans les études sur le sens civique. D'après Messner et Rosenfeld, la criminalité est particulièrement répandue aux USA non seulement parce que le rêve américain est criminogène, car il prescrit à tout le monde le succès économique et stimule un individualisme fort et une compétitivité intense, réduisant l'importance des normes qui règlementent l'utilisation des moyens légitimes; mais encore parce que les institutions non-économiques, telles que les institutions politiques, l'école et la famille, qui pourraient inculquer des valeurs et fournir des objectifs autres que le succès économique, sont également dominées aux Etats-Unis par des aspects économiques et ne peuvent jouer un rôle de modération et de contraste par rapport à la compétition économique. Par conséquent, selon cette théorie, les facteurs qui rendent une collectivité «civique» peuvent jouer un rôle d'opposition au délit, en fournissant des motifs d'engagement, des objectifs et des valeurs autres que ceux purement économiques.

En Italie, nous référant au concept de «*civicness*» que Putnam (1993) avait élaboré pour étudier le fonctionnement des gouvernements régionaux italiens, nous avons commencé à étudier les rapports entre le sens civique des Italiens et la délinquance (Gatti *et al.*, 2003). Notre recherche est centrée sur la perspective élaborée par Putnam, ne serait-ce que parce que ce spécialiste, contrairement à presque tous les auteurs cités et engagés dans l'étude de la société américaine, a fondé sa théorie en partant de l'analyse de la société italienne et c'est seulement ultérieurement que son analyse a englobé les Etats- Unis d'Amérique. En particulier, Putnam a publié en 1993 un volume, précédé de quelques essais, qui rapportait les résultats d'une recherche de vingt ans sur les gouvernements régionaux italiens.

Les régions bien gouvernées seraient surtout celles dont les habitants possèdent un sens civique plus grand; et la présence insuffisante de ce sens, au-delà des aspects économiques, structureaux et politiques, ne permettrait pas le succès d'un bon gouvernement. Pour arriver à ces conclusions, Putnam a suivi le développement des administrations régionales, en évaluant empiriquement l'efficacité à travers des indices particuliers, soit de type objectif, telles que la capacité budgétaire, l'organisation des crèches et des dispensaires de planning familial, la stabilité des conseils municipaux, les innovations législatives, soit de type subjectif, fondés sur les jugements des habitants et sur l'évaluation d'importants notables locaux. À côté de ces relevés, Putnam a mené une analyse originale du sens civique des habitants des différentes régions, à travers des indicateurs de participation politique



et d'associationnisme, expression d'un intérêt pour la communauté qui s'oppose à l'individualisme et au «familialisme». Putnam a donc réussi à démontrer empiriquement qu'un aspect particulier du tissu social, la «*communauté civique*» caractérisée par l'engagement social et politique, l'intérêt envers les autres et une attitude communautaire, représente un aspect fondamental de la société, un capital social essentiel pour le bon fonctionnement des institutions qui est plus important que les aspects économiques ou strictement politiques. La répartition différente du sens civique dans les régions du Nord et dans celles du Sud était attribuée à des raisons historiques profondes, remontant au Moyen-Age, lorsque, au Nord, l'activité démocratique et participative des communes prévalait, tandis qu'au Sud régnait l'organisation politique centralisée et bureaucratisée de la monarchie féodale fondée par les Normands.

N'oublions pas que la publication des résultats de Putnam a suscité un consensus et un grand intérêt dans le monde, à tel point que le prestigieux «*The Economist*» a comparé l'oeuvre de ce spécialiste américain à celles de Tocqueville, Pareto et Weber. Au début de nos recherches, nous avons supposé qu'un niveau élevé de sens civique dans les régions italiennes jouait un rôle préventif contre la délinquance.

En suivant dans une large mesure la méthode de Putnam, nous avons mesuré le sens civique des citoyens, d'abord au niveau régional et ensuite au niveau de la province, de façon à obtenir un nombre plus grand de cas et à pouvoir, par conséquent, approfondir l'analyse statistique (Gatti, Tremblay, Laroque, 2003).

Pour chaque province, nous avons utilisé un indice spécifique établi par la moyenne des valeurs standardisées des indicateurs pris en considération par Putnam, et, en particulier, le pourcentage des votants aux élections, le pourcentage des habitants de plus de 13 ans qui lisaient chaque jour un quotidien, le nombre d'associations récréatives, sportives ou culturelles présentes sur le territoire pour 100'000 habitants.

Dans le but de vérifier l'effet préventif du sens civique sur les délits, nous avons mené une enquête centrée sur l'analyse de la répartition du taux d'homicides, de vols violents, de vols de véhicules dans les provinces italiennes de 1996 à 1999. L'homicide et le vol d'auto présentent un intérêt particulier d'un point de vue criminologique car les taux de ces deux délits ne sont que faiblement altérés par le problème de ce qui est appelé le chiffre obscur (caché), c'est-à-dire la part des délits effectivement commis mais contre lesquels il n'a pas été porté plainte. Le fait que les plaintes ne représentent qu'une partie des délits réellement commis est connu; mais en



ce qui concerne les homicides, nous estimons normalement que les données des plaintes portées sont suffisamment représentatives des comportements illicites effectivement réalisés.

D'autre part, nous pouvons avoir la certitude que les statistiques sur les vols de véhicules reflètent la quasi totalité des actes délictuels, puisque, pour des raisons d'assurance, ce type de délit est presque toujours dénoncé. Les vols violents, au contraire, ne sont pas dénoncés dans leur totalité, mais dans un pourcentage de presque 50%, selon ce qui ressort des enquêtes de victimisation réalisées en Italie (ISTAT, 2004); en ce qui concerne ce délit, par conséquent, c'est avec prudence qu'il faut considérer les résultats.

## 2. MÉTHODE DE LA RECHERCHE

Notre intention est de vérifier si le niveau de sens civique des Italiens a un effet sur le taux des homicides, des vols violents et des vols de véhicules, en contrôlant une série de variables socio-économiques, et en utilisant comme unité d'analyse les Provinces italiennes.

### 2.1 Variables dépendantes ou à expliquer

Pour chacune des 103 provinces italiennes, nous avons relevé:

- 1) la moyenne des taux de plaintes (ayant entraîné une action pénale) pour *homicide volontaire, homicide involontaire et infanticide*, au cours des années 1996-1999, pour 100'000 habitants;
- 2) la moyenne des taux de plaintes pour *vol violent, extorsion et enlèvement de personne*, au cours des années 1996-1999, pour 100'000 habitants;
- 3) la moyenne des taux de plaintes pour *vol de véhicules* au cours des années 1996-1999, pour 100'000 habitants.

La source des données est celle des statistiques judiciaires, publiées par l'ISTAT<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Istituto Nazionale di Statistica.

## **2.2 Variables indépendantes** ou explicatives

Pour chacune des 103 Provinces, nous avons relevé:

- 1) le sens civique des Italiens, mesuré grâce à un indice spécial construit avec la moyenne des valeurs standardisées de trois des quatre indicateurs à l'origine pris en considération par Putnam, en particulier:
  - le pourcentage des votants aux élections européennes de 1999;
  - le pourcentage des Italiens de plus de 13 ans qui feuilletaient ou lisaient chaque jour un quotidien (moyenne des années 1996-1999);
  - le nombre d'associations récréatives, sportives, ou culturelles présentes sur le territoire de la province, pour 100'000 habitants (moyenne des années 1996-1999).

Le quatrième indicateur qui avait été utilisé par Putnam (1993), à savoir le pourcentage des votants qui exprimaient un vote de préférence, a été omis puisqu'un changement de la loi électorale l'a rendu inutilisable.

Les informations au sujet de la lecture des quotidiens ont été fournies par

AUDIPRESS, une agence spécialisée dans les relevés de la diffusion de la presse, à travers une enquête ad hoc sur un échantillon de 40'000 sujets. Les données sur la diffusion des associations ont été prises dans le quotidien économique «*Il Sole 24 Ore*», qui publie chaque année une vaste série de données sur les provinces italiennes.

- 2) le taux de chômage (moyenne des années 1996-1999);
- 3) le niveau d'urbanisation, estimé comme la fraction d'habitants qui vivent dans des communes de plus de 80'000 habitants (moyenne des années 1996-1999);
- 4) la présence dans la province d'une commune d'au moins 350'000 habitants (variable dichotomique définie comme zone urbaine);
- 5) le nombre de séparations conjugales prononcées chaque année par le tribunal, pour 100'000 femmes mariées résidentes (moyenne des années 1996- 1999);

6) le pourcentage de jeunes et de jeunes adultes (sujets entre 18 et 34 ans) sur le total de la population (moyenne des années 1996-1999);

7) l'appartenance de la province à une région du Sud.

**Tableau 1: Corrélations entre sens civique, facteurs socio-économiques et délits (N=103)**

	1) Homicide	2) Vol violent	3) Vol d'auto	4) Sens civique	5) Chômage	6) Urbanisation	7) Gr. villes	8) Séparation	9) % de jeunes	Moyenne	Ecarttype
1) Homicide	--									2.729	2.348
2) Vol violent	.449***	--								65.771	57.953
3) Vol d'auto	.358***	.770***	--							293.470	263.470
4) Sens civique	-.523***	-.288**	-.212*	--						.000	.757
5) Chômage	.703***	.483***	.360***	-.697***	--					11.601	7.640
6) Urbanisation	-.007	-.367***	.449***	.336***	.004	--			18.625	18.625	
7) Grandes villes	.133	.661***	.718***	.010	.161	.451***	--			.100	.298
8) Séparation	-.348***	-.076	.031	.625***	.616***	.355***	.167	--		420.532	159.951
9) % de jeunes	.322***	.356***	.398***	.565***	.468***	-.086	.057	-.465***	--	25.136	1.579
10) Sud	.577***	.577***	.236*	-.765***	.833***	-.168	.035	-.688***	.540***	.350	.479

\*p<.05 \*\*p<.01 \*\*\*p<.001

### 3. ANALYSE DES RÉSULTATS

Nous avons tout d'abord calculé les coefficients de corrélation entre toutes les variables. Comme il est possible de l'observer (voir Tab. 1), l'homicide, le vol violent et le vol de véhicule apparaissent en corrélation entre eux et sont *tous négativement corrélés avec le sens civique*.

De nombreuses variables sont fortement interdépendantes entre elles, et il apparaît, par conséquent, indispensable de repérer et d'éliminer les relations fausses entre les délits et les facteurs qui sont associés à eux. Afin de mieux comprendre le rôle effectif du sens civique comme facteur de limitation des délits, nous avons donc réalisé une analyse de régression multiple en utilisant comme prédicteurs (facteurs prédictifs) le chômage, l'urbanisation, la présence de zones urbaines, la séparation conjugale, le pourcentage de jeunes, le sens civique et la variable Sud, et comme, variables dépendantes, l'homicide, le vol violent et le vol de véhicules. Nous avons ensuite ajouté aux facteurs prédictifs les interactions entre le sens civique et les variables

territoriales, et nous avons maintenu dans la régression les interactions apparaissant comme significatives et qui amélioreraient la variance expliquée du modèle.

**Tableau 2: Effet du sens civique et des facteurs socio-économiques sur l'homicide (N=103)**

	Beta	Sig.
Sens civique et Sud	-.318	.009
Chomage et Sud	.377	.000
Séparation	.194	.045
Sud	.456	.000
R2 adj. .534 F=30.262 Sig. .000		

Pour l'homicide, le facteur Sud se révèle le prédicteur avec le coefficient le plus élevé. Nous pouvons donc, tout d'abord, affirmer que l'homicide est lié à certaines caractéristiques particulières du Sud, qui ne sont pas comprises dans notre modèle (par exemple, la culture du Sud avec ses valeurs particulières). Le sens civique est négativement associé à l'homicide, mais cette variable a un effet seulement au Sud; il en est de même pour le chômage. Les motifs pour lesquels le sens civique prévient l'homicide seulement dans le Sud peuvent être nombreux. D'un point de vue technico-statistique, la faible variabilité des taux d'homicide au Nord pourrait empêcher le relevé d'une relation. Il est également possible d'observer que dans les provinces du Nord et dans celles du Sud, les types d'homicides présents sont différents et influencés différemment par le sens civique: dans les premières, les homicides *passionnels* et ceux qui sont commis au cours d'un délit avec *déprédation* l'emportent, tandis que, dans les secondes, les homicides liés à la *criminalité organisée* prévalent largement. En outre, selon les données recueillies par Coid (1983) au niveau international, plus le taux d'homicide sur un territoire est bas, plus le pourcentage de ces délits attribuables à une pathologie mentale de son auteur est haut: dans ces cas, les facteurs de type individuel l'emportent probablement sur ceux de type culturel.

Il faut ajouter également que, en général, le niveau d'homicide relativement bas au Nord rend bien plus difficile la réduction des taux de ce crime, tandis qu'au Sud, où les taux sont beaucoup plus élevés, un facteur extérieur peut être plus à même d'expliquer le taux. La séparation conjugale paraît significativement associée à l'homicide, et il nous est donc possible d'affirmer que dans les provinces où la désagrégation de la famille est la plus répandue, nous trouvons des taux d'homicide plus élevés.

En ce qui concerne le vol violent (Tab. 3), le modèle final explique 65% de la variance, et la variable Sud une fois éliminée, puisqu'elle n'est pas significative, les deux autres variables territoriales se révèlent importantes.

**Tableau 3: Effet du sens civique et des facteurs socio-économiques sur le vol violent (N=103)**

	Beta	Sig.
Sens civique et grandes villes	-.216	.001
Grandes villes	.553	.000
Urbanisation	.139	.039
Chômage	.256	.000
Jeunes	.157	.023
R2 adj. .647 F=38.399 Sig. .000		

Le chômage et le pourcentage de jeunes paraissent aussi être des facteurs significatifs. Le rôle protecteur du sens civique est confirmé, mais seulement dans les Provinces qui comprennent de grandes villes.

**Tableau 4: Effet du sens civique et des facteurs socio-économiques sur le vol d'auto (N=103)**

	Beta	Sig.
Sens civique x Urbanisation	-.256	.000
Urbanisation	.340	.000
Grandes villes	.540	.039
Jeunes	.276	.000
R2 adj. .647 F=38.399 Sig. .000		

En ce qui concerne les vols de véhicules (Tab. 4), il est possible d'observer que les prédictors utilisés expliquent une bonne partie (71%) de la variance et que le taux de ce délit est fortement associé à la grandeur des villes.

Nous avons relevé, en effet, que non seulement le pourcentage des habitants d'une ville d'au moins 80'000 habitants, mais également la présence dans la province de grandes villes (présence qui représente un risque additionnel), sont associés au taux de vol de véhicule. Le pourcentage de jeunes dans la population augmente le risque de ce délit, ce qui est facilement compréhensible si nous considérons que ce délit est normalement associé à la jeunesse.

Le sens civique provoque un effet de limitation du nombre des vols de véhicules, mais uniquement dans les zones les plus urbanisées. Le chômage, la séparation conjugale et la variable dichotomique Sud/Nord ne ressortent pas comme prédicteurs significatifs.

#### **4. CONCLUSIONS**

Cette analyse a permis de confirmer l'hypothèse selon laquelle le sens civique joue un rôle de limitation en ce qui concerne l'homicide, le vol violent et le vol de véhicules. Cette hypothèse paraît particulièrement importante parce que la plupart des enquêtes réalisées jusqu'à présent concernaient seulement les délits violents graves (Sampson *et al.* 1997; Kennedy *et al.* 1998; Rosenfeld *et al.* 2001; Gatti *et al.*, sous presse).

Le paradigme du capital social se révèle être un instrument explicatif utile en Italie aussi et même pour les délits moins graves, mais beaucoup plus répandu que ceux qui ont fait l'objet d'une étude jusqu'à présent.

Les mécanismes à travers lesquels le sens civique prévient les délits peuvent être de type différent, car l'effet préventif peut être obtenu soit en rendant plus difficile la commission des crimes, soit en réduisant les motivations qui poussent à les commettre.

Une bonne communauté civique peut représenter, tout d'abord, un tissu social dans lequel un contrôle informel meilleur et plus efficace est réalisé, un type de contrôle qui a démontré être en mesure de réduire la délinquance présente dans un milieu déterminé (Sampson *et al.* 1997). Parce que, comme l'écrivait il y a plus de quarante ans, Jane Jacobs (1961), qui fut l'une des premières à utiliser le concept de capital social, *«la première chose à comprendre est que l'ordre public dans les rues et sur les trottoirs de la ville n'est pas maintenu principalement par la police, bien qu'elle soit nécessaire: cet ordre est maintenu surtout par un réseau complexe et presque inconscient de contrôles spontanés et de normes acceptées que les habitants eux-mêmes font observer»*.

Une diminution des motivations à commettre des délits pourrait découler d'une amélioration des processus de développement et de socialisation dans un milieu imprégné de sens civique. Dans ce cas, ce serait la famille qui produirait un meilleur développement des enfants, si les caractéristiques des parents sont la confiance dans les autres, la participation à la vie communautaire, l'engagement civique, même en présence de faibles

ressources économiques. Un niveau élevé de sens civique pourrait, en outre, empêcher la formation de bandes de jeunes, ou simplement l'agrégation de jeunes déviants, qui se sont révélées capables de faciliter et d'amplifier de façon considérable le comportement déviant des jeunes, soit de type violent, soit de type acquisitif (Klein, 2001; Thornberry, 2002): l'absence d'associations, d'adultes intéressés à la communauté, de confiance dans les autres et dans les institutions pourrait laisser les jeunes dans une condition de relatif abandon, qui faciliterait l'apparition de groupes déviants et même de vraies organisations criminelles.

Une explication concernant les rapports entre sens civique et homicide émerge de la connaissance des résultats d'une récente recherche américaine qui a relevé l'existence d'une relation inverse entre le capital social et la possession d'armes à feu (Hemenway, 2001). Cet auteur a mesuré, au niveau des différents États américains, le niveau de confiance interpersonnelle et d'engagement civique (évalué à travers la participation à des activités de bénévolat, la participation à la vie religieuse, l'associationnisme, etc.) et il a conclu que ces indicateurs de capital social étaient inversement associés au pourcentage d'homicide et de suicides commis avec des armes à feu (pourcentage considéré comme un indicateur de la diffusion des armes à feu, qui aux États-Unis ne sont pas enregistrées); il est arrivé à cette conclusion grâce à des contrôles par niveau d'urbanisation, de pauvreté et de pourcentage d'habitants de couleur. Même si le rôle des armes à feu est probablement beaucoup plus important aux États-Unis qu'en Italie, il est possible que, dans ce dernier pays, un rapport entre faible sens civique, possession d'armes et délits violents existe également.

Notre analyse a ensuite confirmé le lien existant entre l'urbanisation et les délits contre la propriété, lien connu depuis longtemps (Szabo, 1960), et a confirmé l'exactitude du lien entre la désagrégation familiale et l'homicide, qui a souvent fait l'objet de controverses, mais qui a été confirmée par de très nombreuses recherches (Wells et Rankin 1991).

Quant à la répartition des délits par rapport aux conditions économiques de la zone, de nombreuses recherches comparatives, même internationales, ont mis en évidence une plus grande fréquence de délits violents dans les zones pauvres (Land *et al.*, 1990; Bursik et Grasmick 1993; Almgren *et al.*, 1998) et une plus grande fréquence de vols dans les zones caractérisées par une plus grande richesse (Kick et LaFree 1985).

Notre recherche a démontré que les conditions économiques précaires, mesurées sur la base du taux de chômage, sont associées à l'homicide et au

vol violent, mais pas au vol de véhicules; cependant, d'autres types de vol pourraient avoir une répartition différente. D'un point de vue méthodologique, il convient de souligner comment l'introduction des interactions dans les régressions a permis de mieux préciser le rôle du sens civique, et de comprendre que l'effet de prévention joue seulement dans les provinces du Sud pour l'homicide, et dans les zones plus urbanisées pour le vol violent et le vol de véhicules. Il nous paraît donc possible d'affirmer que le sens civique joue un rôle de limitation de la délinquance seulement dans les zones où le risque de ces délits est plus grand, tandis que dans les zones où le risque est plus petit, ce facteur de limitation ne semble pas important. Ce résultat, qui prouve la complexité du rôle du sens civique, peut représenter une contribution pour atteindre l'objectif indiqué par Putnam, qui, dans sa dernière oeuvre (2000), souhaite la diffusion de recherches empiriques orientées non seulement à démontrer le *pouvoir explicatif du capital social*, mais également à comprendre *comment et quand ses effets sont plus évidents et bénéfiques*.



**Bibliographie**

- Almgren G., Guest A., Immerwahr G., Spittel M. (1998) Joblessness, Family Disruption and Violent Death in Chicago, 1970-90. *Criminology*, 76 (4), pp. 1465-1493.
- Banfield E. C. (1958) *The Moral Basis of a Backward Society*. Chicago, The Free Press.
- Beirne P. (1993) *Inventing Criminology. Essays on the Rise of "Homo Criminalis"*. Albany, State University of New York Press.
- Blau J. R., Blau P.M. (1982) The Cost of Inequality: Metropolitan Structure and Violent Crime. *American Sociological Review*, 47, pp. 114-129.
- Bourdieu P. (1980) Le capital social: notes provisoires. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 31, pp. 2-3.
- Braithwaite, J. (1989) *Crime, Shame and reintegration*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Bursik R. J. Jr. (1988) Social Disorganisation and Theories of Crime and Delinquency: Problems and Prospect. *Criminology*, 26, pp. 519-552.
- Bursik R. J. and Grasmick H. (1993) Economic deprivation and neighborhood crime rates, 1960-1980. *Law and Society Review*, 27, pp. 263-283.
- Chamlin K., Cochran J. K. (1997) Social Altruism and Crime. *Criminology*, 35, pp. 203-227.
- Coid J. (1983) The epidemiology of abnormal homicide and murder followed by suicide. *Psychological Medicine*, 13, pp. 855-860.
- Coleman J. S. (1988) Social capital in the creation of human capital. *American Journal of Sociology*, 94, pp. 95-120.
- Cullen F. (1994) Social Support as Organizing Concept for Criminology: Presidential Address to the Academy of Criminal Justice Sciences. *Justice Quarterly*, 11, pp. 527-559.
- Dubet F. (1987) *La galère. Les jeunes en survie*. Paris, Fayard.
- Fukuyama F. (1995) *Trust. The Social Virtues and the Creation of Prosperity*. New York, The Free Press.
- Gatti U., Tremblay R.E., Larocque D. (2003) Civic Community and Juvenile Delinquency: A Study of the Regions of Italy. *The British Journal of Criminology*, 43, pp. 22-40.
- Gatti U., Tremblay R. E. (2005) Social capital and physical violence. In R.E. Tremblay, W.W. Hartup & J. Archer (Eds.), *Developmental Origins of Aggression*. New York, The Guilford Press, pp. 398- 424.
- Gatti U., Tremblay R. E., Schadee H. (in press) Civic community and violent behavior in Italy. *Aggressive Behavior*.
- Gatti U., Verde A. (2004) Cesare Lombroso: intuizioni geniali ed ambiguità metodologiche. In B.F. Braegger, N. Queloz et al., *La criminologie – Évolutions scientifiques et pratiques: hier, aujourd'hui et demain*, Zurich, Verlag Ruegger, pp. 23-48.

- Hagan J. (1994) *Crime and Disrepute*. London, Pine Forge Press.
- Hemenway D., Kennedy B.P., Kawachi I, Putnam R.D. (2001) Firearm Prevalence and Social Capital. *Annals of Epidemiology*, 11, pp. 484–490.
- ISTAT (2004) *La sicurezza dei cittadini. Reati, vittime, percezione della sicurezza e sistemi di protezione*. Roma, Istituto Nazionale di Statistica.
- Jacobs J. (1961) *The Death and Life of Great American Cities*. Modern Library, New York, Random House.
- Kennedy B. P., Kawachi I., Prothrow-Stith D., Lochner K., Gupta V. (1998) Social Capital, Income Inequality, and Firearm Violent Crime. *Social Science and Medicine*, 1, pp.7-17.
- Kick E.L., LaFree G. (1985) Development and Social Context of Murder and Theft. *Comparative Social Research*, 8, pp. 37-58.
- Klein M. W. (1995) *The American street gang: Its nature, prevalence, and control*. New York, Oxford University Press.
- Kubrin C.E., Weitzer R. (2003) New Directions in Social Disorganization Theory. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 40. pp. 374-402.
- LaFree G. (1998) *Losing Legitimacy: Street Crime and the Decline of Social Institutions in America*. Boulder, Westview Press.
- Land K. C., McCall P.L., Cohen L.E. (1990) Structural covariates of homicide rates: are there any invariances across time and social space? *American Journal of Sociology*, 95, 922-963.
- Lander B. (1954) *Towards an Understanding of Juvenile Delinquency*. New York, Columbia University Press.
- Lederman D., Loayza N., Menendez A.M. (2000) Violent Crime: Does Social Capital Matter? *Technical report to The World Bank Washington D.C., Working Paper*.
- Lee M.R., Bartkowski J.P. (2004) Civic Participation, Regional Subcultures and Violence. The Differential Effects of Secular and Religious Participation on Adult and Juvenile Homicide. *Homicide Studies*, 8, (1), pp. 5-39.
- Lin N. (1999) Social Networks and Status Attainment. *Annual Review of Sociology*, 25, pp. 467-487.
- McCarty B., Hagan J., Martin M.J. (2002) In and out of harm's way: Violent victimization and the social capital of fictive street families. *Criminology*, 40, pp. 831-865.
- McCord J. (2002) Social capital, family socialization, and aggressive behavior. *Paper presented at the XVth World Meeting of the International Society for Research on Aggression, Montreal, Canada*.
- McNeal R.B. Jr (1999) Parental involvement as social capital: Differential effectiveness on science achievement, truancy, and dropping out. *Social Forces*, 78, pp. 117-144.
- Messner S., Baumer E.P., Rosenfeld R. (2002) Social Capital and Violent Crime Rates across U.S. Communities. *Paper presented at the XV World Meeting of the International Society for Research on Aggression. Montreal, July, 28-31 2002*.

- Messner S., Rosenfeld R. (1994) *Crime and the American Dream*. Belmont, CA, Wadsworth.
- Pratt, T.C., Godsey, T.W. (2002) Social Support and Homicide: A Cross-National Test of an Emerging Criminological Theory. *Journal of Criminal Justice*, 30, pp. 589-601.
- Putnam, R. D., with Leonardi R., Raffaella Y., Nanetti R.Y. (1993) *Making Democracy Work. Civic Traditions in Modern Italy*. Princeton, Princeton University Press.
- Putnam R. D. (1998) *Bowling alone. The collapse and revival of American community*. New York, Simon and Schuster.
- Robinson W. S. (1950) Ecological correlations and the behavior of individuals. *American Sociological Review*, vol. 15, pp. 351-357.
- Rosenfeld R., Messner S.F., Baumer E.P. (2001) Social Capital and Homicide. *Social Forces*, 80 (1), pp. 283-309.
- Runyan D. K. and al. (1998) Children Who Prosper in Unfavorable Environments: The Relationship to Social Capital. *Pediatrics*, 101 (1), pp. 12-16.
- Salmi V, Kivivouri J. (2006) The Association between Social Capital and Juvenile Crime. *European Journal of Criminology*, 3 (2), pp. 123-148.
- Sampson R. J. (1987) Communities and Crime, in M.R. Gottfredson and T. Hirschi (eds.) *Positive Criminology*, London, Sage Publications, pp.91-114.
- Sampson R.J., Raudenbush S.W., Earls F. (1997). Neighborhood and Violent Crime: A Multilevel Study of Collective Efficacy. *Science*, 277, pp. 918-924.
- Savage J., Kanazawa S. (2002) Social Capital, Crime, and Human Nature. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 18, pp. 188-211.
- Shaw C. R., McKay H.D. (1942) *Juvenile Delinquency and Urban Areas*. Chicago, University of Chicago Press.
- Shevky E., Bell W. (1954) *Social Area Analysis: Theory, Illustrative Application and Computational Procedures*, Stanford, MA, Stanford University Press.
- Szabo D. (1960) *Crimes et villes*. Paris, Cujas.
- Thornberry T. P, Krohn M. D., Lizotte A. J., Smith C. A., Tobin K. (2002) *The toll of gang membership: Gangs and delinquency in developmental perspective*. New York, Cambridge University Press.
- Wells L.E., Rankin J.H. (1986) Families and Delinquency: A Meta-Analysis of the Impact of Broken Homes. *Social Problems*, 38, 1, pp. 71-93.
- Wright J. P., Cullen F. T., Miller, J. T. (2001) Family social capital and delinquent involvement. *Journal of Criminal Justice*, 29, pp. 1-9.

**POUR QUE LES VIOLENCES DOMESTIQUES  
SOIENT SANS AVENIR\***

*par Michel BORN\*\* et Fabienne GLOVACZ\*\*\**

**Résumé**

Pour lutter efficacement contre les violences domestiques, il y a lieu de développer des législations spécifiques et de mettre en place des programmes de formations par l'ensemble des professions concernées afin de leur permettre de travailler en réseau. Les stratégies de tolérance zéro et l'instauration d'un plan national comme cela commence à se développer en Belgique sont discutées. La recherche en criminologie a permis de mettre en évidence le passage d'un déni de ces violences considérées comme relevant de la sphère privée à une augmentation des révélations qui ne peuvent être correctement traitées que si les acteurs du système socio-pénal sont correctement formés.

**Summary**

Domestic violence need specific attention and legislations to be overcome. Unless specific actions, these violence remain in the private sphere and the states are reluctant to intervene. The criminological researches show different points that can lead to new practices on the penal scene and underline the need to specific training for justice and psycho-social professionals to be able to treat the cases properly and to act inside networks. The zero tolerance and national plans which start to be implanted in Belgium are discussed.

---

\* Publié in: RICPTS, 2006, No. 4.

\*\* Professeur ordinaire à l'Université de Liège.

\*\*\* Chercheur au "Service de psychologie de la délinquance" de l'Université de Liège.

**INTRODUCTION:  
LES APPORTS DE LA RECHERCHE CRIMINOLOGIQUE**

Pour que les violences domestiques soient sans avenir, il y a lieu de ne pas seulement faire appel au sens commun, aux bonnes intentions ou aux volontés politiques sans aller chercher dans les travaux criminologiques les éléments pertinents pour asseoir l'action.

Dans ce champ particulier, que nos sociétés ont inscrit seulement récemment à l'ordre du jour, se pose donc immédiatement la question de la pertinence sociale de la criminologie, en tant que science carrefour, qui peut et doit assurer le transfert d'un savoir scientifique vers des pratiques tant législatives que sociales et politiques. Les obstacles à cet ensemencement par la recherche criminologique de la pratique sont nombreux et sont à trouver tant du côté des chercheurs que des acteurs politiques ou sociaux qui pourraient bénéficier de ce savoir. En ce qui concerne les violences domestiques comme dans beaucoup de champs de la criminologie, la démarche de recherche est complexe et l'objet d'étude doit d'abord être déconstruit, différencié, défini pour ensuite procéder à l'opérationnalisation des concepts qui doivent être choisis avec tous les renoncements que de tels choix supposent. Enfin les analyses et les résultats doivent émerger d'un examen attentif et critique des données. Les conditions de production de ce savoir doivent être passées au crible et vont mettre en lumière les biais et les raccourcis que suppose toute démarche objectivante. Dès lors, comment rendre accessible au praticien ce savoir sans sacrifier la complexité sur l'autel d'une simplification dans laquelle le chercheur perdrait sinon son âme du moins son estime ou celle de ses pairs?

Du côté de l'acteur politique et social, qui ne peut en aucune manière être assimilé à un consommateur du savoir criminologique, les résistances ne sont pas moindres, puisqu'il n'est guère porté à interroger trop profondément ses pratiques, son statut, ses habitudes, son expérience qui le justifient pleinement dans un savoir dit empirique parce que fondé sur le quotidien et très éloigné de l'empirique visé par le chercheur.

Les violences domestiques n'échappent pas à la règle malgré la reconnaissance actuelle de leur importance sociale. Toutefois, en raison de cette reconnaissance, le désir tant des praticiens que des chercheurs à se confronter et s'enrichir est probablement plus grand que dans d'autres domaines de la criminologie. C'est pourquoi un certain nombre de recherches se fondent sur des pratiques, s'effectuent sous forme de recherche action et mettent en oeuvre la collaboration entre praticiens et chercheurs. De plus, le

désarroi ou les incertitudes auxquels les praticiens sont confrontés les amènent à être plus réceptifs à un savoir construit à côté ou en dehors d'eux.

L'expression *violence domestique* paraît la plus adaptée pour rendre compte des différentes violences qui concernent ceux qui vivent ou ont vécu sous un même toit. Sans vouloir envisager immédiatement les similitudes entre les faits qui touchent ces personnes, l'expression rassemble en une même catégorie des violences subies par des conjoints, des enfants, des parents, des partenaires ou ex-partenaires qui évoquent ainsi l'existence d'une familiarité ou d'un lien (parfois passé, voire même imaginaire) souvent familial entre auteur et victime de ces violences. La plus grande catégorie de ces violences, classiquement envisagée, concerne les violences conjugales. On y inclut bien sûr en premier lieu les violences physiques évoquées sous l'expression «femmes battues». Des efforts majeurs commencent à être consentis par de nombreux Etats pour mettre en place des stratégies spécifiques comme, par exemple, pour lutter contre les crimes dit «crimes d'honneur» dont chacun reconnaîtra l'horreur de cette pseudo justification. Seront aussi envisagées les violences sexuelles, notamment le viol entre conjoints actuellement reconnu dans plusieurs législations nationales. Les violences verbales, les menaces, la dégradation des biens ou la spoliation font également partie de ces violences conjugales, même si elles sont plus difficiles à identifier. L'autre grande catégorie des violences domestiques est la maltraitance d'enfant, y compris l'abus sexuel intrafamilial. De nombreux travaux ont mis à jour son ampleur et les médecins légistes contribuent grandement à en dévoiler les aspects les plus horribles (Finkelhor 1986, Born et al. 1996).

Enfin, une violence dont on commence seulement à parler est celle à l'égard des parents. Les aînés victimes de sévices corporels, de manque de soin, de privations lorsqu'ils sont hébergés par leurs enfants commencent enfin à susciter l'intérêt (Cario 2000). On commence également à s'intéresser à la violence exercée par les adolescents sur leurs parents, souvent la mère (Born et Helin 2002).

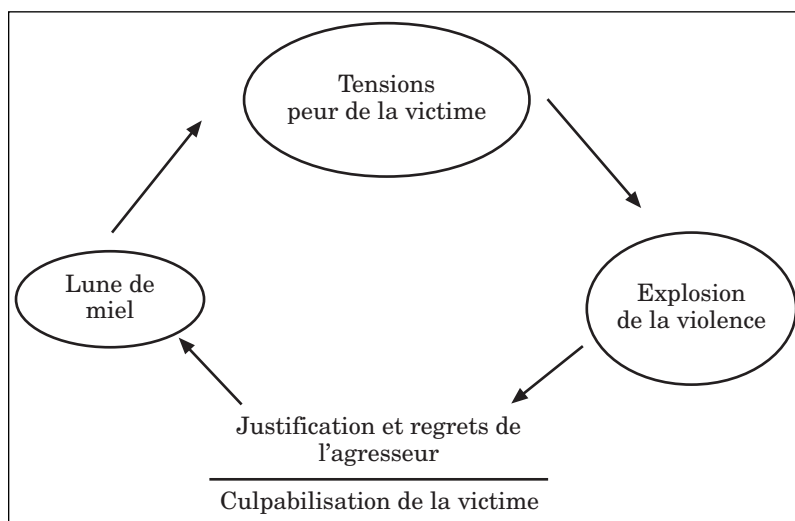
Enoncer ces différentes situations montre à suffisance l'évolution des mentalités et simultanément les législations qui ont érigé en délit des actes, qui en d'autres temps et d'autres lieux, relevaient généralement de la sphère privée dans laquelle le droit pénal ne s'immisçait pas. Il n'y a guère longtemps, on parlait encore du droit de correction paternel ou du devoir conjugal permettant au père ou à l'homme d'exercer sa domination. Peut-être faut-il encore évoquer aujourd'hui les relations sadomasochistes qui restent considérées comme acceptables entre adultes consentants? Il semble en tout cas reconnu de plus en plus universellement que la violence socialement inacceptable est celle où il y a un abus de pouvoir d'une personne sur une

autre, au point de disposer de son intégrité physique ou morale. Le point ultime de cet abus de pouvoir étant de disposer du corps ou de la vie de l'autre.

De manière extrêmement synthétique, on relèvera les principaux apports de la recherche criminologique à la question des violences domestiques.

- 1 Ces violences se révèlent nombreuses quand les méthodes de victimisation permettent aux femmes de s'exprimer. De telles études ont surtout été menées depuis 1985. Par exemple, en Suède et en Grande-Bretagne, on évoque 45 % des femmes qui disent avoir subi la violence de l'homme. En Belgique, 1 femme sur 3 estime qu'il y a des obstacles énormes à la divulgation.
- 2 Pour la maltraitance et l'abus sexuels d'enfants, on ne peut évaluer l'importance que par des études rétrospectives ou la révélation officielle.

#### Cycle de la violence (Walker 1979)



- 3 Ces violences existent dans tous les milieux et ne sont pas reliées à la classe, ni à la pauvreté, ni même à l'alcoolisation, encore que ce soit un facteur facilitant le passage à l'acte.
- 4 Ces violences mettent en jeu des processus relationnels interactifs complexes qui commencent à être bien décrits et doivent être connus par les intervenants, tel le cycle Walker (1979).

- 5 Les professionnels de la santé, de la justice et du social sont à la fois ceux qui permettent aux phénomènes et aux victimes d'être visibles et reconnus. Ils sont également ceux qui peuvent agir pour aider et prévenir.
- 6 Il faut des législations qui reconnaissent spécifiquement ces violences et les sanctionnent sous peine de voir ces violences perdurer dans l'ombre.
- 7 Une formation spécifique du personnel de la justice (magistrats et policiers ...) est essentielle pour une évolution adéquate des pratiques.

### **HISTORIQUE: DU DÉNI À LA RECONNAISSANCE DES VIOLENCES**

Le décloisonnement entre sphère publique et sphère privée s'est accompagné d'un accroissement du contrôle social sur les familles via notamment les équipements collectifs mis en place (garde d'enfant, système de protection de la santé physique et psychique des enfants), et la transformation de la place accordée aux familles dans la société, ainsi que des fonctions qui lui sont attribuées.

Une évolution de la conception de la puissance parentale s'est effectuée en faveur de la reconnaissance de l'enfant à part entière et non plus comme la propriété de ses parents.

L'enfant, valeur première dans notre société, est devenu sujet de droit, reconnu comme sujet à part entière face au pouvoir parental (au risque de voir le pouvoir parental substitué par le pouvoir des agents sociaux qui vont édicter les critères de ce qui est bon ou non pour lui, mais ceci est un autre débat).

Cet intérêt pour l'état de bien-être et les maltraitances qu'il pourrait subir même par les siens a trouvé son origine dans les actions menées initialement par les associations féministes qui se sont attachées (initialement aux Etats-Unis) à dénoncer dans les années 70-80 toutes les formes d'abus dont celle des abus sexuels et de l'inceste qu'elles assimilent à un viol lié à la structure patriarcale. D'autre part, des professionnels du secteur de la santé et de la relation sociale se sont mobilisés pour dénoncer «publiquement» l'ampleur du phénomène des maltraitances d'enfant et par la suite vont mettre sur pied des programmes d'intervention psycho-sociales spécifiques sans pour autant y intégrer une intervention du judiciaire.



Chronologiquement, diverses étapes se sont succédées avant l'état actuel de reconnaissance des violences domestiques.

La première forme de violence identifiée comme «problème» a été les mauvais traitements infligés aux enfants via les constatations par les radiologues d'une nouvelle maladie, la présence de fractures inexplicables ne pouvant être imputées à des accidents ou à des chutes, mais résultant d'actes violents visant les enfants. Malgré ces constats, il fut difficile pour ces praticiens d'admettre le fait que des parents puissent se laisser aller à des violences vis-à-vis de leurs enfants. L'ouverture d'un nouveau champ d'action a probablement favorisé les motivations des radiologues à dénoncer le problème dans l'opinion publique. La formulation la plus connue du problème des enfants battus émane de KEMPE (1962), reprenant une série de signes qui indiquent qu'un enfant est maltraité. L'explicitation du problème en tant que tel a conduit à la création de différentes formes d'accueil professionnel dans les hôpitaux et les services ambulatoires. Toutefois, les professionnels du secteur des soins de santé étaient réticents à signaler leurs constatations aux milieux judiciaires, des formules ont été recherchées qui permettent de signaler les mauvais traitements d'enfants tout en préservant le secret professionnel, sans laisser perdre dans les mains de la justice la conduite de l'intervention des professionnels de soins; c'est dans ce cadre qu'ont été créées les équipes SOS enfants.

Un autre aspect de la violence familiale fut porté à la connaissance du grand public. En 1971, Erin PIZZEY (1974) a créé le premier refuge pour les femmes maltraitées par leur conjoint. Le thème des femmes battues ne fut cependant pas repris par les professionnels de la santé, ni par le monde judiciaire; seules oeuvraient des organisations féminines fonctionnant bénévolement.

Fin des années 70, aux Etats-Unis, le thème de la violence sexuelle au sein des familles est pointé comme problème à travers deux phénomènes, les abus sexuels infligés aux enfants et le viol dans le cadre du mariage. Le débat sur le droit des femmes a donc précédé le droit des enfants, mais n'a pas suscité les mêmes répercussions et mobilisations au niveau des secteurs de la santé ni au niveau des législations qui, finalement, n'ont été réellement impliqués depuis récemment et à la suite de la reconnaissance pénale des violences infligées aux enfants (abus sexuels intrafamiliaux et extrafamiliaux, inceste, ...). Alors qu'aux Etats-Unis, des associations cherchent à promouvoir les intérêts des victimes de violences sexuelles familiales, en Europe, à la même époque ces mouvements émergent et s'activent vers la fin des années 80 où l'on commence à dénoncer les maltraitances sexuelles intra et extrafamiliales aux enfants aujourd'hui reconnues comme fréquentes et complexes.

L'enfant, après avoir été absent et nié en tant que victime tant par la justice pénale que par les intervenants psycho-sociaux enfermés dans des représentations rigidifiées d'enfant fabulateur, a été progressivement reconnu comme capable de témoigner valablement des faits de violences sexuelles perpétrés par ses parents ou substituts parentaux.

Une place lui a été accordée tant dans le processus judiciaire que dans les mesures psychothérapeutiques et réparatrices. Les plaintes des enfants et adolescents ont été entendues et prises en compte par les soignants et la Justice; des dispositifs de prise en charge dès la révélation ou les soupçons de tels faits, durant le processus de dévoilement, la procédure judiciaire ont été mis en place privilégiant la protection des victimes et le dépassement du traumatisme...

Donc, de sujets tabous, l'inceste et la pédophilie sont devenus pour tous les secteurs de la santé et de la justice, des problématiques préoccupantes, mais également sujets à sensation (notamment suite aux affaires DUTROUX et FOURNIRET), focalisant angoisses et émotions de la population et des intervenants. Du déni de l'existence de ces situations de violence sexuelle, nous avons dès lors évolué vers une dramatisation ayant conduit à un déferlement de signalements de situations d'abus et de maltraitance, d'allégations d'abus sexuel. Du déni de la parole de l'enfant, nous avons transité par une sacralisation, voire une diabolisation de cette parole qui a été surinvestie tant par le monde judiciaire que psychologique au risque de confusions quant à la parole-vérité, parole, souffrance et parole-témoignage à évaluer avec rigueur et méthode. La nécessité est grande de développer des méthodes de validation des allégations de ces enfants et d'analyse des fonctionnements de ces plaignants victimes et suspects.

## **DE LA DÉFINITION CRIMINOLOGIQUE À L'ACTION PÉNALE**

### ***Evolution des législations***

Le cas particulier de la Belgique montre que les législations doivent être précisées, sinon il y a prééminence de la règle implicite que le pouvoir judiciaire ne s'immisce pas dans la sphère privée, la famille et le couple étant considérés comme fondement de cette sphère privée:

- Une loi de 1989 précise que l'imposition d'une relation sexuelle entre époux sans le consentement de la femme est assimilable à un viol.

- La loi du 16 novembre 1997 précise que sont punissables les coups et blessures entre conjoints, c'est-à-dire membres d'un couple, marié ou non marié, homo ou hétérosexuel et même lorsque le couple est séparé. Il a fallu attendre la loi du 28 janvier 2003 pour que des peines soient prévues, même s'il n'y a pas incapacité ou maladie de la victime et même sur le plan civil, pour que la victime puisse rester à son domicile et que ce soit l'auteur qui soit écarté.
- La loi du 30 octobre 1998 précise que le harcèlement est un délit commis par celui qui savait ou devait savoir qu'il affecterait gravement par ce comportement la tranquillité de la personne visée. Cette loi s'applique particulièrement aux membres d'un couple, d'un ex-couple et à ceux qui vivent les amours illusoires ou des amours déçues (Meunier 2000).

Ainsi il a fallu une définition spécifique donnée par la directive du Collège des Procureurs généraux du 1er mars 2006 pour que la définition criminologique s'inscrive dans l'action pénale. Selon cette directive, la violence intrafamiliale recouvre toute forme de violence physique, sexuelle, psychique ou économique entre époux ou personnes cohabitant ou ayant cohabité et entretenant ou ayant entretenu une relation affective ou sexuelle durable.

Tout compte fait, il ne s'agit que de préciser la règle essentielle du droit pénal qui devrait suffire, puisqu'elle est universellement applicable: «Toute personne est tenue de respecter l'intégrité physique, psychique, sexuelle et la tranquillité d'autrui, quel que soit le lien existant entre ces personnes» (Hirsch et Kumps 2006).

### ***Tolérance «zéro»?***

Rendue célèbre par la médiatisation de cette «nouvelle stratégie» appliquée à New-York en matière de petits délits, la tolérance «zéro» a été adoptée aux quatre coins de la planète pour envisager certaines formes spécifiques de délinquance, puisque personne n'a la naïveté de croire que cette disposition pourrait s'appliquer à l'ensemble des activités délinquantes. En matière de violence conjugale, à titre d'exemple, on peut évoquer cette stratégie adoptée par le Procureur du Roi de Liège dans une circulaire du 5 septembre 2004. Deux pratiques en constituent l'ossature. D'une part, imposer aux forces de police de considérer ces affaires comme prioritaires et de rédiger un procès-verbal pour toute intervention. et d'autre part proscrire tout classement sans suite de telles affaires. La circulaire édicte d'autres obligations qui présentent chacune un intérêt certain: se rendre sur les lieux, analyser le danger, prendre des photos, produire un certificat médical, entendre l'auteur

hors du domicile, mettre la victime en contact avec un service social, privilégier le maintien de l'épouse et les enfants au domicile, saisir les armes à feu, même détenues légalement.

Ce dernier point mérite de retenir l'attention, tant il est vrai que les travaux des criminologues comme Killias ou Cusson ont bien montré que la possession d'armes à feu par les personnes violentes ou qui traversent une période de crise grave accroît considérablement le risque de conséquences tragiques et qu'au-delà de tout débat idéologique ou théorique, la prévention la plus efficace est de faire en sorte qu'aucune arme à feu ne soit à la portée de ces personnes.

L'autre point qu'il ne faudrait pas sous-estimer dans cette circulaire est l'accent mis sur l'intervention psycho-sociale tant des victimes que des auteurs, considérée comme complètement indispensable de l'intervention policière et pénale: la tolérance «zéro» s'accompagne d'une mise en place d'une coordination sociale-judiciaire comme il en existe de plus en plus tant en France (Donai, par exemple), au Québec (Montréal), en Suisse (Genève) ou en Italie (Palerme) (Voir dossier: La justice face aux violences conjugales, in *L'Observatoire* 48, mars 2006, p 21-88). Nous retrouvons donc la nécessité du travail en réseau reconnue par les instances judiciaires. La circulaire n'a pas encore de nombreuses années d'existence et il est donc totalement prématuré de vouloir en réaliser une évaluation, toutefois les premières tentatives partielles commencent à voir le jour. Ainsi, Giancane (2005) a pu interroger des victimes de violences conjugales et les policiers ayant travaillé dans ces nouvelles conditions. Elle relève clairement une large satisfaction de part et d'autre quant à la manière dont les affaires ont été traitées. Les victimes ont un sentiment général de satisfaction, même si elles regrettent encore souvent d'avoir dû fuir le domicile et perçoivent encore un manque de compréhension de la part des services de police. Les policiers sont, eux, largement rassurés, car enfin, ils disposent d'instructions précises qu'ils peuvent suivre quasi à la lettre ce qui, en ces matières, leur convient mieux que d'être responsabilisés et de disposer d'une large marge d'interprétation.

## **FORMATION DES PERSONNELS ET TRAVAIL EN RÉSEAU**

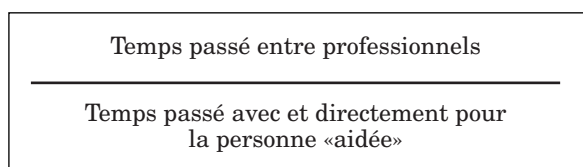
### ***La formation est la seule manière de rendre la législation opérante***

Il est indispensable en ces matières d'organiser soigneusement tout un dispositif de formation, tant pour les magistrats que les policiers et personnels psycho-sociaux.

- Pour les sensibiliser, il faut travailler sur leurs représentations sociales afin qu'ils ne banalisent pas les faits ou découragent la révélation.
- Pour apprendre à recueillir valablement les preuves et témoignages, pour augmenter les capacités de diagnostic et les compétences pluridisciplinaires.
- Pour faciliter l'accès de la victime à l'aide la plus appropriée.
- Pour donner une compréhension correcte des propos des auteurs de ces violences, il est indispensable de se référer à une connaissance des mécanismes en jeu.
- Pour faire avancer correctement le dossier et être capable de travailler en réseau.

### ***Le travail en réseau***

Ce travail s'implante de plus en plus dans tous les secteurs et dans de nombreux pays, notamment en psychiatrie (plate-forme psychiatrique – le réseau...). On assiste à l'installation de services socio-judiciaires au Québec, en Italie. On reconnaît de plus en plus que c'est la seule stratégie payante, mais qu'elle est très consommatrice de temps, surtout s'il n'y a pas de mécanisme de régulation du ratio entre le temps passé entre professionnels et le temps consacré directement à la personne.



On peut se demander où commence l'inefficacité: est-ce à 1/1 ou à 1/3? Très souvent, on assiste à du 2/1.

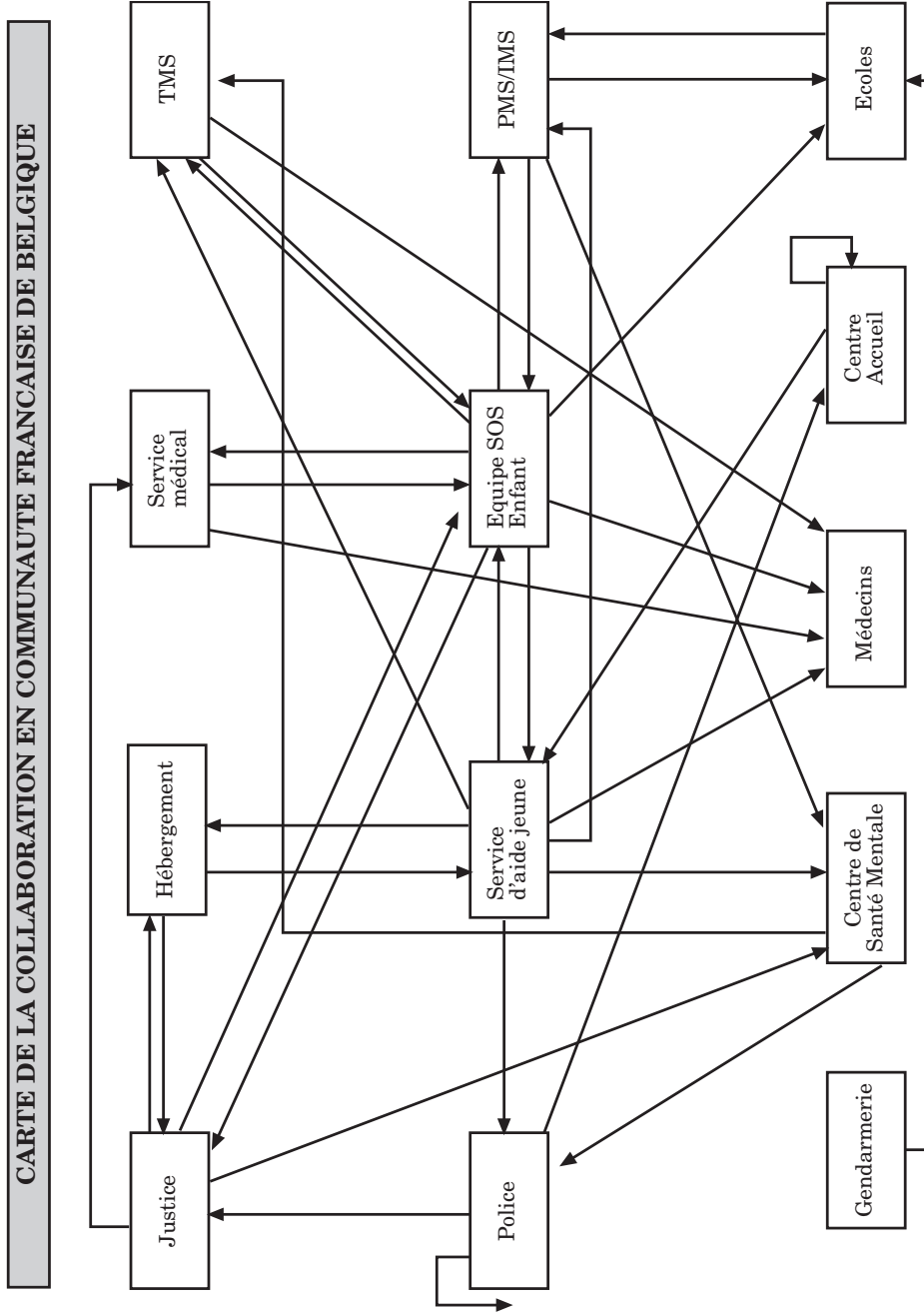
Le modèle de ce type de travail en réseau a été montré clairement dans les recherches sur les abus sexuels d'enfant et peut être proposé comme illustration de modélisations sur lesquelles il y a lieu de réfléchir dans chaque pays afin d'optimiser ce type de travail (Born et al. 1996).

### **Un plan national?**

Au-delà des circulaires des Procureurs, certains pays, dont la Belgique, envisagent ou mettent en oeuvre un «plan national» de lutte contre les violences conjugales. Un tel plan consiste à mobiliser tous les ministres (et donc les ministères et les administrations), principalement les ministères de la JUSTICE, de la SANTE, de la FAMILLE, des AFFAIRES SOCIALES... pour participer à la réduction et à la prise en charge des violences conjugales. Ces efforts sont déployés dans toutes les directions:

- Sensibiliser la population à l'importance du phénomène;
- Faciliter le signalement des faits;
- Sensibiliser la police et la justice;
- Recueillir de la parole des victimes;
- Améliorer l'enregistrement, la collecte et l'interprétation des données;
- Préciser le rôle de chaque intervenant et les informations à échanger (secret professionnel partagé);
- Améliorer la prise en compte de la victime;
- Prévoir l'accompagnement.

Il est évident qu'un plan national varie nécessairement en fonction du pays où il s'implante. Les caractéristiques sociologiques et politiques du pays, ainsi que l'état d'avancement de l'opinion publique et des stratégies déjà existantes font qu'un plan national n'est pas comparable à un autre, mais les exemples de la Belgique et de la Turquie permettent de porter les meilleures espérances. Pourrait-on même aller jusqu'à concevoir d'élargir les objectifs d'un plan national pour y inclure toutes les violences domestiques et pas seulement les violences conjugales? Les efforts déployés dans de nombreux pays pour lutter contre les maltraitances d'enfants et même relativement récemment contre la victimisation des aînés pourraient le laisser penser. Malgré l'idéal qui semble couvert par cette perspective, il convient de rester prudent, car le risque est réel de seulement aboutir à un désinvestissement en raison de la trop grande dispersion de l'attention et des efforts.



## **EN CONCLUSION**

La reconnaissance de toutes ces formes de violences domestiques oblige les intervenants de terrain et les chercheurs en criminologie clinique et victimologie à développer des outils de formation, d'évaluation, de validation des témoignages et plainte, des modèles de compréhension des mécanismes relationnels affectifs psycho-dynamiques sous-tendant la mise en acte de ces violences inter, intra et transgénérationnelles s'inscrivant dans un lien affectif et familial, de plus en plus étendu et moins codifié par les recompositions familiales conjugales, et de fratrie.

Que ce soit par un plan national ou par des actions plus particulières, le but clairement énoncé par les autorités politiques est de s'attaquer de front à toutes les violences domestiques par tous les moyens actuellement mis à disposition, tant au plan législatif qu'au niveau des administrations ou des services publics, qui peuvent et doivent intervenir. Comme on l'a vu, toute une série de lois promulguées, de directives des procureurs généraux ou de circulaires ministérielles ont intégré des implications pratiques des recherches criminologiques. On pensera par exemple à la saisie des armes, même détenues légalement, chez les auteurs de violences conjugales ou encore le travail en réseau qui se généralise dans de nombreux pays, ou encore les informations et l'accueil des victimes proposés directement par les services de police dès la pré-intervention.

Toutes ces mesures vont clairement dans le bon sens, même s'il reste beaucoup d'inconnues que la recherche en criminologie se doit d'explorer, tels les effets pervers ou contre-productifs de stratégie de tolérance «zéro» ou les possibilités d'améliorer la qualité des expertises tant des auteurs que des victimes, afin d'éviter des erreurs comme celles mises en lumière dans l'affaire d'Outreau. Ces réserves ne peuvent cependant constituer un alibi pour remettre à plus tard l'oeuvre d'apprentissage du respect de la femme et de moralisation des hommes, notamment dans les sociétés et les groupes traditionnalistes ou intégristes de quelque bord qu'ils soient. En effet, c'est l'ensemble de la société qui doit être mobilisé par un travail de prévention en profondeur. Dans tous les milieux, par tous les moyens, dans les familles, dans les médias, la meilleure manière de lutter contre les violences domestiques est probablement de véhiculer l'idée que la force et la puissance ne peuvent jamais légitimement asseoir la violence.



**Bibliographie**

- Born M., Delville J., Mercier M., Sand E.A., Beeckmans M., Les abus sexuels d'enfants, Bruxelles, Mardaga, 1996.
- Finkelhor D. (éd.) A sourcebook on child sexual abuse, Beverly Hills, Sage, 1986.
- Hirsch M., Kumps N., Nouvelles lois en Belgique, Nouvelles justices? L'observatoire, 48, 74-76, 2006
- D'Hauteville A., Que doit apporter la justice pénale aux victimes d'agressions sexuelles?, in Victimologie et criminologie; Approches cliniques, sous la direction de P. Bessole et C. Mormont, Editions Champ social, 2004.
- M. De Clercq, F. Legibot, Les traumatismes psychiques. Médecine et psychothérapie, Editions Masson, 2001.
- Glowacz F., Inceste et abus de pouvoir, in Perspectives – Revue sur les enjeux sociaux des pratiques psychologiques, juin 1991.
- Meunier C., L'incrimination du harcèlement, Le point sur le droit pénal, CUP Liège, 2006.
- Walker L., The Battered Women, NY, Harper & Row, 1979
- Kempe H., The battered-children syndrome, Journal of the American Medical Association, juillet 1962.
- Pizzey E., Scream of the neighbours will hear. Harmondsworth, Penguin, 1974.
- Jaffe Ph. D., Aptitudes cognitives de l'enfant victime témoin en Justice, in Victimes: actes et silences, Psychologie légale clinique sous la direction de Jean-Luc VIAUX. Publications de l'Université de Rouen, n° 204, 1995.

**LE PRIX BEAUMONT-TOCQUEVILLE DÉCERNÉ À  
MONSIEUR LE PROFESSEUR PIERRE-HENRI BOLLE,  
POUR HONORER L'OEUVRE D'UNE VIE AU SERVICE DE  
LA CRIMINOLOGIE COMPARÉE\***

*par Denis SZABO\*\**

**QUI EST PIERRE-HENRI BOLLE?**

Pierre-Henri Bolle est né le 20 juillet 1941 dans une famille dont les origines neuchâteloises remontent sans interruption du côté paternel, au 14<sup>e</sup> siècle. L'injection de sang huguenot, du côté maternel, parfait le profil de Pierre-Henri Bolle: souriant et cordial, à la manière des petites villes sud-allemandes – alémaniques, serait une référence plus précise. A cela s'ajoute une touche d'austérité, de sévérité huguenote qui sied bien aux hommes à principes et à une vocation qui l'oriente vers le domaine pénal, policier et pénitentiaire. Notre lauréat s'est imprégné du droit auprès de son père, magistrat et juge d'instruction. Il fut élevé par celui-ci «à la dure»: dès ses dix-huit ans, il subviendra en grande partie à ses besoins, assume les coûts de son éducation. Ouvrier d'usine, concierge, préparateur dans un laboratoire vétérinaire: «voici une éducation qui rappelle bien plus celle que les puritains austères débarqués du Mayflower sur les côtes du Massachusetts prodiguaient à leur progéniture, que la douillette et très protégée éducation bourgeoise si caractéristique de la culture propre à la vieille Europe.

Tôt, il s'intéressa à la vie publique. Il fut journaliste et chroniqueur judiciaire. Elu député libéral au parlement local de Neuchâtel, il administre

---

\* Laudatio prononcée le 23 mai 2006 à l'Université de Galatasaray (Istanbul, Turquie).  
Publié in: RICPTS, 2006, No. 4.

\*\* Président d'honneur de l'AICLF

ce parti à titre de secrétaire. Dès ce moment, il assume une fonction de leadership qui l'a caractérisé toute sa vie. Il est juriconsulte auprès du Gouvernement fédéral, du Conseil de l'Europe, des Nations Unies: ses perspectives sont dès lors universelles et sa méthode de travail, comparatiste. Juriste et pénaliste, dès le berceau si l'on peut dire, la personnalité et le destin de Pierre-Henri Bolle sont déterminés par deux personnes qui ont marqué profondément sa vie et sa carrière.

### **LES RENCONTRES QUI FAÇONNENT SON DESTIN: LA PERSONNALITÉ DE PIERRE-HENRI BOLLE**

La personnalité de notre lauréat est déterminée par deux personnes qui ont caractérisé sa vie et sa carrière. La première est François Clerc qui devint en quelque sorte son père adoptif, son mentor, son guide dans les premiers et décisifs engagements de sa vie scientifique, civique et professionnelle. Avoir comme tuteur une personnalité aussi exceptionnelle et unanimement respectée dans les milieux scientifiques en Suisse et dans le monde, constitue une chance unique et aussi une garantie pour la justesse du jugement moral que doit porter et assumer chaque jeune scientifique à l'orée de sa carrière. Cette puissance tutélaire est de nature profondément libérale et ne lui impose aucune contrainte. Elle indique simplement les erreurs à ne pas commettre, les jugements à ne pas poser, les écueils à éviter. C'est au jeune homme d'assumer la responsabilité de ses choix. Combien d'erreurs, de fausses routes, furent évitées grâce à ce guide libéral, mais ferme! On peut être un homme à principes tout en reconnaissant les points de vues différents, en cherchant des dénominateurs communs: voici ce que Pierre-Henri Bolle a appris de François Clerc.

Inal Tuglu fut l'autre personnalité providentielle dans la vie de Pierre-Henri Bolle. Issue d'une vieille famille ottomane, elle étudie les sciences économiques à Neuchâtel. Notre lauréat a trouvé en cette jeune femme une épouse, compagne pour la vie. Eclair de l'Orient fabuleux dans ce canton d'horlogers et de hallebardiers, aux horizons limités par le lac et les montagnes enneigées, Inal a apporté un supplément de dynamisme, d'imagination dans la vie du jeune et très sage (!) professeur helvétique.

François Clerc et Inal Tuglu ont fait de Pierre-Henri Bolle le savant, le professeur, l'homme d'études et d'action, d'ouverture et d'entreprise que nous connaissons. Homme de devoir, travailleur acharné, homme à principes, généreux dans ses engagements au service de ses prochains, voici qu'il est préparé au rôle de leadership qu'il assumera au service de son pays, de

l'Europe et des Nations Unies dans le champ des sciences pénales, criminologiques et en politique criminelle, durant sa longue et riche vie académique.

Ces deux rencontres providentielles ont marqué l'orientation académique, la vie professionnelle, les engagements intellectuels de notre lauréat. Elles lui ont donné cette assurance psychologique, ce confort moral et intellectuel, conditions indispensables pour une vie tout entière consacrée à la science et à cultiver l'amitié. En somme, Pierre-Henri Bolle est un homme heureux. Un homme heureux et amical. Lorsqu'on travaille avec Pierre-Henri Bolle, on cultive simultanément la science et l'art de l'amitié.

«Ma biographie est ma bibliographie», affirmait le grand historien et sociologue Werner Sombart, dicton qui s'applique à la perfection à l'oeuvre scientifique de notre lauréat. Le cadre de cette activité fut l'Université de Neuchâtel où il entra comme étudiant en octobre 1961. Il fut l'assistant de François Clerc, puis son collègue, finalement son successeur, enfin doyen de sa Faculté de droit et des sciences économiques, qu'il quitte le 30 septembre 2006 afin de rejoindre pour quelques années encore l'Université de Galatasaray au bord du Bosphore.

Il abandonne aussi ses fonctions de Vice-président de l'Institut Suisse de Police, la rédaction en chef de la Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique et la direction du Bulletin de jurisprudence pénale, pour ne garder que la responsabilité de la Fondation Internationale Pénale et Pénitentiaire dont le siège est en Suisse et dont il administre la fortune.

Ses premières publications datent de 1967: il aborde les questions pénales dans toutes leurs dimensions et en particulier dans leurs dimensions comparatives. Ses intérêts vont de la peine de mort au droit comparé en matière pénitentiaire, policière, etc. En fait, il fait de la législation pénale comparée et publie en français, en allemand, en italien, en espagnol et en anglais. Ce choix de comparatiste déterminera aussi ses engagements dans le monde associatif. Ceux-ci l'ont conduit à la Présidence du Comité européen pour les problèmes criminels du Conseil de l'Europe (1983-1985), à la Vice-présidence de la Société internationale de Défense sociale (dès 1992), au Conseil de direction de centres et d'instituts tels que l'UNICRI (dont il est Président en 1992). Dès 1988, il assume les fonctions de secrétaire de la Commission scientifique de la Société Internationale de Criminologie (1988-1999), puis la Vice-présidence pour l'Europe dès 2000, enfin, «last but not least», il est membre fondateur de l'AIICLF. En effet, si notre Association est

de «nationalité» helvétique, nous le devons à notre lauréat qui en a été le Trésorier jusqu'à tout récemment. En compagnie du doyen Fernand Boulan – tombé sous les balles des terroristes au Caire 20 ans plus tard – de Georges Picca, d'Alice Yotopoulos-Marangopoulos, de Jacques Farsedakis, de Rodica Stanoiu et de Marcel Meichtry, il a été parmi ses membres fondateurs, en compagnie de votre Président d'honneur de l'AICLF.

Plus de 80 publications et des fonctions de direction dans une dizaine d'associations scientifiques internationales constituent le bilan et le profil scientifique de Pierre-Henri Bolle. Il s'en dégage l'image d'un travailleur infatigable, pénaliste, mais criminologue par sa pratique de l'interdisciplinarité dès ses premiers écrits: un esprit précis et exigeant comme en témoignent des dizaines de volumes de la RICPTS dont il fut le premier et l'unique rédacteur en chef. L'esprit d'abnégation caractérise ses engagements nombreux. Il est aussi homme de fidélité, comme en témoigne son dévouement au mouvement de la défense sociale nouvelle et à son chef, le regretté Marc Ancel. Fidélité aux principes, aux idéaux, aux amis, aux engagements de sa jeunesse, à l'héritage de ses parents et à celui de son mentor François Clerc, caractérisent Pierre-Henri Bolle. Fidèle aussi à son pays, à son peuple, un des plus petits cantons de la grande Confédération helvétique. C'est cette fidélité aux idées et aux hommes qui donne une cohérence particulière à son oeuvre scientifique, à ses engagements sociaux. Ceux qui ont eu la chance de le connaître, de travailler avec lui, lui ont rendu cette amitié fidèle qu'il leur a prodiguée depuis tant d'années. C'est à un des membres fondateurs de notre Association, au premier rédacteur en chef de la RICPTS, organe de notre Association qui atteint à 20 ans l'âge adulte, que le Conseil de l'AICLF a décidé d'attribuer le prix Beaumont-Tocqueville pour l'oeuvre d'une vie au service des sciences criminelles, pénales et pénitentiaires et de la culture française. Nous sommes fiers d'ajouter son nom à ceux de Marcel Colin, Christian Debuyst, René Gassin, Alice Yotopoulos-Marangopoulos et de Jean-Louis Loubet del Bayle. Il les rejoint dans notre modeste hall d'honneur de la criminologie francophone internationale. Il est symbolique que cet honneur échoie à Pierre-Henri Bolle à Istanbul, sur les rives du Bosphore, patrie d'Inal qui l'a accompagné, l'a soutenu une vie durant: Neuchâtel et Istanbul, Inal et Pierre-Henri, unis par la langue et la culture françaises. Que l'Université de Galatasaray, qui nous accueille si généreusement, en soit vivement remerciée!

**RÉFLEXIONS D'UN COMPARATISTE.  
RÉPONSE À DENIS SZABO\***

*par Pierre-Henri BOLLE\*\**

C'est avec émotion et reconnaissance que je me vois attribuer le prestigieux prix Beaumont-Tocqueville. Ceux qui me connaissent bien savent que je ne cherche pas les honneurs. Mais quand ils viennent, j'engrange volontiers.

N'empêche qu'au service de la science, j'ai souvent joué davantage le rôle du Père Joseph, que celui de Richelieu. Le pouvoir et les compétences ne s'exercent pas toujours sous les feux de la rampe et agir en coulisses peut se révéler d'une indéniable efficacité.

Mon cher et vieil ami Denis Szabo a dit de moi beaucoup de bien. Je l'en remercie du fond du coeur, mais je lui laisse aussi la responsabilité de ses propos. Il a fait de moi un portrait qui tient du panégyrique et je pense que c'est l'amitié qui a quelque peu brouillé son sens légendaire de l'objectivité et que, ne relevant que ce qui est bon, il s'est ainsi abandonné à un travers qu'il déteste et dénonce chez les autres: le réductionnisme.

Mais assez parlé du criminologue. Traitons plutôt de la criminologie. Disons du bien de la criminologie, car elle mérite mieux que l'indifférence, parfois même la réprobation, voire le mépris que lui ont manifestés pendant longtemps de nombreux responsables de la politique criminelle, et parmi eux, les pénalistes purs et durs, eux qui, par esprit de système, l'ignoraient ou qui en avaient fait leur tête de turc. En quarante ans de carrière, où je suis devenu spécialiste de la politique criminelle aux plans national et

---

\* Réponse à la laudatio prononcée le 23 mai 2006 à l'Université de Galatasaray (Istanbul, Turquie). Publié in: RICPTS, 2006, No. 4.

\*\* Professeur aux Universités de Neuchâtel (Suisse) et de Galatasaray (Istanbul, Turquie).

international, j'ai vécu la lente reconnaissance, la lente habilitation de la criminologie chez les responsables de la politique criminelle.

Voyons pourquoi la criminologie a été longtemps négligée par beaucoup de pénalistes. Science sociale jeune, transversale, aux contours et plages de recherches mal définis, la criminologie, suivant en cela la sociologie, s'est surtout développée, au début, en termes de méthodologies, de méthodes quantitatives et qualitatives, soit dans des domaines où elle se distingue nettement du droit en général, et du droit pénal en particulier. Elle se fonde en outre sur des sources, des concepts, des raisonnements qui ne sont pas ceux des pénalistes, qui la traitaient en capharnaüm. Enfin, les criminologues avaient – et ont toujours – des origines, une formation, une Weltanschauung, très différentes de celles des juristes. On rencontre en effet parmi eux des médecins, des psychiatres, des psychologues, des sociologues bien sûr, des ethnologues, des politologues, des géographes, des historiens, et enfin, même des statisticiens, tous constituant un groupe de savants très hétérogène. Mais il y a pire, aux yeux des pénalistes: certains criminologues sombrent dans l'idéologie, tentés qu'ils sont d'abandonner la légitimité scientifique pour embrasser les sirènes de l'action politique partisane. Il est vrai que par intense désir d'être reconnus et de participer de plain-pied à la construction d'un monde meilleur, plus juste et plus humain, certains criminologues, et je pense ici d'abord aux partisans de la criminologie critique, se sont, plus ou moins consciemment, laissés utiliser, exploiter, au pire manipuler par les milieux et les mouvements politiques, parfois même, révolutionnaires. Il n'est donc pas étonnant que là où elles se sont nouées, les relations entre pénalistes et criminologues ont été tissées sur des incompréhensions, des malentendus, et que pendant longtemps, tout ce qu'il y a eu de plus franc entre eux, c'était l'opposition.

Dans de telles circonstances, l'apport de la criminologie à la politique criminelle était bien maigre, et parfois stérile leur dialogue.

Heureusement, les choses n'en sont pas restées là. Grâce aux immenses progrès des sciences humaines et sociales qui la sous-tendent et l'inspirent, la criminologie a beaucoup progressé et ses résultats dans la connaissance et l'explication du crime et de la lutte contre le crime sont devenus si convaincants, qu'ils ont suscité la curiosité, puis l'intérêt et enfin l'admiration des pénalistes et des responsables de la politique criminelle. Ces derniers se sont alors rendu compte qu'ils ne pouvaient plus rester à l'écart de ce forum d'idées et de ce trésor de connaissances qu'était devenue la criminologie. Le droit pénal, à son tour, a revendiqué une place dans cette science transversale. Pénalistes et criminologues se sont trouvés, se sont

connus, et qui se connaît, se reconnaît, qui se reconnaît, se respecte, et qui se respecte, s'estime.

Si cet amalgame de sciences et de connaissances, si ce mélange d'hommes se sont aisément produits, c'est aussi grâce à la volonté et à la bonne volonté qui, de part et d'autre, ont animé les meilleurs criminologues et pénalistes: pour ne mentionner que ceux que j'ai connus au cours de ma longue carrière, je citerai di Tullio, Sellin, Ancel, Lopez-Rey, Ferracuti, Pinatel, Cornil, Dönmezer, puis Jeschek, Kayser, Madame Antilla, Levasseur, et enfin, ceux qui sont encore actifs, comme Shikita, Madame Yotopoulos- Marangopoulos, de Figueiredo Dias, Kellens, Beristain, Kerner, Schneider, et évidemment, Gassin, Picca et Szabo, gardés pour la bonne bouche. Je n'évoquerai pas ici la jeune génération, car certains sont présents et je les sais modestes, à défaut d'être humbles. Tous étaient ou sont des hommes et femmes de dialogue, tous ont oeuvré et oeuvrent pour l'enrichissement et l'affinement de la politique criminelle par la criminologie, dans un esprit constructif et d'ouverture; et je peux affirmer qu'il est aujourd'hui impensable, et qu'il serait irresponsable en politique criminelle de se passer de l'apport des criminologues et des lumières de la criminologie.

Encore faut-il savoir comment la criminologie peut nourrir la politique criminelle. Sans être exhaustif, je distinguerai trois voies.

Tout d'abord, au plan national: de nombreux gouvernements se sont dotés de structures ad hoc, dont le meilleur exemple est peut-être le Home Office britannique et sa Research Unit, ou, au plan du sous-continent, le Scandinavian Council for Crime Prevention, des réservoirs d'expertise actifs et compétents, dont le modèle devrait davantage rayonner de par le monde. J'espère être entendu notamment en Suisse et en Turquie.

Ensuite, au plan régional, citons le Conseil de l'Europe et son Conseil Scientifique Criminologique, longtemps sous la houlette compétente de notre amie Aglaia Tsitsoura, mais qui, hélas, a perdu, ces derniers temps, quelque peu de son panache, suite à des coupes budgétaires certes compréhensibles, mais conduisant à des choix irresponsables. On y pratiquait la criminologie comparée, on y visait des pratiques, comme au Centre International de Criminologie Comparée de Montréal. Au plan mondial, la situation est bien pire, puisque les Nations Unies ont ici sombré dans la médiocrité, ou l'inanité: les célèbres et efficaces Congrès quinquennaux des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont devenus de fades conférences diplomatiques truffées de plaidoyers pro domo, rejoignant ainsi l'inutile Commission du même nom et ses réunions annuelles à Vienne. A ce



niveau, seuls sauvent l'honneur deux instituts régionaux affiliés aux Nations Unies, le HEUNI d'Helsinki et l'UNAFEI à Tokyo.

La troisième voie de l'apport criminologique à la politique criminelle n'est pas institutionnelle, mais associative. Je pense ici d'abord aux quatre grandes associations: l'Association Internationale de Droit Pénal, la Société Internationale de Défense Sociale, la Fondation Internationale Pénale et Pénitentiaire et tout particulièrement à la Société Internationale de Criminologie, auxquelles j'ajoute la Société Mondiale de Victimologie et notre Association Internationale des Criminologues de Langue Française, toutes dotées de statuts consultatifs, et qui sont de véritables réservoirs d'expertise au service des gouvernements et de la communauté internationale. Malgré les nuances qu'il faut apporter à un tel jugement, puisque j'y vide mon cœur, on peut affirmer que la criminologie a gagné ses lettres de noblesse en politique criminelle, et que plus personne de sensé ne lui dénie son rôle essentiel dans la lutte contre le crime.

Cependant, rien n'est jamais acquis en politique, donc en politique criminelle, et de sombres nuages s'accumulent à l'horizon de la criminologie. Voici pourquoi.

Pour être scientifiquement légitime, donc pour être efficace, la criminologie a besoin de données fiables et le plus complètes possible. Or, pour cela, elle doit pouvoir y accéder, ce qui implique moyens d'action et liberté d'accès.

Quant aux moyens d'action (budgétaires, en ressources humaines, en structures et infrastructures, etc.), les criminologues n'ont pas trop à se plaindre, en tous les cas, pas plus à se plaindre que les spécialistes des autres sciences humaines et sociales. Mais en matière d'accès aux données, la situation n'est pas rose, du moins dans certains pays et dans certains domaines de la criminalité, la plus grave et la plus dangereuse pour l'ordre démocratique, comme le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Dans ces domaines pourtant cruciaux, nous voyons la criminologie entravée dans son champ d'investigations par le fait que de nombreux Etats, les Etats-Unis en tête, ont transformé la lutte contre le crime, en une guerre au crime, confiant cette mission en priorité aux militaires et aux agents de renseignements. La conséquence en est que les informations et les données sont dorénavant en grande partie couvertes par le secret défense, le secret d'Etat, et le secret diplomatique. De nombreux auteurs s'en inquiètent, et parmi eux, les célèbres Louise Schelley, Cherif Bassiouni et Emilio Viano. Je joins ma voix aux leurs et refuse de faire du droit pénal, un droit de l'ennemi, et de la politique criminelle, une guerre au crime.

Une telle évolution est dénuée de tout fondement scientifique, et le pire, c'est que si la criminologie ne peut plus dénoncer ce dérapage, faute de données, ou de données fiables, il deviendra de plus en plus difficile de prouver ce fait déplorable.

Sans données fiables, pas de criminologue! Saint Thomas, qui pourrait devenir le patron des criminologues et de la criminologie, affirmait avec force dans sa formule célèbre: je ne crois que ce que je vois. Pour un criminologue, c'est le début de la sagesse. Et pour moi, ce sera le mot de la fin.

**ATELIERS**

**ATÖLYELER**

**SCÈNES DE VICTIMATION PAR HOMICIDE AUSSI  
BIEN À BOLOGNE (ITALIE) QUE DANS UNE  
PERSPECTIVE COMPARÉE**

*par Raffaella SETTE\**

**Résumé**

Les homicides vus par les victimes mettent en évidence des aspects particulièrement intéressants des milieux où ces conflits sociaux se déchaînent. Par les résultats de l'analyse diachronique sur les victimes d'homicide entre 1954 et 2003 dans la province de Bologne, effectuée sur la base de sources officielles et de documents institutionnels, on attire l'attention sur quelques-unes des caractéristiques des victimes. Après quoi, pour ce qui concerne les vingt dernières années, on se concentre sur la relation avec l'auteur du crime, sur les cas de figure et sur les circonstances où le crime s'est déroulé, pour obtenir des aperçus et pour mettre en évidence des situations "à risque". Enfin, dans une perspective comparée, on essayera de tracer des lignes interprétatives en terme de ressemblances et de dissemblances entre des univers différents concernant les scènes de victimisation par homicide, y compris en vue de futures recherches.

**Summary**

The victims' point of view of homicides show interesting aspects of the context in which these social conflicts flare up. Through the results of the diachronic analysis of the victims of homicide in the province of Bologna between 1954 and 2003, carried out using official sources and institutional documents, some characteristics of these victims are put in relief. Subsequently, with reference to the last twenty years, the article focuses on the relationship between victim of crime and offender, on the scenes and the circumstances in which the crime has been developed, with the aim to trace profiles and to underline "risk" situations. Finally, the article tries to make a comparison among various scenes of victimisation due to homicide, looking for future researches.

---

\* Docteur de recherche en Criminologie, chercheuse au Département de Sociologie, chargée des cours de "sociologie criminelle" à la Faculté de Sciences Politiques de l'Université de Bologne, experte du Tribunal de l'Exécution des Peines de Bologne, Italie

## 1. INTRODUCTION

Il est assez répandu dans l'opinion publique, que les sociétés développées actuelles présentent un taux d'homicides beaucoup plus élevé que les sociétés préindustrielles.

Contrairement à cela, au niveau européen, nombreux sont les témoignages qui nous apprennent que par le passé, les choses étaient bien moins tranquilles et bien moins rassurantes que nous ne le pensons généralement. Rappelons par exemple, qu'alors qu'il séjournait à Bologne, le poète Giacomo Leopardi, dans la lettre qu'il écrit à sa sœur, Paolina, le 23 juin 1826, porte un jugement assez éloquent sur la sécurité et la qualité de la vie dans cette ville : "Ici, les gens semblent éprouver un malin plaisir à se tuer : l'autre soir encore, quatre personnes ont été tuées à différents endroits de la ville. Le gouvernement n'a pas l'air de s'en soucier. De mon côté, une certaine crainte commence à m'habiter; si je sors à la nuit tombée, c'est avec circonspection et je fais en sorte d'avoir toujours de l'argent sur moi, car j'ai ouï dire qu'il est désormais d'usage, si vous êtes pris à partie et qu'on n'en trouve point sur vous, qu'on vous assassine sans autre forme de procès" (Rondoni, 2004).

Plusieurs recherches ont démontré en outre qu'autrefois en Europe, les morts violentes étaient beaucoup plus fréquentes que dans les pays où règne la démocratie parlementaire actuelle et qu'à la ville comme à la campagne, les abus, la cruauté et la brutalité se manifestaient très fréquemment. La propension pluricentenaire à la baisse du taux d'homicides dans certaines régions d'Europe a commencé au XVII<sup>e</sup> siècle et a continué de façon presque constante, bien qu'elle ait connu quelques fluctuations et certains renversements des tendances de courte durée, jusqu'en 1960-1970. La théorie que de nombreux spécialistes considèrent comme l'une des plus fondées pour expliquer cette tendance séculaire à la baisse de la violence criminelle, est la théorie de Norbert Elias sur le "processus de civilisation"; une thèse proposée dans les années qui ont précédé la deuxième guerre mondiale, relativisée par certains, et dont Elias lui-même avait enrichi de façon substantielle nombre des aspects qu'elle énonce. En effet, à partir des années 80, son attention n'est plus seulement focalisée sur les processus qui conduisent à une évolution de la civilisation, à une baisse de la violence et à la création de techniques de plus en plus raffinées de pacification, mais aussi et même de plus en plus, sur une analyse des zones de danger, des degrés d'agressivité et des potentiels de désagrégation qui menacent la civilisation occidentale. En effet, selon Elias, l'ouverture soudaine de frontières de risque dans les relations entre les hommes, est un danger permanent, tout comme le péril que l'autocensure des émotions individuelles et collectives sur

lesquelles repose la civilisation, ne disparaisse pour laisser place au réveil impromptu de l'intolérance réciproque (Roversi, 1989).

En fait, l'expérience prouve que dans toute société civile, seul un nombre relativement restreint d'individus est capable de désirer brutalement ou délibérément et ensuite d'exécuter un tel acte (Balloni, 2006) et que, en tant que délit particulièrement violent et anormal, la représentation sociale de l'homicide contribue à tirer la sonnette d'alarme au sein de la population, influençant indubitablement la qualité de la vie. Ce qui est sûr, c'est qu'à l'heure actuelle, la "violence" est devenue l'un des principaux arguments des débats sociaux de notre société occidentale, spécialement en ce qui concerne le phénomène urbain qui «attise, en effet, la violence, parce qu'il engendre une structure anxigène sur fond de compétition cruelle pour y trouver une place. L'espace urbain accentue l'agressivité, contraint à la lutte pour la vie, met à nu les inégalités, suscite les envies, etc.» (Wunenburger, 2006). Les crimes de sang alimentent donc quotidiennement la chronique des faits divers et, à ce propos, le philosophe Yves Michaud nous rappelle que «l'homme entretient avec la violence une relation intime» et que «[...] elle est consubstantielle à l'histoire, à la technique et même à la culture et il y a peu de chances qu'elle disparaisse. Inséparable de l'homme aussi, la violence nous révolte et en même temps nous attire» (Cité dans: Stébé, 2005).

Nul n'ignore non plus qu'à partir des années 90 du XXe siècle, en général, les thèmes relatifs au contrôle du territoire, de la sécurité et de la répression de la criminalité ont défrayé la chronique italienne et occupé le devant de la scène publique de nombreux pays occidentaux, pour finir par devenir le pivot central des programmes politiques.

Aujourd'hui Bologne et ses environs sont impliqués dans un processus de modifications profondes qui transforment de façon évidente et à un rythme soutenu, la composition démographique et sociale de ses habitants, ainsi que le tissu économique de la ville, autant de processus dont il faut tenir compte, même succinctement, pour brosser le tableau de la situation territoriale dans laquelle se développent les délits. Bologne est le chef-lieu de l'Emilie-Romagne, une région considérée comme l'une des plus productives d'Italie, grâce à une position géographique enviable, à des activités commerciales et industrielles florissantes, à l'ardeur au travail de sa population, à un taux de chômage relativement faible, à un bon fonctionnement des administrations locales, en bref, à un niveau de vie et de l'emploi sensiblement supérieur à la moyenne nationale. Un autre indice révélateur important de son développement est que Bologne et l'Emilie-Romagne en général exercent une grande force d'attraction sur les personnes provenant des autres régions italiennes, voire de l'étranger.

De plus, vu la présence d'une université parmi les plus fréquentée d'Italie, le chef-lieu constitue un sérieux point de mire pour les jeunes (Scalia, 2005). De quelque façon qui soit, pour l'Emilie-Romagne, du point de vue démographique, du monde du travail et du taux de criminalité (Barbagli, Colombo, 2004), l'heure du changement a malheureusement sonné.

En ce qui concerne tout spécialement le phénomène de l'homicide, ce que j'ai voulu considérer dans ma recherche, ce sont les victimes d'homicides non involontaires (c'est-à-dire les victimes des meurtres, celles de coups et blessures volontaires ayant causé la mort sans l'intention de la donner - puisque les causes et les conséquences criminelles sont de toute façon caractérisées par de la violence et des manifestations d'agressivité-, les homicides du consentant et les infanticides; font exception les cas de massacres à des fins terroristes ou de subversion car il s'agit de faits délictueux ne faisant pas partie des objectifs de cette recherche), dont on a retrouvé le corps<sup>1</sup> qu'on a autopsié, tuées dans la province de Bologne entre 1954 et 2003. La recherche a été conduite en utilisant une pluralité de sources qui sont les suivantes:

1. rapports d'autopsies provenant du Sectorat de l'Institut de Médecine Légale de l'Université de Bologne;
2. registres des décès de Bologne et sa province fournis par la Direction de la Santé Publique du Service sanitaire local de Bologne;
3. rapports inauguraux des années judiciaires des Procureurs Généraux de la Cour d'Appel de Bologne. Dans cette recherche, ces comptes-rendus se sont avérés utiles car il a été possible de trouver des renseignements concernant aussi bien les thèmes de politique criminelle que des informations sur l'évolution de la criminalité dans le district de Cour d'Appel (le territoire de compétence est la région Emilie-Romagne). De plus, ces rapports fournissent "une sorte de récapitulation du climat

---

<sup>1</sup> Comme dans d'autres recherches autour de l'homicide (voir par exemple, Bisi, Buscemi, 1988; Mucchielli, 2005), on estime que, bien qu'il soit possible de discuter sur la représentativité des sources utilisées, la gravité du crime pris en considération est telle qu'elle détermine une moindre incidence du "chiffre noir" dans le cadre de la documentation officielle et que, par conséquent, la discordance entre les faits s'étant réellement produits et ceux dont on a pris connaissance est limitée. Il va sans dire que dans ce sens, il n'a pas été possible, dans cette étude, de prendre en considération tous les cas d'homicide qui ont été suivis d'une soustraction de cadavre et dont bien entendu, il n'a été possible d'établir ni le rapport d'autopsie ni l'inscription au registre des décès.

moral qui caractérise la perception publique de la question criminelle et pénale dans un contexte bien déterminé” (Sarzotti, 2004);

4. matériel documentaire institutionnel: il s’agit d’articles de faits divers, publiés sur le quotidien de Bologne et sa région “Il Resto del Carlino”, se rapportant aux faits délictueux violents qui ont déterminé les décès en question. La presse est riche en informations et l’abondance de détails nous a permis de concentrer notre attention sur certaines circonstances de l’homicide et sur la relation entre la victime et son agresseur; des détails qui, vu la nature des autres sources utilisées, n’auraient pas été disponibles autrement.

## **2. HOMICIDES DANS LA PROVINCE DE BOLOGNE: ÉVOLUTION DIACHRONIQUE**

Comme nous l’avons dit plus haut, la période que j’ai prise en considération dans la recherche se situe entre 1954 et 2003.

En effet, l’année 1954 représente un moment particulier de la culture sociale et juridique italienne car, après la suspension de 1938, une disposition du Ministre de la Justice rétablit cette année-là la cérémonie d’inauguration de l’année judiciaire: j’ai donc décidé de commencer à examiner les cas sur les victimes d’homicides, en partant d’un moment de “retour à la normalité” réaffirmé par la reprise des cérémonies.

Entre 1954 et 2003, le territoire de la province de Bologne a été le théâtre de 329 épisodes criminels au cours desquels 348 personnes ont été tuées (195 hommes et 153 femmes), dont l’âge moyen tend à la croissance, surtout en ce qui concerne les femmes (on passe de 33,42 pour les dix premières années de la période à l’étude à 47,53 pour les dix dernières années). La catégorie criminologique des infanticides, c’est-à-dire la mise à mort volontaire d’un nouveau-né ou d’un enfant en bas âge, généralement perpétrée par sa mère, comprend dans l’ensemble 14 cas: ce qu’il faut remarquer, c’est qu’entre 1954 et 1973, le nombre de ces victimes représentait en moyenne 13,75 % des décès causés par des homicides et qu’à partir de 1974, ce chiffre a brusquement chuté pour arriver à une seule situation de ce type sur les dix dernières années<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> En particulier : 1954-1963 : 4 victimes (environ 14,3 % du total) ; 1964-1973 : 5 (environ 13,2 %) ; 1974-1983 : 2 (2,5 %) ; 1984-1993 : 2 (environ 1,7 %) ; 1994-2003 : 1 (1,2 %).



**Tableau: Victimes d'homicide dans la province de Bologne - série chronologique**

Années	Hommes	Femmes	Ensemble
1954-1958	6	6	12
1959-1963	3	13	16
1964-1968	6	12	18
1969-1973	8	12	20
1974-1978	26	14	40
1979-1983	19	21	40
1984-1988	28	20	48
1989-1993	52	19	71
1994-1998	16	15	31
1999-2003	31	21	52
<b>TOTAL</b>	<b>195</b>	<b>153</b>	<b>348</b>

Je trouve qu'il est intéressant de suivre cette évolution diachronique à travers les discours prononcés à l'occasion des inaugurations des différentes années judiciaires.

Jusqu'en 1967, les Procureurs Généraux de la Cour d'Appel de Bologne brossent un tableau rassurant, bien que sujet à des discontinuités, dans lequel les attentats à la vie d'autrui ne présentent pas d'aspects justifiant de s'alarmer de façon particulière, ni du point de vue de la quantité, ni du point de vue du genre.

A partir de 1968, à l'exception de quelques faits se rapportant à telle ou telle autre infraction spécifique, les rapports inauguraux révèlent régulièrement une hausse des délits<sup>3</sup>. En outre, le rapport inaugural de 1975 ouvre la voie à un compte-rendu d'atroces actions terroristes de type politique dans lesquelles Bologne, et parfois aussi d'autres localités de l'Emilie-Romagne, a été douloureusement impliquée (Cfr. Bisi, Sette, 2002).

---

<sup>3</sup> Entre 1962 et 1971, les délits contre la liberté sexuelle et contre la famille ont doublé, les vols ont augmenté de 232 %, le nombre d'attentats à la vie (homicides et tentatives d'homicides), a augmenté globalement de 133 % par rapport à l'année base, les homicides involontaires ont augmenté de 160 %. Les crimes et délits contre l'ordre public revêtent un aspect tout à fait particulier, vu le climat socio-culturel et politique de l'époque, qui pour les années 1966, 1967, 1970 et 1971, ont présenté une intensité permanente qui a plus que quintuplé comparé à l'année 1962 (Cfr. Picchinenna, 1972).

1977 quant à elle, a été l'année qui a marqué la fin du "mai 68" italien, puisqu'on estime que la période de contestation estudiantine aura duré, avec des hauts et des bas, jusqu'à cette année-là. Mais pour la ville de Bologne, la période s'est conclue tragiquement, quand le 11 mars, un étudiant a été tué lors d'un accrochage avec les forces de l'ordre.

Il s'ensuit donc, tout au moins en ce qui concerne les homicides à Bologne et dans ses environs, une période de stabilisation d'ensemble qui prend fin en 1987: c'est en juillet 1987 que commencent les 7 ans d'activité criminelle d'une bande appelée "de la Fiat Uno Blanche" parce qu'elle utilisait ce type de voiture pour accomplir ses méfaits. Ce gang, composé pour la plupart de policiers, est responsable de la mort de 24 personnes et de plus de 100 blessés dans Bologne et ses environs (en particulier, 17 personnes tuées), en Romagne et dans la région des Marches, lors de braquages de banques, de bureaux de poste, de péages d'autoroutes, de supermarchés, tirant sur quiconque était témoin ou sur ceux dont la seule "erreur" était d'être nomades, immigrés, ou encore de porter un uniforme dans l'exercice de leurs fonctions.

Et puis de nouveau une période de répit jusqu'en 1997, période durant laquelle la criminalité du District "n'a ni changé d'aspect ni fait de bonds importants, que ce soit en hausse ou en baisse" (Iannacone, 1997), suivie de nouveaux accroissements du nombre d'homicides que, sauf exception, les rapports inauguraux ne mettent pas particulièrement en relief.

Les homicides qui viennent d'être évoqués dans les discours d'ouverture des Procureurs Généraux ne sont pas les seuls crimes commis. En ce qui concerne les homicides restants, toujours évoqués dans les rapports inauguraux, au fil des ans, on obtient les indications suivantes, se rapportant aux causes possibles qui permettraient d'éclaircir l'exécution d'actes si extrêmes; autant d'explications qui ne négligeront pas pour autant toute condition psychique, environnement familial et social. Dans ces descriptions, au-delà des problématiques liées à la déviance et à la criminalité plus ou moins organisée, se trouve la passion, et donc le processus affectif qui, avec le processus de l'intellect, est l'un des aspects à considérer dans l'étude de la criminogénèse.

A propos des cas de délits commis dans un état affectif exalté, certaines observations de Gabriel Tarde sur un drame passionnel de l'époque ("l'affaire Chambige") reviennent à l'esprit; il y associe les excès dictés par l'amour à ceux du fanatisme, tout en soutenant que d'un point de vue social, les premiers sont plus dangereux que les seconds car le fanatisme n'est autre

que l'attachement à un lien social ancestral très fort qui, au fil du temps, est devenu trop étriqué, alors que l'amour, quand il passe une certaine limite, est l'une des forces les plus coupables des déviations morales contre lesquelles les sociétés doivent combattre (Tarde, 1889).

A propos de l'amour à l'origine d'actes criminels, un autre spécialiste de l'époque, Enrico Ferri, intervenant lui aussi sur le thème des crimes passionnels, précise que dans les cas où l'homme estime avoir le droit de tuer sa femme parce qu'il l'a surprise avec un autre ou parce qu'il suppose qu'elle le trompe, il n'est ni animé d'une ardeur amoureuse, ni poussé par l'emportement d'une passion, c'est-à-dire sous l'emprise des sentiments amoureux; il ne fait rien d'autre qu'extérioriser son égoïsme possessoire dérivant de la "survivance barbare de la domination et de l'oppression maritales sur la femme esclave et bête de somme". Il trouve donc préférable de "supprimer cette dernière, plutôt que d'en perdre la possession en exclusivité" (Ferri, 1925): c'est par conséquent une question de pouvoir, et non d'amour.

Passion, souffrance et isolement sont des caractéristiques qui se retrouvent aussi, sous de multiples formes, dans les cas où les meurtres sont suivis du suicide (réussite ou tentative qui soit) de l'assassin.

Le pourcentage de victimes de ce type d'homicide à Bologne et dans sa banlieue, représente en moyenne 11 % de la totalité, à l'exception d'une baisse entre 1974 et 1983 (6,25 %) et d'une hausse entre 1994 et 2003 (16,87 %). Quelques informations supplémentaires de type qualitatif ont été obtenues en analysant la presse quotidienne relative aux vingt dernières années (1984-2003), d'où extrapoler éventuellement des indications concernant la criminogénèse, la criminodynamique et l'étiologie possible de ces faits.

Pour certains cas, on a trouvé des situations permettant de parler de véritable homicide-suicide ou de suicide étendu, où l'acteur, souffrant de troubles reductibles à la mélancolie (dépression psychotique), jugeant ses conditions de vie comme catastrophiques et irrémédiables, décide de "se donner la mort" pour mettre fin à sa souffrance. Dans le cadre de cette sombre évasion de sa propre existence, la composante altruiste est présente, dans le sens où l'auteur de ce geste décide d'entraîner ses victimes dans la mort; des victimes auxquelles il est généralement uni par un profond lien d'affection. Il pense en effet qu'elles ne pourraient pas survivre sans lui (le cas typique est celui de la mère qui tue d'abord ses enfants puis se suicide). A ce propos toutefois, d'aucuns estiment que dans certains cas, l'altruisme

mélancolique suicidaire peut être effusqué par d'autres mobiles, comme celui de punir le conjoint ou de lui soustraire les enfants, dans la dynamique du "syndrome de Médée", qu'on retrouve désormais aussi chez les pères (Merzagora Betsos, Pleuteri, 2005).

Toujours dans ce cadre, on a relevé aussi un fait de "suicide collectif" d'un groupe familial où les protagonistes, unis par des liens affectifs très forts, ont décidé, de commun accord, de se donner la mort, même si dans de telles circonstances, il est possible de distinguer un sujet en particulier capable de convaincre les autres de passer à l'acte, lesquels finissent généralement par adhérer.

D'autres cas encore sont reductibles à ceux que Cesare Lombroso a désignés sous l'expression "blâmables de l'élan"; il s'agit d'hommes qui tuent leur maîtresse et qui ensuite se suicident: "ceux-ci [...] après le meurtre, tombent dans un état de grande confusion émotionnelle; leur réaction est immédiate: se repentant amèrement de ce qu'ils viennent de faire, et pour se punir, ils se suicident ou font une tentative de suicide. [...] Et la raison qui les pousse au délit n'est pas, comme chez les délictueux communs, un mobile léger tout à fait disproportionné; il s'agit presque d'un amour pur ou légitime, trahi et aggravé par les railleries et la calomnie" (Lombroso, 1881).

Enfin, toujours dans ces cas de figure, il ne faut pas négliger les cas où un individu, avant de se suicider, tue le conjoint malade depuis des années (personne consentante ou non) parce que, par exemple, il n'arrive plus à supporter la souffrance qui s'est transformée, peu à peu, en une véritable torture psychophysique capable d'imprégner l'espace vital de la famille. Dans cette perspective, l'une des clefs de lecture possible à laquelle une bonne partie de la littérature criminologique et victimologique s'est récemment rapportée, est fournie par la condition de solitude et d'isolement constituant un facteur de risque qui peut caractériser l'histoire personnelle de l'individu et les rapports entre l'auteur du crime et sa victime.

Après cette première analyse générale sur les données issues de la recherche effectuée sur Bologne et ses environs, il est intéressant de s'arrêter sur un bref compte-rendu de type comparatif par l'intermédiaire de sources officielles.

En Italie ([www.istat.it](http://www.istat.it)), l'homicide volontaire commis entre 1995 et 2003, représente en moyenne 0,56 % des délits contre la personne et 0,05 % de tous les délits dénoncés pour lesquels l'Autorité judiciaire a commencé l'action pénale; alors qu'en France ([www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)), entre 1996 et 2003, si l'on se

rapporte aux condamnations infligées, le pourcentage de l'homicide volontaire par rapport à l'ensemble des délits contre la personne est en moyenne de 0,6 %, alors qu'il est environ de 0,1 % de toutes les condamnations.

Il est également possible de faire des comparaisons plus homogènes en utilisant le quotient de criminalité par homicide volontaire dans plusieurs pays européens comme l'Italie, l'Angleterre et le Pays de Galles, l'Ecosse, la Suède et la Suisse, en prenant en considération les années entre 1995 et 1999<sup>4</sup>. En Italie, ce quotient (pour 100 000 habitants) est en moyenne de 2,71: une valeur bien au-dessus de celles des Etats qui ont été prises en considération. En effet, pour l'Angleterre et le Pays de Galles, le quotient est d'1,42, pour la Suède d'1,8, pour la Suisse (rien qu'en 1995) d'1,17 et enfin, une valeur qui se rapproche davantage de la valeur italienne, celle de l'Ecosse, où ce quotient est en moyenne de 2,31. En outre, pour l'Italie, il a été possible d'obtenir des données plus récentes (années 2002-2003) qui permettent de constater que cette valeur, de l'ordre de 2,5 en moyenne, est en légère baisse.

### 3. L'HOMICIDE ET SES VICTIMES: CHANGEMENT DE FORME?

Revenons donc à Bologne et sa province pour voir dans le détail certaines caractéristiques des homicides, et de leurs victimes, commis entre 1984 et 2003.

Comme dit au début, ce type d'analyse a pu se faire grâce à l'emploi d'une autre source: la presse quotidienne locale.

Entre 1984 et 1993, à Bologne et ses environs, les contextes<sup>5</sup> d'où sont partis les conflits ont été les suivants, dans un ordre numérique décroissant: milieu

---

<sup>4</sup> Nous avons traité aussi des données publiées dans: *Bureau of Justice Statistics, Cross-National Studies in Crime and Justice*, Washington, D.C., USA ([www.ojp.usdoj.gov/bjs/abstract/cnscj.htm](http://www.ojp.usdoj.gov/bjs/abstract/cnscj.htm)).

<sup>5</sup> En ce qui concerne le type d'homicide qu'on peut déduire des scènes où a eu lieu la victimation, dans cette recherche, j'ai choisi d'utiliser le vocabulaire suivant: par l'étiquette de "milieu", j'ai voulu indiquer que l'homicide a été commis par l'intermédiaire de la criminalité, plus ou moins organisée, même si la victime n'appartenait pas forcément à cet environnement; dans la catégorie "déviance", j'ai regroupé tous les cas où, par le biais des sources utilisées, il n'a pas été possible de vérifier l'appartenance au milieu véritable, ou bien l'on parle de victimes liées à une délinquance "non professionnelle" ou occasionnelle, à moins qu'il ne s'agisse de personnes faisant partie du monde de la prostitution; la scène "petit trafic de drogue." décrit un *milieu* lié à la consommation et, justement, au petit trafic

et famille (chacun d'eux à 31 %), environnement "hors famille" (22 %), déviance (8 %), consommation et petit trafic de drogue (6 %), autre (2 %)⁶. Dans les dix ans qui ont suivi, c'est-à-dire entre 1994 et 2003, l'environnement le plus criminogène a été la famille (44 % des cas), alors que le phénomène de la criminalité allié au phénomène multiforme et complexe de la déviance, incident, dans l'ensemble, sur la liste des homicides dans 29 % des cas "seulement" (milieu: 15 %; déviance et consommation avec petit trafic de drogue: 7 % chacun); "hors famille": 26 %; autre: 1 %⁷.

Dans ce sens, l'homicide peut être glosé comme "affaire de famille", dans le sens le plus large du terme, c'est-à-dire de concentré d'affections, d'émotions, de relations, de droits, de devoirs, d'anxiété, de désirs, d'espairs, et orienté, de manière générale, vers le phénomène complexe et beaucoup plus vaste de la violence domestique. A ce propos, ma recherche fait ressortir que le contexte familial a fait plus de victimes parmi les femmes, alors que les phénomènes de déviance, de criminalité et le contexte social non familial sont plus dangereux pour les hommes; cependant, entre 1984 et 1993, la présence d'individus de sexe masculin parmi les victimes de meurtres commis en famille est loin d'être négligeable: 15 hommes sur 33.

Il est aussi intéressant de jeter rapidement un coup d'œil sur la situation de la phénoménologie homicide dans certains pays européens et non-européens. En particulier, les statistiques publiées par le Ministère de l'Intérieur britannique montrent que l'homicide, en 2004-2005, représente 0,1 % de tous les crimes violents: les délits contre la personne ont été dans l'ensemble de l'ordre de 2 412 dont 401 cas (c'est-à-dire 17 %) ont été commis dans un contexte familial (Slan, Povey, Walker, Kershaw, 2005). En ce qui concerne l'Ecosse, il est possible de consulter des statistiques publiées par le gouvernement écossais ([www.scotland.gov.uk](http://www.scotland.gov.uk)) se rapportant aux dix années entre 1989 et 1998. A cette époque-là, en ce qui concerne les homicides élucidés (1 065 au total), le pourcentage des cas ayant un rapport avec une

---

qui en est éventuellement la conséquence, sans qu'aucun rapport évident avec le trafic de stupéfiants ne ressorte des sources sondées; le groupe "hors famille" indique les individus impliqués dans des conflits détonnants hors du cadre familial (même élargi), alors que sous le mot "famille" se trouve des scènes de victimation s'étant développées entre personnes unies par des liens familiaux, de vie commune ou plus en général, par des liens sentimentaux.

6 Précision que pour 14 individus, il n'a pas été possible de définir la scène (nombre de victimes au total : 119)

7 Précisons que pour 11 individus, il n'a pas été possible de définir la scène (nombre de victimes au total : 83).

situation de liens familiaux et sentimentaux va d'un minimum de 22,7 % en 1997 à un maximum de 43,8 % en 1989. En France, une recherche effectuée sur les sentences prononcées par la Cour d'Appel de Versailles entre 1987 et 1996, relatives à des meurtres commis dans le département des Yvelines, a mis en évidence que sur 102 faits jugés, 48 % concernaient des conflits éclatés dans le cadre de la famille ou entre personnes unies par des liens sentimentaux présents ou passés (Mucchielli, 2002). De l'autre côté de l'Atlantique et en particulier aux Etats-Unis, environ 22 % des homicides commis en 2002 ont été attribués à la typologie "family murders" (U.S. Department of Justice - Office of Justice Programs - Bureau of Justice Statistics; [www.ojp.usdoj.gov](http://www.ojp.usdoj.gov)).

Grâce aux études classiques ayant donné naissance à la victimologie en tant que nouveau parcours de recherche théorique et empirique dans le cadre de la criminologie (rappelons tout spécialement "The Criminal and his Victim", un ouvrage de Hans Von Hentig paru en 1948), il est désormais devenu ordinaire de s'interroger aussi dans le détail sur les liens unissant l'agresseur et l'agressé. La première constatation à ce propos concerne le nombre de cas où la victime connaissait son agresseur.

A partir de cette étude, les typologies qui ont été construites dans ce domaine tournent autour de cette classification de mobiles, et surtout à ces types de liens entre le meurtrier et sa victime.

J'ai adopté dans ma recherche une classification dichotomique aussi bien des mobiles (expressifs/instrumentaux) que des liens entre la victime et l'agresseur (primaire/secondaire) en effectuant des combinaisons entre eux : nous aurons donc des homicides expressifs-primaires, expressifs-secondaires, instrumentaux-primaires et instrumentaux-secondaires. En particulier, un "homicide de type expressif", est par définition une action délictueuse violente qui n'est pas motivée par des raisonnements de type "rationnel", mais qui est plutôt impulsive ou qui est l'expression d'émotions à la base de laquelle se trouve le désir de "faire payer" un affront ou d'accomplir une vengeance; alors qu'un "homicide instrumental" est un acte où l'agresseur cherche à améliorer sa position par une espèce de "spéculation rationnelle" concernant la minimisation des risques et l'appât du gain, de quelque type d'avantage qui soit ou de contrôle sur la victime. En ce qui concerne en outre le lien unissant l'auteur du crime à sa victime, la relation primaire s'instaure entre personnes "intimes" dans le sens le plus large du terme (et donc la famille, les conjoints, les amants et les amis) contrairement à la relation secondaire qui comprend les individus dont les liens d'affection sont plus distants (simples connaissances) ou qui ne s'étaient même jamais

croisées avant que ne se produise l'acte délictueux. Selon plusieurs études criminologiques, il semblerait qu'à l'origine des homicides primaires résident en général des mobiles expressifs (par conséquent de fortes émotions ou de la colère) qui sont le produit de relations et d'interactions très intenses, alors que les actes délictueux qui se produisent entre personnes unies par des liens de type secondaire, seraient probablement dictés par des mobiles instrumentaux (Decker, 1996).

L'analyse des données relatives aux événements s'étant produits dans la province de Bologne met en relief la manière dont l'homicide l'expressif-primaire ainsi que l'instrumental-secondaire représente en moyenne 63 % des cas, avec quelques variations entre les deux décennies : augmentation des cas de délits expressifs-primaires entre 1994 et 2003 (on passe de 30 % entre 1984 et 1993 à 43 %) et diminution des délits instrumentaux-secondaires (on passe de 35 % entre 1984 et 1993 à 17 %). Les homicides restants sont de type expressif-secondaire (30 % entre 1984 et 1993, de 35 % entre 1994 et 2003) et enfin, de type instrumental primaire (5 % des cas dans les deux décennies).

On peut donc constater qu'une bonne partie des individus ont été victime d'actes qui sont l'expression d'une déviation par rapport aux attentes générales à l'égard de l'homicide (c'est-à-dire que la violence instrumentale est exprimée sur des étrangers et qu'en revanche la violence expressive est plus fréquemment défoulée sur les "proches") et que cette observation appelle un approfondissement supplémentaire. C'est-à-dire qu'on se concentre sur l'interprétation des données par le "profilage" de la victimation d'homicide, effectué à partir de l'analyse des correspondances multiples (dénommée ci-après ACM) et en mettant en relation entre elles les variables décrites plus haut à propos des scènes de la victimation, du mobile du crime et du lien entre l'auteur et sa victime<sup>8</sup>. A la suite de quoi on a construit des profils, chacun se rapportant à un quinquennat, afin d'analyser leur évolution dans le temps. L'ACM a permis de mettre en évidence ce qui suit :

- 1) l'homicide suivi de suicide (réussi ou tenté) est généralement commis au sein de la famille et pour des mobiles expressifs. Sur les cinq années allant de 1989 à 1993 seulement, s'est ajouté le mobile de type instrumental;

---

<sup>8</sup> Seuls les cas où il a été possible de ramener l'acte délictueux à un seul mobile ont été pris à l'étude (92 cas sur 119) pour la période allant de 1984 à 1993, et 65 cas (sur 83) pour la période successive allant de 1994 à 2003).



- 2) si l'on se rapporte au "milieu", aux homicides instrumentaux-secondaires "normaux" viennent s'ajouter, à certaines époques, les homicides expressifs-secondaires: nous en avons un exemple à l'époque de la bande de la "Fiat Uno Blanche" (1987-1994);
- 3) dans le contexte "hors famille", aux homicides instrumentaux-secondaires viennent s'ajouter les homicides expressifs-secondaires (tout particulièrement durant le dernier quinquennat 1999-2003) dus à des vengeances, à des rixes (parfois entre ivrognes), à des désirs de revanches, à des querelles entre voisins nées sur des conflits qui durent depuis longtemps, à des disputes pour une femme, à une manifestation présumée de racisme;
- 4) enfin, tout spécialement dans l'univers de la prostitution, on compte des délits expressifs-secondaires (par exemple, la victime est agressée parce qu'elle ne veut pas se plier à certaines prétentions de son client).

On peut donc voir que certains profils brièvement décrits au cours de cet exposé, représentent des déviations par rapport à ce que chacun de nous s'attend communément d'un homicide du point de vue des motivations et des relations interpersonnelles. Ce qui fait que ces attentes prennent un aspect normatif et qu'elles permettent de définir ces crimes de sang comme "normaux" ou "anormaux".

Il va sans dire que les homicides "normaux" sont plus clairement décodés et qu'au contraire, les homicides "déviants" provoquent des sentiments particuliers de frayeur et d'insécurité dans la population car ils sont plus difficiles à expliquer par les schémas cognitifs communs et consolidés, qui induisent à des processus logiques, employés pour organiser les perceptions relatives aux prévisions à l'égard de notre propre avenir. Par le biais d'un langage durkheimiste, nous pouvons dire qu'il existe des crimes qui menacent directement la conscience collective parce qu'ils violent, de manière forte et précise, des sentiments communs qui en représentent l'essence, en contrevenant à des attentes généralisées qui touchent ce qui est important et ce qui est juste (DiCristina, 2004).

L'homicide étant le fruit d'un comportement social comme les autres, il est dynamique et change drastiquement de forme. Une réflexion sur les homicides "déviants" tenant en considération congruente une description approfondie des faits et des liens existant entre l'agresseur et sa victime, peut donc mener, tant dans une optique de prévention que de répression de la criminalité, à entreprendre des analyses "alternatives" qui pourraient

permettre d'aller au-delà de ce qui est toujours au vu et au su de tout le monde, et de mettre en évidence certaines situations ou certaines connexions particulières: cela peut donc pousser à tirer la sonnette d'alarme en ce qui concerne ce qui est en train de se passer ou des changements en cours dans certaines régions et non seulement dans l'univers du crime, mais aussi dans le contexte socioculturel en général.

### Bibliographie

- Balloni A., "In tema di omicidio: alcune considerazioni", in **Bisi R. (a cura di)**, *Scena del crimine e profili investigativi. Quale tutela per le vittime?*, Milano, FrancoAngeli, 2006
- Barbagli M., Colombo A. (a cura di), *Partecipazione civica, società e cultura in Emilia-Romagna*, Milano, FrancoAngeli, 2004
- Bisi R., Sette R., "Victimes de tragédies en Italie. Ombres et lumières d'une réalité oubliée", *Revue Francophone du Stress et du Trauma*, Tome 2, N. 1, Février 2002, pp. 13-21
- Bisi S., Buscemi S., *L'omicidio volontario nella città di Roma (1981-1983)*, Roma, GIRS, Università La Sapienza, 1988
- Decker S. H., "Deviant homicide: A new look at the role of motives and victim-offender relationship", in *The Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 33, n. 4, November 1996, pp. 427-439
- DiCristina B., "Durkheim's theory of omicide and the confusion of the empirical literature", in *Theoretical Criminology*, vol. 8, n. 1, 2004, pp. 57-91
- Ferri E., "Il delitto passionale nella civiltà contemporanea" – Leçon inaugurale du cours de droit et de procédure pénale de l'Université de Rome, le 19 janvier 1909, dans **Ferri E.**, *Difese penali*, vol. III, Torino, Utet, 1925, page 297, cité dans **Bisi R.**, *Enrico Ferri e gli studi sulla criminalità*, Milano, FrancoAngeli, 2004, page 155.
- Iannacone P., *Relazione del Procuratore Generale della Repubblica presso la Corte d'Appello di Bologna sull'amministrazione della giustizia*, Bologne, 11 janvier 1997.
- Lombroso C., *L'amore nel suicidio e nel delitto. Conferenza tenuta alla Società di Letture di Torino nel febbraio 1881*, Bologna, Fratelli Treves, 1881
- Merzagora Betsos I., Pleuteri L., *Odia il prossimo tuo come te stesso. L'omicidio-suicidio a Milano e provincia*, Milano, FrancoAngeli, 2005
- Mucchielli L., "Recherche sur les homicides: auteurs et victimes", in *Questions Pénales*, XIV-1, 2002, pp. 1-4
- Mucchielli L., «L'élucidation des homicides: de l'enchantement technologique à l'analyse des compétences des enquêteurs. Contribution à la sociologie du travail de police judiciaire», in *Études & Données Pénales*, n. 98, 2005
- Picchinenna M., *Relazione del Procuratore Generale della Repubblica presso la Corte d'Appello di Bologna sull'amministrazione della giustizia*, Bologne, 15 janvier 1972
- Rondoni D. (a cura di), *Da Bologna... a Bologna. Una lettera di Giacomo Leopardi. Rispedita al mittente*, Bologna, Bononia University Press, 2004

- Roversi A., "Recensione di: Norbert Elias, Coinvolgimento e distacco. Saggi di sociologia della conoscenza", *L'Indice*, 1989, n. 5
- Sarzotti C., "La cultura giuridica dei Procuratori Generali nelle relazioni inaugurali degli anni giudiziari", in **Balloni A., Mosconi G., Prina F. (a cura di)**, *Cultura giuridica e attori della giustizia penale*, Milano, FrancoAngeli, 2004
- Scalia V., "La reazione alla criminalità minorile in una città del benessere. Uno studio sui fascicoli del tribunale per i minorenni di Bologna", in *Sociologia del diritto*, n. 1, 2005, pp. 167-188
- Slan N., Povey D., Walker A., Kershaw C., *Crime in England and Wales 2004/2005*, Home Office Statistical Bulletin, July 2005, disponibile all'URL: [www.homeoffice.gov.uk](http://www.homeoffice.gov.uk)
- Stébé J-M., *La médiation dans les banlieues sensibles*, Paris, PUF, 2005
- Tarde G., "L'affaire Chambige", in *Archives d'anthropologie criminelle, de criminologie et de psychologie normale et pathologique*, vol. IV, 1889, pages 92-108, cité dans **Bisi R.**, *Gabriel Tarde e la questione criminale*, Milano, FrancoAngeli, III edizione ampliata, 2004, pages 140-142.
- Wunenburger J-J., "Imaginaires de la violence: du fondement symbolique au fantasme destructeur", dans **Draï R., Mattéi J-F.**, *La République brûle-t-elle? Essai sur les violences urbaines françaises*, Paris, Éditions Michalon, 2006, page 76.

**APPROCHE PSYCHOCRIMINOLOGIQUE DE L'AGIR  
CRIMINEL VIOLENT: DYNAMIQUE RELATIONNELLE,  
PROCESSUS ET FONCTION DU PASSAGE À L'ACTE  
DANS LE CADRE DES VIOLENCES INTRA-FAMILIALES\***

*par Valérie MOULIN\*\**

**Résumé**

Cet article propose une réflexion théorique et clinique sur les processus psychologiques qui sous-tendent la dynamique de l'agir criminel violent dans le champ des violences intra familiales. Plus précisément, il interroge les fonctions psychologiques de la victime et les relations auteur-victime dans certains processus d'actes, et ce, au regard de la «vulnérabilité psychique» des auteurs et de ce qui a été mis en impasse chez ces derniers dans la période antérieure à l'agir. A travers l'analyse des «dysrégulations narcissiques et objectales» et des impasses relationnelles qu'elles impliquent sur le plan psychologique, cet article montre comment le sujet devient dangereux là où il est vulnérable.

**Summary**

This article proposes a theoretical and clinical reflection, on the psychological processes of violent criminal acting out, in the family violences. More precisely, it questions the psychological functions of the victim and the relations author-victim in certain processes of acts, and this, in comparison with the "psychic vulnerability" of the authors and this was put in dead end at the latter during the former time to act it. Through the analysis of the "narcissistic and object dysregulations" and relational dead ends they imply on the psychological level, this article shows how the subject becomes dangerous where he is vulnerable.

---

\* Publié in: RICPTS, 2006, No. 4.

\*\* Maître de Conférences en psychologie pathologique et criminologique, Laboratoire de Cliniques Psychologiques, Psychopathologie et Criminologie; Equipe d'Accueil 4050. Institut de Criminologie et Sciences Humaines, Université de Rennes II.

Cet article interroge les fonctions psychologiques de la victime dans l'agir criminel, et ce, au regard de la vulnérabilité psychique de l'auteur et de ce qui a été mis en impasse chez ce dernier dans la dynamique précriminelle de l'acte. La clinique de l'agir criminel violent met en exergue l'extrême sensibilité des sujets aux modifications de leur environnement, plus précisément aux modifications du rapport à l'autre, ressenties comme une menace dans la période qui précède l'infraction. Les mouvements d'autrui peuvent être sources d'angoisses et de déséquilibres psychiques en révélant la «*vulnérabilité psychique*» des sujets, notamment identitaire, narcissique et objectale. Dans certains cas, l'impasse psychique suscitée par la dynamique antérieure à l'agir, participerait à la mise en oeuvre d'un processus psychique favorable à l'infraction et à la construction psychologique d'une victime chosifiée; victime avec laquelle il s'agirait de maintenir un type relationnel qui assure la stabilité identitaire et narcissique.

Partant d'une réflexion théorique et clinique sur les relations «auteur-victime» dans la dynamique de l'agir criminel, nous abordons ensuite la question de la *vulnérabilité psychique* des auteurs d'infractions violentes. Puis, à partir de la présentation de deux exemples issus des résultats empiriques d'une recherche, nous interrogerons et questionnerons le rapport «auteur-victime» et les fonctions psychiques de cette dernière dans l'agir.

## **1. DYNAMIQUE RELATIONNELLE ET PROCESSUS PSYCHIQUE QUI SOUS-TEND L'AGIR CRIMINEL**

La recherche clinique sur l'agir criminel violent<sup>1</sup> conduit à s'interroger sur la vulnérabilité identitaire, narcissique et objectale des auteurs d'infractions et notamment sur la menace potentielle que constituent autrui et les relations à autrui, pour un sujet qui n'a pu accéder à une oedipification structurante. Certains récits d'agirs nous mettent en présence de situations au cours desquelles les auteurs se trouvent confrontés à «l'importance» prise par l'autre et aux risques que suscitent les changements d'autrui et les modifications de leur rapport à l'autre, dans la période qui précède l'infraction. Importance de l'autre, ressentie comme une menace interne et suscitant la mise en place de processus psychologiques défensifs, favorables à l'agression. Cet autre, susceptible de déstabiliser le sujet, est le plus

---

<sup>1</sup> Par ce terme nous désignons les infractions violentes commises à l'encontre des personnes, regroupant les catégories d'infractions suivantes: les homicides, les coups et blessures, les infractions sexuelles et les actes de torture et de barbarie.

souvent une personne connue et particulièrement investie par l'auteur dans la phase pré-criminelle ou dans un laps de temps beaucoup plus important. L'agression n'est pas forcément dirigée à l'encontre de cette même personne, il est possible d'observer des changements d'objet entre la personne mise en cause au cours de cette période et la victime.

### ***Les relations "auteur-victime" dans la dynamique criminelle***

Dans le cadre d'agirs criminels hétérocentrés, entrant dans la catégorie des atteintes aux personnes, la victime et l'auteur constituent les deux principaux protagonistes de la scène du crime. Divers auteurs, parmi eux les représentants du courant dit de «*la première victimologie*», se sont intéressés aux rapports entre la victime et l'auteur dans le déroulement de l'agir. Les travaux de Von Henting (1948) ont dégagé une typologie de victimes à partir des relations auteur-victime. Plus tard, les recherches de E. Fattah (1973) centrées sur la dynamique criminelle, au regard des interactions auteur-victime ont montré le rôle que la victime peut jouer dans l'agir: «*La personnalité, le type, l'attitude et la réaction de la victime sont d'une importance primordiale dans l'explication du comportement criminel et plus particulièrement du passage à l'acte*»<sup>2</sup> [3]. Fattah émet l'hypothèse que les capacités d'inhibition des auteurs d'infractions<sup>3</sup> sont liées, notamment, à la représentation que l'auteur a de la victime et du type de relation qu'ils entretiennent. Des critiques ont été émises à l'égard de ces approches car elles supposent un questionnement autour de la réalité du comportement de la victime dans l'agir (ou en raison de formulations qui le laissent supposer).

En effet, dans le cadre d'une analyse clinique de la dynamique criminelle, il ne s'agira pas de questionner la réalité du comportement de la victime, mais la perception de celle-ci et de son comportement par l'auteur, en référence à la dimension subjective et intra-psychique de l'auteur. Il s'agit de s'intéresser à ce que représente la victime sur le plan psychique pour l'auteur. Lorsque nous évoquons la victime en tant qu'«objet externe», il ne s'agit pas de l'objet de la réalité, mais bien de l'investissement des représentations que le sujet a de cet objet externe. L'objet externe est toujours en relation avec l'objet interne, même si le détour par l'objet de la réalité, support des projections de représentations, introduit une possibilité de dynamique nouvelle (Jeammet, 1985). La représentation de l'objet externe renvoie à la représentation de

---

<sup>2</sup> Fattah, E-A. 1973, p.174.

<sup>3</sup> qui dépendent également des capacités de rationalisation et d'auto-légitimation de l'acte selon E-A Fattah.

l'objet (intériorisé par le sujet) et aux modalités relationnelles instaurées avec celui-ci, prototype des relations avec les objets de la réalité: «*Toute relation à des objets réels étant modelée, aménagée en fonction d'une relation primaire à des images inconscientes et partant affectées d'un coefficient de déformation*» (Bouvet cité par Brusset, 2005).

### ***Le choix et la construction psychique de la victime***

Différents agirs conduisent à questionner les raisons du choix d'une victime par l'auteur. Dans certains cas, l'agir n'est pas dirigé contre une victime précise, identifiée et différenciée par l'auteur. Il se peut que la victime soit inconnue de l'auteur et qu'il n'existe aucun lien entre les deux protagonistes avant la perpétration de l'infraction. Elle peut être considérée par l'auteur comme une «personne» parmi d'autres, dont la spécificité n'est pas prise en compte ni reconnue, servant de réceptacle aux mouvements violents. D'autres victimes au contraire, sont choisies à partir de critères particuliers, d'ordre physique par exemple, psychologique ou en raison d'un type de relation instaurée avec l'auteur, etc. La relation instaurée avec la victime dans le cadre du mode opératoire est en lien avec la dynamique psychologique et/ou psychopathologique de l'auteur. Divers travaux, dont ceux de J. Proulx (2006, Proulx *et col.*, 1999) démontrent l'existence de liens entre le mode relationnel habituel du sujet (lié au fonctionnement de la personnalité et aux troubles de cette dernière) et le mode opératoire chez différents types d'agresseurs sexuels. Selon cet auteur, la nature du trouble de la personnalité pourrait déterminer, au moins en partie, le scénario de l'agression sexuelle.

L'investigation du contexte de vie antérieur à l'infraction<sup>4</sup> amène le sujet à reconstruire la dynamique situationnelle et relationnelle à partir d'événements identifiés et proposés par lui (Moulin, 2003). Ce type d'investigation permet d'analyser et de comprendre ce qui a contextuellement participé à la construction psychologique de l'infraction. Dans le cadre des violences intra-familiales, ou plus largement lorsque la victime est une personne connue par l'auteur, ce procédé montre comment, alors que l'auteur n'en a pas toujours conscience, il construit psychologiquement une victime désignée, qui, sur le plan psychodynamique, voire structural, répond à ce qui a été mis en «impasse» chez l'auteur dans la période antérieure à l'agir. Victime non aléatoire, mais désignée au regard de la fonction qu'elle occupe sur le plan de la dynamique psychique de l'auteur.

---

<sup>4</sup> Analyse réalisée sur une période qui s'étale d'au moins un mois avant l'infraction au mode opératoire (incluant la période pré-criminelle).



D'un point de vue méthodologique, l'analyse de la dynamique relationnelle doit tenir compte des faits, du sens qu'ils prennent pour le sujet qui les vit, de leurs effets de résonance au regard de la dynamique intra-psychique et des points de vulnérabilité éventuels du sujet. Ceci fonde la nécessité d'une triple approche de la réalité événementielle: les événements dans leur réalité objective, leur perception par le sujet et leur impact sur la dynamique psychique de ce dernier (Moulin et Favard, 2003). De plus, cette triple approche de la réalité doit être entendue dans une perspective circulaire car, si le sens donné à la situation est tributaire de la dimension subjective et des retentissements sur le plan intra-psychique (effet de résonance), l'existence de troubles psychopathologiques, par exemple, peut entraîner des distorsions dans la perception de la situation.

## **2. VULNÉRABILITÉ PSYCHIQUE ET PROCESSUS PSYCHIQUE QUI SOUS-TEND L'AGIR CRIMINEL**

### ***Les dysrégulations narcissiques et objectales***

Si les premières théorisations sur la dynamique psychique qui sous-tend l'agir criminel, se sont centrées sur le registre génital du conflit, au regard du complexe d'Œdipe, les écrits récents mettent l'accent sur le pré-génital et prennent en compte la vulnérabilité identitaire-narcissique, l'instabilité des assises narcissiques et les problématiques objectales, liées aux difficultés d'individuation et de séparation chez les auteurs de comportements violents (Balier, 1988, 1996; Aubut, 1993; Millaud, 1998, etc.). Par les termes «d'assises narcissiques», nous désignons, en référence à P. Jeammet (1989), «ce qui assure la continuité du sujet et la permanence de son investissement de lui-même»<sup>5</sup>. L'axe narcissique constitue un territoire stable à investir, garant de la continuité du sujet, malgré les discontinuités de l'objet. Cette stabilité de l'axe narcissique repose sur la qualité des relations et introjections primaires, en permettant un développement harmonieux et une progressive différenciation entre sujet et objet. La notion de «dysrégulation narcissique et objectale» doit être entendue de façon dynamique (Jeammet, 1991) renvoyant aux déséquilibres des régulations identitaire, narcissique et objectale, plutôt qu'à des aspects structuraux envisagés en termes de «failles» ou de «déficiences». La fragilité des assises narcissiques ayant des implications objectales, notamment par le développement d'objets «externes» qui auront un rôle important dans le maintien de la stabilité psychique interne (rôles de

---

<sup>5</sup> Jeammet, P. 1989, p.1765.

moi auxiliaire, de miroir, d'appui, etc. décrits notamment dans les fonctionnements limites et dans différents troubles de la personnalité), impliquant des relations singulières, voire paradoxales avec les objets d'investissement. Trop de proximité avec autrui est source d'angoisse, impliquant des risques d'intrusion de la part de l'objet, trop de distance ou d'autonomie des risques d'abandon, etc. Les sujets se défendent constamment contre les mouvements et les variations de l'autre qui sont sources d'angoisses et de déséquilibres psychiques en révélant leur vulnérabilité psychique. L'autre étant aléatoire dans le temps comme dans l'espace, il contraint constamment le sujet à tenter de restaurer un équilibre dynamique.

Ces dysrégulations narcissique et objectale que nous appréhendons en terme de «vulnérabilité psychique», peuvent être révélées notamment dans la dynamique relationnelle antérieure à l'agir. La reconstruction psychocriminologique de la dynamique contextuelle et relationnelle antérieure au crime, permet de repérer les lieux et moments d'émergence de la crise, du conflit susceptibles d'engager un processus psychique favorable à l'infraction. Il s'agit d'entendre la vulnérabilité psychique en tant qu'elle s'exprime de façon dynamique par l'impact et le retentissement des événements (Moulin, 2006). La vulnérabilité psychique tiendrait «à ce que rien ne vient prendre le relais de ce qui est mis en défaut» (Villerbu, 2003), créant une impasse susceptible de favoriser la mise en oeuvre d'un processus psychique facilitant l'agir infractionnel. Le sujet pouvant devenir dangereux, là où il est le plus vulnérable sur le plan psychologique. La modélisation des processus psychologiques nous conduit à considérer que le point de départ de la dynamique de l'agir criminel réside dans l'existence d'un conflit psychique; conflit qui prend naissance dans les tensions liées à l'articulation complexe et circulaire des effets de la réalité sociale (appréhendue en terme «d'événements») sur la dynamique psychique (appréhendue en terme de «vulnérabilité psychique»), en lien avec l'histoire de vie. Le processus psychique qui sous-tend l'agir peut être considéré comme une modalité de régulation défensive, face à ce qui lui a donné naissance, et qui constitue une menace pour l'équilibre de la dynamique psychique de l'auteur.

Dans certains processus psychiques qui sous-tendent l'agir, la stabilité des assises narcissiques du sujet, mise à mal par l'émergence d'une «impasse psychique» entre le sujet et l'objet, pourrait être préservée par différentes modalités d'instauration d'une «*relation d'emprise*» au cours de l'acte d'agression. La relation d'emprise est à entendre au sens de R. Dorey (1981), comme mode «*très singulier d'interaction entre deux sujets*», se développant dans le champ de l'intersubjectivité, dont l'objectif est «*la réduction de toute altérité, de toute différence, à l'abolition de toute spécificité; la visée étant de*

*ramener l'autre au statut d'objet...». Face à l'impossibilité de renoncer à l'objet (garant de la continuité et du maintien de la stabilité psychique) dans certains cas, il ne s'agirait pas d'abolir la relation, mais plutôt de tenter de restaurer, en extériorité, un type relationnel, avec un «objet chosifié». Différents processus psychiques qui sous-tendent l'agir pourraient s'apparenter à la mise en place d'une «relation fétichique» (1978) qui garantirait une «immunité objectale et conflictuelle» tout en maintenant un lien avec un objet «chosifié». Ce type de relation correspondrait à l'investissement idéalisé ou dévalorisé d'une victime chosifiée, en vue de maintenir un mode relationnel qui garantit la stabilité psychique, notamment identitaire et narcissique.*

Partant d'une analyse psychocriminologique d'agirs criminels violents, nous mettrons en évidence deux processus psychologiques qui illustrent les points précédents.

### **3. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE**

Les analyses psychocriminologiques et les processus de passages à l'acte présentés sont issus d'un travail de recherche. Ce dernier a porté sur l'étude de 40 agirs criminels violents, associée à des analyses du mode de fonctionnement de la personnalité<sup>6</sup> et de l'histoire de vie des sujets. Ces derniers ont été rencontrés en milieu pénitentiaire. Il s'agit d'auteurs d'infractions violentes reconnus responsables de leurs actes (article 122-1 du Code pénal français).

L'évaluation psychocriminologique de l'agir est fondée sur l'élaboration d'une modélisation complexe de l'acte violent, rendant compte de l'articulation intégrative des dimensions sociales, criminologiques et psychiques. L'approche développée envisage le comportement transgressif violent comme étant la résultante d'un ensemble de dimensions individuelles et sociales, appréhendées de façon dynamique, temporelle et signifiante en pensant les articulations entre monde interne et externe (Moulin, 2006). L'auteur d'une infraction n'est pas considéré comme un être isolé et «isolable» du contexte dans lequel il évolue, mais comme un être en situation et en relation avec son environnement, porteur d'une histoire et agissant à ce titre de manière singulière sur l'environnement.

---

<sup>6</sup> selon une approche psychodynamique transnosographique réalisée à partir de l'utilisation de trois tests.

L'analyse psychocriminologique du passage à l'acte et des processus psychiques qui sous-tendent l'agir a été réalisée à partir de l'Entretien d'Evaluation du Processus de Passage à l'Acte (EEPPA) (Moulin, 2003; Moulin, Favard, 2003). Conçu de façon chronologique autour de trois périodes d'étude: la période antérieure à l'infraction, les périodes criminelle et post-criminelle, l'EEPPA permet une reconstruction du déroulement de l'agression, à partir de la façon dont le sujet nous dit avoir perçu, vécu et s'être comporté avant, pendant et après l'acte. Cette analyse est complétée par les données issues des dossiers pénaux. L'EEPPA est composé de plus de cinquante items, regroupés en vingt-trois indicateurs, puis en cinq dimensions. L'articulation des différentes périodes d'étude, des indicateurs et des niveaux d'analyse, autorise la reconstruction de la chaîne d'agression, sur le plan factuel, comportemental et subjectif. Un second niveau<sup>7</sup> dégage des processus psychiques plus généraux qui peuvent être communs à un ensemble de cas. Différentes chaînes d'agressions peuvent renvoyer à un même processus psychologique.

L'étude s'inscrit dans une démarche de recherche clinique, basée sur une méthodologie mixte qui articule une approche casuistique et statistique. Ce type d'approche permet de prendre en compte la particularité et la singularité des cas, mais aussi de dégager des processus psychiques plus généraux, communs à un ensemble de cas, malgré la diversité des catégories d'infractions et des formes de l'agir infractionnel<sup>8</sup>.

A partir de la présentation de deux exemples pris dans le champ des violences intra-familiales<sup>9</sup>, nous présenterons les deux niveaux d'analyse précédemment cités.

---

<sup>7</sup> Ce second niveau est opérationnalisé à partir de cinq dimensions qui sont: Le conflit/ou l'impasse psychique, les réactions et modalités de régulation, la victime, les relations auteur –victime, le niveau d'élaboration mentale de l'acte.

<sup>8</sup> La différenciation des infractions renvoie à une construction socio-pénale qui ne dit rien des processus psychiques sous-jacents à la dynamique de l'acte criminel.

<sup>9</sup> à l'encontre des enfants.

#### **4. ELÉMENTS DE RÉSULTATS (REPRENDRE, STRUCTURER ET PRÉCISER)**

##### ***1. Le processus de “substitution/renversement des rôles”***

Ce processus a été repéré chez 7 sujets, auteurs d'infractions sexuelles sur des enfants de leur entourage familial.

*Présentation d'une partie de l'analyse psychocriminologique du passage à l'acte*

La période antérieure aux infractions est dominée par l'émergence ou la recrudescence de difficultés et de doutes sur le plan sentimental, en raison d'une dégradation de la qualité des relations avec le partenaire (petite amie, concubine, conjoint). Les sujets relatent l'existence d'un malaise sentimental lié à la perception d'indices d'altération du lien affectif avec leur compagne. Toutefois, ce contexte relationnel est décrit par des sujets particulièrement sensibles et réactifs aux manifestations de leur environnement proche. Les difficultés relationnelles évoquées par les sujets revêtent des formes variées (un nouvel emploi de la concubine qui demande un investissement particulier, la grossesse d'une épouse, des disputes, etc.), les interprétations données sont souvent disproportionnées relativement aux faits évoqués. Il s'agit de sujets en grande demande affective qui ont besoin de percevoir des manifestations d'affection, de soutien et d'intérêt de la part d'autrui.

L'analyse des situations évoque sous des formes variables la dégradation ou la rupture des liens instaurés avec une personne particulièrement investie. Ces situations sont vécues sur un mode dépressif et/ou abandonnique, perçues comme une dégradation, voire une perte de la relation privilégiée entretenue.

Face à la détérioration des liens avec leurs partenaires, les sujets se tournent vers l'enfant dont ils se sentent les plus proches; celui auprès duquel le sujet est en confiance. Il s'agit de l'enfant qui manifeste le plus d'intérêt, d'affection et de tendresse à l'égard des sujets: «*elle était gentille avec moi, elle me donnait l'affection que les autres ne me donnaient pas*» (Monsieur L). La recherche d'affection est énoncée par les sujets comme étant leur motivation première au rapprochement relationnel: «*C'est cette complicité sentimentale très forte, ce besoin d'affection réciproque*» (Monsieur T). «*Je n'ai jamais voulu violer S, j'avais besoin d'être aimé, j'ai cherché auprès d'elle l'amour qu'on ne me donnait pas*» (Monsieur D).

Quelle que soit la nature précise des événements qui adviennent dans la période précriminelle et le type de malaise qu'il provoque chez les sujets, ces derniers tendent à réagir en remplaçant l'objet «perdu» par un objet substitut et en opérant un déplacement de l'investissement narcissique du premier objet vers la future victime. Le vide affectif et relationnel est ainsi comblé par l'investissement d'un nouvel objet. Cette substitution permettant aux sujets d'éviter toute élaboration psychique face à l'émergence d'angoisses et à l'apparition d'affects dépressifs. Ainsi, la victime est «désignée» (très fréquemment parmi différents enfants) en fonction de son attitude à l'égard du sujet (celle qui est «*douce et calme*», «*aimante et rassurante*» pour le sujet) dans une véritable «confusion des langues» où les manifestations d'intérêt et de tendresse seront ensuite interprétées comme autant de sollicitations érotiques de la part de l'enfant. La relation entre l'auteur et l'enfant, avant, pendant et après l'infraction est décrite en termes particulièrement affectueux. Les sujets se placent dans la position de «parent idéal», s'occupant irréfutablement de l'enfant. La relation idéalisée à l'égard de la victime s'instaure en contre-point du rapport entretenu avec l'objet décevant de la situation précriminelle.

Contrairement au mécanisme décrit par E. De Greeff (1955), consistant en une dépréciation et dévalorisation de la future victime, le processus criminogène se développe autour d'un investissement positif de cette dernière. La victime est décrite en des termes particulièrement positifs, à l'instar du développement d'un processus amoureux où le mécanisme d'idéalisation domine, avec son cortège de sentiments tendres et affectueux, dans un contexte de «pseudo» réciprocité affective [relevant davantage du «transsubjectif» (Balier, 1996) plutôt que de l'intersubjectif]. Si la perception de l'objet se développe sur un mode opposé à celui décrit par De Greeff, ce processus n'en garde par moins sa fonctionnalité qui est de légitimer l'agir en permettant de surcroît l'économie de la douloureuse phase «*d'assentiment formulé*».

La victime est l'objet d'un investissement narcissique positif et massif. L'intérêt et le soutien, perçu ou interprété, de la part de cette dernière rassurent les sujets. La relation entretenue avec l'enfant leur permet de restaurer momentanément une image positive et gratifiante d'eux-mêmes. Cependant, alors même que la relation à la victime est l'objet d'un investissement massif, la victime en tant que sujet singulier, avec ses particularités et désirs propres présente peu d'intérêt pour l'auteur et apparaît interchangeable. Ce n'est pas la victime en tant qu'individualité et subjectivité qui intéresse l'agresseur, mais bien plus les modalités de relation interprétées, voire projetées sur cette dernière (ainsi que les affects quelle va

susciter chez l'auteur). Dans un même mouvement, la victime est à la fois idéalisée et réduite à n'être que le support des projections des sujets, exempte de toute singularité et individualité. Il s'agirait alors, d'instaurer une nouvelle relation avec un «objet» qui a une valeur de double idéalisé, support des projections de l'idéalité et garant de la continuité narcissique.

La reconstruction de la chaîne d'agression montre l'importance des «*distorsions cognitives*»<sup>10</sup> dans le processus d'agression. Ces dernières caractérisent les faux jugements concernant les pensées, attentes et comportements des enfants victimes, perçus comme consentants, voire comme les instigateurs des relations sexuelles (Aubut, 1993). D'un point de vue psychodynamique, ces distorsions cognitives peuvent être analysées en terme d'identification projective altérant momentanément, ou plus durablement, les limites entre le dehors et le dedans, générant une confusion sur l'origine de la source pulsionnelle (Ciavaldini, 1999). C'est dans ce contexte d'effacement de l'altérité et de confusion quant à la source des excitations, qu'émergent les premières pensées de l'acte, qui peuvent prendre la forme de désirs sexuels de la part des enfants.

*Présentation d'une partie du processus de "substitution / renversement des rôles"*

Le conflit psychique qui participe à l'acte d'agression prend naissance dans l'espace relationnel (altération des liens, introduction d'un personnage tiers dans la relation, ruptures, etc.) entre l'auteur et ses objets d'investissement. Les situations réactivent à la fois des angoisses de castration (éléments oedipiens- jalousie, personnage tiers) et plus massivement des angoisses d'abandon et de perte d'objet, laissant apparaître une menace dépressive. Certains sujets ont alors recours à la consommation d'alcool (reprise ou intensification), utilisée comme une auto-médication face au malaise, en permettant temporairement l'abaissement des tensions.

Contrairement à une adaptation progressive à la situation, *via* un travail de deuil et de renoncement, les auteurs «élisent» un objet substitut parmi différents enfants, en se tournant vers celui ou celle dont le comportement est en adéquation avec les demandes et les attentes du sujet à ce moment (celle qui lui renvoie une image positive et gratifiante permettant de restaurer l'équilibre psychique). La substitution des objets externes permet d'éviter l'élaboration de la perte et la confrontation à la menace dépressive. La mise en oeuvre de différents mécanismes de défense (retrait narcissique,

---

<sup>10</sup> terme utilisé dans les approches cognitivistes nord-américaines, notamment.

idéalisation de l'enfant ou plutôt du mode relationnel entretenu avec lui, identification projective, etc.) participe à neutraliser l'altérité de l'objet (objet réifié) et à instaurer des confusions sur l'origine de la demande et des excitations sexuelles.

Dans le rapport à la victime, on observe à la fois un mécanisme d'idéalisation et de désanimation de l'enfant (peu importe l'enfant et la spécificité de l'enfant, c'est le type de relation idéalisée qui importe). Entre «idéalisation» et «chosification», le rôle de cette relation est de faire jouer à l'objet externe «fétichisé» une fonction de continuité interne. L'autre du dehors pourrait momentanément pallier les «insuffisances» de l'objet interne, dans un mouvement de substitution-idéalisation. Ce processus contribue à restaurer une relation spéculaire idéalisée et, par la même, la toute-puissance. Dans ce mouvement de substitution de l'objet, puis de renversement des rôles, la distinction entre «internalité» et «externalité» s'estompe. De plus, la relation à la victime, fondée sur l'illusion d'un consentement partagé et d'une recherche d'affection et de tendresse réciproques, peut acquérir une fonction réparatrice vis-à-vis des traumatismes précoces (à lire dans une perspective kleinienne comme un mouvement réparateur de l'objet externe idéalisé qui protège contre les menaces destructrices).

## **2. Le processus de “neutralisation et de contrôle”**

Ce processus a été repéré chez 4 sujets, auteurs d'infractions sexuelles et non sexuelles sur des enfants de leur entourage familial.

### *Présentation d'une partie de l'analyse psychocriminologique du passage à l'acte*

Le malaise, qui participe au développement du passage à l'acte, prend naissance au sein du milieu familial, dans le cadre des relations interpersonnelles, sous la forme d'un cumul et d'une succession d'événements qui s'inscrivent dans un processus long et progressif avant la perpétration de l'infraction. Les sujets ont le sentiment d'être délaissés par leur compagne qui leur manifeste moins d'intérêt et d'égards. Ils ne se sentent plus reconnus et soutenus dans leur position d'autorité vis-à-vis des enfants et/ou de leur conjoint. Le milieu familial se présente sous les traits d'un milieu clos, régi par l'autorité du père ou du représentant paternel. Or, les soubresauts des manifestations comportementales et psychiques de l'entrée dans l'adolescence des enfants fragilisent des sujets, qui expriment une intolérance à l'égard d'attitudes ou de comportements qui remettent en cause leur position ou leur statut au sein de la famille. Il en est de même en ce qui concerne «l'extérieur» du milieu familial: toute forme d'intérêt, voire



de désir à l'égard de personnes extérieures au «clan familial» sont vécues comme une remise en question de leurs importance et autorité.

Le conflit va se cristalliser autour d'un événement particulier, tel que le retard d'une épouse, le comportement de l'un des enfants (exemple: fugue d'une enfant, rejet de la part de l'enfant, refus d'obéir et de se soumettre à l'auteur, etc). C'est lorsque l'autre se dérobe, ne voulant plus tenir la place et le rôle qui lui ont été donnés par l'auteur, que l'édifice s'effondre. Les événements cités sont perçus et interprétés comme une disqualification personnelle et une remise en question de leur place et de leur autorité au sein de la famille, associées à un vécu d'humiliation et de rejet personnel. Si, dans la plupart des cas, le conflit émerge à travers les relations entretenues avec l'ensemble des membres de la famille, dans un premier temps, suite aux événements précités, les sujets changent d'échelle, passant d'une conception plurielle à une conception individuelle (Loretto, 1998). Les affects de haine et les désirs de vengeance, liés au vécu d'humiliation et de disqualification, se focalisent sur un des membres de la famille, soit parce que c'est effectivement celui qui «frustre» les besoins de reconnaissance du sujet, soit par déplacement, sur celui ou celle qui est le plus vulnérable. La victime est alors l'objet d'un investissement négatif massif; elle est observée, épiée. Toute manifestation comportementale ou verbale hostile, de la part de la victime à l'égard du sujet, contribue à alimenter les sentiments de rejet et de disqualification personnelle de l'auteur et en retour sa position de victime.

Les idées criminelles apparaissent plusieurs jours avant l'infraction sous la forme d'un désir de vengeance ou de façon plus confuse: «lui faire peur», «maîtriser la situation», «fallait que ça s'arrête». Si le désir de vengeance est mobilisé dans un mouvement défensif, contre la honte d'une insuffisance face à un «Soi tout-puissant », mis à mal par la blessure narcissique, il renvoie à des angoisses archaïques qui, pour être endiguées, nécessitent de dominer et de contrôler l'objet, de manière à restaurer les limites et à pouvoir l'utiliser narcissiquement. L'insécurité dans la relation à autrui et la difficulté à réguler la distance objectale sont gérées par le contrôle et l'emprise, associés à une intensification du déni d'altérité. L'objet, trop excitant, est neutralisé par la voie de la réification. La réalité intime et individualisée de l'autre n'est pas reconnue. La victime n'est pas déniée dans son existence, mais dans son importance et son droit à une vie autonome et indépendante. Interrogé sur les déterminants du choix de la victime, l'un des sujets nous répond: «C'est uniquement sur ma famille, sur ce qui m'appartient». Les membres de la famille sont réduits à de véritables «ustensiles», destinés à asseoir et à conforter les assises narcissiques des sujets. Pour ce faire, les sujets ont besoin de conserver l'objet à disposition et sous contrôle permanent.

*Présentation d'une partie du processus de "neutralisation et de contrôle"*

Le conflit psychique qui sous-tend l'infraction émerge lorsque le contrôle omnipotent de l'environnement ne peut plus être maintenu. Contrairement au premier groupe, les mouvements d'autrui ne sont pas vécus sur un mode abandonnique mais sur un mode persécutif. L'autonomie et/ou le rapprochement d'autrui apparaît menaçant, impliquant des risques d'intrusion de la part de l'objet (porosité des limites), d'envahissement par les affects (rapprochement et réveil des affects liés aux traumatismes vécus) et de mise à nu des dysrégulations narcissiques, par le fait que l'objet déroge au contrôle et au rôle d'objet admiratif qui lui était donné par l'auteur. Les angoisses suscitent la mise en place de mécanismes de projection, permettant l'externalisation du malaise sur un objet externe (enfant la plus vulnérable/enfant «frustrant» qui alimente la perception négative que l'auteur a de lui-même) qui en devient le porteur (contrôle externe qu'il ne peut appliquer à ses émois internes et verrouillage de l'extérieur contre le retour des attaques destructrices confiées à l'objet). L'objet intrusif, particulièrement excitant, est neutralisé par la voie de la réification et le contrôle physique qui permet de réguler la distance objectale (pas d'intrusion et pas de perte) et de restaurer des modalités relationnelles "dominant-dominé". Les enfants, réduits à des «objets désanimés et contrôlés», protègent à la fois des excitations externes et internes, tout en maintenant un lien à l'objet et une possible «utilisation» narcissique en tant qu'objet soumis, dominé. L'instauration d'une relation d'emprise permettrait la neutralisation de l'objet potentiellement désorganisateur. Le besoin de garder l'autre sous contrôle montre son importance dans la dynamique psychique des sujets.

Le processus psychique qui sous-tend l'agir permet à la fois, d'éviter la menace dépressive et l'effondrement psychotique (empiètement sujet-objet), tout en restaurant la toute-puissance (effacement de l'altérité) dans une relation de domination et de contrôle d'autrui (dans laquelle il existe toujours un risque d'inversion dominant/dominé, s'il s'agit d'une relation duelle, non médiatisée).

## **5. DISCUSSION**

L'étude citée (Moulin, 2003) a permis de confirmer l'intérêt et l'importance d'une analyse du contexte environnemental des sujets pour comprendre et reconstruire la dynamique processuelle du passage à l'acte. Elle montre l'intérêt de travailler les événements au regard de leur «*perception et de leur vécu*» (Gassin, 2003) et de les appréhender dans leur rapport avec la

personnalité et ses points de vulnérabilité psychique. Quel que soit le niveau de vulnérabilité psychique du sujet et son mode de fonctionnement de la personnalité, il est possible de constater l'impact subjectif des événements<sup>11</sup> qui, s'ils ne participent pas tous directement à l'émergence de l'acte (en tant que manifestation comportementale), contribuent à l'apparition de la dynamique criminogène sur le plan psychique. De plus, les analyses montrent la prévalence des événements qui ont trait à la dimension relationnelle et qui mettent en exergue, dans la réalité sociale, la menace que constitue autrui pour le psychisme des sujets.

Les deux chaînes d'agression présentées dévoilent, sous des modalités différentes, l'extrême sensibilité des sujets aux modifications de leur environnement et du rapport à l'autre, ressenties comme une menace dans la période qui précède l'infraction. Même si les deux processus présentés renvoient à des problématiques psychopathologiques différentes, les mouvements d'autrui apparaissent sources d'angoisses et de déséquilibres psychiques en révélant la fragilité des assises narcissiques et la dépendance objectale des auteurs d'infractions. Le rôle «anti-narcissique » de l'objet externe et les processus de défense contre les déséquilibres psychiques qu'il suscite, participeraient à la mise en oeuvre d'une dynamique psychique favorable à l'infraction.

Le processus de «*substitution-renversement des rôles*» renvoie à la clinique du vide et à la difficulté des «sujets-auteurs» à réaliser un travail d'élaboration psychique de la perte d'objet et des affects dépressifs associés. Ainsi, à travers les mouvements de substitution, la relation à la victime acquiert une fonction défensive anti-dépressive, en permettant d'éviter la confrontation au manque et à l'absence. Le mouvement de renversement des rôles aurait quant à lui une fonction fondamentalement réparatrice (il aime l'enfant comme il aurait lui-même souhaité être aimé, Freud et l'étude de Léonard de

---

<sup>11</sup> La réalisation d'une analyse statistique sur les différentes phases du processus de passage à l'acte met en évidence la prépondérance de la perception subjective des événements, comme élément moteur de la chaîne d'agressions. Le processus de passage à l'acte a été décomposé en quatre phases: la première (T1) correspond aux données de l'environnement de vie antérieur à l'infraction, la deuxième (T2) est relative à la période précriminelle, la troisième (T3) renseigne sur les caractéristiques du mode opératoire. Enfin, la dernière (T4) regroupe des données relatives à la période post-criminelle. Le point de départ de l'analyse réside dans l'étude de la matrice de dépendance des variables prises par couples inter-temps, soit T1 et T2, T2 et T3, T3 et T4. Ensuite, il s'est agi de chercher des blocs de variables toutes dépendantes deux à deux, contenant au moins une variable des temps T1, T2, T3, T4.

Vinci), car dans la relation spéculaire instaurée (idéalisation), c'est autant celui qui donne les «soins» que celui qui les reçoit. Le processus «*d'externalisation et de contrôle*» renvoie, lui, à l'impossibilité de réguler la distance relationnelle, liée à une perméabilité des frontières et des limites sur le plan psychique. Toute forme d'autonomisation implique des risques d'abandon et la perte de contrôle; toute forme de rapprochement relationnel est vécu sur un mode intrusif et persécutif, impliquant de garder l'autre constamment sous contrôle. Le rapport à la victime dans l'acte permet à la fois de maintenir le contrôle tout en instaurant un «*mode relationnel cherchant à dominer et à disqualifier autrui, afin d'y extradier projectivement hors de soi, les souffrances et failles narcissiques propres*» (Racamier, 1992).

Ces deux processus montrent également comment le milieu familial est le lieu d'une mise en scène, orchestrée par la dynamique psychique de l'auteur, dans la construction d'une position et d'une place de victime qui répond point par point à ce qui été mis à mal sur le plan psychique dans la période antérieure à l'infraction. Face au déséquilibre psychique, suscité par les effets du contexte, dans le premier cas, les sujets se «réparent psychologiquement» en volant ce que la victime alimente de positif en eux (notamment au travers de l'idéalisation et de l'identification projective); dans le second, les sujets se «réparent» en détruisant ce que la victime alimente de négatif en eux (projection, dévalorisation, humiliation). Dans les deux cas, il s'agit bien d'une auto-régulation défensive dans le rapport à l'autre.

### ***Une pathologie de la relation à l'autre***

Les situations et événements dans la période précriminelle ont pour point commun d'introduire de l'altérité (l'autre sexué, le tiers, l'autre qui échappe, qui rompt la relation, celui qui ne veut plus tenir le rôle donné, etc., un autre qui existe en tant que sujet avec des désirs propres), réactivant différents types d'angoisses. De façon défensive, l'altérité de l'objet, potentiellement désorganisatrice, est neutralisée sous différentes formes par la voie de la chosification dans le déroulement de l'infraction, de manière à ce que l'objet-victime puisse être narcissiquement utilisable, voire érotiquement dans le cadre d'agression sexuelle.

Quelles que soient les modalités du processus psychique de l'agir criminel violent, il met en exergue la paradoxalité du rapport à l'objet et la contradiction des relations d'objet en deçà d'une oedipification structurante. Alors que les situations et les objets sont générateurs de conflits et de déséquilibres psychiques, les sujets ne peuvent s'affranchir de l'objet. Ce

rapport paradoxal témoigne de leur dépendance aux objets externes et de l'importance de ces derniers dans la dynamique psychique des sujets. L'effacement de l'altérité (dans le processus de passage à l'acte) garantirait une «immunité objectale et conflictuelle», tout en permettant de restaurer certaines modalités relationnelles qui assurent une stabilité sur le plan identitaire et narcissique. Il s'agirait, dans les cas étudiés, d'un processus continu de maintien du lien sous un aspect défensif et régressif permettant d'éviter l'élaboration intra-psychique du conflit et de rétablir en «extériorité» un certain type de relation. Contrairement à des agirs très impulsifs, marqués par la rupture et la discontinuité, ayant une fonction de décharge et d'externalisation sur un objet externe, il s'agirait ici, davantage de continuité relationnelle, même si elle s'inscrit sous une forme régressive et de façon duelle.

Entre la menace interne que suscite l'altérité et le besoin interne de l'objet externe, l'investissement narcissique et le contrôle des victimes au cours de l'agir assureraient une continuité que l'objet interne n'est plus à même de maintenir. Du fait de l'instabilité des assises narcissiques, de la dépendance objectale, de la porosité des limites, etc., l'équilibre interne demeure dépendant des relations instaurées avec les objets externes mais dans une extrême complexité; trop de proximité implique des risques d'intrusion de la part de l'autre, trop de distance des risques d'abandon, ou l'un après l'autre. Le processus psychique qui sous-tend l'acte prendrait la forme d'une tentative de régulation de l'impasse relationnelle dans laquelle les sujets se trouvent piégés.

Les dysrégulations narcissiques et objectales, associées aux potentialités de travail psychique constitueraient le foyer d'une «vulnérabilité psychique» révélée, réactivée par les perceptions et le vécu de l'environnement, en rapport avec une histoire personnelle. La notion de «vulnérabilité» indique un risque face à un danger potentiel (Walgrave, 1992). Le «danger potentiel» prendrait, ici, la forme d'une multiplicité d'événements, articulant la complexité d'une situation à la complexité subjective. Cette multiplicité d'événements aurait, dans les exemples cités, comme point commun d'introduire de l'altérité qui réveille, réactive différents types d'angoisses et de traumatismes psychiques antérieurs, susceptibles de susciter la mise en oeuvre de processus psychologiques qui facilitent l'agression. Dans les cas étudiés, le «risque psychologique» de passage à l'acte serait lié à la difficulté des sujets à se dégager de la situation dangereuse, autrement que sous la forme d'un investissement narcissique et «réifiant» de la victime, comme mode d'évitement de la régulation intra-psychique du conflit et la restauration d'une modalité relationnelle à un objet externe afin de garantir

la stabilité identitaire-narcissique. Le risque de passage renvoie à la plus ou moins grande capacité du psychisme à réguler le déséquilibre psychique réactivé ou exacerbé par la dynamique antérieure à l'agir (articulation des événements et vulnérabilité psychique). Dans ce cadre, le risque individuel de «passage à l'acte» est appréhendé au regard du risque d'occurrence de situations de danger, dans la dynamique précriminelle. Le risque correspondrait alors, au risque de survenue d'un événement et à sa gravité, en terme d'impact sur la dynamique psychique du sujet.

***Pour conclure: l'altérité, un espace psychique à restaurer***

Dans l'accès à la reconnaissance des faits et à un travail de responsabilisation, cette confusion, voire cette effraction entre «internalité» et «externalité», associée à l'effacement de l'altérité, entrave la prise de conscience du caractère transgressif de l'infraction et l'accès à un sentiment de responsabilité de l'auteur par rapport à l'acte commis (et ce, même dans l'après-coup de la rencontre). Le sentiment de responsabilité n'implique pas seulement la reconnaissance de l'acte, il implique de le reconnaître en tant qu'acte transgressif, et de l'éprouver en tant que sujet-auteur-agissant; c'est-à-dire, en tant que l'acte engage le sujet, en liant l'acte à l'agent. Le sentiment d'irresponsabilité consistant, au contraire, à ne pas répondre devant soi-même et les autres, et en se déliant de l'acte en tant qu'auteur. Archambault et Mormont (1998) évoquent l'absence de synonymie entre «transgression et délit», marquant une rupture entre les conceptions juridique et psychologique. L'infraction, lorsqu'elle est qualifiée par la loi, renvoie à une signification juridique qui ne dit rien de la signification subjective qu'elle acquiert pour son auteur. Un acte peut être qualifié de crime sans pour autant acquérir un caractère transgressif pour celui qui le commet. La transgression renvoyant à la conscience qu'a l'individu d'avoir enfreint les règles sociales (en référence aux instances internes, en tant que limites structurantes). La reconnaissance de la transgression en général, et à l'endroit de l'autre en particulier, implique également la prise en compte de l'autre en tant que sujet singulier avec des caractéristiques et désirs propres. Or, les processus psychiques de passage à l'acte présentés, montrent justement que les sujets déploient activement des stratégies pour éviter d'élaborer, voire de dénier l'altérité, éminemment douloureuse et source de conflits, voire d'impasse sur le plan psychique. La responsabilité dans une acception psychocriminologique vient justement dire l'intérêt porté à l'autre, la reconnaissance et la place faite à cet autre.

Ainsi, on ne peut raisonnablement concevoir une politique de prévention de la récidive et plus globalement d'insertion sociale en dehors d'une

articulation intégrative des approches socio-judiciaire et psychocriminologique. Si l'infraction, comme acte transgressif, peut être conçue comme une atteinte portée au lien social, à l'altérité, il s'agira ensuite de s'intéresser «aux effets de peine», liés à l'instauration d'un rapport sous contrainte légale et réglementaire, susceptibles d'entraîner un «*travail de peine*» ou «*travail psychique pénal*». Si le sujet auteur d'une infraction est le premier acteur de son devenir et de son évolution personnelle, la société se doit d'offrir aux sujets placés sous main de justice la possibilité de recouvrer leur autonomie en accompagnant ce «travail psychique pénal» qui doit, entre autres, permettre l'accès à la responsabilité du sujet.

**Bibliographie**

- ARCHAMBAULT, J-L; MORMONT, C. Déviances, délits et crimes. Paris: Masson, 1998.
- AUBUT, J. *et al.* Les agresseurs sexuels, théorie, évaluation et traitement. Montréal: Maloine, 1993.
- BALIER, C. Psychanalyse des comportements sexuels violents. Paris: P.U.F., 1996.
- BALIER, C. Psychanalyse des comportements violents. Paris: P.U.F., 1988.
- BRUSSET, B. «La relation d'objet», pp. 377-392, in: WIDLOCHER, D. *Traité de psychopathologie*, Paris, PUF, 2005.
- CIAVALDINI, A. Psychopathologie des agresseurs sexuels. Paris: Dunod, 1999.
- CUSSON, M. Viols et meurtres sexuels, Centre international de criminologie comparée, Ecole de criminologie, Université de Montréal, avril 2001 (document inédit).
- DOREY, R., «La relation d'emprise», pp. 117-139, in: *Nouvelle revue de psychanalyse*, n° 24, 1981.
- DE GREEFF, E. «Rapport général sur la criminogenèse», pp. 267-306, in: *Actes du IIème congrès international de criminologie*. Paris: P.U.F., 1955.
- DE GREEFF, E. Introduction à la criminologie. Bruxelles: J. Vandenplas, tome I, 1947.
- FATTAH, E-A. «Le rôle de la victime dans le passage à l'acte. Vers une approche dynamique du comportement délictuel.», pp. 173-188, in: R.I.C.P.T, vol.XXVI, n°2, 1973.
- GASSIN, R. Précis de criminologie. Paris: Dalloz, 5ème édition, 2003.
- JEAMMET, P. Dysrégulations narcissiques et objectales dans la boulimie, pp.81-104: in: *La Boulimie*. Sous la direction de BRUSSET, B., COUVREUR, C., FINE, A. Monographies de la Revue Française de Psychanalyse. Paris: PUF, 1991.
- JEAMMET, P. «Les assises narcissiques de la symbolisation», pp. 1763-1773, in: *Revue française de psychanalyse*, 6, 1989.
- JEAMMET, P. «Actualité de l'agir: à propos de l'adolescence», pp. 201-222, in: *Nouvelle Revue de psychanalyse*, les actes, 31, 1985.
- KESTEMBERG, E. «La relation fétichique à l'objet», pp. 195-214, in: *Revue française de psychanalyse*, tome XLII, n°2, 1978.
- LORETTU, L. *et al.* «Le passage à l'acte homicide du schizophrène», in: *Le passage à l'acte: aspects cliniques et psychodynamiques*. Sous la direction de MILLAUD, F. Paris: Masson, 1998.
- MARTINEAU, J-P. «Penser le risque: cyndinique ou risquologique», pp.5-29, in: *Homo XXXIII*. Montréal: P.U.M, 1994.



- MILLAUD, F. Le passage à l'acte: aspects cliniques et psychodynamiques. Paris: Masson, 1998.
- MOULIN, V. Les fonctionnalités du passage à l'acte violent: approches dynamique et processuelle. [Thèse de doctorat], Toulouse: Université de Toulouse-le-Mirail, 2003.
- MOULIN, V., FAVARD, A-M. «L'entretien d'évaluation du processus de passage à l'acte, présentation d'un nouvel outil d'analyse psychocriminologique du passage à l'acte criminel violent», in: *Forensic*, n°17, 2004.
- MOULIN, V. «Modélisation psychocriminologique intégrative de l'agir criminel violent», actes du 1<sup>er</sup> colloque international de médecine et de psychanalyse, à paraître P.U.R, 2006.
- PROULX, J., CUSSON, M., OUIMET, M. Les violences criminelles. Laval: les presses de l'université de Laval, 1999.
- PROULX, J., PERRAULT, C., OUIMET, M., GUAY, J.P. «Les agresseurs sexuels d'enfants: scénarios délictuels et troubles de la personnalité.», pp. 157-185, in: PROULX, J., CUSSON, M., OUIMET, M. Les violences criminelles. Laval: les presses de l'université de Laval, 1999.
- PROULX, J., LAFORTUNE, D. La diversité des agresseurs sexuels: implications théoriques et pratiques. Document inédit, janvier 2002.
- PROULX, J. «Les troubles de la personnalité des agresseurs sexuels.», pp. 43-68, in: PHAM, T. L'évaluation diagnostique des agresseurs sexuels. Sprimont: Mardaga, 2006.
- RACAMIER, P-C. Le génie des origines psychanalyse et psychoses. Paris: Payot, 1992.
- VILLERBU, L-M., *et Col.*, Dangersité et vulnérabilité en psycho-criminologie, Paris: L'Harmattan, 2003.
- VON HENTING, H. The criminal and his victim, New Haven, Yale University Press, 1948.
- WALGRAVE, L. Délinquance systématisée des jeunes et vulnérabilité sociétale. Genève: Ed. Médecine et Hygiène, 1992.

## **LA FEMME, OBJET INANITAIRE, OBJET D'INSANITÉ CHEZ UN VOLEUR EN SÉRIE\***

*par Anita HEURTEVENT\*\**

### **Résumé**

La question du statut de la femme est au coeur de la dynamique sérielle du couple agresseur agressée que l'agresseur construit lors de la mise en acte de son fantasme, la série étant avant tout à considérer comme une tentative de résolution d'un problème particulier. La question de la femme et du féminin n'est pas chose immédiate à comprendre chez F pas plus, a fortiori, que celle de la non victimisation de la femme agressée. Chez lui, la victime future c'est «l'une ou l'autre». C'est cette interchangeabilité qui permet la mise en place et le maintien de la série. Une série qui n'est organisée que par la logique de l'impossible rencontre entre l'agresseur et la victime, reflet de l'impossible rencontre de l'auteur de l'agression et de la femme. Un des paramètres de la série des crimes à caractère sexuel commis par F est donc que toutes ses victimes ne sont qu'une et même victime, je veux dire par là que bien que ces victimes aient à répondre à des critères spécifiques comme, entre autres, être jeunes, vierges et endormies ou tout du moins allongées, elles n'ont d'autre fonction que celle de tenir le rôle que dans le scénario leur agresseur voudra bien leur faire jouer. Scénario qui n'est chez lui que l'aménagement d'une scène antérieure et réclame du féminin comme lieu d'attaque. Un féminin qui cependant lui échappe et pose sans cesse la question de l'absence de la femme en tant qu'idéal féminin.

### **Summary**

It seems that the issue at the heart of the aggressor-victim dynamic that the serial rapist F. creates when acting out his phantasm is that of the status given to the woman caught in the rapists' series. To be more precise, it would seem that the crux of F's serialization of aggressions is to be found in an impossible victimization of women. For F., the futur victim

---

\* Publié in: RICPTS, 2006, No. 4.

\*\* Psychologue clinicienne, membre de l'Institut de Criminologie et Sciences Sociales de Rennes.

might as well be this or that woman. Interchangeability is the corner stone to setting and maintaining serialization. The logic underpinning the organization of this series is that of an impossible encounter between the aggressor and his victim, itself a reflection of the impossible meeting of the perpetrator and the feminine. One of the parameters in the series of sexually orientated crimes committed by F. is that each victim embodies, in turn, a same and only victim, even though the futur victims may meet certain specifications regarding the aggressors operational methods, such as beeing so called "low risk" victims, they have no role other than that determined by the script imposed upon them by the aggressor. Indeed, if the question at stake is to be examined in the light of the script, both directed and enacted by the aggressor, it appears that the script - itself an adjusted reminder of an insisting scene of the past - demands that the feminine play its part, that the feminine be the privileged scene of attack. This paper will try to define which aspect of the feminine is targeted, and how, in the instance of this serial aggressor, it is always an aspect of the feminine that escapes and relentlessly questions the absence of women as the ideal figure of the feminine. We will also endeavour to show how the series is organized and fuelled by the aggressors perceived failure to victimize women.

Très peu de recherches sur la délinquance sexuelle se sont intéressées à la représentation de la femme et de la victime chez les auteurs d'agression à caractère sexuel. Il s'agit cependant d'une question importante qui nécessiterait une étude scientifique approfondie. J'aborderai quant à moi cette question à partir et à la suite d'une analyse sérielle effectuée sur le cas de F, auteur d'agressions à caractère sexuel multirécidiviste et je tenterai de définir comment dans le cas de cet agresseur multi-réitérant la question du statut de la femme est au coeur de la dynamique sérielle du couple agresseur agressée qu'il construit lors de la mise en acte de son fantasme, la série étant avant tout à considérer comme une tentative de résolution d'un problème particulier.

La question de la femme et du féminin n'est pas chose immédiate à comprendre chez F, pas plus, a fortiori, que celle de la non victimisation de la femme agressée. Chez lui, la victime future c'est «l'une ou l'autre». C'est cette interchangeabilité qui permet la mise en place et le maintien de la série. Une série qui n'est organisée que par la logique de l'impossible rencontre entre l'agresseur et la victime, reflet de l'impossible rencontre de l'auteur de l'agression et de la femme. La série par définition est un ensemble composé d'éléments de même nature. Ici, chaque élément est un acte délinquantiel ou criminel (vol, violation de domicile, attentat à la pudeur, agression à caractère sexuel, viol, meurtre). La série est également la mise en lien de plusieurs crimes qui présentent une similarité dans le mode opératoire, le type de la victime, le type de lieu, les liens temporels. Chaque élément de la série doit être entendu comme une séquence qui

renvoie à un fantasme originaire, fondateur auquel il est possible d'accéder par le biais d'un scénario imaginaire. Dans le cas exposé ici, le scénario imaginaire de F met en scène un homme qui se masturbe et éjacule sur le corps d'une femme passive. Ce scénario qu'il met en scène et en acte lors de ses agressions n'est chez lui que l'aménagement d'une scène antérieure et réclame du féminin comme lieu d'attaque. Un féminin qui cependant lui échappe et pose sans cesse la question de l'absence de la femme en tant qu'idéal féminin.

Un des paramètres de la série des crimes à caractère sexuel commis par F est donc que toutes ses victimes ne sont qu'une et même victime, je veux dire par là que bien que ces victimes aient à répondre à des critères spécifiques comme, entre autres, être jeunes, vierges et endormies ou tout du moins allongées, elles n'ont d'autre fonction que celle de tenir le rôle que dans le scénario leur agresseur voudra bien leur faire jouer. Je peux dès maintenant qualifier ce rôle comme celui non pas de femme objet mais bien d'objet femme.

Pour saisir le statut de la victime saisie dans la série criminelle de F, ce n'est pas la répétition en soi de chacun des éléments de la série qui doit être interrogée, mais la morbidité qui s'y rattache. Au terme de cette interrogation, il est apparu que cette morbidité a à voir avec l'effraction. Le crime de viol en soi est une effraction, une pénétration abusive. Effraction signifie pénétration dans une propriété privée par la force avec rupture des limites du territoire, l'effraction initie la possession abusive, elle en est le préalable. Et c'est bien de cela dont il s'agit dans le cas qui nous intéresse; la pénétration dans une propriété privée se vérifie dans l'intrusion dans les chambres des victimes dans un premier temps, puis dans le corps de la victime ensuite, avec cette rupture des limites du territoire signifiée par la rupture de l'hymen chez ces jeunes victimes encore vierges. Dans le cas particulier de F, qui ne dirige ses attaques que vers des jeunes filles vierges, le viol est à considérer comme la profanation d'une enceinte sacrée, l'introduction d'éléments profanes dans un sanctuaire. Ce sanctuaire, c'est le sexe et le ventre de la vierge. C'est un territoire où l'on n'a pas encore pénétré, un territoire intact, immaculé.

Il s'agit également de l'effraction de la Loi dans le sens où les victimes de F sont extrêmement jeunes et que chaque passage à l'acte, qui est franchissement des limites, effraction de l'espace d'autrui, apparaît comme une intrusion du non social au coeur même du lien social, je fais référence ici à la transgression des règles générationnelles.

Je voudrais enfin ajouter que la vierge, c'est également la non femme, la femme sexuellement non advenue; ainsi ce choix de victimes parmi ces non encore femmes rend d'emblée impossible la rencontre avec la femme.

F est né en 1950, a grandi et vécu avec ses parents, sa soeur aînée et sa grand-mère maternelle dans un quartier tranquille de Gijon, station balnéaire du nord de l'Espagne. Ses parents propriétaires d'une supérette appartiennent à la classe favorisée des Espagnols de cette époque. L'Espagne alors est une nation dont la société est fortement dominée par l'idéologie franquiste, ô combien rigide et coercitive. La vertu, sous la morale catholique en vigueur, est entre autre exigée pour qui veut appartenir à la société bien pensante. Ainsi, on peut lire dans les journaux: «nous aimons la femme qui attend passive, douce, à l'abri et occupée à ses travaux et prières. Nous craignons de façon instinctive tout activisme chez elle, quel qu'en soit le type».

Ainsi, en ce qui concerne son environnement sociétal, il apparaît que F a grandi dans cette société ultra catholique et dogmatique pour laquelle la virginité jusqu'au mariage, la vertu ensuite étaient les seules voies possibles pour les femmes, les hommes conséquemment se trouvaient pris dans cette problématique. F subit ce climat de coercition, de vertu exacerbée et de honte pour tout ce qui a trait à la sexualité.

Enfant, F souffre d'énurésie et cela jusqu'à l'âge de huit ans; on lui prescrit un traitement, par anafranil qu'il va suivre tout au long de sa vie. Sa scolarité est médiocre, il quitte l'école à 14 ans. A l'adolescence, il présente des troubles du comportement en particulier une phobie du toucher et une obsession pour l'hygiène qui vont peu à peu envahir son existence. A 20 ans, il commence à boire beaucoup d'alcool et c'est à cette époque qu'il manifeste pour la première fois sa déviance sexuelle, au cours d'un épisode exhibitionniste auprès de la voisine de ses parents. Il dira à propos de cet épisode «Mes parents ont arrangé ça, c'est la fille qui était folle». A 22 ans, il s'inquiète de sa sexualité, il souffre d'impuissance, sa première relation amoureuse le laisse insatisfait, car il ne peut pénétrer sa petite amie; il met fin à cette relation, estimant qu'elle n'est pas parfaite. Dès lors il va fortement douter de ses capacités sexuelles. Jusqu'à l'âge de 24 ans il a un parcours psychiatrique intense, il est interné plusieurs fois et est traité par électrochoc pour hébéphrénie. A 26 ans; il décide de quitter le domicile parental pour voyager à travers l'Europe, s'installant quelques temps en Allemagne et en Angleterre et vivant de l'argent que son père lui fait parvenir très régulièrement. A 31 ans, il rencontre une jeune femme dans une auberge de jeunesse en Hollande. Cette jeune femme est vierge. Cette

expérience est pour lui inaugurale, c'est en effet à cette occasion qu'il a son premier rapport sexuel abouti. Un an après, de cette relation très épisodique, naît un garçon avec lequel F ne vivra cependant jamais; il poursuit en effet ses pérégrinations à travers l'Europe.

Après examen de son environnement familial, il apparaît que sa mère a vécu sa grossesse et la naissance de ce deuxième enfant, neuf ans après le premier, comme une véritable honte. Cet enfant à naître n'est pour elle que la preuve de ce qu'elle considère comme un péché dans la mesure où sa procréation n'est pas due à un désir d'enfant, mais est le résultat et la démonstration d'une vie sexuelle active. Elle fait très vite part de sa répugnance pour cet enfant, elle dira en substance: «Le seul fait de rentrer dans sa chambre me dégoûtait». C'est ainsi l'idée de rentrer dans, donc de pénétrer qui l'insupporte; or, chez F, s'introduire, pénétrer dans une chambre est un élément majeur du mode opératoire criminel. F sent très rapidement que sa mère ne l'a pas désiré et il vit douloureusement la différence de traitement qu'elle a pour sa fille et pour son fils. Il existe ainsi du côté parental une préférence signifiée à l'enfant, entre ce qui serait un bon sexe et un autre sexe. A ce propos F dit: «ma mère ne m'a jamais aimé, elle a tout donné à ma soeur». Quel est ce bon sexe, quel est ce tout que la mère donne à sa fille et qui va venir déterminer pour F tant ses fantasmes que, dans ses agressions, la question lancinante et irrésolue pour lui du féminin.

Si l'on considère que le féminin se situe au croisement de l'inconscient et du processus culturel, en matière de processus culturel, on retiendra que F a grandi au lendemain de la guerre civile et dans une société qui revendiquait avant tout la puissance du féminin maternel. Il a également été bercé par des récits sur le sexe féminin durant la guerre civile. A travers ces récits, la femme est tantôt monstrueuse, tantôt gratifiante. Monstrueuse, telle celle qui, afin de faire entendre aux belligérants que dans cette guerre ils assassinaient leur propre frère, relevait sa jupes et leur montrait son sexe nu, autrement dit un sexe découvert, exhibé et en place d'une arme, une menace de pétrification pour celui qui le regarde. Gratifiante, telle la femme objet, cette fois-ci offerte en réconfort aux mêmes belligérants victorieux en échange de ces bons pour viol qui existaient comme existaient les bons d'alimentation. Pour F c'est bien ce sexe féminin, monstrueux et gratifiant à la fois, en tant qu'intérieur invisible et inquiétant qui est le lieu privilégié de l'attaque. Les autres attributs de la féminité que pourraient être les seins ne l'intéressent pas dans sa démarche agressive. Il demande à ses victimes par exemple de ne pas découvrir leurs seins. La mère serait-elle alors trop proche avec cette référence?

Cet intérieur invisible et inquiétant est pour lui une intrigue qui insiste et qui rappelle. Ainsi, outre ses actes de masturbation sur le corps à souiller, il fouille de ses doigts le sexe et le ventre de ses victimes. On retrouve ici le fantasme de la vierge immaculée, lieu où l'on n'a pas pénétré, lieu intact, sans trace. Or lui, il macule, entache et laisse sa trace, écrivant ainsi, avec son sperme, sur la femme impossible. Dans sa quête de résolution de la question du féminin, il cherche à faire advenir la femme, mais s'il la rencontre enfin, en lui ôtant la virginité, c'est sur un mode agressif et destructeur, comme si pour lui il n'y avait de représentation de la femme qu'à la condition de soustraire le représenté.

Le fait que le sexuel comme champ de conduite soit élu comme lieu d'agression ne vient pas dire qu'il s'agit d'une dérégulation sexuelle, mais qu'il advient dans l'agression comme le lieu privilégié d'une attaque. F est un homme qui différencie mal ses pulsions sexuelles de ses pulsions agressives. Pour expliquer un de ces crimes il dit «j'étais très énervé, je voulais commettre une agression sexuelle, alors je lui ai touché le sexe et me suis masturbé, puis je me suis encore masturbé et ensuite j'ai quitté l'endroit et j'ai pris un bateau pour l'Angleterre». Ce qu'il nous dit ici, c'est que, ce dont il s'agit, c'est avant tout de commettre une agression et pas seulement de réaliser un acte sexuel. Au sujet d'un autre viol d'ailleurs, il dira «je voulais juste l'agresser sexuellement».

L'agression à caractère sexuel telle que F la pratique peut trouver son explication au travers de trois temps qui expriment le fait qu'une souffrance n'a pas pu s'exprimer autrement qu'avec un recours à l'acte.

Je définirai le premier de ces trois temps comme celui de la genèse de la souffrance. On y trouve une première femme, la mère telle un défi. F est né rejeté, il a été nourri par la haine maternelle, cette mère s'étant elle-même haïe en lui et par lui. Il a dès lors vécu comme rejeton de sa mère tout autant que comme rejeton de la souffrance de sa mère.

Le deuxième temps est celui de la rédemption, ce temps va introduire via le fantasme une autre femme: elle est nue et à sa merci. Elle vient représenter ce qui pourrait le conforter dans un sentiment de toute-puissance, ce qui pourrait participer d'une restauration narcissique. La dépressivité due à la souffrance originelle va s'animer alors en agressivité, en soif de revanche. C'est pourquoi dans le scénario de son fantasme c'est le corps inerte de la femme qui apparaît dans ce jeu scénique imposé qui scotomise le désir de l'autre.

Le recours à l'acte est le troisième temps. Je dis bien recours à l'acte, suivant ainsi la proposition théorisante de Claude Balier qui veut que cette appellation rende mieux compte des enjeux psychiques prévalant dans un agir violent. Ce troisième temps réclame du féminin, féminin comme lieu d'attaque privilégié. Ici, la figure du féminin apparaît sous les traits de la victime qui sera toujours et avant tout une jeune fille vierge allongée et maîtrisée.

Ainsi, si l'on examine l'implication de la femme dans l'imaginaire de cet agresseur, dans la réalité de l'agi et celle du subi, nous constatons que:

- dans l'imaginaire, la femme tient lieu d'intrigue et est source d'angoisse à la fois, elle est le bon sexe qu'il n'a pas reçu, elle est tour à tour puissance du féminin maternel, vertu incarnée par la vierge, objet de commerce où d'échange, ou encore Gorgo, figure effrayante de l'altérité;
- dans la réalité de l'agi, elle est fétichisée en tant que centre d'attraction du désir d'agression. «Je veux juste te violer» dira-t-il à une de ses victimes;
- dans la réalité du subi, elle est l'illustration de la non rencontre, de l'impossible rencontre de la femme. Cette impossible rencontre de la femme et ensuite de la victime est le résultat d'un autre impossible, l'impossible renoncement à la satisfaction du désir, ici désir d'agression du sexe féminin. Ce renoncement ne peut apparaître dans la conscience qu'à la condition que l'agresseur s'estime observé de très près par la Loi. Mais F a échappé à ce regard, ce qui a rendu la transgression facile et surtout a favorisé, en ce qui le concerne, l'économie de la singularité de l'autre.

Il est entendu que ce n'est pas le contenu du fantasme, se masturber sur un corps féminin inerte, qui est pervers, mais son usage. Or, l'usage qu'en fait F entraîne l'abolition de la différence générationnelle. Dans le scénario de son fantasme c'est un corps féminin, nu et inerte qui apparaît. On trouve dans ce fantasme mis en acte sur ces victimes l'empreinte de l'enfance de F à qui il est souvent arrivé, à cause de son énurésie, d'uriner sur le corps endormi de sa grand-mère qui le rejoignait dans son lit chaque fois que l'obscurité de la nuit l'effrayait. On retrouve ici tant le paramètre de l'abolition de la différence générationnelle que celui du contenu du fantasme, à savoir l'émission d'un liquide corporel sur le corps féminin inerte.

Ce corps inerte si déterminant dans la mise en acte du fantasme est associé ainsi à l'expérience qui a éveillé en lui un émoi sexuel des plus marquants.



En tant qu'objet dont la seule fonction est de procurer de l'excitation sexuelle, le corps inerte se voit de fait fétichisé. Un fétiche peut être un être humain entier qui ne serait pas perçu comme tel, mais comme une abstraction, comme le représentant d'un groupe et non une personne à part entière. On peut faire l'hypothèse que la femme étant pour F un objet désiré et craint à la fois, il cherche le féminin chez la femme pas encore faite femme, à savoir la vierge. La jeune fille vierge devient ainsi fétiche dans la mesure où elle n'a comme fonction que celle de procurer, l'excitation sexuelle nécessaire à la mise en acte du fantasme et de l'agression. Fétiche avant l'acte d'agression en tant qu'objet femme, la victime n'existe pas plus pour lui après le crime qu'avant, il ne s'intéresse qu'à ce sexe, ce bon sexe qu'il souhaite avant tout agresser, blesser.

Cette non reconnaissance, ce déni de sens de la femme, pour reprendre Racamier, qui produit un objet privé de signification, fait de la femme un objet inanimé, c'est-à-dire vide de sens, sans réalité. Cette inanité de la femme chez F entraîne fatalement une impossible perception du retentissement de l'acte d'agression sur la victime. On est bien là dans le registre de l'impossible rencontre. Cette impossibilité pour lui de victimiser la femme qu'il a agressée transparaît dans son discours et ses affects post-homicides qui n'expriment qu'indifférence, froideur affective, absence de sentiment de culpabilité, une amnésie des faits parfois, pas de remords, aucune critique morale de son acte. Dans la mesure où il nie avant l'acte la signification de l'autre pris comme objet, il n'y a pas chez lui le vécu émotionnel d'avoir transgressé.

Objet inanimé donc, mais également objet d'insanité (*Insanitas*: maladie, état malsain, déraison). Lorsque j'avance ainsi que la femme chez F est objet d'insanité, je veux insister sur le fait que la femme est pour lui objet de folie, qu'il a un désir fou de la femme. Le sexe féminin, ce bon sexe que sa mère ne lui a pas donné, reste l'objet d'une fascination angoissée car, entre autre, il annonce une altérité inquiétante. C'est dans le sens où la femme est objet de perplexité ontologique chez le pervers, qu'elle se transforme en motif obsessionnel; en effet, elle l'obsède autant par son inexistence que par sa surexistence.

En conclusion, j'avancerai que, comprendre la répétition dans sa morbidité, c'est-à-dire comprendre par quel obscur processus le sujet tient à cette répétition, comment il la provoque et l'appelle est une des clefs pour appréhender la problématique de la victime femme prise dans une série d'agressions à caractère sexuel.

Appliquer l'analyse sérielle à la criminologie permet de repérer la logique criminelle sérielle dans la mesure où cette analyse fait l'hypothèse d'un fonctionnement récurrent où le sexuel n'est qu'un dénominateur partiel et non commun des modus operandi et vivendi de l'agresseur.

Le recours à ce mode d'analyse m'a permis d'observer que l'analyse sérielle n'est pas un discours sur le phénomène de la répétition, mais bien une grille de lecture, un outil thérapeutique et surtout un autre regard sur la récidive, car à la source du criminel on trouve la source de la victimisation et de la rencontre possible avec la victime.

## **LES AGRESSEURS SEXUELS INTRAFAMILIAUX D'ENFANTS\***

*par Elham FOUROUZAN\*\* , Alexandre NICOLE\*\* , Jean PROULX\*\*\*,  
Line BERNIER\*\*\*\*, Martine NOBERT\*\*\*\* et Marielle MAILLOUX\*\*\*\**

### **Résumé**

L'état des connaissances sur les agresseurs sexuels intrafamiliaux d'enfants suggère chez ces derniers l'existence de caractéristiques spécifiques touchant le fonctionnement psychologique, sexuel et comportemental. Toutefois, la nature de ces caractéristiques ne fait pas l'unanimité et les résultats des études tendent à se contredire, ce qui nuit à la compréhension et à la prise en charge de ces individus. L'absence de concordance entre les résultats des études sur les caractéristiques des agresseurs sexuels intrafamiliaux pourrait s'expliquer en partie par l'ambiguïté relative à la définition même du terme d'«agresseur sexuel intrafamilial d'enfant», la diversité des instruments visant à évaluer les différentes caractéristiques de ces individus, le nombre restreint de variables étudiées et susceptibles de jouer un rôle sur le passage à l'acte incestueux, le manque d'études relatives aux caractéristiques criminologiques des agresseurs sexuels intrafamiliaux d'enfants ainsi qu'à leurs caractéristiques personnelles avant le traitement, de même que leur progrès en traitement. Aussi, pour pallier les lacunes des recherches précédentes et pour améliorer nos connaissances sur les modalités d'intervention thérapeutiques efficaces auprès des agresseurs sexuels d'enfants intrafamiliaux, les études devraient prendre en considération une diversité de variables simultanément, dans un même échantillon, afin de cerner les effets d'interactions possibles entre ces variables sur la problématique incestueuse. Une telle démarche a pour objectif de tendre vers une perspective multidimensionnelle de l'inceste, et permettre de ce fait une meilleure compréhension de cette problématique.

---

\* Publié in: RICPTS, 2007, No. 1.

\*\* Institut Philippe Pinel de Montréal

\*\*\* Institut Philippe Pinel de Montréal, École de criminologie, Université de Montréal

\*\*\*\* Services Correctionnels du Canada

**Abstract**

Current knowledge on intrafamilial sexual aggressors of children suggests that this kind of criminals have specific psychological, sexual, and behavioral characteristics. However, the lack of consensus surrounding the nature of those characteristics, and the contradictory results reported in the literature have hindered understanding and management of these individuals. Among the factors potentially responsible for the inconsistent characterization of intrafamilial sexual aggressors, one finds the ambiguity of the definition of the term “intrafamilial sexual aggressor of children”, the variety of instruments used to evaluate aggressors’ characteristics, the limited number of variables considered likely to play a role in the transition to concrete incestuous acts, and the scarcity of studies on intrafamilial sexual aggressors of children’s criminological characteristics, pre-crime characteristics, and response to treatment. Considering the weaknesses of previous studies, and to further our understanding of effective therapeutic interventions for intrafamilial sexual aggressors of children, future research should investigate the effect of interactions in the incest process. This would best be achieved by the simultaneous analysis of a wide range of variables in the same sample. Such a strategy would lay the foundations for a multidimensional approach to incest, which would significantly improve our understanding of this issue.

**INTRODUCTION**

L’abus sexuel intrafamilial d’enfants, désigné aussi sous le terme d’inceste, constitue un phénomène individuel, familial, social et légal grave et destructeur. Au cours des vingt dernières années, un certain nombre d’études cliniques et empiriques ont tenté de comprendre les différents aspects de cette déviance relationnelle et sexuelle. Ces études concernent les facteurs étiologiques et développementaux, les facteurs de risque ou les facteurs prédisposants tels que les troubles de la personnalité, les distorsions cognitives, les préférences sexuelles déviantes, l’inadaptation sociale de l’agresseur, la dynamique familiale, mais aussi l’efficacité des interventions thérapeutiques. Malgré l’importance des études sur ces différents aspects de l’inceste, notre compréhension de ce phénomène demeure peu consistante et imprécise. Ceci pourrait s’expliquer en partie par la définition même de l’inceste (incluant, dans certains cas, exclusivement le père biologique, dans d’autres cas les beaux-pères, la fratrie, les membres de la famille élargie ou toute personne représentant une figure paternelle pour la victime), par la nature de l’échantillon (agresseurs sexuels intrafamiliaux d’enfants provenant des milieux carcéral, psychiatrique, ou communautaire), ou encore par les caractéristiques de l’agresseur (récidiviste sexuel/non récidiviste sexuel, ayant agressé une/plusieurs victimes, ayant commis aucun/d’autres délits non-sexuels, etc...).

Ces inconsistances et contradictions dans notre compréhension de l'inceste affectent sérieusement le travail des intervenants auprès de ces sujets, les empêchant d'accéder à une connaissance précise des déficits et des besoins des agresseurs sexuels intrafamiliaux d'enfants, et les limitant dans l'élaboration d'un traitement adapté à ces infracteurs. Néanmoins, afin de tenter de répondre tout particulièrement aux attentes des intervenants auprès des agresseurs sexuels intrafamiliaux d'enfants, le présent article vise à esquisser un tableau aussi complet que possible des caractéristiques et particularités de ces agresseurs, en présentant une revue de la littérature existant sur ce sujet.

### **FACTEURS DE RISQUE ET MOTIVATIONS À L'ORIGINE DE L'INCESTE**

Les comportements incestueux résultent d'une variété de besoins, motifs et insatisfactions et peuvent avoir des causes multiples pour un même individu (Rice & Harris, 2002; Trepper & Barrett, 1986; Williams & Finkelhor, 1990). De plus, il existe différents types d'incestes, de pères incestueux, de facteurs étiologiques et de facteurs de risques. De ce fait, il n'existerait pas de facteurs spécifiques, ni uniques, à l'origine du passage à l'acte incestueux.

Parmi les facteurs rapportés comme étant liés à la commission d'actes incestueux, on trouve essentiellement les problèmes relatifs à l'emploi (Hartley, 2001), un revenu familial faible (Jason, Williams, Burton, & Rochat, 1982; Paveza, 1988; Vander Mey & Neff, 1986), les conflits conjugaux (Gilgun & Connor, 1990; Hartley, 2001; Paveza, 1988; Smith & Saunders, 1995; Trepper, Niedner, Mika & Barrett, 1996; Williams & Finkelhor, 1992), la violence envers la conjointe (Browne, 1986; Finkelhor & Yllo, 1984; Paveza, 1988; Russell, 1986; Stacey & Schupe, 1983), une relation mère-fille distante (Finkelhor, 1979; Giarretto, 1980, 1982; Herman, 1981; Justice & Justice, 1979; Meiselman, 1978; Paveza, 1988; Sgroi, 1982; Thorman, 1983), l'insatisfaction sexuelle avec une partenaire adulte (Finkelhor, 1984; Hartley, 2001), l'absence de partenaire sexuel adulte dans la vie de l'agresseur (Freund, Watson, & Dickey, 1991), le fait que l'agresseur provienne d'un milieu familial marqué par l'inceste (Renshaw, 1982; Rosenfeld, 1979; Will, 1983) et le manque d'implication du père/beaupère dans les soins affectifs et physiques apportés à l'enfant (Gordon & Creighton, 1988; Parker & Parker, 1986; Seto, Lalumière, & Kuban, 1999; Williams & Finkelhor, 1990; Williams & Finkelhor, 1995). De façon générale, l'état actuel de la littérature suggère que les facteurs de risque du passage à l'acte incestueux vont au delà de la gratification sexuelle et incluent une diversité de facteurs individuels, familiaux et sociaux.

## **CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET CRIMINOLOGIQUES DES AGRESSEURS SEXUELS INTRAFAMILIAUX D'ENFANTS**

### *Âge*

La plupart des études effectuées auprès des pères incestueux s'accordent sur le fait qu'ils sont plus âgés que les agresseurs sexuels extrafamiliaux d'enfants ou de femmes (Firestone, Bradford, Greenberg & Serran, 2000; Lang, Black, Frenzel, & Checkley, 1988; Langevin, Wortzman, Wright, & Handy, 1989; Marshall, Barbaree, & Butt, 1988; Marshall, Barbaree, & Christophe, 1986; Marshall, Barbaree, & Eccles, 1991; Stermac, Hall, & Henskens, 1989), bien que cette différence ne soit pas toujours statistiquement significative (Goeke & Boyer, 1993; Hanson, Lipovsky, & Saunders, 1994; Hayashino, Wurtele, & Klebe, 1995; Julian, Mohr, & Lapp, 1980; Lang & Frenzel, 1988; Marshall, 1988; Miner & Dwyer, 1997; Pawlak, Boulet & Bradford, 1991; Valliant & Antonowicz, 1992).

### *Niveau d'éducation*

La plupart des études rapportent que les incestueux ont un niveau d'éducation collégiale, mais souvent non achevé (Hanson, Lipovsky, & Saunders, 1994; Hayashino et al., 1995; Julian et al., 1980; Lang, Black et al., 1988; Langevin et al., 1989; Miner & Dwyer, 1997; Smith & Saunders, 1995).

### *Statut marital*

Une proportion plus élevée de pères biologiques et de beaux-pères incestueux sont, ou ont été, mariés à un moment de leur vie, et ce, comparés aux pédophiles extrafamiliaux (Greenberg, Bradford, Firestone et Curry, 2000; Hanson, Gizzarelli, & Scott, 1994; Miner & Dwyer, 1997; Pawlak et al., 1991; Seto et al., 1999; Smith & Saunders, 1995; Stermac & Hucker, 1988; Stermac et al., 1989). Toutefois, quelques études rapportent qu'une proportion importante des incestueux sont séparés de leur conjointe au moment de leur incarcération (Hayashino et al., 1995; Marshall, 1988).

### *Milieu socio-économique*

Il n'y a pas de consensus quant au milieu socio-économique auquel les incestueux appartiennent. Certaines études parlent d'un milieu socio-économique défavorisé (Cyr, Wright, McDuff, & Perron, 2002; Marshall,

1988), d'autres d'un milieu moyen-faible (Hanson et al., 1994), certains d'un milieu moyen (Goeke & Boyer, 1993; Smith & Saunders, 1995) et enfin d'autres d'un milieu socio-économique favorisé (Pendergast, 1991).

#### *Antécédents d'arrestations*

Environ 40% des incestueux ont connu des antécédents d'arrestations pour des motifs non-sexuels (Goeke & Boyer, 1993; Stermac et al., 1989). Cependant, les taux d'antécédents d'arrestations relatives aux délits sexuels sont moins clairs et varient de 5% (Firestone, Bradford, McCoy, Greenberg, Larose, & Curry, 1999; Rice & Harris, 2002) à 34% selon les études (Stermac et al., 1989).

#### *Âge au premier délit pédophilique (intra ou extrafamilial)*

Les comportements incestueux des pères biologiques débutent à leur paternité (Firestone et al., 2000), ce qui peut varier de 18 ans (Abel & Rouleau, 1990) à la trentaine (Hayashino et al., 1995; Marshall et al., 1991).

#### *Lien avec la victime*

Le lien entre l'incestueux et la victime reste extrêmement difficile à déterminer puisque la définition de l'inceste varie selon les études, incluant dans certains cas uniquement le père biologique, dans d'autres cas le beau-père, les frères, les grands-pères, les oncles ou tout autre membre de la famille élargie. Quant aux rares études ayant comparé les pères biologiques et les beaux-pères agresseurs sexuels intrafamiliaux d'enfants, elles apportent autant de confusion que de précisions. Certaines études rapportent peu ou pas de différences entre les deux groupes pour ce qui a trait à l'âge (fin de la trentaine, début de la quarantaine), au niveau d'éducation (études secondaires non-complétées), au sexe de la victime (majoritairement des filles) et au nombre de victimes (1 à 1.8) (Gordon & Creighton, 1988; Langevin & Watson, 1991). De même, certaines études suggèrent que les agresseurs d'enfants intrafamiliaux sont plus souvent des beaux-pères que des pères biologiques (Cicchetti & Carlson, 1990; Erickson, Walbek, & Seely, 1987; Finkelhor, 1979; Gordon, 1989; Gordon & Creighton, 1988; Russell, 1984; Vander May & Neff, 1986), alors que d'autres rapportent le contraire (Mrazek, Lynch, & Bentovim, 1983). Certains auteurs précisent que les abus sexuels commis par les beaux-pères sont plus sévères, c'est-à-dire impliquent plus souvent des relations sexuelles complètes (Rice & Harris, 2002; Russell, 1986), alors que d'autres études rapportent, au contraire, que les pères biologiques ont davantage tendance à s'engager dans

des relations sexuelles complètes avec leur fille (Gordon & Creighton, 1988). Par ailleurs, les pères biologiques ont davantage tendance à rapporter des expériences d'abus sexuels subis en bas âge (38% versus 18%) (Faller, 1989).

#### *Nombre de victimes (moyenne)*

De façon générale, le nombre moyen de victimes des pères biologiques se situe entre 1.4 et 1.8 (Abel & Rouleau, 1990; Hanson, Gizzarelli, & Scott, 1994; Hayashino et al., 1995; Marshall et al., 1986; Marshall et al., 1988; Marshall, 1988; Marshall et al., 1991; Stermac et al., 1989), ce qui est inférieur à celui des agresseurs sexuels d'enfants extrafamiliaux (Hanson, Gizzarelli, & Scott, 1994; Marshall, 1988; Marshall et al., 1986; Marshall et al., 1988; Marshall et al., 1991), mais supérieur à celui des beaux-pères (Seto et al., 1999).

#### *Sexe de la victime*

La majorité des victimes d'inceste sont des filles (80% à 100%) (Hanson, Gizzarelli, & Scott, 1994; Marshall, 1988; Marshall et al., 1991; Pawlak et al., 1991; Stermac et al., 1989), alors que 5% à 11% sont des garçons (Pawlak et al.; 1991; Stermac et al., 1989). Enfin, 5% à 10% des incestueux ont des victimes filles et garçons (Pawlak et al., 1991; Stermac et al., 1989).

#### *Âge des victimes*

La moyenne d'âge des victimes des incestueux se situe à 9 ans (Barbaree & Marshall, 1989; Goeke & Boyer, 1993; Marshall et al., 1991; Pawlak et al., 1991; Valliant & Antonowicz, 1992).

#### *Fréquence des abus*

L'une des caractéristiques spécifiques à l'inceste est qu'il ne constitue pas un incident unique et qu'il se déroule sur une longue période de temps. De plus, en raison de la cohabitation de l'agresseur avec sa victime, la fréquence précise des actes incestueux demeure difficile à déterminer (Hanson, Gizzarelli, & Scott, 1994).

#### *Durée des abus*

Il n'y a pas de durée spécifique à l'inceste. Selon les études, la durée varie de plusieurs mois (Hanson, Gizzarelli, & Scott, 1994) à de nombreuses années (1 à 14.7 ans) (Cole, 1982; Cyr et al., 2002; Hartley, 2001; Laviola, 1992; Rudd & Herzberger, 1999; Russell, 1986; Wiehe, 1997).



*Nature des contacts sexuels*

La nature des contacts est très variée, incluant baisers (Lang, Black et al., 1988), voyeurisme (Lang, Black et al., 1988), exhibitionnisme (Hanson, Gizzarelli, & Scott, 1994), masturbation (Lang, Black et al., 1988), caresses (Cyr et al., 2002), attouchements sur les parties génitales de la victime (Cyr et al., 2002; Hanson, Gizzarelli, & Scott, 1994), sexe oral et relations sexuelles complètes (Carlstedt, Forsman, & Soderstrom, 2001; Cyr et al., 2002; Gordon & Creighton, 1988; Groth & Birnbaum, 1978; Hartley, 2001; Lang, Black et al., 1988; Lang & Frenzel, 1988; Rouget, Lang, & Van Santen, 1989; Smith & Saunders, 1995; Stermac et al., 1989).

*Scénario de l'abus*

Les incestueux emploient la manipulation et la violence pour obtenir la collaboration de l'enfant (Lang, Black et al., 1988). Dans un premier temps, la stratégie la plus utilisée semble consister en attouchements sexuels «accidentels» lors de jeux. Progressivement, ces attouchements se transforment en caresses délibérées, pénétrations digitales, puis en relations sexuelles complètes. Dans environ 40% des cas, l'agresseur incestueux tente de maintenir l'enfant dans l'ignorance du caractère délictuel de ses actes. En effet, la majorité des pères incestueux admettent avoir ignoré la confusion, la naïveté ou la résistance émotionnelle (les pleurs) de l'enfant au moment des abus et l'avoir trompé sur les standards moraux, en lui disant qu'il n'y avait rien de mal à commettre de tels gestes sexuels ou en lui accordant une récompense matérielle en échange des contacts sexuels (Lang, Black et al., 1988; Lang & Frenzel, 1988). Contrairement aux agresseurs sexuels d'enfants extrafamiliaux, les incestueux ont rarement recours à du matériel pornographique pour inciter leurs victimes aux contacts sexuels (Lang & Frenzel, 1988; Marshall, 1988).

À ces stratégies des incestueux s'ajoutent le chantage émotionnel et la manipulation affective (Lang & Frenzel, 1988), mais aussi la violence, laquelle fut souvent sous-estimée dans le scénario d'abus des agresseurs sexuels intrafamiliaux d'enfants (Lang & Frenzel, 1988; Lang, Black et al., 1988). En effet, la majorité des incestueux ont recours à la menace et à la violence physique pour convaincre la victime d'accepter les contacts sexuels (Finkelhor, 1979; Groth & Birnbaum, 1978; Lang & Frenzel, 1988; Langevin, 1985; Marshall & Christie, 1981; Rouget et al., 1989; Rudd & Herzberger, 1999; Russell, 1986; Stermac et al., 1989) et de garder le secret (Lang & Frenzel, 1988). Plus de la moitié des incestueux auraient eu recours aux cris, injures, menaces verbales, gifles, coups et bousculades pour intimider et

humilier la victime et obtenir une gratification sexuelle (Lang, Black et al., 1988). Selon plusieurs études, les incestueux seraient plus violents physiquement et plus intimidants verbalement envers leurs victimes que les agresseurs d'enfants extrafamiliaux (Cyr et al., 2002; Lang, Black et al., 1988; Lang & Frenzel, 1988; Rouget et al., 1989; Rudd & Herzberger, 1999; Stermac et al., 1989). Toutefois, il est rapporté que les incestueux sont moins «prédateurs» dans leurs scénarios d'agression que les agresseurs sexuels d'enfants extrafamiliaux (Firestone et al., 2000). En effet, leurs victimes sont moins nombreuses et sont issues de leur environnement immédiat.

### **CARACTÉRISTIQUES DE L'ENFANCE DES INCESTUEUX**

Les études cliniques et empiriques (Alexander, 1985; Araji & Finkelhor, 1986; Hartley, 2001; Langevin, & Watson, 1991; Parker & Parker, 1986; Sgroi, 1982; Williams & Finkelhor, 1990) soulignent que les pères incestueux, ainsi que leurs conjointes, proviennent d'un milieu familial chaotique et désorganisé, caractérisé par des expériences d'abus, de négligence et de rejet (Langevin & Watson, 1991; Lipovsky & Saunders, 1989; Parker & Parker, 1986).

#### *Les expériences d'abus, de négligence et de rejet*

Les expériences d'abus émotionnels (Gilgun & Connor, 1990; Hartley, 2001; Langevin, & Watson, 1991; Lehne, & Money, 2003; Williams & Finkelhor, 1990; 1992), physiques (Ballard, Blair, Devereaux, Valentine, Horton, & Johnson, 1990; Firestone et al., 1999; Hanson, Lipovsky, & Saunders, 1994; Hartley, 2001; Hunter, Childers, Gerald, & Esmaili, 1990; Lang & Langevin, 1991; Trepper et al., 1996; Williams & Finkelhor, 1990; 1992) et sexuels (Faller, 1989; Hanson, Lipovsky, & Saunders, 1994; Hunter et al., 1990; Lang & Langevin, 1991; Ryan, 1986; Williams & Finkelhor, 1990; 1992) subis par les incestueux durant leur enfance sont fréquemment évoquées dans la littérature. De même, un certain nombre d'études rapportent la présence d'inceste dans la famille d'origine des agresseurs sexuels intrafamiliaux, sans que ces derniers aient été directement victimes des actes incestueux (Bennett, 1985; Brandon, 1985; Peltó, 1981). Il importe toutefois de préciser que, dans la plupart de ces études, une minorité des incestueux rapportent des expériences de victimisation sexuelle durant leur enfance, alors que les expériences d'abus physiques sont plus fréquemment rapportées (Williams & Finkelhor, 1990; 1992).

Ces études précisent également l'absence de liens statistiquement significatifs entre les expériences d'abus subis pendant l'enfance et la

commission de comportements incestueux par ces sujets à l'âge adulte (Hanson, Lipovsky, & Saunders, 1994; Hunter et al., 1990; Williams, & Finkelhor, 1990). Elles s'accordent, en général, sur le fait que les incestueux ayant subi des abus physiques ou sexuels pendant l'enfance ne se distinguent pas à l'âge adulte des incestueux n'ayant pas subi de tels abus. Selon ces études, les comportements sexuels déviants présentés par les pères incestueux seraient liés à une combinaison de facteurs négatifs dans la famille d'origine ne se résumant pas aux seules expériences d'abus sexuels ou physiques subis pendant l'enfance, mais surtout à des expériences de rejet de la part des parents (Berkowitz, 1983; Gilgun & Connor, 1990; Hartley, 2001; Williams & Finkelhor, 1992).

#### *Relations avec les parents*

Au-delà des expériences d'abus, de négligence et de rejet dont ils ont fait l'objet, la littérature décrit en général l'environnement chaotique et désorganisé des incestueux comme étant aussi marqué par des relations conflictuelles entre les parents (Gilgun & Connor, 1990; Hartley, 2001), un lien d'attachement inadéquat avec les figures parentales, et un manque d'intimité et de proximité avec les parents (Hartley, 2001; Marshall & Mazzucco, 1995; Williams & Finkelhor, 1990). Plus précisément, certaines études soulignent l'absence de relations ou la présence de troubles relationnels entre le sujet et son père (Baker, 1985; Lang, & Langevin, 1991; Mandel, 1986; Parker & Parker, 1986; Williams, & Finkelhor, 1990) et le manque de relations intimes avec la mère (Berkowitz, 1983; Hartley, 2001; Parker, 1984). Les parents, mais surtout la mère, sont souvent décrits par le sujet comme stricts et peu affectueux (Langevin, Day, Handy, & Russon, 1985), ce qui aurait empêché le processus d'identification aux figures parentales chez les agresseurs sexuels intrafamiliaux et extrafamiliaux d'enfants (Langevin, Day et al., 1985; Paitich & Langevin, 1976). Le père, bien que décrit comme agressif et strict par l'agresseur, est aussi perçu comme affectueux à son égard (Lang & Langevin, 1991). De même, l'agressivité de la mère serait davantage dirigée vers son conjoint que vers son fils (Lang & Langevin, 1991). Les parents des incestueux ne se distinguent pas des parents des autres types d'agresseurs sexuels (agresseurs sexuels d'enfants extrafamiliaux et agresseurs sexuels de femmes) quant à la présence de troubles mentaux, d'abus d'alcool ou de comportements criminels. Toutefois, les incestueux rapportent davantage de contacts entre leurs parents et la police que les agresseurs sexuels d'enfants extrafamiliaux (Lang & Langevin, 1991).

## **PROFILS HORMONAL ET NEUROPSYCHOLOGIQUE DES INCESTUEUX**

### *Le profil hormonal*

Certaines études suggèrent que des pathologies endocriniennes contribuent au développement ou au maintien de comportements sexuels inadéquats (Berlin, 1983; Langevin, 1985). La comparaison entre des pédophiles, des agresseurs d'enfants intrafamiliaux et des sujets sans antécédents criminels quant au profil endocrinien révèle que les agresseurs sexuels présentent un niveau élevé des 4 hormones suivantes: androstenedione, cortisol, estradiol, et prolactine. En revanche, peu d'agresseurs sexuels présentent un niveau anormalement élevé ou faible de testostérone. De plus, les agresseurs sexuels intrafamiliaux et extrafamiliaux ne diffèrent pas des sujets du groupe de contrôle pour le FSH (follicle stimulating hormone) et le LH (luteinizing hormone) (Lang, Flor-Henry, & Frenzel, 1990).

### *Le profil neuropsychologique*

Certaines études ont souligné l'existence d'un lien entre un quotient intellectuel (QI) inférieur à 90 et la manifestation de préférences sexuelles déviantes, quelle que soit la nature de l'échantillon (agresseurs d'enfants intrafamiliaux, extrafamiliaux, de femmes et sujets non-criminels) (Marshall et al., 1986). Pour ce qui est des agresseurs sexuels intrafamiliaux d'enfants, la plupart des études s'accordent sur le fait que ces agresseurs présentent un QI inférieur ou égal à la moyenne (entre 80 et 100) (Cavallin, 1966; Langevin, Wortzman, Dickey, Wright, & Handy, 1988; Maisch, 1972; Marshall, 1988; Marshall et al., 1986; Marshall et al., 1991; Meiselman, 1978; 1984; Pawlak et al., 1991; Stermac et al., 1989; Valliant & Antonowicz, 1992; Valliant, Gauthier, Pottier, Kosmyna, 2000). Toutefois, parmi ces études, certaines précisent que les incestueux présentent un QI significativement moins élevé que les agresseurs sexuels d'enfants extra familiaux (Langevin, Day et al., 1985), la population générale (Langevin, Day et al., 1985) et les agresseurs de femmes (Marshall, 1988), alors que d'autres ne rapportent pas de telles différences (Marshall et al., 1991; Valliant & Antonowicz, 1992; Valliant et al., 2000).

Certaines études suggèrent qu'environ 30% des incestueux présentent des problèmes neuropsychologiques (Langevin et al., 1988), à savoir des atteintes et des dysfonctions cérébrales (Langevin et al., 1988; Langevin et al., 1989), des dysfonctions du lobe temporal (Langevin, Bain, et al., 1985; Langevin et al., 1988) et des déficits verbaux (Lang, Flor-Henry, Frenzel & Neufeldt,

1989). De même, l'hémisphère gauche et les parties frontales gauche et temporale du cerveau des agresseurs sexuels intrafamiliaux seraient relativement plus petits que ceux des agresseurs non-sexuels, non-violents. Toutefois, les incestueux ne présenteraient pas davantage d'atteintes ni de dysfonctions cérébrales que les autres types d'agresseurs sexuels (agresseurs sexuels de femmes, agresseurs sexuels d'enfants extrafamiliaux) et les criminels non-violents, non-sexuels (Langevin et al., 1988; Wright, Nobrega, Langevin, & Wortzman, 1990).

Enfin, les agresseurs sexuels intrafamiliaux d'enfants, tout comme les extrafamiliaux et les violeurs de femmes, ne présentent pas de troubles au niveau de la mémoire, ni de déficit spatial (Langevin et al., 1989). L'étude des troubles cérébraux et neuropsychologiques des incestueux a également permis de préciser l'absence de liens entre ces troubles et les préférences sexuelles déviantes. Toutefois, il y a un certain lien entre de telles atteintes et le recours à la violence lors des abus sexuels (Langevin et al., 1989). Finalement, les pathologies cérébrales caractériseraient davantage les beaux-pères que les pères biologiques (Langevin et al., 1989).

## **CARACTÉRISTIQUES PSYCHOLOGIQUES DES INCESTUEUX**

### *Troubles mentaux graves*

Une minorité (10%) des agresseurs sexuels intrafamiliaux d'enfants semblent présenter des troubles mentaux graves (Langevin, Paitich, Freeman, Mann, & Handy, 1978; Williams & Finkelhor, 1990). D'autres études rapportent la présence de troubles anxieux et dépressifs parmi ces agresseurs (Kirkland & Bauer, 1982; Langevin, Day et al., 1985; Langevin & Watson, 1991; Panton, 1979; Saunders, Awad, & White, 1986; Scott & Stone, 1986; Stermac et al., 1989). Toutefois, il n'est pas spécifié si de tels troubles sont chroniques ou consécutifs à leur arrestation.

### *Caractéristiques de la personnalité des agresseurs sexuels intrafamiliaux d'enfants*

La littérature sur les caractéristiques de la personnalité des incestueux comporte des contradictions entre les impressions cliniques et les résultats des études empiriques. En effet, les études cliniques décrivent deux profils de personnalité chez les incestueux (Marvasti, 1985). Un premier profil est caractérisé par le pouvoir, la domination, la rigidité, la violence, la colère, le contrôle, la manipulation et l'autoritarisme (Dietz & Craft, 1980; Finkelhor,

1984; Herman, 1981; Lang, Black et al., 1988; Lustig, Dresser, Spellman, & Murray, 1966; Maisch, 1972; Paveza, 1987; Pendergast, 1991; Phelan, 1995; Stermac et al., 1989; Stern & Meyer, 1980; Truesdell, McNeil, & Deschner, 1986). Ces incestueux sont centrés sur leurs propres besoins, manquent d'empathie et se placent au-dessus de la loi. Ils présentent des troubles de personnalité narcissique et antisociale (Cormier, Kennedy, & Sangowicz, 1962; Ganzarin, 1992; Giarreto, 1982; Gutheil & Avery, 1977; Hanson, Gizzarelli, & Scott, 1994; Hirsch, 1986; Williams, & Finkelhor, 1990) et des traits psychopathiques (Hunter et al., 1990; Langevin, Day et al., 1985; Langevin & Watson, 1991; Lee, 1982). Ces résultats sont en contradiction avec ceux d'autres études qui indiquent que les agresseurs sexuels intrafamiliaux d'enfants ne sont pas plus contrôlants, dominants, autoritaires ou colériques que les autres agresseurs sexuels (Langevin et al., 1978; Langevin, Day et al., 1985) ou les hommes de la population générale (Cammarata, 1984; Fredrickson, 1981). Un second profil de personnalité d'agresseurs sexuels intrafamiliaux d'enfants les décrit comme étant dépressifs, introvertis, passifs, soumis, insécures, non-violents, dépendants, hypersensibles à la critique et au rejet, avec une faible estime de soi et une forte tendance au conformisme social (Ballard et al., 1990; Berkowitz, 1983; Danni & Hampe, 2000; Ganzarin, 1992; Groth, 1982; Hayashino et al., 1995; Langevin et al., 1978; Langevin, Day et al., 1985; Meiselman, 1984; Righton, 1981; Rosenfeld, 1979; Saunders, McClure, & Murphy, 1987; Smith & Saunders, 1995; Waterman, 1986; Williams & Finkelhor, 1990). Parallèlement à ces impressions cliniques, les résultats de plusieurs études empiriques suggèrent l'absence d'un profil de personnalité prototypique chez les incestueux (Erickson, Luxenburg, Walbek, & Seely, 1987; Goeke & Boyer, 1993; Hall, 1989; Hall, Graham, & Shepherd, 1991; Hall, Shepherd, & Mudrak, 1992; Murphy & Peters, 1992; Smith & Saunders, 1995; Vaupel & Goeke, 1994).

Tout comme dans la population générale, un sixième des incestueux présenteraient un profil de personnalité «normal» (Smith, & Saunders, 1995). Les résultats aux tests de personnalité (MMPI1, MCMI2) avec les incestueux sont contradictoires. D'un côté, certaines études rapportent que les incestueux présentent des scores bas aux tests de personnalité et, de ce fait, non-pathologiques ou non-interprétables (Goeke & Boyer, 1993; Hunter et al., 1990; Scott & Stone, 1986; Valliant & Antonowicz, 1992). D'un autre côté, d'autres études rapportent que la majorité des incestueux présentent un score cliniquement élevé à au moins une échelle du MMPI (Kirkland & Bauer, 1982; Langevin, Day et al., 1985), avec une tendance marquée pour les idéations paranoïdes (Fredrickson, 1981; Kirkland & Bauer, 1982; Langevin, Day et al., 1985; Lee, 1982; Saunders et al., 1986; Scott & Stone,

1986; Valliant et al., 2000) ou la psychopatie (Hunter et al., 1990; Langevin, Day et al., 1985; Langevin & Watson, 1991; Lee, 1982). De même, comparés à la population générale, des incestueux rapporteraient davantage de symptômes psychopathologiques (Hanson, Lipovsky & Saunders, 1994). De façon générale, l'état de la littérature s'accorde sur le fait qu'un quart à un tiers des incestueux ne présentent pas de troubles mentaux ni de troubles de la personnalité (Williams & Finkelhor, 1990).

Certains auteurs tentent d'expliquer ces résultats contradictoires par la nature des échantillons étudiés (Williams & Finkelhor, 1990) ou par le recours à une approche typologique des pères incestueux (Stern & Meyer, 1980; Williams & Finkelhor, 1992). D'autres auteurs expliquent les résultats contradictoires de la littérature par le fait que les incestueux présentent des traits ou troubles de la personnalité à la fois passifs et oppressifs (Meiselman, 1984).

De façon générale, il est de plus en plus rapporté que les incestueux constituent un groupe hétérogène et impossible à définir sur la base d'un seul profil composé d'un ou même plusieurs traits ou troubles de la personnalité (Erickson, Walbek & Seely, 1987; Goeke & Boyer, 1993; Hall, 1989; Hall, Graham, & Shepherd, 1991; Hall, Shepherd, & Mudrak, 1992; Murphy & Peters, 1992; Smith & Saunders, 1995; Vaupel & Goeke, 1994; Williams & Finkelhor, 1992).

#### *Fonctionnement psychosocial*

Comparés aux exhibitionnistes et aux pédophiles extrafamiliaux, les incestueux paraissent moins immatures et ils manifestent un niveau de fonctionnement psychosocial nettement plus élevé. Les incestueux seraient capables de s'engager dans une relation à long terme avec des partenaires de leur âge, et être mariés (Miner, & Dwyer, 1997). Toutefois, ils seraient incapables d'établir des relations de proximité, d'intimité et de confiance et présenteraient de la difficulté à reconnaître les limites des autres membres de la famille (Miner, & Dwyer, 1997; Smith, & Saunders, 1995). De plus, les incestueux présenteraient des déficits importants au niveau des habiletés sociales et éprouveraient une anxiété élevée dans les relations interpersonnelles, ce qui les inciterait à s'isoler sur le plan social de manière plus marquée que les pédophiles extrafamiliaux (Araji & Finkelhor, 1986; Kirkland & Bauer, 1982; Langevin, Day et al., 1985; Langevin, & Watson, 1991; Miner, & Dwyer, 1997; Pantou, 1979; Parker, 1984; Scott & Stone, 1986; Smith, & Saunders, 1995; Strand, 1986).

Autrement dit, pour certains agresseurs sexuels intrafamiliaux d'enfants, l'incompétence sociale pourrait également constituer une zone de vulnérabilité (Cohen, Seghorn, & Calmas, 1969; Fisher, 1969; Fisher & Howell, 1970; Howells, 1981) et pourrait interagir avec d'autres facteurs pour engendrer des comportements sexuels abusifs.

#### *Identité sexuelle et masculinité*

Les études n'ont pas démontré que les incestueux présentent des attitudes conservatrices envers les femmes, ni qu'ils s'identifient aux rôles sexuels masculins traditionnels (Brandon, 1985; Frederickson, 1981; Strand, 1986). En revanche, la plupart des études rapportent que les agresseurs sexuels intrafamiliaux d'enfants semblent avoir une identité masculine mal définie (Brandon, 1985; Frederickson, 1981; Strand, 1986; Valliant et al., 2000; Williams, & Finkelhor, 1990).

#### *Abus de substances psychoactives*

Les résultats des études ne font pas l'unanimité quant aux problèmes d'abus d'alcool ou de drogues chez les incestueux. Certaines études rapportent un niveau important d'abus de substances (Hartley, 2001; Lang, Black et al., 1988; Langevin, Day et al., 1985; Lee, 1982; Parker, 1984; Stermac et al., 1989; Strand, 1986), d'autres non (Gordon, 1989; Herman, 1981; Langevin et al., 1989; Mandel, 1986; Parker & Parker, 1986).

#### *Le manque d'empathie*

Parmi les caractéristiques problématiques des agresseurs sexuels, la littérature souligne le manque d'empathie (Williams et Finkelhor, 1990). Les incestueux n'échappent pas à cette constatation (Arcaya et Gerber, 1990).

Toutefois, l'état de la littérature révèle que l'insensibilité des agresseurs à l'égard des victimes serait essentiellement liée aux distorsions cognitives qu'ils entretiennent pour minimiser leur délit, et non pas à un déficit généralisé au niveau de l'empathie (Hanson, Gizzarelli, & Scott, 1994; Hilton, 1993). Cette perspective est également soutenue par d'autres études qui démontrent que les délinquants sexuels éprouvent un niveau normal d'empathie pour les adultes et les enfants, mais qu'ils présentent un déficit d'empathie envers leur victime (Fernandez, Marshall, Lightbody et O'Sullivan, 1999 dans Cornet, Giovannangeli et Mormont 2003).



*Distorsions cognitives*

Le rôle de la cognition est fortement souligné dans la compréhension du passage à l'acte des agresseurs sexuels. Il est généralement rapporté que les agresseurs parviennent à dépasser leurs inhibitions internes face à l'agression sexuelle à l'aide des distorsions cognitives. Ainsi, les distorsions cognitives permettent à l'agresseur de nier, minimiser, justifier et/ou rationaliser ses comportements (Abel, Becker, & Cunningham-Rathner, 1984; Barnard, Fuller, Robbins, & Shaw, 1989).

Il importe de préciser que les distorsions cognitives ne sont pas des causes directes de l'agression sexuelle, mais qu'elles constituent un moyen que l'agresseur utilise pour initier, maintenir et justifier ses comportements (Pithers, 1990; Ward & Hudson, 1996; Ward, Fon, Hudson, & McCormack, 1998). Ces justifications lui permettent alors de maintenir les comportements sexuels déviants dans le temps (Murphy, 1990).

Les distorsions cognitives rapportées par les agresseurs sexuels peuvent se grouper en 4 catégories:<sup>1</sup> les distorsions relatives aux facteurs socio-culturels;<sup>2</sup> les distorsions utilisées pour dépasser la peur du dévoilement;<sup>3</sup> les distorsions utilisées pour diminuer leur responsabilité; et<sup>4</sup> les distorsions qui justifient le délit. Certains recouvrements existent entre ces catégories, en ce sens que l'agresseur peut utiliser la même cognition pour à la fois réduire la peur du dévoilement et réduire sa responsabilité (Hartley, 1998).

De façon générale, les distorsions cognitives des agresseurs sexuels d'enfants se manifestent dans leurs pensées stéréotypées concernant la sexualité avec des enfants et leur perception des enfants congruente avec leurs besoins érotiques (Lang & Frenzel, 1988; Langevin, & Watson, 1991; Stermac & Segal, 1989). En effet, comparés aux agresseurs sexuels de femmes et aux agresseurs non-sexuels, les agresseurs sexuels d'enfants ont davantage tendance à percevoir des bénéfices pour l'enfant à avoir des contacts sexuels avec un adulte et même à croire que l'enfant apprécie ces contacts (Finkelhor, 1984; Lang, Pugh, & Langevin, 1988; Phelan, 1995). Ils ont aussi davantage tendance à attribuer la responsabilité des abus à l'enfant et à croire à la suprématie des hommes dans la sexualité (Finkelhor, 1984; Hanson, Gizzarelli, & Scott, 1994; Lang & Frenzel, 1988; Phelan, 1995). Les

---

1 Minnesota Multiphasic Personality Inventory

2 Millon Clinical Multiaxial Inventory

3 Psychopathy Checklist-Revisited

incestueux interprètent de façon erronée les réactions de la victime et ils rapportent s'être peu préoccupés des éventuelles conséquences légales de leurs actes (Lang & Frenzel, 1988; Phelan, 1995).

Parallèlement à ces résultats, certaines études rapportent pourtant que les cognitions des incestueux ne diffèrent pas significativement de celles des agresseurs non-sexuels, et qu'en revanche, les agresseurs sexuels extrafamiliaux d'enfants présenteraient davantage de distorsions cognitives que les incestueux ou les agresseurs sexuels de femmes (Hayashino et al., 1995). En plus de ces facteurs cognitifs, des déficits quant au raisonnement moral et aux habiletés sociales constituent des facteurs qui peuvent affecter le jugement des agresseurs sexuels (Ward & Hudson, 1996). Par exemple, il est rapporté que, comparés aux extrafamiliaux et aux violeurs de femmes, les incestueux ont la capacité de s'engager dans des raisonnements moraux, mais ils ne parviennent pas à les appliquer dans les dilemmes moraux auxquels ils sont confrontés (Valliant et al., 2000).

Chez les incestueux, les principales motivations à s'engager dans des relations incestueuses consistent en une gratification sexuelle (Finkelhor, 1984; Hartley, 2001; Phelan, 1995), un moyen de combler des besoins insatisfaits (Ballard et al., 1990; Hartley, 2001; Williams & Finkelhor, 1992), une forme d'expression de la colère (Danni & Hampe, 2000; Finkelhor, 1984; Hartley, 2001; Phelan, 1995), un contrôle inadéquat des émotions (Ballard et al., 1990) et une expression inadéquate d'affection et d'amour. Les conflits maritaux constituent la difficulté principale au moment de la commission des abus sexuels et sont le plus souvent rapportés comme motifs d'inceste (Ballard et al., 1990; Hartley, 2001).

## **CARACTÉRISTIQUES SEXOLOGIQUES DES INCESTUEUX**

### *Préférences sexuelles envers les enfants*

Les écrits soulignent l'importance de distinguer les agresseurs sexuels d'enfants qui présentent une attirance sexuelle préférentielle pour les enfants de ceux qui, pour des besoins sexuels ou non-sexuels, utilisent les enfants comme des partenaires substituts (Langevin, 1983; 1985; Marshall et al., 1986; Quinsey, Chaplin, & Carrigan, 1979). De nombreuses études rapportent que les incestueux ont un profil d'excitation sexuelle plus approprié que les agresseurs sexuels extrafamiliaux d'enfants (Barbaree & Marshall, 1989; Firestone et al., 2000; Frenzel & Lang, 1989; Freund et al., 1991; Haywood, & Grossman, 1994; Lang, Black et al., 1988; Langevin, 1983;

1985; Langevin, Day et al., 1985; Langevin & Lang, 1988; Langevin et al., 1988; Marshall, 1988; Marshall, Barbaree & Christophe, 1986; Marshall, Barbaree, & Eccles, 1991; Quinsey, Rice, & Harris, 1995; Quinsey et al., 1979; Quinsey, Steinman, Bergerson, & Holmes, 1975). Des études rapportent que très peu d'incestueux présentent une préférence sexuelle marquée pour les jeunes filles (Barbaree & Marshall, 1989; Frenzel, & Lang, 1989; Langevin & Lang, 1988). En contrepartie, d'autres études ne rapportent aucune différence entre les préférences sexuelles des agresseurs sexuels intrafamiliaux et extra familiaux d'enfants (Abel, Becker, Murphy, & Flanagan, 1981; Barsetti, Earls, Lalumière, & Belanger, 1998; Chaplin, Rice, & Harris, 1995; Hunter, Goodwin, & Becker, 1994; Langevin & Watson, 1991; Malcolm, Andrews, & Quinsey, 1993; Murphy, Haynes, Stalgaitis, & Flanagan, 1986). D'autre part, même si les incestueux présentent moins d'intérêt sexuel envers les enfants que les pédophiles extrafamiliaux, ils se différencient toutefois significativement des agresseurs de femmes adultes et des non-agresseurs quant à leurs intérêts sexuels pour les enfants (Seto et al., 1999). De plus, ils réagissent moins aux stimuli de femmes que les agresseurs non-sexuels (Barbaree & Marshall, 1989; Marshall et al., 1986; Quinsey et al., 1979) et ils ont tendance à présenter un profil non-discriminant à la phallométrie (Barbaree & Marshall, 1989; Quinsey et al., 1979; Williams, & Finkelhor, 1990). Finalement, Rice & Harris (2002) précisent que, même si les incestueux biologiques présentent rarement des préférences sexuelles déviantes au début du traitement, une proportion importante d'entre eux présentent de telles préférences sexuelles, lors d'évaluations subséquentes, en cours de traitement. Compte tenu de la variabilité des résultats obtenus, le profil de réponses sexuelles des incestueux, tel que dévoilé lors d'une évaluation phallométrique, devrait être interprété avec précaution.

Afin d'identifier le rôle des préférences sexuelles déviantes dans le passage à l'acte des pères incestueux, certaines études se sont intéressées à la corrélation entre de telles préférences et certaines caractéristiques de l'agresseur sexuel intrafamilial d'enfants. Les résultats de ces études révèlent qu'aucune corrélation ne semble exister entre les préférences sexuelles déviantes et les traits de personnalité psychopathique chez les agresseurs sexuels intrafamiliaux d'enfants (Firestone et al., 2000; Serin, Malcolm, Khanna, & Barbaree, 1994). De même, contrairement aux attentes des thérapeutes, les indices de préférence sexuelle ne prédisent pas l'efficacité du traitement (Marshall & Barbaree, 1988).

Toutefois, parmi les agresseurs d'enfants intra et extrafamiliaux, le sous-groupe qui réagit aux stimuli d'enfants rapporterait un nombre plus élevé de

victimes et aurait davantage recours à la violence lors des abus que les autres agresseurs (Barbaree & Marshall, 1989; Marshall et al., 1986).

### *Problèmes sexuels*

Selon Abel & Rouleau (1990), 70% des incestueux présentent plus d'une forme de paraphilie et 15.1% présentent plus de 6 paraphilies. Par contre, selon Marshall et al. (1991), les agresseurs sexuels intrafamiliaux d'enfants ne présentent pas de paraphilie. Comparés aux agresseurs sexuels extrafamiliaux d'enfants, les incestueux rapportent plus souvent une vie sexuelle avec une partenaire d'âge adéquat, davantage de satisfaction par rapport à leur vie sexuelle et une diversité d'expériences sexuelles (Pawlak et al., 1991). Comparés aux autres types d'agresseurs sexuels, les incestueux ont également moins recours à la pornographie, aux activités masturbatoires et aux fantasmes sexuelles déviantes en se masturbant (Marshall, 1988). Cependant, comparés à la population générale des hommes, ils présentent un fonctionnement sexuel plus pauvre et inadéquat (Pawlak et al., 1991) et certains rapporteraient même un sentiment d'échec (Baker, 1985) ou du dégoût (Langevin et al., 1985) lors des activités sexuelles avec une femme adulte.

## **THÉRAPIE**

Au cours des vingt dernières années, un certain nombre de programmes de traitement (Giarretto, 1978; 1989; Giarretto & Einfeld-Giarretto, 1990; Lanyon, 1986; MacFarlane & Bulkley, 1982; Plyer, Woolley, & Anderson, 1990; Wolf, Conte, & Menig, 1988) et de stratégies thérapeutiques spécifiques (Adams- Tucker, 1984; Hayes, 1984; Kelley, 1984; Roberts & Lie, 1989; Trepper & Barrett, 1986) ont été développés pour les agresseurs sexuels intrafamiliaux d'enfants et leurs familles. De même, les efforts de prévention ont été intensifiés (Beland, 1986; Conte, Rosen, & Saperstein, 1986; Daro, Duerr, & LeProhn, 1986; Kolko & Moser, 1987; Nelson & Clark, 1986). Dans l'ensemble, les différentes stratégies thérapeutiques reposent sur la prémisse selon laquelle l'inceste reflète un dysfonctionnement familial et qu'il faut évaluer les dimensions multiples impliquées dans le comportement incestueux.

En effet, il n'existe pas de cause unique à l'inceste et chaque famille est aux prises avec des vulnérabilités liées à des facteurs individuels, psychologiques et environnementaux, qui s'expriment à travers l'inceste si un événement précipitant prend place et que la famille a peu de moyens afin de gérer cette

situation. Certains auteurs suggèrent une intervention thérapeutique combinant une thérapie cognitivo-comportementale et un traitement pharmacologique pour les incestueux (Stermac & Hucker, 1988). Globalement, la prise en charge des pères incestueux se résumerait en 5 phases, consistant à: 1) évaluer le délinquant, 2) analyser la séquence des événements, des pensées, des émotions et des comportements précédant les contacts sexuels incestueux, 3) amener le délinquant à assumer la responsabilité de l'abus sexuel commis sur la victime, 4) clarifier l'origine des abus sexuels en les plaçant dans le contexte des problèmes propres à l'agresseur et à la famille, et 5) mettre en place des stratégies de prévention. Parallèlement, l'approche thérapeutique doit inclure la famille pour atteindre des changements (de Chesnay, 1985; Frenken, 1994; LaCalle, 1987; O'Connell, 1986; Ryan, 1986; Trepper & Barrett, 1986), notamment en obtenant la collaboration de la conjointe (Ryan, 1986) et en renforçant la relation mère-fille (Giarretto, 1980; 1982; Paveza, 1988).

Lors de ces démarches, il est généralement recommandé que l'agresseur soit tenu à l'écart du milieu familial dans un premier temps, afin d'assurer la sécurité physique et émotionnelle de la victime (O'Connell, 1986; Ryan, 1986). Par la suite, l'agresseur peut éventuellement reprendre contact avec la victime au moyen de lettres, puis de rencontres supervisées dans le bureau du thérapeute de la victime, de sorties dans des lieux publics avec le reste de la famille, de visites dans le milieu familial, pour progressivement réintégrer la résidence familiale, tout en respectant des règles bien définies (O'Connell, 1986). Enfin, il semble que le traitement est plus efficace s'il est accompagné d'une ordonnance de la Cour. Cela permettrait de placer des contrôles externes sur l'agresseur, de le maintenir en thérapie et de l'aider à contenir ses pulsions sexuelles (Ryan, 1986).

Malgré le développement de diverses stratégies de traitement, les résultats des études sur l'efficacité des thérapies auprès des pères incestueux sont peu concluants. D'un côté, certains auteurs suggèrent que les incestueux interagissent mieux sur le plan interpersonnel en thérapie de groupe et qu'ils bénéficient davantage des thérapies cognitivo-comportementales que les autres types d'agresseurs sexuels (Chaffin, 1992; Lang, Pugh, & Langevin, 1988). En revanche, d'autres auteurs rapportent que les pères incestueux sont peu motivés à suivre une thérapie (Furniss, 1983; Sgroi, 1982) et tirent peu de bénéfices des thérapies cognitivo-comportementales (Marshall, & Barbaree, 1988; Valliant & Antonowicz, 1992).

Afin d'expliquer ces différences quant à l'impact des traitements sur les pères incestueux, certains auteurs considèrent qu'il importe d'évaluer la

personnalité avant le traitement (Chaffin, 1992). En effet, il semblerait que les sujets présentant le plus grand nombre de troubles de la personnalité ont moins tendance à achever le traitement ou éprouvent de la difficulté à développer de l'empathie envers la victime au cours du traitement (Chaffin, 1992).

## **RÉCIDIVE**

Le taux de récidive sexuelle des incestueux est généralement bas, variant de 0 à 10% sur une durée de suivi allant jusqu'à 6.5 ans (Firestone et al., 1999; Frenken, 1994; Furr, 1993; Hanson & Bussière, 1998; Lang, Pugh, & Langevin, 1988; Marshall & Anderson, 1996; McGrath, 1991; Proulx, Pellerin, Paradis, McKibben, Aubut & Ouimet, 1997; Quinsey, Harris, Rice, & Cormier, 1998; Quinsey et al., 1995; Quinsey, 1977; 1986; Rice & Harris, 2002; Ryan, 1986).

D'autres études rapportent qu'un certain nombre d'agresseurs sexuels intrafamiliaux d'enfants (22% à 58%) avaient d'autres victimes intra ou extrafamiliales au préalable, ce qui suggère que certains agresseurs qui semblent a priori incestueux sont en réalité des pédophiles (Abel, Mittleman, Becker, Cunningham-Rathner & Lucas, 1983; Cyr et al., 2002; Studer, Clelland, Aylwin, Reddon, & Monro, 2000). Ainsi, un certain nombre d'agresseurs sexuels d'enfants intrafamiliaux présenteraient des risques de récidive à la fois à l'intérieur de la famille, mais également dans la communauté (Studer et al., 2000).

Bien que les incestueux aient tendance à moins récidiver et à être moins antisociaux que les extrafamiliaux ou les pédophiles à la fois intra et extrafamiliaux (groupe mixte) (Firestone et al., 1999; Rice & Harris, 2002), il importe de préciser que parmi les agresseurs sexuels d'enfants, les taux de récidive non-sexuelle mais violente ou autres sont plus élevés que les taux de récidive sexuelle (Firestone et al., 1999; Lang, Pugh, & Langevin, 1988; Rice & Harris, 2002). Autrement dit, ces sujets ont tendance à récidiver, mais en commettant un délit non-sexuel. De plus, le taux de récidive augmente en fonction de la durée du suivi (Marshall, & Barbaree, 1988).

Parmi les facteurs associés à la récidive des pères incestueux, la littérature rapporte le jeune âge de l'agresseur, les antécédents d'abus de drogues, de victimisation physique subie dans l'enfance, de placements avant l'âge de 16 ans, l'alcoolisme et la criminalité dans la famille, une hostilité importante, un score élevé à la PCL-R3, et des antécédents de charges ou de

condamnations pour des délits sexuels violents et des délits non-sexuels non-violents (Firestone et al., 1999; Rice & Harris, 2002). Une étude de Marshall & Barbaree (1988) suggère que, indépendamment du caractère extra ou intrafamilial de l'abus sexuel commis sur un enfant, les agresseurs sexuels d'enfants de moins de 40 ans et ceux ayant eu des contacts génitaux avec leurs victimes ont davantage tendance à récidiver, et ce, malgré la thérapie. En revanche, les signes cliniques tels que le déni, le manque d'empathie pour la victime et le manque de motivation au traitement ne seraient pas liés à la récidive (Hanson et Bussièrès, 1998; Hanson & Morton-Bourgon, 2004).

## **CONCLUSION ET AVENUES DES RECHERCHES ULTÉRIEURES**

Les résultats des études soulignent chez les agresseurs sexuels intrafamiliaux d'enfants l'existence de caractéristiques multiples touchant le fonctionnement psychologique, sexuel et comportemental. Cependant, ces caractéristiques ne font pas l'unanimité et les résultats des études tendent à se contredire.

L'absence de caractéristiques spécifiques et universelles propres aux agresseurs sexuels intrafamiliaux d'enfants conduit les professionnels à s'interroger, d'une part, sur l'existence de facteurs biologiques, psychologiques ou sociaux pouvant permettre de mieux comprendre la problématique sexuelle présentée par ces sujets, et, d'autre part, sur les faiblesses méthodologiques des études réalisées.

Parmi ces faiblesses, on trouve une ambiguïté sur le plan de la définition des agresseurs sexuels intrafamiliaux d'enfants. En effet, alors que certaines études incluent dans leur échantillon exclusivement les pères biologiques, d'autres y incluent des membres de la famille proche, tels que la fratrie ou encore des membres de la famille élargie, tels que oncles, cousins, grands-parents. Enfin, certaines études y incluent également les beaux-pères. Peu de recherches ont établi une distinction entre ces différents groupes, ce qui peut expliquer, en partie, l'absence de concordance entre les résultats des études sur les caractéristiques des agresseurs sexuels intrafamiliaux d'enfants.

En outre, les instruments visant à évaluer les différentes caractéristiques varient d'une étude à l'autre, ce qui nuit à la comparaison des résultats des études entre eux. Certains instruments ne sont pas suffisamment sensibles pour cibler des caractéristiques subtiles, difficilement mesurables lors d'évaluations cliniques. L'utilisation d'instruments psychométriques

permettrait une évaluation des éléments de la personnalité du sujet et une meilleure compréhension des stratégies adoptées par ce dernier pour gérer ses affects. De même, les techniques d'évaluation devraient permettre aux sujets d'exprimer leur perception et leur compréhension des événements de la phase pré-délictuelle, leur développement, et les stratégies d'adaptation déployées pour y faire face.

Par ailleurs, l'état de la littérature révèle que, malgré l'augmentation du nombre d'études sur les caractéristiques des agresseurs sexuels intrafamiliaux d'enfants, deux principales lacunes caractérisent l'état des connaissances de cette population: 1) la plupart des études se sont intéressées à un nombre restreint de variables susceptibles de jouer un rôle sur le passage à l'acte incestueux; 2) certains concepts fondamentaux à la compréhension de la problématique présentée par ces sujets demeurent méconnus des chercheurs et cliniciens.

À titre d'exemple, à notre connaissance aucune étude n'a évalué les liens entre les caractéristiques criminologiques des agresseurs sexuels intrafamiliaux d'enfants et leurs caractéristiques personnelles avant le traitement ainsi que leurs progrès en traitement. Aussi, pour pallier les lacunes des recherches précédentes et améliorer nos connaissances des modalités d'intervention thérapeutique auprès des agresseurs sexuels d'enfants intrafamiliaux, les études devraient prendre en considération une diversité de variables simultanément, dans un même échantillon, afin de cerner l'effet des interactions possibles entre ces variables sur la problématique incestueuse. Ces variables concernent à la fois les croyances pédophiliques, l'attribution de la responsabilité, les degrés d'empathie et de désirabilité sociale, et l'identification du cycle délictuel chez des agresseurs sexuels d'enfants intrafamiliaux. Une telle démarche a pour objectif de tendre vers une perspective multidimensionnelle de l'inceste, et permettre de ce fait une meilleure compréhension de cette problématique.

Parallèlement à cette démarche, d'autres considérations méthodologiques permettraient une amélioration de l'état des connaissances sur la problématique incestueuse. À titre d'exemple, le portrait de ce type d'agresseurs sexuels d'enfants pourrait être plus spécifique si les principales caractéristiques des sujets sont étudiées en comparant les pères biologiques aux beaux-pères, les récidivistes aux non-récidivistes, les pères ayant agressé un seul enfant à ceux ayant eu plusieurs victimes, les pères ayant agressé des enfants de moins de 12 ans à ceux ayant commis l'inceste sur des victimes de plus de 12 ans et enfin, les agresseurs ayant commis d'autres délits parallèlement à l'inceste à ceux ayant pour seule accusation le délit



d'inceste. De même, une stratégie d'évaluation des caractéristiques des agresseurs sexuels intrafamiliaux d'enfants, basée sur une combinaison de tests psychométriques et d'entrevues semi-structurées devrait permettre une évaluation objective, tout en laissant au sujet la possibilité de fournir des informations subtiles. Une telle démarche a pour objectif de permettre d'une part une meilleure description et compréhension des facteurs contribuant au passage à l'acte incestueux, et d'autre part de développer des moyens d'intervention et de traitement mieux adaptés aux besoins de ces sujets.

### Bibliographie

- Abel, G. G., Becker, J. V., & Cunningham-Rathner, J. (1984). Complications, consent, and cognitions in sex between children and adults. *International Journal of Law and Psychiatry*, 7, 89-103.
- Abel, G. G., Becker, J. V., Murphy, W. D., & Flanagan, B. (1981). Identifying dangerous child molesters. In R. Stuart (Ed.), *Violent Behavior: Social Learning Approaches to Prediction, Management and Treatment* (pp. 116-137). New York: Brunner/Mazel.
- Abel, G., Mittleman, M., Becker, J., Cunningham-Rathner, J., & Lucas, L. (1983). *The characteristics of men who molest young children*. Paper presented at the World Congress of Behavior Therapy, Washington, DC:
- Abel, G. G., & Rouleau, J.-L. (1990). The nature and extent of sexual assault. In W. L. Marshall, D. R. Laws, & H. E. Barbaree (Eds.), *Handbook of sexual assault: Issues, theories, and treatment of the offender* (pp. 9-21). New York: Plenum Press.
- Adams-Tucker, C. (1984). Early treatment of child incest victims. *American Journal of Psychotherapy*, 38, 505-515.
- Alexander, P. C. (1985). A systems theory conceptualization of incest. *Family Process*, 24, 79-88.
- Araji, S., & Finkelhor, D. (1986). Abusers: A review of the research. In D. Finkelhor (Ed.), *A sourcebook on child sexual abuse* (pp. 89-118). Beverly Hills: Sage.
- Arcaya, J., Gerber, G., (1990). An object relations approach to the treatment of child abuse. *Psychotherapy*, 27(4).
- Baker, D. (1985). Father-daughter incest: A study of the father (Doctoral dissertation, California School of Professional Psychology, San Diego). *Dissertation Abstracts International*, 46, 951B
- Ballard, D. T., Blair, G. D., Devereaux, S., Valentine, L. K., Horton, A. L., & Johnson, B. L. (1990). A comparative profile of the incest perpetrator: Background characteristics, abuse history, and use of social skills. In A. L. Horton, B. L. Johnson, L. M. Roundy, & D. Williams (Eds.), *The incest perpetrator: A family member no one wants to treat* (pp. 43-64). Newbury Park: Sage.
- Barbaree, H. E., & Marshall, W. L. (1989). Erectile responses among heterosexual child molesters, father-daughter incest offenders, and matched non-offenders: Five distinct age preference profiles. *Canadian Journal of Behavioural Science*, 21, 70-82.
- Barnard, G. W., Fuller, A. K., Robbins, L., & Shaw, T. (1989). *The Child Molester: An Integrated Approach to Evaluation and Treatment*. New York: Brunner/Mazel.
- Barsetti, I., Earls, C. M., Lalumiere, M. L., & Belanger, N. (1998). The differentiation of intrafamilial and extrafamilial heterosexual child molesters. *Journal of Interpersonal Violence*, 13, 275-286.

- Beland, K. (1986). *Prevention of child sexual victimization: A school-based structured prevention model*. Seattle, WA: Committee for Children.
- Bennett, S.R. (1985). Cognitive style of incestuous fathers (Doctoral dissertation, Texas Tech University). *Dissertation Abstracts International*, 42, 778B
- Berkowitz, L. (1983). The goals of aggression. In D. Finkelhor, R. J. Gelles, G. T. Hotaling, & M. A. Straus (Eds.), *The dark side of families*. California: Sage Publications.
- Berlin, F.S. (1983). Sex offenders: A biomedical perspective and a status report on biomedical treatment. In J.G. Greer & I.R. Stuart (Eds.), *The sexual aggressor: Current perspectives and treatment*. New York: Van Nostrand Reinhold.
- Brandon, C. (1985). *Sex role identification in incest: An empirical analysis of the feminist theories*. Unpublished doctoral dissertation, California School of Professional Psychology, Fresno:
- Browne, A. (1986). Assaults and homicide at home: When battered women kill. In M.J. Saks & L. Saxe (Eds.), *Advances in applied social psychology*. (pp. 57-80). Hillsdale, NJ: Erlbaum.
- Cammarata, L. (1984). Dominance, power and coalition process in father-daughter incest families (Doctoral dissertation, California School of Professional Psychology, Fresno). *Dissertation Abstracts International*, 46, 449B
- Carlstedt, A., Forsman, A., & Soderstrom, H. (2001). Sexual child abuse in a defined swedish area 1993-97: A population-based survey. *Archives of Sexual Behavior*, 30, 483-493.
- Cavallin, H. (1966). Incestuous fathers: A clinical report. *American Journal of Psychiatry*, 122, 1132- 1138.
- Chaffin, M. (1992). Factors associated with treatment completion and progress among intrafamilial sexual abusers. *Child Abuse and Neglect*, 16, 251-264.
- Chaplin, T.C., Rice, M.E., & Harris, G.T. (1995). Salient victim suffering and the sexual responses of child molesters. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 63, 249-255.
- Cicchetti, D., & Carlson, V. (1990). *Child maltreatment: Theory and research on the causes and consequences of child abuse and neglect*. New York: Cambridge University Press.
- Cohen, M., Seghorn, T., & Calmas, W. (1969). Sociometric study of the sex offenders. *Journal of Abnormal Psychology*, 74, 249-255.
- Cole, E. (1982). Sibling incest: The myth of benign sibling incest. *Women & Therapy*, 1, 79-89.
- Conte, J. R., Rosen, C., & Saperstein, L. (1986). An analysis of programs to prevent the sexual victimization of children. *Journal of Primary Prevention*, 6, 141-155.

- Cormier, B., Kennedy, M., & Sangowicz, J. (1962). Psychodynamics of father-daughter incest. *Canadian Psychiatric Association Journal, 7*, 207-217.
- Cornet, J.-P., Giovannangeli, D., & Mormont, Ch. (2003). *Les délinquants sexuels; Théories, évaluation et traitement*. Paris: Éditions Frison-Roche, 212 p.
- Cyr, M., Wright, J., McDuff, P., & Perron, A. (2002). Intrafamilial sexual abuse: brother-sister incest does not differ from father-daughter and stepfather-stepdaughter incest. *Child Abuse and Neglect, 26*, 957-573.
- Danni, K. A., & Hampe, G. D. (2000). An analysis of predictors of child sex offender types using presentence investigation reports. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, 44*, 490-504.
- Daro, D., Duerr, J., & LeProhn, N. (1986). *Child assault prevention instruction: What works with preschoolers*. Chicago: National Committee on Prevention of Child Abuse Network.
- De Chesnay, M. (1985). Father-daughter incest: An overview. *Behavioral Sciences & the Law, 3*, 391- 402.
- Dietz, C., & Craft, J. (1980). Family dynamics of incest: A new perspective. *Social Casework, 61*, 602-609.
- Erickson, W. D., Luxenburg, M.G., Walbek, N.H., & Seely, R.K. (1987). Frequency of MMPI twopoint code types among sex offenders. *Journal of Consulting and Clinical Psychology, 55*, 566- 570.
- Erickson, W. D., Walbek, N. H., & Seely, R. K. (1987). The life histories and psychological profiles of 59 incestuous stepfathers. *Bulletin of the American Academy of Psychiatry and the Law, 15*, 349-357.
- Faller, K. C. (1989). Characteristics of a clinical sample of sexually abused children: How boy and girl victims differ. *Child Abuse & Neglect, 13*, 281-291.
- Fernandez, Y.M., Marshall, W.L., Lightbody, S., & O'Sullivan, C. (1999). The child molester empathy measure. *Sexual Abuse: A Journal of Researach and Treatment, 11*, 17-31.
- Finkelhor, D. (1979). *Sexually victimized children*. New York: Free Press.
- Finkelhor, D. (1984). *Child sexual abuse. New theory and research*. New York: The Free Press.
- Finkelhor, D., & Yllo, K. (1984). *Child sexual abuse: New theory and research*. New York: Free Press.
- Firestone, P., Bradford, J. M., Greenberg, D. M., & Serran, G. A. (2000). The relationship of deviant sexual arousal and psychopathy in incest offenders, extrafamilial child molesters, and rapists. *Journal of the American Academy of Psychiatry and the Law, 28*, 303-308.
- Firestone, P., Bradford, J. M., McCoy, M., Greenberg, D. M., Larose, M. R., & Curry, S. (1999). Prediction of recidivism in incest offenders. *Journal of Interpersonal Violence, 14*, 511-531.

- Fisher, G. M. (1969). Psychological needs of heterosexual paedophiliacs. *Diseases of the Nervous System, 30*, 419-421.
- Fisher, G. M., & Howell, L. M. (1970). Psychological needs of homosexual paedophiliacs. *Diseases of the Nervous System, 31*, 623-625.
- Frederickson, R.M. (1981). *Incest: Family sexual abuse and its relationship to pathology, sex role orientation, attitudes toward women, and authoritarianism*. Doctoral dissertation, University of Minnesota (Ann Arbor, University Microfilms, # 8114994):
- Frenken, J. (1994). Treatment of incest perpetrators: A five-phase model. *Child Abuse and Neglect, 18*, 357-365.
- Frenzel, R. R., & Lang, R. A. (1989). Identifying sexual preferences in intrafamilial and extrafamilial child sexual abusers. *Annals of Sex Research, 2*, 255-275.
- Freund, K., Watson, R., & Dickey, R. (1991). Sex offenses against female children perpetrated by men who are not pedophiles. *Journal of Sex Research, 28*, 409-423.
- Furniss, T. (1983). Family process in the treatment on intrafamilial child sexual abuse. *Journal of Family Therapy, 5*, 263-278.
- Furr, K. D. (1993). Prediction of sexual or violent recidivism among sexual offenders: A comparison of prediction instruments. *Annals of Sex Research, 6*, 271-286.
- Ganzarain, R. (1992). Narcissistic and borderline personality disorders in cases of incest. *Group Analysis, 25*, 491-494.
- Giarretto, H. (1978). Humanistic treatment of father-daughter incest. *Journal of Humanistic Psychology, 18*, 59-76.
- Giarretto, H. (1980). Humanistic treatment of father-daughter incest. In B.M. Jones & K.J.L.L. MacFarlane (Eds.), *Sexual abuse of children: Selected readings*. (pp. 39-46). Washington, DC: Department of Health and Human Services.
- Giarretto, H. (1982). A comprehensive child sexual abuse treatment program. *Child Abuse and Neglect, 6*, 263-278.
- Giarretto, H. (1989). Community-based treatment of dissociative disorders in the incest family. In R.P. Kluft (Ed.), *Psychiatric Clinics of North America*. Symposium on the Treatment of Victims of Sexual Abuse:
- Giarretto, H., & Einfeld-Giarretto, A. (1990). Integrated treatment: The self help factor. In A.L. Horton, B.L. Johnson, L.M. Roundy, & D. Williams (Eds.), *The incest perpetrator: A family member no one wants to treat*. (pp. 219-226). Newbury Park, CA: Sage Publications.
- Gilgun, J. F., & Conner, T. M. (1990). Isolation and the adult male perpetrator of child sexual abuse. In A. L. Horton, B. L. Johnson, L. M. Roundy, & D. Williams (Eds.), *The incest perpetrator: The family member no one wants to treat* (pp. 74-87). Newbury Park, CA: Sage.

- Goeke, J. M., & Boyer, M. C. (1993). The failure to construct an MMPI-based incest perpetrator scale. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, 37*, 271-277.
- Gordon, M. (1989). The family environment of sexual abuse: A comparison of natal and stepfather abuse. *Child Abuse and Neglect, 13*, 121-130.
- Gordon, M., & Creighton, S. J. (1988). Natal and non-natal fathers as sexual abusers in the United Kingdom: A comparative analysis. *Journal of Marriage and the Family, 50*, 99-105.
- Greenberg, D., Bradford, J., Firestone, P., & Curry, S. (2000). Recidivism of child molesters: A study of victim relationship with the perpetrator. *Child Abuse and Neglect, 24*, 1485-1494.
- Groth, A. N. (1982). The incest offender. In S. Sgroi (Ed.), *Handbook of clinical intervention in child sexual abuse* (pp. 215-218). Lexington, MA: Lexington Books.
- Groth, A. N., & Birnbaum, H. J. (1978). Adult sexual orientation and attraction to underage persons. *Archives of Sexual Behaviour, 7*, 175-181.
- Gutheil, T. G., & Avery, N. C. (1977). Multiple overt incest as family defence against loss. *Family Process, 16*, 105-116.
- Hall, G. C. N. (1989). WAIS—R and MMPI profiles of men who have sexually assaulted children: Evidence of limited utility. *Journal of Personality Assessment, 53*, 404-412.
- Hall, G.C., Graham, J.R., & Shepherd, J.B. (1991). Three methods of developing MMPI taxonomies of sexual offenders. *Journal of Personality Assessment, 56*, 2-13.
- Hall, G.C., Shepherd, J.B., & Mudrak, P. (1992). MMPI taxonomies of child sexual and nonsexual offenders: A cross-validation and extension. *Journal of Personality Assessment, 58*, 127-137.
- Hanson, R. F., Lipovsky, J. A., & Saunders, B. E. (1994). Characteristics of fathers in incest families. *Journal of Interpersonal Violence, 9*, 155-169.
- Hanson, R. K., & Bussière, M. T. (1998). Predicting relapse: A meta-analysis of sexual offender recidivism studies. *Journal of Consulting and Clinical Psychology, 2*, 348-362.
- Hanson, R. K., Gizzarelli, R., & Scott, H. (1994). The attitudes of incest offenders: Sexual entitlement and acceptance of sex with children. *Criminal Justice and Behavior, 21*, 187-202.
- Hanson, R.K., & Morton-Bourgon, K. (2004). *Les prédicteurs de la récidive sexuelle: Une méta-analyse à jour. (Rapport pour spécialistes; no. 2004-02)*. Ottawa: Sécurité publique et Protection civile Canada.
- Hartley, C. C. (1998). How incest offenders overcome internal inhibitions through the use of cognitions and cognitive distortions. *Journal of Interpersonal Violence, 13*, 25-39.

- Hartley, C. C. (2001). Incest offenders' perceptions of their motives to sexually offend within their past and current life context. *Journal of Interpersonal Violence, 16*, 459-475.
- Hayashino, D. S., Wurtele, S. K., & Klebe, K. J. (1995). Child molesters: An examination of cognitive factors. *Journal of Interpersonal Violence, 10*, 106-116.
- Hayes, S. C. (1984). Making sense of spirituality. *Behaviorism, 12*, 99-110.
- Haywood, T. W., & Grossman, L. S. (1994). Denial of deviant sexual arousal and psychopathology in child molesters. *Behavior Therapy, 25*, 327-340.
- Herman, J. (1981). *Father-daughter incest*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Hilton, N.Z. (1993). Childhood sexual victimization and lack of empathy in child molesters: Explanation or excuse? *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, 37*, 287-296.
- Hirsch, M. (1986). Narcissism and partial lack of reality testing (denial) in incestuous fathers. *Child Abuse and Neglect, 10*, 547-549.
- Howells, K. (1981). Adult sexual interest in children. Consideration relevant to theories of aetiology. In M. Cook & K. Howells (Eds.), *Adult sexual interest in children*. New York: Academic.
- Hunter, J. A., Childers, S. E., Gerald, R., & Esmaili, H. (1990). An examination of variables differentiating clinical subtypes of incestuous child molesters. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, 34*, 95-104.
- Hunter, J. A., Goodwin, D. W., & Becker, J. V. (1994). The relationship between phallometrically measured deviant sexual arousal and clinical characteristics in juvenile sexual offenders. *Behaviour Research & Therapy, 32*, 533-538.
- Jason, J., Williams, S. L., Burton, A., & RoCHAT, R. (1982). Epidemiologic differences between sexual and physical child abuse. *JAMA, 247*, 3344-3348.
- Julian, V., Mohr, C., & Lapp, J. (1980). Father-daughter incest: A descriptive analysis. In W. M. Holder (Ed.), *Sexual abuse of children: Implications for treatment*. Denver: The American Humane Association.
- Justice, B., & Justice, R. (1979). *The broken taboo*. New York: H. S. Press.
- Kelley, S. (1984). The use of art therapy with sexually abused children. *Journal of Psychosocial Nursing and Mental Health Services, 22*, 12-18.
- Kirkland, K., & Bauer, C. (1982). MMPI traits of incestuous fathers. *Journal of Clinical Psychology, 38*, 645-649.
- Kolko, D., & Moser, J. (1987). Awareness and prevention of child sexual victimization. The Red Flag/Green Flag Program: An evaluation follow-up. *Journal of Interpersonal Violence, 2*, 11- 35.

- LaCalle, J. J. (1987). Incest: Offender treatment and family therapy. *American Journal of Forensic Psychology, 5*, 43-46.
- Lang, R. A., Black, E. L., Frenzel, R. R., & Checkley, K. L. (1988). Aggression and erotic attraction toward children in incestuous and pedophilic men. *Annals of Sex Research, 1*, 417-441.
- Lang, R. A., Flor-Henry, P., & Frenzel, R. R. (1990). Sex hormone profiles in pedophilic and incestuous men. *Annals of Sex Research, 3*, 59-74.
- Lang, R.A., Flor-Henry, P., Frenzel, R.R., & Neufeldt, G. (1989). *Cerebral dysfunction in pedophilic and incestuous men*. Paper presented at the International Conference on the Treatment of Sex Offenders, may 21-23, 1989, Minneapolis, Minnesota.
- Lang, R. A., & Frenzel, R. R. (1988). How sex offenders lure children. *Annals of Sex Research, 1*, 303-317.
- Lang, R. A., & Langevin, R. (1991). Parent-child relations in offenders who commit violent sexual crimes against children. *Behavioral Sciences and the Law, 9*, 61-71.
- Lang, R. A., Pugh, G. M., & Langevin, R. (1988). Treatment of incest and pedophilic offenders: A pilot study. *Behavioral Sciences and the Law, 6*, 239-255.
- Langevin, R. (1983). *Sexual strands: Understanding and treating sexual anomalies in men*. Hillsdale, NJ: Lawrence Erlbaum Associates.
- Langevin, R. (1985). *Erotic preference, gender identity, and aggression in men*. Hillsdale, New Jersey: Lawrence Erlbaum Associates.
- Langevin, R., Bain, J., Ben-Aron, M., Coulthard, R., Day, D., Handy, L., Heasman, G., Hucker, S.J., Purins, J.E., Roper, V., Russon, A.E., Webster, C.D., & Wortzman, G. (1985). Sexual aggression: Constructing a predictive equation, a controlled pilot study. In R. Langevin (Ed.), *Erotic preference, gender identity and aggression in man: New research studies*. (pp. 39-76). Hillsdale, NJ: Lawrence Erlbaum Associates.
- Langevin, R., Day, D., Handy, L., & Russon, A. E. (1985). Are incestuous fathers pedophilic, aggressive, and alcoholic? In R. Langevin (Ed.), *Erotic preference, gender identity, and aggression* (pp. 161-179). New York: Lawrence Erlbaum Ass.
- Langevin, R., & Lang, R. (1988). *Incest offenders: A practical guide to assessment and treatment*. Etobicoke: Juniper.
- Langevin, R., Paitich, D., Freeman, R., Mann, K., & Handy, I. (1978). Personality characteristics and sexual anomalies in males. *Canadian Journal of Behavioral Science, 10*, 227-238.
- Langevin, R., & Watson, R. (1991). A comparison of incestuous biological and stepfathers. *Annals of Sex Research, 4*, 141-150.



- Langevin, R., Wortzman, G., Dickey, R., Wright, P., & Handy, L. (1988). Neuropsychological impairment in incest offenders. *Annals of Sex Research, 1*, 401-414.
- Langevin, R., Wortzman, G., Wright, P., & Handy, L. (1989). Studies of brain damage and dysfunction in sex offenders. *Annals of Sex Research, 2*, 163-179.
- Lanyon, R. (1986). Theory and treatment in child molestation. *Journal of Consulting and Clinical Psychology, 54*, 176-182.
- Laviola, M. (1992). Effects of older brother - younger sister incest: A study of the dynamics of 17 cases. *Child Abuse and Neglect, 16*, 409-421.
- Lee, R.N. (1982). Analysis of the characteristics of incestuous fathers (Doctoral dissertation, University of Texas at Austin). *Dissertation Abstracts International, 43*, 2343B
- Lehne, G. K., & Money, J. (2003). Multiplex versus multiple taxonomy of paraphilia: Case example. *Sexual Abuse, 15*, 61-72.
- Lipovsky, J. A., & Saunders, B. E. (1989). *Characteristics of incest families and victim reactions*. Presentation at the annual meeting of the American Society of Criminology, Reno, NV.
- Lustig, N., Dresser, J., Spellman, S., & Murray, T. (1966). Incest: A family group survival pattern. *Archives of Psychiatry, 14*, 31-40.
- MacFarlane, K., & Bulkley, J. (1982). Treating child sexual abuse: An overview of current program models. *Journal of Social Work and Human Sexuality, 1*, 69-92.
- Maisch, H. (1972). *Incest*. New York: Stein & Day.
- Malcolm, P. B., Andrews, D. A., & Quinsey, V. L. (1993). Discriminant and predictive validity of phallometrically measured sexual age and gender preference. *Journal of Interpersonal Violence, 8*, 486-501.
- Mandel, M.D. (1986). An object relation study of sexually abusive fathers (Doctoral dissertation, California School of Professional Psychology, San Diego). *Dissertation Abstracts International, 47*, 2173B
- Marshall, W. L. (1988). The use of sexually explicit stimuli by rapists, child molesters, and nonoffenders. *Journal of Sex Research, 25*, 267-288.
- Marshall, W. L., & Anderson, D. (1996). An evaluation of the benefits of relapse prevention programs with sexual offenders. *Sexual Abuse: Journal of Research & Treatment, 8*, 209-221.
- Marshall, W. L., & Barbaree, H. E. (1988). The long-term evaluation of a behavioral treatment program for child molesters. *Behaviour Research and Therapy, 26*, 499-511.
- Marshall, W. L., Barbaree, H. E., & Butt, J. (1988). Sexual offenders against male children: Sexual preferences. *Behaviour Research & Therapy, 26*, 383-391.

- Marshall, W. L., Barbaree, H. E., & Christophe, D. (1986). Sexual offenders against female children: Sexual preferences for age of victims and type of behaviour. *Canadian Journal of Behavioural Science, 18*, 424-439.
- Marshall, W. L., Barbaree, H. E., & Eccles, A. (1991). Early onset and deviant sexuality in child molesters. *Journal of Interpersonal Violence, 6*, 323-336.
- Marshall, W. L., & Christie, M. M. (1981). Pedophilia and aggression. *Criminal Justice and Behavior, 8*, 145-158.
- Marshall, W. L., & Mazzucco, A. (1995). Self-esteem and parental attachments in child molesters. *Sexual Abuse: Journal of Research & Treatment, 7*, 279-285.
- Marvasti, J. (1985). Fathers who commit incest: Jail or treatment? Need for a "victim oriented law". *American Journal of Forensic Psychiatry, 6*, 8-13.
- McGrath, R. J. (1991). Sex-offender risk assessment and disposition planning: A review of empirical and clinical findings. *International Journal of Offender Therapy & Comparative Criminology, 35*, 328-350.
- Meiselman, K. (1978). *Incest: A psychological study of causes and effects with treatment recommendations*. San Francisco: Jossey-Bass.
- Meiselman, K.C. (1984). *Incest*. Beverley Hills, CA: Jossey Bass.
- Miner, M. H., & Dwyer, S. M. (1997). The psychosocial development of sex offenders: Differences between exhibitionists, child molesters, and incest offenders. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, 41*, 36-44.
- Mrazek, P. G., Lynch, M. A., & Bentovim, A. (1983). Sexual abuse of children in the United Kingdom. *Child Abuse and Neglect, 7*, 147-153.
- Murphy, W.D. (1990). Assessment and modification of cognitive distortions in sex offenders. In W.L.
- Marshall, D.R. Laws, & H.E. Barbaree (Eds.), *Handbook of sexual assault: Issues, theories, and treatment of the offender*. (pp. 331-342). New York: Plenum.
- Murphy, W. D., Haynes, M. R., Stalgaitis, S. J., & Flanagan, B. (1986). Differential sexual responding among four groups of sexual offenders against children. *Journal of Psychopathology and Behavioral Assessment, 8*, 339-353.
- Murphy, W. D., & Peters, J. M. (1992). Profiling child sexual abusers: Psychological considerations. *Criminal Justice & Behavior, 19*, 24-37.
- Nelson, M., & Clark, K. (1986). *The educator's guide to preventing child sexual abuse*. Santa Cruz, CA: Network Publications.
- O'Connell, M. A. (1986). Reuniting incest offenders with their families. *Journal of Interpersonal Violence, 1*, 374-386. Paitich, D., & Langevin, R. (1976). The Clarke Parent-Child Relations Questionnaire: A clinically useful test for adults. *Journal of Consulting and Clinical Psychology, 44*, 428-436.

- Panton, J. H. (1979). MMPI profile configurations associated with incestuous and non-incestuous child molesting. *Psychological Reports, 45*, 335-338.
- Parker, H. (1984). *Intrafamilial sexual child abuse: A study of the abusive father*. Unpublished doctoral dissertation, University of Utah.
- Parker, H., & Parker, S. (1986). Father-daughter sexual abuse: An emergency perspective. *American Journal of Orthopsychiatry, 56*, 531-549.
- Paveza, G. J. (1987). *Risk factors in father-daughter child sexual abuse: Findings from a casecontrol study*. Paper presented at the Third National Family Violence Research Conference, Durham, NH.
- Paveza, G. J. (1988). Risk factors in father-daughter child sexual abuse: A case-control study. *Journal of Interpersonal Violence, 3*, 290-306.
- Pawlak, A. E., Boulet, J. R., & Bradford, J. M. W. (1991). Discriminant analysis of a sexual functioning inventory with intrafamilial and extrafamilial child molesters. *Archives of Sexual Behavior, 20*, 27-34.
- Pelto, V.L. (1981). *Male incest offenders and non offenders: A comparison of early sexual history*. Doctoral dissertation, U.S. International University (Ann Arbor, University Microfilms, # 8118142).
- Pendergast, W.E. (1991). *Treating sex offenders in correctional institutions and outpatient clinics: A guide to clinical practice*. New York: Haworth.
- Phelan, P. (1995). Incest and its meaning: The perspectives of fathers and daughters. *Child Abuse and Neglect, 19*, 7-24.
- Pithers, W.D. (1990). Relapse prevention with sexual aggressors: A method for maintaining therapeutic gain and enhancing external supervision. In W.L. Marshall, D.R. Laws, & H.E. Barbaree (Eds.), *Handbook of sexual assault: Issues, theories and treatment of the offenders* (pp. 343- 361). New York: Plenum.
- Plyer, A., Woolley, C.S., & Anderson, T.K. (1990). Current treatment providers. In A.L. Horton, B.L. Johnson, L.M. Roundy, & D. Williams (Eds.), *The incest perpetrator: A family member no one wants to treat* (pp. 198-218). Newbury Park, CA: Sage Publications.
- Proulx, J., Pellerin, B., Paradis, Y., McKibben, A., Aubut, J., & Ouimet, M. (1997). Static and dynamic predictors of recidivism in sexual aggressors. *Sexual Abuse, 9*, 7-27.
- Quinsey, V.L. (1986). Men who have sex with children. In D. Weisstub (Ed.), *Law and mental health: International perspectives*. New York: Pergamon.
- Quinsey, V.L. (1977). The assessment and treatment of child molesters: A review. *Canadian Psychological Review, 18*, 204-220.
- Quinsey, V.L., Chaplin, T.C., & Carrigan, W.F. (1979). Sexual preferences among incestuous and nonincestuous child molesters. *Behavior Therapy, 10*, 562-565.

- Quinsey, V.L., Harris, G.T., Rice, M.E., & Cormier, C.A. (1998). *Violent offenders: Appraising and managing risk*. Washington, DC: American Psychological Association.
- Quinsey, V. L., Rice, M. E., & Harris, G. T. (1995). Actuarial prediction of sexual recidivism. *Journal of Interpersonal Violence, 10*, 85-105.
- Quinsey, V. L., Steinman, C. M., Bergerson, S. G., & Holmes, T. F. (1975). Penile circumference, skin conductance and ranking responses of child molesters and "normals" to sexual and non-sexual visual stimuli. *Behavior Therapy, 6*, 213-219.
- Renshaw, D. C. (1982). *Incest*. Boston, MA: Little, Brown.
- Rice, M. E., & Harris, G. T. (2002). Men who molest their sexually immature daughters: Is a special explanation required? *Journal of Abnormal Psychology, 111*, 329-339.
- Righton, P. (1981). The adult participant. In B. Taylor (Ed.), *Perspectives on paedophilia*. London: Batsford.
- Roberts, L., & Lie, G. Y. (1989). A group therapy approach to the treatment of incest. *Social Work With Groups, 12*, 3.
- Rosenfeld, A. (1979). Endogamic incest and the victim-perpetrator model. *American Journal of Diseases of Children, 133*, 406-410.
- Rouget, A., Lang, R.A., & van Santen, V. (1989). The impact of child sexual abuse on victims' adjustment. *Annals of Sex Research, 2*, 29-47.
- Rudd, J. M., & Herzberger, S. D. (1999). Brother-sister incest-father-daughter incest: A comparison of characteristics and consequences. *Child Abuse and Neglect, 23*, 915-928.
- Russel, D. (1986). *The secret trauma - Incest in the lives of girls and women*. New York: Basic Books.
- Russel, D. E. H. (1984). *The politics of rape: The victim's perspective*. New York: Stein & Day.
- Ryan, T. S. (1986). Problems, errors, and opportunities in the treatment of father-daughter incest. *Journal of Interpersonal Violence, 1*, 113-124.
- Saunders, E., Awad, G. A., & White, G. (1986). Male adolescent sexual offenders: The offender and the offense. *Canadian Journal of Psychiatry, 31*, 542-549.
- Saunders, B. E., McClure, S. M., & Murphy, S. M. (1987). *Structure, function, and symptoms in father-daughter sexual abuse families: A multilevel-multirespondent empirical assessment*. Paper presented at the Family Violence Research Conference, Durham, NH.
- Scott, R.L., & Stone, D. (1986). MMPI profile constellation in incest families. *Journal of Consulting and Clinical Psychology, 54*, 364-368.
- Serin, R. C., Malcolm, P. B., Khanna, A., & Barbaree, H. E. (1994). Psychopathy and deviant sexual arousal in incarcerated sexual offenders. *Journal of Interpersonal Violence, 9*, 3-11.

- Seto, M. C., Lalumière, M. L., & Kuban, M. (1999). The sexual preferences of incest offenders. *Journal of Abnormal Psychology, 108*, 267-272.
- Sgroi, S. M. (1982). *Handbook of clinical intervention in child abuse*. Lexington, Mass: Free Press.
- Smith, D. W., & Saunders, B. E. (1995). Personality characteristics of father/perpetrators and nonoffending mothers in incest families: individual and dyadic analyses. *Child Abuse and Neglect, 19*, 607-617.
- Stacey, W.A., & Schupe, A. (1983). *The family secret: Domestic violence in America*. Boston: Beacon.
- Stermac, L., Hall, K., & Henskens, M. (1989). Violence among child molesters. *Journal of Sex Research, 26*, 450-459.
- Stermac, L., & Hucker, S. (1988). Combining cognitive-behavioral therapy and pharmacotherapy in the treatment of pedophilic incest offenders. *Behavioral Sciences and the Law, 6*, 257-266.
- Stermac, L. E., & Segal, Z. V. (1989). Adult sexual contact with children: An examination of cognitive factors. *Behavior Therapy, 20*, 573-584.
- Stern, M. J., & Meyer, L. (1980). Family and couple interactional patterns in father-daughter incest. In B. Jones, L. Janstron, & K. MacFarlane (Eds.), *Sexual abuse of children: Selected readings* (pp. 83-86). Washington, DC: Department of Health and Human Services.
- Strand, V. (1986). Parents in incest families: A study in differences (Doctoral dissertation, Columbia University). *Dissertation Abstracts International, 47*, 3191A
- Studer, L. H., Clelland, S. R., Aylwin, A. S., Reddon, J. R., & Monro, A. (2000). Rethinking risk assessment for incest offenders. *International Journal of Law and Psychiatry, 23*, 15-22.
- Thorman, G. (1983). *Incestuous families*. Springfield, IL: Thomas.
- Trepper, T. S., & Barrett, M. J. (1986). Vulnerability to incest: A framework for assessment. *Journal of Psychotherapy and the Family, 2*, 23-25.
- Trepper, T., Niedner, D., Mika, L., & Barrett, M. J. (1996). Family characteristics of intact sexually abusing families: An exploratory study. *Journal of Child Sexual Abuse, 5*.
- Truesdell, L., McNeil, S., & Deschner, J. P. (1986). Incidence of wife abuse in incestuous families. *Social Work, 31*, 138-140.
- Valliant, P. M., & Antonowicz, D. H. (1992). Rapists, incest offenders, and child molesters in treatment: Cognitive and social skills training. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, 36*, 221-230.
- Valliant, P. M., Gauthier, T., Pottier, D., & Kosmyrna, R. (2000). Moral reasoning, interpersonal skills, and cognition of rapists, child molesters, and incest offenders. *Psychological Reports, 86*, 67- 75.

- Vander Mey, B. J., & Neff, R. L. (1986). *Incest as child abuse: Research and applications*. New York: Praeger.
- Vaupel, S. G., & Goeke, J. M. (1994). Incest perpetrator MMPI profiles and the variable of offense admission status. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 38, 69-77.
- Ward, T., Fon, C., Hudson, S. M., & McCormack, J. (1998). A descriptive model of dysfunctional cognitions in child molesters. *Journal of Interpersonal Violence*, 13, 129-155.
- Ward, T., & Hudson, S. M. (1996). Relapse prevention: A critical analysis. *Sexual Abuse: Journal of Research & Treatment*, 8, 177-200.
- Waterman, J. (1986). Developmental considerations. In K. MacFarlane, & J. Waterman (Eds.), *Sexual abuse of young children* (pp. 15-29). New York: Guilford Press.
- Wiehe, V. (1997). *Sibling abuse: Hidden physical, emotional, and sexual trauma*. Thousand Oaks, CA: Sage Publications.
- Will, D. (1983). Approaching the incestuous and sexually abusive family. *Journal of Adolescence*, 6, 229-246.
- Williams, L. M., & Finkelhor, D. (1990). The characteristics of incestuous fathers: A review of recent studies. In W. L. Marshall, D. R. Laws, & H. E. Barbaree (Eds.), *Handbook of sexual assault: Issues, theories, and treatment of the offender* (pp. 231-255). New York: Plenum Press.
- Williams, L., & Finkelhor, D. (1992). *Incest and paternal absence: A test of the biosocial model of incest avoidance*. Paper presented at the San Diego Conference on Responding to Child Maltreatment, San Diego, CA.
- Williams, L. M., & Finkelhor, D. (1995). Paternal caregiving and incest: A test of a biosocial model. *American Journal of Orthopsychiatry*, 65, 101-113.
- Wolf, S., Conte, J.R., & Menig, M.E. (1988). Community treatment of adults who have sex with children. In L.E.A. Walker (Ed.), *Handbook in sexual abuse of children*. (pp. 365-383). New York: Springer.
- Wright, P., Nobrega, J., Langevin, R., & Wortzman, G. (1990). Brain density and symmetry in pedophilic and sexually aggressive offenders. *Annals of Sex Research*, 3, 319-328.

## **ANTICIPATION DES RISQUES DE DÉLINQUANCE JUVÉNILE\***

*par Sabine CHENE\*\* et Patricia BOUDOU\*\*\**

### **Résumé**

Les jeunes sont parfois décrits comme «une catégorie peu aisée à cerner», à la fois considérés comme «objet sacré» et comme «sujet à risque». C'est à ce jeune comme sujet à risque et coupable d'actes de délinquance que nous nous intéresserons dans la présente contribution. On parle de nos jours de situation à risque, de risque de délinquance, mais qu'entendons-nous derrière ces termes? C'est à travers ce concept de risque, expression qui demeure encore floue, que se construit, aujourd'hui, la prévention de la délinquance. Cette notion de risque permet d'envisager une multitude de facteurs de risque et notamment la souffrance psychique et sociale du jeune de plus en plus dénoncée par les professionnels de terrain. Nous essaierons de montrer à travers diverses expériences de terrain que le jeune et ses souffrances ne sont pas systématiquement au cœur des dispositifs et pourtant nous ne pouvons plus le considérer seulement à travers son passage à l'acte.

### **Summary**

Young people are sometimes described as “a difficult category to define”, considered both “untouchable” and “at-risk”. In this communication, we will be examining these young people who are considered at-risk and guilty of acts of delinquency. These days, we talk about risky situations and the risks of delinquency, but what do we actually mean by these terms? It is

---

\* Publié in: RICPTS, 2007, No. 3.

\*\* Psycho-criminologue, chef de projet du Centre Interdisciplinaire sur les Risques Urbains (ci-après: CIRU).

\*\*\* Juriste-politologue, chargée d'étude formation du Centre Interdisciplinaire sur les Risques Urbains - Doctorante science politique, Université des sciences sociales de Toulouse, CERP Toulouse.

through this concept of risk, an expression that remains unclear, that efforts to prevent delinquency are being made. This idea of risk allows us to envisage a wealth of risk factors, notably young people's psychological and social problems as they are increasingly shunned by professionals in the field. Through various field experiments, we will attempt to demonstrate that young people and their problems are not necessarily always at the heart of the systems and yet we can no longer consider them solely through their commission of crimes.

## 1. PRÉAMBULE

Les jeunes sont parfois décrits comme «une catégorie peu aisée à cerner», à la fois considérés comme «objet sacré» et comme «sujet à risque». C'est à ce jeune comme sujet à risque et coupable d'actes de délinquance que nous allons nous intéresser dans la présente contribution. On parle de nos jours de situation à risque, de risque de délinquance, mais qu'entendons-nous par ces termes? C'est à travers ce concept de risque, expression qui demeure encore floue, que se construit, aujourd'hui en France, la prévention de la délinquance. Cette notion de risque permet d'envisager une multitude de facteurs de risque et invite à l'adoption d'une approche globale de la délinquance juvénile. Pourtant, il apparaît au travers des politiques menées un enlisement dans les approches mono causales.

Après avoir apporté quelques éléments sur la notion de risque en général, nous aborderons le risque par rapport à la délinquance. Nous concluons sur une réflexion autour de la prévention de la délinquance qui doit pouvoir anticiper les risques de délinquance juvénile.

## 2. LA NOTION DE RISQUE AUJOURD'HUI

Aujourd'hui, le risque semble prendre une place omniprésente, voire même une place démesurée car tout devient risque. Il accompagne toutes nos actions, «il est partout présent dans notre vie quotidienne» (Bouyssou, 1997, p.V), et nous en sommes même arrivés à parler d'une «société du risque» pour reprendre les termes employés par Ulrich Beck. Par ailleurs, nous pouvons constater que cette utilisation, ce recours quasi systématique à la notion de risque, devient symptomatique d'une société où incertitude et insécurité hantent de plus en plus les individus.

Simultanément, cette notion de risque est incontestablement subjective puisqu'elle varie en fonction de notre perception. Ce qui est perçu comme un



risque par une personne ne l'est pas forcément pour une autre. «Tout peut être un risque: tout dépend de la façon dont on analyse le danger, considère l'événement» (Ewald, 1996, p.135).

Parler du risque est en soi un risque dans la mesure où ce terme fait appel à une panoplie de significations très diverses. Cette panoplie amène le commun des mortels, mais pas lui seul, à utiliser sans modération le mot «risque» pour décrire des situations bien différentes.

Le dictionnaire de la langue française définit le risque comme un danger éventuel plus ou moins prévisible. Historiquement, dès le XIV<sup>ème</sup> siècle, nous retrouvons cette définition dans les assurances maritimes en Italie mais ce n'est qu'au XIX<sup>ème</sup> siècle qu'elle a évolué vers une utilisation purement juridique où cette notion s'est rapprochée de la notion d'accident. Aujourd'hui, le risque est devenu social, économique, technologique, écologique, politique, englobant une variété culturelle des définitions du risque. Ainsi, on ne parle plus de risque (*au singulier*) mais des risques. Ce phénomène s'explique en grande majorité par le fait que de plus en plus d'événements ont été «mis en risque». Les victimisations (agressions, vols,...), les accidents de la circulation en agglomération, sont devenus des «risques urbains diffus»<sup>1</sup>; au contraire, les avalanches, les inondations, les séismes sont définis comme des risques «naturels»; les maladroits de la ménagère ou du bricoleur font partie des risques «domestiques»; les intoxications alimentaires relèvent des risques «sanitaires». Le même terme désigne donc des dangers très hétéroclites. De même, la notion de risque ne renvoie pas à un ensemble déterminé d'événements semblables. En effet, si deux phénomènes sont considérés comme des risques, ce n'est pas forcément parce qu'ils ont des caractéristiques communes, mais parce que nous les appréhendons, nous nous les représentons de la même façon. De plus, le risque, ou plutôt la perception du risque, est grandement teinté de subjectivité.

Cette prolifération des risques dans les sociétés contemporaines, évoquée précédemment, signifie-t-elle que ces sociétés sont plus dangereuses? Sans entrer dans ce débat, qui nécessiterait beaucoup plus de temps, nous nous proposons de répondre négativement à cette question et de penser que c'est d'abord notre rapport au danger qui a changé, autrement dit notre rapport au monde, aux autres et à nous-mêmes. Notre société actuelle donne une réponse assurantielle des choses; aujourd'hui, nous souhaiterions être

---

<sup>1</sup> Risques urbains qui ne sont pas imputables à la décision individuelle.

assurés envers et contre tout, et pour cela le recours à un coupable ou responsable devient systématique voir même légitimé. Et lorsqu'on parle de risque de délinquance, on tente justement d'aller repérer les facteurs, en quelque sorte les «coupables», qui conduisent à la délinquance.

En référence aux différentes approches scientifiques, la notion de risque induit une nouvelle conception du lien causal. Nous verrons que ce lien prend une place centrale lorsque nous associons les termes risque et délinquance.

Un risque est un danger sans cause, un danger accidentel. Toutefois, ce danger n'est pas purement aléatoire dans la mesure où sa probabilité de se produire varie selon les individus et les situations. A chaque risque est ainsi associé un ou plusieurs facteurs de risque. Constituer un danger en risque, c'est donc considérer qu'il n'a pas une cause simple, nécessaire et suffisante, mais une multitude de causes probables, de facteurs de risque. Dans ce cas, il ne s'agit plus d'éliminer le risque mais de le gérer, comme l'affirme Pierre Lascoumes (1991, p.79), *«en développant l'idée que nous serions passés d'une conception du risque comme danger à éliminer grâce au développement scientifique et à l'action normative à une conception du risque comme aléa à gérer. C'est ainsi que nous entrons dans la gestion du risque»*.

Dans un premier temps, au cours de sa phase expérimentale, le CIRU s'est rapproché de deux courants: celui de l'école des cindyniques<sup>2</sup> et celui du centre canadien de gestion. L'école des cindyniques repose sur cinq dimensions: la dimension des faits de mémoire de l'histoire et des statistiques, la dimension des représentations et modèles élaborés à partir des faits, la dimension des objectifs, la dimension des normes, lois, règles,

---

<sup>2</sup> Rappelons que «cindynique» vient du grec «kindunos» qui signifie danger. L'école des cindyniques est née en décembre 1987 lors du colloque inter-industriel organisé par l'association de cadres dirigeants de l'industrie. Aujourd'hui, cette école est supportée par l'IEC (Institut européen de cindyniques). Les principaux concepts des cindyniques reposent sur cinq dimensions (Kerven, 1999):

- La dimension des faits de mémoire de l'histoire et des statistiques (information stockée dans les banques de données).
- La dimension des représentations et modèles élaborés à partir des faits (connaissances qui servent d'appui aux calculs).
- La dimension des objectifs (chacun des réseaux concernés explique sa stratégie).
- La dimension des normes, lois, règles, standards et codes de déontologie, obligatoires ou de libre adhésion, contrôlés a priori ou non.
- La dimension des systèmes de valeur.

standards et codes de déontologie et la dimension des systèmes de valeur. Ces dimensions sont représentées sous forme de cinq axes qui constituent l'hyperespace du danger. Nous ne développerons pas cette théorie dans le cadre de cette contribution, mais indiquons qu'elle a fait l'objet d'une autre publication dont nous sommes les auteurs.

De la théorie des cindyniques, il nous est apparu essentiel d'établir une méthode d'approche et d'analyse des risques sociaux.

Les risques et les inégalités sociales varient d'un endroit à un autre et les risques seront perçus différemment s'ils sont considérés comme subis ou choisis. Dans une zone urbaine, les habitants d'un quartier résidentiel ne seront pas soumis aux mêmes risques que ceux vivant dans des zones difficiles.

Parallèlement à l'école des cindyniques, le CIRU s'est appuyé sur l'approche développée par le centre canadien de gestion à travers un rapport sur la gestion du risque (Shugart, Hill et Dinsdale, 2001). Dans cette approche, cinq étapes nécessaires sont développées: cerner les risques, évaluer les risques, réagir et gérer les risques, surveiller et apprendre, et la communication qui est mise au cœur du processus.

En se référant aux courants de l'école des cindyniques et du centre canadien de gestion, le CIRU propose un modèle qui implique une conception globale et qui comporte quatre niveaux: la prévention, le traitement, l'évaluation et l'anticipation. Ce modèle, appliqué à la délinquance juvénile, amène à considérer la gestion du risque de cette délinquance à travers une approche globale où les acteurs oeuvrant pour la prévention, le traitement, l'évaluation et l'anticipation sont invités à travailler ensemble. Il nous apparaît aujourd'hui essentiel d'avoir cette ambition qui nous conduit à considérer la délinquance juvénile comme une manifestation de dysfonctionnements qui touchent la société (Spaey, 2004).

### **3. DÉLINQUANCE ET FACTEURS DE RISQUE**

Aborder la délinquance sous l'aspect du risque nous conduit donc à parler des risques de délinquance, en faisant l'hypothèse qu'il n'y a pas une cause isolée à l'«entrée» dans la délinquance mais qu'il se joue bien ici une multitude de facteurs, de causes, qui entrent en synergie et qui «attirent» le jeune vers la délinquance.

L'objet de notre contribution ne se réduit pas à une énumération de l'ensemble de ces facteurs de risque de la délinquance juvénile (même si nous en dirons quelques mots) mais d'apporter une réflexion sur l'anticipation qui est menée aujourd'hui en France sur ces risques de délinquance juvénile (qui sont apparemment repérés, classés, «typologisés»). En effet, il est important de connaître les facteurs de la délinquance juvénile, mais encore faut-il qu'ils soient pris en compte dans les politiques de prévention de la délinquance, pour que cette connaissance en vaille véritablement la peine.

Nombre d'auteurs se sont intéressés à la question de la délinquance juvénile et ils nous fournissent donc aujourd'hui des repères sur les facteurs de risque. La délinquance juvénile a encore récemment été portée au premier plan lors des violences urbaines qui ont eu lieu en France en novembre 2005.

Il est noté que les violences urbaines se produisent surtout dans des «quartiers à risques», dont la situation socio-économique et l'environnement sont dégradés, où les perspectives d'emploi et d'avenir pour les jeunes en décrochage scolaire et peu qualifiés sont réduites et où la supervision parentale est relâchée (Spaey, 2004; Jelen, 1999; Bui trong, 1999; Bauer et Raufer, 1999, Soullez, 1997; Sicot, 2000; Roché, 2001).

Concernant les facteurs de risque de délinquance, sans reprendre toutes les études relatives aux facteurs de délinquance, nous pouvons citer les facteurs les plus rencontrés: le sexe, l'âge, le contexte socio-économique, le logement et l'absentéisme scolaire.

### **3.1. Le sexe**

Il est noté par les criminologues que le sexe est l'un des facteurs déterminants de la délinquance; nombre de chercheurs (Fréchette et LeBlanc, 1987, p.43-44, Hindelang et al, 1979 et 1981, Roché, 2001, p.41-44, Cusson, 1998, p.5, Spaey, 2004, p.38-39) ont montré que les garçons commettent 2 à 5 fois plus d'actes délictueux que les filles et qu'ils sont beaucoup plus souvent les auteurs d'actes graves et de types différents. Nous pouvons nous interroger sur cette différence; les facteurs évoqués sont l'agressivité et la force plus réduites chez les filles, une vie plus intériorisée, une sensibilité plus importante à la communication, à la tendresse, à la compassion. Par ailleurs, elles bénéficient généralement d'une supervision parentale plus stricte que les garçons (Gottfredson et Hirschi, 1990, Lepoutre, 1997). Ces caractéristiques semblent ne pas favoriser l'entrée dans la délinquance. Ceci dit, il est constaté depuis plusieurs années que le modèle de la «superwoman» active et agressive fait concurrence au modèle féminin traditionnel, et qu'il

conduit certaines adolescentes à s'engager dans la délinquance et la violence comme les garçons (Huerre, 2002). Par ailleurs, il est important de noter que les filles sont davantage confrontées aux difficultés socio-économiques, tel que le chômage, l'exclusion, les discriminations, les salaires inférieurs. La frustration ressentie est alors plus importante chez les filles que chez les garçons (Wieviorka, 1999, p.272, Roché et Schlegel, 2000, p.83). En revanche, les réactions face à cette frustration sont bien différentes selon le sexe. Les garçons vont réagir le plus généralement en commettant des délits alors que les filles choisissent souvent entre 2 voies: celle de la réussite scolaire ou d'un projet d'insertion professionnelle (Wieviorka 1999, p.272-273), ou celle de l'autodestruction ou du suicide (Roché et Schlegel, 2000, p.83-84).

### **3.2. L'âge**

Un autre facteur de délinquance étudié dans l'enquête de Spaey (2004) est l'âge. L'étude montre que les jeunes de 13 ans et moins commettent surtout des dégradations simples (29.5%), des vols simples (21.3%) et des agressions hors famille (13.5%). A 14 ans, les délits deviennent plus diversifiés, plus graves et très fréquents: dégradations simples (47.5%), vols simples (21.3%), agressions hors familles (26.3%), actes de vente illégale (16.1%), vols graves (11.9%), dégradations graves (11%), racket (7.6%). Pour les jeunes de 15 ans et 16 ans, les profils de délinquance sont analogues: vols simples (39.1% et 0.7%), dégradations simples (37.1% et 34.6%), agressions hors famille (22.5%), consommation de cannabis (13.3% et 17.6%). C'est vers 17 ans que l'on peut observer un point culminant dans de nombreux secteurs de la délinquance: vols simples (55.7%), agressions hors famille (32.4%), actes de vente illégale (25.6%), port d'arme (15.3%), caillassage (8.5%), vente de cannabis (7.4%). Pour certains délits, les jeunes de 17 ans sont dépassés par ceux qui n'ont que 14 ans. Les jeunes de 18 et 19 ans ont aussi un profil délinquant assez semblable pour beaucoup d'actes. En somme, l'enquête de Spaey (2004) montre que la délinquance évolue selon l'âge. Certains actes (dégradations, rackets, agressions, actes de vente illégale) se multiplient avec l'âge. La réalisation de ces délits connaît un point culminant à 14 ans ou 17 ans, puis une diminution vers 18-19 ans. Par ailleurs, l'évolution des vols suit également une courbe ascendante mais plus chaotique. Pour leur part, les consommations de drogues et d'alcool vont de pair et augmentent progressivement entre 13 et 19 ans.

### **3.3. Le contexte socio-économique**

Il s'agit ici de s'intéresser au contexte socio-économique dans lequel évolue le jeune. Contrairement à certaines idées reçues qui laissent penser que les inégalités sociales sont déterminantes sur la délinquance juvénile, plusieurs

recherches ont montré que le statut socio-économique joue un rôle limité dans la délinquance des jeunes (Spaey, 2004, p.46-47, Roché, 2001, p.100, Fréchette et LeBlanc, 1987, p.143). En effet, en ce qui concerne la plupart des comportements délictueux, les enfants d'ouvriers et d'employés sont moins impliqués que les enfants des autres catégories socioprofessionnelles. Par contre, l'influence du statut socio-économique se manifeste davantage, mais de manière inversée (les enfants de cadre, de commerçants et parfois des titulaires de professions intermédiaires sont significativement plus impliqués que les enfants d'ouvriers et d'employés) pour les vols simples, les agressions, le port d'arme, les actes de vente illégale et les comportements liés aux drogues et à l'alcool (Spaey, 2004, p.46-48). Ainsi, quand le statut socio-économique est lié à l'implication des jeunes dans la délinquance, c'est dans le sens inverse des théories habituelles: les adolescents qui appartiennent aux catégories sociales les plus favorisées sont plus nombreux que les autres à commettre des délits. Autrement dit, l'explication de la délinquance juvénile par le contexte socio-économique des parents doit être revue et nuancée.

### **3.4. Le logement**

Selon l'étude de Spaey (2004, p.50), le type de logement<sup>3</sup> est associé significativement à la délinquance pour 2 types de délits, à savoir les dégradations graves et les caillassages, et pour un comportement, à savoir la consommation d'alcool. En effet, les jeunes dont les parents sont locataires d'un logement social sont plus souvent auteurs de dégradations graves et de caillassages (12.1%) que les autres jeunes (entre 8.8% pour les propriétaires et 4% pour les locataires de logements non sociaux). Les locataires de logements sociaux appartiennent le plus souvent aux catégories socio-économiques peu favorisées. Il apparaît alors que ce qui était indiqué concernant le lien entre délinquance et contexte socio-économique doit être nuancé, à savoir que les enfants d'employés et d'ouvriers ne sont pas plus impliqués dans la délinquance que les adolescents issus des autres catégories socioprofessionnelles.

Concernant la consommation d'alcool, ce sont les enfants de propriétaires (20.7%) et de locataires d'un logement non social (27.6%) qui consomment plus souvent de l'alcool que les jeunes dont les parents louent un logement social (9.9%).

---

<sup>3</sup> Pour mesurer l'influence de l'habitat sur la délinquance, la recherche menée par Spaey distingue 3 catégories: propriétaires d'une maison ou d'un appartement, locataire d'un logement non social, locataire d'un logement social.

### **3.5. L'absentéisme scolaire**

L'absentéisme scolaire est un peu moins fréquent parmi les filles que parmi les garçons, mais les différences constatées dans l'enquête de Spaey (2004, p.51-52) ne sont pas significatives. Par contre, l'âge est un facteur discriminant: plus les élèves avancent en âge, plus ils sont nombreux à s'absenter de l'école sans raison valable (chez les élèves de 13 ans et moins, l'absentéisme «sérieux» [5 jours et plus] concerne seulement 2.4% des élèves; par contre, ces absentéistes réitérants [5 jours et plus] représentent 11.6% des 14-15 ans, 22.9% des 16-17 ans et 36.5% des 18 ans et plus). Par ailleurs, la catégorie socio-économique n'apparaît pas comme un facteur déterminant de l'absentéisme scolaire (Spaey, 2004, p.51-52); contrairement à ce que l'on pourrait attendre, les enfants d'employés et d'ouvriers sont moins nombreux à s'absenter de l'école (33.8%) que les enfants d'artisans et de commerçants (35.8%) et que ceux des cadres et des chefs d'entreprise (37%), mais ces différences ne sont pas statistiquement significatives. Par contre, le type d'habitat est significativement associé à l'absentéisme scolaire (Spaey, 2004, p.51-52): les enfants de locataires d'un logement non social (42.4%) ou social (37%) s'absentent plus que ceux dont les parents sont propriétaires d'un logement (31.2%). Ceci dit, le sens de la relation entre les 2 variables n'est pas clair dans la mesure où les enfants issus d'un milieu social moins favorisé ne sont pas ceux qui s'absentent le plus de l'école.

### **3.6. Théories explicatives de la délinquance**

Parallèlement à ces facteurs de la délinquance, des théories explicatives se posent.

Nous pouvons repérer aujourd'hui 3 approches: le contrôle social, l'apprentissage social et les tensions éprouvées par les individus. Le contrôle social s'est notamment appuyé sur les liens observés entre la supervision parentale et la prédiction des conduites déviantes. L'apprentissage social s'est dégagé à travers les corrélations entre le fait qu'un individu fréquente des amis et des pairs délinquants et l'engagement dans la délinquance. Et pour finir, des recherches ont montré que des expériences de tension psychique (exclusion sociale, manque de ressources intellectuelles, échec) affaiblissent le lien social de l'individu avec sa famille et l'école. Ainsi, elles favorisent son attachement à des pairs délinquants et renforcent ses propres conduites déviantes.

Ces approches ne sont pas interdépendantes, elles sont complémentaires et se recourent parfois.

La question est maintenant de savoir ce que nous faisons de ces théories pour en pratique, sur le terrain, anticiper les risques de délinquance juvénile; nous allons donc terminer cette contribution avec une réflexion autour de la prévention de la délinquance.

#### 4. LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE À TRAVERS LE CONCEPT DE RISQUE

##### 4.1. *Repères sur la prévention de la délinquance*

Parler de prévention de la délinquance reste un exercice délicat tant cette notion recouvre une multitude d'approches. Notre objectif n'est pas ici de lister les différentes approches pour définir la prévention de la délinquance; nous proposons donc de retenir celle énoncée par Maurice Cusson (2002): la prévention de la délinquance «*consiste en l'ensemble des actions non coercitives sur les causes des délits dans le but spécifique d'en réduire la probabilité ou la gravité*».

Sous cet angle, la prévention appelle trois niveaux d'action:

- La **prévention primaire** concerne toute action générale sur les facteurs socio-économiques ou psychologiques ou situationnels d'apparition de la délinquance. Elle se consacre surtout à éviter qu'un comportement délinquant apparaisse chez un sujet social, avant même qu'il n'ait commis de faits délictueux.
- La **prévention secondaire** rassemble les différentes formes d'assistance développées afin de diminuer certains processus d'engagement durable dans une carrière délinquante. Elle vise donc des sujets sociaux déjà en voie d'inscription dans des carrières délinquantes ou déviantes.
- La **prévention tertiaire** entend agir sur les causes de la récidive, notamment par le biais d'éléments de resocialisation du délinquant.

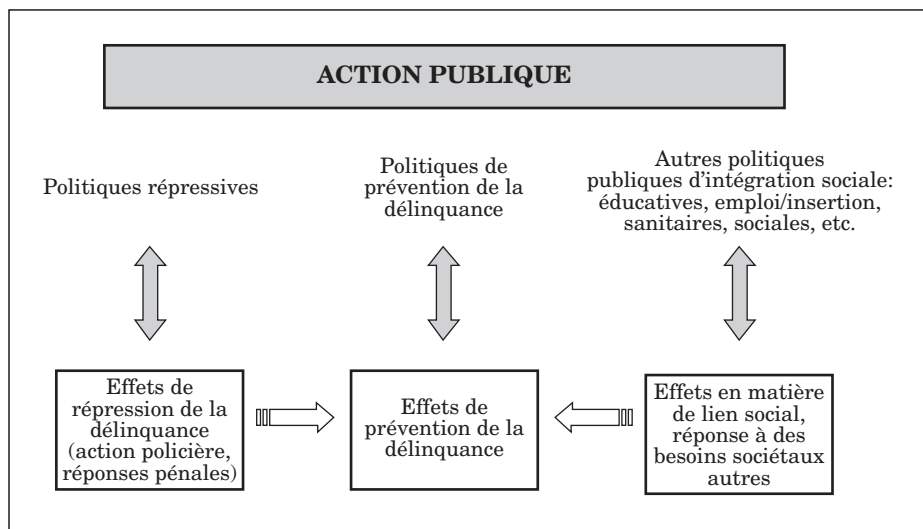
##### 4.2. *La nécessité d'une approche globale*

Cette notion de prévention de la délinquance est appliquée à de nombreux domaines sectoriels: elle peut alors apparaître comme prévention de la toxicomanie, des conduites déviantes ou délinquantes des jeunes, prévention



de la délinquance routière... En outre, dans une acception plus globale, on intègre parfois cette dernière dans le champ plus large de la prévention en matière de «risques urbains» qui recouvre le domaine des risques industriels, naturels, sanitaires etc. Dans une perspective encore plus large, la notion de prévention de la délinquance peut être conçue comme la résultante d'une analyse tripartite de l'action publique à travers les **politiques de prévention de la délinquance** (dont l'objectif premier et spécifique est de parvenir à des effets de non commission de l'acte délinquant), les **politiques répressives** (qui entendent appliquer la loi pénale et répondre à des actes de délinquance déjà commis) et les **politiques d'intégration sociale** (emploi, santé, jeunesse, protection sociale, logement...) dont l'objectif n'est pas de prévenir la commission d'actes de délinquance, mais de répondre à d'autres besoins sociétaux (en matière de santé ou d'éducation, par exemple). A partir de l'instant où ces 3 politiques publiques sont engagées, ce sont leurs effets directs ou indirects qui agissent sur la prévention de la délinquance.

Ainsi, nous pouvons identifier ces **trois niveaux de politiques publiques** et distinguer conjointement ce qui relève des **objectifs de prévention de la délinquance** et des **effets de prévention de la délinquance**:



Cette analyse globale de l'action publique traduit une approche multicausale qui fait écho à l'hypothèse que nous proposons, à savoir: l'explication de la délinquance juvénile est avant tout multifactorielle.

Par ailleurs, cette analyse, qui ne se limite pas aux politiques mises en place et à leurs effets, donne une meilleure visibilité des situations de délinquance permettant une prévention en amont: l'anticipation. C'est l'effet quotidien de retour d'expérience.

#### **4.3. Prévention et anticipation**

Cette prévention en amont nous amène à nous interroger sur l'origine temporelle de la prévention: à partir de quand prévenons-nous? A travers cette interrogation se pose également la question de la prévention précoce. En France, cette anticipation est souvent réduite au dépistage. Or, d'après les analyses précédentes, l'anticipation ne peut être envisagée de manière aussi restreinte. Pourtant, cette approche a été encore récemment mise en avant par deux rapports: «Trouble des conduites chez l'enfant et l'adolescent» (INSERM, 2005) et le rapport sur la prévention de la délinquance (Bénisti, 2004).

Sans entrer dans ce qui est contesté aujourd'hui au sein de ces deux rapports, nous constatons que la démarche globale de la prise en charge de la prévention de la délinquance juvénile n'est pas retenue.

En effet, dans ces rapports, et malgré l'existence de recherches interdisciplinaires sur la question de la délinquance, aucune mention n'est faite de ces travaux mais, au contraire, une présentation politique de la délinquance omettant tout le travail de réflexion mené en amont. A titre d'illustration, le rapport Bénisti met en avant l'importance du partenariat tout en négligeant les représentations professionnelles qui font obstacle à ce travail partenarial. Il en est de même dans le rapport de l'INSERM où la démarche de prévention précoce n'est que dépistage amenant une critique de stigmatisation qui est contraire à l'anticipation qui, elle, se place comme un outil d'amélioration de la situation.

## **5. CONCLUSION**

Afin de conclure cette contribution, à travers les quelques éléments de réflexion que nous avons proposés, il nous apparaît important de souligner que l'anticipation est une approche pluraliste qui tient compte des facteurs structurels et individuels qui conduisent le jeune à la délinquance. Ainsi, le débat peut être ouvert sur plusieurs interrogations:

1. Mise en garde contre les modèles explicatifs mono causaux (cf. Rapports Bénisti et INSERM)
2. Problème de l'inadaptation structurelle des institutions (défiance de l'action publique)
3. Prise en charge déficiente des fragilités individuelles (souffrance psychique)

On voit combien il est important que l'action publique puisse donner une réponse cohérente. Dans le cas contraire, elle engendre des risques supplémentaires, comme la prévention situationnelle prise sous un angle politique.

### Bibliographie

- Bauer A. et Raufer X., *Violences et insécurité urbaines*, PUF, 2001.
- Bouyssou J., *Théorie générale du risque*, Economica, 1997.
- Bui Trong L., *Violence urbaine dans les quartiers sensibles: localisation et aspects socioculturels*, Direction Centrale des Renseignements Généraux, document non publié, 1999.
- Cusson M., *Criminologie actuelle*, PUF, 1998.
- Cusson M., *Prévenir la délinquance, les méthodes efficaces*, PUF, 2002.
- Ewald F., *Histoire de l'État providence*, Grasset et Fasquelle, 1996.
- Frechette M. et LeBlanc M., *Délinquances et délinquants*, Gaëtan Morin, 1987.
- Gottfredson M.R. et Hirschi T., *A General Theory of Crime*, Standford University Press, 1990.
- Hindelang M.J., Hirschi T. et Weiss J.G., Correlates of Delinquency: the Illusion of Discrepancy between Self-Report and Official Measures, *American Sociological Review*, décembre, vol XLIV, n°6, p.995-1014, 1979.
- Hindelang M.J., Hirschi T. et Weiss J.G., *Measuring Delinquency*, Sage, 1981.
- Huerre P., *Ni anges, ni sauvages. Les jeunes et la violence*, A. Carrière, 2002.
- Jelen Ch. *La guerre des rues. La violence et les «jeunes»*, Plon, 1999.
- Kerven G.Y., «Le point sur les Cindyniques au 1 septembre 1999, Sciences du danger», *Ecole d'été «Gestion scientifique du risque»*, 6-10 septembre 1999, Albi, France, 1999.
- Lascoumes P., *De l'atteinte à la prévention des risques industriels*, In ouvrage collectif *Conquête de la sécurité, gestion des risques*, L'Harmattan, 1991.
- Lepoutre D., *Cœur de banlieue*, Odile Jacob, 1997.
- Roché S. et Schlegel J.L., *La société d'hospitalité*, Seuil, 2000.
- Roché S., *La délinquance des jeunes, les 13-19 ans racontent leurs délits*, Seuil, 2001.
- Shugart I., Hill S. et Dinsdale G., *Fondements en vue de l'élaboration de stratégies d'apprentissage en gestion du risque dans la fonction publique*, Table ronde du centre canadien de gestion sur la gestion du risque, Ecole de la fonction publique du Canada, 2001.
- Sicot F., «Enfants d'immigrés maghrébins, rapport au quartier et engagement dans la délinquance», in *Jeunes sans foi ni loi?*, Les Cahiers de la Sécurité Intérieure, n°42, op.cit., IHESI, p.87-108, 2000.
- Soullez Ch., *Violences urbaines: description et réponses institutionnelles*, Mémoire, Institut de Criminologie de Paris, décembre, 1997.

Spaey P., *Violences urbaines et délinquance juvénile à Bruxelles*, L'Harmattan, 2004.

Wieviorka M., *Violence en France*, Seuil, 1999.

**Rapports en ligne**

Les troubles de conduite chez l'enfant et l'adolescent, INSERM, 2005

<http://ist.inserm.fr/basisrapports/trouble-conduites.html>

Rapport préliminaire de la commission prévention du groupe d'études parlementaire sur la sécurité intérieure sur la prévention de la délinquance, Bénisti, 2004.

[http://www.libertysecurity.org/IMG/pdf/rapport\\_BENISTI\\_prevention.pdf](http://www.libertysecurity.org/IMG/pdf/rapport_BENISTI_prevention.pdf)

## G , SOKAK OCUKLU U ve SU (DÜYARBAKIR RNE Ü)

*Rüstem ERKAN\*, Deniz AYDIN\*\**

### **zet**

Diyarbak r, 1990 lardan ba layarak T rkiye nin en h zl g alan merkezlerinden biri haline gelmi tir. Diyarbak r kenti g n ll g ile birlikte zellikle 1990-1999 y llar arada zorunlu g e de en ok maruz kalan kentlerin ba nda gelmektedir. Kent n fusu bu y llar arada yakla k iki kat artm t r. Bu g sonucunda kentte bug n yakla k 7.000 e yak n Sokakta al an ocuk bulunmaktad r. Bu ocuklar n tamam na yak n son y llarda Diyarbak ra g eden ailelerin ocuklar d r. Su i leyen ocuklar n b y k o unlu u bu Sokakta al an ocuklar i inden kmaktad r. ocuklar n su a y nelmelerinde a amal bir ge i oldu u g r lmektedir. Sokakta al an ocuklar n bir k sm n n zamanla aileleriyle ba lar n tam olarak kopararak sokak ocuklar na d n t ve ocuk sulu lu unda potansiyel grubu bu ocuklar n olu turdu u g r lmektedir. K saca bu al mada g e ba l olarak artan ve en nemli toplumsal sorunlardan biri haline gelen sokak ocuklu u ve su olgusunun sosyolojik z mlemesi yap lm t r.

### **R sum**

Diyarbak r, depuis les ann es 1990, est devenue rapidement l un des centres de la migration. La ville, surtout dans les ann es 1990-1999, avec la migration volontaire, a t la premi re ville tre confront e ce ph nom ne. La population de la ville a doubl pendant ce laps de temps. De nos jours, environ 7000 enfants travaillant dans la rue sont issus de cette migration. La plupart de ces enfants proviennent de famille qui ont d m nag Diyarbak r ces derni res ann es. Une majorit croissante des enfants d linquants travaillent dans la rue. Une partie de ces enfants rompent toute relation avec leur famille, deviennent des enfants de la rue et on voit que dans la d linquance juv nile ces enfants forment potentiellement la majorit de la criminalit . Cette communication pr sente les enfants de la rue li s la migration et l analyse de ce type de criminalit qui est devenu l un des plus importants probl mes de notre soci t .

\* Yrd.Do .Dr., Dicle niversitesi Sosyoloji B l m

\*\* Ar .G r., Dicle niversitesi Sosyoloji B l m

## 1. SU UN TANIMI

a da kriminolojide su a d rt tan msal bak a s vard r. Bunlar: Yasal, Siyasal, Sosyolojik, Psikolojik bak a lar d r. Yasal bak a s ndan su , ceza yasalar n ihlal eden insan davran d r. Siyasal bak a s ndan su , yasaya g l gruplar taraf ndan yerle tirilen, daha sonra davran n istenmeyen se ilmi bi imlerini yasad olarak etiketleyen bir l t n sonucudur. Sosyo yasal bak a s olarak da adland r lan sosyolojik bak a s su u bu tabiat- ta var olan toplumsal sistemin korunmas i in bask lanmas gereken ve/veya gerekli varsay lan bir anti sosyal davran olarak g r r. Psikolojik bak a s ndan su , sosyal uyumun k t bir eklidir. Bu ba lamda su bir davran problemidir. zellikle ceza yasa na kar olan ve genel olarak kabul edilebilir bir sosyal d zen er evesinde s k nt lara neden olan insan faaliyetidir. Baz sosyal bilimcilere g re ise su , her toplumda heterojenlik ve sosyal de i menin karakterize etti i normal bir fenomendir. T m bu a klamalar tek ve basit bir su tan m n n yap lamayaca n g stermektedir (Üli, 2004:4).

Su un do as na ili kin do yurucu nitelikteki herhangi bir yakla m, sosyolojik olmak zorundad r nk su un ne oldu u bir toplumdaki kurumlara ba l d r. Sosyolojik d ncnin su hakk ndaki en nemli vurgular ndan birisi, de i ik toplumsal ba lamlardaki uyum g sterme ile sapk nl k aras ndaki kar l kl ba lant lar zerine yap lmaktad r. a c l toplumlar, birbirinden farklı pek ok alt k lt r i ermektedir ve belirli bir alt k lt r n normlar na uygun nitelikteki davran , bu alt k lt r n d nda bir sapk nl k diye g r lebilir. Dahas , toplumda farklı gruplar i in s z konusu olan f rsatlar b y k l de etkileyen nemli servet ve g e itsizlikleri vard r. H rs zl k ve soygun a rt c olmayan bir bi imde esas olarak n fusun daha yoksul kesimindeki insanlar taraf ndan ger ekle tirilir; zimmete para ge irme ile vergi karma, bir l de varl kl konumlarda olan insanlarla s n rl d r (Giddens, 2000:186-187).

Su a ili kin t m fakt rleri inde su a kat l mda en g l etki ya a aittir. Su a kat l m n ya ile azald g r kriminolojinin en eski ve en yayg n kabul edilen g r d r. Bir ok su t r nde, zellikle cinayet, soygun ve rza tecav z gibi ciddi su lar n g r ld toplumlarda n fusun su a kat l m oran ergenlik ve ilk yeti kinlik d nemlerinde doruk noktana ula p, daha sonra ya la birlikte d me e ilimi g sterir ve bu ya -su da l m tarihsel s re i erisinde t m co rafik yerle imler ve su tipleri i in genellenebilir zellik ta r. ABD de her y l tutuklananlar n neredeyse yar s n 25 ya n alt ndaki gen ler olu turmaktadır. Tutuklanma oranlar 30 ya tan itibaren d meye ba lamakta, 50 ya tan sonra su i leyenlerin oran su lar n %2 ve ya daha az n olu turmaktadır (Üli, 2004:325).

Su lu davran n gen ya larda en y ksek de erini almas n sosyal, bili sel, biyolojik, fizyolojik, sosyal stat ve rollere ili kin baz fakt rlerle a klamak i in e itli g r ler ortaya km t r. Bu g r lere g re, gen ler yeti kinlerin d nyas na ad m atarken nemli uyum sorunlar yla kar la maktad rlar. Bu sorunlardan baz lar n n su i lemeye neden oldu u d n lebilir. Su un gen ya larda i lenmesinde etkili olan sosyal fakt rlerden biri de i sizliktir. Bu durum zellikle mala kar su larda etkisini g stermektedir. Ayr ca alkoll ve ufak tefek baz sapm davran lar da bu d nemde su a altyap haz rla maktad r.

Ya k kl n n ceza hukukunda tan nmas bir ger e e dayanmaktadır. Ya k k olanlar (belirli bir ya a kadar) i ledikleri filin bilin siz faili say lrlar. Ya n ceza sorununa do rudan do ruya etkisi oldu u kabul edilir. Ya k kl , anlayabilme ve isteyebilme kudreti olarak tan mlanan isnat kabiliyetini azaltan ya da ortadan kald ran hallerden say lmaktadır. TCK bu konuyu a amada kabul eder: Ehliyetsizlik, Tam Olmayan Ehliyet, Ehliyet. 11 ya na kadar devam eden Ehliyetsizlik a amas nda bulunanlara ceza verilmez. 11-18 ya lar aras n kapsayan Tam Olmayan Ehliyet a amas nda bulunanlara indirilmi cezalar verilir. Cezaya tam Ehliyet ise 18 ya n bitiminde ba lar (Üli, 2004:334-335).

## 2. OCUK SU LULU U

ocuk su lulu unun nedenleri ile ilgili al malar genel olarak ana grupta toplanabilir: Biyolojik, psikolojik ve sosyolojik yakla mlar. Biyolojik yakla mlar yasalar ihlal eden ocuklar n kal t msal olarak bozuklu u olan, endokrin dengesizli i bulunan ve beyin patolojisi olan ki iler olduklar n savunurlar. Psikolojik yakla mlar n zerinde durdu u temel konu ise, sapm bireyin psikolojik patolojisidir. Son olarak sosyolojik teoriler ise su lu oranlar ndaki de i meleri sosyal yap ile a klamaya al rlar. Psikolojik ve biyolojik teorilerden farkl bir bak a s yla sosyolojik teoriler dikkatlerini sosyal yap ya yo unla t rrlar. rne in aile yap s n n, aile i i ili kilerin ocuk su lulu unda nemli yer tuttu u tart l r. Bu ba lamda sosyalizasyon s reci, aile i i etkile im, aile yap s , ailenin sosyo-ekonomik durumu, annenin al mas , aile i inde ba ka su lu bireylerin varl gibi hususlar e itli ara t rmalarla irdelenmi tir.

Aile ocu un i inde do du u bir sosyal kurumdur. Bu kurumda bir yandan ocu un temel fizyolojik ve psikolojik ihtiya lar giderilirken, bir yandan da sosyalizasyon s reci yard m yla topluma haz rlan r. Aile yeleriyle olan ili kileri, ocu un di er bireylere nesnelere ve t m ya ama olan tutumlar n n



temelini olu turur. K sacas ailenin geni li i, sosyo-ekonomik ve k lt rel d zeyi, ocu un ilk sosyal deneyimlerini, dolay s yla duygusal ve toplumsal geli mesini etkilemektedir (Üli, 2004:336-337).

ocuklar n su a y nelmesine etki eden fakt rlerden belki de en nemlisi ailenin sosyo-ekonomik yap s d r. ocuk su lular n, ailelerinin ekonomik durumu ile ilgili ara t rmalarda, bu ocuklar n genel olarak ekonomik d zeyleri d k olan ailelerden geldikleri ortaya km t r. Alt gelir d zeyindeki ailelerin ocuklar zerindeki kontrol di er tabakalar n ocuklar na oranla daha zay ft r. Alt ve st ekonomik d zeyden aileler, ya am tarzlar nedeniyle ocuklar na gerekli ilgiyi g stermede yetersiz kalmaktad rlar (Be martan aktaran Üli,2004:342). Toplumsal yap daki sosyal ve ekonomik dalgalanmalar da bu duruma katkı da bulunur.

**Tablo 1. 2004 y l nda T rkiye genelinde ocuk mahkemelerine a lan davalar n su t rlerine g re dađ l m**

İSNAD EDİLEN SUÇ İLE İLGİLİ KANUN	%	AÇILAN DAVA SAYISI	ERKEK	KADIN	TOPLAM
TCK 491-494 (HIRSIZLIK)	53,6	18231	21291	3224	24515
TCK 456-460 (MÜESSİR FİİL)	16,3	5904	7167	284	7451
2918 SA.TRAFİK KANUNUNA MUHALEFET	5,8	2470	2630	12	2642
TCK 495-502 (GASP)	5,3	1953	2384	25	2409
TCK 414-428 (IRZA TASADDI)	2,0	717	905	2	907
TCK 179-192 (ŞAHIS HÜRRİYETİNİ TAHDİT)	1,2	498	512	49	561
6136 SA.ATEŞLİ SİLAHLAR KANUNUNA MUHALEFET	1,2	473	528	8	536
TCK 516-521 (NASI İZRAR)	1,7	445	743	35	778
TCK 339-349 (EVRAKTA SAHTEKARLIK)	1,0	443	408	70	478
TCK 254-265 (HÜKÜMETE KARŞI ŞİDDET ve MUKAVEMET)	1,1	426	483	24	507
TCK 429-434 (KIZ,KADIN VE ERKEK KAÇIRMA)	1,0	376	434	4	438
TCK 480-490 (HAKARET VE SÖVME CÜRÜMLERİ)	0,8	338	345	40	385
TCK 403-404 (UYUŞTURUCU MADDE İLE İLGİLİ SUÇLAR)	0,8	323	357	13	370
TCK 448-455 (ADAM ÖLDÜRME)0,8	294	381	3	384	
TCK 503-507 (DOLANDIRICILIK VE İFLAS)	0,8	287	323	31	354
TCK 508-511 (EMNİYETİ SUİSTİMAL)	0,7	285	300	42	342
TCK 316-331(PARA VE KIYMETLİ KAĞITTA SAHTEKARLIK)	0,5	214	226	14	240
2911 SA. TOPLANTI VE GÖSTERİ YÜRÜYÜŞLERİ K.MUH.	0,9	144	364	38	402
6831 SA.ORMAN KANUNUNA MUHALEFET	0,3	134	141	0	141
TCK 549-551 (SİLAH VE ECZAYI NARİYEYE AİT KABAHAHLER)	0,3	111	115	1	116
5682 SA.PASAPORT KANUNUNA MUHALEFET	0,3	109	145	7	152
5846 SA. FİKİR VE SANAT ESERLERİ KANUNUNA MUHALEFET	0,2	108	112	2	114
4926 SA. KAÇAKÇILIKLA MÜCADELE KANUNUNA MUHALEFET	0,2	106	109	0	109
TCK 563-565 (ARABA VE HAYVAN. MUHAFAZASINDA KUSUR)	0,2	91	103	0	103
TCK 512 (EŞY.CÜRÜMİYEYİ SATIN AL. ve SAKLAMAK)	0,2	87	79	12	91
DİĞER SUÇLAR	2,7	947	1117	131	1248
TOPLAM	100	35514	41702	4071	45773

zellikle ekonomik depresyon zamanlarında çocuk su lulu u olaylar azalmakta, ekonomik refah n oldu u devirlerde ise artmaktadır. Bunun nedenlerinden biri, ekonomik depresyon d nemlerinde ailelerin gelirlerinin azalması ve i sizlik sonucunda zamanların n o unu evde ge irmeye başlamalarıdır. Ebeveynler b ylece çocuklar ile daha yak ndan ilgilenme ve onlar daha sık kontrol etme olana n bulurlar. Ekonomik refah d nemlerinde aile yeleri daha fazla gelir sağlamak için zamanların n o unu i leri ile ilgilenerek ge irdikleri i in aile ba lar giderek zayıflamaktadır (Üli,2004:342).

### **3. SOKAK OCUKLARININ KAVRAMSALLA TIRILMASI**

Sokak çocukları n tanımlamaya ilişkin pek ok al ma yapılm ancak herkesin zerinde tam olarak anlaşı bir tanımlama mümkün olmamıştır. Bu girişimlerden ilki UNICEF'in al an çocuklar ve Sokak çocukları n n S m r s isimli dokümanında (Doküman sayı s E/IFEF/1986/CR.3) yer alan gelişmekte olan ülkelerin sokaklarındaki çocuklar, sahip oldukları aile desteğine göre kategoriye ayrılmaktadır (GAP,2001:167):

#### **1. Aileleriyle ilişkili s rekli olan çocuklar;**

Yoksul kesimden ailelerin kar larla tıklar g ndelik g l klere karşı, çocukları n o unlu u aileleriyle aynı evde yaş arlar, g nlerini sokakta al arak ge irdikleri halde ailenin denetimi ve korunması alt ndadırlar.

#### **2. Aileleriyle zaman zaman ilişkili kuran çocuklar;**

çocukları n aile ba lar zayıf olduğu da t m yle kopmamıştır. G n n sokakta al arak ya da sadece dola arak ge iren ancak genellikle akşam evine d -nen çocuklar sokaktaki çocuklar olarak tanımlanırlar.

#### **3. Aile desteğinden t m yle yoksun olanlar;**

Ailelerinden atlan ya da ka an bu çocuklar, g n n 24 saatini sokaklarda geçirmekte ve tek ba larına yaşamı cadesi vermektedir.

Sokak çocu u UNICEF tarafından yaşam ve yaşam kaynakları i in soka kendine mesken haline getirmiş olan, sorunlu yetimlerin g zetiminden ve y nlendirmesinden yoksun olan, hen z yetimlik e ulaşmamış, herhangi bir k z yada erkek çocuk olarak tanımlanmaktadır. Sokak çocukları n n o unun ba ların korudukları aileleri bulunması dolay s yla bu çocuklar UNICEF tarafından aile ortamlarından yoksun bırakılm çocukları kapsamında

sokulmamaktadır. Bu durumda ocuklar soka a y nelten ailelerinin kendilerini istememesi ya da istismar etmesi de il, ekonomik gereksinim ve d r t lerdir (UNICEF, 1998:263).

Bug n d nyada 150 milyon civar nda ocuk tek ba na veya ailesiyle birlikte ya am sava vermekte, ocuklu unu ya ayamamakta ve yeti kinli e nitelikli i g c olarak haz rlanmamaktadır. Soruna m dahalede ge kal nmas ve /veya i inde bulunduklar toplumun ve hedef olarak se tikleri ocuklar n gerekli iyle ba da mayan proje giri imleri ocuklar n say s n n artmas na ve sorunlar n niteli inin de i mesine yol a m t r. Sokak ocuklar sorununun en yo un ya and Brezilya da toplum, nceleri iyi nitelikli ve insanc l projelerle bu ocuklar korumaya al rken, bug n art k abalar n ocuklardan kendini korumaya y neltilir. lkemizin zellikle b y k kentlerinin ayr lmaz bir par as olan sokak ocuklar na, g lerin, ekonomik zorluklar n, i sizlik ve yoksullu un ya and t m d nya kentlerinde rastlanmaktadır.

Kentsel alanda ocuk eme ini kullanan ailelerin b y k bir o unlu u k rsal k kenlidir. K rsal alanda ocuklar aile i g c n n bir par as olarak her zaman al m lard r. Bu y zden kente uyum s recinde ailenin t m yelerinin aile gelirine katkı da bulunmak i in al mas bu ailelere, orta s n f kentli ailelere geldi i gibi yabanc gelmemektedir. Kald ki ocuklar n eme ini en ok gelir getiren alanda kullanmak o u aile i in bir tercih meselesi de il zorunluluktur. Ancak hayati zorunluluklar d nda da ocu un al t r lmas n n onun toplumsalla mas n n ayr lmaz bir par as oldu u g r bug n toplumumuzda hala egemendir. Ve bu g r , ocu un yerinin kapal veya sokaktaki al ma alanlar de il, okul olmas g r ile eli mektedir (GAP,2001:168).

Bu ocuklara bakt m zda; evde dayak yiyen, sonra bu iddete dayanamayarak soka a ka an, burada da su a itilerek ya ayan ocuklar n oldu unu g r mekteyiz. Bu ocuklara sa l k d ko ullarda al an ocuklar da eklemek gerekir. Hepsinin ortak zelli i bulunduklar ya n gerektirdi i ya am ya ayamamalar ve en ok gereksinimleri olan ev s cakl ndan, ebeveyn ilgisinden, oyun oynamaktan ve sa l kl beslenmeden yoksun olmalar d r.

Risk alt nda ocuklar de erlendirmesinde en nemli etken, ocukluk d nemlerinde ya lar na uygun olmayan, tehlike ve riskleri i eren bir ya am i erisinde olmalar gelmektedir. Her ocu un do al hakk olan ya na uygun bir ya am ya ama boyutunun bu ocuklarda ger ekle medi i g zlenmektedir. Geli imin temel kurallar ndan olan her ocuk ya n n gerektirdi i ya am ya amal d r ilkesinin bu kategoride yer alan ocuklarda ger ekle medi i g r lmektedir. Oyun a ndaki ocu un oyun oynamas , okul a ndaki ocu un okula gitmesi gerekirken, bu ocuklar n, ya amlar n ba ka ekilde teh-

likeli ve gelişimlerini engelleyen boyutlarda yaşadıkları görülmektedir. Sadece aile ortamında yetişen çocuğun eğitimine önem verilmemekte, aile bütçesine katkıda bulunması beklenmekte ve çocuklarına uygun olmayan ruhsal ve fiziksel sağlığın tehlikeye sokan işlerin yanı sıra baskın kazançlarına neden olan işlerde (mobilya cilası, ayakkabı tamircisi, vb.) çalıştırılmaktadır. Bu sorunun gerçek nedeni kışın kentleşme, onun sonucu olarak kışın kentleşme, bunların beraberinde getirdiği ekonomik yoksulluk, işsizlik ve eğitimsizlikten kaynaklanmaktadır.

#### 4. G

Genel anlamda göç, insanların belirli bir zaman boyutu içinde bir yerlemeden başka bir yerlemeden genellikle sosyal, ekonomik, kültürel ve siyasi nedenlerle göçü olarak tanımlanır. Göçler, iç göçler (internal migration) ve dış göçler (external migration) olmak üzere iki şekilde sınıflandırılmaktadır. Üçüncü derece yerleşim birimleri arasında sürekli yerleşim amacıyla yapılan yerleşim yerleri dâhil olmak üzere, iç göç belli bir zaman dilimi içinde belli bir yerleşim alanında yaşayanların kendi iradeleriyle yaşam yerlerini seçtikleri yerleşim alanının dışına taşınanların miktarı olarak tanımlanmaktadır. Dış göçler ise, uzun süre kalmak, alışmak ve yerleşim için bir ülkeden diğereye yapılan nüfus hareketleridir.

Bu çerçevede göç olgusunun daha iyi anlaşılabilmesi için göçün zorunlu göç ayrımının yapılması gerekmektedir. Çünkü bu iki göç türünün nedenleri ve sonuçları bakımından birbirinden temelde ayrılmaktadır. Sözgelimi göçün sonuçlarında kentleşme süreci göçten daha sorunsuz bir biçimde gerçekleşirken, zorunlu göçte bu süreç daha problemlidir. Türkiye'deki göç alanları daha yoğun göç ve bu göçün kentleşme üzerindeki etkileri üzerinde yoğunlaşmaktadır. Özellikle Anadolu Bölgesinde ise 1980'lerin ikinci yarısından itibaren yoğun bir biçimde zorunlu ve kitlesel göç olgusu ile karşılaşmaktadır. Bu zorunlu göçün kentleşme üzerindeki etkisi diğer göç olgularından farklı olmaktadır.

Türkiye'de göçlerin büyük oranında göçmen grubu oluşturmaktadır. Bu göçler, genellikle kırsal alandan kentlere ve küçük kentlerden büyük kentlere doğrudur. Fakat, GAP Bölgesinde göç olgusuna bakıldığında göçmenler kadar zorunlu göç olgusu ile de karşılaşmaktayız. Bunun nedeni bölgenin yaklaşık 20 yıldır ya da daha fazla süre ortam ve GAP projesi çerçevesinde gerçekleştirilen baraj yapımları nedeniyle meydana gelen zorunlu yerleşim yerleri dâhil olmak üzere, yukarıda anılan nedenlerden dolayı zorunlu göçmen yoğunlaşma ve yerleşim birimlerinden birisi de Diyarbakır'dır.

## 5. DÜYARBAKIR DA G VE SOKAK OCUKLU U

2000 y l n fus say m verilerine g re Diyarbak r il genelindeki n fusun %13 n Diyarbak r do umlu olmayanlar olu turmaktadır. T rkiye genelinde ise 1990-2000 y llar aras nda n fus art h z binde 18.34 t r; do urganl k h z ise, ayn d nemde %o 26.9 dan %o 25.3 e gerilemi tir. T rkiye de toplam n fus art h z n n ve do urganl k oran n n d mesine ra men, baz b l gelerin ve kentlerin n fusu do al n fus art h z n n st nde bir h zla artmaktadır. Bu durum bizi i g olgusu ile kar kar ya getirmektedir. 1927 y l ndan bug ne kadar Diyarbak r il merkezinin n fusu, 47.392 den 545.983 e km t r. Dolay s yla ayn d nemde T rkiye n fusu yakla k 5 kat artarken, Diyarbak r kent n fusu yakla k 11 kat artm t r. Toplam n fus bak m ndan il merkezi baz nda T rkiye nin 9. b y k kenti olan Diyarbak r daki n fus hareketlerinin en dikkat ekici y n d zenli bir art veya azal e ilimi izlememi olmas d r. Buradaki n fus hareketleri o unlukla do al n fus hareketlerinden farkl bir e ilim izlemektedir. Bunun e itli toplumsal ve ekonomik nedenlerinin oldu unu s ylemek m mk nd r. S zgelimi 1990 say m na g re merkez n fusu 472.150; 2000 say m na g re ise 545.175 tir. Diyarbak r daki g hareketinin en belirgin zelli i kent merkezinin k rsal kesimden ald g ten daha fazlas n veren bir konumda olmas d r (Erkan ve Ba l , 2005:112).

Diyarbak r da bulunan sokak ocu u say s ile ilgili e itli kaynaklar farkl rakamlar dile getirmektedir. Baz bas n organlar Diyarbak r ehir merkezinde 20 bin civar nda sokak ocu u bulundu unu yazm t r. Diyarbak r daki ocuk ve gen lik merkezlerinde 2001 de 9 bin 523, 2002 de 19 bin 286, 2003 te de 23 bin 872 ocu a hizmet verilmi tir. Okula devam edip al an ocuk say s 8 bin 127 erkek, 648 i k z olmak zere toplam 8 bin 875 tir. (Radikal Gazetesi). Diyarbak r Barosu ise 23.04.2005 tarihli bas n a klamas nda bu say n n 25 bini a t n belirtmi tir. Bu rakamlar n baz lar abart l d r. Bunun nedeni sokak ocu u ile sokaktaki ocuk kavramlar n n birbirine kar t r lmas d r. Bilindi i gibi sokak ocu u ailesiyle ili kisi tamamen kopmu , g n n 24 saatini sokakta ge iren, bir mekan olarak adland r lan ocuklar kapsamaktadır. Diyarbak r da bu kategoriye giren ocuklar n say s olduk a azd r. Buna kar l k genellikle okul giderlerini, har l klar n karlamak ya da ailelerine katkı sa lamak i in sokakta al an ocuklar n say s ve sokakta al p zamanlar n n o unu sokakta ge iren ocuklar n say s olduk a fazlad r. Bunlar n say s kesin olarak bilinmemekle birlikte, gerek bizim g zlemelerimiz sonucu gerekse de konuyla ilgili kaynaklar g z n e al nd nda bu say n n 10 binin zerinde oldu u g r lmektedir.

## 6. DÜYARBAKIR DA OCUK SU LULU U

Diyarbak r Ü Emniyet M d r l ğ ocuk ube Amirli ğ i nin derledi ğ i istatistik verilerine bakt ğ m zda 2004 ve 2005 y llar nda Diyarbak r da ocuklar n kar m oldu ğ u su t rleri yledir:

**Tablo 2. 2004-2005 y l nda i lenen su lar n t rlerine g re da ğ l m**

	2004	2005
GASP	31	49
OTODAN HIRSIZLIK	32	10
HIRSIZLIK	353	326
KAPKA	176	223
MALA KAR I TOPLAM	582	608
LD RME	9	8
SÜLAHLA YARALAMA	10	20
KESÜCÜALETLE YARALAMA	372	253
DARP	102	89
CÜNSEL SU	12	15
OCUK KA IRMA	3	5
6136 SKM	22	40
TRAFÜK KAZASI	50	50
TERK	11	15
KA AK ILIK	59	42
G VENLÜK	38	67
TER R	0	11
TASNÜF DI I	186	109
AHSA KAR I TOPLAM	872	724
GENEL TOPLAM	1457	1332

Su t rlerini mala kar ve ahsa kar olarak ikiye ay rd ğ m zda kar m za Tablo 2 deki durum kmaktad r.

**Tablo 3. ocuklar n kar t ğ olaylar**

	2003	2004	DE Ü ÜM	2005	DE Ü ÜM
<b>Mala Kar</b>	472	582	+%23	608	+%4
<b>ahsa Kar</b>	655	872	+%34	724	-%17
<b>TOPLAM</b>	<b>1127</b>	<b>1457</b>		<b>1332</b>	

ocuklar n kar t ğ olaylar tablosuna bak ld ğ nda gerek cana gerekse de mala kar i lenen su lar n d zenli bir art g sterdi ğ i g r lmektedir. Top-

lumsal hareketliliđi az, statik bir toplumda g r lmesi beklenmeyen bu durum, g ile gelen ailelerin kentin su haritas na nas l bir katkı da bulunduđunu g stermektedir. Su i leyen ocuklar n %80 inin ailelerinin g etmi olduđu verisi g z n ne al nd ğ nda tabloda g r len art lar n kaynađ a k a ortaya kmaktadır.

**Tablo 4. 2006 y l ilk 4 ay nda ocuklar n kar t ğ olaylar ve yakalanan ocuk say s**

	OLAY SAYISI	OCUK SAYISI
GASP	21	31
HIRSIZLIK	127	216
KAPKA	124	150
KESÜCÜALETLE YARALAMA	91	118
DARP	22	38
TER R	19	237
<b>GENEL TOPLAM</b>	<b>404</b>	<b>790</b>

2006 y l n ilk 4 ay ndaki verilere bakt ğ m zda gasp, h rs zl k, kapka , kesici aletle yaralama, darp ve ter r su lar n i eren toplamda 404 olay ger ekle mi ve bu olaylardan sorumlu 790 ocuk yakalanm t r.

**Tablo 5. 2005 y l nda adli olaylara kar an ocuklar n cinsiyet dađ l m**

	OCUK SAYISI	Y ZDE
KIZ	33	1,6
ERKEK	2049	98,4
<b>TOPLAM</b>	<b>2082</b>	<b>100</b>

2005 y l nda Diyarbak r kent merkezinde ger ekle en 1332 olaya kar an 2082 ocuđun cinsiyete g re dađ l m na bakt ğ m zda y zde 98,4 gibi bir k s m n n erkek olduđunu g r mekteyiz.

**Tablo 6. 2005 y l nda adli olaylara kar an ocuklar n eđitim durumlar**

	OCUK SAYISI	Y ZDE
OKUR-YAZAR	312	14,98
TEMEL E ÜTÜM	1285	61,7
LÜŞE MEZUNU	485	23,2
<b>TOPLAM</b>	<b>2082</b>	<b>100</b>



2005 y l nda su a kar an ocuklar n eğitim durumlar na bakt ğ m zda yak-  
la k y zde 62 sinin temel eğitim g rm olduğunu, sadece %23,2 sinin lise  
mezunu olduğunu g rmekeyiz.

**Tablo 7. 2005 y l nda adli olaylara kar an ocuklar n ba ğ ml l k  
yapan madde kullanma durumlar**

	OCUK SAYISI	Y ZDE
SÜĞARA	974	46,7
ALKOL	10	0,4
BALLY	45	2,1
UYU TURUCU	8	0,3
HAP	10	0,4
HÜ BÜR MADDE KULLANMIYOR	1035	49,7
<b>TOPLAM</b>	<b>2082</b>	<b>100</b>

2005 y l nda adli olaylara kar an ocuklar n ba ğ ml l k yapan madde kul-  
lanma durumlar na bakt ğ m zda neredeyse yar s n n sigara kullanmakta  
olduğunu g rmekeyiz. Bally kullananlar n oran y zde 2,1, uyu turucu kul-  
lananlar n oran ise toplamda y zde 0,7 dir.

Diyarbak r genelinde su a kar an ocuklar n di ğer zellikleri ise yle s ra-  
lanabilir:

ocuklar n ailelerindeki ortalama ki i say s 8 dir. Aileye kat lan her ki i  
toplam gelirden ki ilere d en pay azaltt ğ ndan bu y ksek say zaten s -  
rekli ve g venceli olmayan d k d zeyli gelirden ocuklar n ok daha az  
pay alabildiğini g stermektedir. ocuklar n ailelerinin ayl k ortalama geliri  
300 YTL civar ndad r. Okula devam etmeyen ocuklar n oran %60 olarak  
belirlenmi tir. Okulun bireyin gelecekteki sosyo-ekonomik d zeyi i in belir-  
leyici bir etken olmas n n d nda, bu durumda ne kan fonksiyonu ocuk-  
lar n yeti kinlerin ( ğ retmenlerin) denetiminde, ya tlar olan ocuklarla  
birlikte normal bir sosyalizasyon s recinden ge meleridir. Bu s recin okul-  
dan uzak kalmayla sekteye uğramas sonucu zaten zor artlarda al ma ve  
ailenin ge imine katkı da bulunma gibi yeti kin devlerini stlenmi olan  
ocuklar ya lar n n normal agresyon oranlar ndan olduk a y ksek d zeyler-  
de asosyal ve sald rgan davran lar da bulunmaktad rlar. Gerek aile i inde  
tan k olunan ve maruz kal nan iddet, gerekse de sokaktaki yeti kin deneti-  
minden uzak ortam ocuklar n herhangi bir durumda iddete ba vurmalar -  
n kolayla t rılmaktadır. iddet uygulama ve fiziksel g c kullanarak st n-  
l k sağlama, gelir d zeyi y ksek, eğitimli bir ailede yeti mi bir ocuk i in

istisnai ve u durumlarda g r len davran lar iken bu ocuklar n normal davran r nt leri iddet uygulama, iddete kar koyma ve fiziksel g ekseninde ekillenmektedir. zellikle d k gelir d zeyiyle do ru orant l bir art g steren aile i i agresyon, ocu un ahlaki de er geli iminin en yo un oldu u safhalarda iddetin normal olarak g r lmesine yol aarak iddetin i selle tirilmesi sonucunu do urmaktad r.

ocuk Haklar Komitesi, Taraf Devletlerce sunulan raporlar zerindeki incelemesinde iddetin ok e itli bi imlerini belirlemi tir. Komite fiziksel iddetin yan nda a a lamay , tacizi, s zl sald r lar ve sonu ta psikolojik r-selenme ile sonu lanabilecek bi imde ki inin tecrit olunmas n da kapsayan Zihinsel iddet kavram n da tan mlam t r (UNICEF:1998:240).

Su lu ocuklar n ailelerinin e itim d zeylerine bakt m zda okur-yazar olmayan babalar n oran n n %31 annelerin oran n n ise %89 oldu unu g r-mekteyiz. E itim d zeyinin d k olmas ocu un okul ncesi e itim ve ahlaki geli imini olumsuz y nde etkilemekte ve ocuklar n ki ili i ailenin denetim, disiplin ve y nlendirilmesinde ekillenen d zenli bir yap olmaktan ok evresel etmenler, di er ocuklar ve yeti kinlerle etkile imle dinamik olarak ekillenen kontrols z bir yap olarak ortaya kmaktad r.

Aile i i iddetin g r lme oran %43 olarak tespit edilmi tir. Aile i inde bireylere fiziksel iddetin uyguland hanelerin oran bu olmakla birlikte, bu ailelerin aile i i agresyon d zeyleri olduk a y ksedir. Aile i inde hakim olan durum do rudan fiziksel iddeti i ermese de, normal olarak g rlebilecek ve ocu un duygusal travmalara maruz kalmadan sa l kl bir ki ilik sahibi olabilece i d zeyin ok zerindedir.

Bu etmenler birle ti inde, ahlaki referans er evesi do ru ekilde geli -memi bir ocu un mala veya cana kar i lenen su lar i in -su u i lemeden nce veya i ledikten sonra- herhangi bir vicdani kayg duymamas n n nedenleri ortaya kmaktad r ki bu ekilde bir d nya g r daha ileriki a amalarda meta sahibi olan kimselere duyulan intikam duygusu temelli fkeye d n ebilmektedir. ocuklar yoksun bulunduklar imkanlardan di er insanlar sorumlu tutarak, i sel olarak onlara zarar vermenin getirdi i vicdani sorumlulu u bast rmaktad rlar.

Son ve belki de en nemli oran, su i leyen ailelerin g etme oran d r. %80 gibi ok y ksek bir rakam, bize ocuk su lulu unu olu turan e itli etkenlerin temelde birle ti i noktay g stermektedir. G etmi ailelerin ortak zelli i ekonomik sistem i inde yeterli ve g venli bir konum alabilmek i in gereken e itim d zeyi ve uzmanla maya sahip olmamalar yla birlikte kendi

k lt rlerinden farklı bir sosyal yapıya entegre olmaya al malar d r. Zaten m kemmel olmayan bu entegrasyon süreci, g eden ailelerin ehirin belli b lgelerinde yoğunla arak -gecekondu b lgeler, banliy ler-toplumun geri kalan ndan nispeten izole bir ekilde yaşam alan olu turmalar sonucu da nemli l de sekteye uğramaktadır. Bu b lgelerden yeti en gen ku ak ise bir yandan ailelerinden gelen davran lar , tutumlar , k lt r ta rken diğer yandan ehirin geri kalan na dahil olmak istemekte ve kitle ileti im ara lar n n etkisiyle de ortaya hibrid ve girift bir yapı kmaktadır.

**Tablo 8. Kay p ocuklar**

	2003	2004	03-04 Değ im	2005	04-05 Değ im
M racaat	349	231	-%33	253	+%9
Yakalanan	329	195	-%41	214	+%10
Aranan	20	36	+%80	39	+%8
<b>Terk Bebek</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>-%22</b>	<b>16</b>	<b>+%45</b>

Kay p ocuk istatistiklerine bakt ğ m zda Diyarbak r ilinde 2003 y l nda 349, 2004 y l nda 231, 2005 y l nda 253 ocuğun kay p olarak rapor edildiğini g rmekteyiz. Yukarıdaki tabloda sokak ocukluğuna aday ocuklar n nitelikleri alt nda zikredilen evden ka ma durumu ğ nda incelendiğinde tablo daha anlaml hale gelmektedir. zellikle terk edilen bebek say s ndaki art la birlikte bu tablo kentin değı en yerli- g etmi profiliyle orant l olarak sorunlu olmaya aday ocuk say s n n art g sterdiğini ortaya koymaktadır.

**Tablo 9. Kap-Ka ve yankesicilik su lar na kar an ocuklar n ya grubu**

	2004		2005		
	11-15 ya	15-18 ya	11-15 ya	15-18 ya	
Kap-Ka	32	53	101	162	+%217
Yankesicilik	34	22	29	51	+%46
<b>TOPLAM</b>	<b>66</b>	<b>75</b>	<b>130</b>	<b>213</b>	<b>+%149</b>

G ncel bir konu olan ve medyan n ilgisi sonucu g ndemi i gal eden kap-ka ve yankesicilik su lar na bakt ğ m zda yine ge tiğimiz iki y l i inde dahi nemli miktarda bir art olduğunu g r yoruz. Diğer su t rlerine g re - r- neğ in h rs zl k, silahl soygun- i lenmesi daha kolay olan ve bu y zden de ocuklar tarafından daha fazla i lenen bu su larda g r len art yine d zenli olarak devam eden g ile a klanabilecek t rdedir.

**Tablo 10. Gasp ve H rs zl k su lar na kar an ve Adli olaydan gelen ocuklar n genel toplam**

	2004	2005	DE Ü ÜM
Gasp	49	88	+%79
H rs zl k	562	532	-%5,4
<b>Genel Toplam</b>	<b>1914</b>	<b>2082</b>	<b>+%8</b>

Gasp ve h rs zl k olaylar n g steren tabloda yine gasp olaylar nda g r len art dikkat ekicidir. H rs zl k olaylar ndaki d ise su i leyen ocuklar n ya profilinin d yle dođru orant l d r. Bu ocuklar daha az uzmanla ma gerektiren ve daha kolay yapabilecekleri kap-ka ve yan-kesicilik gibi su lara y nelmektedirler.

Yukar daki tablolardan edinilen genel fikir ocuklar n kar t ğ su oranlar n n neredeyse t m nde bir art g r ld ğ y n ndedir. Őstatistiklerin yay ld ğ ge tiđimiz y l i erisinde bu denli bir art a yol aabilecek boyutta ekonomik bir depresyon ya anmam olmas , art lardaki d zenlilik ve hatta katlanarak art , bu rakamlar n ancak d zenli olarak art g steren ba ka bir deđi kenle a klanabileceđini ortaya koymaktadır. Bu fakt r B lgenin ve zellikle Diyarbak r ilinin evre illerden ve kent merkezi d ndan d zenli olarak ald ğ g t r. Fakat istihdam yarat lmakta yetersiz kalan bu insan kitlesi yukar da say lan ekonomik yetersizlik, ailelerin eđitimsizliđi ve ilgisizliđi gibi nedenlerden dolay kentin ekonomik geli imine deđil su oranlar ndaki art a katkı da bulunmaktadır.

**Kaynak a**

Diyarbak r Ü Emniyet M d r l ocuk B ro Amirli i Su ũstatistikleri

ERKAN, R stem; BA LI, Mazhar(2005) **G ve Yoksulluk alanlar nda Kentle**  
**B t nle me E ilimi: Diyarbak r rne i**, Hacettepe niversitesi Edebi-  
yat Fak ltesi Dergisi, C:22, S:1 Haziran

GAP (2001) Sosyal Hizmet Sempozyumu 99, B lgesel Kalk nma S recinde Sosyal  
Hizmet, 20-22 Ekim, Diyarbak r

GIDDENS, Anthony (2000) Sosyoloji, Ayra Yay nevi, Ankara

Ü LÜ T lin G n en (2004) Kriminoloji, Mart kitap ve yay nevi, Ankara Radikal  
Gazetesi 15.11.2004

UNICEF (1998) ocuk Haklar na Dair S zle me

**PARCOURS DE VIE D'ADOLESCENTS ET  
D'ADOLESCENTS DELINQUANTS.  
APPROCHE CLINIQUE ET PSYCHOPATHOLOGIQUE\***

*par Bernard GAILLARD\*\**

**Résumé**

La recherche porte sur le parcours de vie d'adolescents. L'échantillon est diversifié avec des lycéens, des adolescents victimes et des adolescents délinquants. Elle prend en compte les dimensions psychopathologiques de sa structuration psychique au travers d'une relecture de trajectoires existentielles. La recherche montre des propriétés identiques dans les vécus chez tous les adolescents, et des logiques différenciées. Le vécu des relations dans la famille montre l'importance de l'humiliation, du contexte de violence et de séparation. Le vécu scolaire vient souvent renforcer les vécus difficiles, vécus de dévalorisation et d'exclusion. La famille et l'école contribuent ensemble à la défaillance narcissique qui va conduire le jeune à devenir délinquant. Les analyses factorielles conduisent à envisager deux axes de compréhension du psychisme de l'adolescent et de la relation d'altérité. Le premier axe concerne l'auto-limitation du rapport du sujet à son passage à l'acte; le second axe va de la peur du rejet de l'autre à la prise de distance.

**Summary**

Research relates to the course of life of teenagers. The sample is diversified with delinquent high-school pupils, teenagers victims and teenagers delinquents. It takes into account psychopathological dimensions of its psychic structuring through a second reading of existential trajectories. Research shows identical properties in lived at all the teenagers, and of differentiated logics. Lived of the relations in the family the importance of humiliation

---

\* Publié in: RICPTS, 2006, No. 4.

\*\* Directeur Master 2, Cliniques Criminologiques et Victomologiques, Université Rennes II, Membre de l'Observatoire national de la Sécurité des établissements scolaires en France.

shows, of the context of violence and separation. The lived school one often comes to reinforce the lived difficult ones, lived of devalorization and exclusion. The family and the school contribute together to the narcissistic failure which will lead the young person to become delinquent. The factor analyses result in considering two axes of comprehension of the psychism of the teenager and the relation of otherness. The first axis relates to the voluntary restraint of the ratio of the subject to its passage to the act; the second axis goes from the fear of the rejection of the other to the catch of distance.

Une recherche orientée sur les dynamiques psychiques singulières des adolescents dans leurs rapports aux constructions institutionnelles a montré quatre types d'impasses. Celles-ci se rapportent au rapport à l'altérité, au groupe de pairs, à l'inscription dans une filiation, et à l'inscription dans les organisations du social. Cette recherche porte ainsi sur le parcours de vie de la personne et les dimensions psychopathologiques de sa structuration psychique. Au travers d'une relecture de trajectoires existentielles, la personne interroge et met au travail le cadre en fonction de la conjoncture dans lequel elle est placée. Elle y répond sur les modes de l'agir, de la maladie, ou de la dépendance psychique. Le passage à l'acte violent, déviant, auto-agressant est ainsi à comprendre comme l'expulsion par l'adolescent lui-même d'une position devenue intenable. Il se constitue comme double effet d'un rapport à l'autre et comme effet des contextes institutionnels, contextes qui produisent du problème que la personne traite au travers de son fonctionnement éthique, de l'appropriation des normes, de la régulation conflictuelle intra-psychique, des bénéfices obtenus. La différenciation des contextes institutionnels et des dimensions psychopathologiques permet une mise en corrélation avec les faits criminels et délinquantiels repérés. Des résultats portent sur 300 élèves tout venants de lycées généraux ou professionnels et d'un autre échantillon d'adolescents dits difficiles dans des lieux éducatifs ou judiciaires (32 en Foyers, 35 en Centre Educatif Renforcé, 22 mis en examen pour agression sexuelle). La démarche utilisée permet de combiner approche clinique et approche statistique, approche comparative de populations différenciées et approche de cas cliniques. Ces résultats montrent la spécificité des structures dynamiques psychiques des modes d'investissement, d'atteinte ou de protection de la relation.

### **CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ÉTUDIÉE**

Sur les 431 adolescents de l'échantillon français et québécois, 51,17% sont de sexe masculin. Leur âge varie entre 12 ans et 20 ans, la majeure partie (57,28%) étant entre 16 et 18 ans, 19,72% ayant de 18 à 19 ans, 7,28% ayant entre 14 et 16 ans, soit 84,28% âgés de 14 à 19 ans. Les 383 adolescents de

l'échantillon français sont essentiellement âgés de 13 à 20 ans, 64% d'entre eux étant âgés de 16 à 18 ans. De sexe masculin pour 54,4%, l'étude a porté sur 300 élèves de lycées de province et de la banlieue parisienne, lycées d'enseignement général et lycées professionnels, les autres adolescents étant pris dans des Centres Educatifs Renforcés, des Foyers éducatifs ou adolescents mis en examens pour agression sexuelle. 37% disent avoir déjà occupé un emploi avec une rémunération; 30,5% ont été convoqués par un juge: il peut s'agir d'un juge dans le cadre de délinquance du jeune, mais aussi dans le cadre de protection, placement du jeune, ou juge dans le cadre d'une demande de nationalité française. Une majorité de l'échantillon (70,42%) fréquente le lycée d'enseignement général ou professionnel. Les autres lieux de vie de ces adolescents sont des foyers avec une population légèrement plus jeune entre 13 et 17 ans, des Centres Educatifs Renforcés, des adolescents mis en examens pour agressions sexuelles, et des jeunes décrocheurs du Québec (10,09%) âgés de 18 ans ou plus.

### **DES CARACTÉRISTIQUES NON DIFFÉRENCIATRICES ENTRE LES POPULATIONS**

Une première analyse a porté sur les éléments qui pourraient caractériser ces adolescents, et notamment différencier leur profil selon leur groupe institutionnel d'appartenance. Après analyse des Chi 2, nous remarquons des éléments non différenciateurs des quatre catégories de jeunes. Ces éléments portent sur certains vécus de leur histoire de vie.

En ce qui concerne le vécu de sa vie infantile et familiale, il s'agit de la qualité du vécu de ses propres hospitalisations, du vécu de la séparation de ses parents si elle a eu lieu, de deuil à effectuer d'enfants dans la famille ou l'environnement proche, du deuil des parents si un décès est survenu, du vécu de l'hospitalisation des parents. Il n'y a pas de différenciation dans le souvenir qu'ils se font de leurs parents. Si placement il y a eu, le vécu est le même selon les groupes. Tous ces items montrent que tous les adolescents se positionnent et ont vécu, au cours de leur histoire infantile, de manière identique tous les événements de séparation, séparation d'eux-mêmes avec l'univers familial comme lors d'hospitalisation, séparation ou éclatement de la cellule parentale, et séparation d'une personne de la famille due à son décès, ou placement en famille d'accueil. Il n'y a pas de sensibilité globalement différente selon ces différents groupes d'adolescents. Tous les adolescents ont un retentissement psychique de ces événements qui ne constituent alors que des éléments organisateurs d'un fonctionnement délinquant dans une complexité d'un fonctionnement psychique.



En ce qui concerne le vécu de leur vie scolaire, les adolescents ne se différencient pas selon l'approche qu'ils ont eu des difficultés éventuelles, notamment de la honte, de la détérioration éventuelle du matériel scolaire, de l'estimation des punitions comme justes, du sentiment d'avoir été victime d'élèves au collège, d'avoir eu peur d'aller au secondaire. Ils ont la même position par rapport à l'aide des parents aux devoirs du soir, l'aide des enseignants, le regret du comportement violent envers les enseignants au secondaire, l'envie éventuelle de mieux réussir au secondaire, le sentiment d'avoir été empêché de suivre une formation désirée, les raisons pour souhaiter reprendre des études, le ressenti de mépris. Dans l'espace scolaire, les adolescents se positionnent globalement de la même manière face aux premières difficultés d'apprentissage ou relationnelles qu'ils ont à connaître, sans honte excessive, et face aux renvois de l'institution scolaire comme les sanctions, les estimant pour moitié injustes, sauf les adolescents mis en examen comme auteurs d'agression sexuelle. Ils reconnaissent plutôt positivement l'aide apportée par les enseignants au cours de leur scolarité secondaire. En cas de difficulté relationnelle avec ceux-ci, les adolescents se positionnent de manière globalement identique, à savoir majoritairement ne regrettent pas leurs comportements violents envers eux. Une spécificité concernant les adolescents mis en examen comme auteurs d'agression sexuelle: ceux-ci estiment tous ne pas avoir été empêchés de suivre la formation voulue; cette proportion n'est que de 75 à 80% pour les autres groupes.

Les adolescents auteurs d'agression sexuelle montrent une adhésivité au système scolaire. Les adolescents de lycée et les autres ne se différencient pas dans leur difficulté actuelle avancée à accepter la critique, à solliciter de l'aide, dans leur perception de leur impulsivité, et dans leur impression d'être actuellement dépassés par les événements auxquels ils sont confrontés. Face à ce sentiment de non maîtrise des éléments du contexte, les adolescents ont plutôt globalement une position de repli dans l'environnement social et institutionnel. La personne ressource dite la plus importante est la même (mère), sauf pour les adolescents auteurs d'agression sexuelle qui valorisent plus le père.

Les trois groupes d'adolescents de Centres Educatifs Renforcés, des Foyers éducatifs ou adolescents mis en examens pour agression sexuelle ne se différencient pas dans l'âge d'arrêt déclaré de la scolarisation. De même, ils se positionnent de manière identique quant à leur sentiment de honte, de culpabilité, leurs relations à leur père et à leur mère. Globalement, tous les adolescents témoignent d'un vécu commun d'ajustement émotionnel aux contraintes scolaires (discipline savoir et discipline comportementale).

Si nous comparons les deux groupes d'adolescents convoqués par le juge (au nombre de 116, soit 30% de l'échantillon total) et ceux qui ne l'ont pas été, nous trouvons des caractéristiques qui ne se différencient pas dans leur vécu infantile de la famille, la tonalité du souvenir des parents, de leurs aléas de santé ou de leur éventuelle séparation, ni dans le vécu de leur propre problème de santé comme l'hospitalisation. Ayant investi libidinalement les imagos parentaux et leurs substitutifs dans un premier temps, ils ont dû accepter cette désillusion émanant des parents et éducateurs pour investir leur moi dans une régression narcissique constitutive du narcissisme secondaire. Ce dernier va trouver étayage dans les groupes de pairs plus particulièrement pour ceux qui sont l'objet de renvois affectifs ou sociaux négatifs. Par rapport au vécu de la scolarisation, les deux groupes d'adolescents se retrouvent sur les mêmes items que quand on a distingué ci-dessus les adolescents selon les lieux institutionnels. Cependant, deux autres critères d'indifférenciation s'ajoutent: la qualité du souvenir de la scolarité au collège, et l'utilisation de l'argent par les parents pour encourager le travail scolaire. Il n'y a pas non plus de différenciation dans leur recherche actuelle d'aide en cas de difficulté, ni dans leur sentiment d'agir actuellement par impulsivité.

### **DIFFÉRENCES ENTRE LES POPULATIONS DE LYCÉES, FOYERS ÉDUCATIFS, CENTRES ÉDUCATIFS RENFORCÉS, ADOLESCENTS PRÉVENUS AUTEURS D'AGRESSION SEXUELLE ET DÉCROCHEURS AU QUÉBEC**

#### ***Éléments de représentation et de vécu de sa vie infantile et familiale***

Ceux-ci portent sur la présence éventuelle de maladies, d'hospitalisations au cours de l'enfance; de déménagements des parents; de la séparation parentale; de décès dans la famille; de l'hospitalisation ou maladie grave ou de l'incarcération des parents. Ces éléments sont rapportés par les adolescents et correspondent à ce qu'ils ont retenus comme éléments marquants de cette période.

- Le rapport au corps et à la maladie: la différence porte sur la fréquence des sollicitations au soin. Plus que les trois autres groupes, les adolescents de Foyers éducatifs rapportent avoir été très souvent malades pendant leur enfance pour 42,9%. Ce sont les adolescents de Centres Éducatifs Renforcés qui ont été le plus hospitalisés pendant leur enfance pour 90%, mais avec plutôt un bon souvenir pour 55,6%, contrairement à ceux de Foyers éducatifs ou présumés auteurs d'agression sexuelle qui en

ont plutôt un mauvais souvenir. Les jeunes de Foyers éducatifs portent une attention particulière aux questions du corps et de son traitement médical.

- Le rapport aux événements de séparation: la différence porte sur la fréquence des événements. La vie et les contraintes parentales ont des différences selon les groupes. Les adolescents des Foyers éducatifs et Centres Educatifs Renforcés, pour respectivement 38% et 41%, ont plus connu de déménagements au cours de leur enfance que les lycéens. Quand ces derniers y ont été confrontés, ils en ont un meilleur souvenir. La réitération d'événements de séparation apparaît comme organisateur d'un rapport insatisfaisant au contexte, et favorise l'élaboration de «mauvais objet».
- Le rapport à l'ambiance familiale. La tonalité des relations parentales est vécue comme beaucoup moins violente chez les lycéens. 57% des adolescents de Foyers éducatifs et 50% des adolescents auteurs d'agression sexuelle, ont vécu beaucoup de violence entre les parents. Seuls 36% des adolescents de Centres Educatifs Renforcés disent y avoir été confrontés. Les adolescents de Foyers éducatifs et Centres Educatifs Renforcés, respectivement pour 75% et 83%, ont plus connu leurs parents séparés, mais ceux des Centres Educatifs Renforcés et les décrocheurs du Québec en ont un bon vécu. Les adolescents de Foyers éducatifs ont eu un mauvais vécu de cette séparation parentale. Ceux-ci élaborent un lien analogique de séparation affective entre les deux parents, et eux-mêmes de leurs parents, alors que ceux de Centre Educatif Renforcé peuvent élaborer un jeu d'alliance avec l'un des membres du couple parental permettant d'exercer une position de toute-puissance. Elevés plutôt par un seul parent, respectivement pour 61% et 67%, les adolescents de Foyers éducatifs et Centres Educatifs Renforcés n'ont pas le vécu d'une relation avec un couple stable de parents. Si 53% des adolescents de Foyers éducatifs ont été confrontés à l'hospitalisation de l'un de leur parents, ce sont ceux des Centres Educatifs Renforcés qui ont eu plus souvent un parent incarcéré, cette incarcération étant due, le plus souvent à un problème de stupéfiant ou d'alcool.

La relation de dépendance aux parents est associée à un vécu, de manière plus ou moins fréquente, d'humiliation chez les adolescents des Foyers éducatifs et les adolescents auteurs d'agression sexuelle (83% non chez les lycéens). Ceux de Foyers éducatifs estiment, pour 41%, avoir été souvent ou parfois humiliés au cours de leur enfance par l'un de leurs parents. Ils en gardent plus un mauvais souvenir pour 36%. L'événement le plus difficile de

leur parcours de vie, événement qui se construit alors comme traumatique, est la séparation pour les adolescents de Foyers éducatifs, un décès pour le lycéen, un abus sexuel subi, le chômage pour les adolescents auteurs d'agression sexuelle. Trois différences qui correspondent à trois types d'angoisses: angoisse d'abandon, angoisse de mort, angoisse sexuelle.

Le sentiment d'avoir été humilié pendant son enfance par au moins l'un de ses parents donne un tableau particulier de l'adolescent dans ses modes de constructions relationnelles en famille et à l'école. Ce vécu d'humiliation est significativement plus élevé chez les filles, de l'ordre de 11% contre 7% chez les garçons. Ce vécu se retrouve plus chez les jeunes de Foyers, et chez ceux qui ont déjà été convoqués par un juge. Il est très lié au souvenir de forte violence entre les parents, ainsi qu'à leur séparation, au placement en famille d'accueil et au risque de connaître plusieurs familles d'accueil. Le degré d'humiliation vécue augmente avec le mauvais souvenir de ses parents. Ce sentiment d'humiliation est associé à des modalités particulières de prise en charge comme des prises en charge psychologique ou sociale, le redoublement au collège. L'intensité de l'humiliation varie avec certaines pratiques délinquantielles comme la consommation de cigarettes dans le collège, la consommation de drogue, ainsi que la pratique du racket. L'humilié par les parents a plus tendance à être perturbateur au collège. L'encouragement des parents envers le travail scolaire est inverse au degré d'humiliation. Cet adolescent s'ennuie plus à l'école s'il se pense humilié en famille. L'humiliation ressentie étant plutôt liée à une modalité relationnelle au père ou au concubin homme, l'adolescent humilié entretient des relations plus fortes avec sa mère. Il accepte moins la critique, dit avoir ressenti du mépris, a plus le sentiment d'un vécu dépassé. Si l'humiliation n'est pas trop intense, celle-ci est alors corrélée à l'impulsivité de l'adolescent. Le rapport à l'humiliation des parents oppose les deux groupes d'adolescents de Foyers éducatifs et ceux de Centres Educatifs Renforcés. Pour les premiers, nous retrouvons proches les caractéristiques comme l'absence de ressenti de mépris avant et dans le centre, un très fort ennui à l'école, de mauvais souvenirs des parents, des hospitalisations, un suivi psychologique et social, l'absence d'impression d'être dépassé, et n'a pas fait de racket. Les adolescents de Centres Educatifs Renforcés se disent sensibles au mépris qu'ils ont eu l'impression de recevoir avant le centre, sensibles à la séparation, ont un bon souvenir des parents et des hospitalisations. Mettant en difficulté l'assise narcissique secondaire fragilisée, l'adolescent est amené à répondre comme alternative au choix par étayage, selon la logique: aimer ce qu'il est lui-même aujourd'hui ou aimer ce qu'il a été dans une idéalisation forcée, avec le risque de l'impossibilité à penser la figure de ce qu'il voudrait être lui-même et de ses idoles. De manière clivée, l'adolescent de Centre

Educatif Renforcé ou de Foyer éducatif est amené à aimer une partie de lui-même ou une représentation nostalgique d'une partie de lui-même dans son passé. Le travail psychique de deuil est alors particulièrement actif dans un mouvement de retraduction des traces, traces des transformations de relations d'objets, de processus identificatoires et de processus défensifs.

En lien avec l'événement qu'il se représente comme le plus difficile de son parcours de vie, l'adolescent convoqué par le juge avance plus les questions de séparation et d'abus sexuel subi. La violence forte des parents, le placement en famille d'accueil sont en lien avec les événements comme la séparation, la violence ou l'abus sexuel subis. La grande fréquence de l'humiliation, la faible ou fréquente consommation sont liées aux violences et violences sexuelles subies. L'humiliation s'élabore ainsi comme vécu dédifférencié, destructeur ou non, d'une relation à sa famille, modalité relationnelle qui contamine les autres espaces de vie du sujet.

### ***Vécu de sa scolarisation primaire***

Celui-ci va se différencier au travers du phénomène de redoublement, du vécu de difficultés, des comportements pouvant éventuellement donner lieu à punitions. Nous avons un décrochage et une déscolarisation précoces pour certains. Certains adolescents ont cessé très tôt de fréquenter l'école, avant même l'âge limite de la scolarisation obligatoire. Ceux de Centres Educatifs Renforcés sont déjà 22% à avoir quitté l'école à 13 ans ou avant, 52% à 15 ans ou avant. Pour ceux de Foyers éducatifs, ce taux est de 56%, surtout de 14 à 15 ans.

Les adolescents de Foyers éducatifs, de Centres Educatifs Renforcés et décrocheurs du Québec ont une approche très négative de l'école primaire, ceux de Foyers éducatifs étant 55% à ne pas avoir du tout apprécié l'école primaire. Seuls 46% des lycéens en ont une approche très positive. Nous trouvons le même vécu de l'école secondaire, mais globalement un point de vue encore plus négatif, y compris chez les lycéens. Le redoublement à l'école primaire étant seulement plus faible chez les lycéens, les adolescents auteurs d'agression sexuelle, pour 68%, plus que les trois autres groupes, reconnaissent avoir eu des difficultés scolaires, tout en ayant mieux aimé l'école primaire que ceux de Centre Educatif Renforcé ou Foyers éducatifs. Si la violence subie ou un fait de séparation augmente l'opportunité d'être perturbateur, l'événement décès ou d'accident la diminue. Quand l'événement le plus marquant est un décès ou une catastrophe, la personne qui est déclarée la plus apte à aider est un professeur; pour une maladie, ce sera la mère; pour un abus sexuel subi, c'est la fratrie ou quelqu'un d'autre.

C'est plus dans le cas d'un décès ou d'une séparation que l'adolescent était disposé à demander de l'aide, tout en ayant un vécu d'être dépassé par les événements.

Les adolescents autres que lycéens ont un rapport plus violent envers le cadre institutionnel et les autres jeunes de l'institution. Plus que les autres, les trois-quarts des adolescents de Foyers éducatifs (73%) et Centres Educatifs Renforcés (72%) s'estiment davantage avoir été perturbateurs à l'école primaire, et très souvent punis. Ceux de Centres Educatifs Renforcés et les décrocheurs du Québec ont plus détérioré du matériel, et pour 69% avouent avoir frappé d'autres enfants à l'école. Cette dernière caractéristique correspond également à ceux des Foyers éducatifs pour 61%.

Le rapport à un positionnement de perturbateur, lié aux élaborations psychiques provoquées par des événements subis ou par les aléas d'un climat familial, distingue les adolescents auteurs d'agression sexuelle, plus discrets et conformes au lieu scolaire que les jeunes de Centres Educatifs Renforcés et Foyers éducatifs qui illustrent par leurs écarts à l'ordre institutionnel.

### ***Vécu de sa scolarisation secondaire***

Ce vécu est évalué à l'aide d'entretiens ou de questionnaires portant sur les diplômes obtenus, le métier futur souhaité, le redoublement au collège, les difficultés, une position éventuelle de perturbateur, des problèmes de comportements, les punitions et sanctions comme les exclusions, les absences effectives, les aides reçues et opportunes, une position éventuelle de victime, les rapports avec les enseignants, l'envie de réussir, les difficultés liées à l'orientation scolaire.

Le redoublement au collège est significatif essentiellement pour les auteurs présumés d'agression sexuelle. Dans l'échantillon, ils sont 83% à avoir redoublé au collège. Les décrocheurs québécois sont 65%. Les lycéens se distinguent plutôt par une meilleure scolarisation, une meilleure présence et une meilleure aptitude à remplir les exigences liées à l'école. Les lycéens (16%) ont été peu absents du collège contrairement aux autres, et notamment aux adolescents de Centres Educatifs Renforcés dont le taux monte à 79%. Les lycéens, pour 53%, faisaient leurs devoirs scolaires. Ce taux chute à 11% pour les auteurs présumés d'agression sexuelle. Les adolescents de Foyers éducatifs et les adolescents auteurs d'agression sexuelle ont moins eu d'encouragement de leurs parents. L'aide parentale aux devoirs du soir n'est pas discriminative.

La période du collège est souvent propice à l'engagement du jeune dans la consommation de tabac ou de drogue. Il existe une forte différence entre les quatre groupes. Ce sont les lycéens qui déclarent le plus ne pas s'être engagés, au moment du collège dans ces consommations: 49% pour la cigarette, et 66% pour le refus total de drogue. Ceux de Centres Educatifs Renforcés et les décrocheurs du Québec ont, pour 59% et 28%, participé à la vente de drogue, alors qu'ils ne sont que 6,5% de lycéens.

Des événements violents peuvent survenir au collège, que les adolescents peuvent reconnaître. Près d'un adolescent sur deux de Foyers éducatifs et Centres Educatifs Renforcés disent avoir souvent été violents au collège, contre 2% des lycéens. Nous retrouvons la même différence pour la pratique du racket: alors que 2% de lycéens l'ont pratiqué, 25 à 28% des pensionnaires des foyers et Centres Educatifs Renforcés. Par contre, aucun jeune présumé auteur d'agression sexuelle ne l'aurait mis en place. Les adolescents de Centres Educatifs Renforcés ont pour 93% participé à des bagarres entre bandes. Les lycéens ne sont que 25% à reconnaître qu'ils ont été perturbateurs au collège, contre 83% et 78%, des deux groupes ci-dessus. Ce sont les adolescents de Foyers éducatifs, pour 33%, qui s'estiment le plus avoir été victimes d'autres élèves. Ils avaient pour 11% peur de se rendre au collège. Les auteurs d'agression sexuelle, pour 17%, ont également eu ce sentiment. Ce sont les adolescents de Centres Educatifs Renforcés (86%) et les décrocheurs du Québec (56%) qui ont été le plus expulsés du secondaire, et de manière significative plusieurs fois (59% dans les Centres Educatifs Renforcés). Les adolescents de Foyers éducatifs et de Centres Educatifs Renforcés ont souvent eu leur fratrie expulsée du collège. Ce sont les adolescents auteurs d'agression sexuelle qui ont le moins un très bon souvenir du collège. Globalement, les lycéens ont eu des positions nettement moins violentes que les autres groupes, les auteurs d'agression sexuelle étant également assez dans une position de retrait, de non violence. Envers les enseignants, ce sont 47% des adolescents des Foyers éducatifs et 50% de ceux des Centres Educatifs Renforcés qui pensent le plus avoir été très violents envers eux.

Le rapport aux sanctions différencie les groupes. Ce vécu le plus difficile au secondaire rapporté est celui d'obtenir des mauvaises notes pour les décrocheurs du Québec, celui d'être l'objet de mauvaises appréciations des enseignants pour les adolescents de Centres Educatifs Renforcés, celui d'avoir un trop grand nombre d'élèves pour les décrocheurs du Québec, et l'existence de groupes violents pour les adolescents de Foyers éducatifs. Les adolescents de Centres Educatifs Renforcés ne se disent pas sensibles aux remarques des autres élèves. Si le sentiment de honte n'est partagé que par

un tiers des adolescents victimes ou auteurs, ceux des Foyers éducatifs expriment une plus faible responsabilité et culpabilité dans leur placement que ceux des Centres Educatifs Renforcés et mis en examen.

Globalement, l'ennui à l'école discrimine les populations: celles des Centres Educatifs Renforcés, Foyers éducatifs et décrocheurs du Québec disent s'être beaucoup ennuyées, contrairement aux adolescents auteurs présumés d'agression sexuelle. Ces derniers ont élaboré un investissement positif de l'espace scolaire, et y trouvent une satisfaction, peut-être dans la présence rassurante et contenante de groupes de jeunes. Les élèves de lycée ne sont que 18% à s'être beaucoup ennuyés à l'école. Les adolescents des Foyers éducatifs souhaitent reprendre des études, contrairement aux autres. Confrontés aux difficultés de réalisation du cursus scolaire, les stratégies de dépassement peuvent être différentes selon les groupes. En ce qui concerne la stratégie de recherche d'aide, les lycéens et auteurs d'agression sexuelle pensent que la personne qui aurait pu le mieux apporter de l'aide était le professeur, contrairement aux jeunes de Foyers éducatifs et Centres Educatifs Renforcés pour qui cela pourrait être la mère, la fratrie. Ces derniers peuvent également penser qu'aucune aide n'était possible. Les décrocheurs du Québec ont eu l'impression plus que les autres d'avoir été empêchés de suivre une formation désirée; leur réaction a été de ne pas travailler. Pour ceux qui fréquentent des Centres Educatifs Renforcés, la réaction a été la violence, et la détérioration de matériel. Si les décrocheurs du Québec expriment plus leur souhait de reprise d'école, les adolescents de Centres Educatifs Renforcés tendent plus vers une opposition à toute reprise scolaire. Ces derniers envisagent d'autres réponses, comme l'apprentissage ou l'insertion dans un emploi.

### **DES LOGIQUES PSYCHIQUES DIFFÉRENCIÉES POUR LES LYCÉENS ET LES AUTRES**

Dans l'étude de la population adolescente française, à partir des caractéristiques les plus significativement différenciatrices, nous avons recherché l'organisation de ces caractéristiques grâce aux analyses factorielles. Nous avons repéré deux axes majeurs qui expliquent essentiellement la variance. Le premier axe concerne le rapport du sujet à son passage à l'acte, allant de la retenue, de l'auto-empêchement à agir violemment tout en s'investissant dans les groupes sociaux et institutionnels, au passage à l'acte violent et délinquant. Le second axe expliquant la variance concerne son vécu de la relation d'altérité, allant d'une peur du rejet de l'autre à une prise de distance, voire une fuite de la



relation d'altérité et de la relation institutionnelle. Ces deux axes nous permettent de distinguer quatre groupes différents de caractéristiques à considérer comme quatre groupes structurés par des logiques psychiques différentes.

- **le groupe des auteurs d'actes violents:** ces adolescents se déclarent très impliqués dans des actes de violence ou de délinquance. Dans le champ scolaire, ils ont frappé d'autres élèves dès l'école primaire, participé à des bagarres entre bandes, été souvent violents avec d'autres élèves au collège, vendu de la drogue, fait du racket auprès d'élèves. Ils disent avoir été souvent punis au collège. Ils ont souvent consommé de la drogue. Ils ont été déjà convoqués par un juge pour des questions de vol ou de coups et blessures. Cet ensemble de caractéristiques correspond entre autres aux adolescents de Centres Educatifs Renforcés.
- **le groupe des inquiets:** ce groupe de caractéristiques montre des adolescents très sensibles au rapport à l'altérité, très sensibles à l'investissement que les autres peuvent faire de la relation à l'adolescent. Ces sont des adolescents qui ont peur d'être rejetés par leurs parents, et pensent qu'ils ont parfois été humiliés par ceux-ci. Ils disent avoir parfois eu peur de fréquenter un établissement secondaire. Ils n'expriment pas une tonalité fortement rejetante ou opposante à la relation à l'autre, mais tentent constamment de la solliciter, de la tester. Ils testent régulièrement cette relation pour l'évaluer en fonction des retours obtenus. Cette relation n'est jamais pleinement satisfaisante, sans être totalement négative. Ils se sont un peu ennuyés à l'école et dans les groupes. Ils sont très sensibles aux mauvaises appréciations que les adultes ont pu leur renvoyer, très sensibles au contexte institutionnel: le trop grand nombre d'élèves dans le secondaire apparaît comme évocateur d'une souffrance relationnelle. Leur violence envers les autres, enfants et enseignants, est très rare. Cette violence ponctuelle et éphémère est à comprendre comme sollicitation de l'autre qui n'apparaît plus comme suffisamment attentif à lui. Ils s'inquiètent de la reconnaissance des autres à leur égard, de leur propre valeur et de leur dimension d'objet désirable.
- **le groupe des discrets:** c'est un groupe qui se caractérise par une non violence agie. Ces adolescents investissent les espaces sociaux et ne s'y ennuiant pas. Ils ne s'expriment jamais par des actes violents: ils ne pensent pas avoir été perturbateurs à l'école ou au collège, n'ont jamais été violents avec les autres élèves, ni avec des bandes, ni avec les enseignants. Ils ont une forte tendance à respecter les règles et codes

sociaux: ils n'ont jamais fumé de cigarettes ni de drogue dans les établissements scolaires ou à leur périphérie. Ils disent n'avoir été jamais punis ni expulsés de l'école. Ils ont une forte tendance à tout faire pour se montrer dans la conformité de l'institution, à ne pas se différencier des autres par des actes violents ou par des infractions. Les adolescents de foyers éducatifs et maisons d'enfants à caractère social sont conformes à cette image.

- **le groupe des distants du lien institutionnel:** c'est un groupe dans lequel les adolescents ont des difficultés à s'investir dans le lien institutionnel avec ses exigences. Ces adolescents prennent beaucoup de distance avec ce lieu, souvent absents et décrocheurs scolaires, s'ennuyant beaucoup à l'école, vivant difficilement les contraintes de ce lieu, en difficulté par rapport aux exigences de travail. Associé à cette prise de distance, l'adolescent peut s'engager dans des pratiques sociales permettant de renforcer cette mise à distance des contraintes institutionnelles, voire s'y opposer. Sa fratrie a pu connaître l'expulsion d'école. Il va s'engager dans une légère consommation de stupéfiants, et dans beaucoup de violence à l'égard des enseignants. Il n'a pas peur d'être rejeté de sa famille. Il a une forte tendance à éviter ou à s'opposer aux formes institutionnalisées. Sa vie psychique est occupée par le souci de son rapport aux institutions, aux ordres établis: il a ainsi à gérer ses fréquentes punitions.

La recherche portant sur les adolescents violents récidivistes, de 35 jeunes de Centres Educatifs Renforcés, dans une approche clinique de la sérialité, et de 22 auteurs mineurs d'agression sexuelle, fait émerger au travers des traces et du vécu de ces traces, quatre types de fonctionnement psychique particuliers, chacun correspondant à une problématique particulière: celle de la violence de l'Eros avec les adolescents impliqués dans une affaire de viol; celle de la violence du Logos avec des adolescents impliqués dans des affaires de vols ou de stupéfiants; celle de la violence de l'identité ou violence de l'identité désespérante avec des adolescents impliqués dans des agressions physiques; celle de la violence de Thanatos correspondant à un autre type d'adolescent caractérisé par l'idée d'avoir été empêché de suivre un type de scolarité. L'approche psycho-historico-sociale de l'adolescent en Centre Educatif Renforcé permet de rendre compte des positions spécifiques de celui-ci, de méfiance, défiance, confiance, et de faire émerger les ressources et les impasses psychiques qui le caractérisent subjectivement. Face à une exacerbation du vécu des relations intra-familiales et de leurs aléas avec des événements de ruptures ou de séparations réitérées, la mère apparaît comme seul recours, ressource idéalisée et défensive. Ces

adolescents élaborent fantasmatiquement des analogies entre les différents espaces institutionnels de vie, la famille, l'école. Ils en construisent un vécu d'exclusion et de mauvais sujet avec sentiment d'humiliation, de mépris. Ce vécu apparaissant très tôt, dès l'école primaire, le parcours de conflictualité violente que ces adolescents reconnaissent trouve un espace propice à l'escalade dans l'enceinte scolaire, s'alimentant, de manière dynamique, des résistances et contournements aux exigences de la loi institutionnelle, des aménagements aux sanctions, de l'étayage des groupes de pairs à la recherche de complices.

**Bibliographie**

- GAILLARD B (2006) Adolescents violents ou délinquants, une clinique de l'histoire et de l'actualité d'un rapport au contexte, in Spirale, Les violences en milieu scolaire, nouvelles problématiques, nouvelles réponses? n°37.
- GAILLARD B. (2005) Clinique psychologique de la sérialité dans un parcours de vie d'adolescent, in Les violences en milieu scolaire et éducatif; connaître, prévenir, intervenir, dir. B.Gaillard, Rennes: PUR.
- GAILLARD B. (2005) Cliniques psychologiques: des violences au quotidien aux adolescents agresseurs sexuels, in Les violences en milieu scolaire et éducatif; connaître, prévenir, intervenir, dir. B.Gaillard, Rennes: PUR.
- GAILLARD B. (2005) Les violences en milieu scolaire et éducatif; connaître, prévenir, intervenir, Rennes: PUR Presses Universitaires de Rennes.
- GAILLARD B. (2003) Approche critique de l'état-limite, in RISS, Zurich, 56/2003-1, pp.29-38.
- GAILLARD B. (2003) Questions de vulnérabilité; vulnérabilité et jeunes en institution, in Dangerosité et vulnérabilité en psychocriminologie, dir. L.-M. Villerbu, 2003, Paris, L'Harmattan.
- GAILLARD B. (2002) Approche psychocriminologique des maltraitances, in Cahiers du DESS Cliniques Criminologiques, n°1.

## **PROJET ADOLESCENT: DIFFICULTÉS ET RÉALITÉS PSYCHIQUES\***

*par Emile-Henri RIARD\*\**

### **Résumé**

L'adolescence est l'âge de la genèse du projet de l'âge adulte, et tout adolescent se heurte aux difficultés de sa construction. Elles sont cependant majorées pour certains jeunes, du fait de leurs circonstances de vie, parfois d'une sensibilité personnelle. Après en avoir recensé les principales classiquement localisées dans la réalité externe, cet article aborde les mécanismes de son socle imaginaire, source lui aussi d'obstacles à son élaboration, et place, en conclusion, ces deux niveaux en regard l'un de l'autre pour en souligner le fonctionnement particulier.

### **Summary**

The adolescence is the age of the genesis of the project of the adulthood, and every teenager collides with the difficulties of his construction. They are however raised for certain young people, because of their circumstances of life, sometimes a personal sensibility.

Having listed the main clauses, classically localized in the external reality, this article approaches the mechanisms of its imaginary pedestal, source he too of obstacles to its elaboration, and places, in conclusion, these two levels on the opposite page one of the other one to underline the specific functioning.

---

\* Publié in: RICPTS, 2006, No. 3.

\*\* Professeur, Responsable du GRIPS-Sco (Groupe de Recherche sur l'Insertion, la Socialisation et la Prévention des jeunes en milieu scolaire -IUFM de l'Académie d'Amiens) - Membre du C.U.R.S.E.P. (Centre Universitaire de Recherche en Sciences de l'Education et Psychologie), Université de Picardie Jules Verne.

## INTRODUCTION

Trois espaces sociaux interviennent significativement dans le développement psychologique de l'enfant puis de l'adolescent. Successivement: la famille, l'école et, de façon moindre, la rue en y incluant les associations (assimilées à des tiers éducationnels). Chacun d'eux, en particulier les deux premiers, constitue un espace d'intégration sociale, d'acquisition de normes et de modèles indispensables au bon développement de l'individu. Favorisant l'insertion sociale des jeunes, ces instances de socialisation présentent un point commun: celui du jeu des relations réelles et imaginaires que leurs auteurs entretiennent avec leurs composantes. Elles constituent le moteur de leur action.

Le travail psychique tant affectif que cognitif nécessité par chacune de ces instances dans le cadre du développement s'appuie sur un ensemble de comportements, d'attitudes, de positions vis-à-vis de l'avenir. Il s'étaye également sur des représentations multiples, directes ou attribuées, concernant les trois espaces sociaux mentionnés. Il est aussi conjugué aux circonstances de vie de ces jeunes, sous forme d'une enveloppe socio-culturelle. Enfin, il est à rapprocher du développement de l'individu qu'il épouse au plus près.

C'est dans ces conditions que se forme la genèse puis que se construit un projet de vie, enjeu majeur d'insertion dans le social. Comme tout processus qui repose sur la complexité, il contient maintes difficultés.

Certaines d'entre elles sont inhérentes à toute adolescence, mais elles peuvent être majorées selon les circonstances, alors que d'autres sont a priori indépendantes de ce processus. Les unes sont aisément repérables par leurs auteurs eux-mêmes et identifiées en tant que telles, alors que les autres ne le sont pas et demeurent sous forme d'un vécu anxigène, diffus. Elles peuvent être «banales» quant à leurs conséquences ou mettre réellement leurs auteurs en difficulté. Sont-elles identiques pour tous les jeunes? Quels sont les modes de faire face adoptés par les jeunes? Quels mécanismes sont impliqués par les difficultés? Quelles explications peut-on apporter à leurs diverses manifestations?

Les résultats présentés reposent sur des données recueillies auprès d'un échantillon de jeunes âgés de 14 à 16 ans de plus de 400 sujets issus de deux villes françaises, rencontrés dans le cadre de recherches. Les difficultés rapportées l'ont été comme telles par les jeunes en réponse à des questions concernant: 1- les comportements et situations qu'ils considèrent comme

difficiles, 2- leur hiérarchisation et, 3- leurs mode de faire face. Au niveau des analyses, les réponses ont été croisées: 1-avec celles rapportées concernant leur vie, leurs comportements, leurs attitudes face aux difficultés ainsi que, 2- la nature de leur projet de vie, et 3- avec leurs récits (selon un cadre de consignes impliquant les trois orientations temporelles et les dimensions affectives et cognitives), en réaction à des planches projectives. Ces dernières ont été analysées sous l'angle des relations imaginaires avec leur entourage - figures parentales, pairs et situations en rapport avec le scolaire –.

## **RÉSULTATS**

Ils sont présentés en distinguant les sujets selon le degré d'avancement de leur projet. Deux types principaux ont été repérés:

- 1- Un projet «suffisamment avancé», qualifiable de «bien engagé», dans la mesure où il présente des caractéristiques permettant de penser qu'il a des chances de se réaliser. Ce type de projet possède deux facettes (professionnelle et de vie privée) accompagnées d'un jeu de valeurs. Il est construit sur la base des décombres de projets successifs passés et abandonnés en connaissance de cause (sur le mode de la rationalité le plus souvent) et sur des renseignements collectés par le jeune lui-même ou impliquant a minima une démarche active de recherche de renseignements via des magazines spécialisés, des rencontres avec un conseiller d'orientation ou une personne qui exerce le métier projeté.
- 2- Celui des autres jeunes est de type «projet faible». Il comporte une seule facette (affective, ou - surtout - professionnelle), le plus souvent non étayée pour la dernière sur la dimension active manifestée par une recherche précise d'informations. Elle ne comporte pas de valeurs. Il s'agit le plus souvent d'un projet très récent qui n'a pu être mis à l'épreuve des faits.

## **A DIFFICULTÉS PERÇUES COMME TELLES**

En quoi la qualité des difficultés recensées par les jeunes eux-mêmes constitue-t-elle un élément différenciant les deux types de projet?

**A1-D'abord**, en point commun, tous les jeunes rencontrent et identifient un certain nombre de difficultés dans la construction de leur projet. Elles

constituent une partie de son enveloppe contextuelle. Ce sont le vol, le racket (les plus fréquemment mentionnées). Viennent ensuite la drogue, puis les agressions physiques et verbales.

**A2- Ensuite**, les jeunes se différencient sur la base de difficultés plus spécifiques. Ce sont surtout: la peur de l'avenir; celle de ne pas comprendre en classe; celle de ne pas réussir à l'école; les dégradations de l'environnement. Ces difficultés sont plutôt le lot des jeunes dont le projet est «bien engagé».

Pour les autres jeunes se surajoutent d'autres difficultés à manifestations plus discrètes mais non moins présentes, agissantes et sans doute perturbatrices pour le projet. Elles sont souvent d'ordre familial (peur qu'un membre de leur famille ne soit malade ou au chômage, ou, pour certaines filles, peur de retourner au pays... Des peurs plus diffuses, non nécessairement identifiées au sein de la famille sont également assez fréquemment mentionnées.

En outre, on relève des relations perturbées avec les adultes de la rue (qui peuvent être assimilés à leur père), le sentiment d'être en permanence sous leur regard: en quelque sorte sous leur contrôle. Bref, les rapports de générations, base de la construction de la personnalité constituent une source importante de gêne, d'inquiétude, donc de perturbation. Aussi, de façon quasi permanente, la peur d'être physiquement ou verbalement agressé, quand ils (mais surtout «elles») traversent leur quartier.

Enfin, des difficultés peuvent également être localisées dans les rapports de ces jeunes avec le social considéré dans un sens large. Par exemple, ils repèrent moins bien que d'autres leurs difficultés, ou bien ils ne considèrent pas qu'un certain nombre de leurs comportements les mettent réellement en difficulté dans leurs rapports avec les membres de la société. Ainsi, certains d'entre eux considèrent que dans leur quartier où pourtant, de notoriété publique, circulent les drogues, où les violences et le racket sont monnaie courante, «rien ne se passe», «tout va bien», ils «se trouvent bien». Ces mêmes jeunes ne distinguent pas toujours avec suffisamment d'acuité les différents aspects du fonctionnement social, notamment les fonctions des divers professionnels des secteurs social et scolaire. On pourrait aussi, pour nombre d'entre eux, ajouter que leur développement moral (cf. les travaux de Kohlberg) est sans doute non conforme à leur âge ou probablement perturbé. Ainsi et en exemple, un certain nombre d'entre eux considèrent qu'ils peuvent légitimement utiliser un vélo abandonné depuis quelque temps dans leur quartier.



C'est surtout leur accumulation et la faiblesse des modes de «faire face» des jeunes (voire leur impossibilité) qui signe les obstacles à la constitution d'un projet ou qui le réduit fortement à une seule dimension, les rendant ainsi particulièrement vulnérables, car ils dépensent une énergie psychique considérable à combattre ces difficultés, ce qui altère d'autant celle consacrée directement à leur insertion sociale par le projet.

## **B DIFFICULTÉS DISCRÈTES MAIS AGISSANTES**

Les résultats font également ressortir de façon constante d'autres sources de difficultés, renforçant indubitablement les obstacles dans l'accès de certains jeunes à un projet, moins visibles.

Outre les facteurs socio-économiques, on peut en distinguer principalement huit.

### **B1 Les variables de temporalité**

Elles se manifestent à trois niveaux:

**B1-1** Pour se construire, puis se réaliser, le projet s'appuie sur deux éléments majeurs de temporalité:

- La **circULARITÉ**, qui constitue un mouvement de type «spiral», puisque prise au sens strict, la circularité est répétitive donc close. Elle implique le traitement du temps quotidien, notamment le dépassement des micro-obstacles (p.e. la gestion de l'emploi du temps), présents dans toute construction d'un projet. Elle est généralement «portée» par le parent de même sexe.
- La **linéarité**, autre élément, implique quant à elle un objectif à atteindre sur du long terme. Elle suppose donc que soit présente une représentation de l'avenir suffisamment investie afin que les frustrations liées au délai de réalisation du projet soient supportables et ... supportées. Quel que soit le sexe, le père semble le porteur de ce long terme.

Le projet émerge lorsque ces deux modes de temporalité se conjuguent (bien évidemment lorsque d'autres conditions sont également remplies). Mais encore faut-il que les obstacles rencontrés soient identifiés comme tels. Un certain réalisme doit donc prévaloir dans leurs intentions ou ce que leur apporte leur entourage. Ce qui implique aussi que ces mêmes jeunes aient les capacités de

supporter certaines frustrations: celles tenant au délai, à l'attente. Ceux des jeunes qui se situent dans cette perspective ont souvent un projet.

**B1-2** Mais le temps intervient aussi dans les capacités d'un individu à se projeter dans le futur en tant que membre d'un groupe en évolution, celui de sa famille, un groupe qui bouge en permanence par les entrées et les sorties, les transformations de ses membres qui, d'une façon ou d'une autre, doivent en arriver à se séparer d'ici une dizaine années (par rapport à l'âge du sujet), sur la base de la variable «génération».

**B1-3** Enfin, de façon non exhaustive, la temporalité se manifeste également sous forme de connaissance d'une partie du passé de l'un des parents, généralement au moins le parent de même sexe (composante homosexuelle latente). En effet, connaître une partie de l'histoire des parents à l'âge de l'adolescent fournit des repères qui permettent de se situer, notamment pour traiter et éventuellement dépasser certaines difficultés.

## **B2 L'identité**

Certaines représentations directes ou attribuées peuvent fragiliser des jeunes dans la mesure où, quel que soit le lieu où ils se trouvent (leur quartier ou l'école; chez eux ou dehors), il leur est quasi systématiquement renvoyé une image négative d'eux-mêmes qui contribue à produire une basse estime de soi. Ainsi, à l'école, les professeurs sont souvent rapportés comme «injustes», les élèves (représentation attribuée) comme «peu travailleurs», «bruyants»; la fonction des surveillants et des conseillers principaux d'éducation est ramenée à celle de représentants de la loi (ils ne font - et ne doivent faire - que de la discipline). Il est également attribué aux enseignants des représentations négatives du quartier de résidence de leurs élèves: ce sont des «quartiers de voleurs» dans lesquels il y a également «trop d'antennes paraboliques»... . Dans la même position (représentations attribuées), les habitants de leur quartier pensent qu'à l'école «on ne fait rien», «qu'elle ne sert à rien, qu'il y a beaucoup de fainéants».

## **B3 La famille**

Elle joue à différents niveaux dont on retiendra les deux majeurs.

### **B3-1 Le rêve commun des membres de la famille**

Les membres d'un groupe, en particulier ceux d'une famille, ont besoin de rêver et de partager ce rêve pour pouvoir se projeter dans l'avenir. Ainsi,

l'absence de rêve commun partagé entre tous ses membres, réduit-elle les chances d'élaboration d'un projet chez les jeunes, alors que sa présence semble ajouter un «plus» considérable, au même titre que le point suivant.

### **B3-2 La représentations du travail véhiculée par les parents**

Un accord de représentations pour ce qui concerne ce que les parents rapportent de leur travail et ce que, selon les jeunes, ils pensent sans le dire, concourt à générer un projet. Cette nécessité d'un accord entre un dit et une représentation attribuée concerne aussi bien un travail estimé globalement «négativement» qu'un travail estimé «positivement». Seule la présence d'un écart (correspondant à une sorte de paradoxe) entre le dit et le pensé contribue à compromettre le projet.

### **B4 Les rapports entre internalité et externalité**

Se sentir responsable de ses actes (internalité) est la condition minimum à remplir pour mettre en place des réponses adaptées aux difficultés. Or, si les jeunes qui ont un projet engagé ont un haut score d'internalité, il n'en est pas de même pour les jeunes à projet faible (externalité élevée), ce qui les place sous la coupe de l'extérieur, des autres et les maintient dans une sorte de dépendance infantile. Ils sont d'autant plus influençables.

### **B5 Le degré d'adaptation des réponses aux difficultés repérées**

Tout projet implique la présence quasi permanente d'obstacles qui ne peuvent être dépassés que par des réponses adaptées. Encore faut-il trouver les «bonnes» réponses. Par exemple, au cours d'un entretien, une fille dit qu'en classe, avant, elle ne levait pas la main quand elle ne comprenait pas parce que, dans son raisonnement, elle pensait que si elle levait la main, le professeur saurait qu'elle ne savait pas et (donc) la ferait redoubler. Mais par exemple dans la même situation, une autre forme de réponse non adaptée, source elle aussi de potentielles difficultés, réside dans une demande de précision adressée à son voisin plutôt qu'à l'enseignant.

### **B6 La dimension culturelle**

Pour les jeunes récemment issus d'une autre culture (parents migrants), les difficultés sont majorées. Elles le sont car, avec leurs parents, ils sont confrontés à un environnement source d'insécurité du fait de la discontinuité, de la différence des codes et des conflits liés aux interdits qui

en découlent. Aussi, l'absence ou les plus grandes difficultés de projet observées chez des jeunes dans cette situation, de même que leur rejet des associations ou des équipements culturels, pourrait s'expliquer par une tentative de protection contre la culpabilité émanant d'une affiliation potentielle à la culture du pays de vie, comprise comme se jouant contre leur filiation, du fait d'une nécessaire ré-organisation de leurs conduites.

Les associations (à fonction de tiers éducationnel) déjà évoquées peuvent alors jouer un rôle non pas simplement d'échangeur mais de transformateur de différences. Elles permettent une affiliation par adhésion aux facettes principales de la culture du lieu de vie.

C'est leur fonction principale. Encore faut-il que les parents en soient d'accord.

Précisons sans plus le développer que les associations ont une fonction clef pour lever des obstacles auprès d'un certain nombre de jeunes en leur fournissant des réponses adaptées via les échanges entre jeunes et animateurs. Ils permettent de prendre des distances avec les parents et leur culture. Leurs réponses adéquates permettent aux jeunes de réduire leurs difficultés.

### **B7 Les politiques sociales**

La mise en œuvre des politiques sociales et les effets qui en découlent contribuent à des degrés divers à majorer les difficultés des jeunes. Partant de mesures soutenues par une intention louable, elles ont parfois des effets profondément différents de ceux escomptés: insidieux. Fondées plus ou moins malgré eux sur une discrimination de nature «positive», elles concernent le plus souvent les habitants d'un quartier dit «en difficulté» vers lequel sont alors concentrées de multiples aides: en animateurs, en maisons de culture, en mesures sociales d'aide, en irrigation du réseau associatif. Deux éléments majeurs jouent et s'inscrivent en faux contre les effets bénéfiques escomptés:

- Les effets pervers de ces mesures du fait de leur concentration en un même lieu, ce qui conduit ces jeunes habitants à moins sortir de leur quartier pour aller vers les autres espaces de la ville, notamment au «centre ville». On pourrait également mentionner leur «maladresse» (comportement à fonction de réassurance), car lorsqu'ils s'y rendent, ils le font le plus souvent en groupe, en bande, ce qui inquiète d'autant les habitants concernés.

- Le turn over important d'un certain nombre de professionnels (enseignants, éducateurs, assistants de services social...) du seul fait d'avoir à exercer dans ces quartiers. Dès qu'ils sont nommés (en général leur première nomination), nombre d'entre eux demandent leur mutation.

Peuvent également se surajouter des éléments propres à entretenir la confusion des statuts professionnels dans la mesure où, jusqu'à un passé récent, certains intervenants sociaux étaient par exemple, à la fois, surveillants dans le collège local et animateurs de centres aérés le mercredi ou pendant les congés scolaires.

Les effets de ces déterminants sont cumulatifs, bien qu'ils ne «marchent pas tous du même pas». Ainsi, fonctionner sur un seul mode de temporalité se cumule très souvent avec l'absence d'un rêve commun aux membres d'une même famille, ou avec des capacités limitées de projection du devenir de la famille dans l'avenir (ce qui suppose à la fois la projection et la temporalité de type linéaire), et avec des représentations dissonantes du travail (appréhendées par un écart entre le pensé et le dit), ou encore avec une faiblesse de l'adéquation des "faire face" aux difficultés. Tous contribuent à majorer les difficultés liées au projet et à le ramener à des considérations plus limitées, à en réduire la créativité.

Par contre, il n'existe pas nécessairement de lien entre ces éléments et la culture ou avec le quartier. Il n'y a pas d'effet cumulatif direct à ce niveau. Bien évidemment, vivre dans des quartiers dits difficiles ne peut que majorer les obstacles tant quantitativement que qualitativement, tout comme être issu récemment d'une autre culture ne peut que renforcer un certain nombre de difficultés, d'autant plus quand ces jeunes sont issus d'une culture où le projet se présente différemment de ce que l'on connaît. Par exemple, lorsque le jeune n'a pas à le construire lui-même, mais qu'il lui est «donné». C'est le cas dans la tradition au Maroc par exemple.

### **B8 La réalité interne: l'assise imaginaire**

Avec la réalité externe qui vient d'être rapportée, dans un même mouvement, se dresse la réalité interne: celle issue de l'assise imaginaire.

Il y a été accédé par le biais de récits provoqués, produits en réaction à des planches projectives de style T.A.T. (qui n'ont nulle prétention à constituer un test au sens strict, mais uniquement à favoriser un discours plus libre, de l'ordre de la fantaisie diurne, sorte d'entretien en accéléré, ciblé sur la thématique recherchée). Leur analyse met à jour des mécanismes dont la

composition laisse à entendre des difficultés déjà installées ou qui seront sans doute présentes à court terme pour un certain nombre de leurs auteurs, alors que pour d'autres se dessine déjà un travail en profondeur du projet.

Dans la consigne, les jeunes doivent «imaginer une histoire à partir de la planche présentée» (différente d'une planche à l'autre), «en précisant ce qui s'est passé avant, ce qui se passe maintenant et comment l'histoire va se terminer». Il est également demandé de dire «ce que chacun des personnages de l'histoire pense et ce qu'il ressent».

**B8-1 Les figures parentales** (deux planches présentées successivement et mettant en scène un jeune avec chaque figure parentale (mère puis père).

Les jeunes en difficultés de projet ont du mal à construire un récit fondé sur un conflit (comme c'est le cas de tout récit suscité dans ces conditions de passation), constructif avec les figures parentales, surtout avec la figure paternelle. Ils sont dans un conflit (imaginaire) permanent avec elle, dont rien ne laisse à entendre qu'il puisse être rapidement dépassé.

Avec la figure maternelle, le travail de séparation (qui concerne davantage la dimension physique) est faible, alors qu'à ces âges, comme le confirment les récits des autres jeunes, il devrait être bien engagé.

Pour les autres jeunes, les possibilités de conflictualisation, avec le père surtout, et le caractère de «complémentarité» des représentations de relation à l'autre sexe et non plus de simple différence, comme c'était le cas pendant la petite enfance, sont bien présents, ce qui confirme l'importance de leur mouvement d'engagement dans de nouvelles relations, essentiellement objectales, et non plus à forte tendance narcissique, conformément au travail du projet qui suppose d'élaborer des relations de cette nature.

**B8-2 L'école** (Planche de la classe avec le maître, T.A.T. Nathan scolaire)

Pour les jeunes en difficulté de projet, les récits laissent apparaître un univers essentiellement constitué de figures verticales, mais surtout «parentales» (alors que le stimulus ne les contient pas), et très peu de figures verticales «enseignantes» (pourtant présentes sur la planche). Tout se passe comme si l'univers scolaire contenait peu de référence au scolaire et que pour ces jeunes l'école servait à «autre chose». Les buts sont flous à absents et l'issue est souvent négative. En d'autres termes, l'école ne leur permet imaginativement pas de mettre en place un projet, car elle n'est pas vécue comme pouvant les aider.

Pour les autres jeunes, l'univers scolaire est investi positivement en terme d'issue et de présence de figures adultes enseignantes et parentales.

### **B8-3 L'engagement dans le futur**

Chez les jeunes démunis face au projet, les récits portent peu de traces de rejets de l'idéal du moi (expression de désirs personnels du sujet), présence qui contribuerait à marquer fermement un mouvement d'engagement vers l'avenir. Leur quasi absence (elle est parfois totale) s'explique du fait qu'ils ne disposent mentalement d'aucun but moteur suffisamment attractif, contenu dans l'idéal du moi, qui les inciterait à engager un travail de «faire face» à leurs difficultés présentes, avec lesquelles ils ne peuvent donc prendre de distance.

Pour les autres jeunes, l'idéal du moi, présent, déclenche le travail de détachement en direction des parents. Ils investissent suffisamment l'avenir, dynamisant ainsi leur projet.

**B8-4** Des analyses, il ressort qu'à une réalité interne caractérisable tout à la fois par un mouvement de prise de distance avec le monde de l'enfance (séparation, conflit...), par un engagement de relations de nature objectales avec l'autre sexe, par la mise en place d'un idéal du moi personnel...), et par une école présente en terme d'issue positive, correspond un projet bien engagé.

Inversement, à une réalité interne marquant la faiblesse de la prise de distance avec le monde de l'enfance (séparation faible, a-conflictualisation, absence d'un idéal du moi personnel, école dépourvue d'issue positive), correspond un projet faiblement engagé.

## **C MISE EN PERSPECTIVE DES RÉALITÉS INTERNE ET EXTERNE**

Des résultats issus des analyses multivariées incluant les deux modes de réalité psychique, il ressort clairement une correspondance de qualité de contenus entre eux.

- A une réalité externe marquant un engagement du projet des jeunes avec les difficultés mentionnées, correspond une réalité interne de même nature: un mouvement de dépassement des difficultés liées au projet. Il se traduit par un engagement en profondeur du jeune vers l'état adulte, même si ce travail psychique est lui-même porteur de difficultés, comme souligné au début de cet article.

- Il existe également un accord entre les deux niveaux de la réalité lorsque le projet est tenu, dans des rapports inversés par rapport au précédent. Mais là, les difficultés constituent un obstacle d'importance qui ne peut être écarté, au moins dans l'immédiat, du fait de ne pas pouvoir se situer en perspective des bénéfices escomptés de l'accession à l'état adulte. En outre, d'autres difficultés surgissent pour ces mêmes jeunes: celles qui découlent d'un désaccord entre d'une part un âge par rapport auquel la société en général et l'entourage du jeune en particulier attendent et s'estiment en droit d'attendre un comportement et des attitudes donnés et, d'autre part, les comportements réels du jeune qui se manifestent le plus souvent par son engluement dans le projet.

En conséquence de ces résultats, se dégage l'idée d'un fonctionnement qualifiable de fonctionnement «en bloc», en «tout ou rien», dans lequel projet et difficultés sont indubitablement liés, formant un «couple» de type «pas l'un sans l'autre», avec pour certains jeunes un projet qui prend forme aux deux niveaux de la réalité, et pour les autres une carence observée à chacun d'eux.

## **EN GUISE DE CONCLUSION**

C'est à de multiples histoires qu'est confronté tout adolescent dans la perspective de son projet: - la sienne qui inclut à ce moment de la vie une réplique (aménagée) de son histoire infantile avec les spécificités de toute histoire; - celle de ses parents et, - pour ceux qui ont migré, l'histoire de ses rapports à une culture transmise, avec les vicissitudes de toute transmission.

Les difficultés liées au projet le confrontent in fine à une histoire singulière faite de ces différentes histoires selon une alchimie qui appartient en propre à chaque individu et à chaque famille: celle d'un groupe unique. Les habitants du quartier peuvent y être plus ou moins associés, tout comme les pairs. Là où ces histoires révèlent des tensions trop fortes, là où les paradoxes nés de certaines situations ne peuvent se dénouer, sourdent ou jaillissent brutalement la crise, les violences parfois, toujours les difficultés.

Pour les réduire, il faut que puisse être présente au moins à un moment où à un autre une représentation d'un avenir suffisamment attractif, donc puissante qui «tire» l'adolescent vers le futur et l'aide ainsi à repérer ses difficultés, à adapter ses réponses afin de franchir ses difficultés actuelles. Il



faut donc que les bénéfices attendus de l'acte de grandir soient supérieurs aux frustrations présentes, et que l'avenir les contiennent de façon a minima perceptibles, sans risque de stigmatisation.

Pour cela, il faut que tout adolescent puisse se vivre dans la pleine conscience et le désir de devenir un jour un adulte, dans une société donnée, mais surtout comme un être unique, animé de la volonté de se transformer pour y parvenir.

Seuls les liens de confiance avec les adultes peuvent l'y aider efficacement.

### Bibliographie

- Anatrella T. (1987), *Interminables adolescences: les 12-30 ans*, Paris, Cerf / Cujas.
- Bensmail B. (1988), Discussion au rapport présenté par J-P. Chabannes: «les adolescents dits maghrébins de deuxième génération en France», *Comptes-rendus de psychiatrie*, Paris, Masson, 309-314.
- Blos P. (1967), *Les adolescents: Essai de psychanalyse*, Paris, Stock.
- Bouteyre E. (1997), Stratégies de coping, niveaux de dépression et résultats scolaires chez les enfants de migrants, *Psychologie Française*, 42-3, 211-216.
- Castellan Y. et Riard E-H (2005), Les 12-17 ans: le projet de vie et ses voies. *Carrefours de l'Education*, 19, 139-164.
- Castellan Y. (1990), *L'enfant entre mythe et projet: destin de l'anticipation familiale*, Paris, Le Centurion.
- Goguelin P. et Krau E. (1992), *Projet professionnel, projet de vie*, Paris, E.S.F.
- Kaës R. (1985), Filiation et affiliation, *Gruppo*, 1, 23-45.
- Kaës R. (1976), *L'appareil psychique groupal*, Paris, Dunod.
- Mahler M. (1982), *Psychose infantile*, Paris, Payot.
- Riard E-H. (2006), Place des associations dans l'émergence du projet de vie des jeunes issus du Maroc résidant en Picardie: approche qualitative, in: M. Melyani, *Ingénierie du lien social*, Amiens, L'Harmattan, Licorne.
- Riard E.-H. (déc. 2005), Les jeunes et leur projet de vie dans les contextes de la France et du Maroc, *Dossier du Journal des Psychologues*.
- Riard E-H. et Dachmi, A. (2004), *Adolescence et projet de vie chez les jeunes marocains: approche de psychologie clinique et sociale*. Publication de la Faculté des Lettres de Rabat, Maroc.
- Riard E-H. (2003), Construction du projet des jeunes au Maroc, *Migrations Santé*, 117,29-42.
- Riard E-H. (2002), La construction du projet des adolescents: des changements aux crises, in D. Lassarre: *Stress et Société*, Presses Universitaires de Reims.
- Riard E-H. (1998), *Projet adolescent et temps*, in Ch. Humbert: *Projets en action sociale*, Paris, L'Harmattan.
- Riard E.-H. (1995), Insertion sociale, projet de vie et travail psychique d'adolescence, in: *Les jeunes face aux problèmes d'insertion, série "colloques et séminaires"*, Université Mohamed V, Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Rabat, 49, 31-44.

**LA JUSTICE «RESTAURATRICE»:  
UNE PERSPECTIVE OPÉRATIONNELLE POUR FAIRE  
SOCIÉTÉ DANS LES QUARTIERS\***

*par Omar ZANNA\*\**

**Résumé**

Cet article propose de restituer quelques résultats d'une intervention sociologique dans un quartier rennais portant sur la question du comment mieux vivre ensemble. La thèse défendue tout au long de ce travail plaide pour l'expérimentation d'une justice «restauratrice». De façon générale, on peut, à la suite de Lode Walgrave, définir la justice restauratrice comme une optique sur la manière de faire justice, orientée prioritairement vers la restauration des souffrances et dommages causés par un délit. L'ambition de vouloir développer la justice restauratrice pour qu'elle devienne une solution, repose sur l'hypothèse que les processus restauratifs dans une communauté locale aboutiraient, à l'échelle du quartier, à des résolutions plus constructives des différends.

**Summary**

This paper results from a sociological survey which was carried out in a suburban area of Rennes on the issue: how to live together in a better way. We assert that a restoring kind of justice should be tried out. To carry on with Lode Walgrave, this restoring justice can be considered as a perspective on how to dispense justice. It focuses on an attempt to make amends and to make up for the harm and prejudice derived from an offense. We believe that this restoring justice must be developed as a solution because we assume that a compensating process in a community may probably result, at the level of an urban area, in a more constructive way to solve disageements.

---

\* Publié in: RICPTS, 2007, No. 3.

\*\* Sociologue, Maître de Conférences à l'Université du Maine (Le Mans – France). Membre du Groupe de Recherche en Géographie Sociale –ESO- Espaces Géographies et Sociétés (UMR ESO 6590 CNRS) Université du Maine; L'auteur tient à remercier ici les Membres de l'association Ville Simplement qui ont suivi ce travail et apporté critiques et analyses.

## CONTEXTE

Au second trimestre 2004, une ambiance délétère règne dans un îlot de l'un des quartiers de la ville de Rennes. Une ambiance en partie liée à un *agrégat* de jeunes. Nous utilisons ici le terme *d'agrégat* pour marquer le fait qu'il ne s'agit pas d'un groupe au sens étymologique dans la mesure où, dans ce cas précis, ce n'est pas une entité structurée composée d'individus à la poursuite d'un but commun. *L'agrégat* en question est plutôt constitué de trois, voire quatre individus auxquels s'associent, de temps à autre et pour des durées variables (de quelques heures à plusieurs jours) certains jeunes des îlots qui sillonnent au gré de l'aménité des lieux et d'amitiés. Les journées de cet agrégat, en perpétuelle recomposition, s'apparentent à bien des égards à du nomadisme [Maffesoli, 1997]. Un agrégat errant et polymorphe; c'est notamment la définition formulée et acceptée par les animateurs et les éducateurs du quartier pour désigner l'entité, source de *désordre*.

L'une des caractéristiques de ces rassemblements sporadiques consiste à occuper les entrées d'immeubles et autres points de passage, hélant, invectivant, bousculant à l'occasion habitants et passants. Sans compter que ces jeunes n'hésitent pas à marquer ces lieux de leurs sceaux, la manifestation la plus visible consistant à détériorer des lieux: boîtes aux lettres éventrées, interrupteurs brûlés, murs entaillés, etc. En fin de semaine, cette occupation intempestive de l'espace peut se transformer en une sorte de cour des miracles bruyante – scooters qui démarrent, interpellations, coups de sifflet, coups de klaxon, etc.

Le paroxysme de cette situation de tension est atteint le jour où, à la suite d'une série de quiproquos, un animateur est malmené par un jeune du quartier – un *grand frère*, dira-t-on. Aux dires des travailleurs sociaux, ce groupe – que d'aucuns appréhendent comme une faction décidée à nuire au quartier et à en découdre avec les animateurs (sic) – est constitué de jeunes qui ne vont plus à l'école – parce qu'ils ont déjà fêté leur seizième anniversaire – de jeunes qui ne peuvent pas rester dans l'appartement des parents – faute de place, d'espace intime<sup>1</sup>... Bref des jeunes très disponibles pour qui le bas de l'immeuble est devenu une annexe de l'appartement et dont l'inactivité peut engendrer la tentation de faire n'importe quoi, pour rompre la spirale de l'ennui.

---

<sup>1</sup> Selon l'INSEE, nombre de familles résidant dans ces quartiers connaissent des situations de surpeuplement. C'est aussi dans ces quartiers que se trouve la majorité de la fraction de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté.

Suite à cet événement, les animateurs et les éducateurs du quartier, soucieux de renouer le dialogue avec ces jeunes, requièrent du délégué à la jeunesse une action afin d'adoucir le climat. À partir de septembre 2004, nous sommes sollicités<sup>2</sup> pour constituer et encadrer un groupe de réflexion à dessein de mieux comprendre la violence latente de ces jeunes et afin – le cas échéant – d'y apporter des réponses adaptées. Pour ce faire, nous avons proposé des rencontres (tous les deux mois) avec tous les professionnels de l'accompagnement social qui le souhaitaient.

Notre méthode a été la suivante: partir des données factuelles, saisir et comprendre les enjeux d'acteurs qui se trament sur le quartier, faire émerger des pistes de réflexion, proposer des actions susceptibles de participer au mieux vivre ensemble, avec comme souci permanent d'aider à l'avènement d'une justice restauratrice<sup>3</sup> [Walgrave, 1999] qui crée les conditions pour que les habitants s'approprient leur espace de vie et, de manière connexe, leur devenir... Ce temps d'échange avec les professionnels devait permettre une mise en commun des connaissances relatives au territoire dont chacun est dépositaire. Cette démarche nécessitait, de la part de ceux qui acceptaient de participer à nos rencontres, un travail de transcription ou, à tout le moins, de mémorisation des signes, parfois ineffables, de changement et/ou de stabilité observés dans le cadre de leurs fonctions. Ces matériaux devaient constituer la base de nos échanges.

À l'évidence, ceux qui ont accepté de s'inscrire dans cette dynamique s'engageaient à modifier leur pratique professionnelle. Par ailleurs, en optant pour cette démarche, ils participaient à redéfinir les contours de leurs missions qui, qu'on le veuille ou non, sont appelées à se transformer dans la mesure où les rapports sociaux au sein des quartiers – comme ailleurs – évoluent. Penser ses missions, accepter de se *décaler*, prendre de la distance,

---

<sup>2</sup> Omar Zanna, Sociologue, Maître de conférences à l'Université du Maine et Daniel Erhel, Directeur adjoint de l'Association pour la Promotion d'Action et Animation Sociale (APRAS) de Ville de Rennes

<sup>3</sup> De façon générale, on peut définir la justice restauratrice comme une optique sur la manière de faire justice, orientée prioritairement vers la restauration des souffrances et dommages causés par un délit. La justice restauratrice comme alternative à part entière doit inclure les trois parties, c'est-à-dire: la victime, le délinquant et la communauté (locale) ou la société. L'ambition de vouloir développer la justice restauratrice pour qu'elle devienne une solution de rechange au système actuel repose d'une part, sur un fondement communautaire qui reste à définir et, peut-être, à institutionnaliser, et d'autre part, sur une hypothèse selon laquelle les processus restauratifs dans une communauté locale aboutiraient à des résolutions plus constructives des différends.

c'est, nous semble-t-il, une façon de devenir acteur de ses projets et de mettre fin à des actions qui se résument encore (trop) souvent à panser les problèmes. En créant un espace de parole, en formalisant cette démarche, déjà en germe chez la majorité de ces *bricoleurs de l'indicible*, nous espérons rendre plus efficaces leurs actions quotidiennes, pour le mieux-être de tous. Parallèlement aux rencontres avec les professionnels et afin de croiser les regards et les propos, nous avons par ailleurs initié, sur le même calendrier, des temps d'échange avec un groupe d'habitants du quartier étudié. Précisons enfin un point essentiel: dans la mesure où nous ne savions rien du devenir de ces deux groupes, d'emblée notre option a été de les laisser avancer à leur rythme. La raison pour laquelle nous avons procédé de la sorte tient au fait que nous sommes convaincus que, pour que ce type de travail soit en même temps créatif et heuristique, il doit se faire en collaboration avec les personnes et selon leurs préoccupations du moment. Autrement dit, une forme de *co-errance* apparaît nécessaire à la fabrication d'une *intelligence collective*. C'est de cette dernière que les lignes qui suivent souhaiteraient être l'illustration. Plus précisément, nous proposons de restituer une partie des résultats de cette intervention sociologique entamée depuis deux ans. La première partie rend compte de la manière dont nous avons opéré avec les professionnels (I). A partir d'un matériau recueilli auprès du groupe d'habitants et, plus globalement, sur le quartier, la seconde partie propose d'exposer comment, en situation de stigmatisation, pareil à une coquille, le quartier semble se protéger en se refermant sur lui-même, créant de fait les conditions d'une sociabilité de proximité garante du mieux vivre ensemble (II).

## I. LES TRAVAILLEURS SOCIAUX

Nous partons de l'hypothèse que la présence de cet *agrégat* de jeunes, générant des peurs dans l'espace du quartier, est une occasion pour créer les conditions d'une négociation entre les différents usagers de ce micro territoire. Tout en restant résolument attachés à l'idée que l'émergence d'un groupe susceptible de mettre à mal le *modus vivendi* local doit être appréhendé et analysé comme les prémisses d'une lutte pour la reconnaissance de sa place dans la Cité [Honneth, 2002], nous avons, au cours de deux séances avec le groupe de professionnels, échangé autour de cette question liminaire, pour tenter de trouver un moyen de réduire les tensions au sein du quartier. Pour ce faire, nous sommes partis d'une étude de cas:

*Depuis huit semaines, une entrée de tour est systématiquement investie par une dizaine de jeunes de 16 à 30 ans. Là, dès 20 heures, ils prennent possession des lieux. Les uns utilisent le radiateur comme banquette, les*

*autres sont adossés aux murs. Presque tous sont du quartier ou de ses proches environs. Leur présence ne serait pas gênante si tous les vendredis et samedis soirs l'espace ne se transformait en une sorte de cour des miracles bruyante avec mobylettes qui démarrent, apostrophes et invectives, coups de sifflet, coups de klaxon... Depuis trois semaines, un groupe d'habitants (4 personnes) s'est constitué pour tenter de trouver une solution. Il a contacté le bailleur. Il l'a invité à réagir. Depuis, une brigade de police fait une ronde ou deux chaque soir dans le quartier. Cette disposition n'a rien changé à la situation puisque le groupe de jeunes s'éclipse à la vue de la police et réinvestit les lieux immédiatement après leur passage, de manière encore plus bruyante qu'auparavant selon les voisins. La semaine dernière, le groupe d'habitants, qui s'est entre temps étoffé (8 personnes), vient vous voir et vous demande des conseils, voire de l'aide...*

*A partir de ces quelques éléments, nous vous proposons d'analyser la situation, puis de proposer des pistes de réflexion et de mise en œuvre pour gérer au mieux le «problème».*

*On partira du postulat que vous êtes en poste depuis deux ans. Cela signifie que vous connaissez bien le territoire et le jeu des rapports sociaux qui s'y tramant.*

La lecture du texte laisse progressivement place aux échanges. C'est d'abord sur les jeunes, auteurs du différend, qu'ils se cristallisent. Les questions fusent. Qui sont-ils ces jeunes (caractéristiques sociologiques)? Ont-ils des revendications? Constituent-ils une force de propositions? Sont-ils originaires du quartier? Quels sont leurs rapports aux normes? Telles sont les questions auxquelles le groupe a tenté de répondre.

La nécessité d'appréhender le groupe dans toute sa complexité fait d'emblée consensus parmi l'assemblée. Fort de cette approbation, un jeune animateur propose une action à mener: «*Aller informer et sensibiliser les jeunes au fait qu'ils sont susceptibles de générer des désagréments pour les habitants. Leur expliquer, par exemple, qu'un bébé dort juste au-dessus et qu'il se réveille parce qu'ils sont trop bruyants*». Cette proposition est d'entrée réfutée par le reste du groupe. L'argument du refus est qu'une telle démarche n'échoit *a priori* pas aux professionnels. À l'évidence, le recueil des caractéristiques afférentes à ce rassemblement de jeunes ne nécessite pas, pour l'assemblée, la présence en ces lieux des animateurs ou éducateurs. Cette prise de position est presque unanime. Certains analysent même comme un manquement à leurs prérogatives statutaires le fait de s'imaginer dans la situation proposée par «notre» jeune animateur. Cette position est intéressante; elle met en exergue

la lucidité de ces professionnels: ils savent quelle est leur position sur l'échiquier du quartier. En effet, pour tous, de telles visites pourraient être perçues comme une véritable violation de territoire, voire ressenties comme une forme d'inquisition, ce qui aurait pour conséquence de nourrir le sentiment – toujours latent – de stigmatisation et pour corollaire de se traduire par une escalade des comportements incivils, ceux-là mêmes que l'on cherche à éviter, à éradiquer. A ce sujet, quel professionnel ne s'est pas entendu dire un jour par un jeune du quartier que les animateurs et les éducateurs sont là pour leur salaire, qu'ils ne connaissent pas le quartier et surtout qu'ils ne sont pas là chez eux (sic)? Par ailleurs, vouloir nouer trop rapidement le dialogue avec les jeunes peut induire des formes accentuées de violences, notamment pour la simple raison que vouloir nouer le dialogue peut être perçu par certains jeunes comme un signe de faiblesse. Une telle situation peut déclencher une recrudescence des actes de violence ayant pour objet d'obtenir des avantages ponctuels supplémentaires.

Nul besoin donc de s'exposer à de telles situations, d'autant qu'une connaissance fine du groupe en question existe déjà: les professionnels qui sillonnent quotidiennement le quartier en sont en grande partie dépositaires. Que ce soit sous forme d'observations formalisées ou non, de données documentaires, ils possèdent tous un ou plusieurs fragments de cette réalité – des fragments qui, une fois mutualisés, contribuent à produire une photographie réaliste du territoire sur lequel ils interviennent.

Cependant, cette proposition ne sera pas vaine puisqu'elle permet de *mettre en scène* les habitants. D'autres questions se posent alors: Qui sont les habitants qui se plaignent (caractéristiques sociologiques)? De quoi se plaignent-ils précisément? Connaissent-ils ces jeunes? Quelles définitions en ont-ils? Quels sont leurs souhaits? Ont-ils des suggestions pour améliorer la situation? etc. Vient le temps de la discussion. Tout le travail consiste à repérer les habitants concernés par le différend, voire toutes les personnes qui pensent appartenir à ce que nous qualifions de *communauté de destin*, c'est-à-dire tous ceux qui ont un *intérêt* à ce que règne sur le quartier une ambiance de convivialité, de bien et de mieux vivre ensemble. À nouveau, en croisant leurs connaissances, les professionnels peuvent délimiter sans trop de difficultés les contours de ce groupe et définir précisément les ressorts qui guident ses comportements. Ce travail de définition est du reste facilité par le fait qu'aux dires des professionnels, au sein de ce groupe d'habitants, certains sont des *informateurs* hors pair car ils ont une capacité à poser un regard aigu sur leur monde, leur quartier. De ce fait, ils représentent une ressource précieuse puisqu'ils peuvent aider à percevoir, de l'intérieur et de manière très fine, ce qui se joue localement. Pour peu qu'ils soient l'objet



d'une écoute compréhensive, ils offrent la possibilité de plonger en temps réel dans l'univers du quartier.

Une fois le décor posé et les acteurs placés sur la scène sociale du quartier, nous nous sommes recentrés sur la question qui nous préoccupe: que faire et comment faire pour restaurer l'entrée de l'immeuble et l'espace semipublic en général aux habitants, sans hypothéquer la parole des jeunes? Convaincus que l'une des solutions consiste à rétablir le dialogue entre ceux qui sont à l'origine du déséquilibre du sociosystème et ceux qui en subissent les désagréments, rappelant à l'occasion la problématique qui guide notre démarche, les échanges prennent alors la forme d'une *quête* collective de solutions pragmatiques et réalistes, susceptibles de créer les conditions d'émergence de cet espace de dialogue. Il apparaît assurément à tous que le principal levier d'action est l'affaire des habitants. Parce qu'ils sont directement concernés, parce qu'ils connaissent mieux que quiconque leur environnement, parce que le quartier est un élément constitutif de leur identité... Qui, en effet, a plus qu'eux intérêt à la restauration de la paix sociale? C'est donc à partir de ce groupe, postulé comme porteur d'une solution, qu'un projet d'action se dessine. En voici les grands traits:

L'action consisterait à organiser des apéritifs, des dégustations, des expositions, etc., dans l'entrée de la tour les vendredis et/ou les samedis en début de soirée, afin que les jeunes soient interpellés, voire gênés par ces manifestations. L'hypothèse sous-tendue par cette démarche postule que, face à une occupation répétée de l'espace par d'autres groupes (les habitants, les associations de quartier, d'autres jeunes), les jeunes *perturbateurs* se sentiraient sans conteste dépossédés. Ce faisant, la situation, certes un peu inattendue, et sans doute après quelques frictions, laisserait la place à la négociation. C'est en tout cas l'hypothèse que nous faisons. Cette négociation serait l'occasion pour chacun de prendre acte de l'existence de l'autre, de le reconnaître en tant qu'individu légitimé à jouir du même territoire, car on sait que pour développer le sentiment de respect de soi, corollaire du respect d'autrui, chacun doit pouvoir avoir les mêmes droits que les autres. Avoir des droits permet de rester digne, de regarder les autres dans les yeux et de se sentir fondamentalement l'égal de tous. Par ailleurs, se considérer comme détenteur de droits, c'est développer un sentiment de fierté légitime, c'est avoir un minimum d'estime de soi, sans quoi on ne serait pas digne de l'amour et de l'estime d'autrui.

Pour passer de la théorie à la pratique, plusieurs tâches incombent alors aux professionnels. En premier lieu, il faut constituer un noyau d'habitants qui puisse servir de point d'appui à l'action envisagée. En deuxième lieu et

parallèlement, il est indispensable de trouver des modalités d'accompagnement des habitants pour qu'ils se sentent soutenus et, surtout, qu'ils ne soient pas gagnés par la peur. Enfin, comme pour toute action, il convient de mettre au point des outils d'observation pour évaluer les effets des actions menées, pour être en mesure de réguler la situation de manière réactive.

Pour poser une conclusion intermédiaire à ce travail en cours, précisons, point capital, que s'il revient aux animateurs et éducateurs d'être les instigateurs de ces actions, leur professionnalisme (du moins dans ce cas de figure) leur impose de se rendre le plus invisible possible, jusqu'à déléguer, dès que possible, la mise en œuvre au groupe d'habitants. C'est une condition *sine qua non* pour rester en phase avec la problématique de la justice restauratrice, car, comme nous l'avons précisé, la présence des professionnels dans le quartier, qui plus est dans l'entrée d'immeuble, n'est pas toujours légitimée, pour certains jeunes au moins.

Mais soyons clairs: considérer l'invisibilité de ces professionnels ne signifie pas qu'il faille réduire ni leur temps de présence ni leur nombre. Ce n'est ni notre propos ni notre dessein. Nous prônons davantage une autre façon, une façon plus conjoncturelle, de penser ces métiers de l'intervention sociale. A l'instar des *community builder* que l'on doit aux Américains, chaque professionnel doit mettre sa réflexion, son travail au service de la cohésion du quartier. Son rôle: identifier les composantes sociales et ethniques, les forces associatives et religieuses, les problèmes qui unissent les gens comme ceux qui les opposent, puis créer les conditions pour relier ceux-ci autour d'une croyance collective susceptible de *fabriquer* et de faire vivre harmonieusement le quartier [Donzelot, 2006].

En réponse à cette ambiance d'oppression quotidienne – qu'elle soit réelle ou fantasmée – animateurs et éducateurs n'ont pas été les seuls à réagir. Les habitants se sont, eux aussi, mobilisés. Ils ont manifesté le désir de «*rétablir une ambiance plus conviviale et plus sereine dans le quartier. Donner une image positive du quartier*». Mais, comme nous allons le voir, les motifs de cette réaction ainsi que les attentes des habitants diffèrent substantiellement de ceux des animateurs et des éducateurs.

## II. LES HABITANTS

Pour les professionnels, le signal d'alerte est, nous l'avons noté, consubstantiel à l'agression de *l'un des leurs*, en juin 2004. Pour les habitants en revanche, ce n'est pas uniquement l'ambiance que cette *faction*

fait régner dans le quartier qui les interpelle, dans la mesure où leur mobilisation ne coïncide pas du tout avec l'évènement en question. Il faudra en effet attendre le mois de novembre 2004, cinq mois plus tard, pour qu'un groupe se constitue.

Si effectivement, comme les professionnels, les habitants appellent de leurs vœux une ambiance plus sereine, comment expliquer ce décalage dans la mobilisation? Qu'est-ce qui fait réagir et décide les habitants? Les habitants portent-ils les mêmes revendications que les professionnels? Autant de questions que nous nous sommes posées et auxquelles nous tenterons de répondre.

Sans minorer la place qu'occupent les jeunes dans le *socio-système* du quartier, c'est le rôle stigmatisant joué par les médias, depuis l'évènement de juin 2004, que nous tenons comme hypothèse heuristique pour comprendre le processus de mobilisation des habitants. C'est très exactement un article publié dans *Ouest-France* le 29 novembre 2004, ignominieux à l'égard des habitants du quartier, qui nous semble être à l'origine de la mobilisation. En effet, c'est à partir de cette date que s'initie la dynamique dont le corollaire aura été de ramener le calme – toujours relatif – dans le quartier. Interrogés sur cet aspect, les habitants donnent des réponses qui sonnent avec unité. L'antienne se résume dans ces mots de Catherine: «*Donner une image positive du quartier, montrer [à ceux qui n'habitent pas le quartier] qu'il y a de la vie ici et que les choses peuvent bien se passer*».

Pratiquement tous les habitants que nous avons rencontrés, contestent l'image dégradante qui est, selon eux, en grande partie l'œuvre des médias. Aux mauvais traitements médiatiques ils opposent les aménités qu'offre le quartier: proximité des écoles et des commerces, bonne desserte urbaine (surtout depuis la mise en service du Val en mars 2002), nombreux espaces verts aux alentours des immeubles, ouverture culturelle au contact des nombreux groupes ethniques habitant le quartier, etc. Force est de constater que ce sont bien les médias qui construisent ce que l'on pourrait appeler, à la suite du sociologue Farhad Khosrokhavar, une *cacotopie*. Selon lui, la *cacotopie* serait «l'effet global induit par la mauvaise réputation qui stigmatise ces quartiers où l'on trouve une concentration de population modeste ou précaire, un taux important de chômage, un fort taux de gens d'origine immigrée, une délinquance endémique notamment eu égard à la drogue, un sentiment d'insécurité grandissant....» [2000, p.428]

Pour ces habitants, il s'agissait alors de démontrer que le quartier pouvait aussi être un lieu où les ressources humaines sont, comme ailleurs, une

réalité: la solidarité, les échanges, la vie – certes parfois débordante (jeunesse oblige)<sup>4</sup> – y sont des données permanentes. Autrement dit, ces habitants, à l'inverse de l'image que diffusent les médias, tentent de construire une *eutopie*<sup>5</sup>. Pour ce faire et afin de sensibiliser l'ensemble des habitants, le groupe mène plusieurs actions. La première a consisté à glisser dans toutes les boîtes aux lettres de l'îlot une invitation à une réunion autour de la question de la vie dans le quartier. Dix personnes y répondront favorablement. D'autres réunions conviant les habitants, les bailleurs sociaux, la police, etc. ont suivi. Un rendez-vous mensuel fut alors institué. Progressivement, aux dires des membres de ce groupe, mais aussi des professionnels *«le climat était moins tendu dans le quartier, les choses allaient mieux. L'ambiance aujourd'hui n'a rien à voir avec ce qu'on a connu l'année dernière à la même époque (en 2004)»*.

Au cours de la réunion du mois de mars 2005, il est décidé de *«mener une action-phare et utile pour réunir les gens du quartier»*. Tous convaincus que la place centrale de l'îlot fait régulièrement l'objet de stationnements anarchiques, qu'elle est trop souvent le théâtre d'altercations entre automobilistes et que ce capharnaüm permanent peut être une entrave au bon déroulement de l'intervention des secours (pompiers, ambulances), une décision est prise: pour le bien-être de tous, il est décidé de mettre en place une action de grande envergure visant à sensibiliser les habitants sur la nécessité de respecter un *modus vivendi* pour que, d'une part, la place soit plus silencieuse et, d'autre part, qu'elle soit accessible en cas d'urgence.

Concrètement, il est décidé d'organiser une journée d'information et de démonstration assurée par la police, la gendarmerie et les pompiers. Cette opération doit sensibiliser les habitants sur la nécessité, en cas de problèmes, de mieux gérer les flux de circulation sur la place. La journée doit se prolonger par la première «fête des voisins» du quartier. Elle a effectivement lieu le 22 juin 2005. Cette action, *cette petite chose*, pour reprendre les propos d'un des habitants, fait véritablement renaître d'espoir dans ce paysage où le grand nombre d'antennes paraboliques indique que beaucoup d'habitants sont plongés dans le monde illimité du tube cathodique et que la vraie vie est ailleurs, par-delà les frontières. Cette première «fête des voisins» est sans conteste un succès, plus de 70 habitants y participent dans la bonne humeur. D'autres actions de ce type suivront.

---

<sup>4</sup> Les moins de 19 ans représentent 28% de l'ensemble de la population du quartier au sein duquel nous menons ce travail.

<sup>5</sup> Eutopie: du grec *eu* «bien» et *topo(s)* «lieu».

Revenons à notre hypothèse qui préconise d'appréhender la cohésion du groupe d'habitants comme le résultat d'un tropisme positif. C'est en effet contre les jugements négatifs, contre la stigmatisation, contre la *cacotopie* que les médias alimentaient, que les habitants répondent.

En présentant les jeunes comme des squatteurs de halls d'immeubles, en brossant un tableau sordide des ascenseurs et des cages d'escaliers, les journalistes font figure de donneurs de leçons, d'entrepreneurs de morale [Becker, 1985]. Tout se passe alors, en réalité, comme si la réaction des habitants consistait à dénoncer la faiblesse intellectuelle des journalistes qui affichent, en filigrane de leurs écrits, leur incapacité à appréhender, à comprendre une autre vie que la leur, celle des centres-ville dont ils sont souvent issus et où, bien souvent, ils vivent. Cette situation révèle également leur incapacité à concevoir la vie de l'autre au-delà de leurs propres catégories d'appréhension du monde. De fait les journalistes participent – comme d'autres – (in)directement au clivage des espaces urbains et, de manière connexe, à la construction de frontières symboliques entre quartiers. Ainsi, sans qu'ils en soient toujours conscients, ils font figure de «gardes-frontières». Du coup, en pointant les différences, en les caricaturant au besoin, ils participent au processus de discrimination spatiale et à l'accélération de l'altérisation des populations résidant dans ces quartiers. Au final, ils discriminent, sans intention de nuire, jouant ainsi une partition clé dans le renforcement des différences, surtout lorsqu'ils s'adressent à des «minorités visibles».

À l'évidence, la peur du jugement dont il est ici question est à l'origine de la mobilisation. La dépréciation qui touche à la dignité des personnes a sans nul doute créé les conditions pour que les habitants se parlent, se mobilisent et conçoivent un projet fédérateur. On le voit, l'union contre un *ennemi* commun – surtout lorsqu'il n'est pas repéré comme faisant partie du quartier – détermine une plus grande cohésion du groupe. À bien des égards, cette configuration rappelle la théorie du bouc émissaire proposée par René Girard [1982]. En occupant la position du bouc émissaire, les médias participent à la redéfinition d'un nouvel ordre social. D'une situation anomique du «tous contre tous», on passe à la situation du «tous contre un», fondatrice d'un nouvel ordre et d'une paix sociale.

Cette courte évocation à propos de la manière dont les habitants réagissent à la discrimination a, à notre sens, valeur heuristique dans les problématiques de la justice restauratrice et de la communauté de destin. Si nous revenons à notre interrogation initiale qui consiste, rappelons-le, à tenter de saisir la logique du processus de réduction du sentiment d'insécurité en œuvre dans le quartier depuis septembre 2004, ne peut-on

pas émettre l'hypothèse que la réduction des tensions doit se rechercher dans les jeux d'occupation, réelle ou symbolique, des espaces du quartier? Accepter ce point de vue systémique, en ce qui concerne l'organisation sociale du quartier, permet d'avancer l'assertion selon laquelle la levée des habitants, sous le regard attentif et parfois inquiet des jeunes, mais aussi des autres habitants, ne peut pas ne pas avoir eu d'incidences sur l'ensemble du sociosystème local. Les allers et venues du groupe d'habitants en constitution, ses initiatives, les discussions qu'il a favorisées, les relations qu'il a nouées, la rumeur qu'il a générée: tout cela lui a permis de prendre place dans les représentations. En occupant régulièrement l'espace physique, le groupe d'habitants s'est, en substance, progressivement installé dans les esprits. Il a dès lors et *a minima* participé, d'une part, à transformer la manière dont les individus ou les groupes d'individus appréhendent les espaces, d'autre part, à réduire le sentiment d'insécurité qui semblait régner dans le quartier quelques mois plus tôt.

La dynamique ainsi créée a eu pour effet de mettre en mouvement d'autres dynamiques au sein de l'îlot. Les jeunes, objet de toutes les peurs, n'ont pas échappé à cet effet rhizomatique, en ce sens que chacun connaît directement (parents, voisins de palier) ou indirectement (amis de parents, amis d'amis) des personnes du groupe en question. De fait, à cette occasion, certains ont pris conscience des différends qu'ils pouvaient générer autour d'eux. Le contexte leur aurait permis de passer d'une culpabilité juridique, où l'on est responsable de ses actes, à une culpabilité morale, où l'on est aussi responsable des autres. En se sentant impliqué, matériellement, cognitivement et affectivement, en faisant sien l'état émotionnel de «l'autre», chacun a pu s'inscrire dans un processus d'empathie, cette faculté à s'identifier à «l'autre», à ressentir ce qu'il ressent et donc à comprendre la gêne qu'il occasionne lorsqu'il occupe de manière ostentatoire une entrée d'immeuble ou tout autre espace commun. En conséquence de quoi, certains ont progressivement fait le choix d'occuper des espaces qui n'entravent pas l'équilibre de la *communauté de destin*. D'autres ont déplacé leur énergie sur des activités sinon plus citoyennes, du moins plus respectueuses de l'Autre.

On le voit, pour que les individus prennent acte de leurs comportements incivils, deux conditions au moins doivent être réunies. En premier lieu, il faut que soient posés des actes qui les interpellent suffisamment. En second lieu, il faut que ces actes soient l'œuvre d'habitants du quartier, d'individus ayant le même éthos que les jeunes *perturbateurs*. Nous pouvons alors considérer que c'est la prise de conscience, née d'une relation (affective) avec des familiers du quartier, qui a participé au changement des comportements de ces jeunes.

## **POUR CONCLURE**

Vouloir créer les conditions d'émergence d'une «communauté de destin» susceptibles de répondre de manière réactive aux problèmes afférents à l'usage du territoire ne se décrète pas. Ce travail est une affaire de temps (de mois, voire d'années). Si nous n'avons pas aujourd'hui de modèles susceptibles de nous servir de «butte témoin», cela tient sans doute au fait que ce type de «greffe» est un peu long à prendre pour la patience des démagogues et des gestionnaires. Il n'en reste pas moins que ce chemin semble offrir des garanties de succès qui le rendent tout à fait fréquentable et digne d'intérêt socio-politique et scientifique.

**Bibliographie**

- Becker, H., (1985), *Outsiders. Etude de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.
- Donzelot, J. (2006), *Quand la ville se défait*, Paris, Le Seuil.
- Girard, R., (1982) *Le bouc émissaire*, Paris, Grasset.
- Honneth, A., (2002), *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, CERF.
- Khosrokhavar, F., (2000), La violence et ses avatars dans les quartiers sensibles, déviance et société, *Déviance et Société*, Vol. 24, n°4, pp. 425-440.
- Maffesoli, M., (1997), *Du nomadisme. Vagabondages initiatiques*. Paris, Le Livre de Poche.
- Walgrave, L. et Bazemore, G. (1999), «Reflections on the Future of Restorative Justice for Juveniles», in Bazemore G. et Walgrave L. (dir.), *Restorative Juvenile Justice: Repairing the Harm by Youth Crime*, Monsey (NY), Criminal Justice Press, pp. 359-399.



## **LIEN FAMILIAL ET DÉTENTION EN EUROPE\***

*par Isabelle DELENS-RAVIER\*\**

### **Résumé**

La problématique de la prison est ici abordée en envisageant l'impact de la détention sur les familles des détenus et leurs enfants qui subissent un effet de stigmatisation inévitable. De plus, la séparation provoquée par la mise en détention d'un parent a des incidences importantes sur le développement psychique et social des enfants. Les normes internationales consacrent le principe de la nécessité du maintien d'une relation, tant au bénéfice de l'enfant que du parent, ce qui attribue une double responsabilité aux Etats. A partir d'un panorama européen, l'article met en évidence les fondements d'interventions psychosociales en prison visant le soutien à la parentalité et le maintien d'une vie familiale, même lorsqu'un parent est détenu, sans occulter les enjeux politiques et institutionnels de telles pratiques.

### **Summary**

The problems of the prison are approached here by considering the impact of detention on the prisoner's families and their children who undergo an inevitable effect of stigmatization. Moreover, the separation caused by the detention has important incidences on the psychic and social development of the children. The international laws recognize the principle of protection and support the child-parent bond, as well for the benefit of the child as of the imprisoned parent, which allots a double responsibility to the States. From a European panorama, the article highlights the bases of psychosocial interventions in prison aiming parental support and maintenance of a family life, even when a parent is imprisoned, without occulating the political and institutional stakes of such practices.

---

\* Publié in RICPTS, 2006, No. 4.

\*\* Chargée de cours invitée et chargée de recherche au département de criminologie et de droit pénal de l'Université Catholique de Louvain

La présente contribution s'appuie sur les résultats d'une recherche-action réalisée à l'impulsion du Fonds Houtman<sup>1</sup>. Il est relativement rare d'aborder la problématique carcérale en envisageant l'impact de la détention au niveau des familles des détenus et de leurs enfants. Pourtant, la détention d'un parent touche l'ensemble de la famille et, souvent, «les enfants de parents incarcérés se vivent eux aussi en prison» (Eliacheff, 2002, 39).

## 1. PRISON ET FAMILLE

La détention est une expérience difficile dont l'impact dépasse largement le vécu du détenu lui-même et provoque de nombreux «dommages collatéraux» dans les familles qui subissent ce que certains auteurs appellent «l'autre peine»<sup>2</sup>, particulièrement marquante pour les enfants qui se trouvent doublement victimisés par le départ du parent emprisonné et par la stigmatisation sociale ainsi induite.

L'arrestation d'un parent est un événement brutal qui a de profondes répercussions pour la vie future de l'ensemble des membres de la famille, confrontés à de nombreux problèmes économiques, sociaux, juridiques, administratifs. Du point de vue des familles, il est indéniable que la peine va au-delà de l'incarcération d'un de ses membres en provoquant notamment un «effet ciseau» (Le Quéau, 2002, 46) par la perte des ressources et l'augmentation des charges, particulièrement par le soutien au détenu. L'incarcération aurait trois grandes conséquences sur les familles: la rupture avec l'entourage, conséquence du rejet social et de la fuite des familles «honteuses », la stigmatisation et son corollaire et l'isolement (Le Quéau *et al.*, 2000, 11, 45).

Ainsi, l'incarcération provoque une série d'effets dont une détérioration du lien social, avec l'entourage proche, les voisins et la famille élargie, mais également des perturbations au niveau de la santé psychologique et physique, des problèmes financiers accrus pour des familles souvent déjà précarisées, une confrontation difficile avec le monde pénitentiaire et ses aléas...

---

<sup>1</sup> Delens-Ravier I., Weissgerger G., Recherche évaluative conjointe «enfants-parents détenus», rapport final de recherche, polycop., Fonds Houtman, 2005.

<sup>2</sup> Voir l'enquête du CREDOC, Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie. 142 rue du Chevaleret, F-75013 Paris, réalisée par Le Quéau *et al.*, 2000.

Il ne faudrait toutefois pas occulter le fait que certaines familles se sentent soulagées par la mise en détention d'un de leurs membres. Celle-ci peut représenter de fait une source de stabilité et de sécurité ou faire écho à la colère, voire au désir de vengeance provoqué par les événements ayant mené à la détention. Ces sentiments n'évacuent cependant pas l'effet de stigmatisation, de désorganisation de la vie sociale de l'ensemble des membres de la famille, ni la souffrance des enfants qui peut gravement altérer leur développement. Il sera d'autant plus difficile de préserver un lien avec ce parent, de trouver une place pour une rencontre avec les enfants si la personne vivant avec les enfants est en rupture ou en conflit avec le détenu. Les enfants sont alors souvent pris en otage dans le conflit parental, englués dans un conflit de loyauté renforçant la difficulté d'émergence et d'expression d'une demande d'aide<sup>3</sup>.

Même s'ils sont doublement victimisés, les enfants de détenus ne sont pas pris en considération dans le processus judiciaire. L'arrestation a souvent lieu dans des circonstances traumatisantes, et l'entourage des enfants ne sait pas comment leur parler de ces événements. Le plus souvent, «l'emprisonnement est interprété comme une tache, une souillure dont on souhaite préserver l'innocence des enfants...» (Le Quéau *et al.*, 2000, 83). Alors, pour répondre à la honte provoquée par la détention, les parents vivant avec les enfants développent des tactiques de dissimulation comme stratégie de défense ou de prévention à l'égard d'une réaction supposée hostile ou traumatisante et ils cachent cette dure réalité. Ils espèrent ainsi maintenir une certaine intégration sociale en tentant de se soustraire à la réprobation sociale, voire à l'exclusion.

Au niveau de l'enfant, la séparation brutale que provoque la mise en détention d'un parent a des incidences importantes variant en fonction de l'âge auquel se produit cette rupture<sup>4</sup>, le climat familial et relationnel, le contexte de vie de l'enfant avant et après l'arrestation, les relations entre les parents avant l'incarcération et par là l'effet de la séparation sur le parent non incarcéré, la qualité de la relation entre l'enfant et le parent détenu, l'histoire et la dynamique relationnelle de la famille, du couple, de la famille élargie et les ressources de la famille sur le plan affectif, intellectuel, socioculturel et financier (Allès, 2001: 153), les discours qui seront tenus autour de la détention, ce que l'enfant pourra dire ou ne pas dire... Mais si

---

<sup>3</sup> Voir *infra*.

<sup>4</sup> Pour une présentation plus détaillée de l'incidence d'un tel événement, voir Allès, 2000, 151 et Bouregba, 2002, 9-12.

chaque situation est unique, il est possible de dégager deux grandes tendances dans les effets particuliers sur les enfants de l'incarcération d'un parent: l'une qui se caractérise par la *culpabilité* de l'enfant, son agressivité, des angoisses d'abandon, la nécessité de mentir et qui se traduit par différentes manifestations symptomatiques tels l'énurésie, des formes de régression, un manque de concentration et donc des difficultés scolaires; et l'autre qui se caractérise par la *honte*, sentiment d'exclusion qui peut se traduire par exemple par une difficulté de porter le nom du parent détenu «comme si porter le nom équivalait à être» (Allès, 2001, 153).

Dès lors, il apparaît nécessaire de préserver la continuité des liens psychiques unissant l'enfant à ses parents pour l'aider à grandir et donc à se séparer de ceux-ci (Bouregba, 2002: 9). Il faudra éviter que la séparation due à la détention ne provoque une rupture dans le développement psychique de l'enfant. Certaines recherches cliniques ont montré que l'absence d'accompagnement des enfants pouvait les amener soit à un sentiment de non-valeur personnelle du «fait d'avoir des parents tels qu'ils doivent les rejeter» (Allès, 2001, 153), correspondant à une sorte de faillite de l'investissement narcissique de soi, soit à une identification au modèle de délinquance du parent détenu comme manière de le restaurer dans sa position d'homme «digne». Un nombre important d'enfants en Europe sont malheureusement concernés par l'emprisonnement d'un parent:

**Tableau 1. Établi par le réseau européen Eurochips<sup>5</sup> sur base des données du Centre international d'études sur les prisons<sup>6</sup> en 2005:**

Pays	Population pénitentiaire	Nombre d'enfants séparés de leur père en détention (extrapolation)	Nombre d'enfants séparés de leur mère en détention (extrapolation)
Irlande	3.417	4.300	142
France	52.908	66.235	2545
Italie	56.530	70.035	3.454
Grande Bretagne	77.291	94.449	6.029
Suède	7.332	8.902	629
Portugal	13.147	15.895	1196
Espagne	61.163	73.389	6.123
Pays-Bas	20.075	23.800	2.297

<sup>5</sup> Eurochips est un Comité Européen pour les Enfants de Parents Détenus créé pour agir en faveur des enfants séparés d'un parent incarcéré. Voy. le site internet Eurochips.org.

<sup>6</sup> Ayre & al., 2006, 7.

## 2. UNE PARENTALITÉ ENTRAVÉE

La notion de parentalité fait référence au fait qu'être parent est une «disposition» qui se construit dans les interactions avec les autres. Le processus de parentalisation conduit progressivement les parents à répondre aux besoins de leurs enfants à travers le développement de compétences parentales<sup>7</sup>. Le conjoint et les enfants se parentalisent mutuellement, de même que l'entourage social joue un rôle important dans l'émergence du sentiment de responsabilité parentale: «on ne naît pas parent, on le devient» (Zaouche-Gaudron, 2002, 41).

Comment rester parent en prison alors que la vie quotidienne vous échappe, que tout est programmé par l'institution pénitentiaire, que l'exercice d'une quelconque responsabilité est largement entravé par les limites des conditions d'organisation de la prison? La littérature, davantage prolix sur les effets de l'incarcération sur l'exercice de la paternité<sup>8</sup>, met en évidence l'effritement des capacités du parent à se représenter sa fonction parentale, étant lui-même dans une situation qui l'infantilise. Il lui devient très difficile de situer son rôle.

Les parents en détention ont donc une très grande difficulté à se sentir responsables de leurs enfants, limités dans l'exercice<sup>9</sup> explicite et implicite de la parentalité par l'éloignement physique et ce qu'il implique. L'exercice explicite fait référence à une dimension d'attribution de la parentalité (Bouregba, 2004, 23), au prescrit légal (identification du lien de filiation et droits parentaux attribués comme droit de garde, droit aux contacts personnels, etc...); l'exercice implicite correspond à une dimension d'identification: il s'agit de prescriptions implicites traduisant la transmission d'une identification en fonction des représentations propres à ce parent-là dans cette famille-là. Le sentiment de responsabilité parentale s'appuie donc également sur cette référence commune du parent définie en rapport avec son histoire et les exigences de son groupe d'appartenance.

---

<sup>7</sup> Sur la question des besoins, voy. par exemple Pourtois et Desmet, 2002. Sur les dimensions de la parentalité, voy. Houzel, 1997.

<sup>8</sup> En Belgique, les femmes représentent une part minime de la population pénitentiaire globale (prévenues, condamnées et internées), 4% seulement en Belgique pour l'année 2003. Source: Données 2003 de la Direction des Statistiques et des Moyens Logistiques, Service Public Fédéral Justice.

<sup>9</sup> Selon Houzel, l'exercice de la parentalité renvoie à «l'identité de la parentalité ainsi qu'à ses aspects fondateurs et organisateurs. Il transcende l'individu pour s'étendre au groupe social auquel il appartient et qu'il contribue à constituer», Houzel, 1997, 166.

Cette référence est ce qui permet aux enfants de s'identifier comme appartenant à une «lignée» familiale au-delà de la relation individuelle entre le parent et son enfant. Le sentiment de responsabilité parentale s'appuie donc principalement sur cette dimension de la transmission d'une identification, d'un bagage familial.

Or, en prison, le parent se vit davantage en attente de l'amour de ses enfants qu'en tant qu'auteur d'amour pour ses enfants (Bouregba, 2001, 82-83). On constate souvent une inflation de l'investissement narcissique dans l'attachement affectif au détriment de l'investissement dans la transmission de l'identification. L'enfant devient «un voyageur sans bagage»; Bouregba parle d'une faillite dans la transmission (il sera impossible de dire «nous les .....») dont les effets sont majeurs et se traduisent en termes de défaut de filiation identitaire, défaut d'ancrage identitaire, défaut dans la communauté de référence pouvant provoquer une sorte d'affiliation rapide telle que le ralliement à un groupe de pairs sans repères, ou le repli et l'isolement<sup>10</sup>.

Par ailleurs, la façon d'occuper sa place en tant que parent «absent au quotidien» sera extrêmement dépendante du contexte familial global, de la réaction de l'autre parent, de l'état des relations préexistantes.

### **3. QUELLE INTERVENTION?**

Le détenu est privé de sa liberté, mais jouit d'une série de droits qui doivent lui être préservés: quel est le rôle de l'Etat dans cette situation complexe?

#### ***3.1. Le cadre légal***

L'Etat a une double responsabilité: vis-à-vis des enfants pour lesquels il se doit d'assurer une protection de leur vulnérabilité ainsi qu'une protection assurant leur avenir, et vis-à-vis des détenus.

Avec l'adoption des textes supranationaux, la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, principalement en ses articles 3 et 8, et la Convention internationale des droits de l'enfant, la vie familiale est reconnue comme une valeur fondamentale et est protégée. Des dispositions réglementaires vont

---

<sup>10</sup> Bouregba, 2006, Conférence Eurochips à Paris le 9 mai.

concerner le droit des enfants de maintenir un contact avec leur parent, d'autres le droit des détenus de conserver des relations familiales. La Cour européenne des droits de l'homme<sup>11</sup> a plusieurs fois insisté sur «l'obligation qui pèse sur les autorités pénitentiaires d'aider les détenus à maintenir des contacts effectifs avec les membres de leur famille». En cas de séparation, les enfants et les parents conservent le droit de maintenir une relation ainsi que des contacts: «les Etats parties veillent à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre leur gré, à moins que les autorités compétentes ne décident, sous réserve de révision judiciaire et conformément aux lois et procédures applicables, que cette séparation est nécessaire dans l'intérêt supérieur de l'enfant. (...) Les Etats parties respectent le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant» (CIDE, art. 9). Selon le texte, l'enfant n'a pas à payer une sanction infligée au parent; le maintien de la relation avec le parent incarcéré est donc un droit fondamental. Le texte envisage la séparation due à la détention et prévoit que l'Etat partie «donne sur demande aux parents, à l'enfant ou, s'il y a lieu, à un autre membre de la famille les renseignements essentiels sur le lieu où se trouvent le membre ou les membres de la famille, à moins que la divulgation de ces renseignements ne soit préjudiciable au bien-être de l'enfant» (CIDE, article 9, §4).

Le principe de continuité des liens familiaux est ainsi reconnu et «fait écho aux observations cliniques qui administrent depuis longtemps la preuve que certaines ruptures des liens enfants - parents, compromettant la capacité de l'enfant à ériger en lui une représentation stable et continue du monde et de soi, entravent son développement» (Bouregba, 2002a, 7). Par ailleurs, la détérioration des liens père-enfant peut affecter l'adaptation du détenu au milieu correctionnel et amoindrir ses chances de réintégration dans la communauté. À l'inverse, un maintien des relations familiales peut être un facteur important de réhabilitation et de prévention de la récidive (Barrette, Lafortune, Maillargeon, Brunelle & Plante, 2002, 31).

Le maintien d'une relation revêt donc une importance fondamentale tant pour l'enfant que pour le détenu. L'Etat a dès lors une double mission: vis-à-vis des détenus, où, d'un point de vue interne, il s'agit d'humaniser les prisons et de permettre aux détenus d'exercer les droits qui leur sont

---

<sup>11</sup> C.E.D.H., Arrêt Messina c. Italie du 28 septembre 2000; Arrêt Lavens c. Lettonie du 28 novembre 2002; Arrêt Klamecki c. Pologne du 23 avril 2003.

reconnus, y compris celui de maintenir des relations familiales, et d'un point de vue externe, de dédramatiser la réalité pénitentiaire, de la rendre accessible, afin que les familles et les professionnels étrangers au monde pénitentiaire «osent» approcher ce monde inconnu; et vis-à-vis des enfants et des familles en favorisant leur accès à la prison, en préservant l'intérêt de l'enfant qui a besoin de soigner la relation au parent détenu.

La Convention, en son article 18, affirme également le principe de la responsabilité commune des deux parents dans la mission éducative d'élever l'enfant et d'assurer son développement.

### **3.2. Les fondements d'une intervention**

Si, en Belgique<sup>12</sup>, le parent détenu garde, en principe et sauf décision judiciaire contraire, l'autorité parentale<sup>13</sup>, l'exercice de celle-ci est rendu difficile non seulement par la situation de détention, mais également par les réactions fréquentes du parent vivant à l'extérieur qui ne demande plus l'avis de celui qui est détenu; il «faut alors qu'un tiers intervienne afin de maintenir à celui qui est en prison, un minimum de place auprès de son enfant et que l'enfant ait aussi sa place «gardée» auprès de celui qui est en détention» (Baulon, 2002, 55).

C'est ainsi que différentes initiatives se sont développées depuis quelques années pour tenter de favoriser le maintien d'une vie familiale même lorsqu'un parent est détenu<sup>14</sup>. D'une façon générale, le réseau regroupant ces initiatives<sup>15</sup> recommande d'assurer de l'information ainsi qu'une accessibilité des visites, une formation des staffs pénitentiaires à l'accueil des familles, des structures d'accueil des familles, des structures d'accueil des enfants, une offre de lieux de rencontre familiaux, une adaptation des horaires, le développement de projets en fonction des besoins des enfants, etc.

---

<sup>12</sup> Ce n'est pas le cas dans tous les pays européens; ainsi par exemple, en Italie l'autorité judiciaire peut donner l'enfant en adoption s'il n'est pas possible pour le parent de s'en occuper pendant qu'il est mineur. En France, l'autorité parentale peut être retirée aux parents ayant abusé de leurs enfants, rendant l'enfant adoptable, Ayre et al., 2006, 34.

<sup>13</sup> L'exercice conjoint de l'autorité parentale reste un principe; le parent incarcéré conserve le droit de donner son avis et d'être informé sur tout ce qui concerne la vie de son ou de ses enfants.

<sup>14</sup> Voir Eurochips.org.

<sup>15</sup> Voir Ayre & al., 2006.



Plus fondamentalement, la recherche-action «enfants de parents détenus»<sup>16</sup>, associant des projets concrets et une recherche évaluative réalisée en communauté française de Belgique sur l'impulsion du Fonds Houtman, a permis de mettre en évidence les quelques fondements, présents également dans les différents projets européens, de ce type d'intervention.

*a. Relation familiale et intérêt de l'enfant*

Certaines séparations physiques, telles la détention, peuvent conduire à des ruptures d'ordre psychologique quand elles sont durables et inexplicables. «On parlera de séparation traumatique<sup>17</sup> lorsque la coupure physique est associée à une rupture psychologique empêchant de garder de l'autre en soi et de maintenir des images suffisamment réconfortantes. La rupture est alors déstructurante». Le risque est de compromettre, voire d'interrompre le développement de l'enfant.

L'intérêt de l'enfant est de préserver la relation au parent incarcéré, au niveau symbolique, par la parole, et, lorsque aucune décision judiciaire ne s'y oppose, par des contacts concrets. L'intervention cherchera donc à préserver une présence symbolique du parent absent pour continuer à le faire exister. Les intervenants s'accordent actuellement pour dire qu'il faut prévenir les enfants de ce qui arrive au parent subitement absent. Ensuite, il est important de continuer à parler à l'enfant du parent absent durant la séparation; en effet, quoi qu'il arrive, l'enfant se sent responsable, et lui dire pourquoi il est séparé le dégage de sa responsabilité supposée. Si, de plus, l'incarcération du parent est la source d'un placement de l'enfant, il est essentiel non seulement d'expliquer le pourquoi de la séparation à l'enfant, mais également de faire un travail avec les parents, afin qu'ils puissent «autoriser» leur enfant à grandir dans un lieu qu'ils n'ont pas choisi et arrivent à faire confiance à ceux qui s'en occupent, sous peine de coincer les enfants dans des conflits de loyauté inextricables.

Et enfin, il est essentiel de maintenir les relations à travers les visites en prison, régulières et accompagnées afin, que les enfants puissent mettre des mots sur leurs impressions.

---

<sup>16</sup> Cette recherche-action, financée par le Fonds Houtman, s'est déroulée de septembre 2003 à septembre 2005. voir Delens-Ravier, Weissgerber, 2005 ainsi que le site internet [one.be/Houtman](http://one.be/Houtman).

<sup>17</sup> Voir au sujet des séparations traumatiques, Bouregba, 2002b, 8-11.

*b. Une position à la frontière du carcéral*

L'intervenant dans le cadre de l'accompagnement de relations familiales en détention est celui qui assure le mouvement, qui «fait lien» entre l'intérieur et l'extérieur du milieu carcéral, afin de garder une place au parent en détention dans la vie de son (ou ses) enfants et de garder une place au «projet éducatif» du parent détenu, tout en respectant le principe de non-ingérence dans la vie des familles. Il occupe une position tout à fait particulière à la frontière du monde carcéral, amené à soutenir à la fois les deux pôles de la relation familiale: celui qui est enfermé et ceux qui sont à l'extérieur (l'enfant et les personnes en contact quotidien avec lui), position d'autant plus inconfortable quand les parents sont en conflit.

Cette mission nécessite inévitablement la mise en relation de plusieurs types d'acteurs: d'un côté une administration pénitentiaire, de l'autre une famille en désarroi, entre les deux des associations et/ou des services, publics ou privés, employant des intervenants salariés ou bénévoles.

*c. Non ingérence et respect de la demande*

S'il est vrai que l'incarcération a pour le père d'importantes conséquences sur son engagement auprès de ses enfants, il importe de se rappeler que ce parent incarcéré avait déjà une trajectoire de vie personnelle avant de se retrouver derrière les barreaux. Cette trajectoire est souvent marquée par l'appartenance à un milieu socio-économique pauvre, une éducation limitée et de faibles perspectives d'emploi. La détention joue ainsi un effet de miroir grossissant de difficultés qui lui préexistent. Favoriser le maintien d'une relation familiale en prison nécessite donc une approche globale de l'ensemble des acteurs familiaux et des possibilités de relais pour les divers problèmes risquant d'être évoqués.

D'une façon générale, l'ensemble des acteurs concernés par la privation de liberté, tant les détenus, leurs enfants et leurs familles, que les professionnels extérieurs au milieu carcéral éventuellement proches de la famille (services de protection de la jeunesse, écoles, services sociaux ou médico-psychologiques divers...) sont fortement désemparés quand ils se trouvent confrontés à ce monde «à part» qu'est la prison et sur lequel sont véhiculées de nombreuses représentations (Allès, 2001, 157). La première réaction est alors la crainte, le repli et l'attente passive.

De prime abord, les familles ne sont pas demandeuses d'aide; il n'est donc pas évident pour les intervenants désireux de développer leur mission de

soutien de la relation familiale de les rencontrer. Encore faut-il que ces familles soient «conscientes» de leur désarroi, acceptent d'identifier les difficultés auxquelles elles sont confrontées et envisagent de demander de l'aide ou au moins de parler de leur vécu autour de la détention. Le sentiment d'abandon et d'impuissance ainsi que la honte ressentie représentent des barrières importantes qui limitent les possibilités d'accès et d'utilisation des offres d'aide. La complexité des démarches administratives, l'inertie des organismes, la carence de moyens et surtout la méfiance par rapport aux intervenants psychosociaux<sup>18</sup> sont autant d'éléments qui réduisent fortement la propension des familles à s'adresser aux services disponibles dans la périphérie de la prison.

Il est souvent plus facile d'offrir un accompagnement au détenu, même si cette offre n'est pas forcément la meilleure façon de pouvoir approcher les conjoints non incarcérés et donc les enfants. En effet, d'une part, nombre de pères n'entretiennent pas toujours, depuis leur séparation, une bonne relation avec la mère de leurs enfants; d'autre part, un certain nombre de pères se montrent réticents à ce que l'on rencontre leur conjointe et leurs enfants: dans un mouvement de protection, ils préféreraient ne pas leur faire revivre à nouveau les moments entourant l'incarcération. De plus, les circonstances dans lesquelles le détenu est demandeur sont le plus souvent conflictuelles et font référence à des situations complexes où interviennent de nombreux acteurs, intervenants divers et familles....

L'intervenant ayant pour mission l'accompagnement de la relation familiale se trouve au coeur de ces interactions problématiques. Sa mission sera de mettre l'enfant au centre du processus d'accompagnement, développant une approche globale de la situation familiale et s'appuyant sur une série de relais psychosociaux.

#### **4. LES EXPÉRIENCES EUROPÉENNES**

Les fondements que nous venons d'évoquer se concrétisent dans divers types de projets d'accompagnement et de soutien des enfants et des familles, dans les différents pays européens.

L'«aide» aux relations familiales en détention, peut être définie à travers deux types de mission que nous avons identifiées comme étant la communication

---

<sup>18</sup> La honte et la stigmatisation freinent énormément l'envie de se confier.

et le soutien-accompagnement (Delens-Ravier & Weissgerber, 2005, 59). Ces missions concrétisent l'offre de communication et de lien entre les différents partenaires de l'entourage du détenu avec, comme préoccupation centrale, le maintien des droits de l'enfant de garder un contact avec son parent détenu et l'exercice des droits du détenu de voir ses liens affectifs préservés.

#### 4.1. La communication

Cette mission comprend trois axes de travail: un axe de sensibilisation générale sur la réalité carcérale et la valeur humaine des détenus, un axe d'humanisation du contexte carcéral au niveau matériel et au niveau relationnel et un axe d'information des familles. Il s'agit ici notamment d'assurer un lobby politique<sup>19</sup>, des contacts avec les médias, de faire connaître la réalité pénitentiaire (Ayre & al., 2006, 109-110) et d'associer le personnel pénitentiaire aux différents projets, afin de favoriser une ouverture et une «normalisation» du monde carcéral.

---

<sup>19</sup> Ce type de travail favorise par exemple une évolution des règles pénitentiaires européennes, notamment à partir des Recommandations du Conseil de l'Europe R(2006)2 du 11 janvier 2006 indiquant que «l'exécution des peines privatives de liberté et la prise en charge des détenus nécessitent la prise en compte des impératifs de sécurité, de sûreté et de discipline et doivent, en même temps, garantir des conditions de détention qui ne portent pas atteinte à la dignité humaine et offrir des occupations constructives et une prise en charge permettant la préparation à leur réinsertion dans la société. Ainsi la vie en prison est alignée aussi étroitement que possible sur les aspects positifs de la vie à l'extérieur de la prison (point 5.). Les détenus doivent être répartis autant que possible dans des prisons situées près de leur foyer ou de leur centre de réinsertion sociale (17.1.). Les détenus doivent être autorisés à communiquer aussi fréquemment que possible – par lettre, par téléphone ou par d'autres moyens de communication – avec leur famille, des tiers et des représentants d'organismes extérieurs, ainsi qu'à recevoir des visites desdites personnes (24.1). Les modalités des visites doivent permettre aux détenus de maintenir et de développer des relations familiales de façon aussi normale que possible (24.4). Les autorités pénitentiaires doivent aider les détenus à maintenir un contact adéquat avec le monde extérieur et leur fournir l'assistance sociale appropriée pour ce faire (24.5). Tout détenu doit avoir le droit d'informer immédiatement sa famille de sa détention ou de son transfert dans un autre établissement, ainsi que de toute maladie ou blessure grave dont il souffre (24.8). Les enfants en bas âge peuvent rester en prison avec un parent incarcéré, uniquement si tel est l'intérêt de l'enfant concerné. Ils ne doivent pas être considérés comme des détenus (36.1). Lorsque des enfants en bas âge sont autorisés à rester en prison avec un parent, des mesures spéciales doivent être prises pour disposer d'une crèche dotée d'un personnel qualifié, où les enfants sont placés quand le parent pratique une activité dont l'accès n'est pas permis aux enfants en bas âge (36.2). Une infrastructure spéciale doit être réservée afin de protéger le bien-être de ces enfants en bas âge (36.3).

A titre d'exemple, citons une pièce de théâtre montée en Angleterre, traitant de l'impact de l'incarcération sur les familles, sur les conflits émotionnels vécus par les partenaires, les enfants et les détenus au moment de l'incarcération, pendant la période de détention et à la sortie de prison<sup>20</sup>; le DVD réalisé à partir de la pièce et utilisé comme outil de conscientisation de tous les acteurs concernés par les détenus et leurs familles, la réalisation et diffusion d'une série de cinq brochures<sup>21</sup> constituant un vade-mecum de ce qu'il faut savoir lorsqu'un membre de la famille est en détention, offrant des informations pratiques, évoquant les émotions des différents acteurs familiaux, proposant des conseils spécifiques selon l'âge et la situation des enfants, un film sur la réalité de la détention et l'expérience des familles en cours de réalisation en Belgique.

#### **4.2. Soutien-accompagnement**

Le soutien-accompagnement s'adresse à tous les acteurs familiaux, afin de répondre à leurs besoins spécifiques, sans oublier d'associer le personnel pénitentiaire.

L'enfant est essentiellement «parlé» par les adultes qui l'entourent; il s'agit de mettre des mots sur l'expérience de la détention d'un parent et de donner une place à sa parole. Le parent «gardien» et la famille subissent «l'autre peine»; l'intervenant cherche à l'approcher, le soutenir tout en le respectant dans ses refus, sa colère, ses difficultés. Le parent détenu est sans doute le plus facile à rencontrer et à «accompagner»; il s'agira de travailler avec lui son rôle parental et sa responsabilisation<sup>22</sup>.

Cette mission se concrétise dans une série d'initiatives comme celle des Relais enfants-parents implantés en France, Belgique et Luxembourg, dont les modalités d'intervention sont déterminées par la volonté «d'éviter que l'enfant ne se sente coupable ou responsable de la situation de son parent. Il est également important de travailler avec le parent détenu afin qu'il soit requalifié dans son rôle parental ou que soient dépassées les oppositions qui entravent ses relations à son enfant mais, en toutes circonstances, l'intérêt de l'enfant est ce qui détermine l'intervention» (Bouregba, 2002b), ou l'action anglaise «making it work» organisée par l'association «action for prisoners' families» (APF) développant entre autres des ateliers destinés à aider les

---

20 Eurochips, bulletin mars 06.

21 Sur l'initiative de l'association «Action for prisoners' families»

22 Voir Delens-Ravier, 2006.

détenus et leurs partenaires dans leur relation, organisant des visites familiales spéciales permettant de maintenir le contact dans un environnement plus relaxant que la traditionnelle visite.

**Tableau 2. Le tableau suivant présente une synthèse (non exhaustive) des initiatives européennes en matière d'accompagnement de la relation familiale en détention<sup>23</sup>.**

Type d'initiative en prison	Objectifs
Visites d'enfants dans cadre adapté	Construction d'une relation gratifiante pour l'enfant et expérience pour le parent de l'impact positif sur son enfant
Visites familiales (3 jours dans certains pays de l'Europe de l'Est)	Dynamique familiale aidant chaque parent à remplir son rôle en respectant son enfant
Accompagnement des enfants aux visites Service de médiation familiale	Réduction des conflits familiaux et de leur impact sur la relation enfant-parents
Support et information pour les parents en prison	Requalification parentale
Formation et support au personnel pénitentiaire	Ouverture de la prison Humanisation du contexte carcéral

## CONCLUSION

Les intervenants organisant des visites spécifiques en prison savent cependant que les enjeux institutionnels, relationnels et psychiques de telles visites sont énormes, notamment à travers le risque d'instrumentalisation de ces visites pour le maintien d'un équilibre interne à l'institution carcérale, ainsi que par le risque de contrôle social accru, attesté par une recherche canadienne sur l'expérience de détenus qui a mis en évidence l'impression que «la coercition domine l'ensemble des contacts se déroulant en milieu carcéral; coercition qui s'applique tant aux détenus qu'à leur famille» (Vacheret, 2006).

Ainsi, les expériences d'accompagnement du lien familial cherchent à inscrire l'organisation de visites accompagnées, préparées et entourées, dans des conditions matérielles améliorées, ainsi que dans une démarche professionnelle complexe intégrant une approche du monde et des acteurs pénitentiaires. Celle-ci nécessite un important travail de clarification de la demande du parent incarcéré sachant que certaines relations physiques

<sup>23</sup> Ayre & al., 2006, 36.

concrètes peuvent être «toxiques», de compréhension du contexte relationnel familial et institutionnel dans lequel les enfants sont souvent pris en otage à l'intérieur de conflits de loyauté, et d'approche du monde pénitentiaire. Cette mission cherche à établir un difficile équilibre entre l'intérêt de l'enfant et celui du détenu pour qui le prolongement du lien familial est une des conditions de la conservation de son intégrité lui permettant à la fois de garder le moral et de réaffirmer son appartenance à une communauté sociale.

**Bibliographie**

- ALLÈS, D., (2001), A l'ombre de l'incarcération des parents, *Acta psychiat. Belg.*, 101, 145-160.
- AYRE L., PHILBRICK K., REISS M. (éd.), (2006), *Children of imprisoned parents: european perspectives on good practice*, Paris, Eurochips.
- BAULON, M.A., (2002), La prise en compte des liens entre l'enfant et son parent détenu dans les mesures d'assistance éducative, in Bouregba, A. (éd.), *Les liens familiaux à l'épreuve du pénal*, Ramonville-Ste-Agne, Erès, 51-56.
- BOUREGBA A., (2001), Derrière les barreaux, Dossier n° 43, 04/2001,  
[http://www.France.diplomatie.fr/label\\_France/France/dossier/enfance/12.html](http://www.France.diplomatie.fr/label_France/France/dossier/enfance/12.html).
- BOUREGBA, A., (2002a), La nécessaire continuité des liens familiaux, in Bouregba, A. (éd.), *Les liens familiaux à l'épreuve du pénal*, Ramonville-Ste-Agne, Erès, 2002, 25-36.
- BOUREGBA A., (2002b), De la rupture au maintien des liens, in LE CAMUS J. (dir.), *Rester parents malgré la détention*, Ramonville-Ste-Agne, Erès, 7-13.
- BARRETTE, M., LAFORTUNE, D., BAILLARGEON, P., BRUNELLE N., & PLANTE A., (2002), *Grandir sainement avec un père détenu - rapport de la phase I du projet*, Maison Radisson.
- DELENS-RAVIER I., WEISSGERBER G., (2005) «Recherche évaluative conjointe «enfants-parents-détenus», rapport final de recherche, polycop., Fonds Houtman.
- DELENS-RAVIER I., (2006), «Lien» familial et détention en Communauté française de Belgique, *Politiques sociales*, 3/4, à paraître en septembre.
- ELIACHEFF C., (2002), L'enfant éloigné de son parent incarcéré, in BOUREGBA A. (dir.), *Les liens familiaux à l'épreuve du pénal*, Ramonville-Ste-Agne, Erès, 39-50.
- HOUZEL D., (1997), Les dimensions de la parentalité, *Les parents, Journal de la psychanalyse de l'enfant*, Paris, Bayard, 164-191.
- LE QUÉAU P., DUBÉCHOT P., FRONTEAU A., & OLM C., (2000), «L'autre peine», enquête exploratoire sur les conditions de vie des familles de détenus, *Cahier de recherche* n° 147, Paris, CREDOC.
- POURTOIS J.P., DESMET H., (2002), *L'éducation postmoderne*, P.U.F., Paris.
- TULKENS F. (2002), Droits de l'homme en prison. La jurisprudence de la nouvelle Cour européenne des droits de l'homme, In De Schutter, O. & Kaminski, D. (éd.), *L'institution du droit pénitentiaire. Enjeux de la reconnaissance de droits aux détenus*, Bruxelles-Paris, Bruylant-L.G.D.J., 249-285.
- VACHERET M., LALONDE N., (2006), Les enjeux du maintien d'une relation «enfant-parent détenu», *Politiques sociales*, à paraître en septembre.
- ZAOUCHE-GAUDRON C., (2002), «La séparation au risque de la rupture», in LE CAMUS J. (dir.), «Rester parents malgré la détention», Ramonville-Ste-Agne, Erès, 38-52.



## **LES DIVERSES FORMES D'ISOLEMENT EN PRISON: LE FAUX SEMBLANT DU CONTRÔLE DU JUGE\***

*par Jean-Paul CÉRÉ\*\**

### **Résumé**

Le droit pénitentiaire français s'est progressivement ouvert au droit commun au milieu des années 1990 grâce notamment à un revirement de jurisprudence, par lequel le juge administratif a admis pour la première fois un contrôle sur l'isolement prononcé à titre disciplinaire en prison. Depuis, l'office du juge ne s'est pas démenti et celui-ci semble opérer un contrôle d'autant plus efficace qu'il impose désormais de respecter des droits de la défense, inexistantes jusqu'alors. Plus récemment, le juge a décidé de soumettre l'isolement par mesure de précaution et de sécurité à son regard. Pourtant, ce contrôle apparent ne parvient pas à masquer les déficiences du droit pénitentiaire français, peu enclin à favoriser le respect des droits des prisonniers.

### **Summary**

French penitentiary law gradually opened to the common right in the middle of the 1990's thanks in particular to a reversal of case law, by which the administrative judge admitted for the first time a control on insulation pronounced, on a purely disciplinary basis in prison. Then, the role of the judge was not contradicted; and this one seems to operate a all the more effective control hitherto as it forces from now on to respect rights of defense, that were non-existent until then. More recently, the judge decided to submit insulation for measure of precaution and safety to his glance. However, this apparent control does not mask deficiencies of the French penitentiary law, which is not very inclined to support the respect of the rights of the prisoners.

---

\* Publié in: RICPTS, 2006, No. 4.

\*\* Professeur, Université de Pau, Faculté de droit, Directeur du Master droit de l'exécution et droits de l'homme.

Plusieurs formes d'isolement en prison existent dans les prisons françaises. L'isolement par mesure de précaution et de sécurité réglementé a pour finalité d'assurer le maintien de la sécurité en prison (articles D. 283-1 et D. 283-2 C. pr. pén.). Il peut concerner des détenus susceptibles de perturber l'ordre interne des établissements mais aussi des détenus devant être protégés du reste de la population carcérale. Il s'applique aussi aux mineurs. Ce régime d'isolement peut dès lors s'appliquer à la demande même des détenus. Ils sont alors théoriquement soumis au régime normal de détention mais, en réalité, ils correspondent bien à une catégorie spécifique de détenus.

Il ne doit pas se confondre avec l'isolement à titre disciplinaire qui prend la forme soit d'un placement au quartier disciplinaire, soit d'une mesure de confinement qui s'exécute alors dans une cellule ordinaire.

L'isolement par mesure de précaution et de sécurité et les isolements prononcés à titre disciplinaire coexistent avec d'autres formes d'isolements. Ils ne doivent pas être confondus avec l'isolement par prescription judiciaire, ordonné parfois dans le cadre d'une détention provisoire. Le juge d'instruction peut en effet prescrire à une personne mise en examen une interdiction de communiquer à l'égard de toute personne étrangère à l'administration pénitentiaire (C. pr. pén., 145-4 et D. 56). Elle est imposée pour une durée de dix jours, renouvelable une fois, sans que cela concerne le conseil du prévenu. L'efficacité de cette interdiction de communiquer est garantie par une mise à l'isolement du détenu. Ils ne doivent pas être confondus non plus avec l'isolement pour observation des condamnés. Ce dernier intervient pour une courte durée, soit au sein du Centre National d'observation de Fresnes (C. pr. pén., art. D. 81-1), soit dans chaque maison centrale ou centre de détention. Dans cette dernière hypothèse, la période d'accueil et d'observation peut se concrétiser par un emprisonnement individuel pour une durée de quinze jours maximum (C. pr. pén., art. D.94).

L'isolement par mesure de précaution et de sécurité et l'isolement disciplinaires correspondent à des mesures nettement coercitives, en raison notamment de leurs effets. Pendant longtemps, ces mesures ont pu être mises à exécution en dehors de tout contrôle du juge. Ce n'est plus le cas aujourd'hui mais nous allons voir, au travers de ces exemples, que si le droit pénitentiaire français s'est ouvert au regard du juge, son contrôle est encore défaillant.

## **I. UN CONTRÔLE APPARENT**

### ***A. Le contrôle sur la discipline***

La discipline pénitentiaire en France s'est assujettie au droit commun au milieu des années 1990, en franchissant deux étapes décisives. Le Conseil d'Etat a tout d'abord mis un terme à sa jurisprudence traditionnelle qui refusait de voir, dans les sanctions disciplinaires, une mesure faisant grief. Il a estimé, dans un arrêt du 17 février 1995, *Marie*, pour la première fois qu'une punition de cellule est une mesure soumise à un recours contentieux. Cette jurisprudence a été ensuite étendue à l'autre forme d'isolement disciplinaire qui existe en droit français, à savoir le confinement disciplinaire. Dans le premier cas, le détenu est isolé au sein d'un quartier disciplinaire, dans une cellule spartiate, spécialement aménagée. Dans le second cas, il est isolé dans sa propre cellule ou dans une cellule normale. La durée maximale de l'une et l'autre forme d'isolement est de 45 jours<sup>1</sup>.

Dans le prolongement de ce revirement de jurisprudence, un Décret du 2 avril 1996 a apporté une modification sans précédent de la matière, confirmant ainsi l'évolution de la discipline pénitentiaire et son inscription dans une logique juridictionnelle. Ce décret a eu pour principal effet de définir précisément les fautes et les sanctions disciplinaires, ce qui n'avait jamais été fait auparavant.

Par cette réforme, le droit disciplinaire en prison s'est inscrit dans un processus legaliste et a entamé une très nette phase d'assimilation des principes du procès pénal.

### ***B. Le contrôle sur l'Isolement par mesure de précaution et de sécurité***

*Prise de décision initiale.* La décision de placer un détenu relève du pouvoir du chef d'établissement. Elle est une mesure de gestion de la population carcérale et s'avère essentielle à la préservation de l'ordre interne des prisons. Soit l'isolement est le résultat de la volonté du détenu lui-même qui peut toujours, «sur sa demande», être placé à l'isolement, soit la décision s'explique par des raisons de «précaution ou de sécurité», auquel cas

---

<sup>1</sup> Cons. d'Etat, 17 févr. 1995, *RFD Adm.* 1995, p. 353, concl. P. Frydman; *RFD Adm.* 1995, p. 822, notes F. Moderne et J.P. Céré; *D.* 1995, p. 382, note N. Belloubet-Frier; *Rev. sc. crim.* 1995, p. 381, note P. Couvrat.

l'initiative revient directement au chef d'établissement, parfois sur demande d'un membre de l'équipe médicale. Dans le premier cas, le chef d'établissement est tenu de recevoir le détenu afin d'examiner sa demande. Il lui notifie ensuite sa décision qui doit être motivée si elle constitue un refus. Dans le second cas, préalablement à l'audience précédant la décision du chef d'établissement, le détenu est averti qu'il dispose d'un délai pour préparer ses observations (sauf urgence).

*Prolongation de l'isolement.* La mise à l'isolement est effectuée pour une durée de trois mois maximum. Une prolongation pour une même durée est possible. Ensuite, il appartient cette fois au directeur régional des services pénitentiaires de le décider, à partir de la deuxième prolongation, c'est-à-dire six mois. Au-delà de deux ans, l'isolement ne peut plus être prolongé que par décision du Ministre de la justice sur rapport motivé du directeur régional. Il faut un avis médical.

*Levée de l'isolement.* La procédure de réexamen de la décision de mise à l'isolement est bien évidemment l'occasion, en cas de refus de prolongation, de mettre fin à une telle mesure. La décision appartient à l'autorité qui a prononcé la mesure (le chef d'établissement au terme des six premiers mois d'isolement, le directeur régional pour les mesures inférieures à deux années, le Ministre de la justice au-delà).

*Régime de l'isolement.* La décision de mise à l'isolement des détenus est assimilée à une mesure non disciplinaire. Au regard des textes, le maintien du régime ordinaire est assuré pour les détenus isolés. La comparaison avec le régime applicable aux détenus punis est d'ailleurs significative de l'absence de connotation disciplinaire de l'isolement. Il se distingue clairement de la mise en cellule disciplinaire qui se traduit pendant toute sa durée par une privation supplémentaire de plusieurs autres droits (privation d'achats en cantine, privation de toutes activités, suppression des visites). Toutefois, *de facto*, la mise à l'isolement se traduit par une aggravation de la rigueur de l'emprisonnement. Indépendamment de l'isolement lui-même, le détenu soumis à ce type de régime doit composer avec un renforcement des mesures de sécurité le concernant.

*Principe du contrôle.* Traditionnellement le placement à l'isolement par mesure de précaution et de sécurité a été considéré comme une mesure d'ordre intérieur, c'est-à-dire une mesure non susceptible de recours. Il a été jugé, dans un premier temps, comme une mesure qui n'a pas pour effet d'aggraver les conditions de détention et qui n'est pas, par nature,

susceptible d'exercer une influence sur la situation juridique de la personne qui en est l'objet. Dans un second temps, en 2002 et 2003, la jurisprudence administrative a évolué vers l'admission du recours pour excès de pouvoir. Apparemment, l'arbitraire qui pouvait régner, faute de tout contrôle, dans l'application de ces mesures d'isolement ne devrait plus exister. Nous verrons cependant que la réalité est plus complexe et que, si contrôle il y a, celui-ci est défaillant.

## **II. UN CONTRÔLE DÉFAILLANT**

### ***A. Le contrôle sur la discipline***

Alors que les juridictions administratives, depuis l'arrêt Marie du 17 février 1995, admettent la recevabilité du recours contre les sanctions de mise en cellule disciplinaire, un décret du 2 avril 1996 a imaginé un recours administratif préalable que le détenu doit obligatoirement franchir avant de parvenir devant un juge.

Le détenu qui entend contester la sanction disciplinaire dont il est l'objet doit intenter un recours hiérarchique préalable dans les quinze jours de date de la notification de la décision.

Dès réception de la requête, le directeur régional des services pénitentiaires doit envoyer au détenu un accusé de réception comprenant plusieurs indications. Le directeur régional des services pénitentiaires dispose d'un délai d'un mois à compter de la réception du recours pour répondre par décision motivée. Il peut réformer en tout ou partie la sanction prononcée par le président de la commission de discipline ou ne pas faire droit aux arguments soulevés par le détenu. Si le directeur ne répond pas dans le délai imparti d'un mois, il est réputé avoir rejeté les prétentions du requérant.

Ce recours hiérarchique préalable n'a pas d'autre but que de retarder l'échéance du recours juridictionnel et de décourager les détenus d'utiliser la voie juridictionnelle, car ainsi la plupart des sanctions seront exécutées avant que le juge ne se prononce.

Si un recours juridictionnel est possible, on l'a vu, celui-ci n'apporte que peu d'incidences sur la situation du détenu puisque, même en cas de succès, la sanction sera de toute façon exécutée. Le maintien à l'heure actuelle d'un recours hiérarchique préalable soulève de vives critiques, et n'a même pas

forcément l'assentiment de certains membres de l'Administration pénitentiaire. Il pose d'ailleurs problème au regard de la jurisprudence européenne<sup>2</sup>.

### **B. Le contrôle sur l'isolement**

Tout en conservant les mêmes critères d'appréciation de la gravité de la décision de mise à l'isolement, la Cour administrative d'appel de Paris a déduit tout au contraire dans un arrêt du 5 novembre 2002 que «le placement à l'isolement d'un détenu contre son gré constitue non une mesure d'ordre intérieur mais une décision faisant grief, susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir»<sup>3</sup>. Le Conseil d'Etat, dans la même affaire, devait soutenir le revirement de jurisprudence. Dans un arrêt du 30 juillet 2003, la haute juridiction administrative a admis le recours pour excès de pouvoir contre une décision d'isolement par mesure de précaution et de sécurité en considérant qu'il prive, par sa nature, «la personne qui en fait l'objet de l'accès à celles des activités culturelles, d'enseignement, de formation et de travail rémunéré qui sont proposées de façon collective aux autres détenus»<sup>4</sup>.

L'assimilation de l'isolement à une mesure ouvrant la voie d'un recours pour excès de pouvoir se justifie à plusieurs titres. La détermination de la nature véritable de l'isolement implique une appréciation de la réalité de la situation vécue par le détenu soumis à ce type de mesure. Le droit pénitentiaire se caractérise par un profond décalage entre les principes affirmés par les textes et les pratiques qui en découlent. Ce constat particulièrement marqué en prison ne peut plus être ignoré et le crédit des décisions rendues par le juge administratif passe nécessairement aujourd'hui par la prise en compte de cette spécificité.

En pratique, le placement à l'isolement s'éloigne sensiblement des principes affirmés par les articles du Code de procédure pénale. Tout d'abord, l'affirmation selon laquelle le régime de l'isolé correspond au régime normal de détention est contredite par le fait que ce n'est que très exceptionnellement que le détenu bénéficie des activités communément

---

<sup>2</sup> V. Cour EDH, 3 avr. 2001, Keenan c/ Royaume-Uni, req. n° 27229/95, D. 2002, chron. p. 118, obs. J.P. Céré.

<sup>3</sup> CAA Paris, 5 nov. 2002, D. 2003, p. 377, concl. J.P. Demouveau; AJDA 2003, p. 175, note D. Costa.

<sup>4</sup> Cons. d'Et., 30 juillet 2003, Remli, req. n° 253973.

proposées et des possibilités de travailler et qu'il subit ainsi une ségrégation dans la prison.

*Limitation à l'isolement imposé.* Le contrôle exercé par les juridictions administratives sur l'isolement, jusqu'à présent, ne porte que sur l'isolement imposé au détenu. Ceci paraît logique. Il paraît difficile d'admettre un recours pour excès de pouvoir contre une décision de mise à l'isolement à la demande du détenu lui-même, faute de grief invocable.

Le contrôle a permis plusieurs avancées. En premier lieu, ouvrir la voie des recours implique la soumission des autorités pénitentiaires à une obligation de motivation de la décision. La motivation peut reposer, par exemple, sur les risques de troubles à l'ordre et à la discipline, engendrés par le détenu, mais encore faut-il que ces risques, invoqués à l'appui du placement à l'isolement, soient actuels et avérés. Il ne suffit pas ainsi de soutenir que le détenu aurait été impliqué dans un projet d'évasion en faisant simplement état d'informations policières sans en préciser la provenance, fussent-elles corroborées par des rumeurs internes à l'établissement<sup>5</sup>.

L'un des effets immédiatement perceptible de la jurisprudence Remli est de soumettre en deuxième lieu l'Administration au respect d'une véritable procédure contradictoire chaque fois qu'elle envisage de placer un détenu à l'isolement. Il n'est donc plus pensable d'entendre simplement le détenu concerné comme cela était le cas auparavant. Tout doit être mis en oeuvre pour qu'il puisse se faire assister par un avocat ou par un mandataire de son choix. Au-delà de la présence d'un défenseur, c'est bien évidemment le respect des droits de la défense qui doivent être assurés<sup>6</sup>.

L'ouverture des recours étant maintenant acquise, certains détenus ont tenté de saisir le juge en référé. Il leur faut invoquer une situation d'urgence. Le référé pourrait d'autant plus facilement être admis lorsqu'il concerne une décision de prolongation d'un isolement qui a déjà duré. Mais, pour le Conseil d'Etat, la durée ne peut justifier à elle seule une suspension en référé de l'isolement. Pour la haute juridiction, il faut, au-delà de celle-ci, se prononcer «au regard des circonstances de la demande [et regarder] si les effets de cette décision étaient de nature à caractériser une situation

---

<sup>5</sup> TA Marseille, 8 avr. 2005, req. n° 0104544, inédit.

<sup>6</sup> Par ex. si l'intéressé n'est pas mis à même de demander la communication de son dossier et ne dispose pas d'un délai suffisant pour présenter sa défense, la mise à l'isolement doit être annulée.

d'urgence»<sup>7</sup>. Il convient donc pour le détenu de démontrer, par exemple, la présence d'un doute sérieux quant à la légalité de la décision. En outre, la décision de prolongation doit être contestée en référé dans des délais très brefs. A défaut, le détenu s'expose à un rejet de sa demande au motif de l'absence d'urgence. Ainsi le détenu qui conteste le 14 juin 2004 une prolongation de l'isolement, notifiée le 6 mai 2004 est-il «mal venu à invoquer l'urgence»<sup>8</sup>.

En matière d'isolement par mesure de précaution et de sécurité, le détenu doit donc parfaitement être informé de l'existence des possibilités de recours en référé pour pouvoir contester efficacement l'isolement alors même que la nécessité de faire état d'un doute sérieux quant la légalité de la décision réduit fortement les facultés de recours. Il est évident que le fait justement d'être isolé implique un déficit d'information sur les droits dont peut disposer le détenu.

L'isolement disciplinaire et l'isolement par mesure de précaution et de sécurité sont significatifs de la situation du droit pénitentiaire français. Celui-ci a récemment évolué vers une reconnaissance accrue des droits des détenus. Pour autant, la réglementation ne fixe toujours pas de durée maximale et, alors qu'il était considéré comme exceptionnel au-delà d'un an, le décret du 23 mars 2006 vient de rallonger cette durée à deux ans. Le contrôle du juge sur certains aspects de la vie en prison n'est pas étranger au renforcement des droits des détenus, mais ce contrôle apparaît encore insuffisant pour faire tomber tous les îlots de résistances à la prééminence du droit.

---

<sup>7</sup> Cons. D'Et. 29 déc. 2004, AJ Pénal 2005, p. 165.

<sup>8</sup> TA Marseille, ord. 7 juill. 2004, req. N° 04/04333.



## **CRIMINOLOGIE ET RAPPORTS DE SEXES\***

*par Cédric LE BODIC\*\**

### **Résumé**

Depuis l'antiquité, deux paradigmes explicatifs de la différence des sexes viennent servir deux types de thèses: l'une prescrivant une différence radicale entre le mâle et le femelle, l'autre établissant une différence relative. Ces deux thèses apparaissent co-existantes dans le corpus théorique de Freud, pour qui finalement l'inconscient ne connaît pas la différence des sexes. Historiquement, il est aussi possible de voir que le savoir concernant la femme vient en dépendance de celui traitant des hommes. Ces considérations *a priori* lointaines de la criminologie la concernent pourtant directement. En effet, traitant de la criminologie féminine, nombreux sont les auteurs à indiquer une spécificité et à argumenter une criminologie spécifique à leur sexe. Souvent exprimé par la question, *y a-t-il une spécificité de la criminalité féminine?*, un débat épistémologique se trouve alors soulevé. Nous verrons qu'une lecture de la différence n'implique pas les mêmes conséquences, selon que l'on se situe dans un registre de pensée épidémiologique, phénoménologique, ou métapsychologique. En somme, nous voudrions montrer que la criminologie féminine pourrait ne pas comprendre que des femmes.

### **Summary**

Since antiquity, two paradigms of the difference of the sexes come to be used two types as theses: one prescribing a radical difference between the male and the female, the other establishing a relative difference. These two theses appear coexistent in the freudian theory, for which the difference doesn't exist in the unconscious. Historically, it is as possible to see as the knowledge concerning the woman comes in dependence from that treating from the men. These considerations remote of criminology however relate to it directly. Indeed,

---

\* Publié in: RICPTS, 2006, No. 4

\*\* Doctorant en Psychologie, LCPPC, Laboratoire de Cliniques Psychologiques, Psychopathologies et Criminologies, Université Rennes II.

treating female criminology, many are the authors to indicate a specificity and to argue a criminology specific to their sex. Often expressed by the question: *is there a specificity in female criminality?*, an epistemological debate is then raised. We will see that a reading of the difference does not imply the same consequences, according to whether one is located in an epidemiological, a phenomenological, or a metapsychological thinking. All things considered, we would like to show that female criminology does not include only women.

«Le problème de la féminité vous préoccupe puisque vous êtes des hommes. Pour les femmes qui se trouvent parmi vous, la question ne se pose pas puisqu'elles sont elles-mêmes l'énigme dont nous parlons». C'est sous l'empreinte de cette citation de S. Freud (1932) que nous penserons la première partie de ce texte.

## DEUX THÈSES

Deux thèses ont régné et co-existé de l'antiquité à nos jours sur la question du sexe. L'une, première de l'antiquité jusqu'au 18ème, inspirée des thèses galéniques et décrivant ou plutôt attestant d'une chair unique, où la femme ne serait que l'inverse de l'homme. Dans un rapport à la cosmologie, les histoires d'humeur, de variations de chaleur, de proportions permettaient ainsi d'établir que s'il n'y avait qu'un seul corps, il y avait deux êtres dont l'un, la femme, était inférieur à l'autre, l'homme. La femme n'était qu'un sexe inversé, et non l'inverse.

L'autre thèse, celle qui domina à partir du 18ème considérait à l'opposé, qu'il y avait deux corps. Deux anatomies incommensurables. Non plus dans un rapport à la cosmologie, mais bien plus à la nature, reposant sur de nombreuses observations, le corps viendra dire les différences. Cela avec la nécessité d'un nouveau vocabulaire, spécifique à chacune des chairs: ce qui était autrefois testicule féminin devient ovaire. L'apparition du mot vagin est datée aux alentours de 1700.

A la fin du 18ème, comme l'indique S. Steinberg (2002) «les savants sexualisent le corps. Désormais, toutes les caractéristiques physiques et morales des hommes et des femmes découlent en droite ligne de leur sexe, c'est-à-dire de leur conformation biologique et de leur rôle dans la reproduction». Dans le domaine de l'anatomie, c'est le squelette qui va parler, et les traités d'ostéologie sont orientés de telle sorte que la femme est faite différente et inférieure, ainsi que le démontre E. Peyre (2002).

## L'OVAIRE DE LA DIFFÉRENCE

Deux thèses différentes et opposées en un sens, mais proches dans un autre: la femme est inférieure et vue à l'aune de l'homme. Mais c'est autour d'une autre question que la différence va venir se jouer et se radicaliser: cette question est celle des menstruations. Elle aura pour effet de naturaliser la femme et de la réduire à un organe: l'ovaire. Cette différence naturelle est aussi propre à entraîner des différences de comportements. Les menstrues vont faire de la femme un être assujetti à son corps, corps étant pris comme réceptacle (cloaque?) de choses cachées (l'ovulation) et permettant de supposer des comportements cachés.

Nous retrouvons l'importance des menstruations dans un autre contexte et pour une autre thèse quasi-inverse: celle de W. Fließ et sa double théorie insécable, des périodes et de la double sexuation permanente, comme le rapporte E. Porge (1994, 1996). Ceci lui permettant de traiter de la bisexualité. Nous connaissons les discussions, l'affaire de plagiat, voire peut-être le délire paranoïaque de Fließ<sup>1</sup>, mais nous savons aussi avec Freud combien il fut influencé par le médecin berlinois au sujet de la bisexualité (Freud, 1901) et notamment par le point de vue bio-physiologique. Nous proposons à présent de suivre brièvement la pensée de Freud au long d'un certain nombre d'articles, afin de voir comment l'anatomie, bien que référence permanente, a modifié la conception théorique du masculin et du féminin chez Freud.

## FREUD, BISEXUALITÉ ET ÉNIGME

Si l'on suit les travaux de M.C. Hamon (1992), on peut s'attacher ou s'accorder à cette idée, que concernant la femme, il y eut trois périodes - le mot est peut-être mal choisi, chez Freud. Une première qui va jusqu'à 1920 à peu près où Freud semble avoir une position certaine, sûre, quant à la question du développement psychique de la fille. La seconde irait de 1923 à 1925, où il semble douter du fameux *Penisneid* mis en avant durant la première période. Enfin la troisième, qui s'étend de 1925 à 1931 où Freud pose avec une certaine fermeté que ce n'est que par rapport à la mère et non plus par rapport au père que la position féminine s'oriente.

---

<sup>1</sup> Sur cette question cf. E. Porge, Vol d'idées?, op. cit, et D. Arnoux, Erik. Porge, Vol d'idées? Wilhelm Fließ, son plagiat et Freud, in *Littoral*, n° 42, EPEL, 1995, pp. 125-137.

Freud en 1905 présente ainsi la différenciation du masculin et du féminin: «l'activité autoérotique des zones érogènes est la même pour les deux sexes et, en raison de cette concordance, la possibilité d'une différence des sexes, telle que celle qui se met en place après la puberté, est supprimée pour la durée de l'enfance (...). On pourrait formuler la thèse suivante: la sexualité des petites filles a un caractère entièrement masculin». Il ajoute à cela en 1915, une définition plus précise de ce qu'il entend par masculin et féminin, distinguant les significations biologique, sociologique et psychanalytique. Cette dernière renvoyant à l'activité-passivité et la libido étant masculine.

Ainsi, à cette époque, et jusqu'en 1925, Freud fait fonctionner l'homologie entre la petite fille et le petit garçon, ce dernier étant le point de comparaison, comme le laisse entendre cette citation: «chez l'enfant de sexe féminin la zone érogène directrice est située au clitoris; elle est donc homologue à la zone génitale masculine du gland». Pour dire cela, Freud s'appuie, dit-il, sur «tout ce que mon expérience a pu m'apprendre». De cela, on déduit logiquement, que pour que la petite fille devienne femme, tourne femme comme le dit Freud, il lui faut connaître un déplacement de zone érogène. Freud (1956) l'avait déjà énoncé dans une lettre à Fließ en 1897.

Puis, Freud (1923, a) reprend plus clairement ce couple masculin-féminin en passant d'abord par les autres couples d'opposés: «au stade de l'organisation pré-génitale sadique-anale, il n'est pas encore question de masculin et féminin, l'opposition entre actif et passif est celle qui domine. Au stade suivant, celui de l'organisation génitale infantile, il y a bien un masculin, mais pas de féminin. C'est seulement quand le développement, à l'époque de la puberté, s'achève, que la polarité sexuelle coïncide avec masculin et féminin. Le masculin rassemble le sujet, l'activité et la possession du pénis; le féminin perpétue l'objet et la passivité. Le vagin prend maintenant valeur comme logis du pénis, il recueille l'héritage du corps maternel».

Font suite à ce texte, trois autres articles de 1923 (b), 1925 et 1931 venant problématiser la théorisation du complexe d'OEdipe par l'entremise de la castration. Dans le premier, *La disparition du complexe d'OEdipe*, Freud explique comment par la menace de castration l'OEdipe en vient à disparaître chez le garçon. Il y interroge aussi «le développement correspondant» chez la petite fille. Il postule ici que la différence morphologique doit entraîner une différence dans le développement psychique. C'est la première fois que Freud introduit une différence dans le développement psychique du garçon et de la fille. C'est par le complexe de masculinité que la différence essentielle (au sens de fondamentale mais aussi de naturelle puisque premièrement morphologique) apparaît: la fille

accepte la castration et ne la craint pas comme le garçon. C'est alors que s'établit l'équation symbolique pénis=enfant. Freud note à plusieurs reprises que pour la fille, «notre matériel devient—d'une façon incompréhensible—beaucoup plus obscur et lacunaire».

C'est dans le texte de 1925, *Quelques conséquences psychiques de la différence anatomique entre les sexes*, qu'un moment clé s'introduit. En effet, comme le note Hamon (1992), «le renversement des proportions (...) suffit au déplacement de perspective. Le terme comparant est devenu le terme comparé. Ce qu'on croyait connaître, le garçon, recèle de l'inconnu. Ce qu'on croyait ne pas connaître n'était tout simplement pas reconnu». En effet, Freud (1925) reprenant ses travaux précédents explique que «lorsque nous avons étudié les premières configurations psychiques que prend la vie sexuelle chez l'enfant, nous avons toujours pris pour objet l'enfant de sexe masculin, le petit garçon. Nous pensions qu'il doit en aller de même pour les petites filles quoique d'une certaine manière différemment. On ne pouvait alors clairement constater où se révèle cette différence au cours du développement». Et comme il le notera en 1931 dans son texte *Sur la sexualité féminine*, «nous avons déjà reconnu aussi qu'une autre différence entre les sexes concerne la relation avec le complexe d'OEdipe se rapporte strictement à l'enfant de sexe masculin et que nous avons le droit de refuser le nom de complexe d'Electre qui veut insister sur l'analogie entre les deux sexes». Autrement dit, une découverte ou redécouverte vient bouleverser la théorisation du complexe d'OEdipe et vient signifier l'arrêt du parallélisme entre garçon et fille. Nous entrons alors dans une phase de «radicale dissymétrie, selon les sexes, du rapport entre complexe de castration et complexe d'OEdipe» écrit Hamon (1992). T. Laqueur (1990) parlerait ici d'incommensurabilité. En effet, Freud (1925) désigne donc une préhistoire du complexe d'OEdipe chez la fille et dit-il «ce qui lui correspond chez le garçon est à peu près inconnu». Autrement dit cette découverte vient signifier une remise en cause de l'universalité de l'OEdipe.

Or ce que Freud met en avant pour expliquer cette connaissance tardive de sa part de la préhistoire du complexe d'OEdipe chez la fille, n'est autre que le transfert: «...parce que les femmes qui étaient analysées par moi pouvaient conserver ce même lien au père dans lequel elles s'étaient réfugiées pour sortir de la phase préoedipienne en question. Il apparaît en vérité que des femmes analystes [...] ont pu percevoir plus aisément et plus clairement cet état de choses parce que leur venait en aide, chez leurs malades, le transfert sur un substitut de mère approprié». Ce que dit aussi J. Lampl de Groot (1927): «peut-être est-il très difficile de mettre au jour cette période avec un analyste masculin. Du fait qu'il est difficile pour une

femme d'entrer en rivalité avec le père analyste, le traitement ne peut dans ces conditions, remonter au-delà de l'analyse de la phase de l'OEdipe positif».

Nous constatons donc jusqu'à un certain point, ce qui n'est pas une grande découverte, que l'étude de la fille est chez Freud faite relativement à celle du garçon. D'autre part une question fondamentale apparaît ici: Freud est-il en mesure de théoriser sur les femmes? Ce que, me semble-t-il, cette question soulève est la notion de ce qu'on pourrait appeler une entente *naturelle* appropriée. Et, bizarrement, c'est au détour de ses derniers textes que Freud va de nouveau faire appel à la biologie. Ainsi dans le texte de 1925, *Quelques conséquences psychiques de la différence anatomique entre les sexes*, il écrit: «la différence qui réside dans cette part du développement sexuel de l'homme et de la femme est une conséquence naturelle de la différenciation des organes génitaux et de la situation psychique qui s'y rattache».

Nous trouvons, au travers de cette rapide lecture, exprimée cette idée de l'incommensurabilité mentionnée par T. Laqueur (1990) ayant pris force au moment des Lumières, la lecture des sexes ne se faisant plus dans un rapport à la cosmologie, mais à la nature.

Mais nous avons aussi divers éléments d'appréhension (le sens est au choix du lecteur) de l'élément femme. Dans une grande partie de sa théorisation, Freud construit son savoir sur les femmes à partir de celui qu'il a déjà construit au sujet du garçon. Nous sommes là renvoyés à cet autre élément de la démonstration de Laqueur (1990), celle de la femme comme «moindre mâle». Moindre mâle exprimant à la fois l'infériorité et la comparaison permanente à l'homme, le comportement caché, le *dark* continent (Freud, 1926) et la sexualité. Or, il nous semble à présent possible de considérer que c'est aussi par ces points précis que la question de la femme en criminologie a pu être abordée.

## FEMME ET CRIMINOLOGIE: DES TEXTES

C'est en effet par le sexe que la femme apparaît en tant que criminelle. Sexe au sens sexuel, sexualité d'abord. Pensons à C. Lombroso (1895) qui écrivait: «si l'on supprime les phénomènes sexuels, la femme criminelle n'existe plus et encore moins la prostituée»<sup>2</sup>. Cependant, si l'on poursuit cette question de

---

<sup>2</sup> Lombroso (1895) écrit aussi ceci qui rejoint notre propos: «nous avons dû prouver que la femme est intellectuellement et physiquement un homme arrêté dans son développement».

la criminalité sexuelle de la femme, ce que l'on trouve est d'abord un grand silence, et ensuite un abord aux détours de textes sur l'agression sexuelle commise par des hommes, abord interrogeant le chiffre...bien entendu noir. Et, nous retrouvons ici l'idée du comportement caché: N. Groth (1979) écrit ainsi: «les femmes peuvent cacher les contacts sexuels inappropriés avec un enfant au travers des bains ou de l'habillement des enfants».

Ce sont toutes ces approches qui vont être reprises et débattues notamment par les criminologues féministes. Or nous allons le voir, ces débats ne sont pas sans en entraîner d'autres notamment d'ordre épistémologiques.

### **Du peu au moins que:**

Comme nous l'informe notamment C. Parent (1992, 1998), c'est en effet à partir des années soixante-dix, qu'un courant féministe a revendiqué le droit à une autre criminologie: à savoir faire taire le silence qu'il y avait sur le sujet des femmes criminelles, et le faire par des femmes. Autrement dit, les femmes étaient considérées comme plus à même d'étudier le phénomène criminel des femmes. En somme, elles nous invitaient à ne pas déduire de nos savoirs sur les hommes nos connaissances sur les femmes.

Beaucoup attribuèrent ce silence au peu de criminalité faite par les femmes. Pour illustrer comment cela se caractérise, nous reprendrons juste ici un exemple tiré d'un article de C. Balier (1993) sur le viol et l'inceste: il écrivait en début d'article qu'il «ne sera pas question des mères incestueuses, du moins de celles qui réalisent effectivement l'acte. Elles sont rares et passent à l'acte dans un contexte psychotique». Cette réserve signalée permettait alors de passer à l'étude des hommes.

Il s'agit ici de montrer, en s'inspirant d'un certain nombre de textes sur le sujet, comment ce *peu* de criminalité par les femmes est passé à un *moins que*. Dit autrement, que la criminalité des femmes, au lieu d'être perçue uniquement d'un point de vue plus ou moins linéaire femmes déviantes/femmes non déviantes, est aussi considérée d'un point de vue identitaire: criminalité des femmes/criminalité des hommes. Seconde manière de dire que c'est par le sexe que la femme apparaît en criminologie, cette fois-ci au sens de son sexe. Ainsi, c'est bien la question de l'identité qui est ici mise en avant. Or comme le note M.C. Hurtig (2005) à partir d'expérimentations en psychologie sociale, cette lecture par l'identité sexuée n'est pas propre à la criminologie: «sans que cela soit conscient, *les femmes semblent perçues avant tout comme des représentantes* de leur catégorie de sexe; *les hommes plutôt comme des individus, bien distincts et distinguables*,

*non assimilables les uns aux autres sur la base de leur sexe*». A regarder les titres des ouvrages en criminologie, on rencontre ce type de distinction. Par exemple ceux des livres de R. Cario (1992, 1997), d'articles, comme ceux de R. Lucchini (1995), on perçoit que la femme présente une particularité dans son rapport au crime. Or en regardant d'encore plus près, c'est-à-dire en allant voir les sous-titres de chapitres, on se rend compte que cette particularité est, entre autres, celle d'une sous-représentation: ainsi chez Cario (1992), trouve-t-on, *La sous-représentation des femmes dans la criminalité*, ou chez M. Killias (1991), *Pourquoi les femmes commettent-elles moins d'infractions?*

#### **Quatre spécificités de la criminalité des femmes:**

C'est au sens de cette sous-représentation que nous voulons maintenant nous attacher: sous-représentation par rapport à quoi? Cario (1992), dans une perspective psychosociologique, et parfois épidémiologique, décrit quatre particularismes de la femme dans le phénomène criminel:

- La sous-représentation des femmes dans le phénomène criminel (une femme pour environ dix hommes).
- La nature des infractions (essentiellement des infractions sur enfants).
- Le mode de participation (rarement seules).
- Le moindre récidivisme.

Au sujet du premier point, Cario explique que «les femmes participent beaucoup moins que les hommes à la criminalité, qu'elles résistent davantage, en d'autres termes aux tentations illégitimes». Mais ce qui est intéressant, c'est ce qu'il ajoute ensuite: «des résistances à l'identité demeurent. Elles s'expriment par des particularismes de la criminalité des femmes, précisément liés à leur identité féminine, en général, mais encore à leur statut de femme dans notre société, en particulier».

De même, en 1997, il fait le même constat. Dans son introduction, qu'il divise en trois parties, la seconde porte sur le terme de *résistant*. Il écrit: «à tous les niveaux d'observation, cette affirmation est vérifiée. Les femmes représentent de 4 à 12% des populations sélectionnées(...). Une telle résistance est culturelle, les femmes s'arrêtant volontairement sur le chemin du crime. Elles supportent, en d'autres termes, sans faillir les stimuli douloureux en provenance de l'environnement. Et lorsque l'attente en tension est trop forte, elles réagissent par une agressivité généralement retournée contre elles-



mêmes plutôt que dirigée vers autrui». Plus loin, dans un chapitre nommé *l'acriminalité des femmes*, il rappelle: «incontestablement, la *sous-représentation* des femmes dans la criminalité constitue la caractéristique essentielle de leur participation au phénomène criminel».

Dans le même sens, Killias (1991) indique que «tout porte à croire que les statistiques de la criminalité montrent des écarts réels, attribuables à des différences de comportements liées au sexe...». Lui va introduire une autre expression dans le même registre que Cario: «les explications relatives à la sous-criminalité féminine, qui ont été présentées au fil de l'histoire de la criminologie remontent aux origines de cette science (Lombroso/Ferrero, 1895)». Et il ajoute que «de toute évidence les changements importants qu'a connus la position de la femme dans les sociétés occidentales, n'ont pas véritablement modifié son *rôle marginal* dans le domaine de la criminalité (...). En un mot, on est tenté de dire que les femmes tendent à réagir aux difficultés de la vie par le retrait dans la souffrance, alors que les hommes tendent plutôt à faire souffrir les autres (...). Il semble donc que la sous-criminalité féminine provient de larges différences comportementales entre les deux sexes». Cette sous-représentation, cette sous-criminalité, cette acriminalité donc, est ce qui a entraîné tout un champ de théorisation en criminologie. Champ de théorisation qui visait à saisir cet écart qui de fait constituait la criminalité des femmes comme spécifique. Ce point concernant la spécificité semble fondamental pour les auteurs. On l'a en effet relevé au travers des passages cités ci-avant: les auteurs vont chercher des raisons inhérentes à la femme pour expliquer son passage à l'acte.

Plus récemment C. Alix (2005) en divisant son article en deux grandes parties qui rejoignent notre propos, à savoir d'une part les spécificités quantitatives et d'une autre les spécificités qualitatives, apporte plusieurs explications au comportement déviant de la femme: tout d'abord l'auteur note que «le plus souvent, les "criminelles sexuelles" les plus violentes passent à l'acte lorsqu'elles sont sous l'emprise d'un homme lui-même ultra-violent (...) Ce sont le plus souvent des criminelles très imaginatives dans le registre de la cruauté, car elles sont sous l'emprise d'un homme ultra-violent qu'elles tentent de séduire (...) sans doute pour prouver à leur amant ce qu'elles sont capables de réaliser pour lui et grâce à lui». Cependant, on peut lire d'autres explications: outre que pour la femme «les deux notions [sexe et amour] sont étroitement liées» tandis que pour l'homme il y a dissociation, on peut aussi lire que: «En d'autres termes, il semblerait que les données chiffrées disponibles procèdent d'une sous-évaluation de la délinquance sexuelle féminine. Celle-ci serait peut-être due à la capacité fantasmatique supérieure que les femmes possèdent par rapport aux hommes et qui leur permettrait

d'adopter des modes opératoires beaucoup plus discrets pour exprimer les mêmes perversions. Les femmes ont en effet pour particularité de davantage intellectualiser leur plaisir et donc leur capacité à jouir sexuellement. C'est pourquoi, à l'image extrémiste du tantrisme, ces dernières ont moins besoin de passages à l'acte ultra-violents dans le réel pour pouvoir accéder au plaisir». On le voit donc au travers de ces exemples, particulariser la femme criminelle revient ici à naturaliser les causes de ses passages à l'acte. Ainsi C. Cardi (2004), si elle relève bien que l'approche de la délinquance des femmes (ou jeunes filles plus précisément) est construite selon la sous représentation suivant la norme des hommes (ou jeunes garçons), et selon la nature des femmes, n'en arrive pas moins à poser la spécificité comme condition d'affinement du savoir et de compréhension de cette délinquance: «...alors penser la spécificité de la délinquance féminine en dehors des schémas normatifs traditionnels et d'une soi-disant nature féminine, doit permettre d'éclairer à la fois la difficile question de l'égalité entre les sexes et celle de la différence entre les sexes. (...) La femme, parce que jugée en fonction de normes dérivées des normes établies par et pour le sexe opposé, n'est jamais pensée dans sa spécificité, elle est ainsi niée en tant que sujet à part entière». Il faudrait donc étudier la femme pour elle, dans ce qu'elle présente de spécifique. Nous retrouvons donc là la rupture épistémologique signifiée par les criminologues féministes des années 70, sur la nécessité d'établir, de construire un savoir propre aux femmes, mais non naturalisant.

On remarque donc ici un point important: ce qui fait la particularité des femmes criminelles, ce qui fait leur spécificité, est non pas d'être différentes des femmes non criminelles, autrement dit comme aurait pu le laisser entendre le titre de Cario (1992), d'être femmes et criminelles mais d'être moins criminelles que les hommes. Soit, les hommes criminels constitueraient une sorte de groupe contrôle des criminels autour duquel il serait possible de voir en quoi peuvent se déployer des spécificités. Hurtig (2005) montre que cela n'est pas d'une grande originalité. En effet, elle écrit: «Une deuxième asymétrie tient à la *valeur de référence que constitue le sexe masculin*: il est la norme, le *prototype de l'être humain*, dont la femme ne serait qu'une *variante*, voire une *déviance*...». Or ce qui paraît justement original ici, c'est qu'il s'agit d'une norme de déviance. Il peut ainsi paraître paradoxal de fixer pour un comportement déviant, la norme dans le groupe de ceux qui commettent le plus d'actes déviants. Ainsi, la norme concernant les comportements criminels se situerait du côté de ceux qui en commettent le plus. Les femmes moins criminelles seraient donc hors-normes. Pour rentrer dans la norme, suivant cette logique, il leur faudrait alors, chose étrange, augmenter leur criminalité. Ce qui vient alors confirmer ce que nous dit Hurtig, à savoir que la femme est une *déviance* de l'homme.

**Métapsychologie et théorie queer:**

A partir de la quantité et du comportement, plusieurs types de théories sont apparus (déjà avec Lombroso) fondés sur la nature (le sexe, le biologique) sur les rôles sociaux ou encore sur la personnalité. Des auteurs comme F. Adler en 1975, pouvaient ainsi à rechercher ce qui faisait la spécificité de la criminalité des femmes, écrire que les rôles sexuels y étaient pour beaucoup. Différence de socialisation, différences des opportunités... Sa théorie était celle de la convergence des rôles; lorsque les disparités sociales disparaissent, les disparités face au crime disparaissent. Adler parlera alors de masculinisation des rôles féminins. Lucchini (1995) montre bien que dans «ses conséquences ultimes cette théorie conduit à la négation du genre féminin par son assimilation au genre masculin». Cette thèse a été discutée par de nombreux auteurs mais elle comporte un intérêt: elle montre bien le rôle d'étalon que représente l'homme pour la femme.

Si ces travaux fondés sur certains courants de la sociologie ou psychosociologie constatent une différence entre la criminalité des hommes et celles des femmes, il reste que d'un point de vue psychopathologique et psycho-criminologique, voire selon d'autres théorisations issues des sciences sociales, cette différence ne semble pas tenir. Partant des comportements, les auteurs montrent qu'hommes et femmes n'ont pas les mêmes: Killias écrit que la femme est sous-représentée dans les domaines de l'agressivité et surreprésentée dans les domaines de la souffrance, tels que les maladies somatiques, les dépressions, les névroses. Or d'un point de vue métapsychologique, on sait depuis Freud, que des comportements, des troubles identiques peuvent recouvrir des sens différents, et que des comportements ou troubles différents peuvent recouvrir des logiques identiques. D'un point de vue psychopathologique et psycho-criminologique, la spécificité de la criminalité des femmes ne semble donc pas pouvoir être posée, en tout cas à partir des références épidémiologiques et comportementales. De plus, s'il est aisé, on l'a vu, pour les auteurs précédemment discutés, de passer du qualificatif de criminalité des femmes à criminalité féminine, il en va tout autrement du point de vue tant métapsychologique que sociologique.

En effet, d'une part en caractérisant l'inconscient, Freud a pu énoncer au moins deux éléments qui ici nous intéressent: d'une part l'inconscient ne connaît pas la contradiction, d'autre part il ne connaît pas la différence des sexes. Il écrit même précisément dans la cinquième conférence, en 1932, que «nous sommes habitués à considérer certaines particularités psychiques comme viriles ou bien féminines en transférant également de la sorte, au

domaine psychique, mâle ou femelle, qu'elle s'est comportée virilement en telle circonstance, fémininement en telle autre; mais vous reconnaîtrez bientôt que nous ne faisons ainsi que témoigner notre respect de l'anatomie et de la convention. La distinction établie n'est pas d'ordre psychologique». Prise dans cette acception métapsychologique, l'appellation criminalité féminine pourrait ne pas comprendre que des femmes.

D'autre part, certains courants des sciences sociales nous enseignent aujourd'hui que le genre comme construit peut tout à fait ne pas se trouver en adéquation exacte avec le sexe anatomique. Ce que pourrait très bien signifier l'aphorisme célèbre «on ne naît pas femme, on le devient» (S. de Beauvoir, 1949). Cependant, c'est plus particulièrement à la perspective *queer* que nous pensons ici. Concernant la définition du *queer*, nombreux sont les auteurs, à l'instar de D. Eribon (1998) à mettre en avant l'explication qui suit: «jusqu'alors une injure qui signifiait “étrange”, “bizarre”, “spécial”, “malade”, mais aussi plus spécifiquement “pédé”. C'est donc un mot d'insulte que se sont réappropriés les théoriciens et historiens de la sexualité pour faire apparaître comme “bizarre”, tout ce qui peut sembler naturel...». Cependant, peu présentent le sens avancé par E. K. Sedgwick (1998), et qui peut renvoyer au titre de l'article de Eribon (1998), *Traverser les frontières*: «le mot *queer* lui-même signifie “à travers”, il vient de la racine indo-européenne *twerkw*, qui a donné également l'allemand *quer* (transversal), le latin *torguere* (tordre), l'anglais *athwart* (en travers...). Ce sont précisément des énoncés “à travers” que de nombreux écrits s'efforcent de produire aujourd'hui: à travers les sexes, à travers les genres, à travers les “perversions”...». Eribon (1999) reprend d'ailleurs de manière plus explicite, cette référence au transversal: «le mouvement *queer*, aux Etats-Unis, (...) a voulu retrouver l'inspiration subversive des mouvements des années soixante et soixante-dix (...) Bien des discours révolutionnaires des années soixante-dix ont retrouvé spontanément - mais avec des implications idéologiques et politiques opposées - ces mythes de la bisexualité ou de la polysexualité et ont rêvé de lendemains de révolution qui mettraient fin à l'oppression des homosexuels en les faisant disparaître en tant que tels dans la grande communication sexuelle de la “transversalité”».

L'enjeu y est en somme de déconstruire les genres, où «il ne s'agit plus de comprendre le genre (masculin/féminin) seulement par rapport à la différence sexuelle comme si elle en était la cause ou la source mais d'y voir le produit de diverses technologies sociales comme le cinéma, les discours institutionnalisés, les épistémologies, les pratiques critiques comme les pratiques de la vie quotidienne. Le genre (...) ne préexiste pas à sa représentation» (Bourcier, 2001). Il n'existe ainsi selon les théoriciens du

*queer* que «des identités de positions» (Bourcier, 2000). Cette théorisation considère ainsi le masculin et le féminin comme performance et performativité: cette dernière renvoyant à «la dimension du discours qui a la capacité de produire ce qu'il nomme», (Butler, 1994). C'est notamment cette performativité qui lui permet d'avancer dès 1990 que l'identité résulte d'actes répétés: «si le genre est quelque chose que l'on devient – mais une chose qui ne peut jamais être, alors le genre est lui-même une sorte de devenir ou d'activité. Dans ces conditions il ne faudrait pas envisager le genre comme un nom, une chose substantive ou encore un marqueur culturel, statique, mais plutôt comme une action répétée (...). En réalité, le genre serait une sorte d'action culturelle/corporelle nécessitant un nouveau vocabulaire qui institue et fasse proliférer toutes sortes de participes présents, des catégories expansibles et ouvertes à la resignification qui résistent aux restrictions que la grammaire, binaire et substantivante, impose au genre» (Butler, 1990).

En somme, pour J. Butler «le genre est toujours un faire, mais non le fait d'un sujet qui précéderait ce faire. (...) Il n'y a pas d'identité de genre cachée derrière les expressions du genre; cette identité est constituée sur un mode performatif par ces expressions, celles-là mêmes qui sont censées résulter de cette identité» (Butler, 1990).

Ce que montrent ces développements, c'est que si la conceptualisation criminologique par les sexes et les genres est possible en certains champs de théorisation, elle reste d'une part structurellement inopérante en psychopathologie et psycho-criminologie, pour peu que ces dernières prennent une orientation freudienne, et d'autre part intenable pour certains courants, résolument constructionnistes, des sciences sociales. En tout cas, le passage dans le discours, d'une référence épidémiologique ou phénoménologique à une référence psychopathologique, n'est pas sans entraîner quelques conséquents hiatus concernant le sujet traité. Ce passage génère un malentendu: utilisant les mêmes concepts nous ne parlons plus de la même chose. Reste donc au psycho-criminologue la possibilité de parler des femmes criminelles ou des hommes criminels, en n'étant pas dupe du lieu d'où il parle.

**Bibliographie:**

- ALIX C. (2005). La femme en tant que criminelle sexuelle. *Forensic*, 20, 41-47.
- ARNOUX D. (1995). Erik. Porge, Vol d'idées? Wilhelm Fließ, son plagiat et Freud. *Littoral*, 42, 125-137.
- BALIER C. (1993). Viols et incestes, auteurs et victimes. *Les troubles de la sexualité*. Paris: PUF.
- BEAUVOIR (de) S. (1949). *Le deuxième sexe*. Paris: Gallimard.
- BOURCIER M.H. (2000). Foucault et après...Théorie et politiques queers, entre contre-pratiques discursives et politiques de la performativité. In D. WELZER-LANG (éd.) *Nouvelles approches des hommes et du masculin*. Toulouse: Presses Universitaires du Mirail, pp. 171-186.
- BOURCIER M.H. (2001). *Queer Zones, Politiques des identités sexuelles, des représentations des savoirs*. Paris: Balland.
- BUTLER J. (1990). *Trouble dans le genre, pour un féminisme de la subversion*. Paris: La Découverte.
- BUTLER J. (1994). *Le genre comme performance*. In J. BUTLER, *Humain, inhumain, Le travail critique des normes, Entretiens*. Paris: Editions Amsterdam, pp. 13-42.
- CARDI C. (2004). La production du genre au sein de la justice des mineurs: la figure de la délinquante chez les juges des enfants. In S. Denèfle (dir.), *Femmes et villes*. Paris: Presses Universitaires François-Rabelais, MSH, «Villes et Territoires».
- CARIO R. (1992). *Femmes et criminelles*. Toulouse: Erès.
- CARIO R. (1997). *Les femmes résistent au crime*. Paris: L'Harmattan.
- ERIBON D. (1998). Traverser les frontières. In D. ERIBON (éd.) *Les études gay et lesbiennes*. Paris: Editions du Centre Pompidou. pp. 11-25.
- ERIBON D. (1999). *Réflexions sur la question gay*. Paris, Fayard.
- FINKELHOR D. et RUSSEL D. (1984). Women as perpetrators: review of the evidence. In D. FINKELHOR (éd.) *Child sexual abuse, new theory and research*. New-York : The Force Press. pp. 171-187.
- FREUD S. (1904). *Psychopathologie de la vie quotidienne*. Paris: Petite Bibliothèque Payot.
- FREUD S. (1905). *Trois essais sur la théorie sexuelle*. Paris: Gallimard-Folio.
- FREUD S. (1966). *La naissance de la psychanalyse*. Paris: PUF.
- FREUD S. (1923). L'organisation génitale infantile. In S. FREUD. *La vie sexuelle*. Paris: PUF, pp. 113-116.
- FREUD S. (1923). La disparition du complexe d'OEdipe. In S. FREUD. *La vie sexuelle*. Paris: PUF, pp. 117-122.
- FREUD S. (1925). Quelques conséquences psychiques de la différence anatomique entre les sexes. In S. FREUD. *La vie sexuelle*. Paris: PUF, pp. 123-132.

- FREUD S. (1926). *La question de l'analyse profane*. Paris: Gallimard-Folio.
- FREUD S. (1931). *Sur la sexualité féminine*, In S. FREUD. *La vie sexuelle*. Paris: PUF, pp. 139-155.
- FREUD S. (1932). *La féminité*. In S. FREUD. *Nouvelles conférences sur la psychanalyse*. Paris: Payot. pp. 146-178.
- HAMON MC. (1992). *Pourquoi les femmes aiment-elles les hommes? Et non pas plutôt leur mère*. Paris: Seuil.
- HARRATI S., VAVASSORI D. et FAVARD A.M. (2001). *La criminalité des femmes: données théoriques*. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 3, 334-348.
- HURTIG M. C. (2005). *A l'aune des rapports de domination. Les automatismes dans les façons de penser les hommes et les femmes*. In P. MERCADER (éd.) *Le sexe, le genre et la psychologie*. Paris: L'Harmattan. pp. 35-51
- KILLIAS M. (1991). *Précis de criminologie*. Berne : Staempfli & Cie.
- LAQUEUR T. (1990). *La fabrique du sexe, essai sur le corps et le genre en Occident*. Paris: Gallimard.
- LOMBROSO C. et FERRERO G. (1895). *La femme criminelle et la prostituée*. Grenoble: Jérôme Millon.
- LUCCHINI R. (1995). *Femme et déviance, ou le débat sur la spécificité de la délinquance féminine*. *Revue européenne des sciences sociales*, XXXIII, 102, 127-168.
- PARENT C. (1992). *La contribution féministe à l'étude de la déviance en criminologie*. *Criminologie*, XXV, 2, 73-91.
- PARENT C. (1998). *Féminismes et Criminologie*. Montréal: Presses Universitaires de Montréal.
- PEYRE E. (2002). *Anatomiquement correct, l'art et la manière d'imprimer une idéologie dans l'os humain*. *La Recherche, Hors série n°6*, 72-74.
- PORGE E. (1994). *Vol d'idées? Wilhelm Fließ, son plagiat et Freud*. Paris: Denoel-L'espace analytique.
- PORGE E. (1996). *Freud Fließ, mythe et chimère de l'auto-analyse*, Paris: Anthropos-Economica.
- SEDGWICK E.K. (1998). *Construire des significations queer*. In D. ERIBON (éd.), *Les études gay et lesbiennes*. Paris: Editions du Centre Pompidou. pp. 109-116
- STEINBERG S. (2002). *Anatomie d'une double révolution, de l'inégalité des sexes à l'égalité du sang: le tournant des Lumières*. *La Recherche, Hors série n°6*, 14-18.

## **BİLGİ ve İLETİŞİM TEKNOLOJİLERİNİN ÜRETTİĞİ SORUNLAR: MAHREMIYET ve ÖZGÜRLÜK**

*Göknur Bostancı EGE\**

### **Abstract**

Information and communication technologies are considered as technologies of freedom. They liberate people from any geographical, physical, political and social boundaries. However, the same technologies blur the boundaries between public and private space. Thus information and communication technologies facilitate the violation of copyright, transgression of privacy, and give way to new kinds of crimes called cyber crimes. They also provide new tools of surveillance for judicial purposes. Nevertheless human being needs privacy as well as protection from crimes. Both the necessity of using surveillance technologies (which are mainly information and communication technologies) against the risk of terrorism and crimes, and the need for privacy are increasing. This is a paradox of modern society and privacy becomes a more delicate issue in contemporary society. Even if surveillance could prevent from terrorism and various kinds of crimes, what would be the cost that we have to pay: the loss of privacy?

### **Özet**

Bilgi ve iletişim teknolojileri özgürleştirici araçlardır. Çünkü, insanoğlunu coğrafi, fiziksel, siyasi, sosyal sınırlamalardan bağımsız kılar. Öte yandan aynı teknolojiler özel alan ve kamusal alan arasındaki sınırı da silikleştirmektedir. Bu durum mahremiyetin zedelenmesine, telif hakları sorunlarına ve elektronik ortamda gerçekleşen her türlü hırsızlık, toplumsal normlara aykırı davranışı kapsayan siber suçlara zemin hazırlamaktadır. Başka bir kişinin yaşamını olumsuz etkileyen her davranış kriminoloji ya da hukuk bilimi açısından "suç" olarak tanımlanmamış olabilir (Söz konusu teknolojilerin çok ileri olduğu ülkelerde bile siber suç ve siber hukuk çalışmaları gelişme aşamasındadır.) Ancak toplumsal bir varlık olan insan, sosyal bağlara ihtiyaç duyduğu kadar mahremiyete, sahip olduğu ve ürettiği şeyleri istediği kişilerle ve karşılığını alarak paylaşmaya gereksinim duyar.

\* Yrd. Doç. Dr., Ege Üniversitesi Edebiyat Fakültesi Sosyoloji Bölümü



## GİRİŞ

Bilgi ve iletişim teknolojileri özgürleştirici araçlar olarak görülür. Çünkü insan-  
noğlunu coğrafi, fiziksel, siyasi, sosyal sınırlamalardan bağımsız kılar. Öte  
yandan aynı teknolojiler, özel alan ve kamusal alan arasındaki sınırı da silik-  
leştirmektedir. Bu durum mahremiyetin zedelenmesine, telif hakkı sorunları-  
na ve elektronik ortamda gerçekleşen çeşitli hırsızlıkları, toplumsal normlara  
aykırı davranışları kapsayan siber suçlara zemin hazırlamaktadır. Başka bir  
kişinin yaşamını olumsuz etkileyen her davranış kriminoloji ya da hukuk bili-  
mi açısından ‘suç’ olarak tanımlanmamış olabilir (Söz konusu teknolojilerin  
çok ileri olduğu ülkelerde bile siber suç ve siber hukuk çalışmaları gelişme aş-  
masındadır). Ancak toplumsal bir varlık olan insan, sosyal bağlara ihtiyaç duy-  
duğu kadar mahremiyete, sahip olduğu ve ürettiği şeyleri istediği kişilerle,  
karşılığını alarak paylaşmaya, özel bir alana ve özel yaşama gereksinim duyar.

## SUÇU ÖNLEME-MAHREMİYETİ KORUMA İKİLEMİ

Bugün mahremiyet ihlallerini kolaylaştıran teknolojilerle birlikte daha sık  
gündeme geliyor olsa da mahremiyet konusu eski bir meseledir ve mahremi-  
yet kavramı her zaman problemlili bir konu olmuştur. Mahremiyetin ne oldu-  
ğuna ve sınırlarına ilişkin kavrayış zamandan zamana, mekândan mekâna,  
toplumdan topluma ve kişiden kişiye değişen bir nitelik taşır. Oldukça geniş,  
karmaşık ve bir o kadar göreceli bir kavram olan mahremiyet konusunda So-  
love’nin işaret ettiği gibi örneğin aile, beden ve ev gibi genel olarak kabul  
edilen mahrem alanlar olsa da bugünün mahremiyet kavrayışı geçmişten  
farklıdır (Solove, 2002, s.1132-1040).

Bir Türk atasözü “Açık kapı melanet, kapalı kapı selamet” derken özel alan  
ve özel alana ilişkin sınırların korunmasını olumlar. İngilizlerin “Erkeğin evi  
kalesidir” sözü evin kişinin krallığı olduğuna ve dışarıdan müdahaleden ba-  
ğımsızlığına vurgu yapar. Ancak evin mahremiyeti meselesi de problemlili bir  
konudur. Sözelimi ev içinde koca eşine ya da ebeveynler çocuklarına şiddet  
uyguluyorsa ve hane içindeki bazı üyelerin istismarı ya da ev içinde başka  
bir toplumsal suçun işlenmesi söz konusu ise evin mahremiyeti hala geçerli  
olmalı mıdır? Yine bir Türk atasözü “kol kırılır yen içinde kalır” derken aile  
içersinde olup bitenlerin -bu bir şiddet bile olsa- saklı tutulmasını öğütler.  
Görüldüğü gibi bir yanda diğerlerinin saldırılarına karşı kişinin haklarının  
korunması diğer yanda mahremiyete zarar vermeme meselesi bir ikilemi or-  
taya çıkarır. Biri için diğerinden vazgeçmeden kişilerin haklarının en iyi şe-  
kilde korunması oldukça hassas bir meseleye dönüşür. Çünkü mahremiyet  
insanoğlu için her zaman önemli bir gereksinim olmuştur.

Wilhelm Conrad Röntgen, X ışınlarını bulduğunda (1895) bu yeni buluş ile duvarların arkasının izlenebileceği ev içindeki özel hayatın mahremiyetinin ortadan kalkacağı gibi endişelerin baş göstermesi<sup>1</sup>, teknoloji ve mahremiyet ilişkisine dair insanın kavrayışı ile ilgili fikir vermektedir. Bugün uzay istasyonu ya da bir uzay aracında dar bir alanda bir arada yaşamak zorunda kalan astronotların mahremiyet gereksinimleri tartışılmaktadır<sup>2</sup>. Londra’da sergilenen tekyönlü aynalı camla kaplı (dışardan içerisi görünmeyen ve sadece içerden dışarıya görülebilen) şeffaf tuvalet, mahremiyet konusunda yeni tartışmaları harekete geçirmiştir. Bilgi ve iletişim teknolojileri mahremiyeti koruyan sınırları alt üst eden olanaklar sunarken insan için bu kadar önemli olan mahremiyet, kişisel bilgileri de kapsayarak bilginin Dijitalizasyonu ile birlikte üçüncü şahısların müdahalesine açık hale gelmiştir.

## **BİLGİNİN DİJİTALİZASYONU**

Bilgi ve iletişim teknolojileri bilginin dijitalize edilmesini sağlarken, kataloglanmasını, saklanmasını ve bilgiye erişimi kolaylaştırmaktadır. Kâğıda dayalı olmaksızın kaydedilebilmesi dijitalize edilmiş bilginin, arzu edildiğinde orjinalinden daha iyi, daha yüksek çözünürlüklü ve renkli olarak kâğıda basılabilmemesine engel değildir. Ancak bilginin dijitalizasyonu ile çok büyük miktarlarda bilginin saklanması, taranması, paylaşılması konusunda kâğıda dayalı olana kıyasla ciddi zaman ve alan tasarrufu sağlanmıştır. Böylesi bir “kâğıtsız toplum” çevre açısından olduğu kadar bilgi paylaşımı açısından da iyidir; bilgi değiş-tokuşu zaman kaybı olmaksızın ve daha etkin bir şekilde gerçekleştirilebilir (Paul; Gochenouer, 1994, s. 89).

Ancak günlük yaşantımızın ve işlerimizin giderek daha fazla bilgi ve iletişim teknolojilerine dayalı hale gelmesinin bazı savunmasızlıkları doğurduğuna dikkat çekilmektedir. Elektronik veri tabanları kırılabilen ve kopyalanabilmekte, bilgi otobanları üzerinden akan kişisel, hassas, devlet ya da endüstriyel kuruluşlar için önemli olan bilgiler, kişisel sağlık kayıtları üçüncü şahıslar tarafından izlenme; kaza, sabotaj ya da doğal bir felaket yoluyla bozulma, yok edilme tehlikesi karşısında savunmasız kalmaktadır. (Paul; Gochenouer, 1994, s. 91)

---

1 X-Ray buluşu konusunda detaylı bilgi için bkz. <http://www.discoveriesinmedicine.com/To-Z/X-ray-Machine.html>

2 Detaylı bilgi için bkz. “Staying sane in outer space: virtual-reality therapy for astronauts – Health Psychology Today, Nov-Dec, 2002 by David Gallagher

## SİBERUZAYDA ÖZEL ALAN KAMUSAL ALAN AYRIMI

Siberuzay özel alan ve kamusal alan (herkese açık alan) arasındaki sınırı önemli ölçüde etkilemiştir. İnternetle birlikte evinden bilgisayar ağı ile dünyaya açılan birey -özel alanı içinde- herkese açık bir alana girmiş olmaktadır. Reel dünyada kişiler genellikle iş yerindeki odası, evi hatta evi paylaştığı diğer kişilere karşı özel bir alan olarak yatak odası gibi özel mekânlara sahiptir. Oysa bilgisayar ve iletişim teknolojileri özel alan ile kamusal alan ayrımını derinden etkiler;

*“Bilgisayarlar ve ağlar, mahremiyet zeminlerini değiştirmektedir. Reel dünyada, kapalı kapılar, kilitli dolaplar ve mühürlü zarflar gibi fiziksel ipuçları bize, mahremiyete saygıyı hatırlatır... Siberuzayda fiziksel ipuçları kaybolur ve özel ve kamusal alan arasındaki ayrım silikleşir.”*

(Stefik, 1999, s.199-200)

Bilgi ve iletişim teknolojilerinin özel ve kamusal alan sınırı üzerine etkisine ilişkin en iyi örneklerden biri JenniCAM fenomenidir:

Nisan 1996’da İnternet kullanıcıları yeni bir web fenomeni ile tanışmıştır. Jenifer Ringley adındaki genç bir kadın JenniCAM olarak bilinen web sitesinde evine yerleştirdiği dijital kameralar aracılığı ile günlük aktivitelerini İnternet üzerinden yayınlamaya başlamıştır. Böylece genç bir kadının özel alanına, yatak odasına, izleyicilerin rahatlıkla onu gözetleyebilecekleri bir pencere açılmıştır (Jimroglou, 2001, s. 286-287).

Siberuzay aynı zamanda hem özel alan hem de kamusal (herkese açık olan) alan olma özelliğini taşır. Bir yandan bilgi ve iletişim teknolojileri ile birlikte işyeri eve taşınabilir hale gelirken, diğer yandan kişi özel alanında ya da evinde herkese açık bir alanda bulunabilmektedir. Aslında, siberuzayda mahremiyet meselesinin oldukça sorunlu olmasının bir nedeni de budur.

## GÖZETİM TOPLUMU

Günümüzde teknoloji mahremiyeti tehdit eden çeşitli olanakları kullanıcılarının önüne sunmaktadır. Telefon konuşmalarının dinlenmesi, GPS (Global Positioning System) ile yerküre üzerinde bulunan yeri tespit eden teknolojiler, gizli kamera ya da kapalı TV sistemleri, uydudan çekilen ayrıntılı fotoğraflarla gezegenimizin yörüngeden izlenebilmesi, casus uydular, kamera-

lı cep telefonları vb. çok sayıda teknolojik imkân bu olanaklara erişebilen kişilere ve ülkelere gözetleme imkânı sağlayarak, gözetim toplumunun koşullarını hazırlar.

Bütün bunlar söz konusu teknolojilerin, başta ABD olmak üzere bilgi ve iletişim teknolojilerini üreten ve bu teknolojilere en fazla erişebilen ülkelerin, dünyanın geri kalanı üzerindeki gözetimine yol açtığına ilişkin tartışmaları beraberinde getirmiştir. Bilgi ve iletişim teknolojilerinde yaşanan gelişmeler, bu teknolojilerin patronlarını ve söz konusu teknolojilerin üretimi ve kullanımını konusunda dünyanın geri kalanı ile arasındaki açığı her gün daha da açan, az sayıda gelişmiş ülkeyi, adeta Yüzüklerin Efendisi'ndeki hiçbir şeyin kaçamadığı Sauron'un gözüne<sup>3</sup> dönüştürmektedir. George Orwell'in "Bin Dokuz Yüz Seksen Dört"<sup>4</sup> adlı romanı bugün gerçeğe, modern toplum ise bütün bu gözetim olanakları ile Foucault'nun işaret ettiği panoptik toplum<sup>5</sup> denen şeye dönüşmektedir.

## GÖZETİM TOPLUMUNA TEPKİLER

*"Bizler kamusal alanda iken bile mahremiyet bekleriz. Mahrem gördüğümüz bütün etkinlikler perde arkasında ortaya çıkmaz. Okuduğumuz kitaplar, satın aldığımız ürünler, ilişki kurduğumuz insanlar çoğunlukla sır olarak görülmeseler de her şeye rağmen bütün bunları mahrem kabul ederiz."*

(Solove, 2002, s. 1109)

1996 yılında New York'ta kamusal alanlara yerleştirilen güvenlik kameralarını protesto etmek amacıyla Gözetleme Kamerası Oyuncuları adlı bir grup kurulmuştur. Bugün dünyanın çeşitli yerlerinde ve İstanbul'da gözetleme kamerası oyuncularını hareketini destekleyen gruplar bulunmaktadır. İstan-

<sup>3</sup> John Ronald Reuel Tolkien'in üç ciltlik fantastik kurgu öyküsünde (Lord of The Rings) yer alan kötülüğün sembolü ve her şeyi gören ateşten göz.

<sup>4</sup> bkz. "Nineteen Eighty Four" George Orwell'in, tele-ekran ağlarıyla sürekli parti propagandası ve gözetimin vurgulandığı atom savaşı sonrası üç büyük devlete bölünmüş dünyayı anlatan ve daha sonra popüler hale gelen büyük kardeş (Big Brother) ve düşünce polisi gibi terimleri içeren ilk olarak 1948'de yayınlanan romanı.

<sup>5</sup> bkz. Foucault Michel Hapishanenin doğuşu: gözetim altında tutmak ve cezalandırmak (Discipline and Punish: The Birth of the Prison); çev. Mehmet Ali Kılıçbay, Ankara: İmge, 2000.

bul'daki gözetleme kamerası oyuncuları 17 Haziran 2005'te İstanbul Emniyet Müdürlüğü bünyesinde hizmete giren Mobil Elektronik Sistem Entegrasyonu (MOBESE) ile kentin en işlek yerlerine 570 adet güvenlik kamerası yerleştirilmesini protesto etmektedir ve güvenlik kameralarının önünde NOBESE olarak adlandırdıkları eylemlerini gerçekleştirmektedirler.

Bugün, genetik teknolojisindeki gelişmelerle birlikte bireylerin DNA kayıtlarına kadar, kişisel bilgilerinin tutulduğu veritabanlarının oluşturulmasının, mahremiyeti yok eden, insan haklarına aykırı bir süreci başlattığı tartışılmaktadır. Genetik mühendisliği ve biyo-teknoloji alanındaki gelişmeler toplanan bu gibi bilgilerin kişilerin aleyhine kullanılabileceği endişesini ya da söz konusu bilgilerin mahremiyeti gibi ahlaki kaygıları ve tartışmaları da gündeme getirmiştir.

Lyon, bilgisayar teknolojilerinin bireylerin bilgilerine veritabanları aracılığıyla ulaşmayı kolaylaştırdığını ifade ederken, bilgi teknolojilerinin gözetim toplumuna hizmet eden boyutuna dikkatleri çeker. Gözetim, bu teknolojilerle birlikte 'kağıt'a dayalı olandan 'elektronik gözetim'e kaymıştır (Lyon, 1997, s.63-65).

*“Yazı tarihin somut olarak nakledilmesini mümkün kılmak suretiyle zamanı ‘bağlar’. Matbaa da fikirlerin yaygın dağıtılmasını kolaylaştırmak suretiyle, zamanın ‘bağlanmasına’ katkıda bulunur. Telgraf ve telefon iletişimi, ulaşımdan ayırmak suretiyle bu süreci hızlandırmıştır. Mesajlar artık at sırtında veya posta arabasıyla taşınmak zorunda değildir.”*

(Lyon, 1997, s. 70)

Lyon, yerin ve zamanın böylesine 'bağlanma'sının gözetimle olan ilişkisi üzerinde durur ve kodlanmış bilginin biriktirilmesine imkân veren bilişim teknolojilerinin, günbegün hatta dakika dakika gözetim ve izlemeyi olanaklı kıldığına dikkat çeker. Kayıtların kâğıt üzerinde olduğu dönemlerde, bu verilerin saklanabilmesi için çok büyük alanlara ve bu veriler üzerinde araştırma yapabilmek için çok fazla zamana ihtiyaç vardır. Oysa bugün bilgisayar teknolojisi, her iki sorunu da ortadan kaldırarak veri depolamayı kolaylaştırmıştır.

## KİŞİSEL BİLGİLERİN DOLAŞIMI

Bu bilgilere ulaşma, kimi zaman kişiler, kimi zaman devletler, siyasi ve ekonomik iktidar sahipleri ya da şirketler tarafından gerçekleştirilebilirliği olan bir gözetimin önünü açar;

*“Bilgi iktidar demektir; dolayısıyla hükümetlerin şirketler gibi veri işleme prosesleriyle ilgilenmesi şaşkıncı değildir. Bunu tamamen yasal birçok nedene dayanarak yaparlar; sigortadan para talep edenleri izlemek, suça karşı savaşmak, teröristleri izlemek gibi. Ama bu kaçınılmaz olarak hükümet tarafından daha fazla izlenmek anlamına gelmektedir.”*

(Çoşkun, 2000, s.23)

Kişisel görüntü ses ya da bilgiler onların rızası olmaksızın alınabilmekte ve başta İnternet olmak üzere çeşitli yerlerde yayınlanabilmektedir. Son zamanlarda manken, oyuncu, şarkıcı gibi ünlülerin mahrem görüntülerinin gizlice çekilerek İnternet üzerinden dağıtılmasıyla ilgili skandallar sıklıkla ortaya çıkmaya başlamıştır. Kameralı cep telefonlarının yaygınlaşması ile sadece ünlülerin değil sıradan insanların bu türden mahrem görüntülerinin bloglarda dolaşımı, çeşitli sitelerde yayınlanması gibi pek çok mahremiyet tacizi kolaylaşmıştır.

Güvenliğin sağlanması ve insanların özgürlüklerine yapılabilecek saldırıların önlenmesini amaçlayan güvenlik kameraları bir başka sorunlu konu haline gelmiştir. Bu kameralarla suçluları yakalamak ve suçu önlemek mümkün müdür? Eğer mümkünse bile kişilerin günlük yaşam içerisinde izlenmeleri bir tür gözetleme midir? Başka deyişle kişisel hakları korumak için geliştirilen teknik ve kullanılan teknolojiler başka bir kişisel hakkın: mahremiyetin zarar görmesine mi yol açmaktadır?

Kişisel bilgilerin de bulunduğu veri tabanlarına SQL şırıngalama gibi çok basit yöntemlerle üçüncü şahısların erişimi mümkün olabilmektedir. IP adreslerinin, cookie'lerle web sitesini ziyaret edenlerin bilgilerinin, isim ve adreslerinin internet üzerinde akışı ve e-posta adresinden, kredi kartı bilgilerine kadar çok çeşitli özel bilgilerin veri tabanlarında depolanması ve üçüncü şahısların izinsiz girişlerinden korunamaması önemli internet güvenliği meseleleri haline gelmiştir. Kötü niyetli kişilerin elinde bu bilgiler kişisel güvenliği tehdit eden araçlar olacaklardır.

## SİBER SUÇLAR

İnternet teknolojisi ile birlikte gelişen siber suçlar olarak adlandırılan yeni suç türleri doğmuştur. İnternet suçları, internet aracılığı ile gerçekleştirilen, müstehcen ya da şiddet içeren yayın yapılması ya da bu tür materyallerin e-posta yoluyla tartışma gruplarına, mail listelerine gönderilerek yayılması, çocuk pornografisi, soykırım amaçlı ırkçı propagandalar, terör amaçlı siyasi propagandalar, kişilerin ya da organizasyonların bilgisayarlarına izinsiz girilmesi vb. eylemleri kapsamaktadır. Telif hakkına tecavüz edilmesi, kişi kurum ya da organizasyonlarla ilgili yanlış bilgi yayınlanması, data hırsızlığı, online sahtekarlıklar, hackerlık, virüs yazma vb. uzayıp giden ve İnternet üzerinden gerçekleştirilen, çok sayıda suç ve bu suçları işleyen kimseler, insanların yaşamına girerek, topluma ve kişisel haklara zarar vermektedir. Bu gün pek çok ülke hukukunda İnternet suçlarıyla ilgili yasalara yer vermeye başlanmıştır. Bütün bunlar siberuzayın 'kanunsuz bir yer' olmadığına işaret eden gelişmelerdir (Racicot; Hayes; Szibbo; Trudel, 1998, s. 96-106).

Bilgi bir güç ve meta haline geldiğinde, bu güce sahip olan ülkelerin ve kuruluşların, onu korumak için en az onu geliştirmek için olduğu kadar zaman ve para ayırmaları gerekmektedir. 'Hacker'lık ya da 'Cracker'lık olguları, işte bu bilgiyi tekelinde bulundurabilme çabalarına karşı gelişmiş bir reaksiyon olarak nitelendirilebilir (Clough; Mungo, 1999). Öyle ki 'hacktivizm', bilgisayar 'hackleme'nin teknolojik bilgisiyile, geleneksel siyasi karşı çıkış metodlarının birleşimini ifade eden bir deyimdir ve orjinal hacker etiğinin biçim değiştirmiş çağdaş bir şekli olarak görülmektedir (Taylor, 2001 s. 59).

Elektronik fon transfer sistemlerinin gelişmesiyle birlikte bağlantı-ıç (online) sahtekarlıklar için yeni bir alan açılmıştı; ATM'ler (Automated Teller Machine) ve EFTPOS (Electronic Funds Transfer at Point Of Sale) teknolojileri bağlantı-ıç (online) dolandırıcılara hedef oluştururken, kredi kartı detayları yetkisi olmayan kişilerce kolayca ele geçirilerek kullanılabilir hale gelmiştir. Örneğin 1994 yılının Haziran ve Ekim ayları arasında bir grup Rus hacker, bankanın fon transfer sistemine kişisel bilgisayarlarından defalarca girerek ve çalınmış kredi kartı numara ve şifrelerini kullanarak, Citibank müşterilerinin hesaplarından 10,7 milyar dolar çalma teşebbüsünde bulunmuş, fakat kısa süre sonra yakalanmıştır (Grabosky; Smith, 2001, s. 34). İzinsiz giriş, hırsızlığın yanı sıra protesto, siber-casusluk, siber-teröristlik vb. amaçlarla da yapılabilmektedir (Wall, 2001, s. 4).

## **MAHREMİYET-DİJİTAL AYAK İZLERİ**

Teknik olarak çok büyük miktarda kişisel bilginin toplanması ve araştırılması daha önce olmadığı kadar kolay hale gelirken, arkalarında bir çeşit data gölgesi bıraktıkların için benzin istasyonlarından, bankamatiklere, e-posta okumak için İnternete bağlanmaya kadar pek çok yol ile bireyleri dünyanın bir uzundan diğer ucuna izlemek mümkündür (Fairweather and Rogerson'dan<sup>6</sup> aktaran: Dhillon; Moores, 2001 s. 67).

American Management Association (AMA) tarafından gerçekleştirilen ve İnternette yayınlanan "Workplace Monitoring & Surveillance" araştırması sonuçları 1998-2001 arasında çalışanların telefon konuşmalarının kaydedilip izlenmesi, çalışanların iş performanslarının videoya kaydedilmesi, telefon kullanım miktarlarının ve aradıkları numaraların izlenmesi ve güvenlik amaçlı video kayıtları gibi izleme biçimlerinde artış yönündeki eğilimle birlikte önemli bir fark olmamasına karşın, bilgisayar dosyalarının depolanması ve izlenmesi, e-postaların depolanması ve izlenmesi, İnternet bağlantılarının izlenmesi, bilgisayar kullanımının, İnternete bağlanma sayısı ve basılan tuş sayısının takip edilmesi gibi bilgisayara dayalı izleme biçimlerinde artış olduğuna işaret etmektedir<sup>7</sup>.

Bilgi ve iletişim teknolojileriyle birlikte mahremiyet, telif hakkı gibi meseleler daha karmaşık bir hal almıştır. İnternetin aynı zamanda hem özel alan ve hem de kamusal alan olması durumu, İnternet üzerindeki mahremiyetin ve mahremiyet ihlallerinin tanımlanması meselesini beraberinde getirir. Dhillon ve Moores, İnternet mahremiyetini izinsiz girişlere kapalı ve bu tür müdahalelerden bağımsız olma durumu olarak ifade ederken, burada anahtar kavramın 'izinsizlik' olduğuna dikkat çeker. Kullanıcılar, kişisel bilgilerinin izlenmesinden hoşlanmamakla birlikte, satın aldıkları şeylerin ve alışkanlıklarının veritabanlarında saklandığının ve izlendiğinin farkındadırlar. Dhillon ve Moores, kişisel bilgileri toplamak amacıyla izinsiz girişle birlikte mahremiyet ihlalinin başladığına işaret eder. (Dhillon; Moores, 2001 s. 67)

Chapman ve Dhillon'un dikkatimizi çektiği şu sorular bugün İnternet kullanıcılarını İnternete girdikleri anda bir tercihle baş başa bırakır (2001, s. 76):

---

6 Bkz. Fairweather, N. B., and Rogerson, S. (2000) Social responsibility in the information age, Leicester: CCSR, De Montfort University, UK.

7 American Management Association (AMA) Survey Workplace Monitoring & Surveillance, 2001.



*“İnternete erişim mahremiyetini teslim etmek anlamına mı gelmektedir?”,  
“Yoksa geleneksel olarak korunan aynı mahremiyet haklarını sürdürmeye ha-  
la gücümüz yetmekte midir?”*

Eğer İnternete girmek mahremiyetin teslimi ve bütünüyle herkese açık bir kamusal alana girildiği anlamına geliyor ise bu bakış açısı İnternet kullanıcılarını sürekli gözetlendikleri yönünde bir karamsarlığa sürükleyebilecektir. İnternet özel alan kamusal alan sınırını silikleştirse de siberuzay, hem kamusal alan hem de özel alan olma özelliğine sahiptir. Kaldı ki İnternet bütünüyle kamusal alan olarak kabul edilse bile, kamusal alan içerisinde de mahremiyetin varlığını sürdürdüğü unutulmamalıdır.

## SONUÇ

Bireylerin birer numara haline dönüştüğü bilgi ve iletişim toplumu, özel alana müdahaleye ve gözetim toplumunun yeni fırsatlarına da yol açmaktadır. Bu durum, bireyin özel alanını koruma ve özel yaşamın mahremiyeti ve gizliliği hakkının ihlal edilmesini kolaylaştırmaktadır. Bir ilahiyat profesörünün otel faturasında şifreli bir erotik TV kanalının da bulunması ve bunun medyada yer alması, kişisel bilgilerin istenildiğinde nasıl kamuya açılabilmeye müsait olduğunun bir örneğidir. Kişilerin, neleri tükettiği, siyasi duruşları, cinsel tercihleri, gelir durumları gibi herkesle paylaşmak istemeyeceği bilgiler İnternet üzerinden akarken, izinsiz olarak diğerlerinin paylaşımına açılmış olabilmektedir.

Modern toplumda daha fazla önem kazanan bireysellikle birlikte, bireylerin kendilerine ait, diğerlerinin müdahalesinin olmadığı bir alan gereksinimi daha önce olduğundan çok daha önemli bir hak talebi haline gelmiş ve gerek Birleşmiş Milletler İnsan Hakları Bildirgesinde, gerekse yasalar yoluyla bu hak tanınmıştır. Enformasyon teknolojileri, gözetim ve izlemeyi, bireylerin ya da kuruluşların bilgilerinin depolandığı bilgisayarlara girilmesine ve bilgilerinin çalınmasına varıncaya kadar, herkese açık olmayan alanlara müdahaleyi kolaylaştırmıştır.

Bilgi ve iletişim teknolojileri suçu önleme ve suçluları yakalama konusunda yeni olanaklar sağlamıştır. Özellikle çocuğa yönelik, çocuk istismarı, çocuk fahişeliği ve çocuk pornografisi gibi suçlarda ve terör amaçlı suçlarda bilgi ve iletişim teknolojilerinin iletişim ve dosya paylaşım aracı olarak kullanılması, bu suçluların takibi ve yakalanmasına imkân veren koşulları hazırlamaktadır. İzleme teknolojilerinin her zaman iyi amaçlar için kullanılacağına garantisinin olmaması mahremiyetin kaybedilmesine ilişkin

endişeleri artıran bir unsurdur. Suçu önleme ve suçluların takibi ve yakalanmasında bu teknolojilerden yararlanırken, diğerlerinin mahremiyetinin korunması konusunda hassasiyete, insan için son derece önemli olan ve BM İnsan hakları beyannamesinde yer alan mahremiyet hakkını koruyan ve bireye ve topluma karşı suçların takibi ile sınırlı, mahremiyete saygılı bir yaklaşıma gereksinim vardır.

**Kaynaklar**

- CHAPMAN Scott; DHILLON Gurpreet S. Dhillon (2001), "Privacy and the Internet: The Case of DoubleClick", Inc.Dhillon, Gurpreet(Editor). *Social Responsibility in the Information Age: Issues and Controversies*. Hershey, PA, USA: Idea Group Publishing, 2001. p 75.
- CLOUGH Bryan; MUNGO Paul, "Sıfıra Doğru; Veri Suçları ve Bilgisayar Yeraltı Dünyası", Çev: Emel Kurma, İletişim Yayınları 1999.
- ÇOŞKUN Enis, "Küresel Gözaltı; Elektronik Gizli Dinleme ve Görüntüleme" Ümit yayıncılık, 2000, Ankara
- DHILLON Gurpreet S.; MOORES Trevor T. (2001), "Internet Privacy: Interpreting Key Issues" Dhillon, Gurpreet (Editor). *Social Responsibility in the Information Age: Issues and Controversies.*, Hershey, PA, USA: Idea Group Publishing, p 66.
- FOUCAULT Michel "Hapishanenin Doğuşu: Gözetim Altında Tutmak Ve Cezalandırmak" (Discipline and Punish: The Birth of the Prison); çev. Mehmet Ali Kılıçbay, Ankara: İmge, 2000.
- GRABOSKY Peter; SMITH Russell, "Telecommunication Fraud in the Digital Age; The Convergence of Technologies", in Crime and the Internet, Ed: David S. Wall, pp. 29-43, Routledge, 2001.
- JIMROGLOU M. Krissi, "A. Camera with a View; JenniCAM, Visual Representation and Cyborg Subjectivity" in Virtual Gender, Eds: Eileen Green; Alison Adam, pp:286-301, Routledge, 2001.
- LYON David, "Elektronik Göz", Çev: Dilek Hattatoğlu, Sarmal Yayınevi, 1997. İstanbul
- PAUL Michael J.; GOCHENOUEER John E. (1994), "Telecommunications, Isolation, And The Erosion Of Privacy" An Electronic Journal of Interpersonal Computing and Technology, Published by the Center for Teaching and Technology, Academic Computer Center, Volume 2, Number 3, pp. 82-98.
- RACICOT Michael; HAYES Mark S.; SZIBBO Alec R.; TRUDEL Pierre, "İnternet Content-Related Study: The Cyberspace is not a 'No Law Land', a study of the Issues of Liability for Content Circulating on the İnternet" Computer Law&Security Report, Vol: 14, No:2, pp. 96-106, Elsevier science Ltd., 1998.
- SOLOVE Daniel J., "Conceptualizing Privacy" in California Law Review Vol. 90, No. 4, pp: 1088-1156, July 2002
- STEFİK Mark, "Internet Edge" (The Digital Keyhole; Privacy Rights and Trusted Systems, pp. 199-232) MIT Press, 1999.
- TAYLOR Paul, "Hacktivism; In Search of Lost Ethics?" in Crime and the Internet, Ed: David S. Wall, pp. 59-73, Routledge, 2001.
- WALL David, "Cybercrimes and the Internet", in Crime and the Internet, Ed: David S. Wall, pp. 1-17, Routledge, London and New York, 2001.
- American Management Association (AMA) Survey Workplace Monitoring & Surveillance, 2001.

## TELEVİZYON ve KADIN İNFAZI\*

*Dilek Ç. YEŞİLTUNA\**

### Özet:

İletişim araçlarındaki gelişmelerin tetiklediği enformasyon dünyası, onun yapısında ekonomik, sosyal ve kültürel açıdan büyük değişiklikler yaratmıştır. Yapılan çalışmalar, kitle iletişim araçlarının, insanlar için temel bir zihinsel rehber haline geldiğini ortaya koymaktadır. Bu temelde en yaygın ve etkili kitle iletişim aracı olarak TV'deki kadın programları, izleyicisine, toplumun aileyle ilgili temel değer yargılarını, davranış modellerini içeren, birçok enformasyon sunmaktadır.

Genellikle aile ve kadın sorunlarının örnek olaylar temelinde ele alındığı ve sorunların bir gösteriye dönüştürüldüğü kadına yönelik programlar, izleyiciler için kültürlerindeki hâkim zihniyet yapısını yansıtan bir enformasyon kaynağı olmaktadır. Bu nedenle, söz konusu enformasyonun niteliği ile program formatının ve içerdiği söylemin yapısı arasında yoğun bir ilişki bulunmaktadır. Aile içi şiddetin ve töre cinayetlerinin toplumsal bir sorun olarak sürekli gündemde olduğu ülkemizde, söz konusu programlara katılan bazı kadınların, aile üyeleri tarafından öldürülmesi program formatlarının önemini göstermesinin yanında, TV'nin gündelik yaşamdaki yerini de ortaya koymaktadır.

Bu bildiride, gündüz kuşağında yer alan kadın programlarının şiddeti sorunsallaştırma yapısı, kadına yönelik şiddet bağlamında ve örnek olaylar temelinde, ele alınacaktır.

### Résumé

Les médias, sous l'effet du développement technologique ont produit un grand changement socio-culturel. Les recherches montrent que les mass médias marquent profondément les esprits. En tant que média favori et le plus populaire, la télévision offre aux femmes des programmes qui leur sont destinés et leur présentent une image sociale des valeurs familiales et des modèles de comportement en société. En général, ces programmes qui

---

\* Yrd. Doç. Dr., Ege Üniversitesi Edebiyat Fakültesi Sosyoloji Bölümü.

traitent des problèmes des femmes et de la famille, illustrent la culture sociale dominante. Donc, la qualité des informations qu'ils véhiculent, dépend beaucoup du type et de la signification de ces programmes. Tel est le cas de la violence dans la famille et des homicides d'honneur, ces problèmes dont souffre toujours la société turque. Le fait que certains auteurs de tels crimes ont regardé ce genre de programmes et s'en sont inspirés avant de passer à l'acte, montre l'importance du sens donné par les téléspectateurs à ces émissions, et la place de la télévision dans la vie quotidienne.

## GİRİŞ

Günümüzde, gerek kitlesel gerekse bireysel boyutta şiddetin giderek arttığı ve şiddet gösterilerinin metalaştığı bir dünya ile karşı karşıya bulunmaktayız. Tarihin her döneminde şiddet olayları ve gösterileri yer almakla birlikte, modern yaşamın içerdiği teknolojik gelişmeler, her alanda hızlı bir değişimi tetiklediği gibi, şiddetin yapısında da değişme yaratmıştır. Bu süreçte, iletişim araçlarındaki gelişmelere bağlı olarak, ortaya çıkan enformasyon dünyasında enformasyonun değeri ve önemi artmıştır. Bu nedenle, her geçen gün iletişim, hem toplumsal kurumlar temelinde hem de toplumlar arası ekonomik, sosyal ve kültürel ilişkiler temelinde, gücünü arttıran bir kurum olmaktadır. Dolayısıyla, söz konusu iletişim alanı her düzeyde yoğun bir rekabeti ve mücadeleyi içermektedir.

Bu temelde, modern dönemde ortaya çıkan iki yeni gelişme, Bauman'ın ifadesiyle (2001:198-199) adiaforizasyon (belli hareketleri ya da belli hareket nesnelere ahlaki olarak nötr ya da ilgisiz kılma) metotlarına yeni bir güç katmıştır. Bunlardan ilki, insani acı imgelerinin bugüne dek görülmedik biçimde ve yoğunlukta sergilenmesinden doğabilen şiddete karşı "duyarsızlaştırmanın" genel etkisi olmaktadır. Böylesi bir işleyişte "seyretme bitkinliği" yaratılmaları için, sergilenenlerin gittikçe daha kanlı, şok edici olması, olmazsa da sıfırdan duygu yaratmak ya da dikkati çekmek için "yaratıcı" olmaları gerekmektedir. Daha da önemli olan diğer bir gelişme, şiddet görüntülerinin kompozisyonlaşma ve gündelik yaşama girme biçiminde karşımıza çıkmaktadır. Medyanın doğasına uygun şekilde "makyajlanan", simüle edilen ve yönetilen şiddet imgelerinin, genellikle "gerçekte yaşanılanın" doğru kayıtlarından çok daha canlı, çarpıcı ve "dramatik" olmasıdır.

Gelişen bu koşullarda medya, insanları kişisel yaşamdan yabancılaştırmakta ve dengeliyor gibi görünse de, birbirlerinden, gerçeklikten ve kendilerinden ahlaken soyutlanmalarını şiddetlendirmektedir. Bir kimsenin çeşitli nedenlerle medyaya yönelimi alışkanlık haline geldiği zaman, anlamlı yaşama

kapasitesini zedelemektedir. Çünkü her alışkanlıkta olduğu gibi, kendi kendini beslemekte, tiryakiliklerde olduğu gibi, bir kısır döngü kurmaktadır. (Gans,2005:54)

Artık her şeyin bir gösteriye, eğlenceye dönüştüğü medya dünyasında, her şeyin anlamı değişmekte, gerçeklikle ilişkisi silikleşmektedir. Böylece, insanlar kendilerini medya ile görülebilir kılarken, gördüklerine karşı duyarsızlaşarak, gerçek dünyayla ve o dünyanın içerdiği dinlemenin, hissetmenin ve tepki vermenin gerçekliğiyle bağlantılarını koparmaktadır (Robins,1996: 116).

Bu çerçevede, hale hazırda gündelik yaşamda en fazla kullanılan ve bu anlamda en yaygın olan bir kitle iletişim aracı olarak televizyon, insanlar için önemli bir enformasyon kaynağıdır. Dolayısıyla televizyon, gündelik yaşamın düzenlenmesinde ve üretilmesinde önemli bir araç niteliğindedir. Bu niteliğine bağlı olarak, onun sosyal gerçeklere ilişkin izleyicisine sunduğu enformasyonun yapısı, son derece önemlidir.

Uzun süredir, tüm toplumlarda görülen şiddet olgusunun içerdiği kadına yönelik şiddet, toplumumuzun da köklü sorunlarından biridir. Bu aşamada, televizyonun söz konusu şiddeti, özellikle hedef kitlesini kadınların oluşturduğu programlarda nasıl sorunsallaştırdığı, bunu kurgularken yeni bir şiddet kaynağı olup olmadığı, bu çalışmanın ana teması olmaktadır.

Çalışmanın örneklemini, gündüz kuşağında yayınlanan, aile, kadın, şiddet ve benzeri kaynaklı sorunların, stüdyodaki program konukları ve program gündeminin içerdiği olayın kahramanları vasıtasıyla ele alındığı programlar oluşturmaktadır (2005 yayın yılında TV de yayınlanan “Sizin Sesiniz”, “Yalnız Değilsin”, “Kadının Sesi”, “ Biz Bize”, “ Ayşe Özgün Her Gün”). Söz konusu programları seçmemizin nedeni, programlarda sorunlarını anlatan bazı kadınların daha sonra, bu tür programlara katılımları nedeniyle, aile üyeleri tarafından öldürülmüş olmasıdır.

## **KADIN ve ŞİDDET**

İnsanın birey olarak kendini yaşamasında, öteki bireylerle bir aradalığında düşünmesinde, duymasında, şiddetin önemli bir yeri vardır. Evreni oluşturan varlıkların var olması demek, etki içinde, etki altında olması demektir. Varlığın her durumunda içerilen kuvvetler, zaman zaman dengeye gelse de, dengeler bozulur, yeni dengeler, dengesizlikler, zıtlıklar, çatışmalar, oluşumlar ortaya çıkar. İnsan da, gerek beden olarak gerekse ruhsal ve düşünsel ya-

pısıyla, varlığında söz konusu kuvvetleri duyar, fark eder ve onların etkisi ile eylemde bulunur. Bu temelde, insanlar arası ilişkilerde, genellikle şiddet olarak anlaşılan saldırganlık, tensel, cansal, ussal kuvvetlerin dengelenememesi, düzenlenememesi, dönüştürülememesi sonucunda ortaya çıkan bir özelliktir. (İnan, 1997: 8-9)

Bu bağlamda, kültürlerdeki edep, namus, mahremiyet gibi kavramlar söz konusu düzenlemeyi ve dönüşümü içerir. Bu anlamda, kültürler temelinde şiddetin ortaya çıkış biçimleri ve onu düzenlemeye yönelik mekanizmalar çok çeşitlilik gösterebilmektedir.

Nitekim şiddet, insan gövdesine zarar vermeye yönelik, kültürel olarak meşru görülmeyen davranışlar içinde yer almaktadır. Bu açıdan, şiddetin varlığını belirleyen, kültürel kabuller olmaktadır; bir kültürde şiddet olarak görülen bir uygulama, başka kültürde gelenekselliğin ya da adaletin bir gereği olarak ortaya çıkabilmektedir (Emiroğlu, Aydın, 2003: 766-767).

Böylesi, insan bedenine yönelik olumsuz bir etkinlik olmaktan öte şiddet, günümüzde insan üzerindeki fiziksel ve ruhsal etkileri, açık ve ölçülebilir olmasa da, dolaylı ve somut bir biçimde hissedilen çeşitli baskıları içerecek şekilde tanımlanmaktadır (Ünsal, 1996:33). Toplumlarda, etkileşim süreçlerinde ortaya çıkan, şiddet içerikli etkinliklerin dayandığı ekonomik, sosyal, kültürel kaynaklı eşitsizliklerin en köklülerinden biri, cinsiyet ayrımcılığına dayanan eşitsizlik olmaktadır. Ataerkilliğe dayanan iktidar yapıları, kadını sosyal yaşamın her alanında kuşatmakta, sınırlamakta ve kendini onun üzerinden şiddetle üretmektedir.

Şiddet konusunda saptanabilen verilere bakıldığında dünya çapında, her üç kadından birinin ya da yaklaşık bir milyar kadının hayatlarının bir noktasında dayak yemiş, zorla seks yapmaya zorlanmış ya da farklı biçimde tacize uğramış olduğu görülmektedir. Şiddeti gerçekleştirenlerin de genellikle, kadının kendi ailesinden ya da tanıdığı biri olduğu bulunmuştur (Kadına Yönelik Şiddet Sayacı <http://www.amnesty.org.tr> 05.03.2004).

Kadının genellikle, “özel”le, “ev” ile ilişkilendirilmesi ve kamusal alan-özel alan arasındaki ilişkide içerilen “Mahremiyet” anlayışı, kadına yönelik şiddetin saptanmasında ve oluşmasında problematik bir alanı oluşturmaktadır. Mahremiyet kavramı hemen her kültürde bulunmakla birlikte içeriği ve değerlendirilişi, zaman ve mekân boyutunda değişebilmektedir. Nitekim iletişim teknolojilerindeki gelişmeler, enformasyonun yayılım hızındaki artış ve kapsamındaki genişleme, mevcut mahremiyet anlayışlarını da tartışılır hale getirmiştir.

Kısaca “bireyin yalnız bırakılma hakkı” olarak tanımlanabilen mahremiyet kavramı günümüzde, gerek kişilik hakları ve iletişim özgürlüğü, gerekse özel hayata saygı kavramlarıyla ilişkilendirilmesi, söz konusu tanımı daha kapsamlı hale getirmiştir. Böylesi bir tanımlamada mahremiyet, bireylerin, devletin ve diğer kişilerin müdahalelerinden muaf olarak hareket edebileceği, yaşamsal faaliyetlerini sürdürebileceği bir alanın ve kişilik haklarına bağlı olan tüm unsurların bütününe dönüşebilmektedir (Bilişim Şurası Raporu <http://www.bilisimsurasi.org.tr> :10).

Diğer yandan, belirli uzay-zaman birlikteliğinde insanların varlığının, belirlenmişliğinin kuvvet altında olmayı gerektirmesi ve şiddetin bu kuvvetlerin yaşantısı, algılanması ve yorumlanması ile ilgili olduğu ileri sürülür. Bu nedenle, şiddetin kaynağında epistemik bir öge olduğu kabul edilir (İnam, 1997:9). Postman (Postman, 1985.14, 119–175), her epistemolojinin, medyanın gelişmesini bir evresinin epistemolojisi olduğu saptamasını yapar. Televizyon evresi, ona göre, dezenformasyon denebilecek bir enformasyon türü yaratılarak, “bilgilenme”nin anlamında değişiklik yaratmıştır. Burada dezenformasyon, yanıltıcı (çarpıtılmış) enformasyon, yani insanda bilgi sahibi olma illüzyonu yaratan, aslında insanı bilgilendirmekten uzaklaştıran enformasyon demektir. Bu durumdan kurtuluşu da Postman, izleyiciye televizyonu nasıl izlenmesi gerektiğinin, yine televizyon programlarıyla öğretilmesinde görür.

Medya, özgür iletişim ortamı yaratma idealiyle kendine gelişim alanı sağlamakla birlikte, medyada, uygulamada söz konusu idealden giderekten uzaklaşma eğilimi hâkim hale gelmiştir. Bu temelde, hâkim iletişim yapısının bir gösteri niteliği taşıdığını ve söz konusu niteliğin şiddeti içerdiğini söylemek mümkündür. Debord (Debord, 1996: 14-19-126) gösteriyi, çoğunlukla somutlaşmış ve maddi olarak ifade edilen bir dünya görüntüsü olarak tanımlar. Ona göre, gerek enformasyon ya da propaganda, gerekse reklam ya da doğrudan eğlence tüketimi biçiminde olsun, her haliyle gösteri, hâkim olan toplumsal yaşamın mevcut modelini oluşturmaktadır. Onun kökeninde yatan şey, iktidarın uzmanlaşmasıdır. Dolayısıyla “gösteri”, bütün diğerleri adına konuşan uzmanlaşmış bir etkinliktir. Genellikle “gösteri” kelimesinden ziyade, kitle iletişim araçlarına işaret eden “medyatik” kelimesinin tercih edilmesinden hareketle, özel televizyonun sosyal gerçeğin kendini yeniden üretme sürecinde kilit bir konuma sahip olduğunu söyleyebiliriz. Bu nedenle, kadın ve şiddet konusunda, televizyon programlarında kadının nasıl kimliklendirildiği, simgeselleştirildiği önemli olmaktadır.



## TELEVİZYON ve KADIN

1990' lı yıllarda Türkiye'de büyüme ve genişlemenin en yoğun gerçekleştiği sektörlerden biri medya olmuştur. Medya işletmeciliği, özel televizyon ve radyo kuruluşlarının yayına başlamaları ve 1994 yılında da yasallık kazanmaları ile bankacılık ve finans gibi sektörlerden birçok önemli kişi ya da grupların girdiği bir faaliyet alanına dönüşmüştür. 1990 yılına kadar TRT tarafından yürütülen radyo-televizyon yayıncılığı, bu tarihten sonra ticari girişimlerin söz konusu alana el atmalarıyla gerek üretim ilişkileri gerekse üretilen programların form ve nitelikleri bakımından önemli bir dönüşüm geçirmiştir. Bu sektördeki büyüme eğilimi, ekonomik işbirliği ve kalkınma teşkilatı OECD'nin 1999'da yayınladığı "İletişime Bakış" raporuna göre, Türkiye OECD üyesi ülkeler arasında en yüksek büyüme oranı ile belirtilen dönemde bir rekor elde etmiştir. Aynı kaynağa göre, Türkiye'de 1995'te 170.85 milyon dolar olan televizyonların toplam reklam gelirin, 1997'de 317,13 milyona çıkmıştır. Bununla birlikte söz konusu reklâm gelirin, 1999'da yirmiden fazla ulusal televizyon kuruluşunun içinde, önemli bir kısmını en büyük üç ya da dört televizyon kuruluşu paylaşmıştır. Bunlar ATV, Kanal D ve Show TV yayın kuruluşları olmuştur (125 trilyonun 86 trilyonunu TL almışlardır) (Çelenk, 1999:317; Çelenk, 2005, <http://ilef .ankara.edu.tr/id/yazi.php?yad=803>).

Başbakanlık Aile Araştırma Kurumu adına yapılan bir araştırma, (1993-1995) en önemli kültürel etki araçlarından olan televizyonun Türk Aileleri tarafından, kullanım ve izlenme yapısını ortaya koymaktadır: (Batmaz, Aksoy, (<http://dorduncukuvvetmedya.com> 16.05.2006)

Araştırma verilerine bakıldığında televizyonun, Türk ailesinin temel referans noktalarından biri haline geldiği görülmektedir. Ailelerin %98'inde en az bir renkli televizyon bulunmaktadır. Gündelik televizyon tüketiminin çokluğuna karşılık, gündelik (%77) radyo tüketimi sınırlı kalmakta, oran gazete okuma da daha da düşmektedir (%75.4). Bu veriler, aileye ilişkin politikaların iletimine yönelik kamusal iletişim kampanyalarında, televizyonun en etkili iletişim aracı olduğunu göstermektedir.

Televizyon, haberleri, drama programları, belgeselleri ve eğitici programları ile ailelerin kültürel şekillenme sürecinde belirleyici rol oynamaktadır. Sadece kırdan kente göçen aile üyeleri için değil, bütün aileler için değişik düzeylerde örnek alacakları, nefret duyacakları, bilgi kaynağı olarak kullanacakları bir odak olarak işlev görmektedir. Göç nedeniyle tutumlarında ve düşüncelerinde büyük sarsıntılar geçiren aile, televizyon dünyasında hem bıraktığı hem de parçası olmak istediği dünyalardan referanslar bulmaktadır.

Televizyonda yer alan drama programlarının %17'si konu olarak kendisine Doğu Anadolu Bölgesi ailesini seçerken, % 20'si ABD ailesini ekrana taşımaktadır. Kısaca, televizyonun mesajlarına bakıldığında, modern ve geleneksel değerlerin televizyon dünyasında yan yana olduğu görülmektedir.

Ayrıca araştırma, kadınların erkeklere göre konumları gereği daha fazla televizyon izlediklerini ortaya koymaktadır. Genel olarak, aile tipolojilerinin farklı olmasının, televizyon izleme örüntüsünde (tv izleme nedeni, beğeni ve rahatsızlıklar) büyük farklılık ortaya koymadığını göstermektedir.

Türk televizyonlarında cinsellik ve şiddet diğer dünya televizyonlarıyla benzeşmektedir. Aynı şekilde, diğer ülkelerde de yoğun araştırmalara konu olan cinsellik ve şiddet konusu, Türkiye'de de giderek artan şekilde inceleme konusu yapılmaktadır.

Radyo Televizyon Üst Kurulu'nun (RTÜK) talebi üzerinde "aile, kadın ve şiddet eksenli" programlarla ilgili hazırlanan raporda;

- böylesi programlar kapsamında, "toplumun yoksulluk durumunun ve duygularının kötüye kullanıldığı, aile içi olumsuz ilişkilerin teşhir edildiği
- böylece çocukların ve gençlerin ruh sağlığının olumsuz etkilendiği
- ayrıca programa katılanların aile mahremiyetinin ortadan kaldırıldığı" değerlendirilmesi yapılmıştır (Aile Kadın Şiddet Raporu <http://dorduncukuvvetmedya.com> 16.05.2006).

Nitekim, Medya Takip Merkezi 1 Nisan-15 Nisan 2004 tarihleri arasında çeşitli kitle iletişim araçlarında gerçekleştirdiği araştırma, medyanın en fazla yer verdiği konular olarak, ilk sırada töreler ve toplumsal davranışlar yer alırken, ikinci sırada kadına yönelik şiddet haberlerinin yer aldığını ortaya koymuştur. Bunu takiben (15 Kasım 15 Aralık 2005) tarihleri arasında 11 aktüel içerikli TV kanalında yapılan haber ölçümlerinde, cinayet, intihar ve şiddet haberlerinin ana haber bültenlerinde en çok işlenen konular olduğu saptanmıştır. Onları, ikinci sırada siyaset ve politika, üçüncü sırada da Türkiye'nin dış politikasıyla ilgili haberler izlemiştir. (Töre, Kadın, Medya, <http://dorduncukuvvetmedya.com>)

Medyada kadının yer alışıyla ilgili yapılan çalışmalar, medyanın organizasyon yapılanmasında da, ürünlerinin içerdiği söylemlerde de kadın kurgusunun net bir ayrımcılık taşıdığını ortaya koymaktadır. Özellikle, Medyada kadın, her tür ürün alanında öncelikle "bedene" indirgenmekte ve bedeni

üzerinden tüketilmektedir. Dikotomik bakış açısında iyi kadın-anne, eş olan kadının, karşısına kötü, iffetsiz kadın; çalışmayan ev kadını, ev kızının karşılığı, geleneksel mesleklere sahip kadın olabilmekte, alışılmışın dışında bir mesleğe sahip kadın marjinalleştirilmekle kalınmayıp, kötü kadın kategorisine yerleştirilebilmektedir.

Özellikle, en fazla reklâm gelirin sahip televizyon kanallarında, gündüz kuşağında yer alan “aile içi sorunların sergilendiği” programlar, kadın sömürsünü her anlamda doruğa çıkartan programlar olmaktadır.

- İlk olarak söz konusu programlar cinayetlere konu olan ve kadına yönelik infaz sürecinde adı geçen (yer alan) programlardır.
- Programların içerdiği, şiddet, konuk kadınların ya da aile üyelerinin yoksunlukları, çaresizliklerin ve yaşadıkları şiddetin konu edinmesi sürecinde yaratılan söylemle, programda ele alış ve sunuş yapısıyla tekrar üretilmektedir.
- Medya, kadın ve şiddet üçgeninde tüm toplumsal kurumların çaresiz bıraktığı ve bu nedenle sorunlarına, yaşadıklarını kamusal alanda deşifre edersek, toplumsal baskı oluşturmak yoluyla çözüm bulmak isteyen kadının, hakim ailevi (gizlilik) mahremiyet kurallarına tek başına karşı çıkışı yine kendine yönelik bir şiddet olarak geri dönebilmektedir.
- Ayrıca, söz konusu programların sunucularının kadın olması ve programın sonuçlarından rahatsızlık duymadıklarını gösterir şekilde formatı savunma davranışları, ataerkil toplumsal cinsiyet anlayışının üretilme sisteminin, medya dünyasındaki yansımaları ortaya koymaktadır.
- Diğer yandan genel olarak, uluslar arası boyutta radyo-televizyon kanallarında kadın istihdam yapısına ve kadınların programlarda yer alış biçimine bakıldığında, medya dünyasındaki cinsiyet ayrımcılığının, diğer bir deyişle şiddetin oldukça yaygın olduğu görülmektedir (Satmış, Hürriyet: 20.2.2006).

Sonuçta, sosyal kuralların oluşturduğu idealler çerçevesinde, açıkça onaylanmayan davranışların, uygulamaların televizyonda neden izlenme rekorları kırdığına baktığımızda, “insanların aykırı olana, sapan davranışa yönelik sahip oldukları ilgi” olduğunu görmekteyiz. Nitekim Paul Bavissac (Lull, 2001:76) insanların gösterilerden aldığı zevkin temel nedeninin kural kırma (ihlali) olduğunu ileri sürmektedir. Ona göre, gündelik yaşamın beklenen ve bilinen kalıpları, kuralları, rolleri bu gösteriler içinde paramparça edilmekte, yaratıcı onu yeniden kurmakta, yeni ve karşıt bir gerçekliği ortaya koymaktadır. Bu bağlamda Scognamillo (1996:358–359) sinemada şiddetin, acı-

nın, kanın çekiciliğinin oldukça erken keşfedildiğini ileri sürer. Yanı sıra, şiddetin, acının, kanın cinsellikle bağdaşması da yeni değildir. Ona göre, şiddet korkuyu, korku ise şiddeti doğurmaktadır.

Televizyonlardaki kadın programları açısından şiddetin geçerliliğinin somut göstergesi de, izlenme düzeyi ile bağlantılı olan reklâm gelirlerinde görülmektedir.

1 Eylül 2004–31 Mayıs 2005 tarihleri arasında söz konusu kadın programlarının aldığı reklâm gelirleri şu şekilde sıralanmaktadır: (Kadın Programları <http://dorduncukuvvetmedya.com> 16.05.2006)

KANAL	SUNUCU	PROGRAM ADI	REKLÂM GELİRİ (\$ )
TGRT	İnci Ertuğrul	Sizin Sesiniz	245 milyon
ATV	Ayşenur Yazıcı	Yalnız Değilsin	141 milyon
KANAL D	Yasemin Bozkurt	Kadının Sesi	138 milyon
SHOW TV	Serap Ezgü	Biz Bize	80 milyon
STAR TV	Ayşe Özgün	Ayşe Özgün Her Gün	22 milyon

Söz konusu program reklâmlarında yer alan tüketim ürünlerine baktığımızda ise, pazarlamada en büyük hedef kitleyi oluşturan kadınlara ulaşma konularının, kadının (ev temelli) konumuna yönelik kurgu ile son derece uyumlu olduğu görülmektedir. Bu da, reklâmlarda temizlik malzemeleri, küçük ev aletleri, kozmetik, banka, dayanıklı tüketim malları ve gıda gibi sektörlerden çeşitli markaların yer alması anlamına gelmektedir.

Bu noktada “Kadın Programları”ndan örnekler vermemiz, Aile-Kadın-Şiddet ilişkisinde Televizyonun sahip olduğu yeri açık bir şekilde ortaya koyacaktır.

### Örnek 1: “Kadının Sesi” (Yasemin Bozkurt)

- (İstanbul) Kocasından öldürülen Ferdane Yaman olayı:

15 yıllık evlilik kadının kocasından dövülmeye başlamasıyla bitirilir. Karısıyla barışmayı sağlamak için “Kadının Sesi” programına katılan erkeğe programa katılan kızı aracılığıyla teklifinin kabul edilmediği bildirilir. 1,5 ay sonra işe giden kadın sokakta eşi tarafından öldürülür.

Öldürülen kadın oğlu babasının, programa çıktıktan sonra daha da sinirli olduğunu belirterek, annesinin babasının (dede) bile programdan sonra

annesine destek çıkmadığını söyleyerek, “program olmasaydı sorun bu kadar büyümecekti ve annem ölmeyecekti”, demiştir (Bir Ses Daha Kesildi, <http://www.sbah.com.tr>, 26.5.2006).

- İzmir Kemalpaşa’da iki ölüm – iki yaralama olayı;

Kenan Alp, karısının kendisini aldattığı gerekçesiyle 13 yerinden bıçaklayarak öldürmüştür. Adliyeye yansımış olaydan üç gün sonra, öldürülen kadının ailesi “Kadının Sesi” programına katılır ve damadın ailesini suçlar. Suçlanan dünür, programa katılan dünürünü Emniyet Müdürlüğü’nden çıkarken silahla vurarak öldürür, çatışmada bir polis de ölür ve iki kişi de yaralanır.

Kızını, (öldürülen) gelinin erkek kardeşiyle “Berdel” (iki kardeşin iki kardeşe değiş tokuş usulü evlendirilmesi) usulü evlendirildiğini söyleyen sanık, dünürleri tarafından gelinin ölümünden sorumlu tutulduğunu belirtir. Sunucu Yasemin Bozkurt’un programa katılanları kışkırttığını söyleyen sanık cinayet işlemesine de, Bozkurt’un neden olduğunu iddia eder (Yasemin Bozkurt da Yargılsın, <http://www.sbah.com.tr>).

- Oğlu tarafından öldürülen Birgül Işık olayı:

Elazığ’da üstüne kuma getiren kocasından çocuklarıyla birlikte kaçan Birgül Işık, kadının sesi programına katılmasının ardından, 14 yaşındaki oğlu tarafından Elazığ’a dönüşte silahla vurulur. Ağır yaralanan Işık hastanede ölür.

Öldürülen Işık’ın ailesi Kanal D ve sunucu hakkında 100 bin YTL’lik manevi tazminat davası açar ve dilekçe de şöyle denilir;

“Gerek Kanal D televizyonu, gerekse programın sunucusu Yasemin Bozkurt’un Birgül Işık’ın yaşadığı sorunları ve yaşadıklarını aktarırken, tahkir edici bir dil kullanması, yayın akışı arasındaki özensiz tutum ve davranışları, Birgül Işık’ın yaşadığı yerin örf, adet ve sosyo-kültürel yapısını ve baskısını ve hiçe sayarak başını açtırması şartıyla programa alması ve programda sürekli güzelliğini afişe ederek konuşması nedeniyle Birgül Işık’ın yaşamına son verilmesinden sorumludurlar”.

Bu olayla ilgili olarak Yasemin Bozkurt, Birgül Işık’ın polis karakolundan kendisine yönlendirildiğini belirterek, “polis korumadı ben ne yapayım?” demiştir. (KanalD’ye Dava, <Http://www.medyacafe.com> 16.5.2006; Radikal, 18.5.2006)

Son olaydan sonra yayından kaldırılan iki programdan biri olan “Kadının Sesi”nin sunucusu Yasemin Bozkurt, başka kanallardan teklifler aldığını, yeni programlar yapacağını ya da programı başka kanala taşıyacağını ifade etmiştir. Bu durum yaşanan olayların medya dünyasında, sunucu ve formatı daha da istendik kıldığını göstermektedir.

Sözkonusu program The Guardian gazetesine haber olduğu gibi BBC’da bir panele konu olmuştur. Bu haberde (Kadının Sesi, [Http://www.habervitrini.com](http://www.habervitrini.com) 22.5.2006) “kadının yeri kocasının yanındır” diyen resmi makamların ve ailesinin ilgilenmediği belirtilmiş ve konuya ilişkin Serap Ezgü’nün “Hıza teşvik ediyor diye Formula 1’de mi yasaklansın. Kendini Süpermen sandığı için geçen ay bir çocuk kendini dördüncü kattan attı. Çizgi filmleri de yasaklayın” tepkisine yer vermiştir.

Sonuçta ataerkil zihniyetin içerdiği kadına yönelik ayrımcılık, kadın üzerinden kadın aracılığıyla medyada tekrar üretilmektedir.

### **Örnek 2:”Biz Bize” (Serap Ezgü)**

- Hasan Konduoğlu intiharı:

Eşinden boşanmak için dava açan Hasan Konduoğlu işyerinde tanıştığı 18 yaşından küçük bir kızı kaçıtır. Kızın ailesinin polise başvurması üzerine, kızı ailesine teslim eder ve ailesinden evlenme sözü alır. Bu olayın ardından Serap Ezgü’nün sunduğu kadın programına katılan kaçırılan kızın ailesi iddialara göre “Hasan kızımızı kaçırdı o sapıktır” der. Serap Ezgü’de yine iddialara göre “Böylelerini aramızda barındırmayalım” şeklinde yorumda bulunur. Sözkonusu yayından sonra Hasan’ı çevresi dışlar ve ardından bunalıma girer. İki çocuk babası Hasan Konduoğlu tabancayla intihar eder.

(Bu olayın kahramanı erkek olmasına karşın, yine sözkonusu programa dayandırılan bir ölüm vakası olduğu için, örnekleme dâhil edilmiştir.)

Basına yansıdığı kadarıyla geriye bıraktığı mektupta Hasan Konduoğlu şunları yazar: ([http://www.haber7.com/haber.php?haber\\_id=123704](http://www.haber7.com/haber.php?haber_id=123704) 27.11.2005).

“Benim ölümümünden Serap Ezgü sorumludur. Bana yargısız infaz yaptı. Beni sapık ilan etti. Toplum içerisine çıkamaz oldum. Esenler’de bulunan ailemin yanından ayrılarak Bağcılar’da bir ev tuttum. Ancak yine de mahalleme gidemiyordum. Herkes bana sapık gözüyle bakıyordu. Ben sadece bir ekmek ve sevgi istiyordum. Onu da bana çok gördüler.” Ayrıca Serap Ezgü’nün baş-

ka bir olayda, tarafları yayına alabilmek için “Siz gelin, ben emniyeti aradan çıkarırım” dediği belirtilmektedir. (Budak, <http://dorduncukuvvetmedya.com> 30.11.2005)

### **Örnek 3:“Ayşe Özgün Her Gün“(Ayşe Özgün)**

Babası tarafından öldürülen Nermin Ardıç olayı:

Evlü ve iki çocuk sahibi Nermin Ardıç, Star TV’de yayınlanan “Ayşe Özgün Her Gün” programına katılır. Programda, gençliğinde babasının kendisine tecavüz ettiğini ve istemediği biriyle zorla evlendirildiğini iddia eder. Kızın kendisine yönelik açıklamalarını duyan baba Ersin Kaygaz kızını evinde eşinin ve çocuklarının yanında vurarak öldürür.

Cinayet olayının ardından Star TV programı yayından kaldırır (Yine Kadın Programı Yine Cinayet <http://www.sabah.com.tr> 11.11.2005).

Sonuçta medyaya yansıyan, kadın programına katılan ve ailelerinde hâkim olan ata-erkil kurallara karşı çıkan kişilere yönelik öldürme ya da programa dayandırılan intihar olayları, toplumda var olan kadına yönelik, şiddetin yaygınlığının bir göstergesidir.

Böylesi koşullarda çok hızlı büyüyen bir sektör olarak medyanın yayın politikası son derecede önemli olmaktadır.

Ayrıca söz konusu cinayetler bilinmesine karşın, programa katılıp aile içi ilişkilerini, özelini, kamuya sunarak hakim geleneksel mahremiyet anlayışının dışına çıkan kişilerin, program sonrasındaki yaşamlarının nasıl olduğu bilinmemektedir. Bilinenlerden hareket ettiğimizde, bilinmeyen çoğunluğun durumunun pek parlak olduğunu söylemek mümkün değildir.

Dolayısıyla son yıllara kadar törelere, ataerkil namus anlayışına, ayrımcılığa kurban edilen kadınlar, günümüzde tüm bunların yanında ‘rating’e kurban edilmektedir.

## **SONUÇ**

Sonuç olarak; yaygın bir kitle iletişim aracı olan televizyonda, kadınlar tarafından en fazla izlenen ve uzun bir yayın süresine sahip olan kadın programları, kadınlık durumu açısından son derece önemli olmaktadır.

RTÜK tarafından oluşturulmuş özel bir çalışma grubunun” TV’de şiddet müstehcenlik, mahremiyet ihlalleri ve izleyicilerin ruh sağlığı” başlıklı hazırlanan sonuç raporunda, dünya literatüründe yer alan önemli araştırmalar değerlendirildikten sonra, konuya ilişkin şu görüşlere yer verilmektedir: (TV’de Şiddet Çalışma Raporu <http://www.rtuk.org> 18.5.2006)

“Şiddete maruz kalma izleme sonucunda, bu tür davranışların model alma yolu ile öğrenildiği ve şiddet içeren davranışların frekansının arttığı bilinmektedir. Şiddet karşısında bir süre sonra duyarsızlaşma geliştiği ve bunu izleyen aşamada sinme ve boyun eğme davranışlarının ortaya çıktığı (da) bilimsel bir gerçektir...(özellikle kadınlara yönelik ‘Reality’ programlarından bazılarında) hem programa katılan konuklar, hem programa katılmayan, ancak konuya dâhil edilen diğer kişiler ve TV izleyicileri açısından sakıncalar doğmakta; konuklar ve üçüncü şahıslar istismar edilmekte, patolojik aile ilişkileri, tecavüz, aile içi cinsel sevi gibi durumların izleyicilerde sıradan, olağan normal gibi algılanmasına yol açabileceği düşünülmektedir. Ayrıca yine bu tip yaşam hikâyeleriyle TV ekranına çıkmak özendirici hale gelebilir.”

Tüm bunların yanında, ataerkil ideolojinin şiddet çarkı içinde yalnız bırakılan kadınların, son çare olarak katıldıkları televizyon programlarının içerdiği kadın söylemi, olumsuzlukları sıradanlaştırarak, normalleştirerek, onlara meşruluk kazandırmakta ve bu konularda gerçekleştirebilecek olası girişimlerin başarıya ulaşmasını daha da zorlaştırmaktadır. Ayrıca, bireye ait olanla, kamuya ait olan arasındaki sınırın giderek silikleşmesi, program konukları için olduğu kadar, onların yakınları için de yıpratıcı olmaktadır. Diğer yandan, insanlar arasındaki özel ya da genel sosyal ilişkilerde yaşanan, çatışmalarda ya da sorunlarda bir cezalandırma biçimi olarak, ekran aracılığıyla “teşhir” cezası verme eğilimi meşru hale gelmektedir. Daha da önemlisi, “teşhir” cezasının, Türk televizyon programlarında resmi görevlilerinden, sıradan insanlara kadar geniş bir yelpazede benimsenen bir cezai uygulama olmasıdır.

Dolayısıyla, bir toplumsal kurum olarak, iletişim alanında medyanın, yasal bir çerçeveye dayanan, sivil denetim mekanizmalarıyla güçlendirilmiş, demokratik bir toplumsal sorumluluk alanına çekilmesi gerekmektedir. Çünkü önceki dönemlerden çok farklı biçimde ve yapıda ortaya çıkan, aynı zamanda son derece incelmış ve görülemez hale gelmiş olan “şiddet” gittikçe gündelik yaşamın ayrılmaz bir parçası haline gelmektedir.



**Kaynakça**

- Batmaz Veysel, Aksoy, Asu, “Televizyon ve Aile”, Dördüncü Kuvvet Medya, Araştırmalar/Tezler, <http://dorduncukuvvetmedya.com> (16.05.2006)
- Bauman, Zygmunt, Parçalanmış Hayat, 2001, Ayrıntı Yayınları, İstanbul
- Budak, Selim “Cinayetlerin Gölgesinde Kadın Programları: Acaba Sırada Hangi “Mağdur” Var? 30.11.2005. <http://dorduncukuvvetmedya.com> (16.05.2006)
- Çelenk Sevilay, 2005, <http://ilef.ankara.edu.tr/id/yazi.php?yad=803>
- Çelenk Sevilay, “Türkiye’de Televizyon Programcılığının Gelişimi ve Genel Eğilimleri”, A.Ü.İ.F., Yıllık 1999.
- Debord, Guy, Gösteri Toplumu, 1996, Ayrıntı Yay., İstanbul.
- Emiroğlu, Kudret, Aydın Suavi, Antropoloji Sözlüğü, 2003, Bilim ve Sanat Yayınları, Ankara.
- Gans, J.Herbert, Popüler Kültür ve Yüksek Kültür,2005, Yapı Kredi Yayınları., İstanbul
- İnam, Ahmet, “Şiddet Üzerine Düşünceler”, Felsefe Dünyası, Sayı:24, Bahar 1997
- Lull, James, Medya, Kültür, İletişim, 2001, Vadi Yayınları, Ankara.
- Postman, Neil, Televizyon=Öldüren Eğlence, 1985, Vadi Yay., İstanbul.
- Robins, Kevin, İmaj, 1996, Ayrıntı Yayınları, İstanbul
- Satmış, Doğan, “Medyada Kadın-Erkek Eşitliği 160 yıl sonra”, Hürriyet Gazetesi, (20.02.2006)
- Scognamillo, Giovanni, “Şiddet, Toplum, Birey ve Kan”, Cogito, şiddet, sayı: 6-7, 1996, İstanbul, Kadın ve Medya (12.05.2004), <http://dorduncukuvvetmedya.com> (16.05.2006).
- Aile Kadın ve Şiddet Eksenli Programlar Raporu (07.06.2005), <http://dorduncukuvvetmedya.com>, ( 16.05.2006)
- Türkiye Bilişim Şurası Hukuk Çalışma Grubu” Raporu Mart 2004, İstanbul, <http://www.bilisimsurasi.org.tr>
- Ünsal, Artun, “Genişletilmiş Bir Şiddet Tipolojisi”, Cogito, Şiddet Sayı: 6-7, Kış-Bahar 1996, İstanbul.
- “Bir Ses Daha Kesildi”(26.05.2006), <http://www.sabah.com.tr> , (16.05.2006)
- “Kadın Programları”, <http://dorduncukuvvetmedya.com> (16.05.2006)
- “Kadına Yönelik Şiddet Sayacı- İstatistikî Bilgiler Özet”, (05.03.2004), <http://www.amnesty.org.tr>

“Kadının Sesi”, İngiliz Basınında, (22.05.2006), <http://habervitrini.com> (16.05.2006).

“Kanal D’ye Dava”, (20.05.2006), <http://www.medyacafe.com>, (15.05.2006),

“Ölüm Mektubunda Serap Ezgü Adı”? (27.11.2005)

“TV’de Şiddet, Müstehcenlik, Mahremiyet İhlalleri ve İzleyicilerin Ruh Sağlığı”, Ağustos 2005, <http://www.rtuk.org>, Çalışma Raporu, (18.05.2006)

“TV’ye Çıktı Diye Annesini Vurdu”, Radikal Gazetesi, (18.05.2006)

“Yasemin Bozkurt da Yargılansın” (31.05.2006), <http://www.sabah.com.tr>, (16.05.2006)

“Yine Kadın Programı Yine Cinayet” (11.11.2005), <http://www.sabah.com.tr> (16.05.2006)

## **ACCEPTABILITÉ ET APPLICABILITÉ DES ARMES DE NEUTRALISATION DITES À LÉTALITÉ RÉDUITE\***

*par Pierre THYS\*\**

### **Résumé**

Les armes à létalité réduite sont des armes de neutralisation momentanée d'individus auteurs de violence. Les progrès technologiques sont importants et on assiste à une diffusion lente de ces armes dans les corps de police. Toutefois, cela ne s'accompagne pas d'une réelle réflexion scientifique sur la nature des concepts. L'alternative à l'arme à feu ou l'alternative à la confrontation physique sont actuellement les deux grands paradigmes à étudier, mais de façon concrète également, il faut étudier les conditions d'élaboration d'une véritable doctrine d'emploi prenant en compte les paramètres d'applicabilité et d'acceptabilité.

### **Summary**

Less lethal weapons are temporary neutralization weapons of violent people. Technological progress is important and an insidious spread of these weapons in police forces can be observed. However, there is a lack of scientific research on the nature of the concepts. The two main paradigms (alternative to guns or alternative to physical confrontation) are to be studied, but in a more concrete way, the conditions for rules of use are to be built, with a particular attention for applicability and acceptability.

---

\* Publié in: RICPTS, 2006, No. 3.

\*\* Professeur - Unité d'analyse et intervention en matière de violence, Ecole de Criminologie, Université de Liège, Chef de projet du Groupe d'Etude des Systèmes à Létalité Réduite (GESLR). Avec le soutien du Ministère wallon des Technologies, de la Recherche et de l'Enseignement.

## INTRODUCTION

Les armes de neutralisation momentanée sont également appelées «non lethal weapons» ou «less lethal weapons». Ces appellations anglo-saxonnes suscitent un choc de représentations mentales: l'évocation de l'arme (l'arme meurtrière contemporaine est par excellence l'arme à feu), et l'affirmation d'un effet paradoxal: elle ne tuerait pas.

Une définition communément admise des armes non létales figure dans la Directive 3000.3 «Policy for Non-Lethal Weapons» du département américain de la Défense<sup>1</sup>. Selon cette définition, il s'agit «d'armes discriminantes qui sont explicitement conçues et principalement utilisées pour frapper d'incapacité le personnel et le matériel, tout en minimisant le risque mortel, les lésions permanentes au personnel, et les dommages indésirables aux biens et à l'environnement».

A l'origine, de telles armes ont été utilisées dans des conflits armés, notamment lors d'interventions à caractère humanitaire (Peace Support Operations) ou à l'occasion d'insurrections armées. Ainsi, les premières armes dites non létales ont été employées en Irlande du Nord, dans les territoires palestiniens, au Kosovo, et elles ont couvert le retrait des dernières troupes onusiennes de Mogadiscio (1995). On les voit aujourd'hui déployées en outre lors d'émeutes urbaines, lors d'échauffourées survenant à l'occasion de rencontres sportives houleuses, etc. Un critère habituel de déploiement porte sur le caractère disproportionné qu'aurait, en pareilles occasions, le recours aux armes à feu.

Comme on le note, il s'agit au départ de réduire des mouvements de foule et des manifestations de violence collective. Les armes de neutralisation les plus connues sont les gaz lacrymogènes, les sprays au poivre et les canons à eau<sup>2</sup>. Actuellement cependant, de nombreux autres développements technologiques existent et se répandent d'ailleurs insidieusement dans les corps de police; ces outils de seconde génération en quelque sorte, permettent de cibler davantage des individus, de sorte que l'intervention s'exerce désormais dans des cadres d'interactions violentes impliquant peu d'individus (bagarres, rébellions, contrôle d'accès, surveillance de lieux publics, etc.).

---

<sup>1</sup> In: Technologie dans les prisons, Rapport final, Conseil de l'Europe, Luxembourg, juillet 2000, p. 60.

<sup>2</sup> La question du classement des animaux tels que les chevaux ou les chiens en tant qu'armes non létales est objet de débat.

La présente contribution vise tout d'abord une présentation francophone de ces types d'armement. Mais au-delà des matériels, il s'agira ensuite de discuter les concepts et paradigmes sous-jacents, qui devraient nourrir davantage aujourd'hui l'élaboration d'une doctrine d'emploi mesurée et raisonnée. Cette dernière, en effet, ne se résume pas à l'applicabilité opérationnelle des nouvelles armes et va certainement de pair avec une démarche d'acceptabilité multidimensionnelle: acceptabilité par les utilisateurs et responsables, acceptabilité par le public, acceptabilité par les délinquants eux-mêmes.

### **LES ARMES DE NEUTRALISATION MOMENTANÉE RAPIDE: REVUE DES TECHNOLOGIES ACTUELLES**

On trouve dans le «Special Report» établi en 2004 par le National Institute of Justice (NIJ – Département de la Justice des Etats-Unis), une intéressante revue de l'état des matériels et de leurs perspectives d'emploi à différents niveaux (armée, police, gardes-côtes, etc.). On trouve également dans Lewer et Davison<sup>3</sup> une typologie probablement assez exhaustive des technologies réputées «non létales». C'est cependant chez Rappert qu'on prend connaissance d'une typologie plus lisible (cf. tableau, p.393)<sup>4</sup>:

Le tableau appelle quelques informations complémentaires.

#### *Les technologies cinétiques*

Dans une certaine mesure, les bâtons, matraques classiques et matraques télescopiques utilisent la force et le mouvement pour tenter une neutralisation momentanée d'un individu. Formes primaires de technologie à létalité réduite (dans certaines conditions), les matraques ne constituent certainement pas la plus récente des avancées technologiques... Les lanceurs divers qui ont été mis au point depuis plusieurs années constituent par contre une voie intéressante à explorer. Il s'agit donc là de lanceurs de munitions dites non létales, à létalité réduite, atténuée ou encore sublétale, selon les terminologies préférées par les manufacturiers. La puissance du lanceur et le type de munition cherchent un effet d'incapacitation par choc infligé à la personne touchée. Les questions de distance sont primordiales

---

<sup>3</sup> LEWER N., DAVISON N., Non-Lethal Technologies – an Overview, in Disarmament Forum, Science, Technology and the CBW regimes , 2005 no. 1.

<sup>4</sup> RAPPERT B., A Framework for the Assessment of Non Lethal Weapons, Medicine, Conflict and Survival, vol 20, 3540, (2004)

puisque l'impact est plus fort à très courte distance et s'estompe excessivement à trop grande distance. On trouve également actuellement des matériels de type grenade, susceptibles de projeter dans un périmètre relativement restreint des billes de consistance variable; elles entraînent une désorientation en raison du bruit et de l'expansion des billes (180 dans le cas de la grenade de type stinger ci-dessous).

#### *Les technologies chimiques*

Il s'agit essentiellement de gaz répandus en direction de la cible. On connaît habituellement le gaz CS (lacrymogène), mais actuellement, dans le contact rapproché, le gaz poivre (OC pour Oléo Capsicum) est l'un des plus employés, et ce en divers conditionnements. Les technologies chimiques comportent également des variantes telles que des produits malodorants dont la fonction est marquante (avec les problèmes liés à la stigmatisation) ou réulsive. De façon peut-être plus préoccupante, des produits chimiques tels que Rappert les évoque seraient susceptibles d'induire de l'anxiété, de la soumission ou de la fatigue chez le sujet ciblé.

#### *Les technologies acoustiques*

Le principe inhérent à ces technologies est de produire une longueur d'onde susceptible de désorienter ou de provoquer un réel inconfort pouvant aller jusqu'à la nausée. La difficulté majeure paraît être leur caractère non discriminant, et si la technologie est envisageable, la mise en activité – notamment en maintien de l'ordre – semble fort hypothétique en l'état actuel.

#### *Les technologies affectant la vue et l'orientation spatiale*

Dans cette catégorie technologique, on retrouve des engins destinés à désorienter de diverses manières, soit par une déflagration libérant une lumière intense en plus du bruit (flash bang par exemple), soit par des technologies plus sophistiquées recourant au laser. Le but premier de ces technologies est de désorienter en perturbant la vision. Dans certains cas, la perturbation visuelle va de pair avec un bruit intense. Certaines technologies récentes combinent l'illumination laser, un pointeur permettant la précision et un spray OC. Ces technologies posent la question de leur compatibilité avec les normes internationales, notamment le laser et ses utilisations restreintes, voire interdites, par le droit international humanitaire. Ce n'est certes pas le moindre des paradoxes de constater que certains armements sont interdits sur un champ de bataille, tout en restant autorisés dans le cadre du maintien de l'ordre sur pied de paix.

TYPES OF NON-LETHAL WEAPONS		
Category	Type	Description
Kinetic	Impact munitions	Projectiles designed to incapacitate through inflicting energy to the body. Variations include plastic bullets, bean bags and sock rounds
Mechanical	Water canon and sprayers	High-pressured water streams
	Entanglers	Nets and other ensnaring objects delivered by launchers, mines or other systems
Chemical	Barriers	Designed to stop individuals and vehicles
	Incapacitating agents	Irritants and other agents (e.g., CS, CN, CR, OC) that are used as gases and sprays
	Brain receptor chemicals	Meant to induce anxiety, submissiveness or fatigue
	Malodorants	Smells designed to induce particular emotional responses
	Aqueous foams	Creates physical barrier and can be used with chemical irritants
	Superlubricants Superadhesives	Chemicals intended to reduce traction Sticky materials for subduing individuals or denying access to facilities
Electroshock	Supercorrosive	Chemicals introduced to degrade materials
	Electroshock	Devices that deliver electrical shock including projectiles, batons and belts
Acoustic	Infrasound waves	Low frequency sound that allegedly causes disorientation and nausea
Lasers	Vortex ring	Creates low-intensity shock wave
	Tactical lasers	Discriminate and variable intensity lasers that heat and melt materials, including flesh
	Tagging lasers	Meant to indicate the targeting of individuals
	Dazzling lasers	Devices that produce temporary disorientation by overpowering visual senses
Optical munitions	Visible light radiators Strobe lights	Devices that cause flash blinding High-intensity strobes meant to cause vertigo and disorientation
Microwave	Microwave generators	Increases body temperature by heating water near skin
Electromagnetic (other)	Electromagnetic energy generators	For disturbing or damaging communications and information equipment
Biological	Biodegrading agents	Micro-organisms for degrading materials and other functions
	Brain receptor chemicals	Meant to induce anxiety, submissiveness or fatigue
Other	Carbon filaments	Tiny filaments designed to disrupt equipment

*Les technologies électriques*

Il s'agit avant tout de technologies dans lesquelles un lanceur transmet une décharge électrique puissante mais de très courte durée; l'effet attendu est – outre la surprise – une perte de stabilité motrice en raison des contractures provoquées sur l'ensemble de la musculature; l'effondrement du sujet et le choc généré par la décharge doivent permettre l'intervention. La plus connue de ces technologies est constituée actuellement par le pistolet Taser, qui projette deux électrodes à 6 mètres environ et délivre une décharge électrique de haute intensité pendant un très court instant. L'effet spectaculaire causé par l'effondrement quasi instantané de la plupart des sujets semble assez accrocheur et va de pair avec un marketing enthousiaste des représentants de la firme. Le Taser équipe aujourd'hui de nombreuses polices et des forces armées. Enfin, d'autres technologies existent, et mettent en oeuvre des outils de maintien de l'ordre associés à l'électricité: boucliers électriques, ceintures de contention électrifiées (Stun belts). Ces dernières sont essentiellement utilisées dans des prisons et seront examinées plus en détail dans la partie «technologies utilisées».

*Les technologies lasers*

La technologie laser n'est pas neuve, et elle semble suffisamment maîtrisée pour que des armements de dissuasion ou de neutralisation voient le jour en y recourant. Les «tagging lasers» sont assez classiques et ne constituent pas à proprement parler des armes, puisque leur fonction première est le marquage précis, même à longue distance. L'effet dissuasif de ces lasers est toutefois mal connu parce qu'il est peu étudié; on peut en effet supposer qu'avant même d'être touché par l'effet d'une arme létale ou non létale, un individu pourrait être affecté par la conviction d'être bel et bien ciblé avec précision; l'agent d'intervention lui-même pourrait être plus déterminé ou plus convaincant en étant certain d'atteindre la cible visée. Les «dazzling lasers» sont conçus pour produire des désorientations temporaires par éblouissement.

*Les armes biologiques de type «brain receptor chemicals»*

Il est intéressant que Rappert les évoque, d'une part parce qu'elles existent évidemment, mais également parce que leur développement met clairement en évidence que l'innovation technologique peut prendre des voies particulières. Conçues pour générer de l'anxiété, de la soumission ou un sentiment de malaise, on peut également s'interroger sur leur applicabilité et sur les contextes dans lesquels les concepteurs de telles armes ont pensé



les utiliser. Il s'agit en effet de substances dont les effets ne sauraient ni être obtenus rapidement ni être abolis aisément. Les modifications du psychisme ou de la conscience, enfin, pourraient bien être des moyens d'infliger à autrui des maux durables dont l'intérêt est contestable.

## **UN CONCEPT IMPRÉCIS**

Au plan conceptuel, ces armes qu'on dit non létales posent d'emblée de sérieux problèmes. Nul ne peut en effet ignorer que tout objet peut être utilisé comme une arme. Nul n'ignore davantage qu'une arme est évidemment destinée à prolonger la distance entre les protagonistes ou à amplifier la force de celui qui y recourt, de sorte que toute arme peut logiquement contribuer à blesser et à tuer, sans quoi ce ne serait pas une arme. Du couteau de cuisine au fil de pêche, en passant par les haches, les marteaux et tessons de bouteille ou même des tissus divers, tout peut servir à frapper, étouffer, étrangler... De la sorte, assurer qu'une arme est non létale, c'est prendre un pari bien risqué, et cette tendance emphatique est aujourd'hui en nette régression; même un manufacturier comme Taser, très récemment et sous le coup de poursuites engagées aux Etats-Unis contre les dommages causés par le pistolet électrique, a modifié comme suit sa présentation: «In October 2005, Taser International announced that it would stop referring to the Taser as 'non-lethal' and that it would no longer claim that the weapons «left no lasting after effects»<sup>5</sup>.

Le glissement s'est fait vers une définition en termes de létalité réduite. On lit ainsi dans Lewer et Davison: «Some analysts have argued that the term "non-lethal" is a misnomer, and that "less lethal" is a more appropriate and accurate description of the weapons (...) there is no guarantee that any weapon can be 100% non-lethal»<sup>6</sup>. Toutefois le résultat n'est pas plus heureux, qu'on envisage la locution sous son aspect qualitatif ou sous son aspect quantitatif.

Au plan qualitatif, il n'est guère judicieux de qualifier un organisme vivant de «moins que mort». Coluche raillait déjà le «plus blanc que blanc» en indiquant qu'il ne voyait pas à quoi on faisait alors référence, et il en est de

---

5 Non-lethal weapons Research Report (No. 8, March 2006), p. 24,  
<http://www.bradford.ac.uk/acad/nlw/>

6 LEWER N., DAVISON N., Non Lethal Technologies, an Overview, Published in Disarmament Forum, Science, Technology and the CBW Regimes, 2005 no. 1 , p. 1.

même ici: un organisme vivant est simplement vivant ou mort, et il n'existe pas médicalement d'état intermédiaire où on serait à moitié mort tout en demeurant à moitié vivant...

Au plan quantitatif, l'hypothèse serait alors celle d'une tolérance à l'arme dès lors qu'elle ferait peu de morts. On conçoit immédiatement le flou que cela entraîne. L'identification de standards en la matière ne peut manquer de poser problème, car on peut imaginer que la même arme occasionnant 1 ou 2 % de décès lors de son utilisation ne sera pas acceptée de la même manière partout dans le monde. Il suffit à cet égard de rappeler la libération des otages du théâtre de Moscou par les forces de sécurité russes en 2002<sup>7</sup>, pour concevoir que le nombre de morts, voire même la perspective d'avoir à déplorer un seul mort, peut être une prise de risque à géométrie très variable selon les cultures et les contextes. Par comparaison avec cette intervention meurtrière, un seul mort du fait des forces de l'ordre dans une manifestation d'étudiants ou lors d'une rencontre de football, peut peser politiquement très lourd.

Ainsi, la létalité qu'on veut réduire n'est pas facile à expliquer ou à envisager si on s'astreint à une réflexion conceptuelle. Pire encore, le choix de qualifier l'arme de façon négative - par ce qu'elle ne fait pas - au lieu d'indiquer clairement ce qu'elle est supposée faire, conduit à des impasses intellectuelles. Qu'il s'agisse d'avancées technologiques ou de comportement humain, la qualification négative d'une action ou de ses effets ne renseigne nullement sur l'action attendue ou sur les effets escomptés. En éducation comme lors d'opérations de police, savoir ce qu'on ne doit pas faire ne renseigne pas sur ce qui est à faire; être en possession d'une arme dont on sait ce qu'elle ne fera pas tout en ignorant ce qu'elle aura comme effets, ne permet pas de décider à quelle option se soumettre quand des choix multiples existent. Lorsqu'un parent enjoint à son enfant de cesser de courir autour de la table, l'enfant ignore ce qu'il doit faire d'autre. Lorsqu'on indique à un policier qu'il doit s'abstenir d'intervenir sans nécessité, il est tout aussi perplexe. S'il dispose d'une arme qui ne devrait pas tuer, il ignore à quoi elle peut servir et dans quelles conditions, avec quelles règles, etc. (applicabilité). Plus prosaïquement, lorsqu'on qualifie un gaz de «lacrymogène», il ne viendrait à l'idée de personne d'expliquer qu'il s'agit d'un gaz qui ne fait pas rire du tout... On dit simplement qu'il fait pleurer. Pourquoi ne pas simplement appeler ces armes: des armes de neutralisation momentanée?

---

<sup>7</sup> Sur 700 otages environ, 127 décèdent du fait de gaz toxiques utilisés avant l'assaut

## **DES PARADIGMES ANTITHÉTIQUES**

Un paradigme d'alternative à la force létale présente les armes à létalité réduite comme une alternative honorable aux armes à feu.

Les arguments en faveur de cette thèse ne manquent pas et sont d'ailleurs pertinents dans cette logique. Le postulat avancé est honorable: ne pas tuer va à la rencontre des idéaux humanistes consacrant le respect de la vie humaine et le refus de donner trop facilement une «licence to kill» aux membres des forces de l'ordre. La noblesse du métier policier s'en trouverait considérablement renforcée puisque le policier chercherait à ne plus tuer celui qui pourtant en veut à sa vie. Les tenants des droits de la défense peuvent également y voir une source de satisfaction puisque le citoyen suspecté serait mené vivant devant ses juges pour y rendre compte de ses actes et présenter ses moyens de défense. Et il n'est jusqu'aux services de renseignement eux-mêmes qui peuvent prendre en compte l'avantage que présente un terroriste vivant, susceptible de parler...

La réalité d'un tel paradigme n'est pourtant pas universelle. Elle vaut probablement dans les régions du globe où les armes à feu sont répandues et où l'usage symétrique par les délinquants comme par les forces de l'ordre est fréquent. Elle vaut probablement aussi dans des régions où les armes à feu sont largement répandues, puisque le risque de voir les conflits se régler de façon violente semble bien augmenter lorsque les armes à feu sont disponibles<sup>8</sup>. Dans ce contexte, il paraît légitime de chercher à introduire une logique moins meurtrière et on comprend que la référence première ait consisté en l'affirmation presque incantatoire d'une létalité sinon nulle, du moins réduite, lorsque les armes de neutralisation ont été développées et commercialisées.

Mais de nombreux pays ne sont pas caractérisés par l'usage abusif ni même intense des armes à feu. C'est le cas particulièrement en Europe. L'existence de lois restreignant la détention et la circulation des armes à feu se conjugue avec une diffusion limitée de la «gun culture», et relègue aux extrêmes de la violence les usages criminels des armes à feu. Il s'ensuit que l'usage des armes par les forces de police est considérablement réduit, voire même devient négligeable.

---

<sup>8</sup> POITEVIN C., BERKOL I., Les massacres à l'arme à feu aux Etats-Unis, Note d'information du GRIP, Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, Bruxelles, <http://www.grip.org/bdg/g4568.html>, 23/03/2005.

Il existe donc un second paradigme qui énonce le recours à l'arme de neutralisation momentanée comme un évitement de la confrontation physique.

Là où l'arme létale aurait été rarement utilisée, et en lieu et place de la maîtrise physique (matraque, menottes, techniques d'immobilisation ou d'étranglement), l'arme de neutralisation ne peut plus être présentée comme un substitut à l'arme à feu, mais comme un substitut à la confrontation physique.

Mais ce faisant, c'est bel et bien à un accroissement du niveau de force appliquée lors de l'intervention policière qu'on assiste. Ce constat crispe ceux qui considèrent que la police doit être soigneusement contenue et contrôlée<sup>9</sup>. A l'inverse, les corps de police eux-mêmes et certains de ceux qui étudient concrètement la méthodologie du maintien de l'ordre<sup>10</sup>, peuvent comprendre la préoccupation policière pour assurer au quotidien des missions à risques, en minimisant les blessures liées aux confrontations. Il pourrait bien exister une divergence profonde entre ceux qui font la sociologie de la police, et qui étudient donc cette dernière en tant qu'institution de pouvoir, et ceux qui envisagent au quotidien les conditions de travail des fonctionnaires de police.

L'enjeu d'applicabilité réside dans la définition des raisons et des conditions concrètes menant à l'introduction d'armes de ce type dans les corps de police. Les contacts avec la police sont-ils marqués, de façon globale ou contextuelle, par un accroissement des blessures infligées aux fonctionnaires? Le recours à ces armes permet-il une neutralisation plus rapide, moins dommageable pour les cibles ou pour les tiers que la confrontation physique? A terme, le déploiement des armes de neutralisation exerce-t-il un effet plus dissuasif que la seule présence policière? Par quelles contre-mesures les délinquants sont-ils susceptibles de s'adapter aux armes nouvelles, voire de se les approprier pour perpétrer des crimes avec un arsenal là aussi rénové? Etc. Nombre de ces questions sont aujourd'hui sans réponse.

---

<sup>9</sup> Voir à cet égard: JOURNES Cl., Lectures sociologiques de la violence policière en Grande-Bretagne, *Cultures & Conflits*, n° 9-10 (1993), pp. 189-203.

<sup>10</sup> BRUNETAU P, Cigaville: quand le maintien de l'ordre devient un métier d'expert, *Cultures & Conflits*, n° 9-10 (1993), pp. 227-247.

## **UNE ACCEPTABILITÉ À ÉTUDIER**

Le second versant de la doctrine d'emploi qui doit s'élaborer tient aux attitudes et représentations qui s'attachent aux armes de neutralisation momentanée. Comme on vient de le voir, les difficultés conceptuelles et paradigmatiques auxquelles on se heurte aujourd'hui font de ces armes des objets polysémiques. Il est donc prévisible qu'en l'absence de définitions consensuelles et de standards opérationnels, chacun reste libre de leur attribuer le sens qu'il souhaite et de leur assigner le rôle qu'il veut.

S'agissant des représentants de l'ordre, une telle marge d'initiative est préoccupante, car le choix d'une arme et d'un mode d'intervention n'est pas une question de goût personnel. Il ne suffit plus, en ce domaine, que l'agent sache manier l'arme, la démonter, la charger; il faut encore que l'outil serve les objectifs qu'un législateur lui assigne. Mais en contrepartie, il ne suffit pas que le législateur balise les règles d'engagement; il est également indispensable qu'il le fasse en ayant à cœur de bien connaître le spectre d'emploi de ce nouveau type d'armes. Pour ce faire, il faut évidemment comparer soigneusement des scénarios, réaliser des simulations sous contrôle indépendant, remanier les techniques habituelles de maîtrise de la violence.

Le public des citoyens est à la fois contribuable, témoin et victime collatérale potentielle. La maîtrise de la violence, en effet, se déploie fréquemment dans l'espace public, ou se trouve à tout le moins projetée dans l'espace public par le biais des médias. Lorsqu'on évoque l'acceptabilité par le public, ce n'est pas d'une approbation qu'il s'agit, même si on peut admettre que l'intervention policière est mieux tolérée quand elle est comprise et supportée par le public. Mais il faut que le public soit informé, qu'il comprenne ce que sont ces armes, et dans quels contextes elles sont susceptibles d'être déployées.

Par ailleurs, des questions aujourd'hui sans réponses gagnent à être fournies aux décideurs comme aux manufacturiers, et concernent la forme et la teinte des armes de neutralisation. La valeur communicationnelle attachée à l'apparence ne se confond pas avec la démarche commerciale, mais n'en est pas si éloignée. Faut-il en effet que l'arme soit clairement différente de l'arme à feu ou faut-il qu'elle lui ressemble à s'y méprendre?

La première option pourrait ainsi supporter une hypothèse «persuasive»: rassurante, l'arme de neutralisation ainsi clairement identifiable jouerait un rôle apaisant, puisque le degré de violence envisagé par le policier exclurait

le risque létal. La seconde option pourrait supporter une hypothèse «dissuasive» au sein de laquelle l'arme, indistincte de l'arme à feu, laisserait craindre la blessure grave ou la mort, et lierait davantage la soumission à la peur. Quoi qu'il en soit de ces deux positions, elles sont aujourd'hui très mal connues et cette méconnaissance rend malaisé l'avertissement de la population. Diffusées mais mal connues, «ces armes qui ne tueront plus mais continueront à faire peur», alimentaient il y a quelques temps un article du journal *Le Monde*<sup>11</sup>.

Un dernier pôle d'acceptabilité concerne la manière dont les délinquants perçoivent les armes de neutralisation momentanée. Certes, une fois encore, il n'est pas question de demander l'approbation du délinquant ou un quelconque avis sur la manière dont il préférerait être traité. Mais il peut être d'un certain intérêt de savoir comment se trouvent perçues, notamment chez les jeunes délinquants, des armes auxquelles ils seront confrontés: dédain, défi, conscience du respect porté à leur vie ou à leur santé, refus d'être considérés comme des délinquants de seconde zone à qui les «vrais» moyens de recours à la force sont évités? Il est bien difficile de le dire à ce stade et pourtant il semble qu'il y ait là des éléments intéressants d'une interaction singulière. De même, les questions concernant la visée laser et son impact dissuasif, ou concernant la mise au point des contre-mesures par les délinquants, devraient-elles être étudiées.

## CONCLUSION EN L'ÉTAT ACTUEL DES CONNAISSANCES

Cette première revue francophone des armes de neutralisation momentanée laisse apparaître une prolifération technologique, alors que l'étude scientifique de leur doctrine d'emploi (acceptabilité et applicabilité) ne concerne aujourd'hui que quelques dizaines de personnes. Pourtant, à l'analyse, les questions de définition d'objet, de champ d'application, de conception différentielle du rôle des armes dans les mains des différentes forces de police, sont loin d'être réglées et les enjeux éthiques ou politiques dépassent de loin les seules considérations technologiques ou économiques.

L'introduction insidieuse des armes de neutralisation momentanée dans les systèmes d'armes militaires, policiers, voire civils (gardiennage, large public), pose d'une façon différente la question de la disponibilité et de la

---

<sup>11</sup> Ces armes qui ne tueront plus mais qui continueront à faire peur, *Le Monde*, 5.2.2006.

diffusion des armes. On mesure mal actuellement l'impact qui s'y associera: accroissement des violences, ou au contraire réduction des morts ou blessés graves lors des incidents violents? Il est bien difficile de le dire, mais à défaut, il semble nécessaire d'accompagner le processus en marche et d'y apporter l'éclairage d'observations de terrain et de schémas de recherche ou d'enquête, afin d'éviter autant qu'on le peut des décisions prises sur base de convictions ou d'intuitions, voire d'intérêts prioritairement sécuritaires ou commerciaux.

**Bibliographie**

- BRUNETEAU P., Cigaville: quand le maintien de l'ordre devient un métier d'expert, *Cultures & Conflits*, n° 9-10 (1993), pp. 227-247.
- Bradford Non-Lethal Weapons Research Project, Non-lethal weapons Research Report (No. 8, March 2006), p. 24, <http://www.bradford.ac.uk/acad/nlw/>
- Droit International Humanitaire, Traités et Textes, Résolution sur les systèmes d'armes de petit calibre. Genève, 28 septembre 1979, <http://www.icrc.org/dih.nsf/FULL/490?OpenDocument>
- DUPONT B., La technicisation du travail policier: ambivalences et contradictions internes, *Criminologie*, Vol. 37, n°1, 2004
- FRANCKART L., La maîtrise de la violence, Une option stratégique, Paris, *Economica*, 2002.
- Ces armes qui ne tueront plus mais qui continueront à faire peur, *Le Monde*, 5.2.2006.
- LEWER N., DAVISON N., Non-Lethal Technologies – an Overview, in *Disarmament Forum, Science, Technology and the CBW Regimes*, 2005 no. 1.
- JOURNES Cl., Lectures sociologiques de la violence policière en Grande-Bretagne, *Cultures & Conflits*, n° 9-10 (1993), pp. 189-203.
- POITEVIN C., BERKOL I., Les massacres à l'arme à feu aux Etats-Unis, Note d'information du GRIP, Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, Bruxelles, <http://www.grip.org/bdg/g4568.html>, 23/03/2005.
- RAPPERT B., A Framework for the Assessment of Non Lethal Weapons, *Medicine, Conflict and Survival*, vol 20, 3540, (2004)
- RAPPERT B., Moralizing violence : Debating the Acceptability of Electrical Weapons, *Science as Culture*, Volume 13, Number 1, March 2004
- Technologie dans les prisons, Rapport final, Conseil de l'Europe, Luxembourg, juillet 2000, p. 60.



## **L'USAGE DE LA FORCE PAR LES FORCES DE L'ORDRE ET LE CONCEPT DE LÉTALITE RÉDUITE\***

*par Lionel HOUGARDY\*\**

### **Résumé**

Parmi les utilisateurs civils, la «police» au sens large peut être considérée comme l'utilisatrice principale des armes à létalité réduite et ce, quel que soit presque le système étatique en place. Avec le développement de nouvelles armes à létalité réduite, on se trouve certainement au cœur de la technicisation du travail policier en général et des interventions en particulier. Pour les forces de l'ordre, acceptabilité et applicabilité vont de pair. Si l'acceptabilité réfère à l'éthique et aux attitudes envers l'ordre public, l'applicabilité est une Notion nettement plus opérationnelle et renvoie à l'efficacité dans l'utilisation des outils de maintien ou de restauration de l'ordre. En effet, l'efficacité d'un nouvel équipement dépend de l'acceptabilité. En d'autres termes, il ne suffit pas simplement d'équiper pour que les usages de ce nouvel équipement soient universels.

### **Summary**

The police in the broadest sense can be considered as the main user of less lethal weapons and this, regardless of the type of state. With the development of new less lethal weapons, we are in the very heart of the technicization of police work in general and of interventions in particular. For the law enforcement agencies, acceptability and applicability go together. If acceptability refers to ethical positions and to attitudes towards the public order, applicability is a clearly more operational notion and refers to efficiency in the use of tools to maintain or restore order. The efficiency of a new equipment depends on acceptability. In other words, to equip is not sufficient on its own to make the uses of this new equipment universal.

---

\* Publié in: RICPTS, 2006, No. 3.

\*\* Maître de conférences – Unité d'analyse et intervention en matière de violence, Ecole de Criminologie, Université de Liège, Chercheur au sein du Groupe d'Etude des Systèmes à Létalité Réduite (GESLR). Avec le soutien du Ministère wallon des Technologies, de la Recherche et de l'Enseignement.

## INTRODUCTION

Depuis plus d'une dizaine d'années, la plupart des pays occidentaux montrent un intérêt croissant pour des armes dites à «*létalité réduite*» dont l'effet recherché est la neutralisation momentanée ou à tout le moins temporaire. Cette neutralisation peut affecter tant le matériel que les êtres vivants, en conditions de combat ou dans des usages civils divers (polices, prisons, gardiennage et surveillance, etc., suivant les législations).

Ces moyens d'intervention ne sont évidemment pas nouveaux. Le concept «*létalité réduite*» l'est peut-être. Comme Monsieur Jourdain faisait «*de la prose sans le savoir*», on a fait de la létalité réduite bien avant de l'appeler fort maladroitement ainsi, puisque les bâtons, matraques, boucliers, filets et liens, ont de longue date été utilisés avec l'intention de neutraliser sans tuer. Aujourd'hui ce qui marque, ce sont les évolutions technologiques rapides dans ce domaine. Dans l'évolution des armes à feu elles-mêmes ou des moyens de combat au sens plus large, des efforts ont été faits pour réduire la part de maux inutiles ou excessifs, en accord notamment avec les évolutions du droit international humanitaire.

De manière générale, il était également fort peu concevable que le contrôle social jusqu'alors exercé par un Etat providence, devenu depuis en crise, échappe aux évolutions technologiques et culturelles. Après l'amélioration des techniques de mobilité et de communication, viennent les tentatives d'amélioration des résolutions de conflits entre personnes, représentantes ou non de l'ordre.

Parallèlement, il faut également compter avec des violences davantage visibles que par le passé, mais également avec une prise de conscience collective ou individuelle - exacerbée par l'accès aux moyens de communication - de sa vulnérabilité par rapport aux préoccupations quotidiennes. Ces éléments participent<sup>1</sup> à ce que beaucoup qualifient de *sentiment d'insécurité* sans pour autant parvenir à le modéliser<sup>2</sup>. En effet, comme tout sentiment, il est dynamique et échappe aux lois de la causalité dominant encore certains secteurs.

---

<sup>1</sup> On l'aura compris, parmi d'autres éloignés de la délinquance, telle la précarité de l'emploi, par exemple.

<sup>2</sup> On notera l'intéressant travail mené par la Fondation Roi Baudouin: FONDATION ROI BAUDOUIN, *A l'écoute du sentiment d'insécurité – Rapport général sur le sentiment d'insécurité*, Bruxelles, mars 2006.

Au-delà des valeurs, la préoccupation pour les moyens non létaux de neutralisation ou d'incapacitation mobilise des intérêts divers. C'est un sujet de répulsion pour certains qui y voient une manière d'inventer et diffuser de nouvelles armes, alors que des voix s'élèvent pour réclamer la réduction de leur disponibilité<sup>3</sup>. C'est un marché supplémentaire ou une nouvelle opportunité de développement pour d'autres<sup>4</sup>. C'est un espace de créativité et de recherche technologiques<sup>5</sup>. C'est enfin un enjeu en termes de politique dans le recours à l'usage de la force ou de la contrainte<sup>6</sup>, parce que la neutralisation permet le déploiement des mesures judiciaires à l'égard d'un suspect qui reste en vie et contribue à la préservation de la vie humaine même lorsque le recours à la force est nécessaire. Ces différentes considérations rappellent ainsi d'ailleurs le débat autour de la diffusion des armes à feu, qui mobilise toujours défenseurs et opposants.

Au carrefour de tant d'enjeux et de disciplines aussi nombreuses, il n'y a donc rien d'étonnant à ce que la létalité réduite soit au centre de rationalités et de perceptions divergentes.

Ce qui frappe néanmoins lorsqu'on aborde l'étude de cette problématique, c'est la *cacophonie conceptuelle*. En plus de dix années, les définitions restent imprécises et les doctrines d'emploi varient selon les orientations et les centres d'intérêts des protagonistes. Les technologies ne manquent pas, mais leur efflorescence ingénieuse a bien du mal à convaincre durablement les responsables politiques et la population; l'acceptabilité politique, opérationnelle, éthique, est laborieuse. Les doctrines d'emploi qui devraient définir l'applicabilité concrète ont un caractère variable: tantôt le même outil devrait pouvoir servir à tout ou se voit paré de cette qualité bien rare; tantôt la diversité des contextes d'intervention fait craindre de devoir développer un outil par situation.

---

<sup>3</sup> On note parmi celles-ci Amnesty International ou encore le G.R.I.P. qui dénoncent notamment des situations d'usage d'armes à létalité réduite à des fins de torture (par exemple l'utilisation du Taser dans certaines prisons irakiennes).

<sup>4</sup> Il suffit de se pencher sur les rapports financiers de firmes telles que Taser International ([www.taser.com](http://www.taser.com)) pour s'en apercevoir.

<sup>5</sup> Le ministère de la Défense américain indique ainsi les voies novatrices explorées, notamment le département de l'Air force.

<sup>6</sup> En France, on sera attentif aux travaux de la Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité qui, dans un certain nombre d'avis et surtout les réponses ministérielles aux recommandations formulées, donnent des indications quant au recours à la force par utilisation d'armes à létalité réduite.

Cacophonie conceptuelle donc, renforcée par un total manque d'intérêt manifesté pour des recherches cohérentes juridique, criminologique, médicale, dans ce domaine. Les congrès et colloques qui se tiennent autour de la létalité réduite n'attirent pas d'autres scientifiques que ceux qui s'impliquent dans la recherche technologique; ces questions ne sont pas à l'ordre du jour dans les congrès de médecine, de droit ou de criminologie, pas plus que dans les revues scientifiques.

Dans le cadre d'une recherche subsidiée par la Région Wallonne, il a été décidé de créer à l'Université de Liège un groupe d'étude des systèmes à létalité réduite, dont un des objectifs est d'élaborer des doctrines d'emploi pour l'utilisation des systèmes d'armes à létalité réduite, même s'il est préférable de parler plutôt d'armes de neutralisation temporaire.

La question qui se pose d'emblée est de savoir à qui ces armes sont destinées. En d'autres termes, il s'agit dans un premier temps d'identifier ceux qui utilisent déjà ces systèmes d'arme et de définir des groupes-cibles amenés à les utiliser dans un futur proche.

Une première focalisation est portée sur les applications civiles de ce type d'arme. Parmi ces utilisateurs potentiels ou avérés civils, il est des institutions, telles la police ou d'autres, pour qui ces systèmes d'armes de neutralisation temporaire s'avèrent ou pourraient s'avérer utiles dans le cadre de leurs missions et mandat.

## 1- QUELLES INSTITUTIONS?

La limitation de la violence entre citoyens et l'usage mesuré de la force à l'encontre des citoyens font partie des droits et devoirs des organisations sociales et principalement des Etats. Différents textes internationaux consacrent d'ailleurs ces principes généraux<sup>7</sup>.

Il ne saurait exister de vie sociale durable sans qu'elle soit organisée de façon à limiter ces périls graves pour la pérennité du groupe que sont la consanguinité et l'homicide, et cela implique de limiter la violence entre les membres du groupe social et de déléguer à certains de ses membres le devoir et le droit de recourir à la force pour faire respecter les règles. BITTNER

---

<sup>7</sup> On pense particulièrement ici aux articles 3 et 5 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ou encore au *Code de conduite des Nations Unies adopté en 1979*.

affirme d'ailleurs à cet égard que *«le seul moyen concret de bannir l'usage de la violence de la vie en général semble être d'assigner son exercice résiduel – lorsque les circonstances le rendent inévitable – à un corps de fonctionnaires mandaté à cet effet (...)»*. Selon lui, *«c'est simple: aussi longtemps qu'il y aura des imbéciles pour persévérer dans l'idée que leur confort et leur plaisir prévalent sur le besoin d'espace des pompiers qui luttent contre l'incendie, on continuera à avoir besoin de policiers»*<sup>8</sup>.

Une difficulté surgit cependant assez vite lorsqu'il s'agit de définir plus amplement et de sélectionner ces institutions. Cette difficulté de définition n'est pas l'apanage de cette, recherche puisque d'autres auteurs rencontrent également cette difficulté.

Si on se réfère par exemple à *«la police»*, à la fois la plus connue de la population et la moins bien comprise selon BITTNER<sup>9</sup>, une ambiguïté de taille surgit au niveau de ce simple vocable.

Celle-ci est bien résumé par LEVY: *«alors que, pour le sens commun, le vocable «police» évoque immédiatement une institution et des attributions bien définies, les choses se brouillent dès que l'on tente de dépasser cette signification immédiate. On se trouve dès lors tiraillé entre deux tentations: ou bien prendre comme point de départ la fonction de police, définie par référence à tel ou tel critère (par exemple, la détection des infractions pénales), au risque de voir l'objet se dissoudre dans la multiplicité des organismes administratifs qui exercent cette fonction; ou bien se cantonner aux institutions que tout un chacun identifie clairement comme composant la police et s'interdire alors de voir qu'elles ne sont qu'un élément d'un ensemble plus vaste»*<sup>10</sup>.

Entre la définition de la police par la fonction et celle se référant à l'institution, nous prenons le choix de retenir une troisième voie, largement décrite par BITTNER, permettant de rendre compte à la fois de la diversité historique et phénoménologique des polices. Cette voie s'intéresse aux ressources dont ces dernières disposent.

---

8 BITTNER E., Florence Nightingale à la poursuite de Willie Sutton – Regard théorique sur la police, *Déviance et Société*, Vol. 25, n°3, 2001, p.301.

9 Op. cit, p. 285.

10 LEVY R., Egon Bittner et le caractère distinctif de la police: quelques remarques introductives à un débat, *Déviance et Société*, Vol. 25, n°3, 2001, p. 279.

Parmi ces ressources, comme la faculté de définir les situations elles-mêmes par le recours au droit pénal ou encore l'accès à des sources privilégiées d'information, existe une ressource importante, à savoir la faculté d'user de la contrainte physique dans la gestion des situations (et ce, avec des latitudes différentes selon la police concernée)<sup>11</sup>. La «*police*» se révèle être alors la principale incarnation du monopole de la force revendiqué par la puissance publique.

On pourrait ainsi maintenant définir les polices par leur plus petit commun dénominateur: «*L'institution qui est chargée dans le cadre d'une société globale, d'assurer, au nom de celle-ci le respect de certaines règles régissant les rapports sociaux en ayant la possibilité pour cela d'user si nécessaire en ultime recours, de la contrainte physique*»<sup>12</sup>.

Si l'on s'en tient à cette faculté de recourir à la force, LEVY aide notre propos, en affirmant que l'on s'aperçoit immédiatement qu'elle n'est pas uniformément attribuée à toutes les institutions susceptibles d'être qualifiées de *police*, et qu'en d'autres termes, elles se différencient par leur habilitation juridique à en user. Utilisation de la force et droit sont indissociables lorsqu'on évoque la *force publique*<sup>13</sup>.

On peut ainsi distinguer:

- des institutions dotées de la plus large habilitation à user de la force (Police locale et fédérale dans le paysage belge, en faisant d'ailleurs une hiérarchie entre les unités spéciales de la police fédérale et la police locale)
- et d'autres institutions dont l'habilitation est plus limitée, qui ne portent pas le nom de police et qu'on ne considérerait pas spontanément comme telle (les agents pénitentiaires ou les douaniers).

Cette manière de voir permet ainsi de sélectionner nos utilisateurs potentiels ou avérés en fonction de l'habilitation qui leur est donnée par la loi d'user de la force.

---

<sup>11</sup> Ibid., p. 281.

<sup>12</sup> LOUBET DEL BAYLE J.-L., «Vers une monopolisation policière du contrôle social?», *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 2001, 2e trimestre, p. 209.

<sup>13</sup> Op. cit., p. 281.

## **2- QUELLE POLICE?**

La police gère donc, en quelque sorte, une partie du contrôle social. Rappelons que ce dernier n'est pas toujours de nature policière et peut prendre tant une forme positive (régulation par récompense) que négative (régulation par sanction). Le contrôle social policier doit ainsi être défini comme un contrôle externe, organisé et institutionnalisé<sup>14</sup>. D'ailleurs, au cours des dernières décennies, on a assisté à une augmentation du besoin de police, destiné à pallier les défaillances plus ou moins accentuées des autres mécanismes sociaux de socialisation. Il faut enfin préciser à ce stade que presque dans tous les pays du monde, on part de l'idée que la police doit assurer la prestation de services à la population, la lutte contre la criminalité et le maintien de l'ordre public<sup>15-16</sup>.

La police exerce donc la fonction policière parmi beaucoup d'autres instances, mais elle s'en distingue par sa possibilité de recourir à la force physique comme moyen de contrainte et ce, de la manière la plus large et en toutes circonstances. Ceci implique également la notion d'urgence dans l'intervention, au côté d'autres caractéristiques, comme par exemple le caractère ponctuel et majoritairement imprévisible et hétérogène des événements.

Dans ce cadre, la prévention de la criminalité ou le fait qu'il n'y a pas que des agents en tenue ne sont pas oubliés, mais la priorité est donnée à une théorie réaliste de la réaction policière à un événement indésirable.

## **3- QUELLE «LÉTALITÉ RÉDUITE» POUR LA POLICE?**

Pour la police, signalons d'emblée que l'usage de la contrainte s'inscrit dans une double perspective: d'une part, les situations que l'ont pourrait qualifier d'«individuelles» et, d'autre part, les situations de maintien de l'ordre lors de

---

<sup>14</sup> Op. cit., p. 210.

<sup>15</sup> Op. cit., p. 208.

<sup>16</sup> On oppose ici donc la sécurité publique à la sécurité privée qui consiste en des personnes, des organisations et des services autres que les agences publiques chargées de l'application de la loi, qui sont engagés au premier chef dans la prévention du crime, des pertes ou des dommages infligés à des personnes spécifiques, des organisations ou des biens immeubles. Il faut toutefois y ajouter un secteur qui fait l'objet de la plus grande croissance et qui est celui de la production, de la distribution et de l'installation d'équipements et de technologie de sécurité. (CUNNINGHAM et Coll., *The Hallcrest Report II: Private Security Trends 1970 to 2000*, *Journal Of Security Administration*, Vol. 14, n°1, 1990, p.6).

manifestations spontanées ou organisées. Les unes et les autres pouvant d'ailleurs s'entremêler au gré des interventions.

Dans les deux cas, en schématisant, on pourrait parler d'une mise en tension entre, d'une part, des situations d'intervention et, d'autre part, des réactions possibles des forces de l'ordre allant de la simple présence (préventive et/ou dissuasive) au recours à l'arme à feu en passant par des moyens de coercition physiques sans blessures mais également aux armes à létalité réduite.

L'adéquation entre ces deux axes ne peut se faire sans prendre en compte, à côté d'une philosophie de l'usage de la force, de nombreuses circonstances liées à l'intervention. Il est donc impossible de substituer une stricte logique médicale qui mettrait en concordance symptômes, pathologies et traitements.

Toutefois, la formation de base et surtout continuee et, quand elles sont possibles, la préparation et l'anticipation permettent aux forces de l'ordre d'adapter leur réaction sur base notamment des informations disponibles relatives aux objectifs, aux menaces ou encore aux possibilités d'intervention autorisées et ce, dans un laps de temps extrêmement variable.

Face à ces situations, les moyens dont dispose la police se sont diversifiés et ont bénéficié d'apports technologiques constants, notamment dans le domaine des moyens de neutralisation.

Ainsi, comme le rappelle DUPONT, *« parmi les institutions de l'État, la police est certainement l'une de celles qui ont été le plus touchées par le développement de la science et des techniques. Pourtant, la manière dont s'est faite et continue de se faire cette transformation reste un champ délaissé de la recherche en sciences sociales. »*<sup>17</sup>

Avec le développement de nouvelles armes à létalité réduite, on se trouve certainement au cœur de la technicisation du travail policier en général et des interventions en particulier.

Cependant, même si *l'efficiencia de la police se trouve peut-être améliorée par l'emploi intensif des nouvelles technologies il faut toutefois se poser la question de savoir si l'efficacité n'en reste pas moins celle d'une institution désemparée face à l'adaptation constante de la délinquance aux nouvelles conditions de*

---

<sup>17</sup> DUPONT B., Technicisation du travail policier - Ambivalences et contradictions internes, *Criminologie*, vol. 37 no 1 (2004), p. 108.



*son environnement. En effet, rares sont les technologies policières dont l'usage est directement associé à une réduction de certains types de délinquances ou à une augmentation significative des taux d'élucidation*<sup>18</sup>.

On peut dès lors se poser la question de savoir si les armes à létalité réduite échappent ou non à cet état de fait.

Au-delà des avancées technologiques, il peut être utile de rappeler que l'on assiste également à une amélioration d'autres techniques policières, tel le dialogue, la médiation touchant davantage à la philosophie des relations de la police avec les citoyens. La position de ces derniers se modifie: ils ne sont plus des êtres passifs, ils deviennent d'une certaine manière co-producteurs de la sécurité et de la prévention de la délinquance. On pense ici particulièrement au concept de «Community policing».

Ces notions de «Community policing» demeurent particulièrement vagues, sujettes à interprétations diverses et souvent divergentes, même chez les premiers concernés: les policiers eux-mêmes<sup>19</sup>. Au terme d'un premier tour d'horizon se basant sur des sources accessibles et des entretiens avec des policiers, on peut ainsi se poser la question de l'impact réel de ces diverses tendances en matière de police.

Si on s'attache à la question de l'acceptabilité, on peut peut-être y trouver une hypothèse pour expliquer le fait que l'introduction de nouvelles armes de neutralisation amène plus de questions qu'elle n'en résout.

En effet, au nom de cette proximité avec les citoyens co-producteurs de leur sécurité, on trouverait presque anormal de devoir neutraliser physiquement ceux de ces citoyens qui se rendent auteurs de faits de violence.

Cette position européenne peut expliquer les différences de vue et n'est pas nécessairement celle des pays anglo-saxons qui semblent quant à eux davantage considérer l'arme à létalité réduite comme une alternative à l'arme à feu. Ce que l'on comprend aisément au vu des chiffres relatifs à la mortalité occasionnée par armes à feu, douze fois plus importante qu'en Europe<sup>20</sup>.

---

<sup>18</sup> Ibid., p. 108.

<sup>19</sup> TANGE C., «La police de proximité», *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1691-1692, 2000, p. 5.

<sup>20</sup> Le GRIP rappelle que les armes à feu tueraient près de 30000 personnes chaque année aux Etats-Unis et que ces derniers détiennent ainsi le taux de mortalité par armes à feu le plus

En Europe, on considère ainsi davantage ces armes nouvelles de seconde génération comme le prolongement de la matraque. On augmente donc la possibilité de recours à la force, ce qui en terme d'acceptabilité pose question. De l'autre côté de l'Atlantique ou de la Manche, on réduit les risques d'utilisation des armes à feu et ainsi leur capacité létale. On oscille donc entre réduction du recours à la force létale et augmentation potentielle (et déjà avérée)<sup>21</sup> du recours à la force publique.

On confronte ainsi presque idéologies et pratiques... La tentation est alors grande de voir les idéologies embrumer les réalités de violences quotidiennes vis-à-vis desquelles des pratiques adaptées doivent être mises en place.

Parce que les législations restent floues sur des questions pratiques de «dosage» de l'usage de la force, certains tentent alors de raisonner de manière plus pragmatique, en plaçant les nouvelles armes à létalité réduite sur ce que l'on appelle maintenant communément le *continuum de l'usage de la force*. Cet exercice s'avère tout aussi périlleux, tant les opinions sont déjà divergentes pour replacer les armes à létalité réduite actuelles (par ex. le spray ou encore la matraque) sur celui-ci.

Cette tendance se manifeste d'ailleurs de manière logique tant chez les défenseurs des armes à létalité réduite que chez leurs farouches opposants. Juste après le dialogue et juste avant les techniques physiques pour les uns, juste avant les armes à feu pour les autres.

Même si des recherches abordent les contacts entre force de l'ordre et population ou encore l'emploi abusif ou non des armes à feu, aucune recherche ne s'intéresse de manière globale à l'impact des armes à létalité réduite, tant au niveau des policiers, des suspects que des citoyens témoins de ces utilisations<sup>22</sup>.

---

élevé du monde, en dehors des zones de conflit. POITEVIN C., BERKOL I., Les massacres à l'arme à feu aux Etats-Unis, Note d'information du GRIP, Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, Bruxelles, <http://www.grip.org/bdg/g4568.html>, 23/03/2005.

21 En témoigne ainsi des utilisations de gaz lacrymogènes qualifiées d'abusives dans des espaces clos en espérant que cette brume dissipe celle provoquée par l'alcool.

22 Cependant, certaines, avec une intégrité intellectuelle particulière, ont tout de même tenté de comparer les armes à létalité réduite existantes avec les technologies émergentes en identifiant les effets psychologiques et comportementaux de sept armes dites non létales. Cette recherche est assez illustrative des difficultés amenant à ne pas fonder d'espoirs démesurés sur la méthode documentaire. En effet, se basant uniquement sur l'open source,

Le manque d'études scientifiques dans ce domaine permet donc à tout un chacun de créer sa religion ou encore d'adhérer à celle de l'autre sur base de justifications souvent imprécises. Les attentes dans ce domaine sont ainsi nombreuses.

Rappelons toutefois que si l'acceptabilité est certainement l'affaire de la société civile et des policiers, il peut être illusoire que l'applicabilité des armes à létalité réduite puisse également rencontrer les attentes de la population. Elle doit prioritairement rencontrer celle des utilisateurs, au risque de voir le système continuer à se paralyser.

Que l'on ne s'y méprenne pas, ce manque d'études ne traduit certainement pas un manque d'intérêt pour la matière (parfois d'ailleurs la passion et la fiction rattrapent la raison), mais se trouve certainement accéléré par deux éléments importants inhérents à la police:

- d'une part, l'usage de la force par un policier reste exceptionnel et qui plus est l'utilisation d'une arme,
- d'autre part, nous touchons à un organe qui, malgré une volonté d'ouverture, cultive de par la nature de ses tâches certaines parcelles secrètes et confidentielles.

On se limite donc aux descriptions techniques des armes, on décrit également les incidents, on envisage peu la relation particulière qui s'établit entre le fonctionnaire de police et le délinquant potentiel ou les personnes qui troublent l'ordre public<sup>23</sup>.

Il serait intéressant de comparer la manière dont le policier de terrain utilise un instrument qui lui permet de préserver sa sécurité et sa capacité de neutraliser un individu avec les valeurs véhiculées par la société que sont,

---

l'auteur, la société néerlandaise TNO, à l'occasion du 2<sup>o</sup> symposium d'Ettlingen sur les armes non létales (2003), convient que les relations d'expériences auxquelles il a eu accès sont disparates, incomplètes et imprécises quant aux données et quant aux critères menant à mesurer des effets comportementaux et psychologiques. En d'autres termes, l'auteur conclut à l'impossibilité d'opérer valablement cette comparaison.

<sup>23</sup> On notera tout de même un modèle descriptif qu'il conviendra d'examiner avec attention: AMENDOLA K. L., *Officer Behavior in Police-Citizen Encounters: A Descriptive Model and Implications for Less-Than-Lethal Alternatives*, Police Foundation Reports, september 1996, pp. 1- 8.

par exemple, le respect de la vie humaine ou encore l'usage différencié et proportionné de la force et ce, spécialement sous l'angle de cette vision européenne de la létalité réduite.

On notera déjà que ces valeurs ne sont pas uniformes. En effet, elles peuvent ou non être présentes en fonction de différents éléments, dont notamment la personnalité ou encore le parcours professionnel du fonctionnaire. Une étude réalisée en 2005 portant sur les violences à l'encontre des policiers d'une grande ville wallonne a ainsi montré des réactions différenciées des fonctionnaires de police face aux situations de violence selon le service auxquels ils appartiennent. On peut supposer que ces valeurs pourraient également être changeantes.

Il peut dès lors être utile dans le cadre de l'acceptabilité auprès des utilisateurs de détailler ces valeurs. En effet, l'efficacité d'un nouvel équipement dépend de l'acceptabilité. En d'autres termes, il ne suffit pas simplement d'équiper pour que les usages de ce nouvel équipement soient universels.

En effet, toujours en reprenant DUPONT «Les organisations policières ont en effet pour particularité de concéder à leurs agents de base un pouvoir discrétionnaire relativement étendu, en dépit de l'image fortement hiérarchisée qu'elles présentent à leurs observateurs (Monjardet, 1996). Cette latitude opérationnelle vient parfois compliquer la tâche de la hiérarchie quand celle-ci souhaite imposer aux membres de l'organisation des changements structurels, culturels ou technologiques, tout particulièrement si ces derniers sont associés à une érosion du pouvoir discrétionnaire des policiers.»<sup>24</sup>

#### **4- BREF TOUR D'HORIZON**

Les moyens pour recourir à la force sont vastes et le recours à des armes à létalité réduite est donc dans ce cadre presque «naturel». En caricaturant, il se situe entre la simple injonction verbale ou la contrainte «purement physique» (où le fonctionnaire utilise sa seule force physique pour neutraliser un individu) et l'usage de l'arme à feu, recours ultime et légalement balisé.

---

<sup>24</sup> DUPONT B., Op. cit., p. 108.

Les armes à létalité réduite utilisées par la police sont nombreuses, rendant parfois des ceinturons bien lourds et côtoyant toujours l'arme à feu de service, vue par beaucoup de policiers eux-mêmes comme un élément d'identité plus que comme un outil nécessaire dans le cadre de certaines missions.

La plus ancienne semble être le simple bâton qui deviendra au fil des décennies la matraque, présentant elle aussi des avancées technologiques visant tant son ergonomie que son efficacité. Elle subira également l'effet de la mode dont la dernière tendance reste la matraque télescopique décrite par beaucoup de policiers comme pratique certes, mais dangereuse dans son utilisation. On assiste également ces dernières années à une généralisation de la *Tonfa* – bâton de police à poignée latérale – en Europe, alors qu'elle est déjà utilisée depuis plus de 20 ans aux Etats-Unis.

La littérature disponible regorge de données relatives à l'utilisation des armes à létalité réduite quoique ces sources soient plus ou moins objectives<sup>25</sup>. On sera par exemple attentif aux statistiques d'utilisation et parfois aux raccourcis méthodologiques et à l'emphase rhétorique des différents corps de police aux Etats-Unis ayant opté pour le *Taser*<sup>26</sup>.

Les principales technologies utilisées par les forces de police sont les technologies cinétiques (allant de la matraque télescopique ou non jusqu'au lanceur de munitions spécifiques dont on notera des impacts encore plus forts à courte distance en n'oubliant pas les canons à eau), les technologies chimiques (gaz CS, poivre et autres dérivés en version spray ou grenades les technologies affectant la vue, l'orientation spatiale ou encore l'ouïe (grenades éblouissantes, assourdissantes) et les technologies électriques par contact direct ou indirect.

---

<sup>25</sup> Est-il enfin besoin de rappeler que les informations collectées sont en «open source», la discrétion étant souvent une des caractéristiques de la police spécialement en matière de techniques d'intervention.

<sup>26</sup> *Case 2: suicidal girl: Successful use against a child with deadly weapons, Westminster PD, CO [US] 5/01, 13-year-old girl barricaded in bathroom, 2 butcher knives in hand, Charges officers with knives raised overhead, M26 [electric Taser] deployed with immediate effect, All officers on scene agree that she would be dead today without the M26. Promotional slide from TASER International (2002) on the M26 electrical Taser.* Exemple cité dans RAPPERT B., MORALIZING VIOLENCE: Debating the Acceptability of Electrical Weapons, *Science as Culture*, Volume 13, Number 1, March 2004, p. 2.

Au niveau de la diffusion des armes à létalité réduite pour les fonctionnaires de police, on reconnaîtra aisément que la panoplie la plus vaste se retrouve aux Etats-Unis. Il faudra toutefois apporter des nuances puisque certains Etats peuvent restreindre, voire interdire l'usage de certaines armes (ce qui est particulièrement vrai pour les armes électriques). Le Bureau of Justice Statistics<sup>27</sup> a ainsi recensé en 2000, au sein des corps de police locaux de plus de 100 fonctionnaires (on en dénombre 800) les types d'armes à létalité réduite autorisées:

*Nearly all larger local law enforcement agencies authorized the use of batons (97%) and pepper spray (91%) in 2000. In 1990, 77% of local agencies authorized the use of impact devices and 71% the use of chemical agents. Among State agencies, nearly all authorized batons (98%) and pepper spray (96%) in 2000. In 1990, 65% allowed impact devices and 61%, chemical agents.*

On trouve également la liste des armes à létalité réduite disponibles pour les forces de police (sous réserve d'interdictions locales)<sup>28</sup>.

Des réflexions plus approfondies ont été menées sur l'utilisation des armes à létalité réduite par la police. Deux pays semblent, sinon avoir instigué les démarches, en tout cas avoir tenté un tour le plus complet possible face à des troubles internes: il s'agit de la Grande-Bretagne et d'Israël.

A titre illustratif, on peut ainsi évoquer le «*Paten report recommendations 69 and 70 relating to public order equipment*» en Grande-Bretagne qui s'attache à une réflexion sur les alternatives possibles aux balles en caoutchouc et dresse un état des lieux des équipements relatifs au maintien ou à la restauration de l'ordre public tant au niveau de ce qui est disponible que de ce qui pourrait l'être, afin d'étendre le champ des possibilités des options tactiques des responsables opérationnels.

On y retrouve quelques présrequis nécessaires pour les armes à létalité réduite acceptables en Grande Bretagne, tout en précisant que ces critères

---

<sup>27</sup> REAVES B. A., HICMAN M. J., Law Enforcement Management and Administrative Statistics, 2000: Data for Individual State and Local Agencies with 100 or More Officers NCJ 203350, data source: 2000 LEMAS survey, février 2004.

<http://www.ojp.usdoj.gov/bjs/pub/pdf/lema006a.pdf>

<sup>28</sup> Department of Defense Nonlethal Weapons and Equipment Review, A Research Guide for Civil Law Enforcement and Corrections, National Institute of Justice, U.S. Department of Justice, octobre 2004, p. 40 <http://www.ncjrs.gov/pdffiles1/nij/205293.pdf>

ne doivent pas nécessairement s'appliquer de manière uniforme à toutes les alternatives possibles:

- *creating and/or maintaining distance between the user and those against whom they are being used;*
- *containing a riotous crowd and preventing escalation or spread of violence;*
- *repelling individual attackers with potentially life threatening weapons;*
- *in certain circumstances, incapacitating temporarily those intent on violent attack;*
- *reducing serious risk of loss of life or serious injury or substantial and serious damage to property;*
- *dissuading repetition of attack;*
- *dispersal in a controlled manner of large groups of rioters*<sup>29</sup>.

Avant de se pencher sur la situation belge, la situation française mérite également un détour. En effet, diverses armes à létalité réduite ont été introduites ces dernières années à la faveur notamment d'une réponse à la délinquance que tout le monde qualifie d'urbaine sans toutefois ne plus très bien savoir ce que recouvre ce terme<sup>30</sup>. On assiste en tout cas depuis trois ou quatre ans à une montée en puissance de l'équipement à létalité réduite correspondant également avec les prises de position de l'actuel Ministre de l'Intérieur, Nicolas SARKOZY<sup>31</sup>.

---

<sup>29</sup> *Patten report recommendations 69 and 70 relating to public order equipment*, First report, April 2001.

<sup>30</sup> MUCCHIELLI L., *Violences et insécurité - Fantômes et réalités dans le débat français*, Ed. La Découverte, Nouvelle édition octobre 2002.

<sup>31</sup> Celle-ci est encore de mise en 2006 puisque "Il (le ministre de l'Intérieur) a encore annoncé que 1.000 pistolets à impulsion électrique seraient acquis pour la police nationale, et 700 pour la gendarmerie. Il a précisé que cette arme non létale permettait de mettre hors d'état de nuire un individu dangereux en offrant, pour lui comme pour les victimes et pour les policiers intervenants, le maximum de sécurité. Il en a détaillé les modalités techniques de fonctionnement. En outre, il a indiqué que 5 millions d'euros seraient dégagés afin de financer la reconstitution des stocks de munitions non létales et d'équipements spécialisés, en particulier des fusils «flashball» et des grenades à fragmentation.» *Projet de loi de finances pour 2006 : Sécurité civile* Audition de M. Nicolas Sarkozy, Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire <http://www.senat.fr/rap/105-099-327/105-099-3274.html>

On note ainsi l'utilisation du Flashball<sup>32</sup> depuis 1995 par plusieurs brigades anti-criminalité (BAC). L'arme est décrite comme un moyen défensif dissuasif. A l'heure actuelle, la police nationale en dispose de près d'un millier et aucun accident n'a été déploré sur les nombreux usages enregistrés<sup>33</sup>. On rappellera toutefois à la faveur des troubles survenus durant les mois de novembre et décembre 2005 qu'il a été déclaré impossible pour l'instant de répertorier tant les utilisations que les éventuels incidents liés à l'utilisation du Flashball.

Cet équipement est également autorisé au niveau de la police municipale depuis 2004, suite à une adaptation de la législation relative à *l'armement des agents de police municipale*<sup>34</sup>.

Lors du 4ème congrès du Syndicat National des Officiers de Police à La Baule (mercredi 7 décembre 2005), le Ministre de l'Intérieur annonçait suite aux violences urbaines de novembre et décembre 2005 *«que ces évènements nous ont conduit à renforcer et adapter les matériels et les tenues. J'en veux comme exemple l'acquisition des près de 460 Flash-Ball, 5 500 casques de maintien de l'ordre parecoups, 875 casques pare-balles, 6 700 bliniz<sup>35</sup>, 2 785 dispositifs manuels de protection (DMP), plus de 2 800 grenades lacrymogènes ou encore 300 combinaisons BAC.»*

Quant au Taser X26, il a déjà été confié à plusieurs unités (GIPN, GIGN, RAID). En réponse à une question parlementaire (octobre 2005), le Ministre de l'Intérieur a ainsi donné quelques éléments de réponse. Il indique ainsi que ces armes *sont testées par certains services de police, que malgré quelques campagnes d'expérimentation peu de données scientifiques existent cependant*

---

<sup>32</sup> Le Flashball dit "Superpro" est maniable (34 cm) et relativement léger (1,6 kg). Un mécanisme de percussion unique permet le tir successif des deux canons superposés d'un calibre de 44 mm. Disposant d'une bonne précision, aux distances d'emploi (de douze à vingt mètres), son impact correspond, à titre d'illustration, à celui d'un uppercut asséné par un boxeur.

<sup>33</sup> [http://www.interieur.gouv.fr/rubriques/c/c3\\_police\\_nationale/c31\\_actualites/flashball](http://www.interieur.gouv.fr/rubriques/c/c3_police_nationale/c31_actualites/flashball)

<sup>34</sup> Décret n° 2004-687 du 6 juillet 2004 modifiant le décret n° 2000-276 du 24 mars 2000 fixant les modalités d'application de l'article L. 412-51 du code des communes et *relatif à l'armement des agents de police municipale*, J.O. n°161 du 13 Juillet 2004.

<sup>35</sup> Le BLINIZ est une munition à effet léthal atténué destinée aux opérations de sécurité publique. Il a pour but de stopper un individu sans provoquer de lésions irréversibles. Projectile amorphe transférant son énergie par écrasement à l'impact (pas d'effet de type "balle"). Le projectile épouse la forme de la cible lors de l'impact.  
<http://www.alsetex.fr/fr/ordre/bliniz.htm>



*sur les effets de l'emploi de ce type d'armes, que les éléments d'information fournis au grand public sont essentiellement le fait du fabricant TASER, que l'utilisation de cet équipement donne lieu à la rédaction d'un compte rendu, qu'aucune conséquence autre que la neutralisation de la personne visée n'a été relevée à ce jour, que la phase d'expérimentation a été prolongée et annonce enfin que l'ensemble des services de police sera doté de ce type d'arme non létale après que la doctrine d'emploi et le plan de formation relatifs à l'utilisation de ce matériel auront été déterminés*<sup>36</sup>.

Toutefois, le ministère de l'Intérieur, selon ses propres déclarations reprises par la presse, compte en livrer environ 3000 unités supplémentaires, notamment aux fameuses brigades anti-criminalité (BAC), spécialisées dans l'interpellation et le flagrant délit.

Par ailleurs, une réflexion au sein de la gendarmerie nationale a permis de déterminer, suivant la technicisation et la rationalisation de l'emploi de la force en maintien de l'ordre:

- des *moyens de force intermédiaire* (requalification des armes à létalité réduite) à effet chimique (depuis qu'elle a adopté des grenades lacrymogènes et des diffuseurs de gaz CS),
- des *moyens de force intermédiaire* combinant effet chimique et assourdissant (depuis l'adoption de la grenade mixte explosive lacrymogène F4),
- un *moyen de force intermédiaire* à effet cinétique et physique par l'emploi du fourgon-pompe<sup>37</sup>.

Les armes électriques sont rejetées car invalidantes, inefficaces au-delà de 5 mètres et considérées comme engins de torture par différentes instances internationales.

Enfin, tant en sécurité publique qu'en matière de police judiciaire, les bâtons de protection télescopiques et de protection à poigné latérale («*Tonfa*») et le diffuseur lacrymogène (CS ou OC) sont largement répartis dans les

---

<sup>36</sup> Réponse du ministère de l'Intérieur publiée dans le JO Sénat du 13/10/2005 - page 2650 suite à la question écrite n° 18297 de M. Louis Souvet (Doubs - UMP) publiée dans le JO Sénat du 23/06/2005 - page 1699.

<sup>37</sup> NOAILLES I., *Moyen de force intermédiaire – La gendarmerie et la problématique des «armes non létales»*, Dossier sécurité, sciences et technologie, 3ème trimestre 2003.

différents corps de police (gendarmerie nationale, police nationale, police municipale). Des projectiles contenant un gel irritant (CS ou OC) et/ou déformables et possédant un effet cinétiques sont également utilisés lorsque l'adversaire est en zone d'observation (entre 10 et 30 mètres)<sup>38</sup>. Il ne s'agit pas de balles en plastique.

En Belgique, le matériel autorisé pour les missions des services de police est réglé par la loi du 7 avril 1919 instituant des officiers et agents judiciaires près les Parquets. Cette loi a été modifiée par la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux<sup>39</sup>. C'est dans l'arrêté ministériel du 14 juillet 2000<sup>40</sup> pris en exécution de ces lois qu'on trouve la liste de l'armement autorisé ainsi que les procédures dérogatoires.

Cet arrêté ministériel distingue trois catégories d'armes:

- Les armes individuelles: le pistolet semi-automatique de calibre 9X19 mm, l'aérosol de petite capacité à gaz lacrymogène ou tout autre produit incapacitant<sup>41</sup>, la matraque courte d'une longueur maximale de 65 cm.
- Les armes collectives<sup>42</sup>.
- Les armes spécifiques: cette catégorie concerne principalement l'armement particulier d'une unité telle que la DSU de la Police fédérale. On retrouve ainsi dans cette catégorie deux armes à létalité réduite utilisées par cette division: le Taser et le FN 303.

---

<sup>38</sup> Il ne s'agit pas de balles en plastique.

<sup>39</sup> Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, publiée au M.B. du 5 janvier 1999.

<sup>40</sup> Arrêté ministériel du 14 juillet 2000, déterminant les armes faisant partie de l'équipement réglementaire de la police judiciaire près les parquets et fixant les dispositions particulières relatives à la détention, à la garde et au port de ces armes, publié au M.B. du 1<sup>o</sup> août 2000, entré en vigueur le 11 août 2000.

<sup>41</sup> Au début, les aérosols étaient au CS (41). On leur a assez vite préféré les spray OC pour les raisons suivantes: l'OC est un produit naturel et biodégradable et respecte donc mieux l'environnement; l'OC fonctionne mieux que le CS sur les animaux (intéressant lorsque le policier se trouve en présence d'un animal hostile en intervention); l'OC donne de meilleurs résultats sur les personnes sous influence d'alcool ou de substances psycho-actives; l'OC est moins volatile que le CS et ne reste pas en suspension dans l'air. Le policier peut donc travailler sans risque ni gêne dans la zone qu'il vient d'asperger de spray.

<sup>42</sup> On y retrouve notamment le bâton électrique ainsi que des cartouches aveuglantes, assourdissantes ou incapacitantes ou encore les sprays de plus grande capacité.

Cet équipement est estimé suffisant dans le cadre de certaines situations définies comme pivot en matière de formation à la confrontation violente. Il s'agit du contrôle de personnes, du contrôle de véhicules, des interventions dans et aux alentours des bâtiments, du contrôle de cafés, des différends familiaux.

Notons qu'en matière de maintien de l'ordre, les policiers belges sont équipés comme suit: casque de protection (protège aussi contre les cocktails molotov), équipement de protection (jambières, gants), tenue ignifugée, bouclier et longue matraque.

L'armement commun disponible en maintien de l'ordre est le suivant: pistolet semi-automatique 9X19 mm, sprays de grandes capacités contenant du gaz incapacitant (OC), grenades à mains contenant du gaz incapacitant.

Les moyens spéciaux utilisés uniquement par la police fédérale sont les suivants: chevaux de frises, cavalerie, arroseuses, grenades balistes tirées à partir d'un fusil FAL 7,62 mm.

Cet état des lieux, certainement incomplet, démontre brièvement la diversité des moyens face à une hétérogénéité possible. Toutefois, les questions d'applicabilité et d'acceptabilité n'en sont pas réglées pour autant.

## **5- DÉVELOPPEMENTS EN MATIÈRE D'ACCEPTABILITÉ ET D'APPLICABILITÉ**

Pour tenter de répondre à ces questions, on ne démarre pas vraiment de zéro, puisque quelques travaux relatifs à l'acceptabilité, mais surtout à l'applicabilité semblent intéressants et prometteurs. Ils peuvent constituer un point de départ judicieux pour explorer les questions relatives à l'applicabilité. On parle plus particulièrement des travaux de *l'International Law Enforcement Forum* au travers du développement de l'option de force minimale qui permet d'aborder des critères opérationnels prenant en compte différents aspects techniques, humains, environnementaux<sup>43</sup>.

L'ILEF définit «les options de force minimale» comme «*ces pratiques et technologies qui sont explicitement conçues et principalement utilisées afin de contrôler temporairement une personne, tout en réduisant au minimum les*

---

<sup>43</sup> ELECTRONIC OPERATIONAL REQUIREMENTS GROUP, *Less Lethal Weapons: definitions and operations criteria*, I.L.E.F., February 2005.

*issues mortelles, les dommages permanents à ces personnes et aux témoins ainsi que les dommages non désirés à la propriété et à l'environnement. Cette définition n'inclut pas la technologie de l'information, les autres possibilités qui ne sont pas conçues spécifiquement pour réduire au minimum les issues mortelles, les dommages permanents à la personne, ou encore les dommages non désirés à la propriété et à l'environnement, quoique ces possibilités puissent avoir un ensemble d'effets semblables.»*

Il est important de noter que ce concept identifie les réalités de l'action traditionnelle de la police et n'implique pas que l'emploi d'options de force minimale ait une probabilité nulle de produire des morts ou des dommages permanents, ce qui reste effectivement prudent.

Les considérations spécifiques des options de force pour l'emploi approprié et proportionnel de la force à létalité réduite incluent:

- les opérations préventives,
- l'isolation,
- la négociation,
- les techniques de contrôle individuel
- les techniques et l'entraînement du contrôle de foule et d'émeute
- les technologies à létalité réduite.

De ces principes directeurs basés sur des standards certes internationaux, mais majoritairement anglo-saxons découlent des critères d'applicabilité repris dans une matrice évaluative. Il y aura donc lieu de les confronter aux cultures européennes de l'usage de la force par la police. Une telle matrice est utile pour l'évaluation concrète d'une part, mais également pour réunir autour des situations réelles des analyses issues de disciplines juridiques, médicales, criminologiques et technologiques.

Si on s'intéresse en guise d'exemple à un de ces items - on peut évoquer celui des effets - les critères ILEF évoquent, entre autres: les implications médicales, le type de population visée, les effets cumulés. Il semble déjà important d'y ajouter selon nous que l'effet attendu doit être capable d'instaurer ou de maintenir une situation de déséquilibre entre le protagoniste et le policier, au bénéfice bien sûr de ce dernier et ce, dans des situations imprévisibles et des contextes d'intervention variés. Cette notion de déséquilibre nous semble essentielle dans le cadre de la neutralisation et de l'immobilisation temporaire d'un individu: il faut éviter, par exemple dans

le cadre de l'utilisation du spray OC, que l'arroseur devienne l'arrosé ou encore que des techniques de maîtrise physique mal appliquées ne se retournent contre le policier. Ce point est d'ailleurs à mettre en parallèle avec la formation de base et continue des utilisateurs.

La question du caractère discriminant ou non de l'arme à létalité réduite dans le cadre de missions de maintien et de rétablissement de l'ordre public devra également être examinée avec attention, notamment au regard des implications juridiques sous-jacentes.

Cette matrice devra donc être complétée et éprouvée au regard de mises en situation réalistes et pragmatiques, mais également au regard des perceptions des utilisateurs et de la population.

## **CONCLUSION**

La police se montre ainsi l'institution civile, de par un recours possible à la force la plus large, au centre des utilisateurs potentiels ou avérés des armes à létalité réduite. Une certaine et longue tradition existe dans ce domaine et se voit étendue par des armes de seconde génération où le développement technique florissant n'est plus à démontrer.

On retrouve ainsi une multitude de systèmes ou d'armes, sans pour autant avoir une multitude de recherches approfondies sur leur acceptabilité et leur applicabilité. Comme pour d'autres «*final users*», l'auto-proclamation de l'efficacité avérée reste de mise du côté des industriels (aidés en cela par des policiers convaincus), alors que fusent les critiques de quelques centres universitaires ou groupes de pression<sup>44</sup>. Un début d'explication pourrait se situer à la prolifération des corps policiers tant aux Etats-Unis qu'en Grande Bretagne, rappelons-le, pays à la pointe des développements technologiques policiers. BRODEUR et MONJARDET indiquent d'ailleurs pour expliquer la naissance de la recherche sur la police dans ces pays bien avant l'Europe qu'on évalue maintenant le nombre de corps policiers à quelque 15 000. Ce nombre est en décroissance par rapport au siècle dernier: il existait en 1930 quelque 1400 corps policiers pour la seule ville de Chicago. La conséquence pratique de cette prolifération pour la recherche sur la police est la

---

<sup>44</sup> Toutefois, on ne saurait méconnaître que ces chercheurs se doublent d'idéologues et que le credo pacifiste qu'ils relaient sur un mode scientifique ne s'applique pas spécifiquement aux armes dites à létalité réduite.

multiplication des terrains possibles. S'il est suffisamment obstiné pour frapper à plusieurs portes, un chercheur finira presque toujours par trouver une force de police qui l'accueillera ou des policiers qui lui parleront<sup>45</sup>.

Par rapport à ces systèmes à létalité réduite, les problèmes au niveau de la mentalité des policiers, de leurs formations de base ou continue, des conditions d'engagement, mais également au niveau des effets, des responsabilités et des dommages, restent d'actualité. Pour tenter de les régler, des doctrines d'emploi envisageant tant l'acceptabilité que l'applicabilité sont actuellement parcellaires, voire absentes en Europe. Parmi ces dernières, l'inspiration anglo-saxonne n'aide pas, au vu des différences de perception des armes en général, des armes à létalité réduite en particulier ou encore du recours à la contrainte.

Quant aux critères d'applicabilité de l'*International Law Enforcement Forum*, ils ont le mérite indéniable d'exister, mais restent à nouveau le fruit d'un consensus d'agences anglo-saxonnes et américaines. Il y aura donc lieu de les confronter dans les mois à venir aux cultures européennes de l'usage de la force par la police.

Le débat doit donc s'ouvrir au niveau des normes que l'on appliquera à chacun des indicateurs reconnus; on rentrera ainsi en plein cœur de l'applicabilité, mais également de l'acceptabilité de l'usage des armes à létalité réduite par les forces de l'ordre.

---

<sup>45</sup> BRODEUR J.-P., MONJARDET D., Connaitre la police, Grands textes de la recherche anglo-saxonne, Revue Trimestrielle de Sciences sociales, Les Cahiers de la sécurité intérieure, hors série, 2003, p. 11.

**LA PROLIFÉRATION DES SOCIÉTÉS MILITAIRES  
PRIVÉES: UNE CONSÉQUENCE DES CONFLITS  
ASYMÉTRIQUES?\***

*par Raphael BROSSARD\*\**

**Résumé**

L'asymétrie des conflits modernes impose l'exploitation tactique de la sphère médiatique. La politique du «zéro mort» est un outil indispensable dans une optique de séduction de l'opinion publique. Face à ce constat et devant une situation chaotique sur le terrain, l'arrivée en Irak de 20'000 membres de sociétés militaires privées a débarrassé l'armée américaine des tâches statiques de sécurité et de formation inhérentes à la mise en place d'un processus de paix. Quels sont les avantages et les risques de la privatisation des conflits?

**Summary**

The asymmetry of modern conflicts imposes the tactical exploitation of the media. The policy of «zero death» is an essential tool to appeal the public opinion. Having this in mind and in face of a chaotic situation on the ground, the arrival of 20'000 members of private military companies in Iraq has released the American army from the static tasks of safety and formation to develop the process of peace. Which are advantages and risks of the privatization of conflicts?

---

\* Publié in: RICPTS, 2006, No. 4.

\*\* Doctorant en droit pénal, Criminologue, Département de droit pénal et de criminologie, Université de Fribourg, Suisse.

## LES CONFLITS ASYMÉTRIQUES ET LEURS SPÉCIFICITÉS

Les conflits symétriques, aussi appelés «classiques ou conventionnels», sont caractérisés par la recherche de la supériorité en utilisant des logiques d'affrontement semblables, même si les moyens employés ne le sont pas toujours. Si ce type de conflits armés a perduré jusqu'à la fin de la guerre froide, il semble bien improbable, aujourd'hui, que deux grandes puissances, au moins au niveau européen et nord-américain, tentent de s'anéantir. Dès la fin de la seconde guerre mondiale, les efforts pour parvenir à des accords ou des traités, tels que au sein de l'O.T.A.N. ou l'U.E. par exemple, ont démontré une volonté de collaboration et non plus d'opposition.

Par la fin de la guerre froide, l'équilibre mondial a été remis en cause, les rapports de force, autrefois garants de la stabilité internationale, sont devenus source d'instabilité. L'effondrement du bloc communiste a également confirmé les Etats-Unis dans le rôle de seule nation capable d'imposer de manière unilatérale sa politique étrangère. Les guerres entre Etats semblent révolues ou se déroulent en quelques jours voire quelques semaines, laissant place à une force d'occupation dont le devoir consiste à déployer un processus de paix. Dans ce contexte, et comme nous pouvons le voir aujourd'hui en Irak, ou comme ce fut le cas à Mogadiscio au début des années 1990, il est difficile de s'imposer dans un conflit face à des milices sur lesquelles les pressions interétatiques n'ont pas d'effets. Les adversaires emploient des méthodes d'affrontement différentes, visent des objectifs opposés et disposent pour ce faire de moyens inégaux. La guerre asymétrique, c'est ainsi qu'est nommée cette forme de conflits, n'est pas un phénomène nouveau et semble toujours avoir existé en marge des affrontements traditionnels, de la résistance espagnole face à Napoléon, au conflit du Vietnam, en passant par la résistance française dans les années 1940.

Il faut, toutefois, souligner une nouveauté dans l'asymétrie des conflits modernes, bien que, comme nous venons de le mentionner, les affrontements asymétriques n'aient rien de récent. Il s'agit de l'exploitation tactique de la sphère médiatique. Le premier conflit à avoir pleinement engendré cette nouvelle composante a sans doute été la guerre du Vietnam. Alors que les Etats-Unis et le Sud-Vietnam obtenaient des succès probants et stratégiques sur le terrain, le Nord-Vietnam mobilisait les opinions publiques occidentales et soulevait la population estudiantine des campus américains. Ainsi, selon Jacques Baud, *«l'une des particularités essentielles de la guerre asymétrique est qu'elle n'est pas basée sur la recherche de la supériorité, mais*



*sur la conversion de la supériorité de l'adversaire [(la maîtrise de l'information par les Etats-Unis)] en faiblesse»<sup>1</sup>.*

Ainsi, un aspect choquant de la guerre irakienne réside dans l'usage de films vidéo retraçant l'enlèvement de civils, de discours de propagande et se terminant par l'exécution d'otages. Si le recours à la vidéo n'est pas nouveau en soit, c'est le fait de toucher une audience mondiale qui constitue la nouveauté. En utilisant la télévision, technologie occidentale, c'est le même principe d'onde de choc psychologique qui est utilisé que lors du détournement d'avions de ligne ayant comme cible symbolique le quartier d'affaires d'une mégalopole un certain 11 septembre 2001.

Au delà de cette facette, la notion d'asymétrie se révèle également dans la psychologie des protagonistes. En effet, la formation de base d'un soldat lui apprend à tuer sans être tué, alors que pour les membres des milices qui se battent actuellement en Irak, par exemple, contre l'occupant américain, la victoire n'a pas la même dimension que pour un combattant occidental. Elle possède un aspect moral, une délivrance à atteindre. La mort n'est pas une défaite<sup>2</sup>, mais un exemple de résistance pour les compatriotes et l'espoir de salut d'avoir succombé en martyr. La volonté de combattre jusqu'à la mort, c'est parfois détenir une forme de supériorité psychologique déterminante dans un contexte de combat urbain.

En Irak actuellement, les deux aspects venant d'être cités, à savoir l'influence sur les mass médias et le sacrifice humain synonyme de victoire personnelle et morale, sont présents et contribuent à compliquer sérieusement la sécurité du pays et la réussite du processus d'instauration de la paix. Les rebelles irakiens ne cherchent en effet pas à combattre ouvertement l'armée américaine, mais à l'user psychologiquement et humainement en ayant recours à des actions visant à marquer les coeurs et les esprits. Ces techniques sont d'autant plus efficaces que le concept de zéro-mort est un des objectifs de la doctrine d'engagement des forces américaines.

On le voit, les conflits modernes imposent une nouvelle lecture de la problématique par une analyse pointue de l'adversaire et de sa stratégie. Il ne suffit plus de disposer de moyens humains et technologiques supérieurs,

---

<sup>1</sup> Baud, 2003, p. 96.

<sup>2</sup> Cet aspect est particulièrement frappant en ce qui concerne la deuxième Intifada (El-Aqsa). En tuant les meneurs d'émeutes, Israël crée des martyrs et des exemples pour la relève palestinienne.

mais d'inculquer aux troupes sur le terrain une faculté d'adaptation. Il faut bénéficier de *«la capacité d'opposer à un adversaire de manière immédiate et fluide des moyens militaires et/ou non militaires, de manière cohérente dans des espaces différents»*<sup>3</sup>.

## LES CONFLITS ASYMÉTRIQUES ET LEURS CONSÉQUENCES

Les conflits modernes sont formés d'une constellation de caractéristiques qu'il est nécessaire, sur le terrain, d'appréhender avec doigté. Il ne suffit plus de connaître son adversaire, mais également d'avoir à l'esprit les composantes sociales, culturelles et économiques d'un environnement à la complexité avérée. Ces caractéristiques sont opposées au phénomène de guerre «propre» dont le tournant technologique entraîne une vision impersonnelle du conflit. Ce fait devrait avoir un impact sur le recrutement des cadres militaires, sans que cela ne se réalise parfaitement dans la pratique.

Comme nous l'avons vu, l'opinion publique, nourrie par les médias, se révèle être d'une importance capitale dans le soutien d'activités dont les tenants et les aboutissants ne sont pas toujours compris par la majorité de la population. Dans ce contexte, il est primordial de ne pas entamer l'esprit patriotique par le syndrome des «body bags». L'image imprécise relatée par certains médias et leur couverture *«incomplète, mal informée et déséquilibrée»*<sup>4</sup> ruinent le soutien international, compliquent le recrutement au sein des forces armées et encouragent le recours à la violence des rebelles. L'adage *«if it bleeds, it leads»* s'applique pour la presse principalement de manière unilatérale, rarement pour montrer la violence des rebelles ou les succès face à des milices adverses<sup>5</sup>. Inversement proportionnels à leur occurrence sur le terrain, on voit peu de titres relatant des attentats suicides visant des civils<sup>6</sup> ou des décapitations d'otages locaux<sup>7</sup> ou étrangers par les partisans de Moqtada Al Sadr.

---

<sup>3</sup> Baud, pp. 12-13.

<sup>4</sup> Ryan T., *«Aiding and Abetting the Enemy: the Media in Iraq»*.

<sup>5</sup> Comme rare exemple, le récit de Sean Rayment, spécialiste des questions de défense au Daily Telegraph, sur la mort de trois terroristes suicidaires, prêts à déclencher leur ceinture d'explosifs, par des snipers des forces spéciales de la Task Force Black (TFB), <http://www.telegraph.co.uk/news/main.jhtml?xml=/news/2005/11/20/nsas120.xml>.

<sup>6</sup> En utilisant des chiens porteurs d'explosifs, par exemple.

<sup>7</sup> Policiers, membres de Conseils en tous genres ou quiconque soutenant la coalition.

La politique du «zéro-mort» prend toute son ampleur dans un conflit ne se trouvant plus dans sa phase offensive, mais qui entame un long et éprouvant processus de mise en place de la paix. Dans le contexte actuel, le maintien d'une situation pacifique entraîne un besoin en hommes accru dans un espace géographique confiné à haut risque, très difficilement conciliable avec la politique du «zéro-mort». Les phases de guerre offensive sont, comme nous l'avons déjà mentionné, de plus en plus courtes, mais constituent les seules occasions pour les grandes puissances d'utiliser leur supériorité logistique écrasante<sup>8</sup> afin de terrasser leurs ennemis en prônant la «juste cause» et éviter que leurs adversaires terrifiés et en fuite ne retrouvent un seconde souffle en terroristes fanatiques. Les rebelles ne portent pas de signes distinctifs, et en plus d'être au combat contre une menace mal établie, rester politiquement correct est une priorité en phase de maintien de la paix, davantage encore que lors de la phase offensive. Il est difficile de se rendre populaire dans un pays dont le niveau de vie ne s'est pas franchement amélioré depuis l'intervention américaine et, par exemple, de mener des campagnes de propagande en distribuant de la nourriture quand on ne peut être sûr que les enfants ne travaillent pas à la solde de snipers et attirent les soldats dans des recoins bien précis<sup>9</sup>.

Les médias, par leur focalisation, aident et encouragent la guérilla en Irak. En effet, un autre impact inquiétant, créé par les médias, réside dans l'escalade de la violence dans les colonnes de presse et les journaux télévisés. En privilégiant une certaine vision des situations opérationnelles, que certains peuvent juger objective, mais en tous les cas psychologiquement négative, s'installe une concurrence nécessaire pour obtenir des retombés médiatiques optimales. Ainsi Timothy McVeigh devait déclarer après l'attentat d'Oklahoma City: «[...] nous avons besoin d'un nombre de cadavres pour faire passer notre idée»<sup>10</sup>. Il est difficile d'évaluer l'importance de ce phénomène dans la préparation de l'action terroriste, mais il est un facteur pris en compte par les rebelles, quand on sait que la majorité des attentats à la voiture piégée se passe le matin en Irak pour s'assurer de ne pas manquer les cycles d'information majeurs se déroulant dès l'aube en Occident. Les médias servent de loupe à travers laquelle un événement relativement insignifiant et disproportionné par rapport à la globalité du

---

<sup>8</sup> La supériorité logistique militaire post-phase offensive est toute relative quand, munis d'un lance-roquettes rouillé, quelques adolescents rebelles illettrés abattent un hélicoptère de plusieurs millions de dollars piloté par des hommes licenciés universitaires. Cf. Hanson V.D., *The Paradoxes of American Military Power*.

<sup>9</sup> Smith Jr. W.T., *Sharkman of the Delta*.

<sup>10</sup> Baud, p. 65.

conflit peut prendre une dimension démesurée et, de cet aspect, les forces rebelles s'en servent en toute simplicité<sup>11</sup>.

Cette insécurité persistante, autant pour les citoyens civils que pour les forces militaires, pousse à maximiser le besoin de sécurité sur le terrain et à faire exploser les besoins en contingent. «*Alors que le Pentagone raclait les fonds de casernes pour pallier aux défaillances de la coalition à déployer au moins deux divisions européennes (20'000 hommes),*»<sup>12</sup> l'arrivée des Sociétés Militaires Privées (SMP) a permis de leur confier les tâches de soutien, de formation et surtout les phases statiques de protection que rechignaient de plus en plus à assumer le commandement américain. Car il faut bien le reconnaître, pour les généraux américains, la première et principale tâche de leurs troupes n'est pas d'effectuer des missions de maintien de la paix, mais de gagner des guerres!

## **PRÉSENTATION DES SOCIÉTÉS MILITAIRES PRIVÉES (SMP)**

Créées suite à la guerre du Vietnam et présentes lors de la guerre du Golfe, les SMP ont entamé leur prolifération à la suite de ce conflit au cours duquel leurs principales tâches consistaient essentiellement à assurer le soutien logistique. Les membres de ces sociétés privées représentaient alors environ un pourcent des forces engagées.

Au cours des dix dernières années, tant leur offre de prestations que le nombre de contrats n'ont cessé d'augmenter pour atteindre une valeur de 300 milliards de dollars entre 1994 et 2004<sup>13</sup>. Aujourd'hui, leur rôle n'est plus seulement d'assurer le service dans les cantines des camps de base américains ou d'assurer le contrôle technique des véhicules en tous genres. Les membres des SMP sont présents sur le terrain aux côtés des troupes régulières, en protection rapprochée de hauts responsables irakiens ou occidentaux, pour former les nouvelles forces policières et militaires de l'Irak post Sadam Hussein ou pour protéger l'accès aux bâtiments stratégiques ou aux installations pétrolières, par exemple. Représentant le dixième des

---

<sup>11</sup> En Irak, des reporters sont arrivés à plusieurs reprises sur le lieu d'attaques contre des forces de la coalition avant qu'elles aient lieu. Ils ont admis avoir été prévenus par les terroristes afin de leur permettre de prendre immédiatement des images d'Américains agonisants.

<sup>12</sup> Chapleau, 2005, p. 15.

<sup>13</sup> Makki, 2004.

forces engagées en 2003, les sociétés militaires privées constituent aujourd'hui le deuxième contingent d'occupation avec, au total, environ vingt pourcents des éléments opérationnels. A mesure que les prévisions optimistes des têtes pensantes du Pentagone s'assombrissaient, ces multinationales de la sécurité ont répondu à l'appel d'offre de leur premier client.

Principalement d'origine anglo-saxonne, ces entreprises sont cotées en bourse et sont présentes sur la plupart des points chauds de la planète<sup>14</sup>, engagées par les départements de Défense, les forces de police, des multinationales ou des ONG d'un nombre de pays toujours plus important intéressés soit à former leurs hommes à des méthodes particulières, à la légalité parfois tangente, soit à privatiser par soucis d'économie des prestations assumées jusque-là traditionnellement par leur Etat ou tout bonnement à assurer leur protection.

Malgré l'accroissement de combattants privés dans les conflits récents, le phénomène des mercenaires est une longue tradition loin d'être née au vingtième siècle<sup>15</sup>. Chargés de connotations négatives, les sociétaires des multinationales militaires privées se réclament d'une moralité et d'une efficacité dignes de véritables sociétés de protection, à l'opposé des «pressegachettes» ou des aventuriers en quête de profit des temps passés. Certes, mais il ne faudrait pas sous-estimer et banaliser leurs activités «*comme si aider et porter la guerre à l'étranger était dans la suite logique de la pose d'une porte blindée par un particulier effrayé, à tort ou à raison, par ce qu'il croit être la montée du crime*»<sup>16</sup>.

---

<sup>14</sup> Soit environ 50 zones de conflits comme l'Irak, l'Afghanistan, l'Angola, en RDC, au Rwanda, en Colombie, ex-Yougoslavie, au Tadjikistan ou encore à la frontière indo-pakistanaise.

<sup>15</sup> Pensons aux *Condottieri* des cités-Etats italiennes de la guerre de Cent Ans (1337-1453), aux régiments suisses et d'autres nationalités de l'armée de Louis XV en passant par la Compagnie des Indes et en terminant par les «*Affreux*» lors de la décolonisation de l'Afrique dans les années 1960. Cf., Tekfa Y.H., *Le Mercenariat moderne et la privatisation de la guerre*, pp. 155ss., Le Pautremat P., *Les mercenaires dans l'histoire*, pp. 127ss.

<sup>16</sup> Bigo D., *Editorial, Les entreprises de coercition: de nouveaux mercenaires?*, p. 1.

## LE CONTEXTE DE LA PROLIFÉRATION ACTUELLE DES SOCIÉTÉS MILITAIRES PRIVÉES

La fin du vingtième siècle, par la chute du bloc communiste mettant ainsi fin au conflit Est-Ouest et à la guerre froide, a totalement bouleversé les schémas militaires occidentaux basés essentiellement, jusqu'alors, sur l'invasion par l'ennemi «rouge» et son affrontement.

Ainsi, les conséquences de ces évolutions politiques et géostratégiques ont amputé les budgets de défense des grandes puissances et entamé un processus de professionnalisation des troupes entraînant une diminution certaine des effectifs. Parallèlement, l'ex-bloc communiste a mis à disposition du marché global sécuritaire, une main d'oeuvre de qualité et une quantité importante de matériel militaire. On estime aujourd'hui à 500'000 le nombre de Russes engagés par 15'000 SMP basées en Russie<sup>17</sup>.

Un autre phénomène favorisant l'expansion de telles sociétés réside dans les caractéristiques du domaine dans lequel elles évoluent. En effet, la sécurité est une notion subjective, évolutive et possède une facette active et passive: on peut se protéger dans l'optique d'une offensive ou simplement pour répondre à un risque d'agression dans l'hypothèse où elle se produit. Mais surtout, les sociétés militaires privées sont capables de créer leur propre demande par le discours et les sous-entendus qu'elles véhiculent. En effet, il est ainsi aisé, pour l'entité «entraînant les forces de la «nouvelle» police irakienne, de promouvoir des fantasmes sécuritaires liant notamment les prétendus réseaux de «terrorisme international» et des groupes de résistance locaux»<sup>18</sup>. En suscitant les menaces en présence, elles invoquent l'offre de services qu'elles sont capables de produire et d'enseigner.

Thomas Edward Lawrence<sup>19</sup> déclarait: «combattre une rébellion est lent et chaotique, comme manger de la soupe avec un couteau»<sup>20</sup>. En effet, la guerre menée actuellement contre le terrorisme est d'une intensité relativement faible, mais pour le moins durable et contraignante par rapport à un conflit traditionnel comme la guerre du Golfe. Ainsi, la délégation de certaines

---

<sup>17</sup> A titre de comparaison, l'armée allemande compte 300'000 hommes. Cf. Chapleau, p. 154.

<sup>18</sup> Olsson C., *Vrai procès et faux débats: perspectives critiques sur les argumentaires de légitimation des entreprises de coercition para-privées*, p. 15.

<sup>19</sup> Laurence d'Arabie.

<sup>20</sup> Schneider J.J., *T.E. Lawrence And the Mind of an Insurgent*, traduction de «upon rebellion is messy and slow, like eating soup with a knife».

tâches, moins vitales, apaise la pression reposant sur les forces armées occupantes. Cette dernière est d'autant plus importante que la demande des investisseurs potentiels en Irak ne cesse de croître et qu'il est indispensable de garantir une vie civile sécurisée.

C'est dans ce contexte très simplifié que sont apparus les 20'000 membres de sociétés militaires privées anglo-saxonnes<sup>21</sup> qui sont actuellement déployés en Irak.

### **LES AVANTAGES DES SOCIÉTÉS MILITAIRES PRIVÉES**

Nous n'allons ici présenter que les caractéristiques majeures offertes par les sociétés militaires privées elles-mêmes ou par les conséquences de leur engagement.

Tout d'abord, ces sociétés sont plus réactives. En un minimum de temps, des experts peuvent être à quelque endroit que ce soit et pour un coût minimum. La machine de guerre étatique est bien plus lente et répond à des contraintes plus importantes ne lui permettant pas de rivaliser sur ce plan avec des structures mobiles d'une taille plus restreinte, telles que les plus importantes des SMP.

De plus, élément non négligeable en période de restrictions budgétaires, le coût d'utilisation de ces entreprises privées est ridiculement bas en comparaison d'une armée étatique. En effet, le contrat prévoit une rémunération pour des activités bien précises, autrement dit, on ne paie le cocontractant que si l'on s'en sert, au contraire du soldat qui demande sa solde invariablement et sa retraite au terme d'une carrière de bons et loyaux services. Le rapport coût et efficacité est parfois également d'une implacable réalité: en Sierra Leone, «pour 36 millions de dollars, avec 300 hommes, [une SMP] a sécurisé Freetown, libéré les mines, mis les rebelles en déroute et gagné la guerre. L'ONU, (...) pour 500 millions de \$ avec de 8'000 à 14'000 hommes, a évacué Freetown, donné des tanks aux rebelles, vu ses soldats pris en otages et perdu la paix»<sup>22</sup>. Invoquer l'ONU revient à évoquer les missions

---

<sup>21</sup> A notre connaissance, une SMP ayant son siège en Suisse est présente actuellement en Irak, mais son rôle n'est pas de protéger l'ambassade de Suisse, car une société sud-africaine occupe déjà cette fonction. Les SMP françaises, belges ou canadiennes ne sont pas titulaires de contrats, ou alors en sous-traitance de SMP anglo-saxonnes.

<sup>22</sup> Chapleau, p. 215.

de la paix et l'acceptation de pertes humaines dans des opérations remises en cause. Face au concept du «zéro mort», le recours aux SMP est un outil de politique étrangère sans équivalent. Pour justifier des pertes humaines, il faut une cause reposant sur un large soutien populaire. Au début des années 1990, les images de la famine somalienne ont provoqué un déploiement américain majeur aux abords de Mogadiscio afin de mettre fin aux activités de Mohamed Farrah Aidid et de son clan. La mort de 18 rangers américains et les images du corps d'un sergent tiré derrière un tout-terrain dans les rues poussiéreuses de la ville ont eu raison de la cause du déploiement, malgré les succès tactiques sur le terrain, et provoqué le retrait du contingent américain<sup>23</sup>. Paradoxalement, dix ans plus tard, quand les journaux rapportent le massacre de quatre hommes brûlés, pendus et dépecés par la foule à Fallouja, les conséquences sont différentes, ils faisaient partie d'une SMP renommée. Le sang d'un privé ne semble résolument pas avoir le même prix que celui d'un soldat d'une armée régulière.

Qui plus est, les SMP permettent de contourner les contrôles parlementaires et évitent les conséquences néfastes d'actions à la légitimité douteuse, car les responsables politiques n'ont alors plus à répondre des actions conduites par ces auxiliaires.

### **LES RISQUES LIÉS À L'EMPLOI DES SOCIÉTÉS MILITAIRES PRIVÉES**

Les SMP peuvent donner l'illusion d'offrir des solutions clé en main pour la résolution de conflits, par le nombre impressionnant de services qu'elles sont capables de proposer. Cette vision technique de la situation s'établit au détriment d'aspects culturels ou politiques et peut nuire à une collaboration avec les civils dont l'acceptation est un élément important dans un processus de maintien de la paix à long terme et de reconstruction globale du pays.

De plus, l'absence d'uniformité de commandement et de transmission des renseignements sur le terrain provoque des situations à risques. Déjà peu à même de garantir leur propre sécurité dans certains endroits de Bagdad ou des villes clés du pays, l'armée américaine ne peut résolument pas à la fois les protéger et assumer les répercussions d'erreurs qui peuvent être commises. En effet, les prises d'otages et les assassinats de soldats privés sont en hausse.

---

<sup>23</sup> La réponse avait été identique dix ans auparavant suite à la mort de 241 soldats au Liban.



En décidant ensuite d'exclure le domaine de la sécurité privée de la nouvelle législation irakienne, tout contrôle de ce secteur est sans issue pour les Irakiens, dont la souveraineté est remise en cause sur ce point. Les membres des SMP n'ont en effet à répondre de leurs actes devant les tribunaux de leur pays que si ce dernier estime devoir prendre en charge l'affaire. La prison d'Abu Ghraib était l'un des théâtres d'opération d'une SMP privée spécialisée dans les interrogatoires et dont les membres impliqués n'ont jamais été inquiétés.

Enfin, les SMP sont par définition des sociétés commerciales répondant à la loi du profit. Business, droits humains et moralité ne sont pas toujours bien conjugués dans un monde où l'âpreté de la concurrence est certainement à même de déjouer certains idéaux.

## **CONCLUSION**

Les sociétés militaires privées font indéniablement partie du paysage des conflits armés modernes. Pour les plus renommées, elles sont formées d'éléments issus en droite ligne des forces spéciales occidentales ayant répondu à une offre de rémunération certainement mieux à même, selon eux, de les dédommager des risques encourus en mission. En ce qui concerne la doctrine d'engagement, les risques pour ces entreprises-là sont faibles, car composées d'éléments formés en conséquence des tâches qui leur sont confiées et dont le savoir ne s'arrête bien souvent pas aux paramètres militaires, mais regroupent des concepts culturels, économiques et psychologiques pour une certaine élite qui les compose.

La menace vient-elle «du reste de la colère de Dieu», de ces sociétés formées de mercenaires itinérants en quête d'adrénaline et d'aventure, le tout arrosé d'une poignée de liasses de dollars? Faut-il ériger les SMP de seconde classe au rang de nouvelle menace?

Tant que les réservoirs de recrutement sont les armées régulières chargées de former des éléments respectueux des lois martiales et protégeant l'Etat et ses valeurs fondamentales, le risque de dérive est minime. La communauté internationale devrait pourtant s'efforcer de créer un cadre législatif clair légitimant les sociétés dignes d'exercer leur savoir-faire sur le terrain et écartant les rejetons oeuvrant à la solde d'organisations criminelles ou employés à déstabiliser un pouvoir étatique.

Si nul ne conteste le travail de protection qu'elles accomplissent pour des ONG par exemple, il semble important que les SMP ne démontrent leur utilité qu'au travers de l'argument du maintien et de l'imposition de la paix. L'exercice de la contrainte physique est exclusivement du ressort de l'Etat et la délégation de la puissance publique remet précisément en cause un des fondements majeurs de l'Etat. Dans une époque où vaincre et convaincre sont indissociables en matière d'engagement de troupes, il ne faut pourtant pas, à notre avis, craindre une privatisation future totale des conflits, mais intégrer ce phénomène comme un nouveau mode d'intervention de l'Etat.

**Bibliographie**

- Baud J., *La guerre asymétrique ou la défaite du vainqueur*, Monaco, Ed. du Rocher, 2003.
- Bigo D., *Editorial, Les entreprises de coercition: de nouveaux mercenaires?* Cultures & Conflits n°52.
- Chapleau P., *Sociétés militaires privées, enquête sur les soldats sans armée*, Monaco, Ed. du Rocher, 2005.
- Hanson V. D., *The Paradoxes of American Military Power*, National Review Online, novembre 2003, [www.nationalreview.com/hanson/hanson200311170846.asp](http://www.nationalreview.com/hanson/hanson200311170846.asp) (juin 2006).
- Hubac O. (sous la dir. de), *Mercenaires et polices privées, la privatisation de la violence armée*, Encyclopaedia Universalis, France, 2005.
- Le Pautremat P., Les mercenaires dans l'histoire, in Hubac O. (sous la dir. de), *Mercenaires et polices privées, la privatisation de la violence armée*, Encyclopaedia Universalis, France, 2005, pp. 127ss.
- Makki S., *Sociétés militaires privées dans le chaos irakien*, in Le Monde diplomatique, *Mercenaires*, novembre 2004.
- Olsson C., *Vrai procès et faux débats: perspectives critiques sur les argumentaires de légitimation des entreprises de coercition para-privées*, Cultures & Conflits n°52, *Les entreprises para-privées de coercition: de nouveaux mercenaires?*
- Ryan T., *Aiding and Abetting the Enemy: the Media in Iraq*, janvier 2005, [www.checkpoint-online.ch](http://www.checkpoint-online.ch) (juin 2006).
- Schneider J.J., *T.E. Lawrence And the Mind of an Insurgent*, Army, juillet, 2005, [http://www.findarticles.com/p/articles/mi\\_qa3723/is\\_200507/ai\\_n14685818](http://www.findarticles.com/p/articles/mi_qa3723/is_200507/ai_n14685818) (juin 2006).
- Smith Jr. W. T., *Sharkman of the Delta*, juin 2005, <http://www.reportingwar.com/wts061605.shtml> (juin 2006).
- Tekfa Y.H., *Le Mercenariat moderne et la privatisation de la guerre*, Géostratégiques n°9, octobre, 2005.

## TÜRKİYE’DE ORGANİZE SUÇLULUK

*Vesile Sonay EVİK\**

### Özet

Günümüzde özellikle globalleşme, serbestçe dolaşım, teknolojik gelişimle uluslararası boyuta ulaşan organize suçluluk, hukuk devleti, demokrasi ve insan hakları açısından büyük bir tehdit oluşturmaktadır.

Organize suçluluğun kesin bir tanımı hala yapılamamaktadır. Ancak genelinde organize suçluluk deyince organize yapı, işbölümü çerçevesinde süreklilik içinde yapılan çıkar amaçlı suç faaliyetleri, mafya tipi oluşumlar kastedilmektedir.

Ülkemizde de mafya, hayatımızın her alanına nüfuz etmiş durumdadır. Türk tipi mafya ne zaman ortaya çıkmıştır? Nasıl gelişmiştir? özellikleri nelerdir? En çok hangi faaliyetleri nelerde gerçekleştirmektedirler? Bu sorulara cevap bulmaya çalışacağız.

### Résumé

Aujourd’hui, la criminalité organisée, qui a atteint un niveau international en raison de la globalisation, de la libre circulation et du développement technologique, constitue une grande menace pour l’Etat de droit, la démocratie et les droits de l’homme.

On ne peut pas encore trouver de définition certaine de la criminalité organisée. Pourtant, en général, la criminalité organisée se caractérise par une structure organisée, des activités criminelles permanentes réalisées sur la base d’une division du travail et dans le but d’obtenir des avantages patrimoniaux, des structures mafieuses.

La mafia a envahi nos vies. Quand la mafia turque est-elle apparue? Comment s’est-elle développée? Quelles en sont les caractéristiques? Quelles sont ses activités et où? Nous essayerons de trouver les réponses à ces questions.

---

\* Yrd.Doç.Dr., Galatasaray Hukuk Fakültesi, Ceza ve Ceza Usul Hukuku Anabilim Dalı.

## I. ORGANİZE SUÇLULUK KAVRAMI ve TARİHSEL GELİŞİMİ

Organize suçluluğun tam ve kesin bir tanımını yapmak şimdiye kadar mümkün olamamıştır. Bunun nedeni organize suçluluğun bulunduğu ülkenin tarihi, siyasi, sosyal, kültürel, ekonomik yapısına göre değişim göstermesidir. Organize suçluluğun tanımını yapmaya çalışan kişi veya kurumlar genellikle organize suçluluğun varlığından söz edebilmek için bazı unsurların ya da özelliklerin bulunması gerektiği noktasından hareket ederek organize suçluluğu tanımlamaya çalışmışlardır.

Kanaatimize göre organize suçluluk, doğrudan veya dolaylı olarak haksız mali çıkar sağlamak için korkutma, yıldırma gücünü veya yolsuzluğu veya ekonomi, siyaset, kamu idaresi, adliye, medya üzerinde nüfuz kullanarak süreklilik içinde ve planlı olarak birden fazla suçları işlemek üzere en azından üç veya daha fazla kişinin hiyerarşik yapı ve işbölümü esasına göre bir araya gelmesidir<sup>1</sup>.

Organize suçluluğun tarihi geçmişisi Roma İmparatorluğu dönemine kadar dayandırılmaktadır<sup>2</sup>. Ülkemizde ise Osmanlı İmparatorluğu döneminde padişah adına taşrada iş yapan, vergi ve asker toplayan ayanların yerel güç odakları haline gelerek padişaha başkaldırmaları organize suçluluğun ilk görünümüleri olarak kabul edilmektedir<sup>3</sup>.

Cumhuriyet döneminde de bölgesel bazı grupların merkezi otoritenin boşluğundan yararlanarak bölge-aşiret gruplarını ortaya çıkardığı ve sonrasında sokak kabadayılarının ortaya çıkışı, 1960'lı yıllarda genel aflarla cezaevinden çıkan kabadayılarının baba ve adamlarından oluşan suç organizasyonları olarak dönüşümü ile özellikle 1970'li yıllarda ülkedeki ekonomik sıkıntılar, sosyal dengesizlikler, halkın ihtiyaç duyduğu birçok tüketim malının darlığı nedeniyle karaborsa, kaçakçılık faaliyetlerinin artması, büyük illere yönelik göç furyası, devlet otoritesinin zayıflaması, zayıf koalisyon hükümetleri, gelir dağılımının adaletsizliği, hantal ve yavaş işleyen bürokrasi organize suçluluğu tetikleyen unsurlar olmuştur<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Evik Vesile Sonay, Çıkar Amaçlı Örgütlenme Suçu, Beta, İstanbul, 2004, 21.

<sup>2</sup> Evik, 6-7.

<sup>3</sup> Çulcu Murat, Mafia Üzerine Notlar, Kastaş, İstanbul, 1998, 19.; Bovenkerk Frank-Yeşilgöz Yücel, Türkiye'nin Mafyası, İletişim, 2000, 28.

<sup>4</sup> Çulcu, Mafia Üzerine Notlar, 29; Beşe Ertan, "Sosyoloji Temelli Suç Teorileri ve Organize Suçlar", Organize Suçlarla Mücadele, Seçkin, 2003, 98; Gökçegöz Fazlı, "Organize Suç Kavramı, Terör Suçları ile Bağlantı ve Etkin Mücadele Yöntemleri", Organize Suçlarla Mü-

1980’li yıllarda terörün ülke gündemine bir kabus gibi yerleşmesi sonucu ülke kaynaklarının önemli bir kısmının bununla mücadeleye aktarılması sonucu yaşanan ekonomik krizler, ihracatın arttırılması için hükümetin verdiği teşviklerden hayali ihracatla yararlanma imkanı, yaşanan ekonomik kriz nedeniyle ödenemeyen alacakların yasal yollardan tahsilinin çok zaman alması hatta bazen imkansız hale gelmiş olması, toplumun değişik alanlarında görülen dengesiz ekonomik gelişme sonucu köylerden kentlere gerçekleşen göçle hızlı ve plansız şehirleşme ve bunun yarattığı konut sıkıntısı sonucunda kamu arazilerinin işgal edilebilir olması, politikacılar tarafından bir zamanların kaçakçılarının saygı duyulan iş adamları olarak kabul görmeleri ve bunun sonucunda insanlarımızda özellikle de genç nesil tarafından suç işleyen insanlara hayranlık duyulması, yüksek enflasyon, ahlaki yozlaşma, eğitimsizlik, doğruluk ve dürüstlük, gerçek iş gücü, emekle hak edilenin alınamayacağı inancı, alın teri yerine hangi yöntemle olursa olsun zengin olma inancının yerleşmiş olması gibi doğrularla yanlışların yer değiştirmesi şeklindeki pek çok olumsuz neden ülkemizde organize suçluluğun gelişmesine uygun zemin hazırlamıştır<sup>5</sup>.

1990’lı yıllara gelindiğinde ise globalleşme, teknolojik gelişimle sınırlar ortadan kalkar hale gelmiş, organize suç örgütleri tarafından bankacılık, finans faaliyetlerinden, internet ve elektronik ödeme araçlarından yararlanarak haksız elde edilen kazançların aklanması, ekonomiye gizli müdahaleler ile döviz kurlarında dalgalanmalar sonucu haksız kazançlar elde edilmiştir<sup>6</sup>.

## II. ÜLKEMİZDE ORGANİZE SUÇ ÖRGÜTLERİNİN YAPISI ve ÖZELLİKLERİ

Organize suç örgütlerinin genel özelliği olan piramit örgütlenme ülkemizdeki suç örgütlerinde de görülmektedir. Merkezinde tek söz sahibi baba, ağa lakaplı bir lider söz konusudur. Örgütün yönetim kadrosunda kan bağı vazgeçilmezdir. Geleneksel sosyal yapımızın motifleri örgüt yapısında da mevcuttur. Lider konumundaki baba, kendisine en yakında bulunan kadrosunu akrabalarından seçmeye özen gösterir. Babanın yakın çevresinde öncelikle

---

cadele, Seçkin, 2003, 108; Cinoğlu Hüseyin-Güneş Dinçer, “Organize Suçlarla Mücadelede Temel Noktalar ve Polisin Rolü”, Organize Suçlarla Mücadele, Seçkin, 2003,143; <http://www.polisiye.com/devam.asp?yazid=112#>

5 Cinoğlu Hüseyin-Güneş Dinçer, “Organize Suçlarla Mücadelede Temel Noktalar ve Polisin Rolü, 144; <http://www.polisiye.com/devam.asp?yazid=112#>

6 [http://www.kom.gov.tr/turkce/konu\\_detay.aspx?uid=277&sm=comp12](http://www.kom.gov.tr/turkce/konu_detay.aspx?uid=277&sm=comp12)

oğullar, kardeşler, amcalar, yeğenler, kirvelik ilişkisi olan kişiler yer alır. Babanın adamları olarak bilinen bu kişiler şiddet ve korkutmaya dayalı olarak organize suç liderinin işlerini yapan gruptur. Babaya bir şey olması halinde genellikle büyük oğul sorumluluğu devralır. Üst yönetimde hemşericilik bağı da önem arzeder. Örgüt liderinin etnik kökenine yakın, kan ve hemşericilik bağı bulunan kişiler özellikle tercih edilir. Maddi çıkar beklentileri yerine gönül bağları ile örgüt liderine bağlanıp her talimatını koşulsuz olarak yerine getirdikleri için bu kişilere önemli görevler verilmektedir. Ancak alt kademelerde bölgesellik ve kan bağı git gide önemini yitirerek sabıkalı, şiddet ve suç işlemeye yatkın kişiler yer alır<sup>7</sup>. Örgütün işleyeceği suçlarda maşa olarak kullanılan alt kademe elemanları özellikle maddi durumu iyi olmayan, eğitimsiz, daha önce sabıkası olan şahıslardan temin edilir. Toplum içerisinde yaşama başarısı gösterememiş bu kişiler toplumun yılgınlık ve korkuya dayalı hareketlerini kendilerine duyulan saygı olarak algıladıkları için ihtiyaç duydukları konum ve saygıyı örgüt içerisinde bulduklarını düşünmektedirler. Çeşitli sebeplerle güvenlik kuvvetlerinden ayrılmış kişiler maddi çıkar sağlama amacıyla özellikle örgüt tarafından toplu yapılacak eylemlerde tetikçilere liderlik veya örgüt liderine yakın korumalık yapmaktadırlar. Örgütün ana yapısı içinde yer almayan kiralık tetikçiler de örgütün bazı eylemlerinde görev almaktadırlar. Ayrıca örgüt üyesi olmaksızın örgütün çevre yapısında yer alarak örgüt adına faaliyette bulunan iş, siyaset, bürokrasi, güvenlik kuvvetleri ve diğer kamu çalışanları, örgütün özellikle legal faaliyet alanlarında karşılaştığı engelleri aşmasında şahsi ve kurumsal kimliklerini kullanarak bir şekilde yardımda bulunmaktadırlar.

Mensupları ailesel bir yapıya dayanmaktadır. Türk mafyasından bahsedilirken genelde bazı ailelerden bahsedilir. Söz konusu aileler arasında organik olmayan bağlantılar olduğu, ancak kişiler ve grupların sürekli değişebildiği söylenmektedir. Liderlerin çoğunun geçmişinde kan davası yaşamış olmaları dikkat çeken bir özelliktir. Yaşadıkları sıkıntılardan kurtulmak için bazıları büyük kentlere bazıları ise yurtdışına göçmüşlerdir. Daha çok Karadeniz, Doğu, Güneydoğu Anadolu Bölgesinin aile yapısı ve yaşam tarzına sahip kişilerden oluşmaları da dikkat çekicidir<sup>8</sup>.

Kendilerinden bahsederken genelde “biz” imini kullanırlar, aile yaşamı suç dünyasının dışında tutulur. Sorulduğunda baba örgütü yönetmez, sadece

<sup>7</sup> Bovenkerk-Yeşilgöz, 151;  
[http://www.kom.gov.tr/turkce/konu\\_detay.aspx?uid=277&sm=comp12](http://www.kom.gov.tr/turkce/konu_detay.aspx?uid=277&sm=comp12)

<sup>8</sup> Bovenkerk-Yeşilgöz, 153;  
[http://www.kom.gov.tr/turkce/konu\\_detay.aspx?uid=277&sm=comp12](http://www.kom.gov.tr/turkce/konu_detay.aspx?uid=277&sm=comp12)

adamlarının sorumluluğunu taşır, onlara yardım eder, ama zamanı geldiğinde karşılığını ister. Normal yaşamda politik sol-sağ arasında görülen ideolojik zıtlıklar ortadan kalkar. Fikir aykırılıkları olduğunda zirvedeki diğer babalar müdahale eder. Fakat bu aile mahkemesi değildir. Baba profesyonel bazı kişileri yanında çalıştırır. Bir örgüt veya aileden çok operasyonel işbirliği halinde çalışan gruplar söz konusudur. Ancak bu durum aile bağlarının büyük bir rol oynadığı gerçeğini değiştirmez<sup>9</sup>.

Devlet mekanizması içindeki mevcut kurumsal mekanizmalardan yararlanan organize suçluluk, varlığını sürdürebilmek için kamuya nüfuz ederek kendisine koruyucu alan oluşturmaktadır. Bu koruyucu alan sayesinde işlediği suçların deşifre edilmesi gecikecek, ortaya çıkması halinde ise haberdar edilecek ve adli işlem gördüğünde daha az ceza almasını sağlayacak veya cezaevine girme durumunda dahi faaliyet ve eylemlerine devam edebilmek için uygun zemin temin edebilecektir. Organize suç örgütü lideri ve üyeleri cezaevine girse bile, bu onlar için sorun yaratmaz, cezaevi süreci onlar için bir nevi kariyer olarak görülür, hatta serbest kaldıktan sonra kendilerini daha güçlü hissederler<sup>10</sup>.

Son dönemlerde örgüt liderleri sanat, magazin ve spor dünyası ile ilişkiler kurarak legal görünmeye çalışmaktadırlar. Ayrıca bu camianın imtiyazlarından faydalanmaya çalışmaktadırlar. Yüksek ranta sahip spor ve eğlence sektöründen faydalanmak ve toplum nazarında suç kimliğinden uzaklaşmak için medyanın ilgi gösterdiği eğlence mekanlarında popülaritesi olan şahıslarla birlikte görülmeye çalışmaktadırlar. Faaliyetlerini legalize etmek amacıyla ticari alanlara yönelerek şirket, holding kurarak işadamı kimliğine bürünmekte ve çeşitli hayır kurumlarına, yardıma muhtaç kimselere bağış ve destekle yardımsever vatandaş görünümü sergilemektedirler. Ayrıca başta liderleri olmak üzere örgüt üyelerinin giyimleri, alışkanlıkları, yaşam tarzları açısından modernleşmeye başladıkları görülmektedir. Kirli sakal bırakma, kravatsız koyu renk takım elbise giyme gibi bilindik görünümünden uzaklaşarak, saç-sakal traşına dikkat eden, moda uygun markalar giyen, hatta klasik müzik dinleyen, popüler yerlere giden, toplum içersinde saygınlık uyandırabilecek bir kişi imajı çizmeye çalıştıkları görülmektedir<sup>11</sup>.

2003-2004 yılları içersinde yapılan operasyonel çalışmalarda organize suç örgütlerinin daha çok şu faaliyetleri gerçekleştirdikleri görülmüştür.

---

9 Bovenkerk-Yeşilgöz, 157-158.

10 Bovenkerk-Yeşilgöz, 159.

11 [http://www.kom.gov.tr/turkce/konu\\_detay.aspx?uid=277&sm=comp12](http://www.kom.gov.tr/turkce/konu_detay.aspx?uid=277&sm=comp12)



Gelir düzeyi yüksek kişilerden haraç, zoraki koruma parası aldıkları, şantaj yaptıkları, borçlarını ödeyemeyen kişilerden alacakların zorla tahsilatı, kamu ihalelerine yapılan müdahaleler ve ihalelerin sonuçlarına etki ederek komisyon alma, kamu arazilerinin işgal edilmesi, üçüncü şahıslar aracılığıyla ticarete atılarak dengeleri bozdukları, iş adamları, gazino, bar, pavyon gibi yerlerden koruma adı altında para aldıkları, otoparklardan haksız kazanç elde ettikleri, turizm bölgelerindeki otel ve barların baskı yoluyla el değiştirmesinden maddi menfaat elde ettikleri, korku, hile yoluyla emlak ve arazi satışlarından gelir elde ettikleri, insan ticareti, göçmen, uyuşturucu, silah, kıymetli maden, tarihi eser, akaryakıt kaçaklığı yaparak gelir elde ettikleri, maden ve kömür ocaklarını korku ve baskı yoluyla ele geçirdikleri, sanayi tesislerini, fabrikaları ele geçirmeye çalıştıkları, futbol sektöründe futbolcu transferlerini yönlendirdikleri, bahis oynattıkları, maç sonuçlarına ve kulüp yönetimine etki etmek suretiyle imkanlarından faydalandıkları, müzik, medya sektörüne nüfuz ederek menfaat temin ettikleri, kapkaç, yağma amaçlı suç grupları oluşturarak gelir elde ettikleri, gıda piyasasında tekel yaratarak fiyatların artmasına veya düşmesine neden olarak kazanç temin ettikleri tespit edilmiştir<sup>12</sup>.

2005 yılında ülkemiz genelinde yapılan operasyonlara baktığımızda yakalanan organize suç örgütleri mensubu şüphelilerinin %43'lük kısmının Marmara Bölgesinde, %18'inin İç Anadolu Bölgesinde, %15'inin Akdeniz bölgesinde ve %10'unun Ege Bölgesinde olmak üzere genelde batı bölgelerimizde görüldüğü sonucuna ulaşılmaktadır. İller açısından bakacak olursak, %20'sinin İstanbul'da, %9,5'i Ankara'da, %6,8'i Kocaeli'nde, %6'sı Bursa ve Adana illerinde gerçekleştiği ve dolayısıyla organize suç örgütlerinin sanayisi ve ekonomisi gelişmiş metropollerde ve özellikle Asya ve Avrupa kıtasını birbirine bağlayan köprü vazifesi gördüğü için yerli yabancı birçok sanayi kuruluşunu bünyesinde barındıran İstanbul'da yaygın olduğu sonucuna ulaşılmaktadır. Ayrıca örgüt üyelerinin eğitim durumuna baktığımızda %66'nın ilköğretim, %22'sinin lise, %6'sının yüksek öğretim mezunu olduğu, %2'sinin okuryazar olmadığı tespit edilmiştir<sup>13</sup>.

<sup>12</sup> [http://www.kom.gov.tr/turkce/konu\\_detay.aspx?uid=277&sm=comp12](http://www.kom.gov.tr/turkce/konu_detay.aspx?uid=277&sm=comp12);  
<http://www.kom.gov.tr/dosyalar/2004-Raporu/2004.htm>

<sup>13</sup> [http://www.kom.gov.tr/turkce/konu\\_detay.aspx?uid=277&sm=comp12](http://www.kom.gov.tr/turkce/konu_detay.aspx?uid=277&sm=comp12)

**DESTRUCTION ET CRÉATION DU PATRIMOIRE  
ARCHÉOLOGIQUE.  
UN ÉTAT DE LA QUESTION**

*par Laurence MASSY\**

**Résumé**

Le patrimoine archéologique d'un pays est un témoignage unique de son passé, de son histoire. Actuellement, son importance est à la fois culturelle et économique. Issues de fouilles illicites, certaines pièces seront amenées à transiter par différentes étapes. Elles ressortiront blanchies, l'objectif étant de les vendre ouvertement sur le marché de l'art. Les questions d'origine, de provenance et de documentation deviennent de plus en plus importantes. Elles vont nous permettre d'appréhender le fonctionnement particulier de ce marché, le rôle de ses acteurs et la production de faux.

**Abstract**

*Destruction and creation of archaeological heritage. State of the issue*

The archaeological heritage of a country is a unique testimony of its past and history. Nowadays, its importance is both cultural and economic at the same time. Illegally excavated objects are laundered by transiting them in various stages, thus making them valid for commercialisation. The purpose is to sell them openly in the art market. Therefore, the issue of the source, origin and provenance and the documentation of the art objects become increasingly important. This will allow us to underline the particular mechanisms of this market, the role of its actors and the production of fakes.

---

\* Historienne de l'art et criminologue, doctorante en criminologie (Université de Liège, Belgique).

## 1. DÉFINITION DU CHAMP D'ÉTUDE

La disparition des témoins uniques de civilisations anciennes interpelle quotidiennement et avec toujours plus d'acuité en raison de son accroissement. L'intérêt porté à ces biens, qu'ils soient des parties de temple, des sculptures, des fresques murales ou encore des objets accompagnant un défunt, amène de nombreuses personnes à les soustraire de leur environnement initial. Ils subissent alors un long cheminement qui les amène vers un musée, un magasin d'antiquités, une habitation privée ou encore un entrepôt.

Lorsqu'un délit commis concerne une antiquité et, plus particulièrement dans le cas qui nous occupe, un bien archéologique provenant de fouilles, sa qualification peut être polymorphe. Il peut s'agir de la violation d'une loi nationale portant sur les fouilles clandestines, le vol, l'inaliénabilité du bien, la violation du droit de préemption ou encore de lois commerciales ou d'exportation. De manière générale, trois catégories d'antiquités sont identifiables. Tout d'abord, celles qui proviennent de fouilles autorisées, documentées et effectuées par des archéologues. La plupart des pays essayent de les conserver sur leur sol. La deuxième catégorie concerne les fouilles réalisées par des personnes non autorisées à le faire. Les objets ont été depuis longtemps sortis de leur contexte et se trouvent soit sur le marché de l'art, soit dans des collections privées et sont susceptibles dans le futur d'entrer dans le marché. Cette catégorie est tolérée par ceux qui ont un intérêt légal dans le commerce des biens volés. Elle est difficilement quantifiable et se réfère aux antiquités qui, originellement illicites, sont devenues licites au fil du temps. Enfin, dans la troisième catégorie, nous trouvons les antiquités récemment pillées qui font l'objet de processus leur permettant d'être vendues sous une apparence d'objet licite. D'un point de vue terminologique, le terme « pillage » s'applique à toute fouille illicite d'antiquités ou à tout déplacement de ces objets du site ou des structures auxquelles ils appartiennent ou sont attachés. Le terme « illégal » s'entend au regard des lois qui gouvernent les individus au moment de la fouille. Il s'agit donc de la *lex situs*, la loi du pays où se trouve le bien quand il est extrait du sol<sup>1</sup>.

La plupart des pays dits « sources » possèdent des dispositifs législatifs qui attribuent à l'État la propriété des biens archéologiques se trouvant dans le

---

<sup>1</sup> Prott, Lyndel, O'Keefe, Patrick, *Law and the Cultural Heritage*, volume 3 : Mouvement, Ed. Butterworths, London, 1989, p. 561 ; Mackenzie, Simon, *Going, Going, Gone : Regulating the Market in Illicit Antiquities*, Ed. Institute of Art and Law, Leicester, 2005, p. 4.

sol. Quand le pays d'origine souhaite récupérer un bien supposé pillé, il doit prouver que celui-ci provient de son territoire et qu'il a été volé ou exporté après l'adoption de la loi lui octroyant le titre de propriété. Si le pays en question fournit les éléments précités et se déclare victime d'un vol, nous nous trouvons face au cas classique du vol d'un objet commis dans un pays et de sa découverte dans un autre pays. En droit belge, où le recel est un délit instantané, il a dès lors été jugé que *«la personne qui recèle les objets obtenus en territoire belge à l'aide d'une infraction commise à l'étranger, peut être poursuivie et condamnée en Belgique du chef de recel dès lors que cette infraction constitue un crime ou un délit d'après les normes du droit pénal belge»*<sup>2</sup>. En ce qui concerne les questions d'exportation illégale et d'importation, les tribunaux des pays destinataires sont habituellement peu disposés à qualifier de délit l'importation de biens culturels sur la base du fait que l'exportation des objets s'est faite en violation de la loi d'un autre pays. Des marchands déclareraient régulièrement aux acheteurs qu'ils détiennent le titre de propriété de l'objet à dater du moment où celui-ci est entré dans le pays<sup>3</sup>. Il est aussi avancé que les lois restrictives des pays sources seront *«[...] inévitablement violées car elles vont à l'encontre de la nature humaine et par conséquent sont de mauvaises lois»*. Actuellement, dans les actes, si pas dans les mots, l'ensemble du marché des antiquités et la plupart des conservateurs de musées excusent le pillage archéologique pour les raisons précédentes – les lois des pays d'origine n'ont pas de sens [...]»<sup>4</sup>. Edouard Krowitz considère que la spécificité de ce marché est l'appropriation de la propriété collective par la consommation privée d'individus et d'institutions. Selon lui, le réseau de systèmes législatifs actuels, constitué des conventions internationales, des systèmes pénaux et civils, ainsi que des accords internationaux de restitution, se révèle peu efficace pour protéger les biens culturels sur une grande échelle. Toutes les conventions internationales qui ont essayé de dépasser les particularismes locaux sont bien en peine d'endiguer l'appropriation privée du bien commun<sup>5</sup>.

---

2 Masset, Adrien «Rapport belge», in La protection des biens culturels (Journées polonaises). Travaux de l'association Henri Capitant, Tome XL, Ed. Economica, Paris, 1989, p. 497. L'auteur précise également que *«le caractère instantané du recel (Article 505 du Code Pénal) implique qu'il est consommé dès que le receleur a reçu sciemment la chose volée, détournée ou obtenue frauduleusement. Le détenteur de bonne foi ne devient pas receleur en se maintenant en possession d'un objet dont il apprend l'origine délictueuse»*, ibidem.

3 Conklin, John, E., *Art Crime*, Ed. Praeger, Westport, Connecticut, 1994, p. 197.

4 Norman, Geraldine, «Bad laws are made to be broken», in Antiquities trade or betrayed. Legal, ethical and conservation issues, Ed. Kathryn Walker Tubb, London, 1995, p. 143.

5 Krowitz, Edouard, «The battle for the past», in Culture without context, issue 13, autumn 2003, pp. 1-2.

Nous constatons actuellement un processus de restitution d'antiquités, volées ou pillées et illicitement exportées, qui est de deux ordres. Il peut tout d'abord être consécutif à une décision judiciaire. Ainsi, en juillet 2007, la France a restitué au Burkina Faso 262 antiquités datant du 11<sup>ème</sup> siècle. Ces objets avaient été saisis en 2006 chez un couple de Rouen qui les avait sortis illicitement d'Afrique<sup>6</sup>. Dans le second cas, la restitution émane du détenteur. C'est le cas de la fille du producteur de film américain Lewis M. Allen. Elle souhaitait mettre en vente des sculptures achetées par ses parents, il y a une trentaine d'années, lors d'un voyage au Kenya. Des recherches effectuées par la marchande chargée de l'estimation préalable à la vente ont établi que les objets provenaient de pillage. Les neuf objets étaient des sculptures commémoratives de l'ethnie Mijikenda dédiées aux ancêtres et habitées par leur esprit. Les anthropologues ont attiré l'attention sur le fait que ce type de pièces sont volées aussitôt après avoir été érigées et vendues à des commerçants de la capitale. De là, elles sont envoyées en Europe ou aux Etats-Unis. Achetée entre 50 et 70 \$ pièce, une sculpture de ce type peut se vendre actuellement sur le marché de l'art pour plus de 10.000 \$. La détentrice actuelle des sculptures a décidé de les restituer au Kenya. Suite à la publicité faite autour de cette affaire, un autre collectionneur détenteur de six sculptures du même type aurait contacté la marchande afin qu'elle organise la restitution de ses objets à leur pays d'origine<sup>7</sup>.

## 2. LA DIFFICILE QUESTION DE L'ORIGINE

Le marché des biens archéologiques présente la caractéristique d'être le théâtre très fermé de transactions opérées de manière confidentielle. L'anonymat des vendeurs et acheteurs est souvent de mise. Ce comportement serait guidé «à la fois par des impératifs de sécurité et par le souci de ne pas éveiller l'attention du fisc»<sup>8</sup>. Il est très fréquent que, dans les lieux de vente habituels (salle de vente aux enchères, magasin d'antiquités, collection privée), il ne soit pas fait mention du lieu de découverte du bien et

---

<sup>6</sup> A.B., «France gives artefacts to Burkina Faso», in *The Art Newspaper*, n°183, 2007, p.9.

<sup>7</sup> Sharpe, Emily, «US collector returns relics sacred to Kenyan tribe», in *The Art Newspaper*, n°183, 2007, p.9.

<sup>8</sup> Fraoua, Ridha, *Le trafic illicite des biens culturels et leur restitution. Analyse des réglementations nationales et internationales. Critiques et propositions*, Ed. Universitaires Fribourg Suisse, 1985, p. 95 ; Meyer, Karl E., *The plundered past*, Ed. Atheneum, New York, 1973, pp. xiii-xiv.

qu'aucune indication relative au propriétaire antérieur ne soit indiquée. A défaut, la provenance de l'objet s'établit en termes d'aires géographiques aux contours incertains. Ces informations sont très lacunaires. Il est particulièrement malvenu de poser certaines questions relatives à l'origine du bien. Elles sont dès lors éludées. Afin de remédier au manque de données relatives à son utilisation, à sa signification, voire même à la culture qui a créé l'objet, un argumentaire centré sur son aspect extérieur ou ses diverses qualités esthétiques est déployé. Il focalise l'attention de l'acquéreur potentiel et les prouesses verbales de l'orateur titillent l'imaginaire. Le déploiement et la qualité de ces capacités oratoires interviendront dans le processus de décision d'achat et dans le prix de vente final. Ce n'est pas seulement un objet qui est vendu, mais un objet auquel est attaché une histoire.

En matière de patrimoine archéologique, le concept de provenance se rattache aux circonstances de la fouille. Les biens archéologiques prennent tous leurs sens quand ils sont analysés dans le contexte de leur découverte. Leur emplacement, leur orientation et leur nombre jouent un rôle dans la lecture du site qu'en feront les archéologues. Les objets découverts par des archéologues professionnels nous ouvrent les portes de la compréhension d'autres cultures, d'autres manières d'appréhender et d'ordonner l'univers. De ce fait, un objet issu de fouilles non documentées devient muet et seules restent les qualités esthétiques que notre regard lui prête. D'autre part, la provenance évoque le parcours de l'objet, à savoir l'identité de ses détenteurs successifs. Habituellement, elle n'est pas divulguée. Il est également malvenu de vouloir satisfaire sa curiosité. Toutefois, l'origine apparaît au grand jour dans un cadre spécifique. Il peut s'agir de la donation d'une collection privée à un musée, de la vente aux enchères suite au décès d'un collectionneur ou encore de l'acquittement de la dette fiscale prévue par le code civil dans le cas de la dation où les droits de succession sont payés au moyen d'œuvres d'art. En cas de vente, le prestige socio-économique attaché au dernier détenteur contribue largement à l'augmentation de la plus-value du bien. Parallèlement, l'estimation de l'objet proposé à la vente sera majorée au prorata des informations publiées à son sujet dans des revues spécialisées, qu'elles soient scientifiques ou rédigées par/pour des marchands. Le rôle de ces notices biographiques est d'attester de la présence antérieure de la pièce sur le marché de l'art licite.

La production d'objets ou de documents falsifiés est le corollaire de la provenance incertaine du bien, du nombre restreint d'objets disponibles sur le marché et du prix élevé de certains d'entre eux. Les techniques des faussaires se sont affinées. Pour les spécialistes, qu'ils soient marchands ou

scientifiques, il devient parfois difficile de faire la différence entre une pièce authentique et un objet contemporain. Les artisans ou artistes des pays sources possèdent dans leurs ateliers les catalogues des grandes salles de vente telles que Christie's ou Sotheby's et ont de facto une bonne connaissance des prix que peuvent atteindre les antiquités sur le marché de l'art. S'ils doivent franchir des frontières, ces objets, tout comme les pièces volées ou pillées, seront mêlés dans un container à un ensemble de production d'artisanat destiné à l'exportation. La production n'intervient pas obligatoirement dans le pays d'origine du bien. C'est ainsi qu'en Belgique, l'analyse du bois dans lequel un masque était sculpté a révélé qu'il provenait d'une espèce d'arbre indigène, inconnue dans le pays d'origine de l'objet. Les marchands qualifient de manière dichotomique les objets dits «bons» ou «pas bons» sans entrer dans le détail de l'analyse ou du raisonnement qui les a conduits à ce diagnostic. Ils se réfèrent généralement à leur expérience et à l'habitude qu'ils ont de manipuler les objets. Nos connaissances scientifiques relatives aux civilisations anciennes peuvent être remises en question. Des objets anciens produits par une population locale et nouvellement découverts seront décortiqués avec suspicion. S'il est exact que de nouvelles découvertes archéologiques peuvent toujours survenir, cette hypothèse a été habilement exploitée par des artisans ou artistes locaux des pays sources. Ceux-ci, de par leurs connaissances de l'iconographie des cultures anciennes sont à même de créer de «nouveaux» styles régionaux. Le «faux» risque de ne pas être détecté puisqu'il se fond dans un ensemble d'objets sans provenance archéologique connue. Ces deux problèmes, les faux et les objets sans provenance, corrompent fondamentalement l'intégrité du champ d'étude. La rumeur, la méfiance et l'incertitude s'installent avec comme conséquence directe une chute du prix des objets<sup>9</sup>. La production de faux documents, parfois fabriqués de toutes pièces pour accompagner l'objet et lui fournir une histoire, est la conséquence de la demande croissante de voir l'acquisition légitimée par des «papiers» qui déterminent son parcours. Ils peuvent provenir de fonds d'archives existants, relatifs à l'artiste ou au parcours des objets. Ces documents sont susceptibles d'être manipulés par modifications, soustractions ou ajouts de mentions. La question délicate de la création d'archives doit également être soulevée. D'un point de vue méthodologique, l'analyse de ce type de criminalité se complexifie. Elle peut être polymorphe et parallèlement chaque élément peut s'envisager dans son unicité.

---

<sup>9</sup> Massy, Laurence, «Le trafic illicite des biens culturels», in *Diplomatie magazine*, n°6, 2003, pp. 52-53.

### 3. LE MARCHÉ DES ANTIQUITÉS

L'existence d'un marché international des antiquités n'est pas un phénomène récent. Ceux qui sont de plus en plus souvent qualifiés de pilliers ont autrefois été présentés comme des sauveurs du patrimoine culturel de l'humanité. La rupture de concept s'est produite de manière radicale en 1993 après la parution de l'article d'un jeune archéologue de l'Université de Boston, Ricardo Elia. Ce dernier a émis un commentaire critique de l'ouvrage de Colin Renfrew, *The Cycladic Spirit : Masterpieces from the Nicholas P. Goulandris Collection*, qu'il qualifie de «*travail séduisant et troublant*». En effet, Renfrew décrit cette collection d'antiquités à la provenance totalement inconnue comme «*un bijou, une merveille de l'art cycladique*». Elia précise que cela ne veut rien dire d'un point de vue archéologique, et maintient que les collectionneurs favorisent le pillage en créant une demande sur le marché. Il conclut son article avec cette phrase à l'effet sismique : «*[...] la vérité c'est que les collectionneurs sont les véritables pilliers. Sans leur argent et leur demande, il n'y aurait pas de marché [...]*»<sup>10</sup>.

Ce point de vue radical a introduit sur la scène scientifique et ensuite médiatique un changement de perspective qui fut loin de laisser les personnes concernées indifférentes. Parfois perçus comme étant en partie le produit d'une longue lignée d'explorateurs coloniaux à l'action réputée salvatrice, de nombreux collectionneurs font don de leurs antiquités auprès de musées privés ou publics. L'argument selon lequel *le marché de l'art préserve les objets pour les générations futures* est également encore fort généralisé<sup>11</sup>. Or, les conséquences du pillage des sites archéologiques sont importantes car elles impliquent la destruction du contexte dans lequel se trouvent les objets. Actuellement, se dessine une certaine modification de la perception de l'acte d'achat d'une antiquité. Suscitant auparavant l'admiration de tous, il devient progressivement la marque de la destruction des témoins de civilisations anciennes. La portée des conséquences résultant des pratiques quotidiennes de commerce, où aucune question n'est posée quant à l'origine du bien, commence à être prise en considération. Les acteurs du marché de l'art se sentent stigmatisés. Le caractère routinier d'anciennes pratiques commerciales est lentement remis en question et le marché, mis sous pression,

---

<sup>10</sup> Watson, Peter, Todeschini, Cecilia, *The Medici Conspiracy. The Illicit Journey of Looted Antiquities. From Italy's Tomb Raiders to the World's Greatest Museums*, Ed. BBS Public Affairs, New York, 2006, pp. 112-113.

<sup>11</sup> Makenzie, Simon R.M., «Dig a bit deeper : Law, Regulation and the illicit Antiquities Market», in *The British Journal of Criminology*, volume 45, number 3, may 2005, p. 250.



semble devoir s'adapter<sup>12</sup>. Sous l'influence de certains archéologues et de groupes de pression, un lent processus de moralisation s'opère peu à peu. En raison des prix exceptionnellement importants atteints par les biens culturels sur le marché de l'art, la clientèle est composée par une élite à la fois sociale et économique. Par son acte d'achat, elle démontre l'étendue de ses capacités financières. Les collectionneurs établis se retrouvent souvent parmi les figures de proue de la société. L'acquéreur d'antiquités a été défini comme un criminel en col blanc<sup>13</sup>. Les acteurs du marché de l'art refusent ce terme stigmatisant, arguant qu'ils ne commettent aucune infraction dans leur pays de résidence. Il existe une relation étroite entre l'acquisition d'antiquités pillées et la destruction du contexte archéologique. Il ne va cependant pas de soi que l'acquéreur ait conscience de ce lien de causalité. Il se référera au contexte dans lequel se déroule son acquisition: le lieu de son achat (magasin dans un quartier de marchands réputés ou salle de vente renommée), la réputation du vendeur, le discours de ce dernier et aussi, dans une certaine mesure, le prix payé. Il y trouvera des indices qui lui permettront de penser que son achat est licite puisque le cadre dans lequel il s'effectue l'est.

De manière schématique, certains ont représenté le marché des antiquités par une pyramide. Au sommet, des marchands et des collectionneurs de haut niveau. Ils constituent un nombre de personnes relativement restreint capables d'acheter et de vendre des objets pour des millions de dollars. Dans les parties inférieures de la pyramide, englobant un marché de valeur et de qualité décroissante, le nombre de marchands et de collectionneurs augmente. La base de la pyramide, quant à elle, est constituée par un très grand nombre de marchands et d'antiquités de peu de valeur<sup>14</sup>. Dans l'imaginaire collectif des acheteurs, les œuvres d'art sont perçues comme un investissement à long terme même si cette idée est remise en cause par les économistes<sup>15</sup>.

Le marché se répartit également en petits cercles de commerce dans lesquels les contacts sont basés sur la confiance et la confidentialité. Au cours des pratiques commerciales, des relations entre les marchands sont établies et

---

<sup>12</sup> Makenzie, *op. cit.*, 2005, pp. 24-25.

<sup>13</sup> Polk, Ken, «Illegal property markets», paper presented at: 3<sup>rd</sup> National Outlook Symposium on Crime in Australia: Mapping the Boundaries of Australia's Criminal Justice System, Canberra, 22-23 March, 1999, p. 13 ; Adler, Christine : «The Illicit Traffic in Asian Antiquities», paper presented at: Australian Registrars Committee conference, Melbourne, 9 october 2001, p. 4 ; Polk, *op. cit.*, 1999, p. 12.

<sup>14</sup> Makenzie, *op. cit.*, may 2005, pp. 24 -25.

<sup>15</sup> Rutten, Max, «Art is not a prudent investment», in : The Art Newspaper, n°182, 2007, p. 29.

consolidées sans toutefois éviter une certaine méfiance inhérente à ces échanges. Elles sont cultivées et nourries de fréquentes visites réciproques qui soutiennent les habitudes du marché, permettent de connaître le stock des concurrents et l'échange sélectif d'informations. Parmi les valeurs cardinales figurent la réputation et l'importance d'une apparence de bonnes pratiques. Il s'agit donc de se prémunir, de tenir à l'écart toute intrusion et incursion que représentent les contrôles opérés par les organes de l'Etat. Les autorités chargées du contrôle du marché des biens culturels doivent «*pouvoir obtenir, chaque fois qu'elles le jugent nécessaire, les noms du vendeur et de l'acheteur d'un bien culturel, le prix payé et l'origine de l'œuvre*»<sup>16</sup>. L'achat d'objets sans provenance, désormais perçu comme une déviance destructive par certains, demeure parfaitement normal pour certains marchands, collectionneurs et musées. Ils ont basé leur travail sur la répétition de ce comportement. Progressivement, ces acquisitions sans provenance sont de plus en plus sujettes à critiques<sup>17</sup>. Certains objets possèdent un caractère hautement public. Ils sont parfois—exposés dans des galeries. Leur photographie est publiée dans les catalogues illustrés des salles de vente aux enchères ou est consultable sur internet. La majeure partie des transactions, même celles concernant des antiquités sans provenance, sont sans doute licites. La plupart des marchands, collectionneurs et conservateurs de musées (publics et privés) achètent ouvertement des antiquités. Certains se réfèrent aux codes de déontologie établis par leurs pairs quand ils existent. C'est ainsi que les membres individuels ou institutionnels de l'ICOM (Conseil International des Musées) sont invités à en respecter le code de déontologie<sup>18</sup>.

Le marché des antiquités a également été qualifié de semi-légal / semi-illégal. La phase de l'offre peut être conditionnée par différents critères. Il s'agit le plus fréquemment d'une demande importante, de la pauvreté, de la corruption des fonctionnaires de la culture, de la police, des douanes et de l'armée du pays d'origine<sup>19</sup>. Les biens ne peuvent rarement circuler de manière régulière et systématique sans l'aide de fonctionnaires publics, surtout quand il s'agit d'objets de grande taille. Pour ceux-ci, des paramètres tels que l'emballage, le transport et la connaissance des lois d'importation et d'exportation des différents pays doivent être pris en compte. En 2000, à travers l'exemple des salles de vente aux enchères, nous avons mis en évidence le parallèle entre le

---

<sup>16</sup> Fraoua, , *op. cit.*, 1985, p. 95.

<sup>17</sup> Makenzie, *op. cit.*, may 2005, p. 203, 261.

<sup>18</sup> <http://icom.museum/deontologie.html>

<sup>19</sup> Polk, Ken, «The Antiquities Market Viewed as a Criminal Market», *in* <http://www.hk-lawyer.com/2000-9/Sep00-cover.htm>, 2000, p. 2.

processus de blanchiment du bien culturel et celui du blanchiment d'argent<sup>20</sup>. Un bien d'origine illicite pourra transiter, physiquement ou fictivement, par différents lieux qui agiront comme des rituels de passage et modifieront son statut. Il s'agit d'endroits où il existe à la fois une «politique d'ouverture» des frontières, sous la forme d'absence de contrôles à l'importation, et une capacité de redistribution vers le reste du monde. Ces zones de transitions sont fréquemment constituées par les Ports Francs. Le bien sera pourvu de documents d'exportation. L'objet peut également être doté d'un pedigree composé de photographies d'époque ou de pièces d'archives qui attestent de l'identité de ses détenteurs successifs. Après avoir franchi cette étape charnière, certains biens arriveront sur le marché destinataire en ayant l'apparence d'un bien d'origine licite. Ils pourront prendre toute leur valeur marchande. La transformation constatée amène donc l'objet à passer du statut d'objet illicite vers une zone de transit et, finalement, au statut d'objet licite.

#### 4. CONCLUSION

Ce marché criminel se caractérise par une forte dimension émotionnelle (authentique ou simulée), une insécurité juridique relative et l'amorce d'un processus de moralisation. Les processus par lesquels les objets sont illégalement acquis sont, consciemment ou non, socialement organisés. Il s'agit, tout comme dans le cas du vol d'œuvres d'art, d'une criminalité essentiellement économique qui se joue d'une législation lacunaire<sup>21</sup>. Nous nous trouvons actuellement face à un marché où les aspects licites et illicites se mêlent de façon symbiotique. Les intervenants sont nombreux: archéologues, marchands, collectionneurs, conservateurs de musées, scientifiques, hommes politiques, acquéreurs aux ressources financières plus ou moins importantes, etc. Les questions posées sont difficiles car elles touchent à l'éthique, à l'organisation de la société et aux relations interculturelles. Nous pouvons mettre en exergue l'existence de champs de normativités très complexes où une des questions centrales pourrait être celle de savoir «Où est le crime?». Or, cette extrême diversité détermine le sort de biens qui sont irremplaçables car ils proviennent d'un site archéologique qui, comme l'a décrit Karl Meyer<sup>22</sup>: «[...] est comme une capsule temporelle, chacune contenant à des degrés divers un témoin unique de notre passé. Quand une telle capsule est détruite, que ce soit par un pillleur de tombe ou un bulldozer, la perte est totale [...]».

---

20 Massy, Laurence, *Le vol d'œuvres d'art. Une criminalité méconnue*, Ed. Bruylant, Bruxelles, 2000, p. 174.

21 Ibidem, p. 187.

22 Meyer, Karl E., *op. cit.*, pp. xiv-xv.

**EFFICACITÉ DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE DU  
BLANCHIMENT D'ARGENT? QUELQUES DONNÉES  
RELATIVES À LA SUISSE ET ÉLÉMENTS DE  
COMPARAISON AVEC LE DISPOSITIF CANADIEN\***

*par Nicolas QUELOZ\*\**

**Résumé**

L'édification et la mise en application de dispositifs efficaces de contrôle du blanchiment d'argent représentent un important défi pour la plupart des Etats. Evaluer l'efficacité des dispositifs mis en place constitue un autre défi important, pour les chercheurs en particulier. Cet article, fondé sur les résultats d'une recherche dirigée par l'auteur, présente quelques éléments d'appréciation de l'efficacité du dispositif suisse anti-blanchiment et apporte des points de comparaison avec le dispositif canadien.

**Summary**

The edification and implementation of an efficient anti money laundering system is a great challenge for most States. To evaluate the efficiency of systems which have been adopted and implemented is another important challenge, especially for researchers. In this contribution, based on results issued from a research directed by the author, some elements estimating the efficiency of the Swiss anti money laundering device are presented as well as some points of comparison with the Canadian one.

---

\* Publié in: RICPTS, 2007, No. 1.

\*\* Président de l'AICLF (Association internationale des criminologues de langue française), Professeur de droit pénal et de criminologie, Université de Fribourg (Suisse).

## 1. INTRODUCTION

Le blanchiment d'argent constitue le symbole par excellence de la criminalité économique et financière (cf. QUELOZ, 2004). Pour les organisations et acteurs criminels, le défi consiste à pouvoir effacer toutes traces de provenance illégale des fonds gagnés (*Geldwäscherei*, *money laundering*) afin de les recycler (*riciclaggio di denaro*) et de les réinvestir dans d'autres activités (licites et illicites).

Pour les autorités politiques, financières et judiciaires, le défi a d'abord consisté à entraver les acteurs criminels aux diverses étapes du processus de blanchiment, afin de tenter d'assécher les disponibilités financières des organisations criminelles (stratégie pénale dite du «talon d'Achille de la pieuvre»). Mais, avec la concurrence internationale très forte que se livrent les places financières d'une part, et les attentats terroristes qui se sont succédés depuis le 11 septembre 2001 d'autre part, les enjeux ont évolué: aujourd'hui, les marchés financiers doivent se protéger non seulement contre les risques d'infiltration de capitaux d'origines criminelles variées («*blanchiment*»), mais aussi contre les risques de financement d'activités terroristes par des fonds d'origine légale («*noircissement*»). Cette politique de sécurité fondée sur l'appréciation des risques découle d'une rationalité économique, concurrentielle et «réputationnelle»: il s'agit pour les intermédiaires financiers de faire valoir une image de marque irréprochable, par leurs compétences de bonne diligence et de connaissance discrète et sérieuse de leurs clients, en sachant faire le tri des clients trop douteux. Depuis 1990, la Suisse a édifié son dispositif de contrôle anti-blanchiment en trois grandes étapes:

- d'abord par l'adoption de normes pénales en 1990, en réponse aux diverses crises causées par des scandales bancaires où la place financière suisse a été mise à mal: les dispositions pénales (art. 305bis et 305ter CPS) ont alors été édictées dans le but de lutter contre la criminalité organisée, et particulièrement contre sa source principale de revenus illicites, le trafic de stupéfiants;
- puis par l'adoption de normes administratives en 1997 (loi fédérale de lutte contre le blanchiment d'argent: LBA) qui ont donné la priorité à un système d'auto-régulation privée, le contrôle étatique (administratif, subsidiairement pénal) n'intervenant qu'en cas de communication de soupçons fondés de blanchiment par les intermédiaires financiers du terrain (bancaire et non bancaire).

Ce dispositif complet est entré en vigueur le 1er avril 2000.

- enfin, la stratégie sécuritaire fondée sur l'appréciation de risques financiers nouveaux a conduit à l'incrimination du financement du terrorisme (art. 260quinquies CPS entré en vigueur le 1er octobre 2003) et à diverses mesures organisationnelles qui ont étendu les obligations de diligence des intermédiaires financiers. Pour la Suisse, le contrôle du blanchiment d'argent constitue un défi particulièrement important puisque la place financière suisse gère (en Suisse ou à l'étranger mais sous contrôle de banques suisses):
- en 2004: 3'445 milliards de francs suisses, ce qui représentait plus du tiers (35%) du total des avoirs privés gérés dans le monde;
- en 2005: 4'334 milliards de francs suisses, ce qui représentait plus de 2 francs sur 5 (44%) de la fortune privée gérée dans le monde, avec une progression de 26% (entre 2004 et 2005) de la part de cette fortune placée sous gestion du secteur financier suisse<sup>1</sup>.

## **2. LA RECHERCHE**

En matière de recherche, les chercheurs eux aussi sont confrontés à plusieurs défis en ce qui concerne le thème du blanchiment d'argent, notamment:

- le défi qui, dans une perspective de l'agir criminel, consiste à décrire et à analyser les divers modes et étapes permettant de blanchir de l'argent d'origine criminelle;
- le défi qui, dans une perspective de contrôle social des activités criminelles, consiste à comprendre et à analyser les divers dispositifs et instances qui sont chargés de prévenir, de détecter, d'instruire et de sanctionner les comportements et les auteurs de blanchiment d'argent;
- et, dans cette dernière perspective, un important défi consiste à examiner, en particulier, si les dispositifs anti-blanchiment adoptés s'avèrent réellement effectifs (sont-ils vraiment mis en oeuvre?) et efficaces (remplissent-ils leurs objectifs?).

---

<sup>1</sup> Source: les chiffres-clés relatifs à la place financière suisse, [www.dff.admin.ch/placefinanciere](http://www.dff.admin.ch/placefinanciere)

Rappelons que l'objet de la recherche que nous avons menée pendant deux ans n'a pas porté sur le phénomène du blanchiment d'argent lui-même, mais bien sur les efforts, les moyens et les pratiques de contrôle du blanchiment d'argent (cf. QUELOZ et al., 2006)<sup>2</sup>.

Les buts de cette recherche ont été de soumettre le dispositif anti-blanchiment mis en place en Suisse à une analyse scientifique compréhensive, évaluative et comparative. Notre analyse compréhensive a visé à obtenir une bonne représentation d'ensemble d'un dispositif et de relations fort complexes, entre acteurs privés, organes de surveillance privés et publics et, en dernier ressort, instances judiciaires et répressives. L'image de l'entonnoir résume bien (même si elle est schématique) cette représentation d'ensemble.

L'évaluation a consisté à confronter le dispositif théorique (le cadre légal et organisationnel) aux pratiques effectives aussi bien des intermédiaires financiers que des diverses instances de contrôle. Dans ce but, nous avons mené une quarantaine d'entretiens approfondis en face à face avec divers acteurs professionnels dont la majorité est impliquée dans le dispositif pratique de contrôle du blanchiment d'argent.

Enfin, l'évaluation est approfondie par la comparaison: celle-ci vise à étudier les composantes, les forces et les faiblesses des dispositifs anti-blanchiment de la Suisse et du Canada<sup>3</sup>. Le Canada possède, comme la Suisse, une structure fédérale, mais il a mis en place un dispositif anti-blanchiment assez proche du système des USA (en particulier en ce qui concerne l'annonce systématique au CANAFE de toutes les transactions financières à partir d'un montant de 10'000 dollars canadiens), assorti toutefois d'une obligation de déclaration des opérations douteuses (quel qu'en soit le montant) relatives aux produits de la criminalité et au financement des activités terroristes.

Quant aux moyens utilisés dans notre recherche, ils ont essentiellement consisté:

---

<sup>2</sup> Cette recherche a été financée d'avril 2004 à mars 2006 par le FNS (Fonds national suisse de la recherche scientifique, subside no 101411-101764), que nous remercions sincèrement de son soutien.

<sup>3</sup> La recherche au Canada (commencée en automne 2004 et qui s'achèvera au printemps 2007) est menée par Jean-Luc Bacher et Claudine Gagnon (CICC et Ecole de criminologie, Université de Montréal).

- d'une part, à consulter et analyser les sources législatives (lois et ordonnances mises en oeuvre depuis 1990) ainsi que les sources statistiques et documentaires existant en Suisse (rapports d'activité gouvernementaux, parlementaires et des principaux organismes du dispositif anti-blanchiment);
- d'autre part, à mener et analyser des entretiens semi-dirigés auprès des acteurs professionnels suivants: 10 intermédiaires financiers de terrain, 14 responsables d'organismes d'autorégulation, 10 spécialistes de l'administration fédérale, 8 représentants de la justice pénale et 3 experts indépendants.

### **3. QUELQUES RÉSULTATS PRINCIPAUX DE LA RECHERCHE**

#### **3.1 La question de l'efficacité du système d'autorégulation du dispositif suisse**

Né après d'âpres discussions, le système de l'autorégulation institué en Suisse a pour conséquence que le secteur privé joue un rôle essentiel dans la prévention et le contrôle en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. En effet, les renvois et communications des acteurs privés vers les acteurs publics (administration, voire justice) se basent fondamentalement sur les soupçons que porte l'intermédiaire financier de terrain sur sa relation d'affaires ou sur une transaction financière spécifique. Au niveau légal, l'autorégulation est inscrite dans le cadre de la loi fédérale sur le blanchiment d'argent (LBA) et des ordonnances fédérales qui la complètent.

De ce fait, l'axe central de la surveillance en matière de blanchiment en Suisse se distingue du système canadien qui, lui, ne connaît pas l'autorégulation. Le dispositif canadien se distingue du système suisse par son caractère que nous qualifions de «*communicatif – défensif*», alors que le système suisse est mû d'abord par le principe «*proactif – préventif*» de la bonne connaissance de son client («*Know Your Customer*») avant même d'effectuer toute déclaration de soupçon de blanchiment.

Ainsi, l'autorégulation influence en Suisse l'organisation de la surveillance anti-blanchiment et il faut distinguer:

- les intermédiaires financiers qui sont surveillés par une autorité instituée par une loi spéciale: ce sont les banques (Commission fédérale des



banques, qui surveille environ 1'000 intermédiaires bancaires), les maisons de jeu (Commission fédérale des maisons de jeu, qui surveille 19 casinos) et une partie des assurances privées (Office fédéral des assurances privées, qui surveille directement 5 compagnies);

- les intermédiaires financiers (environ 6'000) qui ne sont pas régis par une loi spéciale, qui sont affiliés à un organisme d'autorégulation (OAR) et sont alors surveillés par lui: la mise en oeuvre de la surveillance est aujourd'hui confiée en Suisse à 11 OAR répartis en fonction de secteurs d'activités (poste, chemins de fer, gérants de fortune indépendants, fiduciaires, avocats/notaires, sociétés de leasing, etc.) et des régions linguistiques;
- enfin, les intermédiaires financiers (environ 380) qui ne sont pas régis par une loi spéciale, qui ne sont pas affiliés à un organisme d'autorégulation et qui dépendent alors directement de l'Autorité de contrôle en matière de blanchiment

(ACBA, Département fédéral des finances, Berne).

La représentation qui est faite de l'autorégulation au niveau international s'est modifiée depuis l'entrée en vigueur de la LBA en 1998. Aujourd'hui, le système suisse tend à ne plus être présenté comme un système d'autorégulation pure, mais plutôt comme un système d'autorégulation dirigée où les acteurs privés, concrétisés par les OAR, symboles de l'autorégulation, doivent assurer la bonne mise en oeuvre des normes adoptées par l'administration qui, *in fine*, en assure le contrôle. Les organismes internationaux et le GAFI en particulier présentent aujourd'hui le système suisse comme un système d'«*autorégulation surveillée*» où le contrôle privé est l'objet d'une surveillance assez contraignante de la part des autorités étatiques.

D'une façon largement majoritaire, les acteurs du dispositif suisse que nous avons interviewés approuvent avec estime le principe de l'autorégulation «*made in Switzerland*»: ils le considèrent comme utile par ses effets de responsabilisation des intermédiaires financiers, de sensibilisation aux risques de blanchiment et d'adaptation aux besoins des branches professionnelles grâce à la surveillance d'OAR spécifiques. La familiarité avec les marchés respectifs contribue en outre à une meilleure acceptation des normes anti-blanchiment auprès des intermédiaires financiers du terrain. Plusieurs interlocuteurs estiment que la majorité des obligations de diligence contribue au professionnalisme des intermédiaires financiers et

par conséquent à la prévention du blanchiment et au renforcement de la réputation d'excellence de la place financière suisse, grâce à la possibilité d'exclure du marché des intermédiaires financiers non coopérants, perçus comme des cas exceptionnels de «moutons noirs».

Tandis que l'effet préventif de l'autorégulation, résultant de la responsabilisation des intermédiaires financiers, est presque unanimement reconnu, une critique assez récurrente a été faite (cf. notamment CAPUS, 2006) selon laquelle l'introduction de l'autorégulation dans la lutte contre le blanchiment aurait entraîné une privatisation du contrôle pénal. Les représentants de la justice pénale que nous avons interrogés soulignent toutefois que la partie répressive du système anti-blanchiment est clairement distincte (en aval du dispositif et de son entonnoir) et n'a nullement été déléguée ni privatisée. D'ailleurs, les acteurs privés ne sont pas et n'ont jamais voulu être (pour des raisons de «bonne réputation» !) en contact direct avec les instances pénales et judiciaires: ils transmettent ainsi leurs communications de soupçons de blanchiment directement au MROS<sup>4</sup>, c'est-à-dire par le filtre d'une instance administrative (cf. tableaux 1 et 2 et figure 1 ci-après).

Les tableaux 1 et 2 ci-dessous fournissent des informations statistiques sur le nombre de communications transmises au MROS en Suisse et de déclarations transmises au CANAFE<sup>5</sup> au Canada par les intermédiaires financiers des deux pays, ainsi que sur la part de ces communications/déclarations qui est renvoyée, en dernier lieu, aux instances de la justice pénale.

Sur le plan de l'efficacité de la *détection* du blanchiment par les intermédiaires financiers et les instances d'autorégulation, nous sommes surpris du faible nombre de soupçons communiqués au MROS (avec un maximum de 863 communications en 2003), compte tenu de l'importance globale des fonds gérés et donc des transactions opérées annuellement (qui plus est, en nette augmentation) par l'ensemble des intermédiaires financiers suisses. En revanche, bien que le système canadien soit de nature plus automatique (déclaration systématique et obligatoire de toute transaction financière égale ou supérieure à 10'000 \$Can) et le système suisse de nature plutôt préventive (primat de la bonne connaissance du

---

<sup>4</sup> MROS: *Money Laundering Reporting Office Switzerland* ou Bureau fédéral de communication en matière de blanchiment.

<sup>5</sup> CANAFE: Centre d'analyse et de déclaration des opérations financières du Canada.

client), il est intéressant de constater que le dispositif suisse conduit à plus de décisions *répressives*: en effet, alors que le dispositif canadien connaît, chaque année, 11'000 à 14'000 fois plus de déclarations que le dispositif suisse, en revanche le CANAFE ne transmet qu'une infime partie des déclarations qu'il a reçues au système pénal et, finalement, le Canada enregistre près de 10 fois moins de condamnations pénales que la Suisse pour blanchiment d'argent.

**Tableau 1: Communications de soupçons de blanchiment en Suisse**

Années:	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Communications transmises au MROS par les intermédiaires financiers	311	417	652	863	821	729
Communications transmises par le MROS à la justice pénale	240 (77%)	380 (91%)	515 (79%)	661 (77%)	623 (76%)	504 (69%)
Montants totaux en jeu	656 millions de Sfr.	2'728 millions de Sfr.	666 millions de Sfr.	616 millions de Sfr.	779 millions de Sfr.	680 millions de Sfr.
- dont transmis à la justice pénale	94%	99%	97%	99%	98%	90%

D'ailleurs, la majorité des acteurs suisses que nous avons interrogés considère les systèmes anti-blanchiment plutôt «défensifs», comme ceux de l'Australie, du Royaume-Uni, des USA ou du Canada, comme moins efficaces. Ce jugement se base en particulier sur la perception du «*threshold reporting*» pratiqué dans ces pays (communication systématique à partir d'un certain seuil, mitigée ou non par l'obligation de déclaration d'opérations douteuses), en comparaison avec le «*suspicious transaction reporting*» (communication uniquement des transactions suspectes) considéré comme spécifique à la Suisse et à son modèle d'autorégulation, qui met les intermédiaires professionnels en mesure de reconnaître eux-mêmes les transactions financières critiques. De façon idéale typique, les contrastes mentionnés par nos interlocuteurs entre ces deux types de système anti-blanchiment peuvent se résumer ainsi:

- dans une perspective organisationnelle, le modèle suisse est présenté comme multipolaire, décentralisé, marqué par une coopération entre les acteurs privés et des administrations étatiques de dimension modeste, tandis que les systèmes des autres pays sont généralement considérés comme centralistes, unipolaires et dominés par une bureaucratie hypertrophiée;
- dans la perspective opérationnelle, le système suisse exige une surveillance évaluative et qualitative des transactions par les intermédiaires financiers eux-mêmes. A l'opposé, les systèmes de

communications automatisées auraient un caractère très quantitatif et purement formel. Même si le travail de l'intermédiaire financier suisse est ainsi plus exigeant que celui de ses confrères ailleurs dans le monde, les normes dites d'autorégulation contribuent au professionnalisme du secteur financier helvétique et, implicitement, à la compétitivité de la place financière. La responsabilisation et la sensibilisation des intermédiaires financiers suisses sont mises en valeur par opposition à un travail routinier, peu motivé et produisant des masses d'informations immaîtrisables dans la plupart des autres pays.

**Tableau 2: Comparaison des communications ou déclarations et des suites pénales en Suisse et au Canada**

	<b>MROS 2004</b>	<b>CANAFE 2004</b>	<b>MROS 2005</b>	<b>CANAFE 2005</b>
Communications/déclarations reçues	821	9'500'000	729	10'830'000
Communications/déclarations provenant d'intermédiaires bancaires	41%	63%	40%	64%
Communications/déclarations provenant d'intermédiaires non bancaires	59%	37%	60%	36%
Sommes totales communiquées/déclarées <sup>6</sup>	779 millions de Sfr	700 millions de \$Can	680 millions de Sfr	2'000 millions de \$Can
Communications/déclarations transmises à la justice pénale	623 =76%	197 =0,002%	504 =69%	142 =0,0013%
Sommes transmises à la justice pénale	98%	0,02%	90%	0,013%
Condamnations pénales (moyenne annuelle des années 1999 à 2003) <sup>7</sup>		<b>Canada:</b> 13	<b>Suisse:</b> 129	

### 3.2 L'efficacité des normes anti-blanchiment pour lutter contre la criminalité organisée

Dès la fin des années 1980, le blanchiment d'argent étant officiellement considéré comme étroitement lié à la criminalité organisée, la Communauté internationale a voulu s'en prendre, par les mesures anti-blanchiment, au «talon d'Achille» des organisations criminelles, en essayant de tarir le recyclage et le réinvestissement des revenus de leurs divers trafics criminels. Rappelons que le Parlement suisse a édicté sept «trains de mesures», entre

<sup>6</sup> Au Canada, toute transaction dès 10'000 \$Can doit être déclarée au CANAFE.

<sup>7</sup> Les statistiques de condamnations prononcées au Canada sont cependant incomplètes, car elles ne comprennent pas les données des Provinces du Grand Nord ni des Cours supérieures du Québec et de l'Ontario.

1989 et 2003, visant à lutter plus efficacement contre la criminalité organisée<sup>8</sup>. Dans le même but, le Canada, entre 1989 et 2001, a également adopté diverses mesures, d'abord de droit criminel, puis qui ont été élargies par des versions successives de la loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

Mais il y a un décalage très net entre cet objectif officiel de politique de lutte contre le crime visant à affaiblir les organisations criminelles grâce au renforcement des dispositifs anti-blanchiment d'argent et la réalité pratique: en Suisse, par exemple, sur les 1'550 communications de soupçons de blanchiment qu'a enregistrées le MROS en 2004 et 2005 (tableau 1), moins de 20% de ces communications avaient trait à des infractions préalables propres à la criminalité organisée (trafic de stupéfiants, participation à une organisation criminelle, corruption ou financement du terrorisme).

Une grande majorité des acteurs que nous avons interviewés en Suisse considère d'un oeil très critique l'utilité des lois anti-blanchiment contre le «crime organisé». Si l'on considère l'affaiblissement du «crime organisé» en particulier à travers le frein au trafic de stupéfiants comme but principal et initial des mesures anti-blanchiment aux niveaux international puis national, la plupart de nos interlocuteurs constate que ce but n'aurait pas été atteint: quelques-uns parlent même d'un fameux «*coup manqué*». Pour une partie de nos interlocuteurs, les promoteurs des lois anti-blanchiment auraient même perdu de vue la lutte contre la criminalité organisée;

---

<sup>8</sup> Le 1er train de mesures a concerné les art. 305bis et 305ter CPS sur le blanchiment d'argent et le défaut de vigilance en matière d'opérations financières, entrés en vigueur le 1er août 1990.

Le 2ème train de mesures a porté sur les art. 260ter, 58-59 et 305ter al. 2 CPS sur l'organisation criminelle, le droit de la confiscation et le droit de communication du financier, entrés en vigueur le 1er août 1994.

Le 3ème train de mesures a concerné la loi fédérale sur le blanchiment d'argent (LBA), entrée en vigueur le 1er avril 1998.

Le 4ème train de mesures a révisé les incriminations en matière de corruption publique, aux art. 322ter à 322octies CPS entrés en vigueur le 1er mai 2000.

Le 5ème train de mesures a modifié le partage des compétences entre la Confédération et les cantons en matière de criminalité économique et financière, avec l'art. 340bis CPS entré en vigueur le 1er janvier 2002.

Le 6ème train de mesures a introduit la responsabilité pénale des entreprises, avec les art. 100quater et 100quinquies CPS entrés en vigueur le 1er octobre 2003.

Le 7ème train de mesures a introduit l'incrimination du financement du terrorisme, avec l'art. 260quinquies CPS entré en vigueur le 1er octobre 2003.

plusieurs d'entre eux estiment que les mesures contre le blanchiment seraient devenues des normes poursuivant leur propre destinée: si le «crime organisé» avait été un jour dans le collimateur des normes anti-blanchiment, cette cible aurait toutefois été graduellement abandonnée, au profit d'un meilleur contrôle des mouvements financiers internationaux et comme instrument stratégique dans la concurrence fiscale et financière mondiale.

### **3.3 L'efficacité des normes anti-blanchiment pour lutter contre le financement du terrorisme**

Conformément aux directives internationales et plus particulièrement aux Recommandations spéciales du GAFI (2003), un parallèle doit être fait entre le blanchiment d'argent au sens strict et le financement du terrorisme, dans la mesure où les deux activités criminelles semblent user, selon les rapports officiels, des mêmes canaux financiers, mais avec des modalités et objectifs différenciés.

Un groupe terroriste qui souhaite accomplir un acte de violence criminelle doit être en mesure d'établir une structure de financement qui nécessite, comme dans le cas du blanchiment, des mesures de camouflage afin de ne pas éveiller de soupçons quant à l'utilisation future des fonds: en l'occurrence toutefois, le financement du terrorisme constitue un processus inverse de celui du blanchiment, d'où les expressions de «noircissement» d'argent dans le premier cas (utilisation de fonds d'origine potentiellement légale afin de réaliser de noirs desseins terroristes) et de blanchiment ou de «blanchissage» d'argent dans le second (dissimulation et recyclage de fonds d'origine criminelle afin de les réinvestir dans des activités potentiellement légales).

En raison des similitudes présumées au plus haut niveau politique entre le blanchiment et le financement du terrorisme, les normes de «due diligence» ont donc été étendues à ce dernier domaine. Tant la Suisse que le Canada sont parties prenantes aux initiatives internationales en matière de lutte contre les actes de violence terroriste: les deux pays ont ratifié les instruments internationaux et appliquent les nouvelles directives et recommandations édictées après les attentats du 11 septembre 2001. L'intermédiaire financier suisse et l'entité déclarante canadienne doivent alors identifier, clarifier et annoncer les cas dans lesquels ils soupçonnent que des fonds sont susceptibles de servir au financement du terrorisme. À côté de ce volet classique de la surveillance, les intermédiaires financiers et les entités déclarantes doivent également intégrer un certain nombre de listes contenant des noms de personnes soupçonnées de soutenir ou d'appartenir à des organisations terroristes (cf. notamment FAVAREL-GARRIGUES, 2005).

Tandis que les exigences de la lutte contre le blanchiment d'argent classique sont – sous certaines réserves – jugées plutôt bénéfiques par et pour les intermédiaires financiers et la place financière suisses en général, en revanche, plusieurs exigences et conditions spécifiques de la lutte contre le financement du terrorisme sont majoritairement considérées comme une besogne incontournable mais très peu utile. Sur le plan pratique, cela concerne en premier lieu l'application des listes Bush: les acteurs du dispositif suisse anti-blanchiment se plaignent de la mauvaise qualité et de la quasi illisibilité de ces listes ainsi que des noms essentiellement arabes qui y figurent, où les risques de confusion et d'erreur sont très élevés. Du point de vue juridique, une grande partie de nos interlocuteurs se pose beaucoup de questions quant à la légitimité et à la nature légale de ces listes. Quelques-uns considèrent que le combat contre le «*blanchiment à l'envers*» ne devrait pas se baser sur les mêmes sources de loi que celles qui ont été établies contre le blanchiment classique.

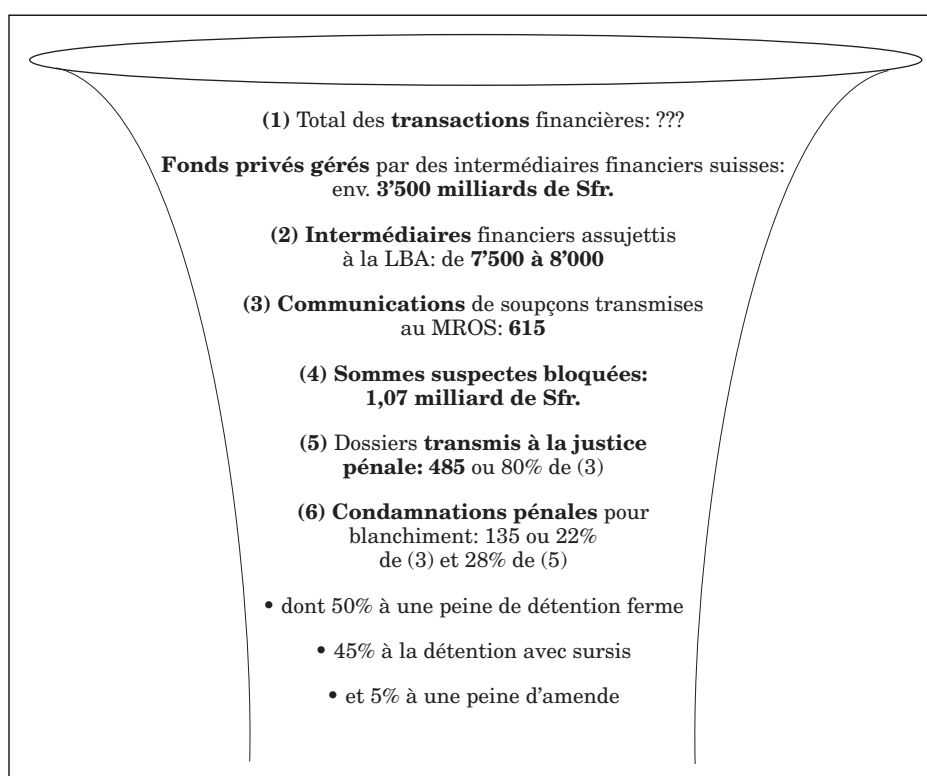
Sans que nos interlocuteurs ne mettent véritablement en question la nécessité de la lutte contre le terrorisme et son financement, nous avons donc pu constater de sérieux doutes quant à la forme de ces mesures. Sur un plan politique, la lutte contre le financement du terrorisme est considérée comme partie intégrante de la «*lutte contre la terreur*» initiée par les Etats-Unis d'Amérique. Tout comme certaines formes de ce combat, son volet financier suscite de sérieuses irritations parmi nos interlocuteurs. De façon implicite, quelques-uns reprochent aux USA un abus de pouvoir et une façon arrogante d'imposer leur interprétation géopolitique de la marche du monde. Plusieurs interlocuteurs constatent l'absence d'une discussion politique sur les mesures à prendre et regrettent que la Suisse ait repris telles quelles les listes Bush, sans qu'une instance ait eu la possibilité de vérifier le bien-fondé de la présence des personnes inscrites sur ces listes.

Pour beaucoup d'intermédiaires financiers et d'OAR, mais aussi de représentants de l'administration, il en est résulté, en pratique, une sorte de «*formalisme excessif*»: les professionnels appliquent les normes exigées à la lettre, sans grande conviction et parfois avec un certain fatalisme sarcastique, car les efforts demandés leur apparaissent nettement disproportionnés par rapport aux effets escomptés. Cette attitude contraste ainsi nettement avec celle qui prévaut dans l'application des normes contre le blanchiment classique.

#### 4. CONCLUSION

Le dispositif suisse est-il effectif (vraiment mis en oeuvre) et efficace (bons résultats)? Notre constat est que, après deux années de crise (2000-02) qui ont suivi une mise en oeuvre difficile du dispositif anti-blanchiment, celui-ci a désormais surmonté ses «maladies d'enfance» et comblé des lacunes, inexpériences voire incompétences, pour atteindre aujourd'hui un bon «régime de croisière» ou une belle effectivité. Quant à son efficacité, comme celle de tout système, elle ne peut pas se mesurer sans critères (qualitatifs et quantitatifs) ni points de repère et de comparaison (nationaux et internationaux) précis. De tels standards d'efficacité fiables et reconnus n'existant pas, nous nous limiterons aux deux constats ci-dessous.

**Figure 1: L'entonnoir du dispositif suisse de contrôle du blanchiment d'argent, ses étapes et ses produits**  
(moyenne annuelle sur une période de 5 ans: 2000-2004)





**Tableau 3: Enquête d'opinion auprès des citoyens suisses**

<p>Question : «Les banques en font-elles assez contre le blanchiment d'argent?»</p> <p>Réponses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Pas assez: 55%</li> <li>↳ Assez: 34%</li> <li>↳ TROP: 4%</li> </ul>
<p>Question : «Les mesures prises par les banques contre le blanchiment sont-elles efficaces?»</p> <p>Réponses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Très efficaces: 14%</li> <li>↳ Assez efficaces: 47%</li> <li>↳ Pas efficaces: 31%</li> </ul>
<p>Question : «Les banques suisses en font-elles autant que les banques étrangères?»</p> <p>Réponses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Elles en font plus: 34%</li> <li>↳ Elles en font autant: 40%</li> <li>↳ Elles en font moins: 11%</li> </ul>

Sur un plan qualitatif, l'esprit, voire l'éthique du travail helvétique a pour conséquence que lorsqu'un dispositif est adopté après un long processus de dialogue et de recherche de consensus, ses principaux acteurs se mettent alors à la tâche sans trop renâcler et s'efforcent de le mettre en oeuvre de la façon la plus appliquée possible: cette ténacité et ce perfectionnisme caractérisent le travail des acteurs du dispositif suisse anti-blanchiment, avec une part de leurs défauts que peuvent être le rigorisme et une certaine maniaquerie.

*«Il suffit d'aller sur le site Internet du GAFI et de regarder les rapports d'évaluation mutuelle qui ont été publiés [...] Nous [la Suisse] on est, je dirais, dans le peloton de tête de la bonne moyenne. Pas brillant, pas premier de classe, mais on est un bon élève [...] mais, qui peut encore s'améliorer, qui a encore beaucoup de potentiel [...] Nous, nous sommes des perfectionnistes! Lorsque nous faisons une législation, il faut qu'elle soit appliquée. Lorsque nous ratifions une convention, ce n'est qu'au moment où notre droit interne permet de la remplir à 100% [...] Si on avait une autre mentalité, on pourrait changer la loi et appliquer complètement les [nouvelles] Recommandations du GAFI et continuer comme ça. Mais, ça n'est pas notre mentalité. Ça n'est pas comme ça que nous fonctionnons [...]»<sup>9</sup>.*

Sur un plan quantitatif, la figure 1 ci-dessus fournit une radiographie des diverses étapes et instances du dispositif suisse ainsi que des produits des

<sup>9</sup> Extrait d'un entretien avec un acteur du dispositif suisse anti-blanchiment.

principales composantes du filet du contrôle anti-blanchiment: si, de façon réductrice, nous ne retenons que le chiffre de 22%, qui correspond à la part de condamnations pénales finalement prononcées en Suisse, chaque année, par rapport au nombre de communications de soupçons de blanchiment qui sont transmis au MROS, nous sommes d'avis que cette part (soit 1 soupçon sur 4 à 5 qui aboutit *in fine* à une sanction pénale) est un indicateur (parmi d'autres) d'une belle efficacité du «modèle suisse» de répression du blanchiment d'argent.

Une étude menée au début de l'année 2005 dans le canton de Genève (ISENRING, 2006) nous permet de savoir que 20% des entreprises actives dans le secteur financier (banques, gérants de fortune, fiduciaires) admettent avoir été victimes d'actes de criminalité économique (au cours des quatre années 2001 à 2004 qui ont précédé l'enquête) et que 2,2% de ces intermédiaires financiers ont déclaré avoir été victimes d'actes de blanchiment d'argent. Extrapolé à l'échelle de toute la Suisse, cela équivaut à un nombre de 160 à 180 intermédiaires financiers qui peuvent être touchés chaque année par des actes de blanchiment d'argent. Le risque existe donc bel et bien de façon constante: les intermédiaires financiers, malgré tous leurs efforts, demeurent vulnérables et ne peuvent, ni ne doivent, baisser la garde.

Enfin, un sondage réalisé en Suisse en janvier 2006 (M.I.S., 2006) a le mérite d'apporter le point de vue des citoyens (1'016 personnes adultes y ont répondu) sur certains aspects des mesures anti-blanchiment (qui ne concernent que le travail des banques; cf. tableau 3 ci-dessus).

Ces propos confirment tout d'abord que l'efficacité n'est, en matière de lutte contre le blanchiment comme en d'autres domaines de politique économique, sociale ou criminelle, qu'une notion relative et subjective. Ils témoignent en outre (que l'on interroge des acteurs professionnels ou le public en général) de cette inclination naturelle et générale à mesurer l'efficacité d'un système en se comparant à autrui, à ce qui se fait chez son voisin ou ailleurs, en bref: à se demander régulièrement si «nous» sommes meilleurs ou moins bons qu'«eux» ou «les autres»?

**Bibliographie**

- BACHER J.L., GAGNON C., Le dispositif canadien de lutte contre le blanchiment d'argent. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 2004, 4, 428-437.
- CAPUS N., Selbstregulierung: Ein taugliches Instrument zur Kontrolle der Geldwäscherei? in *Öffentlich- Privat: Neue Aufgabenteilung in der Kriminalitätskontrolle? Public – privé: vers un nouveau partage du contrôle de la criminalité?*, Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie– Groupe suisse de criminologie, Zürich, Verlag Rüegger, 2006, pp. 259-281.
- CASSANI U., Combattre le crime en confisquant les profits: nouvelles perspectives d'une justice transnationale. In BAUHOFER S., QUELOZ N., WYSS E. (éd.), *Wirtschaftskriminalität - Criminalité économique*. Coire/Zurich, Verlag Rüegger, 1999, 257-288.
- FAVAREL-GARRIGUES G., Le renouvellement des listes noires de la lutte contre l'argent sale. *Criminologie*, 2005, 91-102.
- GILMORE W., *L'argent sale. L'évolution des mesures internationales de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme*. Strasbourg, Editions du Conseil de l'Europe, 2005.
- ISENRING G.L., Les délits commis par les employés dans les secteurs commercial et financier. Quelques résultats d'une étude de victimisation et de prévention auprès des entreprises genevoises. *Revue suisse de criminologie*, 2006, 2, 3-20.
- M.I.S. TREND SA, *Les questions bancaires actuelles*. Etude réalisée pour l'Association suisse des banquiers, Lausanne, février 2006.
- PIETH M., GEMMA A. (éd.), *A Comparative Guide to Anti-Money Laundering. A critical analysis of systems in Singapore, Switzerland, the UK and the USA*. Cheltenham, Edward Elgar Publishing, 2004.
- QUELOZ N., La question stratégique du contrôle du blanchiment d'argent. Le dispositif mis en place en Suisse. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 2004, 4, 413-427.
- QUELOZ N., BOLLER B., HAAG F., *Dispositifs de contrôle du blanchiment d'argent. Analyse compréhensive et évaluative du dispositif suisse et premiers éléments de comparaison avec le dispositif canadien*

**LA LOI ITALIENNE RELATIVE AUX MESURES CONTRE  
LA VIOLENCE DANS LA FAMILLE:  
QUELS CHANGEMENTS CINQ ANS APRÈS SON  
ADOPTION?\***

*Suzanna VEZZADINI\**

**Résumé**

La violence intrafamiliale est un délit. Les études réalisées à l'échelle internationale, tout comme les études nationales, ont ouvert une brèche sur cette réalité dont la gravité est déconcertante. Cependant le Parlement italien a approuvé en avril 2001, la loi n°154 relative aux «Mesures contre la violence dans la famille», affirmant ainsi sa volonté de répondre concrètement au problème de la violence domestique en Italie. Cette loi, présentée par les législateurs comme un exemple «d'acte normatif contre le chantage de la peur», contient une série de dispositions destinées à empêcher à l'offenseur de réitérer son crime, introduisant des instruments procéduraux contre les abus intrafamiliaux. Face à de telles innovations, il est d'autant plus utile de continuer à se demander ce qui a changé en Italie, cinq ans après l'entrée en vigueur de la loi.

**Summary**

Domestic violence is a crime. All international and national studies on this subject contribute to discover a part of it, shedding light on a very serious and dramatic reality. For that reason, the Italian Parliament passed in April 2001 the law n. 154, concerning "Measures against domestic violence", and actually affirming by this way its will to answer the problem. The law, which has been presented by the Lawyer as an exemple of "normative act against the blackmail of fear", is made of a series of provisions addressed to the offender in order to prevent him/her to reiterate the crime, thanks to the introduction of a number of new measures. Starting from that point, it is urgent to wonder today what has actually changed in Italy five years after its coming into force.

---

\* Docteur en criminologie et chercheur à l'Université de Sciences politiques "Roberto Ruffilli" de Forlì, Université de Bologne.

La violence intrafamiliale est un délit. On la distingue des autres crimes par son fondement dramatique, que l'on peut résumer en quelques mots : la personne que vous aimez, à laquelle vous êtes liée par des sentiments, est votre bourreau. Autrement dit, c'est comme si vous étiez en guerre sous votre propre toit, bien souvent sans pour autant disposer des armes pour combattre et vous défendre.

Les études réalisées à l'échelle internationale, tout comme les études nationales, ont ouvert une brèche sur cette réalité dont la gravité est déconcertante: la violence domestique est encore aujourd'hui un délit dont le chiffre noir est indiscutablement élevé, à cause de la problématique des contextes culturels dans lesquels elle est perpétrées et la difficulté qui en découle pour les victimes de la dénoncer.

Il est donc superflu de rappeler la complexité d'un thème de ce type qui, en tant que tel, ne présente pas de solution simple.

Cependant, le Parlement italien, en plaçant au cœur de son intervention les principes constitutionnels de l'inviolabilité de l'être humain et de l'égalité de dignité sociale entre l'homme et la femme face à la Loi (art. 2-3 de la Constitution) et en réaffirmant l'égalité morale et juridique des parties au sein de l'institution matrimoniale et vis-à-vis du rôle parental (art. 29-32 de la Constitution), a approuvé en avril 2001, la loi n°154 relative aux «Mesures contre la violence dans la famille», affirmant ainsi sa volonté de répondre concrètement au problème de la violence domestique en Italie. Cette loi, présentée par le législateur comme un exemple «d'acte normatif contre le chantage de la peur», contient une série de dispositions destinées à empêcher à l'offenseur de réitérer son crime, introduisant des instruments procéduraux contre les abus intrafamiliaux. En effet, le législateur a choisi de définir des mesures conservatoires coercitives à l'égard du maltraitant, ainsi que de fournir une protection immédiate aux victimes.

La principale mesure coercitive consiste en la sommation par le juge, suite à des enquêtes préliminaires, faite à l'accusé, de *“quitter immédiatement le logement familial ou de ne pas y retourner, si celui-ci se trouve à un endroit différent du domicile domestique”*. C'est encore le juge qui, toujours pour répondre au besoin de permettre de rétablir les relations familiales, surtout en présence d'enfants, pourra autoriser des entretiens et visites périodiques, après examen du contexte sociofamilial et du degré de conflictualité existant. De plus, si la sécurité de la personne blessée ou de sa famille l'exige le juge a le pouvoir *“d'interdire à l'accusé de s'approcher de lieux déterminés habituellement fréquentés par la personne blessée, notamment son lieu de*

*travail, le domicile de la famille d'origine ou les alentours*". Ces aspects s'avèrent particulièrement importants si l'on pense que, souvent dans le passé, c'est la victime qui devait abandonner le toit conjugal pour éviter les abus, et chercher refuge ailleurs. Bien évidemment, ces mesures doivent être employées avec beaucoup de précaution, car elles pourraient facilement devenir une arme dans les mains de l'un des partenaires, qui pourrait ainsi tirer profit de l'autre (par exemple, en l'absence de commun accord en phase de divorce, ou lorsque le conjoint dit être victime de violence domestique afin d'obtenir le logement ou de s'assurer la garde des enfants).

Un second aspect innovateur de cette loi est constitué par l'introduction d'une mesure provisoire à contenu patrimonial, qui confère au juge pénal l'exercice d'une faculté de droit civil. En effet, lorsque, suite à l'éloignement de l'auteur du crime du conjoint ou du concubin victime d'abus, même en présence d'enfants, celle-ci manque de moyens pour subsister, le juge est en mesure d'établir l'émission d'un chèque périodique (dont il définit les modalités et les termes). Cette sorte de pension peut être versée au bénéficiaire directement par l'employeur de l'obligé, en la déduisant du salaire dû.

Signalons également, parmi les points les plus significatifs de cette loi, la volonté du législateur d'étendre les mesures de protection même aux situations de fait (la cohabitation *more uxorio*), reconnaissant ainsi les mutations intervenues récemment sur le territoire italien au niveau des rapports familiaux (ce qui ne constitue pas pour autant une reconnaissance juridique indirecte de la cohabitation).

La loi prévoit également une sanction pour quiconque commet des abus dans l'environnement familial, sans pour autant limiter de fait à un seul auteur (traditionnellement le mari, le père), l'éventualité de la conduite déviante. En même temps, la loi ouvre donc la reconnaissance d'une pluralité de victimes dans l'environnement domestique, en se référant aux résultats d'études récentes dans les domaines criminologique, sociologique et psychosocial.

Et enfin, le législateur a réservé la possibilité, si nécessaire, de demander "*l'intervention des services sociaux du territoire ou d'un centre de médiation familiale, ainsi que des associations ayant pour objectif statutaire de soutenir et d'accueillir les femmes et les mineurs ou autres sujets victimes d'abus et de mauvais traitements*", en mesure de fournir de l'aide et du soutien aux victimes.

Face à de telles innovations, il est d'autant plus utile de continuer à se demander ce qui a changé en Italie, cinq ans après l'entrée en vigueur de la loi n° 154/2001. Il n'est malheureusement pas facile d'élaborer une réponse à cette question, et lorsqu'on essaie d'en ébaucher une, différents facteurs interviennent qui font que les réflexions produites restent relativement vagues.

Néanmoins, comme bien souvent lorsqu'il s'agit de phénomènes sociaux ou psychosociaux, même pour la violence domestique, la réponse à la question initiale ressemble aux deux faces d'une médaille ; on peut donc supposer l'existence d'une double "vérité" ou, au moins, d'une double clé de lecture.

Il est dans un premier temps réaliste, malgré l'introduction de cette nouvelle loi, d'affirmer que peu de choses, en substance, ont changé, si l'on considère le fait que pour que la "machine judiciaire" prévue par la loi puisse se mettre en route, la violence doit avant tout être dénoncée (ou les autorités en être averties, restant entendu que, pour des caractéristiques intrinsèques, ce genre de crime sort rarement de l'enceinte des murs domestiques). En effet, encore en 2004, par exemple, une recherche sur ce thème produite par la section italienne d'*Amnesty International* confirmait les données officielles et affirmait que presque 95% des femmes subissant des mauvais traitements dans l'environnement familial ne portent pas plainte. Les raisons de ce comportement sont nombreuses : ces femmes ne peuvent pas réagir, car elles sont victimes de chantage, ou encore vulnérables et prêtes à pardonner à leur partenaire qui a agi violemment à cause, selon ce qu'elles soutiennent, d'un moment de faiblesse et d'un excès d'énervement. Ou encore les victimes mêmes considèrent la violence domestique comme une sorte «d'affaire privée», qu'il faut cacher aux regards indiscrets en évitant les interférences avec les institutions et plus spécifiquement, le système judiciaire.

Mais, comme le savent très bien les personnes qui s'occupent de «victimisation secondaire», d'autres facteurs découragent les victimes de porter plainte, qui finissent par préférer le silence – en suivant un sentiment d'autoprotection mal compris – à la publicité des faits ou à l'indifférence avec laquelle est accueillie leur souffrance. Et enfin, le contexte culturel et l'environnement social dans lequel la victime vit peuvent constituer un obstacle à la reconnaissance du caractère d'injustice de l'expérience vécue, voire à la conscience même d'être une victime, et finissent ainsi par légitimer les conduites abusives aux yeux de ceux qui en pâtissent. Ceci est particulièrement vrai dans les cas de violence perpétuée contre les hommes, dont on parle peu encore, où l'abus a lieu surtout sous forme d'agression psychologique, par la dévalorisation et l'humiliation systématique de la

personne. Ces derniers aspects sont difficiles à reconnaître dans un contexte culturel qui ne permet pas aux hommes de se percevoir, et donc de se positionner par rapport à l'opinion publique, comme des victimes, à cause notamment du ridicule, de l'identification à un stéréotype typiquement féminin et aux préjugés que celui-ci implique (faiblesse, fragilité).

Ne sous-évaluons cependant pas l'importance de la manière dont les données relatives aux crimes sont recueillies dans le constat que nous faisons d'un changement peu significatif du nombre de plaintes suite à la loi n° 154/2001. En Italie par exemple, les données statistiques officielles recueillies par le biais des statistiques sur la criminalité et les délits ne permettent pas de bien connaître le phénomène de violence domestique, car il n'existe pas de catégorie spécifique où faire converger les différents types d'abus intrafamiliaux. En effet, la classification typique des crimes implique que la violence intrafamiliale est différemment classifiée en fonction des comportements dont il s'agit, ceux-ci allant de délits tels que "dommages à la propriété", "blessures", "menaces", "coups" et "lésions corporelles par imprudence", jusqu'aux plus graves "tentatives d'homicide" et "homicides", "infanticides", "violences sexuelles" (y compris celles sur des mineures), "séquestration de personne" et "exploitation de la prostitution et de la pornographie de mineurs".

Malgré cela, le phénomène a partiellement été couvert, même si cela a inévitablement été très difficile, par des enquêtes de victimisation conduites en Italie (en 1998 et en 2002) qui, bien que ne traitant pas directement du sujet – l'objectif direct était d'enquêter sur les processus de victimisation au sens plus large du terme – ont tout de même mis en évidence, à travers des entretiens empiriques, une série de conséquences au niveau relationnel et comportemental, relatives au bien-être psychophysique entre les sujets de la population interrogée qui ont admis avoir subi des épisodes de mauvais traitements par des personnes très proches (partenaires et ex-partenaires, parents, enfants, parents proches, etc.). Pareillement, ces enquêtes nous disent peu de choses quant aux mutations intervenues suite à l'entrée en vigueur de la loi n°154/2001.

Comme nous l'avons souligné ci-dessus, il y a néanmoins un envers à la médaille et bien que l'espace occupé par les considérations pessimistes et découragées soit visiblement prépondérant, nous voudrions cependant laisser place en conclusion à une dernière observation de nature plus optimiste.

L'entrée en vigueur de la loi n°154/2001 a déterminé un intérêt soudain, mais non éphémère, pour la violence intrafamiliale, comme si celle-ci avait



été “découverte” grâce à cette loi plutôt que d’être un comportement de longue date, solidement enraciné dans de nombreuses pratiques familiales. En d’autres termes, on a commencé à parler de violence domestique, ce qui constitue un pas fondamental pour la reconnaissance et la stigmatisation de cette conduite négative, et donc son passage du statut de tabou caché à celui de délit à contrecarrer. Ceci est vrai, naturellement, des études dans le domaine criminologique et psychosocial, qui ont fait de ce problème l’un des thèmes émergents des enquêtes, objets de recherches, congrès et débats. Mais surtout, ce n’est que récemment que dans un pays moderne et évolué comme l’Italie, mais où la défense de certaines valeurs sous-culturelles sans aucun doute négatives est fermement ancrée, justement grâce à l’impulsion donnée par l’entrée en vigueur de cette loi, la violence domestique a cessé d’être considérée, dans l’imaginaire collectif, comme une “affaire privée”, une “question à ne pas régler en public”, pour devenir un crime à tous les points de vue.

Bien que son impact ne soit pas mesurable en termes quantitatifs, ce phénomène constitue incontestablement un virage qualitatif, où la mutation de sa perception est le premier pas vers sa “publication”, légitimant ainsi l’intervention de l’État dans les dynamiques familiales, préparant le terrain à la conception d’interventions ciblées pas seulement en termes répressifs, mais aussi, principalement, préventifs, grâce notamment à la contribution des agences de contrôle informel (l’école et l’église en premier lieu).

La loi n°154/2001 peut donc, avec raison, être considérée comme ayant incontestablement contribué à ébranler les consciences individuelles et collectives au niveau de la perception d’un phénomène extrêmement diffus et néanmoins dissimulé avec ardeur, et presque défendu aux yeux indiscrets, qu’ils s’agisse du regard craintif d’un voisin ou de celui, plus sévère, du système judiciaire.

On ne peut guère affirmer que c’était là l’objectif principal de cette loi; mais le résultat n’en est pas moins négligeable.

### **Bibliographie**

- AA.VV. (1995), *La violenza domestica: un fenomeno sommerso*, Franco Angeli, Milano.
- AA.VV. (1996), *Violenza alle donne. Cosa è cambiato? Esperienze e saperi a confronto*, Franco Angeli, Milano.
- AA.VV. (1997), *Anziani '97. Tra emarginazione e opportunità*, Edizioni Lavoro, Roma.
- AA.VV. (2004), *Politiche e problemi della sicurezza in Emilia-Romagna: 1994 – 2004. Decimo rapporto annuale*, Quaderni di Cittàsicure – Presidenza della Giunta della Regione Emilia-Romagna, Bologna.
- Balloni A. (1986), *Criminologia in prospettiva*, Clueb, Bologna.
- Balloni A. (a cura di) (1988), *Vittime, crimine, difesa sociale*, Clueb, Bologna.
- Balloni A., Viano E. (a cura di) (1989), *IV Congresso Mondiale di Vittimologia. Atti della giornata bolognese*, Clueb, Bologna.
- Balloni A. (2001), “La vittima del reato, questa dimenticata”, in *Atti Tavola Rotonda della Conferenza annuale della Ricerca*, Accademia Nazionale dei lincei, Roma.
- Balloni A., Mosconi G., Prina F. (a cura di) (2004), *Cultura giuridica e attori della giustizia penale*, Angeli, Milano.
- Balloni A. (a cura di) (2006), *Cittadinanza responsabile e tutela della vittima*, Clueb, Bologna.
- Bisi R., Faccioli P. (a cura di) (1996), *Con gli occhi della vittima. Approccio interdisciplinare alla vittimologia*, Angeli, Milano.
- Bisi R. (a cura di) (2004), *Vittimologia. Dinamiche relazionali tra vittimizzazione e mediazione*, Angeli, Milano.
- Bisi R. (a cura di) (2006), *Scena del crimine e profili investigativi. Quale tutela per le vittime?* Angeli, Milano.
- Bonafé-Schmitt J.P. (1992), *La médiation: une justice douce*, Syros Alternatives, Paris.
- Carrieri F. – Catanesi R. – Greco O. (1992), *La vecchiaia. Aspetti criminologici e psichiatrico forensi*, Giuffré, Milano.
- Ceretti A. (1998), *Mediazione: una ricognizione filosofica*, in Picotti L. (a cura di), *La mediazione nel sistema penale minorile*, Cedam, Padova.
- Creazzo G. (2003), *Mi prendo e mi porto via. Le donne che hanno chiesto aiuto ai Centri antiviolenza in Emilia-Romagna*, Franco Angeli, Milano.
- Cresson G. (2000), *Mediazione familiare e violenza domestica*, in Romito P. (a cura di), *Violenza alle donne e risposte delle istituzioni. Prospettive internazionali*, Franco Angeli, Milano.

- Di Martino P. (2004), *Violenze familiari. La tutela civile e penale nella legge n. 154/2001: profili giuridici e criminologici nell'applicazione giurisprudenziale*, ed. Simone, Napoli.
- Gulotta G. – Riboni M. (1984), *La violenza sui figli e altri tipi di violenza familiare*, in Gulotta G., *Famiglia e violenza: aspetti psicosociali*, Giuffrè, Milano.
- Kindschi Gosselin D. (2000), *Heavy Hands. An Introduction to the Crimes of Domestic Violence*, Prentice Hall Inc., Upper Saddle River, New Jersey.
- Malagoli Togliatti M. (1995), *Tecniche di mediazione dei conflitti nell'ambito della famiglia*, in AA.VV., *La violenza domestica: un fenomeno sommerso*, Franco Angeli, Milano.
- Morineau J. (2000), *Lo spirito della mediazione*, Franco Angeli, Milano.
- Ponzio G. (2004), *Crimini segreti. Maltrattamento e violenza alle donne nella relazione di coppia*, Baldini Castoldi Dalai ed., Milano.
- Riboni M. (1981), *Il bambino vittima di maltrattamenti familiari*, in Gulotta G. – Vagaggini M. (a cura di), *Dalla parte della vittima*, Giuffrè, Milano.
- Roleff T. L. (edited by) (2000), *Domestic Violence: Opposing Viewpoints*, Greenhaven Press, Inc., San Diego, California.
- Romito P. (1996), *Ma perché non lo lascia? Pratiche sensate e domande inappropriate*, in AA.VV., *Violenza alle donne. Cosa è cambiato? Esperienze e saperi a confronto*, Franco Angeli, Milano.
- Romito P. (a cura di) (2000), *Violenza alle donne e risposte delle istituzioni. Prospettive internazionali*, Franco Angeli, Milano.
- Saponaro A. (2004), *Vittimologia*, Giuffrè, Milano.
- Schafer S. (1977), *Victimology: the Victim and his Criminal*, Reston Publishing Company Inc., Reston, Virginia.
- Struve J. (1990), *Dancing with Patriarchy: The Politics of Sexual Abuse*, in Hunter M. (edited by), *The Sexually Abused Male*, vol. I, Lexington Books, New York.
- Szegö A. (1996), *Quando lo stupro è legale : la marital rape exemption*, in Cadoppi A. (a cura di), *Commentario delle norme contro la violenza sessuale (legge 15 febbraio 1996, n. 66)*, Cedam, Padova.
- Terragni L. (1997), *Su un corpo di donna. Una ricerca sulla violenza sessuale in Italia*, Franco Angeli, Milano.
- Ventimiglia C. (2002), *La fiducia tradita. Storie dette e raccontate di partner violenti*, Franco Angeli, Milano.
- Viano E. (1975), *The Battered Child. A Review of Study and Research in the Area of Child Abuse*, in Drapkin I. – Viano E. (edited by), *Victimology: a new focus*, Lexington Books, Lexington, vol. IV.
- Walker L. (1979), *The Battered Woman*, Harper & Row, New York.

Walker L. (1996), *Abused Women and Survivor Therapy*, in *American Psychological Association*, Washington DC.

Walker L. (2000), *The Battered Woman Syndrome*, Springer Publishing Company, New York.

White R. B. – Gilliland R. M. (1977), *I meccanismi di difesa*, Astrolabio, Roma.

**LA VIOLENCE ENVERS LES ENFANTS DANS LES  
INSTITUTIONS:  
L'EXEMPLE DU FOYER DE LA SHÇEK  
(Institution Des Services Sociaux Et De La Protection Des  
Enfants De Malatya<sup>1\*</sup>)**

***Par Şebnem GÖKÇEOĞLU BALCI\*\* et Gülşah KURT YÜCEKUL\*\*\****

**Résumé**

En vertu des dispositions de la loi no 2828, la SHÇEK fournit une assistance sociale aux enfants, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux autres groupes vulnérables. Les services sociaux assurés par la SHÇEK sont financés par l'Etat. Le critère législatif pour l'attribution de services sociaux aux enfants et à leur famille est le revenu familial. Au mois de novembre 2005, les chaînes de télévision turques ont diffusé des images de violence physique infligée à des enfants au foyer de la SHÇEK à Malatya, filmées grâce à une caméra cachée. A la suite de cette nouvelle scandaleuse, les responsables ont avoué l'existence de violences semblables dans les autres foyers. Le but de cette contribution est d'examiner les dimensions criminologiques de la violence dans les foyers. Dans ce contexte, les types de violence exercée dans les foyers (violence physique et psychologique), ses causes, ses effets sur les victimes et le rapport entre la violence vécue au foyer et des comportements criminels futurs des enfants seront abordés et les mesures nécessaires pour empêcher la violence dans les foyers de SHÇEK seront proposées.

---

\* Publié in: RICPTS, 2007, No. 3.

\*\* Dr., Maître de Conférences en Droit Social à la Faculté de Droit de l'Université Galatasaray / Istanbul.

\*\*\* Assistante-chercheur en Droit Pénal à la Faculté de Droit de l'Université Galatasaray / Istanbul.

<sup>1</sup> Une ville en Anatolie de l'Est.

**Summary**

According to the provisions of the Act no. 2828, SHÇEK provides social assistance for the children, the aged, the disabled people and for other vulnerable groups. The government finances the social services of SHÇEK. In November 2005, the images recorded by a candid camera, which exposed the violence carried out against children in the SHÇEK care center of Malatya were broadcasted on Turkish television channels. Following the scandal caused by this news, the authorities declared that similar cases existed also in other care centers. The purpose of this contribution is to examine the criminological dimensions of the violence in the care centers. In this context, the types of this violence (physical and psychological violence), the factors which cause this violence, the effects of this violence over the victims and the links between the violence exposed and the future criminal behaviors of the children are examined and also the necessary measures to prevent the violence in the care centers are proposed.

**INTRODUCTION**

L'Institution des services sociaux et de la protection des enfants (SHÇEK), qui est liée au premier ministre<sup>2</sup> est fondée en 1983 par la loi no: 2828<sup>3</sup>.

Selon les termes de cette loi, «l'enfant ayant besoin d'être protégé est celui dont le développement physique, psychologique ou moral ou la sécurité personnelle est en danger. Il doit également être:

- Orphelin de mère ou de père;
- Dont la mère ou le père ne peut être déterminé(e);
- Abandonné par la mère ou le père:
- Négligé par la mère ou le père et laissé sans protection contre les dangers sociaux tels que la prostitution, la mendicité, l'usage d'alcool ou de drogues ou d'autres pratiques dangereuses conduisant au vagabondage. (art. 3).

Les enfants de 0 à 12 ans sont installés dans des foyers, et ceux de 13 à 18 ans dans des centres d'accueil.

La décision de protection est prononcée par le juge (art. 22). En principe, elle dure jusqu'à l'âge de 18 ans, mais peut être prolongée en cas de besoin.

---

<sup>2</sup> RG. 15.7.2005, 25876.

<sup>3</sup> RG. 27.5.1983, 18059.

Compte tenu des données de mai 2004, le nombre d'enfants de 0 à 12 ans accueillis dans les foyers de la SHÇEK est de 9096, celui des adolescents de 13 à 18 ans qui résident dans les centres d'accueil est de 9600; le nombre total est d'environ 19.000<sup>4</sup>.

## **I. LE SCANDALE DU FOYER DE MALATYA ET LES REACTIONS QU'IL A SUSCITEES**

En octobre 2005, des images filmées par une caméra cachée montrant la violence des surveillantes à l'égard des enfants placés au foyer de Malatya sont diffusées à la télévision. Ces actes violents ont suscité beaucoup de réactions au sein de l'opinion publique. Ces images terrifiantes montrent qu'on verse de l'eau bouillante sur les enfants, qu'on leur tape sur la tête avec des poêles; deux enfants sont pris par les oreilles et jetés par terre après avoir été cognés l'un à l'autre, puis sont battus avec des chaussures et des bâtons.

Après ces émissions, une enquête administrative a eu lieu. Le directeur des Services Sociaux de Malatya et celui du Foyer ont été licenciés. Les responsables ont été dénoncés au Procureur de la République. Les surveillantes ont été mises en garde à vue, puis deux d'entre elles en détention provisoire<sup>5</sup>.

A la suite de ces événements, plusieurs organisations de la société civile ont affirmé que ces phénomènes n'étaient pas uniques, que la torture et le viol étaient des procédés systématiquement pratiqués dans les foyers et que la seule mesure prise à la suite des plaintes avait été la mutation des responsables. D'après l'information fournie par ces associations, laisser les enfants sans eau et sans nourriture dans des sacs à blé fermés pendant deux jours, les laisser sous le soleil en été ou les obliger à se cracher mutuellement au visage se trouvent parmi les modes de torture les plus répandus<sup>6</sup>. Selon le rapport de la Délégation de Contrôle de l'Etat, on rencontre des exemples de harcèlement sexuel dans des foyers<sup>7</sup>.

---

<sup>4</sup> T.C. Başbakanlık Sosyal Hizmetler ve Çocuk Esirgeme Kurumu (SHÇEK) Genel Müdürlüğü, Nevşehir, 2004, p.19.

<sup>5</sup> Radikal, 27 octobre 2005.

<sup>6</sup> Radikal, 31 octobre, 2005.

<sup>7</sup> Sosyal Hizmetler ve Çocuk Esirgeme Kurumu Genel Müdürlüğünün Korunmaya Muhtaç Çocuklara Yönelik Çalışmalarının Cumhurbaşkanlığı Devlet Denetleme Kurulunca Araştırma ve Denetlenmesine İlişkin 1.4.2003 tarih ve 2003/4 sayılı Rapor, T.C. Cumhurbaşkanlığı Devlet Denetleme Kurulu, [www.cankaya.gov.tr](http://www.cankaya.gov.tr); TBMM İnsan Haklarını İnceleme Komisyonu Malatya Çocuk Yuvası Raporu, [tbmm.gov.tr](http://tbmm.gov.tr)

Les surveillantes ont avoué leurs crimes et ont affirmé que non seulement elles-mêmes, mais que tous les responsables battaient les enfants et qu'elles avaient un comportement identique envers leurs propres enfants<sup>8</sup>. Par ailleurs, on a appris que la surveillante qui frappait les enfants sur les images diffusées à la télévision travaillait pendant 48 heures d'affilée<sup>9</sup>.

Le président de la Commission des Droits de l'Homme auprès de l'Assemblée Nationale a affirmé que le foyer en question n'avait pas été contrôlé depuis 5 ans<sup>10</sup>.

## **II. LES CAUSES DE LA VIOLENCE DANS LES FOYERS DE LA SHÇEK**

### **L'insuffisance qualitative et quantitative de cadres**

Selon les standards contemporains, le nombre idéal d'enfants doit être de 5 ou 6 au maximum par surveillante. Dans les foyers de la SHÇEK, une surveillante a la charge de 20 à 25 enfants. Les foyers ne disposent que de 400 travailleurs sociaux. Le taux de travailleurs sociaux par enfant est de 1 à 44<sup>11</sup>.

### **Le travail temporaire des surveillantes**

On constate un changement fréquent de surveillantes dans les foyers<sup>12</sup>. En raison de ce régime de travail temporaire, des relations durables et stables entre les enfants et les surveillantes ne peuvent pas se tisser. Cela ne laisse pas de place à la chaleur, à la tendresse et à l'affection dont les enfants ont besoin<sup>13</sup>.

### **Les problèmes découlant de la sous-traitance**

Ces dernières années, le recours à des travailleurs en sous-traitance augmente, parce que ces travailleurs acceptent des salaires plus bas. Les travailleurs en sous-traitance embauchés pour des travaux complémentaires

---

8 Cumhuriyet, 28 octobre, 2005.

9 Radikal, 1 novembre, 2005.

10 Cumhuriyet, 1 novembre, 2005.

11 Sağlık ve Sosyal Hizmet Emekçileri Sendikası (SES) SHÇEK Raporu, [www.ses.org.tr](http://www.ses.org.tr)

12 SES Raporu.

13 Füsün Çuhadaroğlu Çetin, Radikal, 3 novembre, 2005.



accomplissent en réalité les travaux essentiels. Dans le cas qui nous occupe, les surveillantes du foyer étaient employées d'une entreprise de nettoyage.

### **L'attitude partisane des gouvernements à l'embauche des cadres**

Les gouvernements préfèrent embaucher leurs partisans sans tenir compte de leurs qualifications<sup>14</sup>. Ainsi s'explique le nombre insuffisant de travailleurs qualifiés.

### **L'organisation hiérarchique et bureaucratique**

En raison de l'organisation hiérarchique et bureaucratique, les institutions locales liées à la SHÇEK rencontrent des difficultés à faire valoir leurs offres de services.

### **Les mauvaises conditions de travail des travailleurs sociaux**

Les salaires des travailleurs sociaux sont très bas, et leurs conditions de travail très dures. Ils préfèrent donc travailler dans d'autres secteurs plutôt que d'exercer leur propre profession<sup>15</sup>.

### **Les problèmes budgétaires**

La SHÇEK est une institution publique. 70% de son financement est assuré par le budget de l'Etat<sup>16</sup>. Le Directeur général de la SHÇEK déclare que les allocations budgétaires sont insuffisantes et que l'institution éprouve des difficultés sérieuses à financer ses services<sup>17</sup>.

### **Le manque de contrôle**

Selon la loi, le contrôle régulier des foyers doit être effectué au moins une fois par an. Mais au foyer de Malatya, le dernier contrôle datait de 5 ans. Même avec des contrôles réguliers, il est difficile d'évaluer la qualité des services, du fait que de telles opérations visent surtout les infractions disciplinaires<sup>18</sup>.

---

<sup>14</sup> Türkan Saylan, "Böyle Gelmiş Böyle Gitmez", Radikal, 2 novembre 2005; Reyhan Atasü Topçuoğlu, "Sosyal Hizmete Yeni Düzen", Radikal, 8 novembre, 2005; SES Raporu.

<sup>15</sup> SES raporu.

<sup>16</sup> DDK Raporu.

<sup>17</sup> SHÇEK Genel Müdürlüğü, p.40; SES Raporu.

<sup>18</sup> Doğan Keskin, "Çocukların Geleceği İçin", Radikal, 4 novembre, 2005.

### **La carence en bâtiments**

Les foyers abritent environ 100 enfants par bâtiment. Ce système s'apparente à celui des casernes<sup>19</sup>. Pour y remédier, la SHÇEK a besoin de bâtiments supplémentaires<sup>20</sup>.

### **Les défauts relatifs à la ventilation des enfants**

La répartition des enfants dans les centres s'effectue exclusivement selon l'âge et le sexe, sans tenir compte des motifs de la décision du tribunal de protection. Donc, les enfants toxicomanes, les enfants invalides, les enfants victimes de harcèlement sexuel, les délinquants juvéniles, etc... se retrouvent dans le même groupe<sup>21</sup>.

## **III. UNE APPROCHE CRIMINOLOGIQUE DE LA VIOLENCE EXERCÉE CONTRE LES ENFANTS PLACÉS DANS LES FOYERS DE SHÇEK**

Pour qu'une approche criminologique de ces événements soit possible, il faut d'abord classer la violence dont les enfants placés en foyer étaient les victimes et en analyser chaque type séparément.

### **La classification de la violence dont les enfants placés en foyer ont été victimes**

#### *La violence physique*

Dans notre société, le châtement corporel est considéré légitime jusqu'à un certain degré. Aujourd'hui, les exemples comme celui du foyer de Malatya nous laissent penser que dans plusieurs situations le châtement corporel imposé à titre de sanction conduit à exercer une violence physique.

Dans l'exposé des motifs de la Recommandation R (85)4 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la violence au sein de la famille, la

---

<sup>19</sup> DDK Raporu.

<sup>20</sup> SHÇEK Genel Müdürlü ü, p.21 et p.44.

<sup>21</sup> Hürriyet Uğuroğlu, "Koruma Altındaki Çocukların İhmal ve İstismarı", <http://www.sosyalhizmetuzmani.org>; DDK raporu.

violence physique est définie comme «tout acte ou toute omission au sein de la famille commis intentionnellement par l'un des membres de la famille contre la vie, l'intégrité physique ou la liberté ou qui entraîne le risque de mise en danger du développement de la personnalité d'autrui»<sup>22</sup>. Il y est précisé que cette définition comprend nécessairement la violence sexuelle.

Afin de passer sa colère sur l'enfant, pour qu'il obéisse aux règles ou pour le sanctionner, l'usage de la force physique, taper sur son corps de la main ou par un autre moyen susceptible d'entraîner une lésion physique ou une trace sur le corps de l'enfant sont des actes qui constituent la violence physique. Non seulement le coup, mais aussi tout acte volontaire qui blesse l'enfant doit être considéré dans le cadre de la violence physique.

Les recherches sur la violence envers les enfants montrent que le type de violence le plus connu et le plus fréquent est la violence physique<sup>23</sup>. De plus, les garçons sont plus souvent les victimes de ce type de violence que les filles, tandis que ces dernières sont plus souvent victimes de violence sexuelle<sup>24</sup>. Par ailleurs, dans notre exemple du foyer de SHÇEK, les actes de violence physique sont aussi plus nombreux que ceux de violence psychologique.

#### *La violence psychologique*

En terme général, tout acte ou toute omission commis par les surveillants susceptible de causer un dommage à l'intégrité morale de l'enfant constitue la violence psychologique. Les comportements tels que le fait d'ignorer l'existence de l'enfant, l'abandonner à lui-même, l'inciter au crime, le faire assister à des actes de violence exercée contre l'autrui, l'opprimer, le menacer, le priver d'affection, l'humilier, l'intimider, l'accuser sans raison sont des exemples de violence psychologique.

---

<sup>22</sup> Violence au sein de la famille, Recommandation no R(85)4 adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 26 mars 1985 et Exposé des motifs, Conseil de l'Europe, Strasbourg 1986, p. 9.

<sup>23</sup> Çocuk İhmal ve İstismarına Multidisipliner Yaklaşım ve Çocuk ve Gençlik Merkezi, <http://www.shcek.gov.tr/portal/dosyalar/projeler/ProjeAydin>.

<sup>24</sup> Le Rapport mondial sur la violence et la santé, Sous la direction de Etienne G. Krug, Linda L. Dahlberg, James A. Mercy, Anthony Zwi et Rafael Lozano-Ascencio, Organisation mondiale de la santé, Genève, 2002, p. 97, [http://www.who.int/violence\\_injury\\_prevention/violence/world\\_report/en/full\\_fr.pdf](http://www.who.int/violence_injury_prevention/violence/world_report/en/full_fr.pdf).

## **Analyse criminologique de la violence dont les enfants sont victimes**

Nous nous proposons ici d'examiner les liens possibles entre la violence physique et psychologique exercée dans les institutions de SHÇEK et la criminalité éventuelle des victimes de cette violence.

### **La méthode**

La recherche d'une relation entre les actes de violence subie par l'enfant et sa tendance à commettre des crimes à l'avenir implique une analyse criminologique *stricto sensu*. Ainsi, il faut d'abord se référer à la théorie de la pluralité des facteurs au sens de laquelle «le crime dans sa nature est le produit des nombreuses causes et facteurs variés qui s'influencent les uns les autres»<sup>25</sup>.

Le lien entre la violence vécue au foyer de SHÇEK et des comportements criminels futurs des enfants ne peut se déduire que de nombreuses enquêtes criminologiques. De plus, il faut accepter que ce type de recherche implique de se référer aux données d'autres disciplines, telles que la psychologie et la sociologie. Les expériences vécues sont l'un des éléments qui rendent le crime compréhensible aux yeux du criminologue. La personnalité, en tant que somme des facteurs psychiques et sociaux, est influencée d'une manière significative par l'environnement social formé par la famille, les amis, l'école, les voisins et le quartier. La notion de sous-culture de violence va permettre de déterminer les liens éventuels entre la violence vécue et le crime<sup>26</sup>.

### **Les conséquences sur l'enfant de la violence exercée au foyer**

Les coups, la violence psychologique et le manque d'affection ont souvent des conséquences graves sur l'enfant, à court et à long terme. Ces dernières se manifestent à l'âge adulte<sup>27</sup>; vu leur importance, nous avons décidé de n'étudier ici que les effets à long terme.

---

<sup>25</sup> Dönmezer, Sulhi, *Kriminoloji*, Filiz Kitabevi, 7e éd., Istanbul, 1984, p. 107.

<sup>26</sup> Grâce à la sous-culture de violence, la violence est apprise et transmise d'une génération à une autre dans une sous-culture. Les personnes qui font partie de ce système de comportements et de valeurs assimilent la violence. Ainsi, les auteurs de violence ont l'idée que la violence est légitime et ne constitue pas une infraction.

<sup>27</sup> "Facteurs étiologiques et conséquences à long terme", Rapport par le Dr. J. Vesterdal in: *Aspects criminologiques des mauvais traitements des enfants dans la famille*, Comité européen pour les problèmes criminels, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1981, p. 80.

Plusieurs études<sup>28</sup> indiquent qu'un enfant, privé d'affection n'a pas un développement normal. Mais il est également observé que, replacé dans un milieu où on l'entoure de tendresse et d'affection, l'enfant retrouvera un développement normal<sup>29</sup>. La récupération de la violence psychologique ou du manque de soins est souvent possible; par contre, on constate que les effets de la violence physique peuvent être beaucoup plus durables<sup>30</sup>.

Une étude faite aux États-Unis comparant un groupe de jeunes délinquants déferés devant le juge avec un autre groupe des jeunes non-délinquants de la même ville montre que les jeunes délinquants avaient été hospitalisés beaucoup plus fréquemment que les non-délinquants, particulièrement entre 0 et 4 ans et de 14 à 16 ans<sup>31</sup>. Ces hospitalisations dans le groupe de délinquants étaient principalement intervenues à la suite d'accidents et de blessures. Les auteurs de la recherche en ont déduit que les parents ne s'étaient pas suffisamment occupés de ces enfants et ont supposé qu'il doit y avoir une forte incidence des mauvais traitements dans l'échantillon des délinquants. Ce n'est qu'une hypothèse qui n'est pas fondée sur des chiffres et des données définitives<sup>32</sup>.

Plusieurs recherches relatives à la violence nous permettent de penser que le fait de subir des coups pendant l'enfance et dans l'adolescence est un facteur qui provoque la violence contre le partenaire à l'âge adulte. L'enfant victime de violence, y recourt ultérieurement non seulement contre son propre enfant, mais aussi contre autrui<sup>33</sup>.

De plus, le fait d'assister à la violence physique ou psychologique exercée envers autrui rend cette violence légitime aux yeux de l'enfant.

---

28 Aral, Neriman – Gürsoy, Figen – Yıldız Bıçakçı, Müdriye, Yetiştirme yurdunda kalan ve kalmayan kız ergenlerin yalnızlık düzeylerinin incelenmesi, <http://www.sosyalhizmetuzmani.org/yykizergen>, Durukan, Melek, Aile Psikiyatrisi ve Fonksiyoneli <http://www.sosyalhizmetuzmani.org/ailefonksiyonlari>, Öztürk Tüter, Gülbin, Şiddetin Çocuklar Üzerindeki Etkisi, <http://www.sosyalhizmetuzmani.org/siddetvecocuk>, Çocuk İhmal ve İstismarına Multidisipliner Yaklaşım ve Çocuk ve Gençlik Merkezi.

29 "Facteurs étiologiques et conséquences à long terme", p. 81.

30 "Facteurs étiologiques et conséquences à long terme", p. 82.

31 "Facteurs étiologiques et conséquences à long terme", p. 84.

32 "Facteurs étiologiques et conséquences à long terme", p. 84.

33 Çocuk İhmal ve İstismarına Multidisipliner Yaklaşım ve Çocuk ve Gençlik Merkezi.

## CONCLUSION

Divers facteurs provoquent le comportement criminel, dont la source peut même remonter à l'enfance. Etant donné que les problèmes comportementaux rencontrés à l'enfance et à l'adolescence ont une nature très complexe, on ne peut déterminer les facteurs criminogènes que par une étude approfondie, fouillée et de longue durée. Dans ce contexte, on ne peut que faire des hypothèses en s'appuyant sur des données de différentes disciplines. L'objet de cette étude n'est pas de démontrer que les victimes de la violence exercée au foyer de SHÇEK deviendront ultérieurement des délinquants. Au contraire, nous avons essayé de dégager des différences de taux et de types de délinquance chez des enfants vivant dans ces milieux et exposés à la violence, et chez des enfants qui ont eu une croissance normale dans une atmosphère de chaleur et de tendresse.

Dans des nombreuses études sur la violence, l'accent est mis sur les influences de la violence vécue au sein de la famille, plus profondes et plus durables que celles de la violence subie dans les autres institutions de la société<sup>34</sup>.

La famille en tant qu'une des institutions principales de la société, répond aux besoins psychologiques de l'individu et fonctionne en tant que moyen le plus important de socialisation. En principe, la famille constitue un milieu où un enfant peut trouver la chaleur et l'affection dont il a besoin. De même, l'enfant prend les habitudes, les idées et les préjugés de ses parents<sup>35</sup>. Les institutions de SHÇEK prennent la place de la famille pour les adolescents. Ainsi, la violence vécue dans ces institutions a autant d'influence sur les victimes que la violence au sein de la famille. Les mauvaises expériences subies par les enfants entraînent des traumatismes, imprègnent leur mémoire et parfois même déforment leur vie d'une manière significative.

Afin de lutter contre la violence en institution, il faut prendre les mesures ci-dessous:

– Apporter un soutien aux familles

Dans le système de sécurité sociale turque, il n'existe ni assistance familiale, ni revenu minimum garanti. La pauvreté et le chômage sont les facteurs

---

<sup>34</sup> TBMM Medya ve şiddet Çalışma Grubu.

<sup>35</sup> Dönmezer, Sulhi, *Toplumbilim*, Beta, İstanbul, 1984, p. 202.

essentiels du besoin de protection des enfants<sup>36</sup>. La mise en vigueur en Turquie de lois visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, sera un pas important afin de limiter le nombre des enfants qui ont besoin de protection.

– Généraliser le recours aux familles d'accueil et à l'adoption

Le droit contemporain vise à favoriser le placement dans des familles plutôt que dans des institutions. Il faut prendre des mesures d'une part, pour inciter les familles à devenir des familles d'accueil, et d'autre part, pour faciliter l'adoption.

– Réorganiser les services sociaux

Le système turc de services sociaux a besoin d'une réforme. Il faut surmonter les difficultés budgétaires. Il faut aussi améliorer la coordination entre les organisations non-gouvernementales et les administrations locales et centrales actives dans le domaine des services sociaux. Il faut enfin fonder des universités pour former des travailleurs sociaux et améliorer les conditions de travail de ces derniers.

– Lutter au plan culturel contre la violence

La Turquie est un pays en phase de transition de l'Est vers l'Ouest, de l'agriculture vers l'industrie, du village vers la ville. Ces changements très rapides entraînent divers problèmes sociaux. C'est dans ce cadre qu'il faut lutter systématiquement contre la violence dont notre culture est imprégnée et qui augmente parallèlement au phénomène susmentionné.

---

<sup>36</sup> DDK raporu.

## **DE LA VIOLENCE CONJUGALE À LA VIOLENCE JUVÉNILE\***

*Par Mohamed GUEDAH\*\**

### **Résumé**

Il n'existe aucune statistique fiable permettant de mesurer l'ampleur de la violence conjugale envers les femmes au Maroc. Cependant, la violence intrafamiliale et la violence conjugale envers les femmes en particulier, sont très fréquentes au point de devenir un véritable fléau dénoncé à maintes reprises par des organismes internationaux. La présente étude part de l'hypothèse que la violence conjugale à l'égard des femmes a des effets dévastateurs (traumatismes, angoisse, dépression, blessures) sur les victimes, mais également des conséquences dramatiques sur leurs enfants. Autrement dit, dans une société machiste, la violence subie par la femme peut être reportée parfois sur son propre fils. Celui-ci peut donc entrer en conflit ouvert avec la loi et sombrer dans une violence mortifère. Par cette violence agie, l'adolescent signifierait non seulement ses propres souffrances, mais aussi celles de sa mère, liées à la violence conjugale subie et à une maltraitance non reconnue et souvent déniée par l'ensemble du système familial et socioculturel.

### **Summary**

There are not any reliable statistics making it possible to measure the extent of marital violence towards women in Morocco. However, intra-family violence and marital violence towards women in particular, are very frequent at the point to become a true plague denounced on several occasions by international organizations. The present study assumes that marital violence against women has devastating effects (traumatism, distress, depression, wounds) on the victims, but also dramatic effects on their children. In other words, in a male chauvinist society, the violence undergone by the woman can sometimes be deferred on her own son. Thus, the latter can enter in open conflict with the law and sink in a deadly violence. By this acted violence, the teenager would mean not only his own sufferings, but also those of his mother, dependent on undergone marital violence and to an ill-treatment not recognized and often denied by the whole of the family and socio-cultural system.

---

\* Publié in: RICPTS, 2007, No. 1.

\*\* Professeur, Université de Rabat-Agdal, Maroc.



## INTRODUCTION

La violence conjugale envers les femmes n'est pas un phénomène récent. Ce qui est récent, par contre, c'est le fait d'en parler, témoigner, briser le silence, se saisir de cette violence comme une question à laquelle chercheurs et praticiens de disciplines diverses sont invités à proposer des réponses. Pour ma part, je propose, dans le cadre de cette contribution, de réfléchir aux liens pouvant exister entre la violence conjugale à l'égard des femmes et les délinquances et les violences juvéniles. L'hypothèse principale est que, dans des sociétés machistes, comme celles du Maghreb, la violence conjugale subie par la femme peut être parfois agie par son propre fils. Celui-ci peut donc devenir délinquant, par délégation, de la révolte non exprimée de la mère et sombrer ainsi dans une violence mortifère. Cette hypothèse, que j'ai pu développer dans une recherche réalisée il y a quatorze ans déjà à l'Université de Liège sur les délinquances des jeunes Maghrébins vivant au Maroc ou immigrés en France (Voir: Guedah, 1992, 1993, 1997, 2000), me semble encore d'actualité, eu égard aux éléments suivants:

### 1. UNE CONDITION FÉMININE PRÉCAIRE

La persistance d'un mode rétrograde de socialisation des filles, dans le milieu culturel traditionnel maghrébin, lié à l'idéologie obscurantiste, consacre une sur-dévalorisation du statut social de la femme, comparé à celui très privilégié de l'homme.

Cette dévalorisation de la femme est d'autant plus associée à la délinquance de son fils:

- qu'elle est vécue, par la mère, comme une injustice subie,
- que cette injustice subie est non seulement difficile à exprimer par la victime et déniée par l'ensemble du système familial et socioculturel, via la religion, les valeurs et les coutumes, mais aussi non-reconnue, trop souvent, par l'Etat, à travers ses lois, ses institutions et son administration.

En effet, la femme maghrébine est souvent l'objet de toute sorte de mépris et de discriminations. C'est ainsi que la naissance d'une fille se fait encore dans le silence. Parfois, on la considère comme un malheur. Par contre, l'enfant mâle est le bienvenu. Sa naissance est toujours saluée avec des «youyous». La fille prend vite conscience de son «infériorité». Les indicateurs variés,

quotidiens, de cette «infériorité», elle les éprouve dans les différences que l'on fait entre elle et le garçon. On lui apprend que son frère a droit à une part d'héritage contre une demie pour elle, qu'il jouira bien plus qu'elle des libertés de toute sorte, qu'il bénéficiera en priorité, sinon exclusivement, de l'équipement scolaire et autres efforts de la famille pour la protection de l'enfant. De plus, il aura des pouvoirs sur elle: elle ne devra pas le contredire, on pourra lui demander son consentement pour son mariage, il devra surveiller sa conduite et aura même un pouvoir de sanction (Camilleri, 1973, p.24).

Le garçon en colère passe, effectivement, souvent sa rage sur sa soeur.

«C'est une grand-mère, écrit Zerdomi (1970, p.169), qui donne un bâton à son petit-fils pour lui permettre de battre sa soeur. C'est une mère qui attrape la petite fille pour que son frère puisse la battre. Elle va jusqu'à l'encourager en lui disant: «Tu es un homme, donne-lui des coups, elle n'est qu'une «pisseuse». Si la petite fille a une réaction de défense, la mère intervient elle-même pour la corriger. Quel que soit l'âge de la fille, le garçon a toujours barre sur elle. Une fille aînée doit ainsi supporter les coups d'un frère plus jeune: «...N'est-ce pas ton frère? Que Dieu te le garde! Ne pleure plus, va l'embrasser» (ibid).

C'est donc la mère qui s'emploie, paradoxalement, à mettre sa fille à l'école de la soumission. Elle lui inculque très tôt la notion de son «infériorité» et un devoir de soumission absolue envers les hommes de la famille (père, frère, époux), en même temps qu'une crainte panique des étrangers mâles. La fille doit adopter un comportement de réserve, de retenue et de décence. Elle doit éviter de sourire aux hommes, de leur parler, de leur montrer son visage et ses bras, de manger à leur table et d'accepter quoi que ce soit d'eux.

La condition de la femme s'articule en fait autour de «l'obsession virginal», vécue par l'homme, qu'il soit père, frère ou mari, comme une perpétuelle menace de l'étranger à l'égard de son honneur. Surveillée par la mère, la virginité de la fille doit être conservée jusqu'au mariage, «mariage où elle deviendra «la propriété» de l'époux, encore bien souvent choisi par le père» (Debieve, 1990, p.34).

La condition de la jeune épouse dépend de ses maternités. La femme stérile «ne remplit pas» son rôle vis-à-vis de la communauté et constitue un véritable «rebut» de la société. Après plusieurs mariages inféconds, de répudiation en répudiation, la femme stérile revient vers sa propre famille pour qui elle représente une charge et auprès de qui elle ne peut bénéficier

que d'une simple assistance. En outre, elle vit sous haute surveillance car elle représente un danger constant pour l'honneur familial. Le célibat est socialement dangereux et réprimé car on risque d'accomplir ce qui est «illicite» en matière de sexualité et «illégitime» en matière de procréation (Guedah, 1983, p. 4).

Ayant «failli» à son rôle, le corps improductif (stérile) est rejeté, cette fois-ci sur son propriétaire, culpabilisé et exclu du groupe. Ainsi, avoir des enfants est l'élément fondamental de la sécurité de la femme car, quand un couple n'a pas d'enfants, c'est toujours elle qui en porte le discrédit. Bouhdiba (1972, p. 493) a résumé dans une phrase-clé l'obsession de la maternité qui tourmente la femme: «Angoisse des matrices vides, terreurs des fausses couches, obsession des naissances féminines répétées, malchances de mortalités infantiles, telle est la quadruple hantise de la mère arabe».

La condition de la jeune épouse n'est donc pas stable et ne se consolide qu'après la naissance d'enfants, surtout si parmi eux se trouvent des garçons.

Toutefois, la condition de la femme mère reste encore fragile: l'épouse, même âgée et plusieurs fois mère, peut se voir un jour ou l'autre répudiée.

Sur le simple énoncé trois fois répété d'une formule rituelle, le mari peut dissoudre l'union conjugale. Cette procédure de divorce unilatéral de la part du mari, n'est pas abolie par le nouveau code de la famille (la réforme de février 2004). Elle est seulement assujettie à certaines limites. Le mari doit en principe s'adresser au tribunal pour en demander l'autorisation. La répudiation demeure donc une pratique largement répandue et facilitée encore par les institutions.

En revanche, la demande de divorce par l'épouse peut durer des années, et souvent sans résultats. Le divorce par compensation (le kholâ) permet à la femme de convenir avec son mari de la répudier, moyennant une compensation financière. Cette procédure, qui n'est pas abolie non plus par le nouveau code de la famille, est une procédure esclavagiste et humiliante pour la femme, dans la mesure où celle-ci est censée acheter sa liberté. Le divorce par compensation est également un moyen redoutable de chantage du mari dans la réalité actuelle du Maroc. A cela s'ajoute, pour la femme, la crainte de voir arriver une co-épouse.

La femme étant considérée comme un objet par l'homme, celui-ci peut, de ce fait, en posséder plusieurs: «Épousez donc celles des femmes qui vous seront

plaisantes, par deux, par trois, par quatre, mais si vous craignez de n'être pas équitables, prenez-en une seule ou des concubines» (Coran IV.3, Trad. R. Blachère III, p, 924). La seule condition qui limite le droit d'un homme à la polygamie est donc la peur de l'injustice, un sentiment bien difficile à saisir sur le plan juridique, note à juste titre Fatima Mernissi (1983, p. 32). Rappelons qu'à ce jour, la polygamie n'est toujours pas abolie au Maroc, tout comme la répudiation, le divorce par compensation, la législation injuste sur l'héritage, et le tabou de la virginité, le voile, le devoir d'obéissance envers les hommes et la dépendance sans fin.

## **2. PRÉDOMINANCE DE LA DÉLINQUANCE MASCULINE**

L'une des réalités bien connues de la délinquance officielle est la sur-représentation des garçons, comparés aux filles, dans les statistiques officielles de la délinquance. En effet, les garçons représentent environ 84% des jeunes délinquants jugés par les tribunaux. Certes, le phénomène n'est pas réservé aux seuls pays du Maghreb: la délinquance masculine est de loin la plus élevée dans tous les pays, dans toutes les périodes de l'histoire pour lesquelles nous possédons des statistiques. Aux Etats-Unis, par exemple, les hommes sont en moyenne arrêtés dix fois plus souvent que les femmes, quatorze fois plus souvent envoyés dans un établissement de redressement, vingt fois plus souvent envoyés dans une prison d'Etat ou fédérale ou dans une maison de jeunes; 85% environ des jeunes délinquants jugés par les tribunaux pour enfants sont des garçons (Kellens, 1990, p. 157).

Toutefois, on peut se demander si la délinquance est réellement un phénomène masculin. Pollack (1950) fut le premier à mettre en doute les chiffres officiels de la délinquance des femmes. Selon lui, la femme n'est pas forcément moins criminelle que l'homme, mais elle possède des qualités telles qu'elle arrive plus facilement que l'homme à dissimuler ses gestes. Dans cette optique, la délinquance des femmes est une délinquance cachée, masquée, et c'est pourquoi les taux officiels que nous rapportent les statistiques sont si faibles (Guedah, 1992).

Niceforo (1952) enseigne, pour sa part, que la criminalité féminine est supérieure à celle de l'homme, mais moins apparente parce que:

- dans le domaine des mœurs, la prostitution constitue un exutoire dont il n'est pas trouvé trace dans la statistique criminelle;

- c'est une criminalité astucieuse habilement préméditée qui se dissimule aisément;
- la femme, tout en étant très souvent l'instigatrice du crime, reste dans les coulisses et échappe aux poursuites (Kellens, 1990).

La conformité apparente des femmes, telle que reflétée par les statistiques officielles de la criminalité, est donc troublante. Elle est d'autant plus troublante:

- que la condition de la femme maghrébine, comparée à celle de la femme occidentale, est de loin la plus précaire, la plus frustrante, la plus injuste et la plus humiliante pour le sexe féminin;
- que l'engagement des femmes maghrébines dans des mouvements féministes contestataires est rare ou quasi- inexistant. Or, «c'est par le féminisme militant (...) que l'on fait parler les femmes de leur situation d'opprimées. Mais la plupart des femmes - écrit Fatima Bourquia (1990, p. 19) - ne se reconnaissent pas du tout dans cette parole. Il faut chercher les raisons de leur silence, non seulement dans le rapport homme/femme, mais dans tous les rapports de pouvoirs qui traversent toute la société et établissent les hiérarchies».

### **3. ALLIANCE MÈRE/FILS PRIVILÉGIÉE**

L'organisation et la dynamique familiale, en particulier la place accordée à la relation entre la mère et le fils, dans le milieu maghrébin, sont des éléments essentiels dans la production de la délinquance. «Absent en cas de stérilité, ce fils existera en creux, comme une soif et un manque d'autant plus menaçant que la femme peut légitimement craindre de voir compromise son intégration sociale normale. Venant au monde, il sera au contraire, affectivement et socialement, une bénédiction divine pour sa mère: déjà substitut de son mari, l'enfant atteste sa fécondité, permet son intégration familiale et sociale, et sera plus tard son protecteur, éventuellement même son tuteur matrimonial.» (Depremare, 1975, p. 275).

Dans une étude comparative transculturelle, Slater (1968, p. 414) a démontré que les sociétés qui institutionnalisent un lien matrimonial faible accordent une importance toute particulière à la relation mère/fils et vice-versa. Or, écrit Fatima Mernissi (1983, p. 134), «dans les sociétés

musulmanes, non seulement le lien matrimonial est affaibli et l'amour pour l'épouse découragé, mais, de surcroît, la seule femme qu'un homme ait le droit d'aimer, sans tomber dans le ridicule, semble être sa mère». En effet, la relation particulièrement intense mère/fils dans les familles maghrébines rend presque impossible toute intimité conjugale.

A cet égard, la polygamie et la répudiation, qui ne sont pas abolies, rappelons- le, par le nouveau code marocain de la famille publié pourtant en grande pompe (Modawana, La réforme de février, 2004), ne visent-elles pas directement à entraver le développement de la cellule conjugale, avec pour résultat un appauvrissement de l'engagement réciproque des deux époux en tant qu'amants?

Fatima Mernissi (1983, p. 126) remarque que «le Dieu musulman est connu pour sa jalousie surtout à l'égard de tout ce qui pourrait s'interposer entre lui et le croyant». La relation intense et possessive mère/fils empêche celui-ci de vivre une relation pleine et autonome avec son épouse. De ce fait, celle-ci, frustrée et isolée, se tourne à son tour vers son propre fils pour compenser son manque d'affection et de sécurité. Elle reproduit ainsi, le même lien possessif qui unit son mari à sa mère (la belle mère) et dont elle a eu à souffrir. Ainsi les femmes maghrébines maintiennent-elles paradoxalement un ordre social qui les briment, ce qu'exprime Camille Lacoste Dujardin (1985) dans un ouvrage fort intéressant à ce sujet, «Des Mères contre les Femmes»!

Dans les familles à transactions délictogènes, la femme semble encore plus tributaire de ce cercle vicieux, ce qui l'amène parfois à utiliser son fils, non seulement comme un partenaire substitutif du mari, mais encore comme délégué chargé de se révolter contre la loi du père (Guedah, 1992, p. 315).

On a présenté aux familles des sujets un questionnaire où chaque membre indique qui, dans la famille, il choisit et rejette comme partenaire dans trois situations différentes, à savoir: être photographié avec quelqu'un, se confier à quelqu'un et dormir avec quelqu'un. On observe que les adolescents dont les familles se caractérisent par un rejet réciproque mère/père associé à un choix réciproque mère/fils (sujet), sont ceux qui révèlent le plus d'actes interdits. Inversement, les adolescents dont les familles se caractérisent par une préférence mutuelle mère/père, un choix réciproque père/fils et l'absence de rejet mutuel, sont ceux qui rapportent le moins d'activités interdites.

Ainsi à partir de cette enquête sociométrique, il est possible de constater que plus la relation mère/père paraît exister sur un mode antipathique, plus le

lien affectif qui lie la mère à son fils est étroit, et plus celui-ci se livre à des actes interdits. On remarque que ce lien mère/fils va jusqu'aux frontières de l'inceste (dormir avec) chez certaines familles de délinquants officiels (Guedah, 1997, pp. 181-190).

#### 4. VIOLENCE CONJUGALE SUBIE/VIOLENCE JUVÉNILE AGIE

Après avoir rappelé brièvement quelques aspects essentiels de la violence à la fois étatique, religieuse, familiale et socioculturelle envers les femmes en milieu maghrébin, il est intéressant de remarquer que la famille est la première institution où s'apprend et se reproduit cette violence (Belarbi, 1993 p. 18). La relation dans le couple conjugal est, dès le début, fondée sur la violence. Ne dit-on pas au Maroc que «c'est au premier jour que le chat meurt!»? Cet adage populaire marocain est tiré de l'histoire de deux hommes mariés, le premier ayant su dominer sa femme dès le premier jour pour avoir mis brutalement les points sur les «i» avec elle; le second, ne l'ayant pas fait, s'est laissé dominer par la sienne et ne sut plus retourner la situation en sa faveur, même après diverses tentatives, hélas tardives. Le premier jour de leur mariage, lors de la nuit de noces, un chat vint déranger le premier couple. Le mari l'attrapa, le jeta contre le mur et le chat tomba raide mort. Le deuxième mari voulut imiter bien tardivement son ami. C'est alors que sa femme lui lança: «C'est au premier jour que le chat meurt!» (Guedah, 1983, p.15).

A la hantise de la défloration et de la violence sanglante du mari lors de la nuit de noces vont s'ajouter des formes réelles de violence conjugale allant de la violence verbale (insultes, menaces, dénigrement systématique) à la violence physique (coups et blessures, sévices corporels divers), en passant par la violence économique (privation d'autonomie financière, non-paiement de la pension alimentaire) et la violence sexuelle (viol conjugal).

Rappelons que cette notion de viol conjugal n'est pas reconnue par le code pénal marocain, pour la simple raison que le corps de la femme mariée est censé appartenir à son époux!

Combien sont-elles, ces femmes maltraitées, battues et violentées au quotidien par leurs conjoints? Au Maroc, les chiffres réels ne sont pas connus, mais les informations émanant des associations féminines et des centres d'écoute luttant contre la violence conjugale sont révélatrices. Pour l'Association marocaine de lutte contre la violence à l'égard des femmes, les femmes mariées sont les plus exposées à la violence. Elles représentent 77%

des femmes battues, contre 11% pour les femmes divorcées. Dans 86% des cas, l'agresseur est l'époux, ou l'ex-mari en cas de divorce. Par ailleurs, une enquête réalisée en juin 2000 par l'Association Démocratique des femmes du Maroc (ADFM) montre que la violence à l'égard des femmes est une pratique courante. C'est ainsi que 55% des personnes interrogées ont déclaré connaître, dans leur entourage, une femme battue par son époux.

En outre, il ressort de l'analyse de dossiers de 3000 femmes violentées par leurs maris et ayant pris contact entre janvier 1997 et décembre 2005 avec le centre Nejma pour l'information et l'assistance juridique, que la violence physique (coups et blessures) est la forme la plus répandue de violence conjugale au Maroc (24%), suivie par la privation de pension alimentaire (23%), l'expulsion du domicile conjugale (12%) et la violence verbale (8%).

Viennent ensuite la répudiation abusive (5%), l'absence prolongée et non justifiée du mari (5%), la non reconnaissance d'un enfant par le père (3%) et la polygamie (3%). Quant à l'adultère du mari, au viol, au retour forcé au domicile conjugal, à la répudiation moyennant compensation et enfin à la séquestration, elles comptent peu dans l'ensemble (2 à 1% chacune).

Bien évidemment, ces chiffres ne reflètent ni l'étendue, ni la gravité du phénomène. Toutefois, en les situant dans leur contexte et en tenant compte des propos et témoignages des victimes, ils peuvent apporter quelques éléments de réponse à cette question préoccupante.

Ce que l'on observe tout d'abord, c'est la banalisation, dans la société marocaine, des violences conjugales, en particulier la maltraitance corporelle dont les femmes sont souvent victimes. «Dès la première nuit de noces, j'ai annoncé la couleur à ma femme pour qu'elle sache à quoi elle doit s'attendre.

Je l'ai frappée et continue à la frapper chaque fois qu'elle conteste une de mes décisions. Je me suis toujours dit: c'est dès le premier jour qu'on tue définitivement le chat. Aujourd'hui, ma femme a bien compris la leçon et elle est devenue très compréhensive. Je mène une vie paisible et tranquille avec elle».

Ce témoignage édifiant d'un employé de 26 ans n'est pas une exception; il exprime au contraire une pratique qui tend à devenir la règle. Un petit livre, publié par l'Institut mondial de la pensée islamique, est intitulé: «La violence contre l'épouse est un moyen pour régler les problèmes conjugaux»! Ce livre, qui se vend dans les librairies marocaines à 10 DH seulement en dit long sur



les significations de cette violence, si bien que, si quelqu'un s'avisait d'en déceler une pathologie spécifique, il se verrait accuser d'aller à l'encontre du verset du coran ordonnant de battre sa femme, et, par les temps qui courent, cela peut frôler l'accusation de «blasphème».

Devant la banalisation des violences conjugales et la lourdeur des démarches administratives, peu de femmes osent dénoncer un mari violent.

Celles qui arrivent tant bien que mal à franchir le pas, peinent à aller jusqu'au bout. Bien souvent, leur initiative s'arrête au poste de police où leur cas est traité avec légèreté, voire avec indifférence. Si la plainte arrive enfin au tribunal, la femme, pour prouver ses dires, doit réunir douze témoins de sexe masculin. Chose pratiquement impossible vu que la violence s'exerce la plupart du temps dans un cadre privé.

Rappelons, par ailleurs, que le code pénal (article 494 et 495) punit d'emprisonnement de 1 à 5 ans et d'une amende de 120 à 1000 DH toute personne qui cache sciemment une femme mariée en fuite. Ainsi, de simples citoyens risquent d'être assujettis à des poursuites judiciaires s'ils cachent une femme mariée fuyant la violence conjugale. «Comment puis-je porter plainte contre mon mari le matin, sachant que le soir, je me trouverai seule avec lui à la maison», se demandent souvent les femmes quand on leur conseille de porter l'affaire devant la justice. À cette peur de risques réels de représailles, y compris celui d'une atteinte directe à la vie, vont s'ajouter d'autres peurs: la peur de devoir se débrouiller toute seule, la peur des préjugés, la peur pour ses enfants, la peur de rester, la peur de partir. Mais aussi la peur qui tétanise («Je ne pouvais rien faire.») et qui condamne la victime à vivre dans la honte («Je ne vaud plus rien.») et la culpabilité («Tout est de ma faute.»).

Les femmes battues se protégeraient des traumatismes de la violence si elles pouvaient se révolter mais, pour reprendre les termes de Ferenczi (1932, p. 130), «toute résistance est inhibée par une peur intense». Or, celle-ci, quand elle atteint son point culminant, oblige les victimes «à se soumettre automatiquement à la volonté de l'agresseur, à deviner le moindre de ses désirs, à obéir en s'oubliant complètement, et à s'identifier totalement à l'agresseur». Je pense ici à ces femmes, voilées ou non, qui militent, voire se sacrifient, non pas pour libérer la femme des rapports sociaux moyenâgeux, mais pour imposer une soumission encore plus implacable de la femme à l'homme.

Dans certains cas, la femme violentée peut échapper à l'autodestruction, à la dépression ou à la somatisation. Mais elle sera souvent amenée à se tourner

vers son propre fils pour l'inciter secrètement à faire ce qu'elle-même n'aurait jamais osé faire: se révolter contre le père et défier les interdits, les valeurs et les normes de la société. Étant souvent maltraitée, frustrée et condamnée à vivre dans l'ombre, à obéir et à se taire, la femme maghrébine peut parfois tenter d'utiliser son fils, non seulement comme un substitut du mari, mais encore comme délégué, chargé de la venger à la fois d'un mari violent et d'une société patriarcale qui l'a privé, alors qu'elle était jeune, de la liberté et de la sécurité.

En effet, pour la plupart des jeunes interrogés, la violence conjugale renvoie généralement au silence, au non-dit, voire au secret de la mère. Étant souvent témoins de cette violence « privée » qui les préoccupe, ils essayent par leur violence, qui se déroule sur la place publique (celle qui est visible et qui dérange), de percer le secret d'une violence entretenue dans la cellule familiale, mais aussi d'interpeller des figures d'autorité sollicitées pour modifier une situation familiale intolérable

Tout se passe comme si le fils est envoyé par la mère vers l'extérieur de la famille, mais non pas vers l'autonomie véritable. Il est en fait retenu par une longue laisse de loyauté et sa mission consiste à agir non seulement ses propres difficultés personnelles, mais aussi les souffrances de sa mère, celles qui ne peuvent s'exprimer autrement.

Ainsi, pour conclure, la violence conjugale envers les femmes n'est pas une fatalité. Il convient, en plus du vide juridique qu'il reste à combler, de changer les mentalités et surtout d'aider les victimes à s'exprimer, car c'est bien en mettant les traumatismes en parole qu'ils échappent à des mises en actes répétitifs par personne interposée.

**Bibliographie**

- BELARBI A (1993): Femmes et violences. Fondation Freidrich Ebert, Rabat
- BOUHDIBA A (1972): Islam et sexualité, Thèse de doctorat, université de Paris, Sorbonne
- BOURQUIA F (1990): La femme et le langage, in: MERNISSI F: Femmes et pouvoirs, pp. 15-25, Le Fennec, Casablanca
- CAMILLERI C (1973): Jeunesse, famille et développement, C.N.R.S, Paris
- DEBIEVE J (1990): Adolescents entre deux cultures: les Beurs, in: OSSON D: L'adolescent d'aujourd'hui entre son passé et un avenir, Presses universitaires de Lille
- FERENCZI S (1932): Confusion de langues entre les adultes et l'enfant, in: Psychanalyse IV, Payot, Paris
- GUEDAH M (2000): Intégration et délinquance: les avatars de la délégation chez les adolescents maghrébins, Agora, débat/jeunesses, n° 21, pp. 71-77
- GUEDAH M (1997): Déviances et délinquances par délégation, Cahiers critiques de (thérapie familiale et de pratiques de réseaux, n°18, pp. 181-191
- GUEDAH M (1993): Délégation et délinquance chez des adolescents marocains, Psychologie et problèmes de la société contemporaine, Faculté des lettres et des sciences humaines, Rabat, Colloques et séminaires, 25, pp.97-101
- GUEDAH M (1992): La délégation comme processus interactif délictogène dans le groupe familiale marocain, Thèse de doctorat, Université de Liège
- GUEDAH M (1983): Autorité parentale et délinquance juvénile au Maroc, Thèse de doctorat de 3ème cycle, Université de Paris V
- KELLENS G (1990): Cours de criminologie, Université de Liège
- LACOSTE-DUJARDIN C (1985): Des mères contre les femmes, la découverte, Paris
- MERNISSI F (1983): Sexe, idéologie Islam, Tierce, Paris
- NICEFORO A (1952): Criminologia, t. 4, Bocca, Milan, pp. 11-217
- POLLACK D (1950): The Criminality of Women, University of Pennsylvania Press, Philadelphia.
- SLATER P (1968): The glory of Hera, Beacon press, Boston

**LES HOMICIDES DANS LE MILIEU FAMILIAL.  
RÉSULTATS D'UNE RECHERCHE EMPIRIQUE SUR LES  
AUTEURS D'HOMICIDE\***

***Ecaterina BALICA\*\****

**Résumé**

Notre analyse se fixe sur les *homicides dans le milieu familial* où nous incluons non seulement les meurtres commis par les époux et leurs parents mais aussi les meurtres commis par les concubins et leurs parents. L'étude soumet à l'attention des informations sur les agresseurs et le milieu familial dans lequel ils ont été élevés, sur les familles qu'ils ont formées, sur le milieu familial où a été commise l'infraction.

Par l'intermédiaire des questions nous avons essayé de comprendre la façon dont les comportements des parents se reproduisent dans la famille de l'infracteur mais aussi d'identifier les modalités de relation dans les familles où se produisent des conflits familiaux si puissants. Autrement dit, nous avons essayé d'identifier la présence d'une relation entre l'homicide et les conflits qui existaient entre les partenaires avant l'acte.

**Summary**

*The Homicides Committed in the Framework of the Family. Results of an Empirical Research Regarding the Homicide Authors*

Our analysis is based on homicides (murders) committed in the framework of the family. We included in this category not only the murders committed by husbands, wives or parents, but also the murders committed by the concubines and their parents.

---

\* Une variante de cet article représente une section de l'étude *Le meurtre dans le milieu familial roumain*, publiée dans la Revue Roumaine de Sociologie no. 1-2, 2006

\*\* Sociologue, doctorant en sociologie, Institut National de Criminologie, Roumanie.

The study draws the attention to the information regarding the offenders and their family background. They were taken into account data regarding the family where they were formed and the family where the crime has been committed.

We tried to discover through questions, to what degree the parent's conduct is reproduced in the offender's own family and also, to identify the ways the relationships are functioning in the case of these kind of families, where so strong conflicts are producing. To put it otherwise, we tried to identify a connection between the homicide and the conflicts already existing between the partners.

## MÉTHODOLOGIE

Les données utilisées dans cette étude ont été extraites de l'enquête ayant le thème: «Politiques pénales et dynamique de l'infraction d'homicide dans les 20 dernières années», réalisée en 2004 par l'Institut de Sociologie de l'Académie Roumaine, l'Administration Nationale des Pénitenciers et l'Institut National de Criminologie. L'enquête a été effectuée sur un échantillon de 626 personnes, représentatif pour la catégorie de personnes condamnées définitivement pour homicide, âgées de plus de 18 ans, citoyens roumains, infracteurs qui sont entrés dans le système pénitentiaire à partir de 1988 jusqu'en mai 2004. Les entrevues avec les personnes condamnées pour homicide ont rendu possible la collecte de données concernant l'infracteur, les conditions dans lesquelles l'infraction a été commise, les victimes ainsi que le comportement de l'infracteur dans le pénitencier.

Les cas d'homicide inclus dans la base de données à laquelle nous allons faire référence dans cet article sont le résultat des actions commises intentionnellement et qui ont eu comme résultat l'élimination d'une autre personne. Ces délits ont constitué notre objet d'intérêt indifféremment s'ils ont eu un caractère prémédité ou non prémédité.

En utilisant comme critère *le type des relations entre les infracteurs et leurs victimes* nous avons extrait de la base de données ci-dessus mentionnée un sous-échantillon de personnes condamnées définitivement (N=237) pour des infractions qui, dans le Code Pénal, correspondent aux articles suivants: homicide – visé à l'art.174, homicide qualifié - visé à l'art.175 et homicide extrêmement grave – visé à l'art. 176.

Notre analyse se fixe sur les *homicides dans le milieu familial* où nous incluons non seulement les meurtres commis par les époux et leurs parents mais aussi les meurtres commis par les concubins et leurs parents. L'étude

soumet à l'attention des informations sur des agresseurs et le milieu familial dans lequel ils ont été élevés, sur les familles qu'ils ont formées, sur le milieu familial où a été commise l'infraction aussi bien que sur les victimes des homicides.

## **LA POPULATION ENQUÊTÉE**

Les agresseurs de l'espace familial sont surtout des *personnes de sexe masculin* (91,1%), situation qui s'inscrit dans les tendances enregistrées aussi au niveau des homicides en général<sup>1</sup> ou de la criminalité violente<sup>2</sup> en Roumanie où le pourcentage des femmes qui ont commis une infraction varie, selon le type de l'infraction, entre 0,1 et 10% (Banciu, 2005, 41).

L'âge des personnes condamnées pour l'homicide d'un membre de la famille se situe surtout entre 26-30 ans (16,9%), mais on constate un pourcentage significatif aussi pour les personnes qui ont jusqu'à 40 ans. Après 40 ans, le nombre des infractions baisse de moitié ou même davantage (41-45 ans – 11,4%; 56-60 ans – 4,6%). D'ailleurs, on peut dire qu'au fur et à mesure qu'on vieillit, le nombre des personnes qui commettent des homicides diminue.

Le milieu d'où proviennent ces agresseurs est, dans la majorité des cas, un milieu rural (61,9%). Les personnes qui commettent ce type de meurtre ont un niveau d'instruction réduit, études primaires et secondaires (54,7%), situation qui s'inscrit dans les tendances enregistrées en général pour l'infraction de meurtre (Balica, 2004).

Ceux qui ont commis les infractions étaient au *moment de l'homicide*, pour moitié titulaires d'emploi<sup>3</sup> (51,8%), et pour moitié sans emploi (48,2%). Le niveau de l'emploi était, au moment de l'infraction, généralement réduit, les ouvriers qualifiés (23,2%), les agriculteurs (16%) et les ouvriers non qualifiés

---

1 Conformément à nos commentaires réalisés à partir des données statistiques fournis par l'Institut pour l'Investigation et la Prévention de la Criminalité, le département Recherche Pronostic, entre 1997 et 2004, le pourcentage moyen des femmes accusées d'homicides est de 8,3.

2 Dans la sphère de la criminalité violente on inclut : l'homicide, la tentative d'homicide, le coup mortel, les lésions corporelles, le viol et le brigandage.

3 Personnes en cours d'emploi : agriculteurs, ouvriers, techniciens, fonctionnaires, professions intellectuelles, etc. Personnes sans emploi: sans occupation, retraités, femmes au foyer, élèves, étudiants, chômeurs.

(5%) représentant les catégories sociales ayant les plus grands poids. Le pourcentage de chômeurs provenant d'emplois qualifiés (23,6%) et non qualifiés (7,2%) représente une partie importante des personnes inoccupées auteurs d'homicides. On peut dire que l'homicide familial est une infraction qui est commise le plus souvent par des personnes ayant un statut professionnel bas et moyen (97,2%). Néanmoins, l'analyse des données de la recherche concernant les homicides indique que 67,9% des agresseurs n'avaient pas auparavant fait l'objet de sanctions au lieu de travail et seulement 10% reconnaissent avoir été sanctionnés d'une réprimande verbale ou même avoir été licenciés (12,7% occasionnellement, 0,8% fréquemment).

Les relations entre les infracteurs et les collègues de travail sont considérées bonnes par les sujets, affirmation confirmée par les réponses obtenues à la question concernant le type des amis; d'où il résulte que plus de la moitié des amis sont des collègues. Jusqu'au moment de l'homicide, les agresseurs semblent avoir été des personnes assez sociables, au moins c'est ce qu'il résulte de leurs déclarations: seulement 16% d'entre eux n'ont aucun ami. La plupart d'entre eux ont plusieurs amis, dont un sur cinq a des antécédents pénaux, dont certains portent sur des infractions de violence (homicide, viol, coups mortels, lésions corporelles).

Nos données concernant le statut conjugal des agresseurs montrent que les auteurs des homicides, au moment de l'acte, peuvent être mariés aussi bien que célibataires (mariés (35%), concubinage (26,6%), célibataires (26,6%), divorcés (6,8%), veufs (5,1%).

## **LA FAMILLE D'ORIGINE DE L'AGRESSEUR**

Dans la plupart des cas, les infracteurs ont vécu jusqu'à 18 ans dans leur famille d'origine; seulement une petite partie (9,3%) d'entre eux ont été élevés par des familles adoptives, orphelinats ou parents de leurs parents. En ce qui concerne le type de familles, on peut dire que la plupart d'entre elles sont formées légalement (86,1%), les unions libres, les familles monoparentales et les familles réorganisées étant faiblement représentées.

Les parents des infracteurs ont un faible niveau d'éducation (79,3% des pères et 87,7% des mères ont terminé tout au plus 8 classes), situation qui reflète leur faible statut professionnel. La majorité des pères ont un emploi (80,3%), mais modeste: ouvriers qualifiés (35,4%), agriculteurs (24,0%), ouvriers non qualifiés (12,2%). Quant aux mères, la moitié d'entre elles (50,6%) avaient un emploi et 47,3% étaient femmes au foyer.

Les agresseurs ont vécu dans des familles nombreuses, presque la moitié dans des familles de plus de 3 enfants. Ces familles habitaient leur propre maison et leurs principales sources de revenu sont le salaire (45,6%) et le ménage (42,6%).

Les relations intrafamiliales sont souvent vues par les infracteurs, comme des relations *de compréhension* (70,1%), plus rarement émaillées de *conflits verbaux* (20,1%) et même d'agressions physiques (9,8%). Afin de vérifier les réponses des sujets à notre question concernant les relations intrafamiliales mais aussi parce que nous avons constaté au cours d'autres enquêtes que les infracteurs ont la tendance de présenter la famille au sein de laquelle ils ont passé leur enfance sous une lumière idyllique, surtout parce que leurs parents continuent à maintenir des relations avec eux après la condamnation, nous avons pensé qu'il était important de leur demander de mentionner la fréquence des conflits entre les parents. Les résultats ont prouvé que leurs relations sont marquées non seulement par des conflits occasionnels, mais aussi par des conflits fréquents et que le nombre de ceux qui répondaient à cette question était plus grand que le nombre de ceux qui caractérisaient les relations intrafamiliales comme conflictuelles.

La situation mentionnée s'est répétée lorsque nous les avons priés de parler de leurs relations avec leurs parents et de les qualifier soit d'harmonieuses, soit de conflictuelles. Certains ont reconnu que leurs relations avec leurs parents ont été marquées d'indifférence (5%) ou de conflits fréquents (11,8%). Nous leur avons aussi demandé de préciser la nature des punitions reçues au cours de leur enfance. Le style d'éducation des parents peut être caractérisé comme marqué par la présence de certaines *interdictions* (38,5%), *punitions corporelles* (37,5%), *menaces verbales*, *insultes* (19,5%) ou même de mauvais traitements *physiques* (3,7%).

Les familles d'origine des infracteurs semblent être peu marquées par la délinquance, puisque une petite partie des parents (12,2%) ou des frères (14,8%) de nos sujets ont des antécédents pénaux. Pourtant, il est intéressant que, parmi les infractions commises par les frères, il y ait surtout des infractions de violence : homicide (34,6%), coups mortels (3,8%), lésions corporelles (3,8%), brigandage (3,8%), viol (3,8%).

### **LA FAMILLE QUE L'AGRESSEUR A FORMÉE**

Les infracteurs mariés et ceux qui vivent en concubinage (N=171) ont été inclus dans un groupe de sujets qui ont répondu à des questions concernant



la famille qu'ils ont fondée. Par l'intermédiaire de ces questions nous avons essayé de comprendre la façon dont les comportements des parents se reproduisent dans la famille de l'infracteur, mais aussi d'identifier les modes de relation dans les familles où se produisent des conflits familiaux si puissants. Autrement dit, nous avons essayé d'identifier la présence d'une relation entre l'homicide et les conflits qui existaient entre les partenaires avant l'acte.

L'analyse comparative des relations entre les partenaires de la famille d'origine de l'infracteur et des relations entre les partenaires de la famille que l'infracteur a fondée révèle l'existence de ressemblances entre les pourcentages enregistrées pour chaque item, à l'exception des résultats enregistrés dans le cas des items "compréhension" et "conflits verbaux fréquents". Nous remarquons une diminution du pourcentage des infracteurs qui caractérisent leurs relations avec leur partenaire de vie comme marquées de compréhension (famille d'origine – 70,1%; famille de l'infracteur – 54,3%), alors que le pourcentage des sujets qui signalent la présence de certains *conflits verbaux* dans l'espace du couple conjugal augmente (famille d'origine – 20,1% ; famille de l'infracteur – 32,2%). Cette situation nous permet la formulation de deux idées: 1) dans la famille d'origine, les relations entre les époux sont marquées, dans la plupart des cas, de compréhension, ce qui n'exclut pas la présence de conflits; 2) dans la famille de l'infracteur, les conflits entre les partenaires sont plus fréquents (voir Tableau 1).

**Tableau 1. Les relations entre les partenaires des familles d'origine et des familles des infracteurs**

	Relations entre les parents		Relations entre l'infracteur et son partenaire	
		%		%
Compréhension	53	22,5	19	11,2
Compréhension -conflits occasionnels	112	47,2	73	42,6
Compréhension -conflits fréquents	1	0,4	1	0,5
Conflits verbaux occasionnels	30	12,6	26	15,2
Conflits verbaux fréquents	18	7,5	29	17,0
Agressions physiques occasionnelles	5	2,3	5	3,0
Agressions physiques fréquentes	18	7,5	12	7,0
NR	-	-	6	3,5
	N=237	100	N= 171	100

Les relations des infracteurs avec leurs enfants au sein de la famille ont représenté un de nos autres centres d'intérêt. Cette fois-ci n'ont répondu à nos questions que les sujets qui avaient des enfants (N= 152). Les résultats confirment dans ce cas aussi des ressemblances entre les relations de l'infracteur avec ses parents et celles de l'infracteur avec ses enfants : la majorité des sujets optent pour les variantes *compréhension* et *compréhension – conflits occasionnels* (parents – infracteur optent pour les 79,3% ; infracteur – enfants 85,5%). Mais il y a des différences en ce qui concerne les punitions administrées dans les deux familles. Si les différences en pourcentage enregistrées pour les deux types de famille lorsqu'il s'agit des *insultes*, des *menaces* et des *diverses interdictions* sont faibles, on observe une réticence des infracteurs à opter pour les variantes qui nous donneraient plus d'informations sur l'application des punitions corporelles dans la correction du comportement de leurs enfants (voir Tableau 2).

**Tableau 2. Punitions infligées aux enfants**

Types de punitions	Famille d'origine de l'infracteur		Famille de l'infracteur	
		%		%
Insultes, menaces	46	19,5	17	11,3
Diverses interdictions	91	38,5	53	34,8
Punitions corporelles	89	37,5	15	9,8
Mauvais traitements physiques	9	3,7	-	-
NR	2	0,8	67	44,0
	N=237	100	N= 152	100

Une image complète des relations entre les parents et les enfants, ainsi que des sanctions infligées pourrait être obtenue par des entrevues avec les membres de la famille de l'infracteur, entrevues qui pourraient nous offrir aussi des informations sur la présence ou l'absence de manifestations violentes antérieures à l'homicide dans la famille.

## CONCLUSIONS

Nos investigations relèvent que les homicides commis au sein de la famille étendue ont des caractéristiques communes à d'autres homicides: les agresseurs sont dans la plupart des cas des hommes âgés de 35 ans ou moins, ayant de modestes niveaux professionnel ou d'instruction (Balica, 2004). Pourtant, les homicides commis dans la famille se différencient d'autres

infractions de ce genre par la fréquence et par l'intensité des contacts qui existent entre les agresseurs et leurs victimes, ainsi que par la qualité de leurs relations. Nous avons montré qu'au sein de la famille de l'infracteur se reproduisent les relations qui existaient entre les parents de celui-ci ; si, dans la famille d'origine il y avait des conflits entre les partenaires, ces conflits sont présents aussi dans la famille que l'infracteur a fondée.

Puisque notre plage de recherche en 2004 comprenait des personnes condamnées définitivement pour homicide, le lot que nous avons formé et dans lequel nous avons inclus seulement les personnes condamnées pour homicide sur un membre de leur famille, nous détermine à formuler des réserves en ce qui concerne certaines idées présentées. L'analyse de certaines investigations réalisées par divers auteurs dans la littérature spécialisée qui ont étudié en profondeur certains aspects que nous avons abordés nous montrent que les résultats concordent (Cusson, Mucchielli), ce que de prochaines enquêtes devront compléter, confirmer ou infirmer.

**Bibliographie**

- AuCoin, Kathy. (2005). La violence familiale au Canada: un profil statistique 2005, Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Ottawa.
- Balica, Ecaterina. (2004). Des résultats pertinents concernant les facteurs qui conduisent à l'infraction d'homicide, Rapport préliminaire, Institut de Sociologie de l'Académie Roumaine (*Rezultate relevante privind factorii care influen\_eaz\_producerea infrac\_iunii de omor*, Rapport preliminar, Institutul de Sociologie al Academiei Române).
- Boisvert, Raymond, Cusson, Maurice. (1999). *Homicides et autres violences conjugales*: Proulx Jean, Cusson Maurice, Ouimet Marc, *Les violences criminelles*, Les Presses de l'Université Laval.
- Cusson, Maurice. (1998). *Criminologie actuelle*, Paris, Puf.
- Cusson, Maurice. Nathalie Beaulieu. Fabienne Cusson. (2003). *Les homicides*: Szabo Denis, Le Blanc Marc, Ouimet Marc, 2003, "Traité de criminologie empirique", 3e édition, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 300-316
- Mucchielli, Laurent. (2004). *Les caractéristiques démographiques et sociales des meurtriers et de leurs victimes*, "Population-F", 59(2), p. 203-232
- Szabo, Denis, Le Blanc, Marc, Ouimet, Marc. (2003). *Traité de criminologie empirique*, 3e édition, Les Presses de l'Université de Montréal.

## **AİLE İÇİ ŞİDDETE MARUZ KALMANIN SAĞLIK ÜZERİNE ETKİLERİ**

*Nazan BİLGEL\**

### **Özet**

Kadının şiddete maruz kalmasıyla birlikte çeşitli sağlık sorunları ortaya çıkmaktadır. Bu sorunların bazıları hemen bazıları ise uzun bir sürenin sonunda oluşur. Çocukluklarında veya yetişkinliklerinde şiddete maruz kalan kadınlarda sağlık bozulmakta ve bu kadınlar çeşitli hastalıklara yakalanmaktadır. Şiddete maruz bırakılmak kadınlarda:

- Depresyonu,
- İntihar girişimlerini,
- Kronik ağrıları,
- Psikosomatik hastalıkları,
- Fiziksel yaralanmaları,
- Mide barsak sistemi hastalıklarını,
- Üreme sistemini ilgilendiren hastalıkları belirgin bir şekilde arttırmaktadır.

Şiddete maruz bırakılmanın bu etkileri:

- Şiddet ve suistimal ortadan kalktıktan uzun bir süre sonra bile sürebilmektedir.
- Şiddetin derecesi ne kadar yüksek ise o kadar ağır olmaktadır,
- Farklı şiddet türlerine tekrarlayıcı bir biçimde maruz kalmanın kadınlardaki etkileri birikimli olmaktadır.

### **Abstract**

Sharing a life with an abusive partner can have profound impact on a woman's health. Violence has been linked to a host of different health outcomes. Some of them occur immediately while some has long term effects. Women who have experienced violence in

---

\* Prof. Dr., Uludağ Üniversitesi Tıp Fakültesi Aile Hekimliği Ana Bilim Dalı.

childhood or adulthood experience ill-health more frequently than other women. A history of being the target of violence puts women at increased risk of:

- depression;
- suicide attempts;
- chronic pain syndromes;
- psychosomatic disorders;
- physical injury;
- gastrointestinal disorders;
- irritable bowel syndrome;
- a variety of reproductive health consequences

The influence of abuse can persist long after the abuse itself has stopped. The more severe the abuse, the greater its impact on a woman's physical and mental health. The impact over time of different types of abuse appears to be cumulative.

Aile içi şiddet, bireyin sağlığını ve mutluluğunu bozmaktan başka, toplumun huzurunu ve iyiliğini de zedeler. Aile içi şiddetin en yaygın biçimi ise erkek eş tarafından kadın eşe uygulanan şiddettir. Şiddet dolu bir ilişkiyi yaşamak, kadının özgüvenini yitirmesine ve dünyadan kopmasına neden olur. Şiddete uğrayan kadınların, bilgi ve hizmet alma olanaklarından, toplum hayatına katılmaktan, arkadaş ve akrabalarının duygusal desteğinden yoksun bırakıldıkları belirlenmiştir. Bu kadınların kendilerine ve çocuklarına bakamaması, veya iş veya kariyerlerini devam ettirememeleri bir sürpriz değildir.

Kadının şiddete maruz kalmasıyla birlikte çeşitli sağlık sorunları ortaya çıkmaktadır. Bu sorunların bazıları hemen bazıları ise uzun bir sürenin sonunda oluşur. Çocukluklarında veya yetişkinliklerinde şiddete maruz kalan kadınlarda sağlık bozulmakta ve bu kadınlar çeşitli hastalıklara yakalanmaktadır. Şiddete maruz bırakılmak kadınlarda:

- Depresyonu,
- İntihar girişimlerini,
- Kronik ağrıları,
- Psikosomatik hastalıkları,
- Fiziksel yaralanmaları,
- Mide barsak sistemi hastalıklarını,
- Üreme sistemini ilgilendiren hastalıkları belirgin bir şekilde arttırmaktadır.

Ayrıca şiddete uğrayan kadınlarda fiziksel inaktivite hali ile madde ve alkol bağımlılığı daha sık olarak görülmektedir (Mc Cauley et al., 1995; Golding, 1996; Leserman et al., 1996; Koss et al., 1991b; Walker et al., 1999; Mc Cauley et al., 1997; Dickinson et al., 1999; Felitti et al., 1998).

Şiddete maruz bırakılmanın bu etkileri:

- Şiddet ve suistimal ortadan kalktıktan uzun bir süre sonra bile sürebilmektedir (Felitti et al., 1998; Koss et al., 1991),
- Şiddetin derecesi ne kadar yüksek ise o kadar ağır olmaktadır (Leserman et al., 1996),
- Farklı şiddet türlerine tekrarlayıcı bir biçimde maruz kalmanın kadınlardaki etkileri birikimli olmaktadır (Mc Cauley et al., 1995; Koss et al., 1991a; Walker et al., 1999; Felitti et al., 1998).

Tablo 1'de şiddete maruz kalan kadınlardaki sağlık sonuçları gösterilmektedir.

**Tablo 1. Eş şiddetine maruz kalmanın sağlık sonuçları**

<b>FİZİKSEL BOZUKLUKLAR</b>	Karın ve göğüs yaralanmaları
	Yara ve bereler, çürükler
	Kronik ağrılar
	Sakatlıklar
	Kas ağrıları
	Kırıklar
	Mide barsak sistemi bozuklukları
	Göz hasarı
<b>CİNSEL ORGANLAR VE ÜREME İLE İLGİLİ BOZUKLUKLAR</b>	Fizik kapasitede azalma
	Jinekolojik hastalıklar
	Kısırlık
	Pelvik inflamatuvar hastalık
	Gebelik komplikasyonları, düşükler
	Cinsel fonksiyon bozukluğu
	Cinsel yolla bulaşabilen hastalıklar, HIV ve AIDS
	Güvenilir olmayan düşükler
İstenmeyen gebelikler	
<b>PSİKOLOJİK VE DAVRANIŞSAL BOZUKLUKLAR</b>	Alkol ve madde bağımlılığı
	Depresyon ve anksiyete
	Yeme ve uyku bozuklukları
	Suçluluk ve utanç duyma
	Fobi ve panik bozukluklar
	Fiziksel aktivite isteksizliği
	Özgüven kaybı, azlığı
	Post travmatik stres bozukluğu
	Sigara içme
	Psikosomatik bozukluklar
	İntihar girişimi ve kendine zarar verme isteği
	Güvensiz cinsel ilişki
<b>ÖLÜMCÜL SAĞLIK SONUÇLARI</b>	AIDS'e bağlı ölüm
	Anne ölümü
	Cinayet
	İntihar

### **Eşe yönelik şiddetin üreme sağlığı ile ilgili sonuçları:**

Saldırgan eş ile birlikte yaşamak durumundaki kadınlar, istenmeyen gebeliklere ve cinsel yolla bulaşabilen hastalıklara karşı kendilerini koruyamazlar. Dolayısıyla bu kadınlarda AIDS ve HIV enfeksiyonu dahil olmak üzere tüm cinsel yolla bulaşabilen hastalıkların görülmesi hem de istenmeyen gebeliklerin oluşması riski daha yüksektir (Heise et al., 1999). Çalışmalar, eşe yönelik aile içi şiddetin çok çocuk sahibi olan ailelerde daha sık görüldüğünü ortaya koymuştur (Tjaden & Thoennes, 2000; Jejeebhoy, 1998; Martin, 1999). Bu nedenle de araştırmacılar uzunca bir süre çok çocuk sahibi olmanın verdiği stressin eşe yönelik şiddeti arttırdığı yolunda bir görüş bildirmişlerdir. Ancak son çalışmalar, eşe yönelik şiddetin çok çocuk sahibi olmaya yol açtığı yolundadır (Ellsberg et al., 2000).

Eşe yönelik şiddet eşin gebeliği sırasında da oluşmaktadır. Yapılan çalışmalar gebelerin %6-15'inin eş şiddetine maruz kaldığını göstermiştir (Ellsberg et al., 2000; Krug et al., 2002). Gebe bir eşe yöneltilen şiddet ise, düşüklere, ölü doğumlara, erken doğumlara, doğacak olan bebekte çeşitli sakatlıklara ve düşük doğum ağırlığına yol açabilir (Heise et al., 1999; Curry et al., 1998; Murphy et al., 2001; Parker et al., 1994). Bütün bunlar hem annenin hem de bebeğin sağlığını tehlikeye sokabilecek olan durumlardır. Gebelik veya lohusalık dönemlerinde eşe yöneltilen şiddet anne ölümlerine de neden olabilir (Ganatra et al., 1998; Fauveau et al., 1988; Dannenberg et al., 1995; Harper et al., 1997).

### **Eşe yönelik şiddetin beden sağlığı ile ilgili sonuçları:**

Şiddet, kadının bedeninde eziklere, çürüklere, yaralanmalara, kırıklara, morluklara neden olur. Yapılan çalışmalar, eş şiddetine maruz kalan kadınların %40-72'sinde bu tür bedensel zedelenmelerin var olduğunu göstermiştir (Tjaden & Thoennes, 2000; Ellsberg et al., 2000). Ancak eşe yönelik şiddetin en önemli sonucu bu bedensel yaralanmalar değildir. Daha sık olarak karşımıza çıkanlar fonksiyonel bozukluklardır (Leserman et al., 1996; Walker et al., 1993; 1997; Delvaux et al., 1997). Bunlar arasında irritabl barsak sendromu, mide-barsak sistemi hastalıkları, kas ağrıları ve çeşitli kronik ağrılar sayılabilir. Ayrıca şiddete maruz kalan kadınların fiziksel kapasiteleri azalmakta ve yatakta geçirdikleri gün sayısı da daha fazla olmaktadır (Leserman et al., 1996; Mc Cauley et al., 1997; Walker et al., 1997; Sutherland et al., 1998).



**Eşe yönelik şiddetin akıl sağlığı ile ilgili sonuçları:**

Eşlerinin şiddetine maruz kalan kadınlarda, depresyon, anksiyete ve fobiler daha sık olarak görülmektedir (Roberts et al., 1998; Ellsberg et al., 1999; Fikree et al., 1999; Danielson et al., 1998). Bu kadınlarda intihar girişimleri de daha yüksek oranda olmaktadır (Bailey et al., 1997; Bergman et al., 1991; Abbott et al., 1995; Amaro et al., 1990).

**Eşe yönelik şiddetin çocuklar üzerindeki etkileri:**

Babalarının annelerine şiddet uyguladığına tanık olan çocuklarda depresyon, anksiyete, okul başarısızlığı, özgüven düşüklüğü, itaatkarsızlık, karabasan görme ve bedensel şikayetler daha sık olarak oluşmaktadır (Ellsberg et al., 2000; McCloskey et al., 1995; Edleson, 1999). Yine bu çocuklarda bazı davranış bozuklukları da gelişebilmektedir. Öte yandan gördüğü şiddet nedeniyle sağlığı bozulan anne çocuğuna iyi bakamayacağından, çocuk ihmal edilmekte ve daha kolay ölüm riskiyle karşılaşmaktadır. Bu durum özellikle 0-5 yaş çocuklar için söz konusudur (Jejeebhoy, 1998; Asling-Monemi et al., 2002). Ayrıca şiddete tanık olan bu çocukların yetişkinlik dönemlerinde kendi eşlerine de şiddet uygulamaya yatkın oldukları veya şiddet kurbanı durumuna geldikleri belirlenmiştir (Edleson et al., 1999).

**Türkiye’de eşe yönelik şiddetin sağlık sonuçlarıyla ilgili çalışmalar:**

Türkiye’de bu konuyla ilgili olarak yapılan çalışmalar çok az sayıdadır ve yetersizdir. Bunun en önemli nedeni ise son yıllara kadar bu konunun aile içi bir mesele olarak görülüp, gizlenmesidir. Son yıllarda Türkiye’nin farklı bölgelerinde aile içi şiddetin yaygınlığı ile ilgili yapılan çalışmalar ise bu sorunun ülkemiz için bir halk sağlığı sorunu olduğunu ve kadın eşe yönelik olarak farklı şiddet türlerinin %30-80 oranlarında yaygın biçimde uygulandığını ortaya koymaktadır (Ilkcaracan, 1998; Hortacsu et al. 2003; Ergin et al., 2005; Alper et al., 2005). Şiddete uğrayan kadınların %53,5’inin kendilerini değersiz buldukları, %17’sinin özgüven kaybına uğradıkları ve % 4,6’sının intihar etmeyi istediği ve çocukluğunda ana baba şiddetine maruz kalmış kadınların 8,3 kez daha fazla eş şiddetine uğradıkları belirlenmiştir (Ergin et al., 2005). Adli tıp kurumuna başvuruda bulunan ve eş şiddetine uğrayan kadınların değerlendirilmesiyle ilgili çalışmalarda ise kadınların % 91,9’unda vücudun çeşitli bölgelerinde yumuşak doku yaralanmaları, % 3,8’inde diş, burun ve parmak kırıkları görüldüğü saptanmıştır (Balcı&Ayrancı, 2005). 1996-2000 yılları arasında Malatya’da adli tıp kurumuna sevk edilen 2245 kadını kapsayan bir çalışmada ise kadınların % 31,1’inde künt yaralanma olduğu ve bunun aile içi şiddet ile ilgili olabileceği vurgulanmıştır (Celbis et al., 2006).

Sadece kadınların kendi sađlıkları aısından deđil, aynı zamanda sonraki nesillerin de daha sađlıklı olmaları ve sebep olduđu ekonomik kayıplar bakımından da önemli bir sorun olan aile ii Őiddetin önlenmesi iin toplumun her bir bireyine önemli görevler düřmektedir. Sadece cezalandırıcı caydırıcı yasal düzenlemelerle, veya aile ii Őiddete uğrayanları tedavi eden ve koruma altına alan sađlık ve sosyal güvenlik önlemleriyle bu sorunu çözmek mümkün deđildir. Aile ii Őiddeti artık, toplumsal bir norm ve aile meselesi olarak görmekten vazgeçmeliyiz. Aile ii Őiddeti Őimdiye kadar saklandığı ininden gün ışığına çıkartmalıyız. Aile ii Őiddeti uygulayanları, toplum önünde ayıplamalı, kınamalıyız. Aile ii Őiddeti çocuklarımıza örnek olarak göstermemeliyiz. Aile ii Őiddeti toplum olarak hep bir ağızdan lanetlemeliyiz. Toplumun resmi, gönüllü, her sektördeki kuruluşları elele vermeli ve hep birlikte çalışmalıyız. İřte bunu başarabilirsek, aile ii Őiddeti tamamen yok edebiliriz. Aksi halde çabalarımız hep boşuna olacaktır ve çocuklarımız günün birinde yüzlerimize haykıracaktır:

*Vurma anneme baba*  
*Yüređim parçalanıyor*  
*Küfretme anneme baba*  
*Sözlerin beynime kazınıyor*  
*Gözlerindeki o kızgın bakış*  
*Tokat atan kocaman ellerin*  
*Beni korkutuyor, ürperiyorum*  
*Saklanıyorum dolabın arkasına*  
*Görüyorum annemin çaresizliğini*  
*Bakışları yalvarıyor sana*  
*Vurma, artık ne olur baba*  
*Ađlıyorum geceleri yatađımda*  
*Olmak istemiyorum sen ya da annem gibi*  
*Ne olur öğretme bana Őiddeti*  
*A kalayım, susuz kalayım*  
*Olmasın giysim, oyuncadıđım*  
*Hepsine razıyım, baba razıyım*  
*Yeter ki sen deđiř, büyü, olgunlaş*  
*İindeki Őeytanla savaş*  
*İnsan ol baba, insan*  
*Herřey ne güzel olurdu bilsen o an.*

### **Kaynaklar**

- Abbott J et al. (1995). Domestic violence against women: incidence and prevalence in an emergency department population. *Journal of American Medical Association*, 273,1763-1767.
- Alper et al. (2005). Domestic violence: a study among a group of Turkish women. *European Journal of General Practice*, 11, 48-54.
- Amaro H et al. (1990). Violence during pregnancy and substance use. *American Journal of Public Health*, 80,575-579.
- Asling-Monemi K et al. (2003) Violence against women increases the risk of infant and child mortality: a case referent study in Nicaragua. *Bulletin of the World Health Organization*, 81,10-16.
- Bailey JE et al. (1997). Risk factors for violent death of women in the home. *Archives of Internal Medicine*, 157,777-782.
- Balcı YG & Ayrancı U (2005). Physical violence against women: evaluation of women assaulted by spouses. *Journal of Clinical Forensic Medicine*, 12, 258-263.
- Bergman B et al. (1991). Suicide attempts by battered wives. *Acta Psychiatrica Scandinavica*, 83, 380-384
- Celbis O et al. (2006). Review of forensic assessments of female referrals to the branch of legal medicine, Malatya region, Turkey- 1996-2000. *Journal of Clinical Forensic Medicine*, 13, 21-25.
- Curry MA, Perrin N, Wall E. (1998). Effects of abuse on maternal complications and birth weight in adult and adolescent women. *Obstetrics and Gynecology*, 92, 530-534.
- Danielson KK et al. (1998). Comorbidity between abuse of an adult and DSM-III-R mental disorders: evidence from an epidemiological study. *American Journal of Psychiatry*, 155, 131-133.
- Dannenberg AL et al. (1995). Homicide and other injuries as causes of maternal death in New York city, 1987 through 1991. *American Journal of Obstetrics and Gynecology*, 172, 1557-1564.
- Delvaux M, Denis P, Allemand H. (1997). Sexual abuse is more frequently reported by IBS patients than by patients with organic digestive diseases or controls: results of a multicentre inquiry. *European Journal of Gastroenterology and Hepatology*, 9, 345-352.
- Dickinson LM et al. (1999) Health related quality of life and symptom profiles of female survivors of sexual abuse. *Archives of Family Medicine*, 8, 35-43.
- Edleson JL. (1999). Children witnessing of adult domestic violence. *Journal of Interpersonal Violence*, 14, 839-870.
- Ellsberg M et al. (1999). Domestic violence and emotional distress among Nicaraguan women. *American Psychologist*, 54, 30-36.

- Ellsberg M. et al. (2000). Candies in hell: Women's experiences of violence in Nicaragua. *Social Science & Medicine*, 51, 1595-1610.
- Ergin N. et al. (2005). Domestic violence: a tragedy behind the doors. *Women & Health*, 42, 35-51.
- Fauveau V et al. (1988). Causes of maternal mortality in rural Bangladesh, 1976-85. *Bulletin of the World Health Organization*, 66, 643-651.
- Felitti VJ et al (1998) Relationship of childhood abuse and household dysfunction to many of the leading causes of death in adults: the adverse Childhood Experiences (ACE) study. *American Journal of Preventive Medicine*. 14, 245-258.
- Fikree FF, Bhatti LI. (1999). Domestic violence and health of Pakistani women. *International Journal of Gynaecology and Obstetrics*, 65, 195-201.
- Ganatra BR, Coyaji KJ, Rao VN. (1998). Too far, too little, too late: a community based case-control study of maternal mortality in rural west Maharashtra India. *Bulletin of the World Health Organization*, 76, 591-598.
- Golding JM. (1996). Sexual assault history and limitations in physical functioning in two general population samples. *Research in Nursing and Health*, 19, 33-44.
- Harper M, Parsons L. (1997). Maternal deaths due to homicide and other injuries in North Carolina 1992-1994. *Obstetrics and Gynecology*, 90, 920-923.
- Heise LL, Ellsberg M, Gottemoeller M (1999) Ending violence against women. Baltimore, MD, Johns Hopkins University, School of Public Health, Center for Communications Programs, *Population Reports*, Series L, No.11.
- Hortacsu N, Kalaycioglu S, & Rittersberger-Tilic H. (2003). Intrafamily aggression in Turkey: Frequency, instigation and acceptance. *The Journal of Social Psychology*, 143(2), 163-185.
- Ilkkaracan P. (1998). Exploring the context of women's sexuality in Eastern Turkey. *Reproductive Health Matters*, 6 (12), 66-75.
- Jejeeboy SJ. (1998). Associations between wife-beating and fetal and infant death: impressions from a survey in rural India. *Studies in Family Planning*, 29, 300-308.
- Koss MP, Koss PG, Woodruff WJ. (1991a). Deleterious effects of criminal victimization on women's health and medical utilization. *Archives of Internal Medicine*, 151, 342-347.
- Koss MP, Woodruff WJ, Koss PG. (1991b). Criminal victimization among primary care medical patients: prevalence, incidence and physician usage. *Behavioral Science and Law*, 9, 85-96.
- Krug EG. Et al. (Eds.). (2002). World report on violence and health. WHO, Geneva.
- Leserman J et al. (1996). Sexual and physical abuse history in gastroenterology practice: how types of abuse impact health status. *Psychosomatic Medicine*, 58,4-15.

- Martin SL et al. (1999). Domestic violence in the northern India. *American Journal of Epidemiology*, 150, 417-426.
- McCauley J et al. (1995). The “battering syndrome” prevalence and clinical characteristics of domestic violence in primary health care internal medicine. *Annals of Internal Medicine*, 123, 737-746.
- McCauley et al. (1997). Clinical characteristics of women with a history of childhood abuse: unhealed wounds. *Journal of American Medical Association*, 277,1362-1368.
- McCloskey LA, Figueredo AJ, Koss MP. (1995). The effects of systemic family violence on children’s mental health. *Child Development*, 66, 1239-1261.
- Murphy C et al. (2001). Abuse: arisk factor for low birth weight? A systematic review and meta- analysis. *Canadian Medical Association Journal*, 164, 1567-1572.
- Parker B, McFarlane J, Soeken K. (1994) Abuse during pregnancy: effects on maternal complications and birth weight in adult and teenage women. *Obstetrics and Gynecology* , 84, 323-328.
- Roberts GL et al. (1998). How does domestic violence affect women’s mental health? *Women’s Health*, 28,117-129.
- Sutherland C, Bybee D, Sullivan C. (1998). The long term effects of battering on women’s health. *Women’s Health*, 4, 41-70.
- Tjaden P, Thoennes N. (2000). Full report of the prevalence, incidence and consequences of violence against women: findings from the National Violence Against Women Survey. Washington DC, National Institute of Justice, Office of Justice Programs, United States Department of Justice and Centers for Disease Control and Prevention. NCJ 183781.
- Walker EA et al. (1993). Histories of sexual victimization in patients with irritable bowel syndrome or inflammatory bowel disease. *American Journal of Psychiatry*, 150, 1502-1506.
- Walker EA et al. (1997). Psychosocial factors in fibromyalgia compared with rheumatoid arthritis: II sexual, physical and emotional abuse and neglect. *Psychosomatic Medicine*, 59, 572-577.
- Walker et al. (1999). Adult health status of women HMO members with histories of childhood abuse and neglect. *American Journal of Medicine*, 107, 332-339.

## **AİLE İÇİ ŞİDDET AİLE DIŞI ŞİDDET ve CİNSEL TACİZİN İSTATİSTİKSEL ANALİZİ**

*Nuran BAYRAM\**

### **Özet**

Çalışmanın amacı, aile içi şiddet, aile dışı şiddet ve cinsel taciz söz konusu olduğunda hangi değişkenlerin daha etkin olduğunu araştırmaktır. Verilerin analiz edilmesinde Lojistik Regresyon analizinden yararlanılmıştır. Aile içi şiddete maruz kalanlar ile kalmayanların kıyaslandığı birinci modelden elde edilen sonuçlar; erkeklerin bayanlara nazaran daha az aile içi şiddete maruz kaldığı, diğer kişilere nazaran mağdurların yaklaşık 7 kat daha fazla eşinden şiddet gördüğü, diğer nedenlere nazaran mağdurların yaklaşık olarak 68 kat terbiye edilme amacıyla, 14 kat öfke nedeniyle, 21 kat da amaçsız olarak daha fazla şiddete maruz kaldığı tespit edilmiştir. Aile dışı şiddete maruz kalanlar ile kalmayanların kıyaslandığı ikinci modelden elde edilen sonuçlar; 45 yaş ve üstüne nazaran 23-33 yaş arasında bulunanların yaklaşık 2 kat daha fazla aile dışı şiddete maruz kaldığı, baba ve eşe nazaran diğer kişilerden daha fazla şiddete maruz kaldığı, okuma yazma bilmeyenlerin üniversite üstü eğitim almışlara nazaran 3 kat daha fazla ve lise mezunlarının da 2 kat daha fazla aile dışı şiddete maruz kaldığı elde edilmiştir. Cinsel tacize maruz kalanlar ile kalmayanların kıyaslandığı üçüncü modelden elde edilen sonuçlar ise, bayanların erkeklere nazaran daha fazla cinsel tacize maruz kaldığı, 45 yaş ve üstüne nazaran 22 yaş ve altında olanların yaklaşık 4 kat daha fazla cinsel tacize maruz kaldığı, anne, baba ve eşe nazaran diğer kişilerden daha fazla cinsel tacize maruz kaldığı tespit edilmiştir.

### **Summary**

The aim of this study is to investigate the dominant factors that lead to domestic violence, non-domestic violence and sexual abuse using logistic regression analysis framework. The first model compares those who are exposed to domestic violence and those who are not. The results from the first model indicate that males are exposed less to domestic violence compared to females, victims are exposed more to violent acts of their spouses by 7 fold

\* Doç. Dr., Uludağ Üniversitesi, İktisadi ve İdari Bilimler Fakültesi, Ekonometri Bölümü.

compared to others, victims are exposed more to domestic violence by 68 fold for reasons of discipline, by 14 fold for reasons of anger and by 21 fold for no reason. In the second model in which those who are exposed to non-domestic violence and those who are not are compared, the results indicate that those aged between 23 and 33 are exposed more to non-domestic violence by 2 fold compared to individuals aged 45 and above, victims are exposed more to non-domestic violence imposed by individuals other than the father or the spouse, illiterate individuals and high-school graduates are exposed more to non-domestic violence by 3 fold and 2 fold respectively, compared to university graduates. For the third model in which we compare those who are exposed to sexual abuse and those who are not, the results indicate that females are exposed more to sexual abuse compared to males, those aged 22 and below are exposed more to sexual abuse by 4 fold compared to individuals aged 45 and above and victims are more exposed to sexual abuse of individuals other than their parents or their spouses.

## AMAÇ ve YÖNTEM

Çalışmanın amacı, aile içi şiddet, aile dışı şiddet ve cinsel taciz söz konusu olduğunda hangi değişkenlerin daha etkin olduğunu (veya ön plana çıkacağını) araştırmaktır. Çalışmada üç farklı model ele alınmıştır. Her bir modelde kullanılan bağımsız değişkenler aynı kalmışken, bağımlı değişkenler değiştirilmiştir.

Çalışmanın verileri tarafımızdan yapılan “Türkiye’de Aile Şiddet” araştırmasından elde edilmiştir. Verilerin analiz edilmesinde Lojistik Regresyon analizinden yararlanılmıştır. Analizde toplam 1304 veri yer almıştır. Fakat yapılan çalışmada mağdur olma ve olmama olarak veriler ilgili veri grubundan çekildiğinde 1. analiz için veri grubu 1110, 2. analiz için 1044 ve 3. analiz için 1070 veri dikkate alınarak analizler gerçekleştirilmiştir.

## UYGULAMA ve BULGULAR

Yapılacak analizlerde verilerin dayandığı ölçme düzeyinin bilinmesi yararlı olacak analiz tekniğinin belirlenmesi açısından büyük bir öneme sahiptir. Nitekim kategorik değişken adı verilen sınıflayıcı veya sıralayıcı ölçme düzeyinde elde edilmiş değişkenler söz konusu olduğunda başvurulabilecek analiz tekniklerden biri de lojistik regresyon analizidir.

Lojistik regresyon analizinin temel amacı, diğer regresyon analizlerinde olduğu gibi, bir veya birden fazla bağımsız değişken ile bağımlı değişken arasındaki ilişkiyi modellemektir (Hosmer&Lemeshow, 2000). Hemen ekleyelim

ki, klasik doğrusal regresyon analizlerinde bağımlı değişken sürekli iken, lojistik regresyon analizinde bağımlı değişken kategoriktir. Bunun yanı sıra, bağımsız değişkenlerin tümü kategorik değişken, sürekli değişken veya kategorik ve sürekli değişkenlerin bir karması olabilir.

Analizde tek bir bağımsız değişkene yer verildiğinde lojistik regresyon, birden fazla bağımsız değişkene yer verildiğinde ise çoklu lojistik regresyon söz konusudur. Öte yandan, bağımlı değişken sadece iki kategoriye sahip olduğunda ikili lojistik regresyon, buna karşılık sınıflayıcı ölçme düzeyinde ölçülmüş ikiden fazla kategoriye sahip olduğunda multinominal lojistik regresyondan söz edilir.

Analizlerde kullanılan bağımlı ve bağımsız değişkenler aşağıdaki tabloda sunulmuştur.

**Tablo 1. Analizde Kullanılan Değişkenler ve Kategorileri**

<i>Bağımlı Değişkenler</i>	
I. Analiz: Aile içi şiddet	1-Evet (Mağdur) 2-Hayır
II. Analiz: Aile dışı şiddet	1-Evet (Mağdur) 2-Hayır
III. Analiz: Cinsel taciz	1-Evet (Mağdur) 2-Hayır

<i>Bağımsız Değişkenler</i>	<i>Kategorileri</i>
Cinsiyet	1-Bay 2-Bayan
İş Durumu	1-Çalışıyor 2-Çalışmıyor
Yaş Grupları	1- -22 2- 23-33 3- 34-44 4- 45+
Uygulanan Şiddet/Tacizin Amacı	1- Terbiye etme 2- Öfke 3- Cinsel Talepler 4- Amaçsız 5- Ekonomik nedenler 6- Diğer
Eğitim Durumu	1- Okuma-Yazma bilmiyor 2- İlkokul 3- Ortaokul 4- Lise 5- Üniversite+
Mağdur ile ilişkisi	1- Anne 2- Baba 3- Eş 4- Diğer



Tablo 2. Lojistik Regresyon Analiz Sonuçları

	Kategoriler	I. Model			II. Model			III. Model		
		B	p	Ex p(B)	B	p	Ex p(B)	B	p	Ex p(B)
<b>Kesme</b>		,41 <sup>0</sup>	,975		,340 <sup>-</sup>	,652		,45 <sup>3</sup>	,682	
<b>Cinsiyet<sup>1</sup></b>	Bay	2,493 <sup>-</sup>	,003	,83 <sup>0</sup>	476	,163	10 <sup>1,6</sup>	1,726 <sup>-</sup>	,000	,8 <sup>17</sup>
<b>İş Durumu<sup>2</sup></b>	Çalışıyor	1,189	,084	,83 <sup>3,2</sup>	097	,749	02 <sup>1,1</sup>	63 <sup>4</sup>	,192	,89 <sup>1,5</sup>
<b>Yaş Grupları<sup>3</sup></b>	-22	-	,	,60	,	,	1,4	1,	,	3,8
	23-33	-	,	,35	,	,	2,	,8	,	2,3
	34-44	,709 <sup>-</sup>	,505	2 <sup>,49</sup>	287	,459	33 <sup>1,3</sup>	28 <sup>4</sup>	,404	,34 <sup>1,5</sup>
<b>Mağdur ile ilişkisi<sup>4</sup></b>	Anne	1,	,	3,4	-	,	,67	-	,	,25
	Baba	1,	,	4,1	-	,	,3	-	,	,10
	Eş	1,920	,029	,822 <sup>6</sup>	,975 <sup>-</sup>	,015	,77 <sup>3</sup>	1,918 <sup>-</sup>	,000	,7 <sup>14</sup>
<b>Eğitim Durumu<sup>5</sup></b>	O-Y Bilmiyor	,5	,	1,8	1	,	3,	-	,	,88
	İlkokul	-	,	,81	,	,	2,0	-	,	,45
	Ortaokul	-	,	,68	,	,	2,0	-	,	,47
	Lise	,075 <sup>-</sup>	,918	7 <sup>,92</sup>	877	,010	404 <sup>2</sup>	,177 <sup>-</sup>	,646	,8 <sup>83</sup>
<b>Şiddet/ Tacizin Amacı<sup>6</sup></b>	Terbiye Etme	,4	,	67	-	,	,59	-	,	,76
	Öfke	,2	,	13	-	,	,79	-	,	,66
	Cinsel	1,	,	2,8	,	,	1,0	,5	,	1,7
	Talepler									
	Amaçsız	3,	,	21	-	,	,78	-	,	,60
	Ekonomik nedenler	1,200	,361	,19 <sup>3,3</sup>	129	,867	37 <sup>1,1</sup>	,602 <sup>-</sup>	,532	,8 <sup>54</sup>

Referans Kategorileri; 1-Bayan, 2-Çalışmıyor, 3-45+, 4-Diğer, 5-Üniversite +, 6-Diğer

Aile içi şiddete maruz kalanlar ile kalmayanların kıyaslandığı birinci modelden elde edilen sonuçlar;

- Erkeklerin bayanlara nazaran daha az aile içi şiddete maruz kaldığı,
- Diğer kişilere nazaran mağdurun yaklaşık 7 kat daha fazla eşinden şiddet gördüğü,
- Diğer nedenlere nazaran mağdurların yaklaşık olarak 68 kat terbiye edilme amacıyla, 14 kat öfke nedeniyle, 21 kat da amaçsız olarak daha fazla şiddete maruz kaldığı tespit edilmiştir.

Aile dışı şiddete maruz kalanlar ile kalmayanların kıyaslandığı ikinci modelden elde edilen sonuçlar;

- 45 yaş ve üstüne nazaran 23-33 yaş arasında bulunanların yaklaşık 2 kat daha fazla aile dışı şiddete maruz kaldığı,
- Baba ve eşe nazaran diğer kişilerden daha fazla şiddete maruz kaldığı,
- Okuma yazma bilmeyenlerin üniversite üstü eğitim almışlara nazaran 3 kat daha fazla ve lise mezunlarının da 2 kat daha fazla aile dışı şiddete maruz kaldığı tespit edilmiştir.

Cinsel tacize maruz kalanlar ile kalmayanların kıyaslandığı üçüncü modelden elde edilen sonuçlar;

- Bayanların erkeklere nazaran daha fazla cinsel tacize maruz kaldığı,
- 45 yaş ve üstüne nazaran 22 yaş ve altında olanların yaklaşık 4 kat daha fazla cinsel tacize maruz kaldığı,
- Anne, baba ve eşe nazaran diğer kişilerden daha fazla cinsel tacize maruz kaldığı tespit edilmiştir.

## **SONUÇ ve ÖNERİLER**

Mağdur olarak aile içi fiziki şiddette bayanlar daha çok sayıyı oluşturmaktadırlar. Üzülerek belirtmeliyiz ki, cinsel tacizin mağdurları arasında da bayanların sayısı erkeklerden daha çok sayıya ulaşmaktadır. Bu sonuç beklenebilir bir sonuç olup, Türkiye açısından yabancı ülkelerle bir farklılık göstermemektedir. Genelde gerek bayanların iş-kariyer-statü açısından toplumda zayıf konumda olmaları gerek cinsellik ve suçlu davranış açısından erkeklerin daha yoğun biçimde sosyal kuralları ihlal etmeleri bizim ülkemizde de tipik bir davranış biçimi olarak karşımıza çıkmaktadır. Ülkemize özgü gerek hukuk gerek diğer sosyal normlar erkeklerin bu tür davranışları daha yoğun yapmalarını engellemekte ve diğer toplumlara ilişkin verilerle bu veriler örtüşmektedir. Erkek egemen bir toplum olunması, töre adı altında yaşama geçirilen feodal yaşam ve yanlış dinsel inanışlar da bu davranışları azaltmak yerine, süre-gitmesini körüklemektedir.

Geniş aile biçiminin (büyük şehirler hariç) çok yaygın olduğu, toplumsal bağların nispeten güçlü olduğu bir toplumda, eğitim durumu ve geliri-sosyal konumu fark etmeksizin aile için şiddette bir eşin diğer eşe diğer kimselere nazaran 7 kat daha fazla şiddet uygulaması, hem çok düşündürücü hem de medyaya yansıyan haberlerin abartılı olmadığını göstermektedir. Aksine çok az bir kısmının medyaya yansıdığını, çocukların klasik 'çocuk' rolünde ve eşlerin ebeveynlerinin evdeki rollerinin sınırlandırıldığını, ya zaman zaman

uzlaştırıcı veya şiddeti uygulayanın yanında yer alarak hem şiddetin devamına ve bu surette süre-giden yaşam biçimi ve törenin devamını sağlama hem de kendi konumlarını aile içinde güçlendirmeyi tercih etmeleri söz konusudur. Bu, gerek sosyal diğer disiplinler aracılığıyla gerek hukuk araçlarıyla ciddi mücadele edilmesi gereken bir sorun olarak görülebilir.

Analiz sonuçları içinde yer alan bir diğer sonuç olan, diğer nedenlere nazaran mağdurların yaklaşık olarak 68 kat terbiye edilme amacıyla, 14 kat öfke nedeniyle, 21 kat da amaçsız olarak daha fazla şiddete maruz kaldığı idi. Bu sonuçlar son derece düşündürücüdür. Çünkü intikam alma, sorunu çözme, haksızlığa tepki olarak bu tür davranışta bulunma vs. hukuka aykırı ve kabul edilemez olsalar bile insanın doğası gereği bir ölçüde beklenilebilir davranış biçimleridir. Ancak karşıdaki kimseyi terbiye etme, öfke ve amaçsız uygulanan şiddetin bu boyutlarda olması, şiddetin adeta bir kültür, olağan bir davranış biçimi ve keyfi uygulanan, uygulanmasından çekinilmeyen-korkulmayan ve yaşamda karşılaşılan her sorun veya güçlükte veyahut başarısızlıkta bunu bir bahane olarak kabul edip birilerine şiddet uygulama, kişinin kendi kompleks veya başarısızlığını, yeteneksizliğini başkalarına şiddet uygulayarak bir konum elde etme, kişilik ispatına çalışma ve kendisini dahi bunun normal bir davranış biçimi olduğuna inandırması ve yakınındakileri de buna alıştırmaları gibi tam bir asosyal kişilik oluşumunu tetiklemesi gözlemlenmektedir ki, bu bize, sorunun umulandan daha çok toplum kesimine yayıldığını ve toplumun tümünü ilgilendiren bir sorun olduğunu göstermektedir.

Aile dışı fiziki şiddet açısından 23-33 arası yaşındakiler 45 ve üzerindeki yaşlılara nazaran 2 kat daha fazla şiddete maruz kalmaktadırlar ve bunun nedeni de çoğu oranda cinsel tacizin nedenleriyle örtüşmektedir. Yalnızca fiziki şiddette cinsel motif eksikliği bulunmakta ve fakat diğer tüm belirttiğimiz nedenler yanında, terbiye etme, o kişi yerine karar verme yetkisini görme (örneğin bir polis veya öğretmenin bir kimsenin giyimi konuşması vs.ne eğitim veya diğer kamusal alan dışında da karışma yetkisini kendinde görmesi sıradan vakalardır) şeklinde açıklanabilir.

23-33 yaş arasındakiler gençlik dinamizmiyle şiddet ortamlarında daha çok bulunmakta, daha güvensiz ortamlara girmekten korkmamakta, bir kimlik oluşturma amacıyla suçlu gruplar içine veya yakınına girmek gereği duymakta, sorunları hukuksal yollarla çözmeyi genelde istemeyip, kolluktan veya ebeveynlerden yardım istemeyi gururuna dokunan bir husus-utanılacak bir husus olarak algıladıklarından çoğu kez de aynı mağdurun birkaç kez aynı veya benzer ortamdaki kişilerin mağduru oldukları gözlemlenmektedir.

Okur-yazar olmayanlar üniversite ve eğitimi lisans üstü almış kişilere nazaran 3 kat daha fazla şiddete maruz kalmaktadırlar. Diğer yandan, Okur-yazar olmayanlar lise mezunu kişilere nazaran 2 kat daha fazla şiddete maruz kalmaktadırlar. Bunun nedenini okur-yazar olmayanların kendilerini koruma olanaklarının az olması, hukuksal olarak başvurabilecekleri kişi veya kurumlardan habersiz olmaları, genelde sorunlarını çözmede eğitilmiş kişilere nazaran kaba kuvveti-şiddeti veya tartışmayı seçmeleri, risk almaları, kaybedecekleri çok şey olmadığını düşünerek ve onur kavramına çok şey yükleyerek her tür davranışa şiddetli tepki gösterince doğrudan mağdurluk çemberi içine girmeleri, şiddet ortamından kaçmayı korkaklık-ayıplı bir şey veya utanılacak bir husus olarak kabul edip toplumun veya kendi içinde buldukları alt-kültür çevresinin tepki ve dışlamasından çekinerek doğrudan şiddet ortamı içinde dolaşmaları, bazen belirli tür ve biçimdeki veya bazı kişilerin (öğretmen, ebeveyn-işveren-usta-polis vs.nin) uyguladığı şiddeti olağan, kabul edilebilir, hak veya katlanılması gereken bir durum olarak algılayıp mağdurluğa adeta boyun eğmeleri vs. oluşturmaktadır.

22 ve altındaki yaştakiler cinsel tacize 45 ve daha yukarı yaştakilere oranla 4 kat daha fazla cinsel tacize maruz kalmaktadırlar: Bu hususun nedeninin gerek cinsellikle doğrudan bağlantılı olması ve yaşlıların daha korunmasız olmalarına karşın kendilerine cinsellik bakış açısıyla bakılmaması, suçlu kimseler için yeterince genç potansiyel mağdurun olması, toplumun büyük çoğunluğunun genç nüfus kesimini oluşturması, çarpık şehirleşme nedeniyle gençlerin çok kozmopolit, denetimsiz, korunmasız bir ortamda yaşamaları ve toplumda genelde bekar ve genç kimselerin tacizinin kınanmaması-hoş, tolere edilebilir ve bir erkeklik gösterisi-ispatı biçiminde algılanması da bunun nedenleri arasında sayılabilir.

Cinsel tacizin mağdurları, anne-baba ve eşe nazaran diğer kişiler olarak daha çok sayıya ulaşmaktadırlar. Aile dışı fiziki şiddette de baba ve eş dışındakiler daha çok şiddete maruz kalıyorlar. Yine bunun en önemli nedenleri, mağdurların yaşlarının küçüklüğüne ilişkin yukarıda belirtilenlerle birlikte, örf ve adet gereği ve cinsel tacizde bulunanlar arasında (hatta cezaevlerinde dahi) evli kimselerle anne-babaya yönelik cinsel tacizin toplumda kötü karşılanması, anne/babaya tacizin hem hukuken hem hukuk dışı tepkiler açısından daha riskli olması, bu kimselerin kendini koruma imkanlarının daha çok olması, yaşlarının büyük olması nedeniyle büyük genç nüfusa oranla çekici görünmemeleri, Anne-baba veya eşlerin daha çok şikayetçi olmaları ve bu eylemin duyulmasından çekinmemeleri-utanmamaları, kolluğun bu kimseler mağdur olduğunda daha çok duyarlı olması ve anne-baba veya eşlerin bu tür fiillerin gerçekleşme olanağının yüksek olduğu ortamlarda daha çok bulunmaları gösterilebilir.

**Kaynaklar**

- Agresti Alan, (1990); *Categorical Data Analysis*, New York: John Wiley & Sons.
- Andersen Erling, (1997); *Introduction to the Statistical Analysis of Categorical Data*, Springer-Verlag Berlin.
- Everitt Brian, (1996); *Making Sense of Statistics in Psychology*, New York: Oxford Uni. Press.
- Everitt, B.; Dunn, G.(1992); *Applied Multivariate Data Analysis*, New York: Oxford Uni. Press.
- Hair J., Anderson R., Tatham R., Black W., (1998); *Multivariate Data Analysis*, USA: Prentice-Hall, Inc.
- Hosmer D., Lemeshov S., (2000), *Applied Logistic Regression*, New York: John Wiley & Sons.
- Johnson Dallas, (1998); *Applied Multivariate Methods For Data Analysis*, USA: Brooks/Cole Publishing Company.
- Horton J. N., Laird M. N., (2001); *Maksimum Likelihood Analysis of Logistic Regression Model with Incomplete Covariate Data and Auxiliary Information*: <http://www.biostat.harvard.edu/~horton/biometrics.pdf>
- Powers D., Xie Y., (2000); *Statistical Methods For Categorical Data Analysis*, London: Academic Press.
- Rush Sloan, *Logistic Regression: The Standard Method of Analysis in Medical Research*: <http://trinity.edu/departments/mathematics/studpapers/s3.pdf>
- Sharma Subhash, (1996); *Applied Multivariate Technique*, New York: John Wiley & Sons.

**“TÜRKİYE’DE AİLE İÇİ ŞİDDET – 2006”  
ARAŞTIRMASI BAĞLAMINDA TÜRKİYE’DE AİLE İÇİ  
ŞİDDETTE MAĞDURA İLİŞKİN VERİLERİN  
CEZA HUKUKU AÇISINDAN DEĞERLENDİRİLMESİ\***

*Ali Kemal YILDIZ\*\**

**Özet**

“Türkiye’de Aile İçi Şiddet 2006” adlı alan araştırması veri sonuçları ele alınıp incelendiğinde ilk göze çarpan sonuç, erkeklerin de nadiren aile içi şiddete maruz kaldıkları görülmekle birlikte, aile şiddetin asıl mağdurları kadınlar ve çocuklardır. Erkekler daha çok çocukluk döneminde aile içi şiddet mağduru olmaktadır. Diğer taraftan aile içi şiddet açısından etkili olmakla birlikte, eğitilmiş olmak, gelir durumunun iyi olması gibi durumlarda da aile içi şiddetin görülme oranı azımsanmayacak kadar yüksektir. Aile içi şiddetin türü olarak dayak ve kötü muamele ilk sıralarda yer almakla birlikte; cinsel nitelikli şiddet ve özgürlüğün kısıtlanması sıkça rastlanan şiddet türleri olarak ortaya çıkmaktadır. Geçtiğimiz yıllarda mevzuatımızda çeşitli yasal değişiklikler (Ailenin Korunmasına Dair Kanun, Türk Ceza Kanunu, Ceza Muhakemesi Kanunu gibi) ve uygulamaya ilişkin çalışmalar yapılmakla birlikte bunların yeterli düzeyde olduğunu söylemek mümkün görünmemektedir. Uğradığı şiddet nedeniyle şikayet başvurusu yapanların bir kısmı da bu başvurusunu daha sonra geri almaktadır. Bu başvuruların geri alınmasında ise yine aile içi şiddet, terk edilmek, çevrenin baskısı gibi faktörler önemli rol oynamaktadır. Bu konuda öncelikle aile içi şiddetle ilgili eğitim çalışmalarının yaygınlaştırılarak ve artırılarak devam etmesi gerekmektedir.

**Résumé**

Les résultats de la recherche sur la “Violence domestique en Turquie 2006” montrent de toute évidence que les hommes subissent rarement de la violence domestique, et que les femmes et les enfants en sont les victimes principales. Les hommes en souffrent plus

\* Bu araştırmaya temel oluşturan anketlerin yapılmasındaki yardımları için , İstanbul Üniversitesi, Kadir Has Üniversitesi, İstanbul Ticaret Üniversitesi, Yeditepe Üniversitesi ve Dokuz Eylül Üniversitesi Hukuk Fakülteleri öğrencilerine teşekkürlerimi sunuyorum.

\*\* İstanbul Üniversitesi Hukuk Fakültesi Ceza ve Ceza Usul Hukuku Öğretim Üyesi.

généralement pendant leur enfance. D'autre part, la fréquence des violences domestiques n'est pas du tout négligeable dans les milieux culturellement et économiquement favorisés, bien qu'ils en soient des facteurs effectifs. Les coups et mauvais traitements se trouvent être les manifestations de violence domestique les plus fréquentes, suivies de la violence sexuelle et des séquestrations. La législation concernée (la loi relative à la protection de la famille, le Code pénal, le Code de procédure pénale, etc.) et son application ont été récemment modifiées mais il n'est pas possible d'évaluer l'efficacité de ces réformes. Une partie des victimes de ce type de violence et qui portent plainte, la reproduisent. La violence domestique, l'éclatement de la famille et les pressions du milieu ambiant jouent un rôle important. Il faut en premier lieu continuer les recherches et les développer quantitativement et qualitativement.

## I. GİRİŞ

Bu tebliğin kaynağını, İstanbul Üniversitesi<sup>1</sup> ve Uludağ Üniversitesi'nde<sup>2</sup> görevli, benim de dahil olduğum altı öğretim üyesi tarafından gerçekleştirilen "Türkiye'de Aile İçi Şiddet Araştırması 2006" adlı alan araştırmasından<sup>3</sup> elde edilen ve 22-23 Mayıs 2006 tarihinde gerçekleştirilen "Fransızca Konuşan Kriminologlar Derneği Kolokyumu"nda Sunulan veriler oluşturmaktadır. Araştırmada elde edilen veriler, projeye katılanlar tarafından farklı yönlerden ele alınıp değerlendirilmiştir. Bu çalışmada ise, araştırma sonucunda mağdura ilişkin elde edilen veriler ele alınacak ve bu bağlamda mevzuatımız irdelenecektir.

## II. AMAÇ, GEREÇ ve YÖNTEM

"Türkiye'de Aile İçi Şiddet (2006)" adlı alan araştırması, ülkemizde aile içi şiddete ilişkin verileri saptamak, şiddet mağdurlarının ve faillerinin özelliklerini belirlemek, ankete katılan kişilerin aile içi şiddet ve bağlantılı konularda düşüncelerini elde etmek amacıyla yapılmıştır.

Anket soruları tarafımızdan hazırlandıktan sonra anketin yapılmasında İstanbul Üniversitesi, Kadir Has Üniversitesi, İstanbul Ticaret Üniversitesi, Yeditepe Üniversitesi ve Dokuz Eylül Üniversitesi Hukuk Fakülteleri öğrencilerinden yardım alınmıştır. Bu şekilde yaklaşık 4000 anket öğrencilerimize dağıtılmış ve bunların 1304 tanesi geri dönmüştür.

<sup>1</sup> Prof. Dr. Füsün Sokulu-Akıncı, Doç. Dr. Yener Ünver, Yard. Doç. Dr. Ali Kemal Yıldız

<sup>2</sup> Prof. Dr. Nazan Bilgel, Prof. Dr. Serpil Aytaç, Doç. Dr. Nuran Bayram

<sup>3</sup> Alan Araştırmasından elde edilen sonuçların tamamı için bkz.: Kolokyum kitabında yayınlanacak olan "Türkiye'de Aile İçi Şiddet Araştırması – 2006" başlıklı çalışma.

Anket sorularının yanıtlanması yöntemi olarak, kendisine anket sorusu verilen öğrencinin, anketi yanıtlayacak kişi ile yüz yüze görüşmek suretiyle bu anket sorularının yanıtlanması istenmiştir. Anketi yapan öğrenciler yarıyıl tatili sırasında ailelerinin yaşadıkları il, ilçe veya köylerde anketleri yapmışlardır. Bu şekilde anketler Türkiye’nin bütün bölgelerinde, hemen hemen bütün şehirlerinde yapılmıştır. Anketlerin bir kısmı köy ve kırsal alan gibi yerleşim yerlerinde yapılırsa da ağırlıkla il ve ilçe merkezlerinde yapılmıştır.

Bu şekilde toplanan veriler SPSS 12.00 programına girilmiş ve analize tabi tutulmuştur. Verilerin analiz edilmesinde frekans tablolarına ve çapraz tablolara yer verilmiştir.

### III. ANKETTE ELDE EDİLEN VERİLER ve BU ÇERÇEVEDE MAĞDURA İLİŞKİN ÖZELLİKLER

Analize tabi tutulan 1304 ankette ortaya çıkan **mağdurla ilgili verileri** şu şekilde belirtebiliriz:

**1. Ankete katılanlar yaşı:** Yaptığımız anketi cevaplayanların yaşı 10 ile 83 arasında değişmektedir. Ankete katılanların büyük çoğunluğunu 33 yaş ve altı genç nüfus oluşturmaktadır. Ankete katılanların yaklaşık %42 si 22 yaş altında, %22 si 23-33 yaş arası, %19 u 34-44 yaş aralığında ve %17 si 45 yaş üstüdür.

**2. Katılanların cinsiyeti:** Ankete katılanların %43 erkek, %57 si ise kadındır.

**3. Eğitim Durumları:** Ankete katılanların %2,2’si okuma yazma bilmiyor, % 1,9’u okur yazar, %12’si ilkokul, %7’si ortaokul, % 28’i lise, % 47’si üniversite mezunu ve % 2’si lisansüstü eğitim görmüştür.

**4. Aile içi fiziksel şiddete uğrama oranı:** Anket sonuçlarına göre, **katılanların % 28’i (344 kişi) bizzat aile içi şiddete maruz kaldığını belirtmiştir.** Bu sonuçlar gerek Türkiye gerekse yabancı ülkelerde yapılan alan araştırma sonuçlarıyla benzerlik göstermektedir. Elbetteki araştırmanın yapıldığı bölge, ankete katılanların eğitim durumu, sosyal ve ekonomik koşulları vb. durumlar elde edilen sonuçları da etkilemekteyse de bu sonuçlar çok büyük farklar göstermemekte ve aile içi şiddet olgusu gerek Türkiye gerek bütün Dünyada henüz çözümü bulunamamış ve engellenmesi konusunda büyük başarı gösterilememiş bir sorun durumundadır.

**5. Cinsiyete göre aile içi şiddete uğrama oranı:** Aile içi şiddet mağduru olan **kadınların oranı % 72,6 iken, erkeklerde % 27,4 olarak ortaya çıkmıştır.**



**mıştır.** Görüldüğü üzere, aile içi şiddete uğrayanların büyük bir çoğunluğunu kadınlar oluşturmaktadır. Her ne kadar ankete katılanların çoğunluğunu kadınlar (% 56,7-736 kişi) oluşturmaktaysa da, kadın ve erkeklerin kendi oranları içerisinde de kadınların daha fazla şiddete maruz kaldıkları görülmektedir.

**6. Yaşa göre aile içi şiddete uğrama oranı:** Yaş grupları açısından en çok mağdur olanların %30,3 ile 22 yaş altı olduğu saptanmıştır.

**7. Öğrenim durumuna göre aile içi şiddete uğrama oranı:** Öğrenim durumları açısından en çok aile içi şiddete maruz kalanların % 40,2 ile Üniversite mezunu oldukları ve % 24,2 ile lise mezunu oldukları görülmektedir. Aslında bu durum eldeki veri grubu için doğal bir sonuç olabilir. Zira ankete katılan kişilerin % 47'si (610 kişi) üniversite ve % 28'i (363) lise mezunudur.

**8. Yapılan mesleğe göre aile içi şiddete uğrama oranı:** Mesleklere göre en yüksek mağdur olma oranının % 48,4 ankette belirtilmemiş olan meslek gruplarına ait olduğu; ikinci sırayı ise, % 28,2 ile ev kadınlarının oluşturduğu görülmektedir. Ankete katılanların büyük çoğunluğunun genç olması, yine bunların önemli bir çoğunluğunun öğrenciler ve yahut da henüz meslek sahibi olmamış kişilerden oluştuğu göz önünde tutularak bir gruplandırma yapılacak olursa, aile içi şiddet mağduru gruplandırmasında ilk sıralamayı ev kadınlarının aldığını söylemek yanlış olmayacaktır.

**9. Gelir durumu aile içi şiddet oranı:** Anket sonuçlarına göre, ailenin gelir seviyesi ile aile içi şiddetin yaşanma oranı arasında ters bir orantı bulunduğunu söylemek yanlış olmayacaktır. **Ailenin gelir seviyesi arttıkça aile içi şiddetin yaşanma oranı da düşmektedir.** En çok şiddet mağduru olanların (% 26,4) ailesinin maddi geliri 0-300 YTL arasında; en az şiddet mağduru olanların (% 4,6) ailesinin maddi geliri 2000 YTL ve üzeridir. Bu durum şiddet mağduru olmanın gelir düzeyi düşük gruplarda daha fazla olduğunu göstermektedir. Diğer bir ifade ile, ekonomik düzeyi düşük gruplarda şiddete maruz kalma durumu daha yaygındır.

**10. Yaşanılan bölgeye göre aile içi şiddetin görülme oranı:** Aile içi şiddete maruz kalanların oranı, ankete katılanların oranına paralel olarak şehir – ilçe merkezi ağırlıklı (% 90,3) olarak ortaya çıkmaktadır. Ancak bu oran okunurken ankete katılanların da büyük bir çoğunluğunun şehir-ilçe merkezinden olması (% 91,8) gözden uzak tutulmamalıdır.

**11. Medeni duruma göre aile içi şiddete uğrama oranı:** Anket sonuçlarına göre, en yüksek aile içi şiddet mağduru oranını eşiyile birlikte yaşayan kadınlar oluşturmaktadır.

**12. Maruz kalan aile içi şiddetin türü:** Aile içi şiddete maruz kalanlardan % 66,1’i dayaa, % 13,6’sı kötü muameleye, % 9,7’si özgürlüğün kısıtlanmasına % 7,9’u cinsel nitelikli eylemlere, % 2,1’i diđer kötü muamelelere, % 0,6’sı da zorla ev ve dışarıda çalıştırılmaya maruz kaldıklarını belirtmişlerdir. Aile içi şiddete tanıklık açısından da benzer bir orantı görülmektedir.

**13. Şiddetin Sıklığı:** Mağdurların % 5,9’u yaklaşık her gün, % 11,7’si yaklaşık her hafta, % 24’ü orta sıklıkta, % 30,8’i nadiren, % 27,6’sı da sadece bir veya iki kez aile içi şiddete maruz kalmışlardır. Buna göre ankete katılan kişilerin yaklaşık olarak % 50’sinin düzenli olarak aile içi şiddete maruz kaldıklarını söylemek hatalı olmayacaktır.

**14. Evlilik İçinde Şiddetle Tanışma Zamanı:** Evlilikte şiddete maruz kalanların % 27,7’si evliliğin ilk yılında, % 25,8’i evlilikle birlikte, % 24,5’i 5 yıldan sonra, % 21,9’u 1-5 yıl arasında şiddete maruz kalmışlardır.

**15. Şiddetin Psikolojik Etkisi:** Şiddete maruz kalanların % 32,1’i bunun etkilerini taşımadığını belirtirken, % 32,9’u etkilerini taşıdığını, % 35’i kısmen taşıdığını belirtmiştir. Bu durumda mağdurların yaklaşık %68 in de yaşadıkları şiddetin etkilerinin halen sürmektedir.

**16. Şiddetin Gerekçesi:** Uygulanan şiddetin % 41,1 terbiye, % 36,1 öfke amacını taşıdığı, % 10,6’sının amaçsız ya da amacının bilinmediği, % 5,9’unun ekonomik nedenler olduğu, % 3,2’sinin cinsel talepler ve % 3,2’sinin diđer nedenlerle gerçekleştirildiği belirtilmiştir. Buna göre aile içinde uygulanan şiddetin ağırlıklı amacının terbiye ve öfke amacını taşıdığı görülmektedir.

**17. Uygulanan Aile İçi Şiddeti Şikayet Etme Oranı:** Aile içi şiddet mağdurlarının bu durumu yetkili organlara şikayet etme yüzdesi çok düşük olup, bunların sadece % 11,8’i şikayet etmiş, ancak şikayet edenlerin % 3,5’i bu şikayetini kendisi geri almış, % 1’i zorla vazgeçirilmiş, %72,3’ü bu durum nedeniyle hiç şikayet yoluna başvurmamıştır, % 15,9’u ise şikayet etmeyi düşündüğü halde vazgeçmiştir. Şikayet edenlerin oranının düşük olması nedeniyle, aile içi şiddet eylemini şikayet eden mağdurların özelliklerine ilişkin çok sağlıklı değerlendirmeler yapmak mümkün olmasa da bir genelleme olarak, meslek sahibi ve otuz yaş üzerindeki kimselerin aile içi şiddet eylemlerini soruşturma ve kovuşturma organlarına şikayet etme oranlarının daha yüksek olduğunu söylemek çok hatalı değildir.

**18. Şikayetin Sonucu:** Aile içi şiddet nedeniyle şikayet yoluna başvurulması durumunda, bu eylemlerin % 9,1’i (3 kişi) beraatla, % 30,3’ü (10 kişi) mahkumiyet veya tedbir kararı ile sonuçlanmıştır. Buna karşı % 36,4’ü şikayeti-

ni geri almış, % 24,2'si (8 kişi) sonucu takip etmemiş ve kendisine bildirilmediğini belirtmiştir. Bu sonuçlar dikkate alındığında aile içi şiddete ilişkin şikayetlerin geri alınmaması durumunda şiddeti uygulayan fail açısından belirli bir cezai yaptırıma neden olması olasılığı yüksek görünmektedir.

**19. Şikayet Edilmeyen Durumlarda Bunun Gerekçesi:** Şikayet etmeyenlerin gerekçeleri ise, büyük bir oranda şiddet ve toplumsal baskı korkusudur. Anket sonuçlarına göre, aile içi şiddete uğrayanların % 37,3'ü (91 kişi) aile içi şiddeti uygulayan kişiyi sevdiği için şikayet yoluna başvurmadığını belirmiş olmakla birlikte, geriye kalanlar çocukları için endişe duyduğu için, fiziksel cebirden, terk edilmekten ya da boşanmaktan, komşuların veya akrabaların tavırlarından, töre cinayetinden çekindiği için, ve ekonomik güvencesinin bulunmaması nedeniyle şikayet etmediğini belirmişlerdir.

**20. Mağdurun Şiddet Uygulayanla İlişkisi:** Aile içi şiddet büyük bir çoğunlukla kocalar tarafından karılarına karşı uygulanmaktadır. Aile içinde cebir, şiddet veya cinsel taciz uygulayanların % 45,1'ini eşler, % 19'unu ise babalar uygulamakta iken; annelerde bu oran % 8,9'dur. Yine ilginç olabilecek bir rakam olarak ağabeyler failerin % 4,6'sını oluştururken, ablalar sadece % 0,7'sini oluşturmaktadır. Bu oranlar dikkate alındığında **aile içi şiddeti uygulayanların çoğunluğunu erkekler, aile içi şiddete uğrayanların büyük bir çoğunluğunu da kadınlar oluşturmaktadır.**

#### IV. DEĞERLENDİRME

Aile içi şiddet, sadece ülkemizin bir bölgesi ya da genelinde değil, bütün dünyada önemli bir sorun halindedir. Dünyada aile içi şiddetin görülmediği bir grup ya da ülke bulunmamaktadır. Bu nedenle aile içi şiddet, bütün toplumlar açısından sorun oluşturan bir olgu olarak ifade edilmekte ve kabul edilmektedir<sup>4</sup>. Aile içi şiddet, bir aile bireyinin diğer bir aile bireyine yönelik fiziksel, psikolojik ve cinsel nitelikteki şiddet eylemlerini kapsamaktadır<sup>5</sup>.

Aile içi şiddetin hukuksal yönü yanında psikolojik, sosyolojik, tıbbi vb. yönleri bulunmaktadır ve konu bütün bu yönlerden alınıp değerlendirmeye tabi tutulabilir. Ancak **tebliğ konum itibariyle ortaya çıkan mağdurla ilgi-**

<sup>4</sup> **Wimmer-Puchinger**, Beate; Zum Phänomen der Gewalt in der Familie, in: Schutz vor Gewalt in der Familie, Wien 1997, s. 19.

<sup>5</sup> Bu konuda ayrıntı için bkz.: **Schumacher**, Silvia / **Janzen**, Ulrike; Gewaltschutz in der Familie, Bielefeld 2003, s. 6 vd.

**li sonuçlar özellikle ceza hukuku mevzuatımız açısından ele alınacak, bu konuda uygulanabilecek hükümlerin gösterdikleri özellikler konusunda değerlendirmeler yapılacaktır.**

**1) Baştan belirtmek gerekir ki, 5237 sayılı TCK, kadın-erkek yahut da evli-bekar kadın ayırımına yol açan ve kadına yönelik şiddeti adeta meşru hale getiren, cinsel saldırı suçunda faillerden birisinin mağdurla evlenmesi durumunda cezanın ertelenmesi, kişiyi özgürlüğünden yoksun kılma suçunun evli kadına karşı gerçekleştirilmesinde cezanın artırılması, evlenme vaadiyle kızılı bozma suçu, aile bireylerine karşı kötü muamelelerin soruşturma ve kovuşturmasının şikayete bağlı olması gibi bazı hükümlere yer vermemiş<sup>6</sup> olmasını çok yerinde buluyorum.**

**2) 5237 sayılı TCK’nın “adalet ve kanun önünde eşitli ilkesi” başlıklı 3. maddesi, “Ceza Kanununun uygulamasında kişiler arasında ırk, dil, din, mezhep, milliyet, renk, cinsiyet, siyasal veya diğer fikir yahut düşünceleri, felsefi inanç, milli veya sosyal köken, doğum, ekonomik ve diğer toplumsal konumları yönünden ayırım yapılamaz ve hiçbir kimseye ayrıcalık tanınmaz”** hükmüne yer vermiştir. Ancak bu hüküm öğretide, sadece ceza kanunları açısından değil, bütün kanunlar açısından uyulması gereken genel bir prensip olan eşitlik ilkesinin bulunması gereken yerin Ceza Kanunundan ziyade Anayasa olduğu; bu yüzden de genel bir hukuk ilkesi olarak anayasalarda (1982 Ay. m. 10), uluslararası bildiri (İHEB m. 2, 7) ve uluslararası sözleşmelerde (İHAS m. 14) düzenlenen eşitlik ilkesine TCK’da yer verilmesi gereksiz ve kanun yapma tekniğine de aykırı olması nedeniyle eleştirilmiştir<sup>7</sup>.

<sup>6</sup> Ayrıntısı için bkz.: **Centel**, Nur; Yeni Türk Ceza Yasası ve Kadın, in: Polis Dergisi, Sy.: 44, Nisan-Mayıs-Haziran 2005, s. 66 vd.

<sup>7</sup> Bkz.: **Artuk**, Mehmet Emin; Yeni Türk Ceza Kanunu’nun Temel İlkeleri, in: Hukuk ve Adalet, Yıl: 2, sy. 5, Nisan 2005, s. 16; **Artuk**, Mehmet Emin; Yeni Türk Ceza Kanunu’nun Genel Hükümlerine İlişkin Düşünceler, in: Ceza Hukuku Reformu Sempozyumu, Legal Hukuk Dergisi –Ceza Hukuku Özel Sayısı-, Ağustos 2005, Yıl 3, sy. 32, s. 2763-2764; **Artuk**, Mehmet Emin / **Çınar**, Ali Rıza: Yeni Bir Ceza Kanunu Arayışları ve Adalet Alt Komisyonu Tasarısı Üzerine Düşünceler, in: Türk Ceza Kanunu Reformu, İkinci Kitap, -Makaleler, Görüşler, Raporlar-, Ankara 2004, s. 72; **Centel**, Yeni Türk Ceza Yasası ve Kadın, s. 66; **Öztürk**, Bahri: Galatasaray Üniversitesi ve İstanbul Barosu Tarafından Düzenlenen TCK Tasarısı Çalışma Grubu Toplantı Notları, in: Türk Ceza Kanunu Reformu, İkinci Kitap, Makaleler, Görüşler, Raporlar, Ankara 2004, s. 320; **Yarsuvat**, Duygun / **Bayraktar**, Köksal / **Yüzbaşıoğlu**, Necmi / **Bülbül**, Erdoğan / **Kocasakal**, Ümit / **Aksoy**, E. Eylem / **Memiş**, Pınar / **KURT**, Gülşah / **Tansuğ**, Çağla / **Yılmaz**, Didem; Türk Ceza Kanunu Tasarısı Hakkında Galatasaray Üniversitesinin Görüşü, in: Türk Ceza Kanunu Tasarısı, Türk Ceza Hukuku Derneği Toplantısı -10 Temmuz 2004- ve İstanbul Barosu – Türk Ceza Hukuku Derneği Toplantısı -10 Eylül 2004- İstanbul 2004, s. 121-122.

**3) “Haksız tahrik” kurumunun uygulanmasında, “haksız bir fiil” kavramının yorumlanmasındaki hatalar giderilmelidir.** 5237 sayılı TCK’nın 29. maddesi *haksız bir fiilin meydana getirdiği hiddet veya şiddetli elemnin etkisi altında suç işleyen kimsenin cezasında indirime gidilmesini* kabul etmiştir. Ancak uygulamada özellikle aile içinde gerçekleştirilen şiddet eylemlerinde haksız nitelikte olmayan bazı eylemler açısından da bu hükmün uygulanması adalet duygusunu zedelemektedir. Maddede, 765 sayılı Kanunun 51. maddesinde olduğu gibi, fiilin “haksızlık” niteliği vurgulanmıştır. Bundan maksat, bu maddede belirtilen anlamda bir ceza indirim nedeninin uygulanabilmesi için, kendisine karşı suç işlenen kimsenin, bu suçu işleyen kimsede hiddet veya şiddetli elem yaratacak nitelikte “haksız” bir eylem gerçekleştirilmesi gereklidir ve bu kişiye karşı suç işlenmesinin nedeni de bu haksız eylem olmalıdır. Kendisine karşı suç işlenen kimsenin haksız bir eyleminin bulunmaması durumunda, suçu işleyen kişi hakkında haksız tahrik indirim nedeninin uygulanması mümkün değildir. Ancak 765 sayılı TCK’nın uygulandığı dönemdeki tartışma da bu nokta ortaya çıkmış ve Yargıtay bazı kararlarında hiçbir haksız hareketi olmayan kişiye yönelik eylemlerde haksız tahrik indirim nedeninin uygulanmasını kabul etmezken<sup>8</sup>; bazı kararlarında “töre” ya da “namus” cinayetleri olarak adlandırılan kasten öldürme ya da kasten yaralama suçlarında aslında hiçbir haksız hareketi olmayan bir kişiye karşı gerçekleştirilen eylemlere haksız tahrik indirim nedenini uygulamıştır<sup>9</sup>.

8 Örneğin: “*ırzına geçilmiş olması nedeniyle öz kız kardeşini bölgesel gelenekler gereği öldüren sanık lehine tahrikin uygulanmasını gerektirecek, maktüleden gelen haksız bir davranış bulunmamaktadır*” (Y. 1. CD, 01.04.1980, 41-1453); “*Sanık Mehmet’in reşit kızı İnci’nin kendi rızasıyla kaçarak evli ve çocuklu olan maktül ile karı koca gibi birlikte yaşamaları, baba olan sanık Mehmet Açısından ağır tahrik hükmünün uygulanmasını gerektirmeyeceği nazara alınmadan, sanık hakkında ağır tahrik hükmünün uygulanması, yasaya aykırıdır*” (Y. 1. CD, 22.04.2004, 4215-1471) – Kararlar için bkz.: **Parlar**, Ali / **Hatipoğlu**, Muzaffer; Ceza Sorumluluğunu Kaldıran veya Azaltan Nedenler, İstanbul 2005, s. 236); Yine, “*Zorla ırza geçilerek kızlığı bozulduğu için kız kardeşin öldürülmesi olayında erkek kardeş haksız tahrik hükümlerinden yararlanamaz*” (Y. CGK, 23.3.1987, 1-536/133 – Karar için bkz.: **Hakeri**, Hakan; Kasten Öldürme Suçları, Ankara 2006, s. 254).

9 Örneğin: “*sanığın birlikte oturduğu kız kardeşinin, gayri meşru cinsel ilişkiye girdiğini öğrenmesi nedeniyle öldürmesi olayında ağır tahrik bulunduğu kabul edilmiştir*” (Y. 1. CD, 9.12.1992, 2280/2822); “*İlk eşinden ayrılarak başkası ile ilişkiye girmesi üzerine arkadaşları tarafından ‘... kız kardeşinin’ şeklinde sözler işittiği, olay günü de maktuleyi bir taksided yabancı bir erkekle gördüğünden, maktüleden gelen ve tevali eden ve Türk sosyal yaşantısı içinde olumlu karşılanamayacak bu davranışlar, kız kardeş olan sanıkta ağır tahrik oluşturur*” (Y. 1. CD, 12.12.1995, 2973/3666) – Kararlar için bkz.: **Gülşen**, Recep; Türk Ceza Hukukunda Namus ve Töre Cinayetlerinin Cezalandırılabilirliği, in: Sosyolojik ve Hukuksal Boyutlarıyla Töre ve Namus Cinayetleri Uluslar arası Sempozyumu (26-27 Eylül 2003) Diyarbakır 2003, s. 120.

Elbette ki Yargıtay’ın bu tutumu haklı olarak eleştiriye maruz kalmıştır. Bu tür olaylarda kendisine karşı suç işlenen kimsenin, bu suçları işleyen kişilere karşı herhangi bir haksız hareketi bulunmamaktadır. Ancak buradaki sorun mevzuata değil, uygulamaya ilişkin olup, uygulamanın bu yönde değişmesi gerekmektedir<sup>10</sup>. Hem bu maddedeki hem de 765 sayılı TCK’nın 51. maddesindeki indirim nedeni tek başına failin içine düştüğü hiddet veya şiddetli elem değil, haksız bir fiilin meydana getirdiği hiddet veya şiddetli elemdir. Kişilerin haksız bir eylemi bulunmayan kimseye karşı hiddet veya şiddetli elem etkisi altında da olsa işledikleri suçlardan dolayı haklarında uygulanacak cezada bir indirime gitmek mümkün değildir<sup>11</sup>.

**4) 5237 sayılı TCK “töre saikiyle öldürme”<sup>12</sup> eylemini kasten öldürme suçunun cezası ağırlaştırılan nitelikli hali olarak düzenlemiştir.** Ancak bu düzenleme konuya ilişkin tartışmaları ve uygulamadaki sorunları ortadan kaldırmaktan ziyade daha fazla karışıklığa neden olabilecek niteliktedir. Aslında burada gerçekleştirilen planlı bir öldürme eylemi bulunmaktadır. Böyle bir cezaya etki eden neden kabul edilmemiş olsa dahi, bu tür eylemler zaten kasten öldürmenin diğer bir nitelikli hali olan “tasarlama” çerçevesinde ele alınabilir ve bu nedenle ceza artırılabilir<sup>13</sup>.

Bu nitelikli halin “töre saiki” olarak adlandırılması hükümle ulaşılmak amaçla uygun değildir<sup>14</sup>. “Töre saiki” ifadesinin tam olarak neyi ifade ettiği de

---

<sup>10</sup> Belirtmek gerekir ki, Yargıtay’ın haksız bir eylemin bulunmadığı durumlarda haksız tahrik hükümlerinin uygulanamayacağını kabul eden pek çok kararı da bulunmaktadır. Örneğin, “babanın dört çocuğunu öldürdüğü bir olayda, iki-dokuz yaşlarındaki çocukların zihinsel özürülü olmalarının, evde huzursuzluğa sebebiyet vermelerinin, çevreyi rahatsız etmelerinin, okulda başarısız olmalarının, üzüntü kaynağı teşkil edeceğini, ancak haksız bir fiil olarak kabul edilemeyeceği” kabul edilmiştir ( Y. CGK, 25.11.1991, 1-281/324 – Bu ve benzer kararlar için bkz.: **Centel**, Nur / **Zafer**, Hamide / Çakmut, Özlem; Türk Ceza Hukukuna Giriş, 3. Baskı, İstanbul 2005, s. 446, dipnot 278 ve 279).

<sup>11</sup> **Nuhoglu**, Ayşe; Namus İçin Adam Öldürme Suçlarında Haksız Tahrik Uygulaması, in: Maltepe Üniversitesi Hukuk Fakültesi Dergisi (Prof. Dr. Ayferi Göze’ye Armağan) Yıl 2004, sy. 1-2, s. 210.

<sup>12</sup> Ayrıntılı ve genel bilgi için bkz.: **Göztepe**, Ece: “Namus Cinayetlerinin” Hukuki Boyutu: Yeni Türk Ceza Kanunu’nun Bir Değerlendirilmesi, in: Türkiye Barolar Birliği Dergisi, sy. 59, Temmuz/Ağustos 2005, s. 29 vd.

<sup>13</sup> **Bayraktar**, Köksal; Kişilere Karşı İşlenen Suçlar, in: Hukuk ve Adalet, Yıl: 2, sy. 5, Nisan 2005, s. 221.; **Hakeri**, Kasten Öldürme Suçları, s. 253.

<sup>14</sup> Bu konudaki eleştiriler için bkz.: **Centel**, Yeni Türk Ceza Yasası ve Kadın, s. 69; **Ertürk**, TCK’da Kadın Haklarında İleri Adımlar, in: HPD, sy. 2, Sonbahar 2004, s. 48; **İçel**, Kayıhan / **Donay**, Süheyl; Karşılaştırmalı ve Uygulamalı Ceza Hukuku, 4. Baskı, İstanbul 2005, s. 122; **Sarıhan**, Şenal: Kadın Hukuku Açısından TCK Tasarısı, in: HPD, sy. 2, Sonbahar 2004, s. 90.

tartışma konusu olmakta<sup>15</sup> ve “töre” kavramının Türk Dil Kurumu Sözlüğü’ne göre *dar anlamda bir toplumdaki ahlaki davranış biçimlerini ifade etmektedir. Geniş anlamda ise, bir toplumda benimsenmiş gelenek ve görenekleri, genelde ahlaka uygun davranışları ifade ettiği*, bu nedenle de hukuka ve ahlaka aykırı töreden söz etmenin doğru olmadığı belirtilmektedir<sup>16</sup>. Yine öğretilerde bu hükümlerle kastedilenin “namus saikiyle” gerçekleştirilen kasten öldürmeler olduğundan, nitelikli halin, “namus saikiyle” işlenmiş kasten öldürme olarak düzenlenmesinin daha doğru olacağı da belirtilmiştir<sup>17</sup>.

Diğer taraftan, “töre saiki” ve “namus saiki” kavramları birbirinin aynı değildir. Her ne kadar hem namus hem de töre saikiyle öldürmelerde odak noktası, kadının erkeğe dayalı yapı tarafından kontrolü olmakla birlikte; ihtiras cinayeti olarak nitelendirilen “namus saikiyle” öldürmeler, erkeğin kadın üzerindeki iktidarının sürdürülmesi için gerçekleştirilirken; “töre saikiyle” işlenen öldürmeler daha çok feodal yapıda, aşiret içi ya da aşiretler arasında, aşiret sisteminin ve feodal yapının sürdürülmesi için gerçekleştirilmektedir<sup>18</sup>.

Maddenin gerekçesinde açık bir ifade yer almamakla birlikte, “haksız tahrik”e ilişkin 29. maddenin gerekçesi de dikkate alındığında burada kastedilenin namus saikiyle öldürme eylemleri olduğunu söylemek yanlış olmayacaktır. Ancak maddede kullanılan kavram tam olarak bunu karşılamadığından, uygulamada ulaşılmak istenen amaca hizmet edeceğini söylemek mümkün görünmemektedir. Bu durumda ya “töre saiki” yanında “namus saiki”ni de içeren yeni bir tanım yapılmalı ya da “töre saiki” kavramı da maddeden çıkarılarak, söz konusu eylemlerin “tasarlayarak” öldürme kapsamında değerlendirilmesinin sağlanması gereklidir.

Öğretilerde, töre cinayetinin Türkçe sözlükte *“bazı bölgelerde töre kurallarına uymama sebebiyle genellikle genç kız ve kadınların aile meclisi kararıyla yi-*

15 Kavram, çok soyut olduğu, uygulamada zorluklara yol açacağı ve hatta içerisine pek çok değişik eylemin sokulabileceği gerekçesiyle eleştirilmektedir (Bkz.: **Bayraktar**, Kişilere Karşı İşlenen Suçlar, s. 221; **Toroslu**, Ceza Hukuku Özel Kısım, Ankara 2005, s. 35).

16 **İçel/Donay**, Karşılaştırmalı ve Uygulamalı Ceza Hukuku, s. 122.

17 Aynı yönde: **Tezcan**, Durmuş / **Erdem**, Mustaruf Ruhan / **Önok**, Murat; 5237 Sayılı Türk Ceza Kanunu’na Göre Teorik ve Pratik Ceza Özel Hukuku, Ankara 2006, s. 127.

18 **Pervizat**, Leyla, Namus Cinayetleri, in: [http://www.ucansupurge.org/index.php?option=com\\_content&task=view&id=2782&Itemid=71](http://www.ucansupurge.org/index.php?option=com_content&task=view&id=2782&Itemid=71) - 22.08.2006; Bu konuda ayrıca bkz.: Khan, Tahira; Namus Cinayetleri: Tanımına ve İçeriğine Bir Bakış, in: Kadına Yönelik Cinsel Şiddete Karşılaştırmalı Hukuk Yaklaşımı (İstanbul Barosu Kadın Hakları Uygulama Merkezi – Yayın No. 1), s. 122 vd.

*ne aileden biri tarafından öldürülmesi” olarak tanımlandığı<sup>19</sup>; uygulamada da aile ileri gelenlerinin rızası alınmaksızın, özellikle genç kız ve evli kadınların karşı cinsle ilişki kurması, evlenmesi veya kaçması gibi olayların aile onurunu kırdığı gerekçesiyle, aile meclisi kararı ile bu kız veya kadınların öldürülmesi kararı alınarak, bu kararın çoğunlukla ailenin erkeklerinden biri icra edildiği<sup>20</sup> gerekçesiyle maddedeki nitelikli halin ancak bu tür durumlarda uygulanabileceği, buna karşı “namus cinayetleri” olarak adlandırılan ve aslında bireysel nitelikte olan ve aile meclisi kararının bulunmadığı durumlara bu fıkradaki nitelikli halin değil; eğer koşulları varsa tasarlama hükümlerinin uygulanabileceği belirtilmiştir<sup>21</sup>. Düzenlemede kullanılan ifadenin böyle bir kavram karışıklığına neden olacağını kabul etmekle birlikte, kanun koyucu kasten öldürmenin “töre saikiyle” işlenmesini nitelikli hal olarak kabul ederken, mağdurun öldürülmesine ilişkin kararın alınışına ya da eylemin gerçekleştiriliş biçimine değil, kasten öldürme failinin “saikine” önem vererek, failde bu saikin bulunmasını cezaya etki eden ağırlatıcı neden olarak kabul etmiştir. Töre saikiyle işlenen kasten öldürmeler genellikle ve hatta çoğunlukla aile meclisinin kararı bağlamında gerçekleştiriliyor olsa dahi, madde olmayan bir sınırlama ile bu biçimde gerçekleşmeyen töre saikiyle kasten öldürmelerde bu nitelikli halin uygulanamayacağını söylemek doğru olmayacaktır. Somut olayda eylemin töre saikiyle gerçekleştirildiğinin saptanması durumunda, bir aile meclisinin kararına dayanmasa dahi bu ağırlatıcı nedenin uygulanabileceği kanısındayım.*

Burada asıl üzerinde durulması gereken bir nokta, maddenin gerekçesinde, töre saiki ağırlatıcı nedeninin uygulanabilmesi için “*somut olayda haksız tahrikin koşullarının bulunmaması gerekir*” açıklamasına yer verilmiş olmasıdır. Bu ifade şekli yanlışlığa neden olmamalıdır. Haksız tahrik indirim nedeninin uygulanması açısından, bir eylemin haksız tahrik oluşturduğundan söz edebilmek için, kendisine karşı kasten öldürme eylemi gerçekleştirilen kişinin “haksız bir eyleminin” varlığı ve kasten öldürmenin bu haksız eylemin oluşturduğu hiddet veya şiddetli elemin etkisi altında işlenmiş olması gerekir. Şayet bu koşullarda işlenmiş bir kasten öldürme eylemi varsa, bu durum bir indirim nedeni olarak uygulanabilecektir. Buna karşı, bir kadının erkek arkadaşıyla görüşmesi, çalışması, aile bireylerinin uygun görmemesine rağmen bir kimseyle evlenmesi gibi esasen hiçbir haksızlık oluşturmayan bir eylemden dolayı ve bu eylemin oluşturduğu hiddet veya şiddetli elemin etkisiyle de olsa kendisine karşı öldürme eyleminin gerçekleştirilmesi durumunda, öldürme eylemini gerçekleştiren kişi hakkında bir indirim nedeni uygulanamaya-

19 **Hakeri**, Kastan Öldürme Suçları, s. 254.

20 **Soyaslan**, Ceza Hukuku Özel Hükümler, 5. Baskı, Ankara 2005, s. 107.

21 **Hakeri**, Kastan Öldürme Suçları, s. 254.



cağı gibi<sup>22</sup>, olayda töre saikinin saptanması durumunda bu durum bir ağırlatıcı neden olarak uygulanacaktır. Aksine bir kabul aynı nedenin hem ağırlatıcı hem de indirim nedeni olamayacağı kuralına aykırı olup, kanun koyucunun tercihini ağırlatıcı neden olması yönünde yaptığı bir nedenin artık bir indirim nedeni olarak kabul edilip uygulanması mümkün değildir<sup>23</sup>.

**5) TCK'nın "intihara yönlendirme" suçunu düzenleyen 84. maddesinin son fıkrasında yer alan "...cebir veya tehdit kullanılmak suretiyle kişileri intihara mecbur edenler kasten öldürme suçundan sorumlu tutulurlar" hükmü aile şiddet açısından çok önemli ve yerinde bir hükümdür.** Maddenin gerekçesinde, *aslında burada kişinin kendisinin araç olarak kullanılmak suretiyle gerçekleştirilen bir kasten öldürme suçu var olup, dolaylı failliğin özel bir şekli düzenlendiği* belirtilmiştir<sup>24</sup>. İntihar eylemlerinin nedenlerinin araştırılması sırasında bu madde özellikle göz önünde tutulmalı ve maddenin etkin hale gelmesi sağlanmalıdır.

**6) Kasten yaralama suçunun üstsoya, altsoya, eşe veya kardeşe karşı işlenmesi, şikayet aranmaksızın cezanın artırılmasını gerektiren nitelikli hal olarak kabul edilmiştir ve cezanın ağırlaştırılmasını gerektiren bu neden, fik-**

<sup>22</sup> Aynı yönde, **Nuhoğlu**, Namus İçin Adam Öldürme Suçlarında Haksız Tahrik Uygulaması, s. 210.

<sup>23</sup> **Öztürk**, Bahri / **Erdem**, Mustafa Ruhan; Uygulamalı Ceza Hukuku ve Emniyet Tedbirleri Hukuku, 8. Bası, Ankara 2005s. 199; Şen, Yeni Türk Ceza Kanunu Yorumu, I, s. 261; Tezcan/Erdem/Önok, Ceza Özel Hukuku, s. 127.

<sup>24</sup> Yargıtay Ceza Genel Kurulu, 765 sayılı TCK'nın yürürlükte olduğu dönemde, kocası tarafından kendisine kötü muamelede bulunulan ve müessir fiil uygulanan kişinin intihar etmesi olayında, meydana gelen intihar eylemiyle sanığın sabit olan müessir fiili arasında nedensellik bağı bulunmadığı gerekçesiyle, sanığın kasten öldürmekten mahkumiyetine karar veren Yerel Mahkeme kararının bozulmasına oy çokluğuyla karar vermiştir. Karşı oy (üye A. Sadır Selçuk) gerekçesinde ise, "ölü muayene ve otopsi zabıt varakasının tetkikinden maktulenin çeşitli yerlerinden 20 ekimoz bulunduğu anlaşıldığı tanık beyanlarından da sanığın maktuleyi devamlı surette dövdüğü, canından bezdirdiği, eve hapsettiği maruz kaldığı bu çeşit muamelelerden kurtulmak için maktulenin canına kıydığının belirgin bir şekilde ortaya çıkması nedeniyle müessir fiil ile ölüm olayı arasında dolaylı bir irtibat bulunduğu kabulü gerektiği bu nedenle ölümün TCK.nun 452/2. maddesinin müeyyideye bağlanan '...failin iradesinden hariç ve gayrimelhuz esbabın müessir fiile inzimami' nedeniyle meydana geldiğinin kabulünde zorunluluk bulunduğu" belirtilmiştir (Y. CGK, 12.05.1980, 1-161/206 – Karar ve karşı oy için bkz.: **Savaş**, Vural / Mollamahmutoğlu, Sadık; Türk Ceza Kanununun Yorumu, C. 4, Ankara 1995, s. 4373 vd.). **Kanımca 84. maddenin son fıkrasındaki düzenleme karşısında intihar eylemiyle sürekli uygulanan cebir ve tehdit arasında bir ilişkinin saptanması durumunda bu hükmün uygulanması gerekecektir.**

radaki diğer hallerle birlikte uzlaşma dışında tutulmuştur. **Bu hükmün bu şekilde muhafaza edilmesi gerektiği kanısındayım.** Uygulamanın da talepleri doğrultusunda 2006 yılında hazırlanan değişiklik tasarısında, bu fıkra hükmünün de şikayete bağlı olması öngörülüyordu, ancak böyle bir değişiklik gerçekleşmediği gibi, 06.12.2006 tarih ve 5560 Sayılı “Çeşitli Kanunlarda Değişiklik Yapılmasına İlişkin Kanun”un (RG: 19.12.2006, Sayı 26381) 24. maddesi ile CMK’nın 253. maddesinde yapılan değişiklik gereğince kasten yaralama eylemini uzlaşmaya tabi kılan değişiklikte de 3. fıkra hükmü uzlaşma dışı tutulmuştur.

Aile içinde gerçekleştirilen şiddet eylemlerinin soruşturulması ve kovuşturulmasında şikayet koşulunun aranmamasının daha doğru olduğu düşüncesindeyim. Zira, aile içinde gerçekleşen bu eylemlerde zaten çok basit nitelikteki yahut da tekrarlanmayan eylemlerin soruşturma ve kovuşturma organlarına yansması pek mümkün olmamaktadır. Ayrıca re’sen soruşturulan ve kovuşturulan suçlarda konuya sadece soruşturmanın başlaması açısından değil, muhakemenin bütünü açısından bakmak gereklidir. Gerek yaptığımız anket sonuçları, gerekse benzer anket sonuçları dikkate alındığında mağdurların pek çoğu ya aile içi şiddeti baştan itibaren şikayet etme konusunda çok çekingen davranmaktadırlar ya da şikayet etseler bile bir şekilde daha sonra bu şikayetlerini geri almaktadırlar. Yahut da buna yönelik yeniden şiddete maruz kalmaktadırlar. Dolayısıyla bu tür eylemlerin re’sen soruşturulması ve kovuşturulması bu düzenlemelerle ulaşılmak istenen amaca daha uygundur.

**7) TCK, kasten öldürme, kasten yaralama, eziyet vb. suçlarda suçun eşe karşı işlenmiş olması cezanın ağırlaştırılmasını gerektiren nitelikli bir hal olarak kabul edilmiştir.** Dolayısıyla aile içi şiddet eylemlerinde bu suçların cezaları ağırlaştırılmış olarak uygulanacaktır.

**8) 5237 Sayılı TCK, 96. maddesinde “eziyet” suçunu, “bir kimsenin eziyet çekmesine yol açacak davranışları” olarak düzenlemiştir. Belirsiz ve hükmün uygulanmasını çok zorlaştıracak olan bu tanımın netleştirilmesi ve uygulanabilir hale getirilmesi gereklidir.** İşkence, tahkir, kasten yaralama gibi eylemlerden farkı ve hangi eylemi suç haline getirdiği tam olarak anlaşılamayan<sup>25</sup>; bu nedenle de genel olarak kanunilik ve özellikle de “belir-

<sup>25</sup> **Artuk/Çınar**, Yeni Bir Ceza Kanunu Arayışları ve Adalet Alt Komisyonu Tasarısı Üzerine Düşünceler, s. 80. Öğretide bu suçun ayırt edici özelliğinin sistematik, süreklilik gösteren hareketlerden oluşması olduğu ve örneğin vücut dokunulmazlığına yönelik ani hareketlerin kasten yaralama suçunu oluşturacağı belirtilmektedir (**Soyaslan**, Ceza Hukuku Özel Hükümler, s. 159; **Üzülmez**, İlhan; in: Yeni Türk Ceza Kanunu’nda İşkence ve Eziyet Suçu, Hukuk ve Adalet, Yıl: 2, sy. 5, Nisan 2005, s. 244).

lilik” ilkesine tam uyduğu söylenilemeyecek olan<sup>26</sup> bu düzenleme, madde gerekçesine bakılırsa “işkence” niteliğindeki eylemlerin herkes tarafından yapılmasını yaptırım altına almaktadır<sup>27</sup>. Ancak madde metninden tam olarak bu yönde bir sonuç çıkarmanın mümkün olmadığı kanısındayım. Sözgelimi, uygulamada eziyet suçuyla, TCK’nın 232. maddesinde düzenlenen “kötü muamele” suçlarının, eylemin aile içinde gerçekleştirilmesi gerektiği dışında hangi hallere özel olarak uygulanabilecekleri sorun oluşturabilecektir.

9) TCK’nın 99/6. maddesinde, mağduru olduğu bir suç sonucu gebe kalması halinde, hamileliğin yirmi haftayı geçmemiş olması ve kadının rızası bulunması koşuluyla gebeliği sona erdiren hekime ceza verilmeyeceği düzenlenmiştir. **Esas olarak yerinde olan bu düzenlemenin, kadının suç sonucu gebe kalması açısından netleştirilmesi gereklidir.** Aksi halde iyi niyetle konulmuş ve olması gereken bir hüküm, kötüye kullanmaya elverişli bir nitelik taşıyacaktır. Kadına karşı suç işlendiğinin ispatına ilişkin muhakeme sürecinin sonlanmasının beklenmesi, maddeyi uygulanamaz hale getirecek olmakla birlikte; en azından kadına karşı gerçekleştirilmiş bir suç bulunduğuna ilişkin kuvvetli bir şüphenin varlığının mevcut veriler çerçevesinde yargı kararıyla saptanmasına ilişkin bir sistem oluşturulmalıdır.

10) **“Cinsel suçlar” TCK’nın 102 vd. “cinsel dokunulmazlığa karşı suçlar” başlığı altında düzenlenmiştir. Bu başlığa rağmen, uygulamada bu suçlarla korunan hukuksal değer “cinsel dokunulmazlık” değil, “cinsel özgürlük”<sup>28</sup> olduğu gözden uzak tutulmamalıdır.** Cinsel suçların koruduğu hukuki yarar, bu suçun mağdurunun şerefi, maddi ya da manevi anlamda vücut bütünlüğü olmadığı gibi, genel anlamda ahlak ya da aile düzeni de olmayıp, doğrudan doğruya kişilerin cinsel nitelikli davranışlarda bulunma konusundaki özgürlüğüdür<sup>29</sup>.

Nitelikli cinsel saldırı suçunun düzenlendiği 102. maddenin 2. fıkrasında suçun eşe karşı işlenmiş olması durumunun soruşturulması ve kovuşturulması

26 **Toroslu**, Nevzat / **Ersay**, Yüksel; Kanunlaşmaması gereken Bir Tasarı, in: Türk Ceza Kanunu Reformu, İkinci Kitap, –Makaleler, Görüşler, Raporlar-, Ankara 2004, s. 16; **Özbek**, TCK İzmir Şerhi, 2. Baskı, Ankara 2005, s. 159.

27 **Soyaslan**, Ceza Hukuku Özel Hükümler, s. 149.

28 Bu konuda bkz.: **Toroslu**, Ceza Hukuku Özel Kısım, Ankara 2005, s. 56; **Ünver**, Yener; Özellikle Cinsel Suçlar Alanında Olmak Üzere, Kadınlarla İlgili Ceza Hukuku Normlarındaki Değişim ve Türkiye’deki Durum, in: Adalet Yüksekokulu 20. Yıl Armağanı, İstanbul 2001, s. 295; yine **Ünver**, Yener; Tanımlanan Cinsel Suçlara Adli Tıbbi Yaklaşım, 12. Adli Tıp Günleri-Paneller ve Poster Sunumları, (Antalya/28 Eylül-2 Ekim 2005), s. 101.

29 **Tezcan/Erdem/Önok**, Ceza Özel Hukuku, s. 219.

mağdurun şikayetine bağlı kılınmıştır. Öncelikle maddede eşe karşı cinsel saldırı suçunun suç oluşturacağına açık bir biçimde düzenlenerek bu konuda öğreti ve uygulamada 765 sayılı TCK’nın yürürlükte olduğu dönemde var olan tartışmaların<sup>30</sup> sona erdirilmesi yerinde olmuştur. Cinsel saldırı suçunun koruduğu hukuksal yarar, kişinin cinsel yaşamını istediği gibi düzenleme özgürlüğü olduğuna göre, bu konuda evliliği kabul etmiş eş açısından istisnai bir durum yaratılamaz. Evlilik içinde eşlerden birisinin cinsel ilişkiyi istememesinin diğer eş açısından doğuracağı hak ancak bu nedenle boşanmayı isteme olabilecektir. Ancak bu konuda Kanunun düzenlemesinin doğru bulunmadığı yönü, cinsel saldırı suçunun eşe karşı gerçekleştirilmesinin şikayete bağlı olarak kovuşturulmasının kabul edilmesidir. Sadece Türkiye’de değil bütün Dünyada özellikle evli kadınların maruz kaldıkları cinsel suçları yetkili organlara bildirmelerinde bir çekingenlik bulunmaktadır. Kolluk ve mahkemelerin bu konudaki tutumları da eleştirilere konu olmaktadır<sup>31</sup>. Eşe karşı gerçekleştirilen zorla cinsel ilişki zaten bir şiddeti içermektedir. Bu eylemin şikayete tabi kılınmasının sonucu olarak eşe karşı bu defa şikayetin geri alınması konusunda baskı ve şiddet uygulanması söz konusu olacak ve bu durum bir kısır döngü haline gelecektir. Yani şiddet yeni şiddete neden olabilecektir.

Diğer taraftan bu düzenleme açısından sorun oluşturabilecek bir durum da cezası yedi yıldan oniki yıla kadar hapis cezasını gerektiren bir suçun soruşturma ve kovuşturmasının şikayete tabi olması ve bunun sonucunda TCK’nın 73/8 ve CMK’nın 253 vd. maddeleri uyarınca uzlaşmaya tabi olmasıydı. Ancak, 06.12.2006 tarih ve 5560 Sayılı “Çeşitli Kanunlarda Değişiklik Yapılmasına İlişkin Kanun”un (RG: 19.12.2006, Sayı 26381) 24. maddesi ile CMK’nın 253. maddesinde yapılan değişiklik gereğince, “şikayete bağlı olsa bile ... cinsel dokunulmazlığa bağlı suçlarda, uzlaştırma yoluna gidilemez” hükmü gereğince artık bu suçta uzlaşma hükümleri uygulanamayacaktır.

Cinsel saldırı konusunda üzerinde durulabilecek son nokta da, eşe karşı gerçekleştirilen “basit cinsel saldırı” eyleminin cezalandırılıp cezalandırılmayacağına

---

<sup>30</sup> Bu konuda bkz.: **Yıldız**, 5237 Sayılı Türk Ceza Kanunu Seminer Notları, İstanbul 2007, s. 216 vd.

<sup>31</sup> Bkz.: **Dönmezer**, Sulhi; Cinsel ve Cinselliğe İlişkin Suçlarda Yeni Trendler, in: Ceza Hukukunun Güncel Kaynakları, C I. 1, İstanbul –tarihsiz-, s. 8; **Sokulu-Akıncı**, Füsün; Kriminoloji ve Viktimoloji Bağlamında Aile İçi Şiddete Genel Bir Bakış, in: Suçla Mücadele Bağlamında Türkiye’de Aile İçi Şiddet –Ülke Çapında Kriminolojik-Viktimolojik Alan Araştırması ve Değerlendirmesi- İstanbul 2004, s. 7-8; **Yıldız**, Ali Kemal; Aile İçi Şiddete İlişkin Ceza Muhakemesi ve İnfaz Hukuku Sorunları, in: Suçla Mücadele Bağlamında Türkiye’de Aile İçi Şiddet –Ülke Çapında Kriminolojik-Viktimolojik Alan Araştırması ve Değerlendirmesi- İstanbul 2004, s. 81-82.

cağı ile ilgilidir. 103. maddede düzenlenen “çocukların cinsel istismarı” olarak kabul edilecek durumları istisna tutarsak, kanun koyucu basit cinsel saldırı suçunda onsekiz yaşından büyük olmak koşuluyla fail ve mağdur açısından bir kısıtlamaya gitmemiştir. Bu nedenle **nitelikli cinsel saldırının eşe karşı gerçekleştirilmiş olması durumunda eylemin şikayete tabi olarak kovuşturulmasının bir sonucu olarak kanun koyucunun eşe karşı gerçekleştirilen basit cinsel saldırı suçunu cezalandırmak istemediği düşüncesine**<sup>32</sup> katılmıyorum. Kanunun bu konuda herhangi bir kısıtlama öngörmemiş olması, suçla korunan hukuksal değer de cinsel özgürlük olduğu dikkate alınırca, basit cinsel saldırı suçunun eşlerden birisi tarafından diğer eşe karşı gerçekleştirilmesi durumunda bu eylemin cezalandırılmasına bir engel bulunmadığı kanısındayım<sup>33</sup>. Zira TCK'nın 102. maddesinin 2. fıkrasında düzenlenen suçun eşe karşı gerçekleştirilmesi halinde soruşturma ve kovuşturma yapılmasının şikayete bağlı olması, sadece bu fıkradaki halin genel olarak re'sen kovuşturulan bir suç olmasına istisna olarak kabul edilmiş bir durumdur ve bu düzenleme, maddenin birinci fıkrasında yer alan basit cinsel saldırı suçunun eşe karşı işlenmiş olmasını engelleyici nitelikte değildir. Kaldı ki cinsel dokunulmazlığa karşı suçların koruduğu hukuksal yarar, bireyin cinsel yaşamını özgürce düzenlemesi olarak kabul edildiğinde, eşlerden birisinin diğerinin rızasına aykırı olarak basit cinsel saldırı niteliğindeki eylemleri gerçekleştirmesinin suç oluşturmayacağı düşünülemez.

**11) Tehdit (TCK m. 106)ve kişiyi hürriyetinden yoksun kılma (TCK m. 109) suçları aile içi şiddetin bir türü olarak çok karşılaşılabilecek nitelikte suçlardır. Uygulamada, bu suçlarda aranan manevi unsur Kanundaki düzenlenişlerine uygun olarak “kast” olarak kabul edilmeli ve bunun dışında bu hükümlerin uygulanmasını engelleyecek “özel kast” aranmamalıdır.** Yargıtay, yeni tarihli kararlarında<sup>34</sup> tehdit suçunda eskiden ara-

<sup>32</sup> Bkz.: **Tezcan/Erdem/Önok**, Ceza Özel Hukuku, s. 221; **Malkoç**, Yeni Türk Ceza Kanununda Cinsel Saldırı Suçları, Ankara 2005, s. 27.

<sup>33</sup> **Ünver**, TCK'da Tanımlanan Cinsel Suçlara Adli Tıbbi Yaklaşım, s. 101; **Meran**, Necati: Yeni Türk Ceza Kanununda Kişilere Karşı Suçlar, Ankara 2005, s. 248.

<sup>34</sup> “Tehdit suçunun manevi ögesi genel kasttan ibarettir. Olayda tasarlanmanın varlığı aranmadığı gibi, saikin de önemi yoktur. // Kavgı sırasında haksız bir fiilin etkisiyle şiddetli öfke ve elem failin iradesini etkileyen bir etken olarak kusur yeteneğinde meydana getirdiği azalma nedeniyle koşulları varsa ancak yasal indirim nedeni olarak kabul edilebilir.” (Y. 4. CD, 5.4.2006, E. 2005/6850, K. 2006/9045 – Karar için bkz.: Kazancı Hukuk Otomasyon Programı, İçtihat Bilgi Bankası - <http://www.kazanci.com.tr/> - 07.10.2006); aynı yönde, “Ancak; tehdit suçunun oluşması bakımından, tehdidin objektif olarak korkutucu ve ciddi bir nitelikte bulunmasının yeterli olduğu, bu sözlerin somut olayda muhatabı üzerinde etkili olup olmamasına bağlı olmayıp, öfkenin suç kastını ortadan kaldırmayacağı ve bu suçta ta-

dığı eylemin “tasarlayarak” gerçekleştirilmiş olması koşulunu aramamakta ve eylemin kasten gerçekleştirilmesini yeterli görmektedir<sup>35</sup>. Kişiyi hürriyetinden yoksun bırakma suçunun manevi unsuru açısından da aynı uygulamanın gerçekleşmesi ve “kast”la gerçekleştirilen özgürlüğü kısıtlama eylemlerinde failin amacı ne olursa olsun suçun oluştuğu kabul edilmelidir. Aksine kabul ve uygulamalar aile içerisinde gerçekleşecek tehdit ve kişiyi hürriyetinden yoksun kılma suçlarının cezalandırılmasını engellemekte ve dolayısıyla bu tür eylemleri failer açısından bir hak haline getirmektedir.

**12) TCK’nın “Aile hukukundan kaynaklanan yükümlülüğün ihlali” suçunun düzenlendiği 233/2. maddesinde hamile eş yanında, **sürekli birlikte yaşadığı ve kendisinden gebe kalmış bulunduğunu bildiği evli olmayan bir kadını çaresiz durumda terk etme eyleminin de cezalandırılmasını yerinde bir düzenleme olarak buluyorum.****

**13) 5271 sayılı CMK, 233 vd. maddelerinde mağdur veya şikayetçinin haklarıyla ilgili düzenlemeler yapmış ve önemli hükümlere yer vermiştir.** Aile içi şiddet mağduru olanlar da bu hükümlerden yararlanabileceklerdir. Bu bağlamda vekili bulunmayan mağdurun kendisine baro tarafından bir avukat görevlendirilmesini isteme; onsekiz yaşını doldurmamış, sağır veya dilsiz ya da meramını ifade edemeyecek derecede malul olur ve bir vekili de bulunmazsa istemi aranmaksızın kendisine vekil görevlendirilmesi hakkı bulunmaktadır. Ayrıca bu haklarının suç mağduru veya şikayetçiye anlatılması ve açıklanması gereklidir (CMK m. 233).

**14) İşlenen suçun etkisiyle psikolojisi bozulmuş çocuk veya mağdur, maddi gerçeğin ortaya çıkarılması açısından zorunluluk gösteren durumlar dışında, bu suça ilişkin soruşturma ve kovuşturmada tanık olarak bir kez dinle-**

---

*sarlama ögesinin de aranmadığı gözetilmeden “sözlerin kızgınlıkla söylendiği” biçimindeki yasal olmayan gerekçeyle beraat kararı verilmesi nedeniyle hükmün bozulmasına ...” (Y. 4. CD, 21.3.2006, E. 2004/8519, K. 2006/7901 – Karar için bkz.: Kazancı Hukuk Otomasyon Programı, İçtihat Bilgi Bankası - <http://www.kazanci.com.tr/> - 07.10.2006); “...Saniğın, müdahilin evde bulunmadığı sırada müdahilin ev telefonunu arayarak, telesekretere “karınıza düzgün konuşmasını öğretin, ayağınızı kıracağım” şeklinde tehdit içeren not bırakmak suretiyle atılı suçu işlediği çözümlü yapılan ses kaseti ve saniğın hazırlık aşamasındaki savunması içeriği ile anlaşıldığı halde, saniğın bu sözleri kızgınlıkla söylediğinden bahisle beraatine karar verilmesi nedeniyle hükmün bozulmasına ...” (Y. 2. CD, 15.9.2005, E. 2004/536, K. 2005/17833 – Karar için bkz.: Kazancı Hukuk Otomasyon Programı, İçtihat Bilgi Bankası - <http://www.kazanci.com.tr/> - 07.10.2006).*

<sup>35</sup> Konuya ilişkin ayrıntı için bkz.: **Yıldız**, Ali Kemal; 5237 Sayılı Türk Ceza Kanunu Seminer Notları, İstanbul 2007, s. 231-232.

nebilir (CMK m. 236/2). Bu hükümle bağlantılı olarak belirtilmesi gereken bir diğer hüküm de, CMK'nın mağdur çocukların dinlenilmesi sırasında görüntü ve ses kaydını zorunlu kılan 52/3-a maddesidir. Bu durumda daha sonra gerekli olması durumunda, çocuğun dinlenilmesine ilişkin ses veya görüntü kaydı üzerinde keşif yapılabilecektir. Bununla birlikte, kayıt zorunluluğunun sadece çocuk mağdurla sınırlı tutulmuş olması doğru olmamıştır. İşlenen suçun etkisiyle psikolojisi bozulmuş olan yetişkin mağdur açısından da böyle bir zorunluluk öngörülmeiydi. Kanunda bu yönde bir zorunluluk bulunmamakla birlikte, uygulamada bu hususun göz önünde bulundurulması ve CMK'nın 52/3. maddesinde yer alan *tanıkların dinlenilmesi sırasında görüntü veya seslerin kayda alınabileceğine* ilişkin hüküm de dikkate alınmak suretiyle, işlenen suç nedeniyle psikolojisi bozulmuş yetişkin mağdurlar açısından da görüntü ve ses kaydı yapılmalıdır.

**15) CMK'nın 58/3. maddesinde yer alan tanığın ses ve görüntü aktarmak suretiyle dinlenilmesine ilişkin hüküm, gerektiği durumlarda aile içi şiddet mağdurları açısından da uygulanmalıdır.** Zaman zaman mağdurun muhakemede dinlenilmesi sırasında faille yüz yüze gelmesi onun açısından ağır psikolojik baskı oluşturabilecektir. Bu tür durumlarda Kanunun öngördüğü teknik olanak kullanılmalıdır.

**16) Mağdur çocukların veya işlenen suçun etkisiyle psikolojisi bozulmuş olan diğer bir mağdurun tanık olarak dinlenmesi sırasında psikoloji, psikiyatri, tıp veya eğitim alanında uzman bir kişi bulundurulur (CMK m. 236).** Burada dikkat edilmesi gereken nokta, **mağdur çocuk veya yetişkin yanında bulunan uzmanın, dinleme öncesinde yapılacak işlem, mahkeme ortamı vb. gibi konularda mağduru aydınlatması gerektiği gibi; dinlenilmesi sırasında da mağdura sorulan sorular, mağdurun yapacağı açıklamalar konusunda gerektiği durumlarda mağdura açıklamalar yapmalı, mağdura yöneltilen sorular konusunda da gerektiği durumlarda müdahale edebilmelidir.** Uzmanın mağdur yanında fiziksel olarak bulunması değil, uzmanlığıyla mağdurun dinlenilme sırasında ikinci bir kez mağduriyete uğramaması konusunda aktif bir faaliyet gösterebilmesi mümkün olabilmelidir. Aksi halde madde tamamen içi boş bir hüküm halini alacaktır.

**17) CMK'nın 76. maddesi “diğer kişilerin beden muayenesi ve vücuttan örnek alınması” başlığı altında bir suça ilişkin delil elde etmek amacıyla, mağdurun vücudu üzerinde dış veya iç beden muayenesi yapılabilmesi, kan veya benzeri biyolojik örneklerle saç, tükürük, tırnak gibi örnekler alınabilmesini ve koşullarını düzenlenmiştir.** Suçlarla ilgili delillerin elde edilmesi ve suçların ispatı bakımından önemli ve

kişinin özgürlüğüne ve beden bütünlüğüne yönelik bir müdahaleyi de gerektirmesi nedeniyle de kanunda düzenlenmiş olması da yerinde olmakla birlikte, bu hükmün delil elde etme amacı dışında kullanılmaması gerektiği gibi, gerekli olup olmadığına bakılmaksızın her olayda başvurulardan bir hüküm halinde de kullanılmaması gereklidir. Zaten yaşadığı olay nedeniyle çoğunlukla travma geçiren mağdurun, suçun ispatı ve maddi gerçeğin bulunması açısından zorunlu olmadığı durumlarda bir de bu tür uygulamalarla yıpratılmaması gereklidir. Yapılmasının zorunlu olduğu durumlarda da işlemin mağdurun onurunu kırarak bir biçimde gerçekleştirilmemesi gereklidir. Diğer taraftan CMK 236. maddesinde çocuk veya işlenen suç nedeniyle psikolojisi bozulmuş mağdurun tanık olarak dinlenilmesi sırasında psikoloji, psikiyatri, tıp veya eğitim alanında uzman bir kişinin bulundurulmasını kabul etmiş olmakla birlikte, **çocuk veya psikolojisi bozulmuş bir mağdurun beden muayenesi öncesinde, sırasında ve sonrasında da psikolojik destek alması olanağı yaratılmalıdır.** Kanunda konu açıkça belirtilmemiş olsa dahi, CMK açısından kıyas mümkün olduğundan, ceza soruşturması ve kovuşturması organları uygulamada bunu hayata geçirebilirler.

**18) CMK’nın 182. maddesi** duruşmanın kısmen veya tamamen kapalı yapılabilmesi olanağını “genel ahlakın veya kamu düzeninin kesin olarak gerekli kıldığı” durumlarla sınırlamakta ve 185. maddesi de onsekiz yaşından küçük olanlarla ilgili olarak muhakemenin zorunlu olarak kapalı yapılması hükmünü getirmektedir. **CMK’nın 182. maddesi hükmü değiştirilmeli, mağdurun ve tanığın korunmasının gerekli kıldığı durumlarda da duruşmanın kapalı yapılabilmesi olanağı kanunda açıkça düzenlenmelidir.**

**19) 5395 sayılı Çocuk Koruma Kanunu**<sup>36</sup> çocukların korunmasına ilişkin önemli hükümler getirmiştir. Kanun, korunma ihtiyacı olan çocuğu, *bedensel, zihinsel, ahlaki, sosyal ve duygusal gelişimi ile kişisel güvenliği tehlike de olan, ihmal veya istismar edilen ya da suç mağduru çocuk* (ÇKK m. 3/1-a,1) olarak tanımladığı gibi, çocuklar hakkında danışmanlık, eğitim, bakım, sağlık ve barınma konularında çocuğu koruyucu ve destekleyici tedbirler uygulanabilmesini öngörmüştür (ÇKK m. 5). Diğer taraftan Kanun, Çocuk Mahkemelerinde görev yapacak hakimlerin “çocuk hukuku alanında uzmanlaşmış, çocuk psikolojisi ve sosyal hizmet alanlarında eğitim almış olan hakimler ve Cumhuriyet savcılarının arasından” atanacaklarını (ÇKK m. 28/1); Cumhuriyet başsavcılıklarında da bir çocuk bürosu kurularak, hakimlerde

---

<sup>36</sup> Çocuk Koruma Kanunu’na ilişkin genel değerlendirme için bkz.: Ünver, Yener; Çocuk Koruma Kanunu, in: Güncel Ceza Hukuku Ve Kriminoloji Çalışmaları, İstanbul 2005, s. 25 vd.



belirtilen niteliklere sahip Cumhuriyet savcısının bu büroda görev yapmasını (ÇKK m. 29) kabul etmiştir. Yine çocuk mahkemelerinde görevlendirilecek hakim, Cumhuriyet savcısı, sosyal çalışma görevlisi, denetimli serbestlik ve yardım merkezi şube müdürlüğünde görevli denetim görevlilerine, çocuk hukuku, sosyal hizmet, çocuk gelişimi ve psikolojisi konularında eğitim verilmesi öngörülmüştür (ÇKK m. 32). Kanun ayrıca, Kanun kapsamındaki çocuklarla ilgili sosyal inceleme raporları hazırlamak, Kanunda öngörülen durumlarda çocuklara gerekli psikolojik desteği sağlamak görevlerini yerine getirmek üzere mahkemelere yeterli sayıda “sosyal çalışma görevlisi” atanması da kabul edilmiştir (ÇKK m. 33 vd.).

**20) 4320 sayılı Ailenin Korunmasına Dair Kanun**, eşlerden birinin veya çocukların veya aynı çatı altında yaşayan diğer aile bireylerinden birinin veya mahkemece ayrılık kararı verilen veya yasal olarak ayrı yaşama hakkı olan veya evli olmalarına rağmen fiilen ayrı yaşayan aile bireylerinden birinin aile içi şiddete maruz kaldığını kendilerinin veya Cumhuriyet Başsavcılığının bildirmesi üzerine, Aile Mahkemesi Hakiminin, kusurlu eş veya aile bireyi hakkında Medeni Kanun’da öngörülenler yanında bu Kanunda gösterilen tedbirlerinde<sup>37</sup> bir ya da birden fazlası yahut da benzeri bir tedbire hükmedebilmesini kabul etmiştir<sup>38</sup>. Eğer şiddeti uygulayan eş veya diğer aile bireyi aynı zamanda ailenin geçimini sağlayan yahut katkıda bulunan kişi ise hakim bu konuda mağdurların yaşam düzeylerini göz önünde bulundurarak daha önce Türk Medeni Kanunu hükümlerine göre nafakaya hükmedilmemiş olması kaydıyla talep edilmese dahi tedbir nafakasına hükmedebilir (m. 1).

<sup>37</sup> Bu tedbirler şunlardır: “a) Aile bireylerine karşı şiddete veya korkuya yönelik söz ve davranışlarda bulunmaması, b) Müşterek evden uzaklaştırılarak bu evin diğer aile bireylerine tahsisi ile bu bireylerin birlikte ya da ayrı oturmakta olduğu eve veya işyerlerine yaklaşmaması, c) Aile bireylerinin eşyalarına zarar vermemesi, ç) Aile bireylerini iletişim araçları ile rahatsız etmemesi, d) Varsa silah veya benzeri araçlarını genel kolluk kuvvetlerine teslim etmesi, e) Alkollü veya uyuşturucu herhangi bir madde kullanılmış olarak şiddet mağdurunun yaşamakta olduğu konuta veya işyerine gelmesi veya bu yerlerde bu maddeleri kullanmaması, f) Bir sağlık kuruluşuna muayene veya tedavi için başvurması.”

<sup>38</sup> “Aile Mahkemesi mağdurların tekrar şiddete uğrama ihtimalini gözönüne alarak başvurusunun hemen ardından tanık yada karşı tarafın dinlenmesine gerek olmadan bu kararı verebilecektir. Şiddete uğrayanların mahkemede şiddete uğrama ihtimallerini kanıtlama yükümlülüğü de bulunmamaktadır.” (Y. 2. HD, 12.7.2004 t., E. 2004/8367, K. 2004/9372 – Karar için bkz.: Kazancı Hukuk Otomasyon Programı, İçtihat Bilgi Bankası - <http://www.kazanci.com.tr/> - 30.11.2007).

Ailenin Korunmasına Dair Kanun<sup>39</sup>, kısa bir süre öncesine kadar tedbir uygulanmasını sadece “kusurlu eş” hakkında kabul etmişti<sup>40</sup>. Dolayısıyla uygulamada kardeşlerden birisinin diğerine şiddet uygulaması durumunda, uygulayanın eş olmaması nedeniyle bu tedbirlere başvurulmuyordu<sup>41</sup>. Ancak **5636 sayılı Kanunun 1. maddesiyle yapılan değişiklik, kusurlu eş yanında “diğer aile bireyi” hakkında da tedbir uygulanması kabul edilmiştir.** Tedbir uygulanmasını sadece eşle sınırlı tutan bu hükümde gerçekleştirilen bu değişiklik yerinde olmuştur.

Belirtmek gerekir ki, Cumhuriyet savcısı da re’sen bu tedbirlere karar verilmesi için Aile Mahkemesi Hakimine başvurabileceği gibi, bu tedbirlerin alınması için yapılacak başvurular ve verilen tedbir kararının yerine getirilmesi için gerçekleştirilen icrai işlemler harca tabi değildir.

Tedbir kararı, Cumhuriyet savcısı tarafından kolluk marifetiyle izlenecek ve uyulmaması durumunda, mağdurun şikayeti aranmaksızın, hakkında tedbir kararı uygulanan aile bireyi hakkında kamu davası açılarak hakkında hapis cezasına hükmedilebilecektir (m. 2). Ancak bu hükmün uygulanabilmesi için, tedbir kararının re’sen ihlal edilmesi gereklidir.

**21) 4721 sayılı Türk Medeni Kanunu da 346-351. maddeleri arasında çocuğun korunması için, hakimin gerekli önlemleri alması, kuruma yerleştirilmesi, velayetin kaldırılması gibi tedbirleri alabilmesi düzenlenmiştir.** Aile içi şiddet durumunda bu hükümlerin de uygulanması söz konusu olabilecektir<sup>42</sup>.

---

39 Kanunun genel değerlendirmesi için bkz.: **Centel**, Nur; Mağdurun Korunmasında Yeni Bir Yaklaşım, in: Prof. Dr. Sahir Erman’a Armağan, İstanbul 1999, s. 115 vd.

40 Kanunun değişmeden önceki bu düzenlemesinin eleştirisi için bkz.: **Erman**, Barış; Ailenin Korunmasına Dair Kanun’un Türk Hukukuna Etkisi, in: Suçla Mücadele Bağlamında Türkiye’de Aile İçi Şiddet – Ülke Çapında Kriminolojik-Viktimolojik Alan Araştırması ve Değerlendirmesi, İstanbul 2003, s. 91.

41 Ancak öğretilerde, Kanunda yer alan “kusurlu eş” ifadesine rağmen, şiddet uygulayan diğer aile bireylerine karşı da tedbir uygulanabileceği, aksine bir uygulamanın Kanunun amacıyla çelişeceği görüşü (**Centel**, Mağdurun Korunmasında Yeni Bir Yaklaşım, s. 123) savunulmaktaydı.

42 Nitekim Yargıtay, “*Velayet kendisine bırakılan annenin bu vazifesini ağır surette ihlal etmesi karşısında velayetin nez’i gerekir. Kadının, evlilik dışı ilişki yaşadığı erkeğin kızına gösterdiği fena ve uygunsuz davranışlarına cinsel istismarına karşı çıkmaması velayetin nez’i sebebidir. Küçüğün gerçek babası velayeti ifa edemeyecek durumda olduğundan, küçüğe vasi atanmak suretiyle velayetin anneden kaldırılması gerektiğine*” karar vermiştir (Y. 2. HD, 3.3.2003 t., E. 2003/1468, K. 2003/2770 – Karar için bkz.: Kazancı Hukuk Otomasyon Programı, İçtihat Bilgi Bankası - <http://www.kazanci.com.tr/> - 30.11.2007).

## V. SONUÇ

Yukarıda yapılan açıklamaları tekrar etmeksizin, aile içi şiddette mağdura ilişkin verilerin ceza hukuku açısından değerlendirilmesine yönelik olarak bazı noktaları vurgulamak gerekirse<sup>43</sup>;

Dünyada ve ülkemizde önemli bir sorun oluşturan aile içi şiddet konusunda gerek uluslararası düzeyde gerekse ulusal düzeyde çeşitli çalışmalar yapılmakta, sözleşmeler imzalanmakta, mevzuatta konuya ilişkin hükümler getirilmektedir. Ancak gelişmeler ve yapılan araştırmalar göstermektedir ki, bütün bu çalışmalar sorunu bitirmek konusunda yeterli olmamakta, sorun çözülmek veya azalmak yerine giderek daha da büyümektedir. Ülkemizde de 2005 yılında ceza mevzuatının değişmesi sırasında sivil toplum kuruluşlarının da aktif katılımıyla önemli değişiklikler meydana getirilmiştir. Devamında da gerek resmi ve özel kuruluşlar tarafından aile içi şiddetle ilgili araştırmalar, kongreler, sempozyumlar, eğitim çalışmalar vb. düzenlenmiş ve bu sayede toplumsal olarak bir bilinçlenme sağlanmıştır. Bununla birlikte, toplumun aile içi şiddete ilişkin bilinçlendirilmesi çalışmalarının yeterli düzeyde olduğunu söylemek mümkün olmadığı gibi, mevzuat bakımından yapılacak bir şeyin kalmadığını söylemek de mümkün değildir.

Aile içi şiddet eylemlerinin büyük oranda “aile içi bir sorun olarak” algılanması hala daha aşılabilmiş değildir. Bu anlayış aşılamadıkça da bunlarla etkin bir biçimde mücadele edilmesi mümkün olmayacaktır. Aile içi şiddet aile içi bir sorun olmayıp, toplumsal bir sorundur. Hatta sadece bugünün toplumunun değil, geleceğin toplumunun bir sorunudur. Zira, genel olarak “şiddet” ailede başlayıp, okulda, işyerinde, sokakta vb. toplumsal bir şiddet haline dönüşmektedir. Özellikle çocuklar açısından konuya özel önem vermek gerekmektedir. Çocukluğunda istismara ve aile içi şiddete maruz kalmış kimseler yetişkin olduklarında aynı biçimde şiddet uygulayan kimseler olmaktadır<sup>44</sup>. Bu nedenle aile içi şiddete uğramış çocuklara özel bir önem gösterilmeli, özel tedavi ve eğitim programları hazırlanmalı ve uygulanmalıdır. Hatta aile içi şiddetin kadına yöneldiği durumlarda da dikkat sadece kadına değil, kadımla birlikte çocuklara da yöneltilmelidir. Zira kadına (an-

<sup>43</sup> Aile içi şiddetin önlenmesi için yapılması gereken çalışmalara ilişkin öneriler konusunda ayrıntılı bilgi için bkz.: **Ünver**, Yener; Türkiye’de Aile İçi Şiddetin Boyutları, Nedenleri ve Çözüm Önerileri, in: Suçla Mücadele Bağlamında Türkiye’de Aile İçi Şiddet – Ülke Çapında Kriminolojik-Viktimolojik Alan Araştırması ve Değerlendirmesi, İstanbul 2003, s. 47 vd.; **Yıldız**, Aile İçi Şiddete İlişkin Ceza Muhakemesi ve İnfaz Hukuku Sorunları, s. 80 vd.

<sup>44</sup> **Wimmer-Puchinger**, Zum Phänomen der Gewalt in der Familie, s. 20.

neye) yönelik aile içi şiddetin genellikle iki mağduru bulunmaktadır. Şiddete maruz kalan kadınla birlikte çocuk veya çocuklar da fiziksel olmasa dahi, psikolojik olarak şiddetin mağduru durumundadırlar<sup>45</sup>. Yaptığımız çalışmada şiddete maruz kalanların yanında tanık olanlarla ilgili bilgiler dikkate alındığında bu durum daha net olarak anlaşılmaktadır. Bu nedenle şiddet mağduru kadına yönelik tedavi programları uygulanırken, çocukların da psikolojik olarak iyileştirilmesi konusunda gerekli çalışmalar yapılmalıdır. Çocukların aile içi şiddet nedeniyle yaşadıkları travmanın etkileri ortadan kaldırılamadıkça da bu kısır döngü yaşanmaya devam edecektir.

Aile içi şiddet biçiminde görülen eylemlerin pek çoğunun soruşturulması ve kovuşturulması şikayete bağlı değildir. Bu nedenle soruşturma organları haber aldıkları eylemlere yönelik etkin müdahale de bulunmalı ve konuyu aile içi bir sorun olarak görmemelidir.

Genel anlamda toplumu ve özel olarak aile içi şiddet mağdurlarını soruşturma ve kovuşturma organlarına başvurma konusunda bilinçlendirmek ve cesaretlendirmek gerekiyor. Zira, şiddete maruz kalanların çok büyük bir çoğunluğu, bu konuda yapabilecekleri fazla bir şey olmadığına inanmaktadır. Bu durum çaresizliğin kabulü anlamına gelmekte ve şiddete maruz kalanın pasif tutumuna yol açmaktadır. Aile içi şiddete maruz kalanların yetkili makamlara yapacakları başvuruların kendileri açısından hiçbir sakınca doğurmayacağı, ekonomik bir külfet getirmeyeceği gibi, aksine korunmaları ve şiddetten kurtulmaları anlamına geldiği konusunda toplumun bilgilendirilmesi gereklidir. Sadece aile içi şiddet mağdurlarını değil, bu olaya tanık olan toplum bireylerini de bu tür olayları soruşturma ve kovuşturma organlarına aksettirmek konusunda teşvik etmek gereklidir. Özellikle çocuklara yönelik şiddet uygulanması durumunda, çocukların bu durumu yetkili organlara bildirmesi çok fazla mümkün olmayacaktır. Ancak bu olayı gözlemleyen aile dışındaki kimselerin de bu konuda aktif bir tutum takınması gereklidir.

Yapılan araştırmalar göstermektedir ki, kolluğun aile içi şiddet olaylarına el koyması yatıştırıcı, caydırıcı ya da aile içi şiddet uygulayanı zararsız hale getirici özelliği bulunmaktadır. Bu nedenle kolluğun aile içi şiddet olaylarına hızlı bir biçimde el koyması ve aile içi şiddet mağdurlarına da onların içerisinde buldukları psikolojik duruma uygun bir biçimde davranma becerisine sahip olması sağlanmalıdır. Son yıllarda çocuklarla ilgili çalışmalar bu konuda belirli başarı sağlanmasına neden olmuştur. Gerek polis

---

<sup>45</sup> Wimmer-Puchinger, Beate; Zum Phänomen der Gewalt in der Familie, s. 24.

gerekse jandarmada çocuk büroları kurulmuştur. Yine yukarıda açıklandığı üzere, çocuk hakimlerinin ve savcılarının da özel olarak seçilmeleri ve belirli eğitim programlarına katılmaları öngörülmüştür. Bu tür çalışmalar aile içi şiddet konusunu içine alacak biçimde genişletilmelidir. Aile içi şiddet mağdurlarının muhatap olacakları tıp mensupları ile soruşturma ve kovuşturma organları çok önemlidir. Bu alanda görev yapacak kimselerin kendi mesleki bilgileri yanında özel eğitimden geçirilmiş kimseler olması atanmaları veya yer değiştirmeleri bürokratik gerekçelere değil, bu konudaki uzmanlıklarına, aldıkları özel eğitimlere, hatta özel yaşamlarına bakılarak gerçekleştirilmelidir. Sözgelimi, kendisi aile içi şiddet uygulayan bir kimsenin aile içi şiddet mağdurlarına yardım konusunda çok başarılı bir çalışma gerçekleştirebileceğini beklemek mümkün değildir. Aile içi şiddete uğrayanlarla muhatap olacak tıp mensuplarıyla soruşturma ve kovuşturma organlarının bu konuda özel eğitim almış olmaları, hem aile içi şiddet eylemlerinin ortaya çıkartılması hem de delil elde edilmesi açısından da büyük önem taşımaktadır. Bu olayların pek çoğu normal yöntemlere göre yürütülen tedavi ve soruşturmalarda gizli kaldığı gibi, mevcut delillerin kaybolması sonucu da ortaya çıkabilmektedir.

Aile içi şiddetle mücadelenin amacına ulaşabilmesi için, sadece şiddet uygulayan kişi hakkında cezai yaptırım veya tedbir uygulanması yeterli değildir. Amaç sadece aile içi şiddet uygulayanın cezalandırılması değildir. Aile içi şiddetin önüne geçilmesi, mağdurların korunması ve desteklenmesi temeline dayalı çalışmalar da ağırlık verilmelidir. Zira, aile içi şiddete uğrayanların genel olarak gösterdikleri özellikler, yaş ve cinsiyet bakımından ekonomik, sosyal veya duygusal olarak şiddet gösterene bağımlı olmalarıdır<sup>46</sup>. 5271 sayılı CMK ile, mağdurların hakları konusunda önemli hükümlere yer verilmiş olmakla birlikte, bunlar soruşturma ve kovuşturma ile bağlantılı hükümler olarak düzenlenmiştir. Halbuki gerek aile içi şiddet gerekse genel anlamda suç mağdurlarının korunması, zararlarının giderilmesi, tedavileri için gerekli yardım yapılması, bu konuda hukuksal ve tıbbi anlamda yardım alabilecekleri bir sistem oluşturulması gereklidir. Mağdurların soruşturma organları dışında başvurabilecekleri, haklarını öğrenebilecekleri, hukuksal ve tıbbi destek konusunda bilgi alabilecekleri türden danışmanlık büroları oluşturulmalıdır. Zira mağdurların sahip olduğu hakları konusunda bilgiye ulaşmasındaki zorluklar, bu konuda umutsuzluğa kapılmalarına ve yaşadıkları olayları yargı organlarına aksettirmemelerine neden olmaktadır. Bu tür aydınlatma ve destekler failer hakkında ceza soruşturması başlatılması koşuluna bağlı olmamalıdır. Eğer konu ceza muhakemesine konu olursa da bu aşama-

---

<sup>46</sup> Wimmer-Puchinger, Zum Phänomen der Gewalt in der Familie, s. 19.

da da mağdurların sürekli destek alabilecekleri bir sistem oluşturulmalıdır. Mağdurun, soruşturma ve kovuşturma organları tarafından hakları, muhakemenin gidişatı, olabilecek gelişmeler konusunda ayrıntılı bir biçimde bilgilendirilmesini, haberdar edilmesini sağlayacak bir sistem oluşturulmalıdır. Bu bağlamda mağdurların desteklenmesi ve zararlarının giderilmesi konusunda fon(lar) oluşturulmalıdır. Bu fonlar yardımıyla mağdurun ekonomik, tıbbi, hukuksal vb. destek alabilmesi olanağı yaratılmalıdır.

Gerek aile içi şiddet gerekse genel anlamda suç mağduru olan kimselerin korunmaları konusunda faaliyet gösteren kurum ve kuruluşlar daha yoğun bir biçimde desteklenmeli, devlete ait kurum niteliğinde olmasalar dahi, bunlara ekonomik destek sağlanmalı ve gelişmelerine yardımcı olunmalıdır.

## VIOLENCE EXERCEE ENVERS LES FEMMES DANS LES FAMILLES DES BIDONVILLES\*

*Önal SAYIN\**

### **Résumé**

La violence envers les femmes provient de la structure sociale de la société et de la famille basée sur un système patriarcal dans lequel la répartition des rôles des sexes est asymétrique. Schéma des sociétés traditionnelles, cette répartition perdure dans les sociétés dites modernes et ce, malgré les révolutions, les progrès techniques, sociaux et culturels. Dans notre article, nous tenterons de montrer que dans les bidonvilles, lieu de transition où la tradition se heurte au moderne, les femmes contraintes de travailler, souvent malgré le désaccord de leur mari, sont les victimes de ces derniers et de leur belle-famille quand elles ne se conforment pas aux normes et aux traditions. Lorsque cette violence devient insupportable, c'est aussi par la violence qu'elles réagissent, envers leurs auteurs sinon envers elles-mêmes.

### **Summary**

The violence against women is due to the social structure of society and family, which is based on a patriarchal system where gender roles are shared asymmetrically. The scheme of traditional societies and this asymmetric role-sharing are kept on, even in the so-called modern societies, in spite of the revolutions and the technical, social and cultural progress. In this article, we will try to show that women, who have to work despite their husbands' disapproval, become victims of their husbands and mother-in-laws in case they do not conform to the norms and customs in the shanty town areas where the tradition and the modernism are in strong conflict. When this violence becomes unbearable, the women also use violence either against those who have exercised violence against them, or if this is not possible, against themselves.

---

\* Publié in: RICPTS, 2007, No. 3.

\*\* Professeur à l'Université d'Egée, Izmir, Faculté des Lettres, Département de Sociologie.

## 1. CADRE THÉORIQUE

Nous pensons qu'il faut rechercher l'origine de la violence envers les femmes dans la structure et le mode de fonctionnement même de la société. Le fait que cette violence apparaît dans toutes les sociétés civilisées et soit toujours à l'encontre des femmes nous pousse en effet à le penser. Lorsque nous parlons de société civilisée, nous nous référons à la définition qu'en a donnée Jean-Jacques Rousseau, à savoir au passage de l'état naturel à celui où apparaît la propriété privée. Comme l'affirmera plus tard Friedrich Engels, c'est alors qu'apparaissent simultanément la famille, la propriété privée et l'Etat. Suite à cette évolution sociale, les sociétés qui se sont construites ont été des sociétés patriarcales (Engels; 1976: 21, 22). Ni la Révolution bourgeoise de 1789 en France, ni la Révolution bolchévique de 1917 n'ont touché au système des valeurs patriarcales. Dans sa théorie de la violence, Engels explique ainsi les origines de la violence envers les femmes: la suppression du droit patriarcal a été la grande défaite historique du sexe féminin. L'homme prit aussi le pouvoir à l'intérieur de la maison. La femme fut avilie et asservie. Elle se transforma en esclave du plaisir de l'homme et en simple instrument de reproduction. Le pouvoir exclusif des hommes fut alors fondé. Le mot «famille» fut inventé par les Romains pour désigner un nouveau mode d'organisation sociale dans laquelle le chef exerçait le pouvoir paternel romain sur les femmes, les enfants et un certain nombre d'esclaves, avec droit de vie et de mort sur eux tous. Pour garantir que la femme soit fidèle, et donc que l'homme sera le père de ses enfants, la femme est abandonnée au pouvoir absolu de l'homme. Quand il la tue, il ne fait en réalité qu'exercer son droit. Cette association de l'esclavage et de la monogamie, cette présence de jeunes et belles esclaves, prisonnières, dont l'âme et le corps sont la propriété de l'homme, confèrent dès l'origine à la monogamie sa spécificité, à savoir qu'elle n'est que pour les femmes et non pour les hommes (Engels; 1972: 252,253). De nos jours encore, elle présente cette spécificité.

La civilisation qui commence par la sédentarisation a amené l'homme au pouvoir dans la société et la famille. L'hégémonie masculine et le fait que la femme s'y soit soumise ont entraîné la distinction des rôles par rapport au sexe. Cette distinction des mondes masculins et féminins donna naissance à un perpétuel rapport de forces dans l'occupation de ces mondes antagonistes. L'homme au pouvoir s'est toujours cru légitimé à faire pression sur la femme, à la dominer.

Cette conception s'est ancrée dans les valeurs de la société, dans ses normes écrites et orales. En cas d'opposition de la femme, l'homme répond par la violence, ce qu'il a toujours considéré comme son droit. Quand il s'agit de



violence entre époux, toutes les données du monde montrent que celle-ci est à l'encontre des femmes. Donner comme raison le fait que l'homme est physiologiquement plus fort que la femme serait une erreur. Les instruments et les armes modernes utilisés dans la violence ont supprimé cette différence entre les sexes. Or, nous constatons que le taux de recours à la violence dans les relations de couple continue à être beaucoup plus élevé pour l'homme. Il faut donc chercher la raison de la violence ailleurs. Selon nous c'est surtout dans la famille où sont programmées les formes de relations asymétriques entre hommes et femmes qu'il faut la chercher. La prise d'un certain nombre de dispositions juridiques dans la structure de la famille et de la société ne suffira pas à régler le problème. Les mentalités et les représentations sociales qui se sont forgées tout au long de l'histoire de l'Homme perdurent dans les consciences individuelles et collectives. Ces idéologies dominantes des sociétés esclavagistes féodales et bourgeoises ont défendu de façon implicite ou explicite ces formes de relations asymétriques, cette répartition des rôles masculins et féminins. De nos jours, dans tous les pays, même dans les pays prétendus modernes tels que les Etats-Unis, la France et le Canada, la violence pratiquée envers les femmes n'a pas disparu, même si elle a diminué.

Dans la société turque, il est question d'une double structure. La première est traditionnelle, la seconde moderne. Dans les bidonvilles, en revanche, les valeurs traditionnelles amenées des campagnes essaient de continuer à exister tout en se heurtant à la modernité.

Dans les bidonvilles, les filles sont mariées très jeunes. Pour un grand nombre de familles qui ont des problèmes économiques, le mariage et le départ des filles sont toujours considérés comme un soulagement. Les filles "surcontrôlées" dans leurs familles s'imaginent que cela ira mieux quand elles seront mariées. Pourtant, peu de temps après leur mariage, elles s'aperçoivent qu'elles n'ont fait que passer d'une famille pauvre à une autre famille pauvre. A la pression des parents s'est substituée celle du mari et de la belle-mère. En Turquie, dans les familles des bidonvilles, on constate que la structure familiale ressemble à celle de la famille nucléaire. Selon des recherches faites en Turquie, à peu près 75% des familles sont composées de la mère, du père et des enfants non-mariés. Pourtant, quand on considère de près les relations dans la famille, nous avons devant nous une famille traditionnelle. La belle-mère, la belle-famille, si elles n'habitent pas dans la même maison, habitent dans la maison à côté et contrôlent en permanence la belle-fille en cas d'absence du fils, prenant ainsi le pouvoir.

Les femmes qui habitent dans les bidonvilles sont obligées d'avoir un mode de vie traditionnel chez elles alors qu'elles doivent avoir un comportement

dit "moderne" dans leur vie active. En effet, celles-ci, pour faire vivre leur famille, sont obligées de travailler. Main d'oeuvre non-qualifiée, elles sont surtout employées à l'entretien des maisons, à la garde des enfants. Elles travaillent donc dans des familles modernes du centre ville. Il est possible de constater un changement radical de comportement et d'attitudes chez celles qui y travaillent depuis longtemps.

Pour ce qui concerne les hommes mariés des bidonvilles, bon nombre d'entre eux sont contre le travail des femmes mais doivent, quand ils se retrouvent sans emploi, accepter que leur femme travaille; ils attendent néanmoins que les relations traditionnelles se poursuivent. Ce sont eux qui gèrent l'argent gagné par celles-ci, ne leur en donnant que si elles en ont besoin. Les hommes veillent à ce qu'à l'intérieur de la maison les relations patriarcales continuent. Avec le temps, une prise de conscience s'opère et la femme refuse de se plier à tout ce que lui dit son conjoint. Des conflits naissent alors, conflits dont les femmes subissent de diverses façons les conséquences. Une recherche menée en 1996 par l'Institut National des Statistiques (DIE) révélait que 97,54% des détenus étaient des hommes pour 2,46% seulement de femmes, chiffre qui nous montre clairement la situation. La raison principale à ce faible pourcentage de détenues est qu'une grande partie des femmes sont des femmes au foyer ou, dans les zones rurales, des ouvrières familiales non-rémunérées. Les modes de socialisation des filles les poussent à se tourner vers les tâches domestiques. Les femmes ont intériorisé les valeurs religieuses et morales qui dominent la société, elles se laissent guider par les traditions et les us et sont donc, par rapport aux hommes, beaucoup plus conservatrices, se condamnant par là à vivre en marge de la sphère publique. Cette sphère est en grande majorité occupée par les hommes, ce qui explique le fort pourcentage de détention masculine.

Pour résumer en termes sociologiques, les femmes occupent surtout la sphère privée et les hommes la sphère publique, conséquence de cette double structure sociale en Turquie où la société patriarcale et ses structures familiales continuent à dominer, laissant à l'homme l'occupation de la sphère publique, ce qui le pousse à la concurrence. Si le taux d'incarcération des femmes est peu élevé en revanche, les types de fautes commises méritent qu'on les analyse plus précisément. Effectivement, le vol est la première raison de détention, la seconde étant l'homicide. Obligées de travailler pour faire vivre leur famille, une grande partie des femmes des bidonvilles acceptent, n'ayant aucune qualification, de travailler dans des secteurs marginaux, à des revenus très bas. Quand ce qu'elles gagnent ne suffit plus à nourrir la famille ou quand elles se retrouvent au chômage, elles ont recours au vol.

Pour analyser la seconde raison d'incarcération, à savoir l'homicide, il faut examiner envers qui il est commis. Des recherches de terrain montrent que sur 34 crimes ou blessures, 22 portent sur le mari, 2 sur le père, 1 sur le frère et 3 sur les parents proches de premier degré. Des entretiens faits sur le terrain nous permettent de tirer ces conclusions: dans les milieux traditionnels, les femmes sont laissées dans l'obligation d'accepter leur rôle secondaire et leur dépendance. Dans les bidonvilles, par contre, elles ont un nouveau rôle à assumer et restent sous la forte pression d'abord de leur mari puis de leurs proches de premier degré. Les femmes qui ont tué leur mari étaient des femmes battues. Maltraitées depuis longtemps, insultées, elles ont courbé l'échine jusqu'à ce qu'elles arrivent au seuil de l'insupportable et suppriment alors le ou les objets de leur souffrance. Un grand nombre de celles qui n'extériorisent pas leur souffrance par la violence tentent la voie du suicide. Les femmes qui commettent un meurtre ou tentent de mettre fin à leurs jours sont pratiquement toutes mariées.

Les femmes actives des bidonvilles acquièrent une marge de liberté plus importante à la fois dans leur famille et dans la société. Ce nouveau type de comportement et de rôle se heurte cependant aux valeurs traditionnelles et patriarcales encore dominantes dans les familles des bidonvilles. Il en résulte que - de façon consciente ou inconsciente - l'homme qui se pose en défenseur de celles-ci fait pression sur sa femme. Cette pression se traduit souvent par de la violence. Nous pouvons donc affirmer que c'est ce conflit de rôle qui est à l'origine de la violence; celle-ci prend donc sa source dans la structure même de la famille.

## **2. QUELQUES RECHERCHES EMPIRIQUES**

Après avoir exposé notre cadre théorique, nous voudrions aborder nos travaux de recherches effectués dans les prisons. Ces travaux représentent l'objet de la thèse de maîtrise de, Sebnem Özkan, thèse qui se déroule sous la direction de l'auteur de la présente contribution. Ont participé à ces recherches 29 détenues de la prison de Kocaeli et 41 des 49 détenues de la prison d'Izmir-Buca en 1990. Le travail de terrain est trop restreint pour aboutir à une généralisation mais il est très significatif.

L'objectif de notre recherche est de mettre en lumière l'influence de la famille sur la criminalité. Pour obtenir des données quantitatives et qualitatives, nous avons eu recours à trois techniques de recherches: l'observation, l'enquête et l'interview.

**Tableau 1. Répartition des détenues interrogées selon leur lieu de naissance et leur lieu de résidence**

	Campagne		Ville	
	Nombre	%	Nombre	%
Lieu de naissance	33	47,17	37	52,86
Lieu de résidence	18	25,71	52	74,29

Il nous paraissait évident qu'une comparaison entre le lieu de naissance et le lieu de résidence nous éclairerait sur le processus de criminalité. Les données sur l'exode rural nous permettent de comprendre comment se sont constituées les communautés dans les réseaux urbains. Lors de nos entretiens, la première chose que nous avons constatée est qu'une grande partie d'entre elles étaient originaires des bidonvilles. Ces données nous permettent donc de montrer de façon approximative si elles étaient issues de la première génération des bidonvilles ou de la seconde. Elles nous permettront également de faire des projections quant à l'implication des femmes dans la criminalité des bidonvilles.

Trente-sept femmes soit 52,86% des détenues questionnées sont originaires de la campagne. Trente-deux pour cent d'entre elles ont émigré soit de la campagne vers la ville, soit d'une petite ville de province vers la grande ville. De plus, 74,29% des détenues vivent dans les villes. On commet donc plus de délits en ville que dans les villages. Le fait qu'une grande partie des détenues soient soit originaires des bidonvilles soit immigrantes nous permet d'affirmer que le rôle de l'exode rural et du bidonville est primordial dans la criminalité des femmes.

Selon les chiffres donnés par le Ministère de la Justice, le nombre de détenues mariées est deux fois plus élevé que celui des célibataires. En ce qui concerne notre recherche, seulement 8% des détenues sont célibataires. Ces données montrent donc que certains mariages provoquent un certain type de criminalité.

Selon les données de notre recherche, 3% seulement des détenues se sont mariées à plus de 25 ans; 71,88% d'entre elles se sont mariées à moins de 18 ans, 43,75% avant l'âge de 15 ans. Dans les mariages faits en dessous de l'âge légal, en cas de conflits, on n'este pas en justice, le problème se réglant en général dans la famille. Comme nous l'avons déjà dit, dans la plupart des cas, les filles acceptent sous la pression des parents de se marier mais beaucoup aussi voient dans le mariage un moyen d'émancipation. La

déception est très souvent profonde, allant jusqu'à prendre des proportions tragiques qui se traduisent par l'homicide ou le suicide.

**Tableau 2: Etat civil des détenues**

Etat civil	Nombre	%
Célibataire	6	8,57
Mariée	46	65,71
Veuve	6	8,57
Divorcée	12	17,15
Total	70	100

**Tableau 3: Age de mariage**

Groupe d'âge	Nombre	%
13-15	28	43,75
16-18	18	28,13
19-21	12	18,75
22-24	4	6,25
25 +	2	3,12
Total	64	100

On constate que le niveau d'éducation des parents des détenues est relativement bas. Le taux d'analphabétisme des mères des détenues est deux fois supérieur à la moyenne nationale, celui des pères des détenues, trois fois supérieur. Il est bien connu que le niveau d'éducation des parents est déterminant dans la socialisation des enfants dans la famille. Un niveau d'éducation bas est un facteur favorisant les écarts de conduite, la déviance. Dans les milieux des bidonvilles, la plupart des filles ne sont pas scolarisées ou alors n'arrivent pas à aller jusqu'au bout de l'enseignement élémentaire obligatoire. Comme nous l'avons déjà évoqué plus haut, ces filles en âge d'aller à l'école primaire sont mariées. Sachant que les études sont coûteuses, les parents préfèrent marier leurs filles et encaisser l'argent que le futur mari leur donnera pour l'épouser. Ils se débarrassent donc ainsi de leurs filles et gagnent de l'argent. Or, il est évident que pour bien vivre en ville, il faut savoir lire, écrire, compter et être au moins diplômé de l'école élémentaire. Considérant le fait sous cet angle, on explique mieux le fait que ces femmes insuffisamment éduquées ou illettrées soient plus portées que d'autres à commettre des délits en milieu urbain. Le niveau d'éducation des maris par contre est plus élevé. En effet, dans les bidonvilles comme à la campagne, on scolarise les garçons plus que les filles.

Les hommes ont un niveau d'éducation plus élevé, ce qui leur permet de s'adapter plus vite au milieu urbain. Cela leur donne également la possibilité de trouver plus facilement du travail dans les secteurs formels. Cette inégalité des chances d'accès à l'éducation ne fait que renforcer l'emprise de l'homme sur la femme. Comme le précisent Robert Blood et Donald Wolfe dans leur "Théorie des ressources", les hommes qui sont en possession de plus de ressources que les femmes ont plus de pouvoir sur elles (Sayın; 1990:66)

**Tableau 4: Niveau scolaire des détenues et de leurs maris**

Niveau scolaire	Détenues		Conjoints	
	Nombre	%	Nombre	%
Analphabètes	26	37,14	14	21,88
Sachant lire et écrire	6	8,57	9	14,06
Ecole primaire	19	27,14	19	29,69
Collège	11	15,71	10	15,62
Lycée-équivalent	4	5,72	8	12,50
Enseignement supérieur	4	5,72	4	6,25

**Tableau 5: Rapport entre les détenues et les types de délit**

Niveau scolaire	Types de délit							
	Homicide	Vol	Adultère	Prostitution	Drogue	Usurpation	Autres	Total
Analphabètes	12	10	—	—	2	1	1	26
	%17,4	14.29			2.86	1.43	1.43	37.14
Sachant lire et écrire	1	2	2	—	1	—	—	6
	%1,43	2.86	2.86		1.43			8.57
Ecole primaire	7	1	3	4	3	1	—	19
	%10.00	1.43	4.29	5.71	4.29	1.43		27.14
Collège	3	2	—	—2	3	1	—	11
	%4.29	2.86		2.86	4.29	1.43		15.71
Lycée-équivalent	—	—	2	—	—	1	1	4
			2.86			1.43	1.43	5.71
Enseignement supérieur	—	—	—	—	—	3	1	4
						4.29	1.43	5.71
Total	23	15	7	6	9	7	3	70
	%32.86	21.43	10.00	8.57	12.86	10.00	4.29	100.00

De nombreuses recherches révèlent clairement le rapport entre le niveau d'éducation et les types de délit commis. Plus le niveau d'éducation est bas, plus on rencontre le vol et l'homicide. Une grande partie des condamnées

viennent des bidonvilles et ont un niveau d'éducation bas, ce qui les pousse au vol et au crime. Le tableau ci-dessus confirmera notre opinion.

L'une de nos hypothèses était que les détenues venant de milieux socio-économiques défavorisés avaient été poussées au vol et au crime. Ces données viennent confirmer cette hypothèse. Beaucoup d'entre elles n'ont pas le droit à la parole dans leur couple, ont été mariées très jeunes et ne s'entendent pas avec leur époux. Cinquante-six pour cent des femmes interrogées (soit 36 femmes) ne citent aucun trait de caractère positif en parlant de leur mari. Vingt-cinq femmes disent avoir été toujours battues. Ces femmes, qui dans leur grosse majorité habitent dans les bidonvilles, n'ont pas l'accord de leur mari pour travailler. Mais, quand le chômage frappe, c'est régulièrement à elles qu'il incombe de faire vivre la famille. Non qualifiées, elles ne peuvent trouver de travail que dans les secteurs marginaux, comme, par exemple, l'entretien des maisons. Quand il n'y a pas assez d'argent ou quand elles ne trouvent pas de travail, elles sont dans l'obligation de voler.

Quand les conflits conjugaux s'intensifient et que les difficultés économiques apparaissent, elles ont recours au suicide: 34,29% d'entre elles, c'est-à-dire environ un tiers, ont rapporté avoir tenté de se suicider.

Vingt-quatre des femmes interrogées ont essayé au moins une fois de se suicider. Une d'entre elles seulement était célibataire. 35,82% des femmes interrogées ont tenté le suicide. Ce taux important de femmes mariées confirme également notre hypothèse, à savoir que l'une des causes importantes de suicides pourrait être le conflit conjugal et le conflit avec la belle-mère.

#### *Comparaison des sexes pour la criminalité adulte en Turquie*

Nous voudrions, dans cette partie, faire une interprétation générale en nous appuyant sur les travaux de doctorat de Sebnem Özkan. D'après les données du Ministère de l'Intérieur, en 1996 il y avait 62'002 détenus dont 60'478 d'hommes. En terme de pourcentage, cela se traduit par 97,54% d'hommes et 2,46% de femmes. Cet énorme écart de pourcentage peut s'expliquer par la structure du tissu social de type patriarcal de la famille et de la société. La répartition des rôles au sein du couple dépend du sexe: la femme doit s'occuper des enfants et de la maison, l'homme doit subvenir aux besoins de la famille. Occupant donc la sphère publique, il est plus porté à commettre un délit. Ceci explique les chiffres. Le faible taux de détenues (2,3%) passe à 4,46% lorsqu'il s'agit de crime. Ce qui montre bien que, dans les structures traditionnelles, les femmes, qui se plient et s'adaptent, réagissent violemment quand la pression devient insoutenable.

Lors des entretiens avec les détenues, beaucoup affirment avoir subi une forte pression de leur père et de leur mère et disent qu'elles avaient pensé trouver dans le mariage une issue de secours. Mariées, elles se rendent rapidement compte qu'elles n'ont fait que passer d'un enfer à un autre. Se retrouvant la plupart du temps éloignées de leurs amies, elles se retrouvent souvent dans un nouveau milieu social plus étroit. Elles disent qu'il est très difficile de divorcer dans les bidonvilles, que le divorce est mal vu. Comme nous l'avions déjà souligné, les bidonvilles gardent les valeurs et les normes traditionnelles. Dans ce système de valeurs et de normes traditionnelles, la femme divorcée est mal vue et risque de se faire tuer soit par ses propres parents, soit par les parents de son ex-mari. Par conséquent, le divorce, loin de résoudre le problème, ne fait que l'aggraver. On constate en outre que les femmes divorcées ne travaillent que lorsqu'elles y sont obligées. C'est en raison de tous ces facteurs que la femme des bidonvilles est obligée de se replier sur elle-même, de garder ses enfants et de les nourrir. La structure familiale, les relations et les liens familiaux jouent un grand rôle dans la vie de ces femmes.

**Tableau 6: Taux de tentative de suicide en fonction du délit commis**

Fréquence des tentatives	Types de délit							
	Homicide/blessure	Vol	Adultère	Prostitution	Drogue	Usurpation	Autres	Total
Une fois	3	6	1	2	1	1	—	14
	%4,29	8,57	1,43	2,86	1,43	1,43		20,00
Deux fois	4	1	1	—	—	1	—	7
	%5,71	1,43	1,43			1,43		10,00
Quatre fois	—	—	—	1	—	—	—	1
				1,43				1,43
Cinq fois	1	—	—	—	1	—	—	2
	%1,43				1,43			2,86

Le niveau d'éducation des femmes détenues est plus élevé que celui de leur mère et même parfois que celui de leur père. Les données concernant l'année 1994 montrent que 81,26% des filles allaient à l'école primaire; 51,34% allaient au collège. Quand on considère le pourcentage de détenues ayant fini l'école primaire, à savoir 13,79%, on constate qu'il est par rapport à la moyenne nationale très bas. Nous pouvons dire par conséquent que quand le niveau d'éducation est bas, le taux de criminalité est élevé. On ne doit bien sûr pas tenir comme unique responsable ce faible niveau d'éducation. Il n'est qu'une conséquence. La raison principale est la pauvreté économique et



culturelle des bidonvilles. Au départ, on ne considérait les bidonvilles que comme des sociétés en transition. Il faut pourtant se rendre à l'évidence: que ce soit dans les villes ou les mégapoles, les bidonvilles ont acquis un caractère durable. Tant que les membres des populations des bidonvilles ne recevront pas la part qui leur revient du produit national brut, ils seront portés à commettre des délits.

**Tableau 7: Les détenues et le niveau d'éducation de leurs parents**

Niveau scolaire	Détenues		Mère		Père	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Analphabètes		21		34		20
		41,18		66,67		39,22
Sachant lire et écrire		5		6		10
		9,80		11,76		19,61
Ecole primaire		18		6		16
		35,29		11,76		31,37
Collège		4		1		1
		7,84		1,96		1,96
Lycée-équivalent		2				
		3,92				
Université		1				
		1,96				
Non connu				4		4
				7,84		7,86
Total		51		51		51
		100,00		100,00		100,00

### 3. CONCLUSION

Pour conclure, prises en quelque sorte entre deux feux, celui de la tradition et celui de la modernité, les femmes des bidonvilles ont recours à la violence car elles-mêmes en sont des victimes. De plus, comme nous l'avons vu, le rôle de l'éducation et du facteur économique est considérable.

**Bibliographie**

Engels Friedrich, "Ailenin, özel mülkiyetin ve devletin kökeni" (Origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat), Sol yayınları, Ankara, 1976.

Engels Friedrich, "Théorie de la violence", Union Générale d'Éditions, Paris 1972.

Özkan, Sebnem, "Influence de la famille dans la criminalité féminine", thèse de maîtrise inédite, Izmir 1990.

Özkan, Sebnem, "Comparaison entre sexes sur la criminalité adulte en Turquie", thèse de doctorat inédite, Izmir 1998.

Sayın Önal, "Sociologie de la famille", Université Egée, Faculté des Lettres, no 57, Izmir 1990.

## GECEKONDU AİLELERİNDE KADINLARA YÖNELİK ŞİDDET

*Önal SAYIN\**

### Özet

Yapı olarak çekirdek, aile içi ilişkileri açısından geleneksel özellikleri gösteren gecekondu ailesi erkek egemen bir özelliğe sahiptir. Kent yaşamı, kadının ücretli işlere girmesini zorunlu hâle getirmektedir. Bu durumda kadın hem ev işleri ve çocuk bakımı rollerini yerine getirmek zorunda kalmakta hem de evin geçimini sağlamakla yükümlü olmaktadır. Bu ağır ve önemli görevleri yerine getirmesine karşın kadının aile-içi otorite örüntüsündeki ve karar alma mekanizmasındaki konumu geleneksel ailedekiyle aynı olmaktadır. Kentte kalma süresi uzadıkça, kırsal kesimden gelen yardımlar azalmaktadır. Gecekondu semtlerindeki akraba ve komşuluk ilişkilerinde gevşeme ve yüzeysellik yaygınlaşmaktadır. Kadını koruyan geleneksel değerler ve normlar etkisini yitirmektedir. Bu denli yükün altında ezilen ve başarılı olamayan kadınlar eşlerinin şiddetine maruz kalmaktadırlar. Türkiye'deki kadın mahkumlara yönelik bir çalışmamızda, cinayet işleyen kadınların suçla yönelik eylemlerinin en başta eşlerine yönelik olduğunu saptadık.

### Résumé

La violence envers les femmes provient de la structure sociale de la société et de la famille basée sur un système patriarcal dans lequel la répartition des rôles des sexes est asymétrique. Schéma des sociétés traditionnelles, cette répartition perdure dans les sociétés dites modernes et malgré les révolutions, les progrès techniques, sociaux et culturels. Dans notre article, nous tenterons de montrer que dans les bidonvilles, lieu de transition où la tradition se heurte au moderne, les femmes contraintes de travailler, souvent malgré le désaccord de leurs maris, sont les victimes de ces derniers et de leurs belle-familles quand elles ne se conforment pas aux normes et aux traditions. Quand cette violence devient insupportable c'est aussi par la violence qu'elles réagissent, envers leurs auteurs sinon envers elles-mêmes.

\* Prof. Dr. Ege Üniversitesi, Edebiyat Fakültesi, Sosyoloji Bölümü.

Kadına yönelik şiddetin kaynağını toplumun yapısında ve işleyiş biçiminde aramak gerektiğini düşünüyorum. Beni bu düşünceye sevk eden temel neden, uygar toplumların tümünde ve her zaman kadına yönelik şiddetin görülmesidir. Uygar toplum dediğimizde, Jean-Jacques Rousseau'nun görüşleri doğrultusunda mülkiyetin ortaya çıkmasıyla birlikte insanların doğa durumundan uygarlığa geçmesiyle oluşan aşama anlaşılmalıdır. (Şenel;1982:458) Bu toplumsal evrim aşamasında, Friedrich Engels'in belirttiği üzere eşzamanlı bir biçimde aile, özel mülkiyet ve devlet ortaya çıkmıştır; babalık hukuku, analık hukukunun yerini almıştır. (Engels; 1976: 21, 22) Bu toplumsal evrim aşamasından sonra inşa edilen toplumlar ataerkil bir temelle dayandırılmıştır. Ne 1789 Fransa'daki Burjuva Devrimi'nde ne de 1917 Sovyet Devrimi'nde toplumda egemen olan değerler sisteminden ataerkil nitelikli olanları ayıklamak söz konusu olmamıştır. Böylece, ataerkil değerler günümüze dek varlığını sürdürme olanağını bulmuştur.

Şiddet kuramını geliştiren F.Engels, kadına yönelik şiddetin kökenleri konusunda şu fikirleri ileri sürmektedir: “Kadın hukukunun alaşağı edilmesi, kadınlar açısından büyük bir tarihsel yıkım olmuştur. Erkek, evde de iktidarı eline geçirmiştir. Kadın değersiz kılınmış, köleleştirilmiştir. Erkeğin zevkinin kölesi ve yeniden üretim aracı haline dönüşmüştür. Erkeğin tam anlamındaki iktidarı kurulmuştur. Aile kelimesi Romalılar tarafından, içinde aile reisinin kadınlar, çocuklar ve belirli sayıdaki kölelerin tümü üzerinde yaşam ve ölüm hakkını içeren Roma baba iktidarını uyguladığı yeni bir sosyal organizasyon biçimini belirtmek için bulunmuştur Kadının sadık olacağını, dolayısıyla erkeğin çocukların babası olacağını garanti etmek için, kadın erkeğin mutlak egemenliğine terk edilmiştir. Onu öldürürse erkek, sadece hakkını, hukukunu hayata geçirmiş olmaktadır. Köleliğin ve tek eşliliğin bu kurumu, bu genç ve güzel kadın mahkûmların mevcudiyeti-bunların bedeni ve ruhu erkeğin mülkiyetidir-ortaya çıktığı andan itibaren tek eşliliğe özel niteliğini vermektedir; sadece kadınlar için tek eşlilik ve erkekler için değildir.” (Engels;1972:252,253)

İnsanların toprağa yerleşmesiyle başlayan uygarlığın hem toplumda hem de ailede erkeğin egemen olma durumunu da beraber getirmiştir. Erkeğin egemen olması, kadının da egemenlik altına girmesi cinsiyet rollerinin de ayrışmasına yol açmıştır. Bu durumun sonucu olarak da erkek ve kadın dünyaları da birbirinden ayrılmıştır. Hem aile içinde hem de toplum içinde birbirinin karşıtı olan konumları işgal etmek zorunda kalan erkekler ve kadınlar sonu gelmeyen bir mücadelenin içine sürüklenmişlerdir. Egemen konumda

olan erkek, kadın üzerinde baskı kurmayı bir hak olarak görmüştür. Bu anlayış, toplumun değerleri, yazılı ve sözlü normları içinde kalıcı yer edinmiştir. Kadının karşı gelmesi durumunda, erkeğin şiddet uygulaması, sosyal bir hak olarak görülmüştür. Eşler arasında şiddet söz konusu olduğunda, tüm dünyadaki veriler, şiddetin erkekten kadına yönelik olduğunu göstermektedir. Bunun nedenini erkeğin fizyolojik olarak kadından daha güçlü olmasına bağlamak çok yanlış bir değerlendirme olur. Şiddet için kullanılan modern araçlar ve silahlar cinsiyetler arasındaki eşitsizliği ortadan kaldırmıştır. Bu saptamaya karşın, eşler arasındaki ilişkilerde erkeğin daha fazla bir oranda şiddet kullanmaya devam ettiği görülmektedir. O halde şiddetin kaynağını başka yerde aramak gerekir. Kanımca şiddetin en temel kaynağı toplumun her alanında özellikle de aile içinde önceden programlanmış kadın ve erkek arasındaki asimetrik ilişki biçimleridir; aile ve toplumun yapısıdır. Toplumdaki bazı yasal düzenlemeler sorunun çözümü için yeterli olmamaktadır. İnsanın tüm uygarlık tarihi boyunca oluşturduğu zihniyetler ve sosyal yapılar hem bireysel hem de kolektif bilinçlerde korunmaya devam etmektedir. Köleci, feodal ve burjuva toplumlarında egemen olan ideolojiler gizli veya açık bir biçimde erkek ve kadın arasındaki bu asimetrik ilişki biçimlerini savunmuştur. Günümüzde de, modern diye kabul ettiğimiz ABD, Fransa ve Kanada gibi ülkelerde de erkeğin kadına yönelik uyguladığı şiddet azalmış olsa da ortadan kalkmamıştır.

Türk toplumunda ikili bir yapı söz konusudur: Birincisi geleneksel, ikincisi ise modern niteliktedir. Kırsal kesimlerin büyük bir bölümü bu geleneksel yapıyı sürdürmektedir. Kentlerde ise batılılaşma veya modernleşme çerçevesinde modern bir toplumsal yapı oluşmaktadır. Gecekondu bölgelerinde ise geleneksel değerler ve normlar kırsal kesimden getirildiği biçimiyle korunmaya çalışılırken modernleşmeye karşı da bir direncin yaşandığı gözlenmektedir.

Gecekondu bölgelerinde kız çocukları çok genç yaşta evlendirilmektedirler. Ailelerin büyük bir bölümü, geçim sıkıntısı çektiğinden ekonomik bir yük olarak görülen kız çocuklarının evlenip gitmesi istemektedirler. Kız çocuklarını erken yaşta evlenip gitmesi, aileler için görece bir rahatlık doğmasına yol açmaktadır. Evde sürekli baskı gören kız çocukları, evlenip gittiklerinde rahata kavuşacaklarını zannetmektedirler. Hâlbuki evlendikten kısa bir süre sonra yoksul bir aileden çıkıp yeni bir yoksul aileye girdiklerinin farkına varıyorlar. . Bu kadınlar için anne baba baskısının yerini, kısa süre sonra eş ve kayınvalidelerinki almaya başlamaktadır. Türkiye'deki gecekondu aileleri-

nin yapı olarak çekirdek aileye benzediği görülmektedir: Türkiye’de yapılan araştırmalara göre bu ailelerin yaklaşık %75’i anne, baba ve evlenmemiş çocuklardan oluşmaktadır. Bu duruma karşın, aile içi ilişkilere bakıldığında geleneksel bir aileyle karşılaşıldığı gözlenmektedir. Aynı veya yanındaki evde oturan kayınvalide, oğlunun olmadığı durumlarda sürekli olarak gelinini kontrol eder; egemenliği ele geçirir.

Gecekondu bölgelerinde yaşayan kadınlar, gündelik yaşamlarında geleneksel bir tutum ve davranış gösterirken, çalışma yaşamına girdiklerinde modern dediğimiz bir tavır sergilemek durumunda kalmaktadırlar. Gecekondu bölgesinde yaşayan kadınlar evin geçimini sağlamak zorunda kaldıklarında çalışma yaşamına girmektedirler. Niteliksiz işgücü içinde yer alan bu kadınlar, ev işi ve çocuk bakımı gibi işlerde çalışmaktadırlar. Çalışmak için katıldıkları bu aileler, genellikle kentin merkezinde yer almakta ve modern özellikler taşımaktadır. Modern diyebileceğimiz bu ailelerde uzun süre çalışan kadınların tutum ve davranışlarında önemli değişimler gözlenmektedir. Kentin merkezi bölgelerinde ücretli olarak çalışan tüm gecekondu bölgesi kadınların hem zihniyetlerinde hem de davranışlarında köklü değişimler saptanmaktadır. Gecekondu bölgesindeki erkeklere gelince, evli olanların büyük bir bölümü eşlerini çalıştırmak istememektedirler; kendileri işsiz kaldıklarında kaçınılmaz olarak eşlerinin çalışmasına izin vermek zorunda kalmaktadırlar. Eşleri ücretli işlerde çalışan erkekler geleneksel ilişki biçimlerini sürdürmek istemektedirler: Her şeyden önce eşlerinin kazandıkları parayı alıp onlara zorunlu olduğu kadarını geri vermektedirler. Erkekler ev içinde ataerkil ilişkileri sürdürmeye özellikle dikkat etmektedirler. Kadının zaman içinde bilinçlenmesi, eşinin her dediğini yapmak istememesi eşler arasında çatışmalara yol açmaktadır. Bu çatışmaların sonucunda kadınlar, genellikle çeşitli biçimlerdeki şiddete maruz kalmaktadırlar.

Araştırmayı yaptığımız 1996 yılında DİE verilerine göre ceza evlerine giren hükümlülerin %97,54’ü erkek, sadece %2,46’sı kadındır. Dolayısıyla, kadınlar erkeklerden çok daha az suç işlemektedirler. Bunun başlıca nedeni kadınların büyük bir bölümünün ev kadını olmaları veya özellikle kırsal kesimlerde ücretsiz aile işçisi olarak çalışmalarıdır. Kız çocuklarının toplumsallaştırılma biçimleri onların daha çok ev işlerine yönelmelerine yol açmaktadır. Toplumda egemen olan dinsel ve ahlâksal değerleri içselleştiren; gelenek ve görenekleri kendilerine rehber seçen kadınlar, erkeklere göre daha muhafazakâr olmakta ve kendilerini kamusal yaşamın dışında yaşamaya mahkûm etmektedirler. Bu nedenlerle kamusal alanda daha fazla yer alan

erkekler, kadınlara göre daha çok suç işlemektedirler. Sosyolojik olarak söylersek, Türkiye'nin ikili toplumsal yapısının sonucu olarak kadınlar daha çok kadın cemaatleri erkekler ise toplum içinde yaşamaktadırlar. Ayrıca Türkiye'de egemen olmaya devam eden ataerkil toplum ve aile yapıları, kamusal alanda ailenin temsilcisi olarak erkeklerin görülmesine yol açmakta ve aynı zamanda erkekler arası rekabeti zorunlu kılmaktadır.

Kadınların suç oranlarının düşük olmasına karşın, işledikleri suç türleri dikkate değerdir: DİE verilerine göre kadınların işledikleri suçlar arasında hırsızlık ilk, adam öldürme de ikinci sırada yer almaktadır. Ailelerinin geçimlerini karşılamak zorunda kalan gecekondu kadınlarının büyük bir bölümü nitelsiz olduklarından genellikle marjinal işlerde çalışmak ve düşük ücret almak zorunda kalmaktadırlar. Eğreti işlerde çalışmak zorunda kalan bu kadınlar, ailelerinin geçimlerini yeterince karşılayamamakta ve çok sık bir biçimde işsiz konuma düşmektedirler. Böyle bir durum, kadınları hırsızlık yapmaya sevk etmektedir. Kadınların işledikleri cinayetleri de yöneldiği kişiler açısından ele alıp, değerlendirmek gerekir: Yapılan alan araştırmasının verilerine göre kadınların gerçekleştirdiği 34 adam öldürme veya yaralama olaylarından 22'si eşe; 2'si babaya; 1'i ağabeye; 3 tanesi de kocanın birinci dereceden yakınlarına yönelik olmuştur. Alandan görüşmelerin sonucunda elde edilen verilerin ışığında konu şu şekilde irdelenebilir: Geleneksel çevrelerde kadınlar kendilerinin ikincil konumlarını ve bağımlılıklarını benimsemek durumunda bırakılmaktadırlar. Gecekondu ortamında ise yeni rollerini yerine getirmek zorunda kalan kadınlar, en fazla eşlerinin, daha sonra da birinci dereceden akraba oldukları yakınlarının büyük baskılarına maruz kalmaktadırlar. Cinayet işleyen kadınların tümü eşlerinden sürekli dayak yediklerini belirtmişlerdir. Uzun bir süre her türlü hırpalanmaya, aşağılanmaya ve hatta şiddete boyun eğen kadınlar, tahammül sınırlarının sonuna geldiklerinde geri döndürülemez büyük bir tepki göstermektedirler; kendisine baskı yapan başta eşleri olmak üzere en yakınlarını yok etmektedirler. Aynı durumda olan ve şiddetini dışı vuramayan kadınların büyük bir bölümü de intihara teşebbüs etmektedirler.

Cinayet işleyen veya intihara teşebbüs eden kadınların neredeyse tamamı evli kadınlardır. Buradan yola çıkarak, toplumsal değişmelere koşut olarak geleneksel özellikler gösteren gecekondu aile yapılarında gözlenen, değişmeler, kadınlara hem aile içinde hem de toplumda belirli özgürlük alanları oluşturmaktadır denebilir. Kadının bu yeni rol ve davranışları, gecekondu ailesi içinde egemen olmaya devam eden, ataerkil bir temele dayanan geleneksel değer ve normlara uymamaktadır. Böyle bir durumda, bilinçli veya

bilinçsiz bir biçimde ataerkilliğin savunuculuğunu yapan erkek, eşine baskı yapmakta, çok defa da şiddet uygulamaktadır. Gecekondu ailesi içindeki, belki de tüm ailelerdeki, birbirinin karşıtı konumları işgal eden eşlerin çatışma içinde olmasının temel nedenin, ailenin yapısal özelliğinden kaynaklandığını söyleyebiliriz.

Kuramsal çerçevemizi ana hatlarıyla sunduktan sonra, şimdi de cezaevlerinde gerçekleştirdiğimiz alan çalışmasından söz etmek istiyorum. Bu çalışma yöntemim de Yüksek Lisans tez hazırlamış olan Şebnem Özkan tarafından gerçekleştirilmiştir. Alan çalışması Kocaeli Cezaevi'nde bulunan 29 tutuklu kadınların tümüyle, İzmir Buca Cezaevi'ndeki 49 kişiden 41'iyle görüşülerek gerçekleştirilmiştir. Alan çalışmalarında anket ve görüşme teknikleri kullanılmıştır. Alan çalışması çok sınırlı kaldığından genellemeler yapma imkânı yoktur, fakat yine de bazı önemli konulara ışık tuttuğu görülecektir. Kuramsal çalışmalarda yaptığımız genellemelerde, makalenin sınırlılığı nedeniyle burada söz etme olanağını bulamadığım, cezaevlerinde ve gecekondu bölgelerinde gerçekleştirdiğimiz birkaç çalışmadan da esinlendiğimi belirtmek isterim.

Araştırma alanı İzmir Buca ve Kocaeli cezaevleridir. Çalışma, sadece cezaevlerinde bulunan tutuklu ve hükümlü kadınları kapsamaktadır. Araştırma yapıldığı dönemde Kocaeli Cezaevinde 29, Buca Cezaevinde ise 49 kadın tutuklu veya hükümlü bulunuyordu. Kocaeli'nde bulunan 29 kişinin tümüyle; Buca Cezaevindeki 49 kişinin 41'iyle görüşülebilmiştir.

Araştırmada kadın suçluluğu konusunda ailenin etkisi incelenmiştir. Görüşme yapılan mahkûmlarla ilgili olgusal veriler (medenî durumları, yaşları, eğitim ve gelir düzeyleri, meslekleri vb.) elde edebilmek için anket uygulanmıştır. Aile içi etkileşimde kadına yönelik tutumlar ve baskıların derinlemesine bir biçimde irdelenmesi için serbest görüşme tekniği kullanılmıştır.

Hükümlü kadınların mekânsal olarak doğdukları ve son oturdukları yerlerin saptanmasının suçun oluşma süreçlerine ışık tutacağı açık bir gerçektir. Kırdan kente göçü gösteren veriler, kent dokusu içinde cemaat yapılarının nasıl oluştuğu konusunda bilgi vermektedir. Yapılan görüşmelerde mahkûm kadınların büyük bir bölümünün gecekondu kesimlerinden geldikleri saptanmıştı. Bu bilgidен hareketle bu kadınların hangi oranda birinci kuşaktan veya ikinci kuşaktan oldukları yaklaşık bir biçimde belirtilebilir. Elde edilen sonuçlardan hareketle gecekondu bölgelerindeki kadın suçları ile ilgili projeksiyonlar yapılabilir.



**Tablo 1: Deneklerin doğum yeri ve yaşadıkları yere göre dağılımı**

	Kır		Kent	
	Sayı	%	Sayı	%
Doğum yeri	33	47,14	37	52,86
Son Oturulan Yer	18	25,71	52	74,29

Deneklerden 37 si (%52,86) kent, 33'ü (%47,14) kır kökenlidir. 15 kişi (%21,42), sonradan kırsal kesimden koparak kente yerleşmiştir. Mahkûm kadınların %32'si ya kırsal kesimden bir kente ya da küçük bir kentten büyük bir kente göç etmişlerdir. Suç işlemiş kadınların %74,29'u kentlerde oturmaktadırlar. Dolayısıyla, kent yaşamı insanları daha fazla suç işlemeye itmektedir denebilir. Ayrıca bu kadınların büyük bir bölümünün gecekondu bölgelerden gelmesi olgusunu dikkate aldığımızda, kırdan kente göçün ve gecekondu bölgelerinin ,kadınların suça itilmesinde önemli rol oynadığı savunulabilir.

**Tablo 2: Deneklerin Medeni Durumları**

Durum Özelliği	Sayı	%
Bekâr	6	8,57
Evli	46	65,71
Dul	6	8,57
Boşanmış	12	17,15
Toplam	70	100

Adalet Bakanlığı adli sicil istatistik verilerine göre evli tutuklular, bekârların iki katıdır. Yukarıdaki tabloda da gördüğümüz üzere, bizim araştırmamızda da suç işlemiş kadınların sadece %8'i bekârdır. Bu verilerden hareketle, bazı evliliklerin suça yol açtığı söylenebilir.

**Tablo 3: Evlilik Yaşı**

Yaş Grubu	Sayı	%
13-15	28	43,75
16-18	18	28,13
19-21	12	18,75
22-24	4	6,25
25 +	2	3,12
Toplam	64	100

Araştırmamızın verilerine göre, mahkûm kadınların sadece %3'ü 25 yaşının üzerinde evlenmişlerdir. ;%71,88'i ,18 yaşı ve altında e; %43,75'i ise 15 yaşı ve altında, yani çocukken evlendirilmişlerdir. Evlenme yaşının yasal evlenme yaşının altında olduğu durumlarda, dava açılmamaktadır; genellikle aileler arasında sorun çözümlenmektedir. Yukarıda da belirttiğimiz üzere, kız çocukları yoksulluk içinde yaşadıkları yönlendirme ailesinde evlenme konusunda sürekli baskı görmektedirler. Bu nedenle evlenmeyi bir kurtuluş veya bir umut ışığı olarak gören bu çocuklar, evlendikten sonra eşinin evinde aynı veya daha kötü koşullara sürüklendiğini görmektedir. Bu yoksulluk ve baskı temeline dayanan yaşam, tahammül sınırlarını aştığında bu kadınların cinayete veya intihara sürükleyebilmektedir.

Mahkûmların ebeveynlerinin eğitim düzeylerinin çok düşük olduğu saptanmıştır: Mahkûm kadınların annelerinin okuma-yazma bilmeme oranları Türkiye'dekinin iki, babaları için ise üç katıdır. Aile içindeki toplumsallaştırmada anne ve babanın eğitim düzeyi belirleyici rol oynamaktadır. Ebeveynlerin eğitim düzeylerinin düşük olması, çocuğun sapma davranışı göstermesinde etken olarak ortaya çıkabilmektedir. Gecekondu bölgelerinde kız çocuklarının önemli bir bölümü hiç okula gitmemekte veya zorunlu eğitimi tamamlayamamaktadırlar. Yukarıda da belirttiğimiz gibi ilkökul çağındaki bu çocuklar evlendirilmektedirler. Okula göndermenin masrafa yol açtığını bilen anne ve babalar, kızlarını evlendirerek başlık parası almaktadırlar. Bu şekilde kız çocuğunu erken evlendirmek, hem onun masraflarından kurtulmaya hem de belirli bir gelir elde etmeye olanak vermektedir. Bilindiği üzere kentli olmak için en azından ilköğretim diplomasına sahip olmak gerekir. Bu çerçevede olaya baktığımızda yeteri kadar eğitim alamayan ve donanımına sahip olmayan bu kadınların, kent ortamında suç işlemeleri doğal bir olay olarak görülmelidir.

Mahkûm kadınların eşlerinin eğitim düzeyleri görece olarak daha yüksektir. Gecekondu bölgelerinde, kırsal yörelerde olduğu gibi erkek çocuklarına daha fazla öğrenim olanakları sağlanmaktadır.

**Tablo 4: Denek ve eşlerinin öğrenim düzeyi**

Öğrenim düzeyi	Mahkûm		Eş	
	Sayı	%	Sayı	%
Okuryazar olmayan	26	37,14	14	21,88
Okuryazar	6	8,57	9	14,06
İlk	19	27,14	19	29,69
Orta	11	15,71	10	15,62
Lise-dengi	4	5,72	8	12,50
Yüksekokul	4	5,72	4	6,25

Erkeklerin öğrenim düzeylerinin daha yüksek olması, eşlerine göre onların kent ortamına daha kolay uyum sağlaması olanağını vermektedir. Bu durum onlara daha kolay bir biçimde örgütlü işlerde iş bulma fırsatını vermektedir. Eğitimdeki fırsat eşitsizliği erkeğin eşi üzerinde egemenlik kurma durumunu pekiştirmektedir. Robert Blood ve Donald Wolfe'un "kaynaklar kuramı"nda belirttikleri üzere, daha fazla kaynağa sahip olan erkeklerin eşleri üzerinde daha fazla otorite sahibi oldukları görülmektedir. (Sayın;1990:66)

Yapılmış birçok araştırmanın da ortaya koyduğu gibi, eğitim düzeyiyle, işlenen suç türleri arasında doğrudan bir ilişkinin olduğu saptanmıştır. Eğitim düzeyi düşük olanların genellikle hırsızlık ve adam öldürme gibi suçları işledikleri görülmüştür. Mahkûm kadınlarının büyük bir bölümünün gecekondu bölgelerinden gelmesi ve eğitim düzeylerinin de düşük olması, onları hırsızlık ve cinayet işlemeye itmektir. Aşağıdaki tablo da bu görüşlerimizi doğrulamaktadır.

Hipotezlerimizden biri alt sosyoekonomik kesimde yer alan mahkûm kadınlar, aile baskısı ve ekonomik yetersizlikler nedeniyle, hırsızlık ve yakın çevresine yönelik adam öldürme gibi suçlara yönelebilmektedirler. Bu hipotez verileriyle doğrulanmıştır. Bu kadınlar, evliliklerinde söz sahibi olamamışlardır; çok küçük yaşlarda evlendirilmişlerdir; eşleriyle anlaşamamaktadırlar. 36 kadın, yani görüşülenlerin %56'sı eşlerini tanımlayan hiçbir olumlu özellikten söz edememişlerdir. 25 kadın, eşlerinden sürekli dayak yediklerini be-

lirtmişlerdir. Genellikle gecekondü bölgelerinde oturan bu kadınlara eşleri, çalışma izni vermemektedirler. Eşlerinin işsizlikleri kronikleşince evin geçimini sağlama bu kadınlara düşmektedir. Niteliksiz olan bu kadınlar, ev temizliği gibi marjinal işlerde çalışmak zorunda kalmaktadırlar. İş bulamadıkları veya para yetmediği zaman hırsızlık yaptıklarını belirtmişlerdir.

Eşle çatışma ve ekonomik yetersizlikler çok yoğunlaştığında bu kadınların intihar girişiminde buldukları saptanmıştır: Bu kadınların %34,29'u, yani yaklaşık 1/3'ü intihar girişiminde bulduklarını ifade etmişlerdir.

**Tablo 5: Deneklerin Öğrenim Durumları İle Suç Türlerinin İlişkisi**

Öğrenim Düzeyi	Suç Türü							
	Adam öldürme	Hırsızlık	Zina	Fuhuş	Uyuşturucu	Gasp Zimmet	Diğer	Toplam
Okuryazar	12	10	—	—	2	1	1	26
Olmayan	%17,4	14.29			2.86	1.43	1.43	37.14
Okuryazar	1	2	2	—	1	—	—	6
	%1,43	2.86	2.86		1.43			8.57
İlk	7	1	3	4	3	1	—	19
	%10.00	1.43	4.29	5.71	4.29	1.43		27.14
Orta	3	2	—	—2	3	1	—	11
	%4.29	2.86		2.86	4.29	1.43		15.71
Lise-dengi	—	—	2	—	—	1	1	4
			2.86			1.43	1.43	5.71
Yüksekokul Dengi	—	—	—	—	—	3	1	4
						4.29	1.43	5.71
Toplam	23	15	7	6	9	7	3	70
	%32.86	21.43	10.00	8.57	12.86	10.00	4.29	100.00

**Tablo 6: Görüşülen Kişilerin Suç Türlerine Göre İntihar Girişim Sıklığı**

Girişimci Sıklığı	Suç Türü							Toplam
	Adam öldürme yaralama	Hırsızlık	Zina	Fuhuş	Uyuşturucu	Gasp Zimmet	Diğer	
Bir kez	3	6	1	2	1	1	—	14
	%4,29	8,57	1,43	2,86	1,43	1,43		20,00
İki kez	4	1	1	—	—	1	—	7
	%5,71	1,43	1,43			1,43		10,00
Dört kez	—	—	—	1	—	—	—	1
				1,43				1,43
Beş kez	1	—	—	—	1	—	—	2
	%1,43				1,43			2,86

Deneklerin 24'ü en az bir kez intihar girişiminde bulunmuştur. Bunlardan sadece biri bekârdır. Görüşülen evli kadınların %35,82'si intihar girişiminde bulunmuştur. Bu oran dikkate değer ölçüde yüksektir. İntihar girişimlerin temel nedeni, eşle olan geçimsizliktir. Diğer bir sorun da kayınvalideyle doğan sorunlardır.

### **Türkiye'de Yetişkin Suçluluğu Üzerine Cinsiyetler Arası Bir Karşılaştırma:**

Makalenin bu bölümünde, "Türkiye'de Yetişkin Suçluluğu Üzerine Cinsiyetler Arası Bir Karşılaştırma" adlı yönetimimde Şebnem Özkan tarafından hazırlanan doktora tezinden hareketle çok genel değerlendirmeler yapmak istiyorum. Araştırmanın yapıldığı 1996 yılında cezaevine giren hükümlü sayısı 62002 olup, bunların 60478'i erkek, 1524'ü kadındır. Genel toplam göz önünde bulundurulduğunda, sözü edilen hükümlülerin %97,54'ü erkek, %2,46'sı ise kadındır. Cinsiyetler arasındaki farkın bu denli büyük olmasının nedeni, toplumun ve aile örüntülerinin ataerkil bir temele dayanmasıdır. Toplumsal cinsiyet çerçevesinde kadınların ev işi ve çocuk bakımını üstlenmesi ve evin geçiminin erkekler tarafından karşılanması zorunluluğu getirilmiştir. İşte bu açıdan konuya baktığımızda kamu alanlarının erkeklerle, özel alanların ise kadınlara ayrıldığı görülür. Bu anlayışın sonucu kadınlar, kamusal alanda yeterince yer alamamaktadırlar. Kadınların suç işleme oranlarının bu denli düşük olmasının temel nedeni, kamusal alanlardaki temsil oranlarının çok düşük olmasıdır diyebiliriz. Suç yüzdesi düşük

olan kadınların (%2,3), adam öldürme suçu göz önüne alındığında bu oranın %4,56'ya kadar yükseldiği görülmektedir. Bu durumu şu biçimde açıklayabiliriz: Geleneksel yapılarda büyük bir uyum ve baş eğme gösteren kadınlar, büyük baskılar altında kaldıklarında en ağır suçları bile işlerler.

Alandan elde edilen verilere göre, görüşülen kadınların büyük bir bölümü yönlendirme ailesinde büyük bir baskı gördüklerini ifade etmişlerdir. Çok genç yaşta evlendirilmişlerdir. Evlendikten sonra döl verme ailesinde de mutlu olamamışlardır. Evlilik sonrası kısıtlı bir arkadaşlık çevresinde yaşamak durumunda kalmışlardır. Boşanma olanaklarının fazla olmadığını; boşanmalarının da sorunlarını çözmeyeceğini ve daha da ağırlaştıracağını dile getirmişlerdir. Kadınların bir zorunluluk olmadığı sürece çalışma yaşamına pek katılmadıkları saptanmıştır. Tüm bu etkenler, gecekonduda yaşayan kadınların dar bir çevrede yaşamak zorunda kaldığını göstermektedir. Bu nedenle aile yapısı ve aile içi ilişkiler bu kadınların yaşamında belirleyici öğeler olmaktadır.

**Tablo 7: Kadın hükümlüler ve anne-babalarının eğitim düzeyleri**

Eğitim düzeyi	Kadın hükümlü Sayı %	Anne Sayı %	Baba Sayı %
Okur-yazar olmayan	21	34	20
	41,18	66,67	39,22
Okur-yazar	5	6	10
	9,80	11,76	19,61
İlkokul	18	6	16
	35,29	11,76	31,37
Ortaokul	4	1	1
	7,84	1,96	1,96
Lise ve dengi	2		
	3,92		
Üniversite	1		
	1,96		
Bilinmeyen		4	4
		7,84	7,86
Toplam	51	51	51
	100,00	100,00	100,00

Kadın hükümlülerin eğitim düzeyleri, annelerinkinden ve hatta babalarından bile yüksektir. 1994 yılı verilerine göre ilkokula giden kızların oranı %81,26; ortaokula gidenlerinki ise %51,34 dür. Bu oran yani ilk okula gitmiş suçlu kadınlarda sadece %13,72 düzeyindedir. Yukarıdaki tabloda görüldüğü üzere, bizim örnekleme giren hükümlü kadınların %35,29'u ilkokul, %7,84'ü de ortaokul mezunudur. Sonuç olarak diyebiliriz ki hem mahkûmların hem de anne-babalarının eğitim düzeyleri oldukça düşüktür. Eğitim düzeyinin düşük olduğu yerlerde suç oranları yüksek olmaktadır diyebiliriz. Buradan hareketle suçu sadece eğitime bağlamak yanlış olur. Eğitim düzeyi sadece bir sonuçtur. Temel neden gecekondu bölgelerinde saptanan ekonomik ve kültürel olarak yaşanan yoksulluk ve yoksunluktur. Gecekondu bölgeleri geçiş dönemi toplumları olarak değerlendiriliyordu. Gözlemlerimiz ve deneyimlerimiz, gecekondu bölgelerinin, hem kentlerde hem de mega kentlerde kalıcı bir nitelik kazandığını göstermektedir. Gecekondu halkı üyeleri, ulusal gelirden yeterince pay almadıkları sürece suç işlemeye devam edeceklerdir. Gelir düzeyleri yüksek olan kesimler, kentlerde kendi öz güvenliklerini korumak için ne kadar harcama yaparlarsa yapsınlar, güven içinde olmayacaklardır. Kentlerin yaşam alanları ortaktır, ayırma olanağı söz konusu değildir. Güvenlik için ayrılan sermayenin bir bölümü gecekondu halkı için ayrılırsa, tüm toplum kesimlerinin daha rahat ve güvenlik içinde yaşadıkları görülecektir.

**Kaynakça**

Engels Friedrich, Ailenin Özel mülkiyetin ve Devletin Kökeni, Sol Yayınları, 1976, Ankara

Engels Friedrich, Théorie de la violence, Union Générale d'Éditions, 1972, Paris

Özkan Şebnem, Türkiye'de Yetişkin Suçluluğu Üzerine Cinsiyetler Arası Bir Karşılaştırma, Yayınlanmamış doktora tezi, 1998, İzmir.

Özkan Şebnem, Sosyolojisi: Ailenin Toplumdaki Yeri, E. Ü. Edebiyat Fakültesi Yayınları, No:57, 1990, İzmir.



## ŞİDDET VE TIP: ŞİDDET OLGUSUNDA TIP PROFESYONELLERİNİN ROLÜNE SOSYOLOJİK BİR BAKIŞ

*Aylin NAZLI\**

### Summary

Violence and medicine: a sociological view to the roles of medical professionals in the phenomenon of violence.

The Violence is action which cause hysical and mental demages. Around the world at least one in four women has been phsical or sexual violence/abuse. Violence is not just a police and judicial problem; violence directed towards women is a significant public health and social problems.

In this review, medical studies about giving assistance and support to the women who are exposed to the violence have been discussed. Findings of this researches are examined through the sociological point of view. By this, in the phenomenon of violence, it is emphasized that the importance of medicine-violence connection and roles of medicine proffessionals.

### Özet

Her türlü görünümüyle şiddet ve özellikle de aile içi şiddet, sadece maruz kalanın değil, tüm toplumun olumsuz olarak etkilendiği bir sosyal problemdir. Fakat yol açtığı sonuçlar açısından değerlendirildiğinde, aynı zamanda bir sağlık sorunudur da. Tıbbın ve Tıp profesyonellerinin, olgunun içeriğine dahil olmaları, bu sağlık sorunu bazında gerçekleşmektedir. Aile içi şiddet olgusunda, Tıp profesyonellerinin temel fonksiyonu ise, adı geçen şiddetin yol açtığı sağlık sorunlarının tedavisi olmaktadır.

Günümüzde Sosyal Tıp anlayışının da etkisiyle birlikte, tıbbi yardım/bakım gerektiren tıbbi olguların sosyal nedenlerinin de sorgulanması anlayışının tıbbi bakışa hakim olması, şiddet olgusu içinde Tıp profesyonellerinin rolünü sadece tedavi vermekten öteye taşımakta ve

\* Yrd. Doç. Dr., Ege Üniversitesi Edebiyat Fakültesi, Sosyoloji Bölümü

bu temel fonksiyonun boyutlarının genişlemesinin gerekliliği önemli bir tartışma konusu olarak gündeme gelmektedir.

Bu çerçeve içinde, bildirinin amacı da,

- \* Tıp profesyonellerinin şiddete ilişkin sosyal ve tıbbi farkındalığını,
- \* Şiddet mağdurlarının tanımlanması ve tedavisinde tıbbi protokollerin varlığını
- \* Tıp eğitimine, şiddet olgusuna ilişkin tanı/tedavi ve sosyal/hukuki rehberlik eğitiminin eklenmesi ve
- \* Zorunlu bir rapor sistemi geliştirmenin gerekliliğini, yapılan alan çalışmalarının ışığında, teorik bazda sorgulamak ve şiddet olgusunda Tıbbın ve Tıp profesyonellerinin rolünün genişlemesinin gerekliliğinin altını çizmektir.

Genel anlamı ile şiddet, sahip olunan güç ya da kudretin yaralanma veya kayıpla sonlanan-sonlanma olasılığı yüksek bir şekilde bir başkasına, kendine, bir gruba veya topluma karşı tehdit yoluyla ya da bizzat uygulanmasıdır<sup>1</sup>.

Her türlü görünümüyle şiddet ve özellikle de aile içi şiddet, sadece maruz kalanın değil, tüm toplumun sosyal, ekonomik, kültürel vb. açılardan olumsuz olarak etkilendiği bir sosyal problemdir.

Şiddet, yol açtığı sonuçlar açısından değerlendirildiğinde, aynı zamanda bir sağlık sorunudur da. Gerçekten de şiddet gören mağdurların üzerinde şiddetin sosyal ve ekonomik birçok olumsuz sonuçlarına eşlik eden ve hemen ortaya çıkan en olumsuz sonucu sağlık boyutudur.

Tıbbın ve tıp profesyonellerinin, olgunun içeriğine dahil olmaları, bu sağlık sorunu bazında gerçekleşmektedir.

WHO'nun 1980 yılında kurduğu Kadın Sağlığı ve Gelişimi bölümü (WHD), kadına yönelik şiddeti 'öncelikli sağlık sorunu' olarak tanımlamıştır.

4. Dünya Kadın Konferansı'nın Pekin Deklarasyonunda şiddetin önlenmesi ve ortadan kaldırılmasında sağlık hizmetlerinin önemi vurgulanmaktadır.

Yine Dünya Bankası'nın 'Kadına Yönelik Şiddet Raporu'nda tüm sağlık birimlerinde şiddet kurbanlarının erken tanı, tedavi ve sevkleri için uygun modellerin hazırlanması, sağlık personelinin eğitilmesi öngörülmektedir<sup>2,3,4</sup>.

1 1. Violence Against Women, WHO Consultation, Geneva,1996

2 Population Reports 'Ending Violence Against Women, 27/4,1999

3 **Maxcy, R.**(1998) Violence: Last Public Health and Preventive Medicine

4 Eylem Platformu ve Pekin deklarasyonu, TC. Başbakanlık KSSGM;1995

Şiddet açısından risk grupları:

**Her yaştaki kadınlar**

- o 30 yaş altı çocuklu kadınlar
- o Gebe kadınlar
- o Adölesan kızlar
- o Kız çocukları
- o HIV (+) kadınlar
- o Yaşlı kadınlar
- o Çocuklar
- o Yaşlılar
- o Özürlüler
- o Mülteciler
- o Göçmenler<sup>5</sup>

Şiddete maruz kalan grupların başında kadının yer alması ve şiddet uygulayanın da çoğunlukla kadının erkek partneri (eşi ya da erkek arkadaşı) olması, kadına yönelik şiddet ile aile içi şiddet kavramını ön plana çıkarmaktadır.

Şiddet olgusunda tıbbın rolü nedir?

Bu sorunun yanıtını vermede, tıp profesyonellerinin yaptığı çeşitli araştırmalara bakıldı. Sorunun yanıtını, bildirinin de içeriğini oluşturan, son on yıllık periyot içinde Türkiye’de tıp profesyonelleri tarafından yapılmış olan araştırmaların (ulaşılabilirlerine) review sonrası sonuçlarının sosyolojik olarak değerlendirilmesi ile vermeye çalışacağız <sup>6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19</sup>.

---

5 Population Reports ‘Ending Violence Against Women, 27/4,1999

6 **Büken, N.O.& Şahinoğlu,S.** (2006) ‘Violence Against Women in Turkey and the Role of Women Physician’ Nursing Ethics, No:13 Sayı:2

7 **Subaşı, N.** (2001) ‘Kadına Yönelik Şiddet ve Kadın Sağlığı Üzerine Etkileri’ Aktüel Tıp Dergisi, No1 Sayı:6

8 **Erci, B.** (1997) ‘Evli Kadınların Şiddete Maruz Kalma Oranları ve Sağlıkları Üzerine Etkileri’ Aktüel Tıp Dergisi, No:8

9 **Özgür, G.** (1994) ‘Öğrenci Hemşirelerde Cinsel Tacizin İncelenmesi’ E.Ü. HYO Dergisi, No:2 Sayı:10

### Araştırmaların Temel Bulguları ve Sosyolojik Bakış

- Şiddet sadece bir hukuksal değil aynı zamanda bir sağlık sorunudur.
- Şiddetin sosyolojik, psikolojik, ekonomik, kültürel vb. bir içeriğe sahip olması nedeniyle şiddet mağdurunun 'tedavi' si daha yoğun bir içeriği gerektirmektedir.

Aile içi şiddet olgusunda, tıp profesyonellerinin temel fonksiyonu ise adı geçen şiddetin yol açtığı sağlık sorunlarının tedavisi olmaktadır.

Tıbbi tedavi en genelde tıbbi bilgi ve teknoloji yardımıyla hastaya ait hastalık durumunu ortadan kaldırma/iyileştirme eylemi olarak nitelenebilir. Fakat bu eylem, konu sosyolojik, psikolojik, ekonomik, kültürel vb. bir içeriğe sahip şiddet olduğunda ve hasta da şiddet mağduru olduğunda 'yetersiz' bir içerik ile karşımıza çıkmaktadır.

Tıp profesyonelleri tarafından sağlanan tedavi, çok yalın bir görünüme sahipmiş gibi görünmekle birlikte, -şiddet olgusunun niteliğinin de etkisiyle- oldukça detaylı, sorgulanması gerekli bir içeriğe sahiptir.

- Şiddete sağlık boyutunda çözüm getirmede sağlık çalışanlarının multidisipliner bir yaklaşıma sahip olmaları ve diğer alanlarla (güvenlik, hukuk, sosyal hizmetler) formel ve informel iletişimi sağlanmalıdır.
- Kurumsal düzeyde, şiddet mağdurunun bulgularının kayıtlanma, belgelenme, raporlanma vb. gibi aşamalarının formelleştirilmesi ve

- 
- 10 **Tekin, M. & Gözütok, D.** (1996) 'Ankara Gecekondularında Yaşayan ve Şiddete Karşı Eğitim Alan Kadınların Eşlerarası Şiddet Açısından Konumları' Kadın Dayanışma Vakfı Yay.
  - 11 **Ulutaşdemir, N.** (2002) 'Kadına Yönelik Şiddet' Sağlık ve Toplum, No:12 Sayı:14
  - 12 **Şirin, A.** (1998) 'Kadın İstismarı ve Kadına Yönelik Şiddet', E.Ü. HYO Dergisi, No:14 Sayı:1
  - 13 **Yurdakul, M.** (1996) 'Kadın İstismarı Şiddet ve Hemşirelik' E.Ü. HYO Dergisi, No:3 Sayı:1
  - 14 **Sevil, Ü. & Öztürk, H.** (2005) 'Gebelik ve Şiddet' Sağlık ve Toplum, No:15 Sayı:1
  - 15 **Sevil, Ü. & Yanikkerem, E.** (2006) Kadına Yönelik Aile içi Şiddet, Güven Ktb.
  - 16 **Yıldırım, A.** (1998) Sıradan Şiddet, Boyut yay.
  - 17 **Baysan, L.** (2003) Hemşire ve Ebelerin Kadına Yönelik Şiddet Belirtilerini Tanımalarına İlişkin Ölçek Geliştirme, Basılmamış YL. Tezi, E.Ü. Sağlık Bil. Enst.
  - 18 **Salaçin, S.** 'Sağlık Çalışanlarının Kadına Yönelik Şiddetin Önlenmesinde Üstlenebilecekleri Roller.
  - 19 **Saçaklıoğlu, F. & Davas, A.** (2002) 'E.Ü. Tıp Fakültesi Acil Servisinde Görevli Hekim ve Hemşirelerin Kadına Yönelik Şiddet Konusundaki Bilgi ve Tutumları', E.Ü. Halk Sağlığı A.B.D.
  - 20 **Saçaklıoğlu, F. & Çiçeklioğlu (1996)** 'Kadına Yönelik Şiddet ve çözüm Yolları, Toplum ve Hekim, No:11.

- Hemşirelerin, Ebelerin ve özellikle de Ana-çocuk sağlığı merkezleri ve Sağlık ocaklarının şiddete maruz kalmış kadınlara müdahale etme ve hizmet vermede ideal bir profesyonel grup ve ortamdır ve bu konuda hemşire ile ebelerin eğitilmesi, hizmet ortamlarının da buna uygun düzenlenmesi gereklidir.
- Şiddetin tanınması ve nedenlerinin kavranması amacıyla sağlık çalışanlarının eğitilmeleri gereklidir.

Günümüzde Sosyal Tıp anlayışının da etkisiyle birlikte, tıbbi yardım/bakım gerektiren tıbbi olguların sosyal nedenlerinin de sorgulanması anlayışının tıbbi bakışa hakim olması, şiddet olgusu içinde Tıp profesyonellerinin rolünü sadece tedavi vermekten öteye taşımakta ve bu temel fonksiyonun boyutlarının genişlemesinin gerekliliği, önemli bir tartışma konusu olarak gündeme gelmekte ve eğitim önemli bir çözüm basamağı olarak ortaya çıkmaktadır.

O halde gelinen nokta, bu temel boyutun içinde önemli bir başka boyutu ortaya çıkarmaktadır: Tıp profesyonellerinin Şiddet olgusuna ve dolayısıyla da şiddet mağduruna yönelik tutum ve davranışları-ki bu alt boyut tedavi boyutunu da doğrudan etkilemektedir.

Türkiye’de tıp profesyonellerinin (hekim, hemşire, ebe) şiddet olgusuna ve şiddet mağduruna ilişkin tutum ve davranışlarını inceleyen çalışmalar, yurtdışındaki aksine oldukça sınırlı sayıdadır. Bunların içinde sonuçları açısından oldukça dikkat çekici olanların bulgularına bakıldığında<sup>21,22</sup>

- Tıp profesyonellerinin tanı koymada, yaklaşımda, yönlendirmede bilgisi eksikliği olduğu
- Rutin anamnez almada şiddet ile ilgili soru sormadığı
- Araştırma yapılan grubun şiddet mağduruna ilişkin hukuki süreci bilmedikleri
- Grubun tamamına yakını, şiddet mağduruna ilişkin yaklaşım, tanı ve tedavi konularında eğitim almadıkları
- Tıp profesyonellerinin şiddet olgusuna ve şiddet mağduruna ilişkin tutumlarının ise var olan toplumsal değerler ve önyarguları paylaşımları sonucu, şiddet mağdurunun aynı ortama geri döneceğinden ‘müdaha-

---

21 **Salaçin, S.** ‘Sağlık Çalışanlarının Kadına Yönelik Şiddetin Önlenmesinde Üstlenebilecekleri Roller.

22 **Saçaklıoğlu, F.& Davas, A.** (2002) ‘E.Ü. Tıp Fakültesi Acil Servisinde Görevli Hekim ve Hemşirelerin Kadına Yönelik Şiddet Konusundaki Bilgi ve Tutumları’, E.Ü. Halk Sağlığı A.B.D.

le'nin yararsız olduğunu ve şiddetin aile içi bir konu olup, karışılmaması gerektiğini düşünmektedirler.

- Bu nedenle de aile içi şiddetle ilgili soru sorarken kendilerini rahatsız hissetmekte, travma kökenli olmayan yakınmaları bir şiddet göstergesi olarak almayabilmektedirler.
- Hekimler içinde yaşadıkları toplumu, toplumsal cinsiyet ayrımcılığı nedeniyle kadına yönelik şiddeti kabul edilebilir sayan, şiddet mağdurunda bunu hakettiği gerekçesiyle hatalı davranışlar arayan, şiddet uygulayanı ise hoşgörececek mazeretler bulan bir dizi nitelik ile betimlemiş ve kendilerinin de bu değerler içinde yetişdiklerini vurgulamışlardır.

Gerçekten de tıp profesyonelleri, bu değerler içinde yetişmekte, eğitim almakta ve mesleklerini icra etmektedirler. Diğer bir deyişle toplumun şiddete, şiddet uygulayan ile şiddet görene ilişkin değer tutum ve davranışlarını onlar da bu süreç içinde kısmen içselleştirmektedir.

Şiddet ve tıp etkileşiminde tıp profesyonellerinin yerini sorgulamada bu faktör çok boyutlu bir ağırlığa sahiptir. Zira toplumun şiddete, şiddet uygulayan ile şiddet görene ilişkin değerleri, sağlık profesyonellerinin, lisans eğitiminde, uzmanlık döneminde ve çalıştıkları örgüt kültürü içinde çeşitli bağlamlarda yerleşik olarak işlemektedir.

Şiddet ve şiddet mağduruna ilişkin değerler,

- Sağlık Profesyonellerinin şiddeti aileye özgü, sosyal ve hukuki bir olgu olarak değerlendirmelerine
- Sağlık Profesyonellerinin şiddete ilişkin farkındalığının olumsuz olarak etkilenmesine neden olmaktadır. Bu ise
- Tıbbi Eğitimin içeriğini ve talep edilme durumunu

Şu anda Ege Ü., Ankara, Gazi, İstanbul ve Marmara Üniversitelerinin Tıp ve Hemşirelik Fakültelerinin ders programlarında Şiddet başlığı altında bir derse rastlanılmamıştır. Şiddet sadece Adli Tıp dersinde bir konu başlığı olarak verilmektedir.

- Kurumsal kültürün yapısını etkilemektedir.

Bilindiği üzere kurumsal kültür, sağlık profesyonellerinin eğitim ve mesleklerini uygulama ile ilgili konulardaki değer ve normlara ilişkin bir sosyal çerçeve sunar. Şiddet ve şiddet mağduruna ilişkin adı geçen değerlerden etkilendiği oranda da kurum kültürü bunu bahsettiğimiz çerçeveye yansıtacaktır.

Sağlık profesyonelleri ve öğrencileri de bu kültür içinde sosyalle edilerek eğitilirler. Klinik ortamlarda öğrencilerin gözlemlediği pratiklerle güçlen-

dirilen değerler ve normlar, profesyonellerin rolleri ve işlevleri hakkında bu kültürel çerçeveyi belirginleştirir.

Şiddet ve şiddet mağduruna ilişkin bakış açısı ile tutum ve davranışlar da bu kültürel çerçeve içinde şekillenir. Nitekim yapılan çalışma sonuçları aynı zamanda bu kültürel çerçeveyi de bize betimlemektedir.

Kurumsal kültür, sağlık profesyonellerinin mesleklerini icra etmede olduğu kadar eğitilmeleri aşamasında da oldukça etkilidir. Nitekim Tıp eğitimini verenler, adı geçen kültür içinde yetişen tıp profesyonelleridir.

Şiddetle ilgili çalışmalarda önemle vurgulanan Tıp eğitimi programları içine Şiddet olgusu ve şiddet mağduruna ilişkin bir eğitimin de konulmasıdır. Yapılan araştırmalar incelendiğinde özellikle eğitsel ve örgütsel düzeyde oldukça isabetli önerilerin<sup>23,24,25</sup> getirildiği görülmektedir.

Fakat yine vurgulanması gereken verilen eğitimin içeriğininin tıp profesyonellerinin şiddete ilişkin değer tutum ve davranışlarında farklılık yaratıcı, var olan olumsuz toplumsal önyargıları kırıcı, meslek olarak kendilerinin de şiddeti önleyebilmede ve şiddet mağduruna yol göstermede etkili olduğunu kabul ettirici bir bakış açısına sahip olması gereklidir.

Eğitimde verilen bilgi aktarımına bu bakış açısının rehberlik etmesi,

- Tıp profesyonellerinin kendilerinin de dile getirdiği değer yargıları ve tutumlarda bir farklılık
- Tıp profesyonellerinin şiddet ve şiddet mağduruna ilişkin bireysel farkındalık
- Kurumsal kültürü olumlayıcı ve
- Kurumsal destek sağlayıcı bir katkı sağlamalıdır. (sağlık çalışanlarının şiddet gibi kompleks ve spesifik bir alanda bilgi ve deneyim edinmelerini sağlayan çabaları, eğitimleri, pratik uygulamaları destekleyerek, politikalar üreterek)

Sonuç olarak Türkiye’de yapılan çalışmalara ilişkin sosyolojik bir bakış bize şunu göstermektedir

---

23 **Salaçin, S.** Sağlık Çalışanlarının Kadına Yönelik Şiddetin Önlenmesinde Üstlenebilecekleri Roller.

24 **Saçaklıoğlu, F. & Davas, A.** (2002) ‘E.Ü. Tıp Fakültesi Acil Servisinde Görevli Hekim ve Hemşirelerin Kadına Yönelik Şiddet Konusundaki Bilgi ve Tutumları’, E.Ü. Halk Sağlığı A.B.D.

25 **Saçaklıoğlu, F. & Çiçeklioğlu** (1996) ‘Kadına Yönelik Şiddet ve çözüm Yolları, Toplum ve Hekim, No:11.

- Şiddet olgusu ve şiddet mağduru için Sağlık çok önemli bir boyuttur. Fakat bu şu an sadece 'tedavi verme' yi içermektedir. Oysa bu çok boyutlu (tanımlama, görüşme, spesifik tedavi, bakım, rehabilite, raporlama, yönlendirme vb. içeren) bir eğitim, yardım ve rehberlik programları gerekmektedir.
- Sağlık çalışanlarının şiddet ve şiddet mağduruna yönelik sosyal farkındalığını arttırmak gereklidir. Bu ise özellikle tıp profesyonellerinin şiddet ve şiddet mağduruna ilişkin toplumsal önyargılardan arınmasını sağlayan bir bakış açısına sahip bir kurumsal kültürün de oluşmasına yardımcı geniş çaplı bir eğitim ve kurumsal destek programları oluşturulmalıdır.



## AILE İÇİ ŞİDDETİN İŞ YAŞAMI ÜZERİNDEKİ ETKİSİ

*Serpil AYTAÇ\**

### Özet

Aile içi şiddet, aile üyelerinden birinin aynı ailedeki bir diğer üyenin yaşamını, fizik veya psikolojik bütünlüğü veya bağımsızlığını tehlikeye sokan, kişiliğine veya kişilik gelişimine ciddi boyutlarda zarar veren eylem veya ihmaldir. (Counry, Herring 2006). Bu tanıma sadece kaba kuvvet içeren fiziksel davranışlar değil, aşağılamak, tehdit etmek, ekonomik özgürlüğünü kısıtlamak gibi şiddet gören kişinin kendisine olan saygısını, kendisine ve çevresine olan güvenini azaltan, korku duymasına sebep olan her türlü saldırgan davranış da girer. Bu davranışın bir diğer adı da psikolojik şiddet olarak adlandırılmaktadır. Hiçbir evliliğin temeli “çatışma” yada “aile içi şiddet” temeline dayalı olarak başlamaz. Ancak, eşler arasında ‘ekonomik sorunlar’dan, ‘eşlerin aileleriyle ilişkileri’ne; ‘iletişim biçimleri’nden, ‘evde kararların nasıl alınacağı’na; ‘varana kadar pekçok konuda çatışma yaşanır. Ancak sürekli hale gelmesi, ister istemez, aile fertlerinin ruhsal sağlıklarını etkiler, huzursuzluk ve gerginlik hâkim olur. Önce, tartışmalar ve sonrasında anı patlamalar şeklinde gösteren kavgalar, çiftler arasında sağlıklı bir iletişimin kurulmaması ve kızgınlığın hızla fiziksel şiddete dönüşmesine yol açar. Kuşkusuz, şiddetin ortaya çıkışında, konunun ‘öğrenilmiş’ bir davranış biçimi olmasının da önemli bir rolü vardır. Bu durum iş hayatı üzerinde de olumsuz bir etkiye neden olmaktadır.

### Résumé

La violence au sein de la famille est un acte ou une omission par laquelle l’un des membres de la famille met en danger la vie, la liberté, l’intégrité physique ou psychique d’un autre membre, lèse gravement sa personne ou met en danger son développement. Cette définition comprend non seulement des actes de violence ainsi que des coups, mais aussi tout acte violent qui inspire la peur et manifeste un manque de respect et provoque la perte de confiance en soi-même ou en autrui comme l’humiliation, la menace, la restriction de la liberté

\* Prof.Dr., Uludağ Üniversitesi İktisadi ve İdari Bilimler Fakültesi, Yönetim ve Çalışma Psikolojisi Anabilimdalı

économique. Il s'agit alors de ce qu'on appelle la violence psychologique. Aucun mariage n'est basé sur un "conflit", ni sur "la violence domestique". Mais il existe plusieurs sujets de conflit tels que "des problèmes économiques, les relations avec les beaux-parents, des modes de communication, une méthode de prise de décision au sein de la famille", etc. Pourtant, la permanence de ces problèmes influence la santé mentale des membres de la famille. La tension et le trouble apparaissent. D'abord des disputes, puis des querelles explosent soudainement, entraînant la non-communication et la transformation de la colère en violence physique. Certes, le fait que celle-ci est un acte "acquis" joue un rôle important pour l'apparition de la violence. Cette situation a des effets négatifs aussi sur la vie professionnelle.

## GİRİŞ

Aile; kan bağılılığı, evlilik ve diğer yasal yollardan aralarında akrabalık ilişkisi bulunan ve çoğunlukla aynı evde yaşayan bireylerden oluşan ve bu bireylerin cinsel, psikolojik, sosyal ve ekonomik gereksinmelerinin karşılandığı temel bir toplumsal birimdir. Aile içi şiddet, ailenin bir üyesinin ailenin diğer üyelerine karşı gösterdiği her türlü saldırgan davranıştır. Aile içi şiddet yalnız kaba kuvvet kullanılmasını ifade eden bir kavram değildir. Aynı zamanda kişiyi isteği dışında belli bir biçimde davranmaya zorlayan her türlü tutum ve davranış aile içi şiddet olarak değerlendirilmektedir. Bir diğer ifade ile aile içi şiddet, aile üyelerinden biri tarafından aynı ailedeki bir diğer üyenin yaşamını fizik veya psikolojik bütünlüğü veya bağımsızlığını tehlikeye sokan, kişiliğine veya kişilik gelişimine ciddi boyutlarda zarar veren eylem veya ihmaldir (Aksoy, Çetin, İnancı vd.2006)

Bir tarafta ceza yasasının koyduğu sınırlamalar ve buna göre bağlayıcı değer ve normların ihlali ile oluşan suç unsuru; diğer yanda toplumsal değer ve normlar şiddetin tanımını belirlemektedir. İnsanın ruhsal ve fiziksel bütünlüğüne yönelik her türlü müdahale şiddettir. (Çivi, Hasanoğlu.2006)

Sanıldığından çok daha yaygın olan aile içi şiddet, insanların ruh sağlığını olumsuz yönde etkiler. Genelde 5 alt grupta değerlendirilir.

1. Fiziksel şiddet: Dövme, tokatlama, tekmeleme, yakma gibi eylemlerin yer aldığı şiddet türü
2. Cinsel şiddet: Seksüel motivasyona bağlı yapılmış olan şiddet türü
3. Psikolojik şiddet: Aile fertlerine sevgi göstermeme, aşağılama, devamlı eleştirme, kıskançlık, reddetme gibi eylemlerin yer aldığı şiddet türü

4. İhmal: Kişinin sosyal ve maddi ihtiyaçlarını gidermeme, bunları sağlamada ihmal göstermektir. Daha çok çocuklar ve yaşlıların maruz kaldığı bir türdür.
5. İstismar: Kişinin parasını yönetmek, şahsa ait paraya veya kazanç sağlanmasına izin vermemek gibi yaşlıların özellikle maruz kaldığı bir davranıştır. Çocuklarını zorla çalıştırmak gibi birey üzerinden çıkarım sağlamak da bir istismar biçimidir.

Anlaşıldığı gibi şiddet sadece fiziksel değildir. Psikolojik, sözel, davranışsal şiddet de söz konusudur. Çevresindekilere sürekli bağırın, azarlayan birinin de yaptığı şiddettir. Şiddetin en fazla görüldüğü yerlerin başında aile ortamı gelmektedir.

#### **AİLE İÇİ ŞİDDET –NEDEN ve SONUÇLARI**

Aile içi şiddetin çeşitli nedenleri bulunmaktadır. Bu nedenler, anne- baba geçimsizliği, aile de ekonomik sorunlar, Psikopat, bağımlı-pasif vs. gibi ciddi kişilik problemleri, aile bireylerinden birinin veya birçoğunun değişik psikiyatrik rahatsızlıkları, depresyon, kaygı, kişilik bozuklukları, fiziksel ciddi rahatsızlıklar, bunama, fiziksel rahatsızlıklara bağlı davranış ve uyum bozuklukları, aldatılma ya da aldatmalar, alkol, uyuşturucu, uyarıcı kullanma, kumar bağımlılıkları, kıskançlıklar, bireylerin kültürlerinde ve model aldıkları insanlarda şiddetin var olması, üvey anne-babanın çocuklarına baskısı vb. nedenler sayılabilir. Aslında bu nedenler sosyal, ekonomik ve psikolojik faktörler gibi başlıklar altında toplanabilir. (Aktaş,2006)

Bazı araştırmacılar sosyal öğrenme modelini bir açıklama yöntemi olarak kullanırlar. Bu araştırmacılara göre, şiddet öğrenilmiş bir davranıştır. Kişi kendi geçmişinde, çocukluğunda, ailesinde yanlış olarak öğrendiği davranış biçimlerine, sağlıklı olmayan sorun çözme yöntemlerine kendi hayatlarında bir sorunla karşılaştıklarında sorunları çözmek için başvururlar. Aile içindeki sorunların çoğunlukla şiddete başvurularak çözüldüğünü gören kişi, kendi hayatında karşılaştığı sorunları, köşeye sıkıştığını hissettiği zaman şiddete başvurarak çözmeye çalışır. Eğer birkaç defa da sorunların şiddetle çözüldüğünü görürse bu davranış biçimi iyice pekişir ve kişiliğinin bir özelliği haline gelir.(Erten, Ardali,2005)

Bazı araştırmacılar da, aile içi şiddeti sistem teorileriyle açıklamaya çalışırlar. Şiddetin bir çok ailede, özellikle erkekler tarafından hiyerarşik yapının,

sosyal statülerinin korunması için bir araç olarak kullanıldığını belirtirler. (Özbudun, Sarı, Demirer,2007, Sokullu Akıncı 2005)

Aile içi şiddetten çalışan kadınlar ve gençler büyük yara almaktadır. İş-aile yaşamlarındaki çatışma, kadın ve erkeklere ait “ayrı alanlar” anlayışının yerini almıştır. Bunlara bağlı olarak, değişen aile yapısının kendi zorluklarını da beraberinde getirmiştir.

Görüldüğü üzere kişiyi aile içi şiddete sürükleyen en önemli gösterge kişinin psikolojik olarak içinde bulunduğu durum, kaygı ve stres düzeyidir. Stresin şiddetin bir nedeni olduğuna yönelik birçok araştırma bulunmaktadır. Ancak ailede yaşanan çatışmanın iş hayatına olumsuz yansıdığı göz ardı edilemez. Aile içi şiddetin iş hayatı üzerinde performans düşüklüğü yarattığı ve iş stresini arttırdığı söylenebilir.

## **İŞ ve AİLE DENGESİ**

“İşteki sorunları eve yansıtmak”, “evdeki sorunlar işe yansıtmak, “işyeri ile evi birbirine karıştırmak”, yöneticiler açısından istenmeyen bir durumdur. Bu tür yaklaşımların altında yatan temel varsayım şudur; mantık ve duygular birbirinden bağımsızdırlar ve birbirinden izole edilebilirler, çalışan kişi işyerinde ya da evde bu ikisini birbirine karıştırmamakla sorumludur. (Arın, 2005)

Özellikle kadın çalışan sayısının hızla artması, işyerinde çalışandan beklenen sorumluluklar ile özel yaşamlarındaki gerekliliklerin kaçınılmaz etkileşimi nedeniyle ve bu etkileşimin olumlu ve olumsuz etkilerinin iş performansına yansması, bu gerekliliği daha da artırmaktadır.

Burada varsayılan, iş hayatı ile özel yaşam arasındaki gelişimin çalışanda bir çatışma yarattığı ve bu çatışmanın çalışanda ve aile üyelerinde olumsuz duygular oluşturduğudur. Bu çatışmaların çalışanın performansını olumsuz etkilemesinin önüne geçmek ve dahası özel yaşantısında ve işinde bu çatışmaları kişinin performansını yükseltecek doğrultuda yönetmek iş/özel yaşam dengesini oluşturma çabalarının arzu edilen sonucudur.

Eşler arasında ‘ekonomik sorunlar’dan, ‘eşlerin aileleriyle ilişkileri’ne; ‘iletişim biçimleri’nden, ‘evde kararların nasıl alınacağı’na; ‘eşlerden birinin mi yoksa ikisinin birden mi çalışacağı’ndan, ‘ev işlerinde iş bölümünün nasıl ya-

pılacağı'na; 'pazar alışverişini kimin yapacağı'ndan, 'çocukların terbiye biçimine kadar pekçok konuda çatışma yaşanır. Her çatışma ya da çatışma ihtimali olan her konu stres kaynağıdır. Kuşkusuz çalışma yaşamı kadına ekonomik bağımsızlık ve toplumsal değer artışı başta olmak üzere pek çok avantaj sağlamaktadır. Ancak diğer taraftan da geleneksel değer ve tutumların halen süregelmesi nedeniyle çeşitli sorunları da beraberinde getirmektedir. Nitekim günümüzde çalışma yaşamı ile aile yaşamı arasında kalan kadın, iki önemli rolünün gereklerini tam anlamıyla yerine getirmeye çalışırken, bir ikilemde kalmakta ve bu ikilemin kadının aşırı rol yüklenmesine yol açtığı görülmektedir. Ayrıca, çalışma yaşamına paralel olarak aile yaşamında da evinin ikincil aktörü olarak görülen kadın, daha çocukluk çağından itibaren aktif üretim sürecine yönelik değil evinin kadını ve çocuklarının annesi rolünü üstlenmeye yönelik yetiştirilmektedir (Giddens,1987;159). Bu durum özellikle ataerkil ilişkilerin egemen olduğu toplumlarda çok daha belirgin olarak karşımıza çıkmaktadır. Nitekim halen kadından öncelikle toplumsal rollerini üstlenmesi beklenmekte, çalışma yaşamı özellikle de mesleki başarısı ve kariyeri ikinci planda kalmaktadır(Aytaç,1999;27). Bu nedenle, kadın çalışma yaşamı ile aile yaşamının gerektirdiği rollerini yerine getirebilmek için yoğun bir uğraşı vermekte ve bu roller arasındaki uyumsuzluk, rol gerginliğine sebep olmakta, birey bunun huzursuzluğunu yaşamaktadır. (Özgüven,1989;35)

İş ve aile, insanların günlük hayatlarının çok büyük bir bölümünde meşgul oldukları ve uzun dönemde başarılı olmayı ve tatmin elde etmeyi istedikleri önemli rollerdir. Günümüz insanları artık eş ve çocuklarına daha fazla zaman ayırmak ve onlarla daha çok şeyi paylaşmak istemekte, fakat bununla birlikte işle ilgili olarak karşılaşılan talepler de her geçen zaman artmaktadır. İşin ve ailenin eş zamanlı olarak ortaya çıkan talep ve ihtiyaçları, özellikle çalışan kadınlar üzerinde birtakım baskılar oluşturabilmekte ve kişinin öncelikleri ile ilgili olarak çeşitli çelişkiler yaşamasına neden olabilmektedir.(Johnson,2000)

Aile çatışmalarının en belirgin özelliği, iki yönlü oluşudur. İş-aile çatışması; işin aile rolünün yerine getirilmesini engellemesi ile ortaya çıkan çatışmadır. Bu doğrultuda iş-aile çatışması; iş ve aile alanlarından kaynaklanan rol taleplerinin bazı yönleriyle birbiri ile karşılıklı uyumsuz olması sonucunda meydana gelen bir tür roller arası çatışma şeklinde tanımlanmaktadır (Greenhaus vd,1989:313). Aile-iş çatışması ise, ailenin iş rolünün yerine getirilmesini engellemesi sonucu meydana gelmektedir (Duxburry&Higgins, 1994:450) aile içi şiddetin varlığı ise, aile-iş çatışmasının temelini oluşturmaktadır.

Kişinin ailesi ile ilgili olarak yaşadığı anlaşmazlık, gerginlik, eşlerin birbirine destek olmaması gibi aile sorunları çatışma açısından ciddi bir potansiyel olmaktadır. Çatışma, tükenmişlik ve buna bağlı psikolojik rahatsızlıklara ve fiziksel şikayetlere, iş ve özel hayatta doyumsuzluğa neden olabilmektedir.

Aile çatışması çok boyutlu ve çok yönlü bir süreçtir. Ailede yaşanan sorunlar sonucu ortaya çıkan çatışma ve şiddet, kişinin iş ve aile hayatından, genel olarak yaşamdan aldığı doyumda azalma meydana gelmektedir (Jackson vd,1985:575).

Aile çatışmasının stres kaynakları; entelektüel ve fiziksel güçlük, rol belirsizliği, işin kalitesinin baskısı, yoğun iş yükü olarak ifade edilmektedir. (Higgins&Duxbury,1992:393).

Eşler ve aile üyeleri arasında yaşanan gerilim bireyin hem işten hem evlilikten aldığı doyumunu azaltmakta ve birey birçok fiziksel ve ruhsal bunalımla karşılaşmaktadır. Araştırmalar, aile çatışması arttıkça, iş ve aile tatmininin azaldığını göstermektedir (Carlson,2000).

Şiddet gören birey, tüm çelişkilerin yarattığı gerilimi yaşarken, beraberinde sağlığını da yitirmektedir. Şiddetin hem en güvenilir taraftan yani baba ya da eşten gelmesi hem de uzun süre devam etmesi şiddet mağdurlarının hayata, kendilerine, dünyaya olan inançlarını, güvenlerini yok etmekte, tedavisi, düzeltilmesi çok güç fiziksel ve psikolojik kalıcı hasarlar bırakmaktadır. Şiddet mağduru kadınlar uzmanlara başvurduklarında en çok korku, çaresizlik, dehşet, yığı gibi negatif duygularını dışa vurmaktadırlar. Hemen hepsinde suçluluk ve utanç duyguları hakim olmakta ve travma sonrası stres bozukluğu, kişilik bozuklukları, alkol ve madde bağımlılığı, intihar eğilimi, şiddet eğilimi, cinsel işlev bozuklukları, uyku bozuklukları depresyon, anksiyete ve psikosomatik rahatsızlıklar gelişmektedir.

## **STRES ve İŞ HAYATI**

Stres, tanımlanması pek kolay olmayan, günümüzün karmaşık kavramlarından biridir. Ancak basit bir anlatımla bireyin kendisinden ve çevresinden kaynaklanan bedensel ve ruhsal gerilim, baskı,endişe, kısaca kişiye rahatsızlık veren bir durumdur.

Stresin bilimsel olarak ortaya konulmasında en önemli isimlerden biri olan Hans Selye, 1936 da yaptığı bir dizi deneyden sonra Genel Uyum Sendromu adını verdiği bir süreci tanımlamıştır.

Bu sendrom, bedenın stres karşısında 3 aşamada tepki gösterdiğini açıklamaktadır. İlk aşama olan **Alarm** aşamasında strese yol açan etkenin fark edildiği ve organizmanın biyo kimyasal tepkilerle kendini korumaya çalıştığı anlatılmaktadır. İkinci aşama olarak **Direnme** aşamasında stresin ortadan kalkmadığı ve etkisini sürdürmeye devam ettiği hallerde beden üçüncü aşama olan **Tükenme** aşamasına girer. Böylece organizma her türlü hastalığa açık bir duruma gelir. Stresin devam etmesi bedende sistematik yıpranmalara, hasarlara, hatta ölümlere yol açar.

İnsanları strese sokan faktörler ve bunlarla mücadele yöntemleri kişiden kişiye göre değişiklik gösterse de genellikle hayatımızda alışık olmadığımız, ve ilk kez karşılaştığımız olaylar evlilik, boşanma, hamilelik, doğum yapmak, sevilen birinin ölümü, sağlık problemleri, işten çıkarılma, yeni bir ortama adapte olmayı gerektiren yeni bir işe girmek, farklı bir şehir ya da ülkeye taşınmak ve en önemlisi aile içindeki şiddet ve eşler arasında yaşanan çatışma, birey üzerinde strese yol açmaktadır.

Çatışma, hayatın her alanında, ailede, bu arada örgütlerde de, herkesi ilgilendiren en temel konulardan biridir. Toplumda kişinin çevresiyle, ailesiyle yaşadığı ilişkileri olumsuz etkilemekte, kişi kendini “aciz” içinde hissetmekte, kendine olan güvenini yitirmekte, kişilik özellikleri de yatkınsa suça yönelim ve saldırgan davranışlara eğilim gösterebilmektedir.

Yaşanan aile içi şiddet iş hayatında bazı sorunlara yol açar. Bunlar iş stresi ve depresyon, düşük motivasyon, azalan verimlilik, performans düşüklüğü, azalmış akli performans, iş kazasına uğrama eğilimi, kişiler arası ilişkilerde yaşanan çatışmalar, düşük motivasyon, konsantrasyon yokluğu ya da dikkatte azalma, zayıflamış yargılama, etkisiz yöneticilik ve liderlik biçimi, azalmış yaratıcılık ve yenilik, yavaş ve zayıf karar verme gibi sorunlardır. Böylece çalışan bireyin işe ilişkin duyguları giderek azalır. Aile yaşamındaki çatışmaların ve aile içi şiddetin iş hayatı üzerinde özellikle bireyin işine ilişkin iyilik durumu algılarını olumsuz etkilediği söylenebilir.

Bu çalışmada da aile içi şiddetin iş tatmini ve stres semptomları üzerindeki etkisi araştırılmıştır.

## ARAŞTIRMANIN AMAÇ ve YÖNTEMİ

### Araştırma modeli

Katwyk ve ark. (2000) tarafından yürütülen çalışmalar stres ve iş tatmini arasındaki bağlantıları net bir biçimde ortaya koymakla birlikte, modellerinin en önemli avantajı olan güdülenme (uyarılım) özelliklerini stres semptomolojisi farklılıkları bağlamında ele almamaktadır. Maruz kalınan stres unsurlarının bireyde yarattığı semptomların ise yönelik duygularda farklılaşmalara yol açtığı biçimindeki mantık zincirini kabul ettiğimizde, değişik stres tepkilerini ölçmeyi mümkün kılan araçların iş tatmininin saptanmasında kullanılabilmesi düşünülebilir.

Bu çalışmanın amacı, aile içi şiddetin iş tatmini ve stres semptomları ile olan ilişkisini ortaya koymaktır. Aile içi şiddete maruz kalma durumunda farklı stres semptomlarıyla tutarlı korelasyonlar sergileyeceği beklentisi araştırmanın temel hedefini oluşturmuştur. İş Doyumunu ölçmek amacıyla Brayfield ve Rothe'in (JUDGE, WATANABE; 1994) geliştirdikleri ölçek bu çalışmada kullanılmıştır. Ölçeğin güvenilirliğini bir pilot çalışmada test edilmiş ve (Cronbach Alfa Değeri) 0.71 değeri bulunmuştur. Bu oran ölçeğin Orijinal çalışmasındaki Cronbach Alfa değerine (0.75) çok yakın bulunmuştur. Bu değere göre ölçeğin güvenilirliği kabul edilmiştir. Ölçek Türkçeye uyarlanmış ve çeşitli araştırmalarda uygulanmış olması nedeniyle, değişiklik yapılmadan kullanılmıştır.

Katılımcıların deneyimledikleri stres semptomlarına ilişkin veriler ise, Derogatis (1992) tarafından geliştirilen ve Hisli Şahin ve Durak (1994) tarafından Türkçeye uyarlanan Kısa Semptom Envanteri-KSE (Brief Symptom Inventory) kullanılarak toplanmıştır. KSE'nin faktör yapısı Temel Bileşenler yöntemi ve Varimaks döndürme biçimiyle incelenerek Hisli Şahin ve Durak (1994) tarafından sunulan faktör yapısıyla oldukça benzer sonuçlara ulaşılmıştır. Anksiyete, depresyon, olumsuz benlik, somatizasyon ve hostileite adını taşıyan beş ana semptom grubuna ilişkin verilerin aile içinde şiddet mağduru olma ve iş memnuniyet düzeyiyle olan bağlantıları korelasyon teknikleriyle incelenmiş ve farklılık olup olmadığı T testi ile denenmiştir. KSE için uygulanan güvenilirlik analizlerinin sonuçları ortalamalar ve standart sapmalarla birlikte 77 ile 89 arasında değişmekte olup, tüm katsayılar kabul edilebilir sınırlardadır.



Bu ölçeklere ek olarak, katılımcılara ait demografik değişkenler ile “ailede şiddete maruz kalıp kalmadıkları”, soruları da anket formunda yer almıştır. Böylece aile içi şiddete maruz kalanların iş tatminleri ve stres semptomları arasında ilişki aranmıştır

### **Yöntem**

Bu çalışma aile içi şiddete maruz kaldığı varsayılan toplam 250 mavi ve beyaz yakalı kadın işgücü üzerinde rassal olarak yapılmış olan anketlerden elde edilen verilerden yararlanılarak hazırlanmıştır. Aile içi şiddete en fazla kadınların maruz kaldığı varsayımı ile sadece kadın çalışanlar üzerinde anket uygulanmıştır. Katılımcılar, Bursa Organize Sanayi Bölgesinde imalat sanayindeki fabrikalarda çalışanlar kadınlar arasından seçilmiştir.

Rassal olarak gidilen imalat sanayindeki çeşitli işletmelerde insan kaynakları yöneticileri aracılığıyla, önceden tarafımızca hazırlanmış olan 30 soruluk anket formlarının o işletmede çalışan kadınlara uygulanması istenmiştir. Bir hafta içinde yeniden firmalara gidilerek gönüllü katılımcıların kendileri tarafından doldurulmuş olan anket formları geri toplanmış ve eksik, hatalı anket formları değerlendirme dışında tutulmuştur. Dağıtılan anketlerin geri dönüş oranı % 61dir.

Anksiyete, depresyon, olumsuz benlik, somatizasyon ve hostilite adını taşıyan beş ana semptom grubuna ilişkin verilerin toplam işe ilişkin tatmin düzeyi ve aile içi şiddetle olan bağlantıları korelasyon teknikleriyle incelenerek değerlendirilmiştir.

Alan araştırması sonucu elde edilen veriler, bilgisayar ortamında SPSS paket programı ile analize tabi tutulmuş, basit tablolar ve frekans dağılımları yanında ilgili değişkenler arasında anlamlı bazı ilişkiler aranarak Ki-Kare değerleri hesaplanmıştır

### **Bulgular**

Araştırmaya katılan 250 kadının işteki konumu araştırıldığında % 32 sinin orta ve üst düzey yönetici konumunda olduğu, %68 inin ise idari görevinin olmadığı görülmektedir.

Deneklerin eğitim düzeyine baktığımızda, ortaokul ve lise mezunu olan kadın sayısının fazla olduğu görülmektedir. (ortaokul ve dengi % 35) Yarıdan

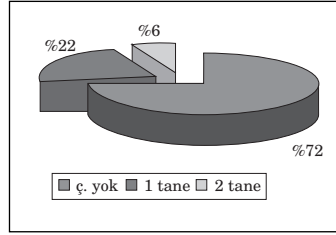
fazlası ise sekiz yıllık temel eğitimi alan ilköğretim mezunlarıdır. Geldikleri yöre itibariyle kırsal kesim ağırlıklı olduğu görülmektedir.

Katılımcıların yaş ortalaması 30.5 (ss= 7.32), çalışma süresi ortalaması ise, 5.7 yıldır (ss = 7.12).

Medeni durumu açısından kadın işgücünü incelediğimizde, görüşme yapılan kadınların % 65'i evli olup, % 35 i bekadır.

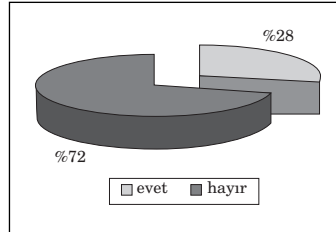
Kadın işgücünün yaşı ile medeni durumu arasında ikili bir ilişki, ki-kare testi ile arandığında elde edilen sonuç anlamlı bulunmuştur. **(Ki-Kare= 86,764 sd= 4 p= ,000)**

Evli kadınların özellikle 0-6 yaş arası çocuklarının olup olmadığı yönünde sorulan bir soruya karşılık % 72 gibi önemli bir oranı 0-6 yaş arasında çocuğunun olmadığını belirtmiştir.



**Grafik 1: Kadın İşgücünün 0-6 Yaş Arası Çocuk Sayısına Göre Dağılımı**

Bir diğer soru ile kadının herhangi bir sözlü veya fiziksel şiddete, tacize, aşağılanma ve horlanmaya maruz kalıp kalmadığı tespit edilmeye çalışılmıştır.



**Grafik 2: Kadın İşgücünün Ev de şiddete maruz kalması**

Aile içinde şiddetin (hem fiziksel hem psikolojik) varlığını belirtenler tüm katılımcıların % 28 ini oluşturmaktadır. Elde edilen sonuçlar değerlendirildiğinde evet cevabı verenler azınlıkta olmasına rağmen yine de bu oranın önemli bir oran olduğu düşünülmektedir. En önemlisi genellikle gizleme eğiliminde olunan bu durumun, işyerlerinde hiç de azımsanmayacak bir oranda olması yönünden önemlidir.

Özellikle bu sorunun medeni durumla ilişkisi araştırıldığında elde edilen sonuç anlamlı çıkmaktadır. (**Ki-Kare= 26,215 sd= 1 p= ,000**) Sorun yaşadığını söyleyenlerin büyük bir oranı evli olanlardır.

Aile içinde şiddet görüp görmemekle stres semptomları arasındaki ilişki incelendiğinde dikkati çeken önemli bir nokta şiddet görenlerin büyük bir çoğunluğunda stres semptomlarının var olduğu yönündedir. Evli ve şiddet görenler daha çok strese maruz kalmakta ve bu durumu işlerine yansıtmaktadırlar. Nitekim yapılan ki-kare analizinde de değişkenler arasında istatistiksel olarak anlamlı bir ilişki bulunmuştur. (**Ki-Kare= 52,558 sd= 5 p= ,000**)

İş tatmini ile KSE arasındaki ilişkileri görmek amacıyla, ölçeğe ait alt boyutlar ele alınarak (*Toplam, Anksiyete, Depresyon, Olumsuz Benlik, Somatizasyon ve Hostilite*) korelasyonlar hesaplanmıştır. Aile içi şiddet mağdurlarının anksiyete, depresyon ve olumsuz benlik semptom gruplarının korelasyonel analizlerde, iş tatmini değişkenleriyle bağlantılı olmalarına karşın, ( $r = -.54$ ,  $p < .001$ ); doğrudan bir yordayıcı güce sahip olmadıkları anlaşılmaktadır. Analizlerde tutarlı olarak düşük ve kısmen de istatistiksel anlamlılık düzeyine ulaşmayan katsayılar üreten tek semptom grubu somatizasyon olduğu anlaşılmıştır. İş tatmini ile KSE'nin altboyutları arasındaki korelasyonlar tümü ile negatif yönde ve istatistiksel açıdan anlamlı olmakla birlikte, en yüksek korelasyon anksiyete ve depresyon semptom grubuyla elde edilmiştir.

Aile içi şiddete maruz kalanlarla kalmayanlar arasında iş tatmini stress depresyon ve anksiyete açısından bir farklılık olup olmadığı T testi ile analiz edilmiştir.

**Tablo 1: Aile içi şiddete Maruz Kalanlar ve Kalmayanlarda ise bağlı stres, depresyon anksiyete ve iş tatmini durumlarının t testi ile karşılaştırılması**

	Şiddete Maruz kalanlar		Şiddete Maruz kalmayanlar		t-testi	p	Fark ort.	Farkın %95 güvenilirlik aralığı
	Ortalama	S.Sapma	Ortalama	S.Sapma				
İşe Bağlı Stres	21,634	6,460	18,430	6,2557	7,398	,000	3,20	2,35-4,05
Anksiyete	8,44	3,75	6,44	3,35	8,242	,000	2,00	1,52-2,48
Depresyon	7,22	3,76	5,54	3,45	6,820	,000	1,68	1,19-2,16
İş Memnuniyeti	11,219	2,84	9,167	2,944	10,459	,000	2,05	1,666-2,437

Görülebileceği gibi, yapılan T testi sonucunda tüm p değerleri beklenen doğrultularda gerçekleşmiş ve aile içi şiddete maruz kalıp kalmama ile anlamlı bir farklılık olduğu dikkati çekmiştir.

Bu çalışmada şiddet mağduru kadınların bezginlik, yorgunluk, can sıkıntısı gibi duyuşsal algıları öne çıkartan duyguları daha sıklıkla belirttikleri anlaşılmaktadır. Bu durum, kadınların iş ve ev yaşamına ilişkin çatışan rollerinin yarattığı genel duygu durumunu doğru yansıtıyor gibi görünmektedir (benzer bir bulgu için, bkz. Bayram, Kuşdil, Aytaç ve Bilgel, 2003).

## SONUÇ

Sonuç olarak, yapılan araştırmada sanayi bölgesinde çalışan kadınlardan şiddet mağdurlarının, 0-6 yaş arası çocuk sayısının, kadının eğitim durumunun, kadın olma vasfından kaynaklanan olumsuzlukların, stres üzerinde olumsuz etkisi olduğu gözlenmiştir.

Çalışan kişinin ailede yaşamış olduğu birçok olumsuzluğu işyerine yansıtma ile kalmayıp bu olumsuzlukları iş ortamında, çalışma arkadaşları ve yöneticileri ile olan ilişkilerine taşıdıkları görülmektedir. Özellikle şiddet mağduru kadınların olumsuz duygu transferi yaptıkları anlaşılmaktadır. Örneğin, eşi ile en ufak bir sorun yaşadığında bu soruna, evden getirdiği olumsuz duyguyu, sanki bu duyguya tamamen iş hayatında yaşadığı bir sorun neden olmuşçasına tepki ile cevap verebilmektedir. Bu durum içinden çıkılmaz bir hale gelebilmekte ve eşler gerçekte yaşadıkları huzursuzluğu iş yaşamları-

na yansıtarak strese girmekte ve amansızca birbirlerini suçlamaya ve eleştirmeye devam edebilmektedirler. Bu da bireyin verimliliğini olumsuz olarak etkilemektedir.

Dikkati çeken ve sevindiren önemli bir nokta ise, kadının eğitim seviyesi arttıkça şiddet mağduru olmanın azaldığı ve buna bağlı olarak da doğru orantılı olarak stresinin azaldığı yönündedir.

Araştırmamızın örneklemeden elde edilen bulgular aile içi şiddetin iş stresi üzerindeki etkisine ilişkin kanıtları güçlendirecek niteliktedir. Özellikle stres semptomları ve şiddet arasındaki bağlantıların tutarlı bir yapı sergilemesi bu yargımızı desteklemektedir. Bu araştırmanın bir sonraki aşaması olarak ise, konunun farklı kültür bağlamlarında ele alınması ve aile içi şiddetin ise ilişkin duyuşsal iyilik algısı arasındaki bağlantıların çalışılması olarak düşünülebilir.

Araştırmamızın özellikle hostile ve somatizasyon semptomlarının baskınlığını vurgulamış olmasının ne denli kültürümüze özgü bir bulgu olduğu konusu ilgi çekici bir soru olarak belirlemektedir. Stres semptomolojisinin içerdiği olasılıkların, farklı kültürel bağlamların stres tepkilerindeki benzerliklerin/farklılıkların incelenmesine olanak sağlayacak kadar çeşitliliği içerdiği açıktır.

**Kaynakça:**

- Aamodt, Mike. (2000). Technical Affairs Section. <http://www.ipmaac.org/acn/apr96/techaff.html>.
- Aksoy Ercüment, Çetin Gürsel, Mehmet Akif İnanici, Oğuz Polat, M. Şevki Sozen, Fatih Yavuz (2006) aile içi şiddet, [www.aileicisiddet.com](http://www.aileicisiddet.com)
- Aktaş, Aliye Mavili, (2006) Aile içi Şiddet, Elma yayınları, Kişisel Gelişim Serisi 11, Ankara
- Arin, Canan (2005) Kadına Yonelik Şiddet, Cogito- Şiddet, Yapi kredi Yayınları sayı 6-7 .643
- Balzer, W.K. vd. (1997). *Users' Manual for the Job Descriptive Index and the Job in General Scales*, Bowling Green: Bowling Green State University.
- Barrows, David ve Wesson, Tom. (2000). A Comparative Analysis of Job Satisfaction among Public and Private Sector Professionals. [http://www.innovation.cc/rev\\_arts/job\\_satisfaction2.htm](http://www.innovation.cc/rev_arts/job_satisfaction2.htm).
- Bartlett vd. A. L. (1999). Student Employees in University Food Service: Job Design, Job Characteristics and Job Satisfaction. [http://www.nacufs.org/services/publications/journal\\_1999/bartlett.asp](http://www.nacufs.org/services/publications/journal_1999/bartlett.asp).
- Barutçugil, İ. (2002). *Organizasyonlarda Duyguların Yönetimi*. İstanbul: Kariyer yayıncılık
- Bayram, N., Kuşdil, M. E., Aytaç, S. ve Bilgel, N. (2003). *Üniversite Çalışanlarında İşe İlişkin İyilik Durumu Duygularının (Job Well-Being) Çok Değişkenli İstatistiksel Analizler İle Araştırılması*. VI.Ulusal Ekonometri ve İstatistik Sempozyumu, 28-30 Mayıs. Gazi Üniversitesi, Ankara.
- Bilgin, Nuri,(1995) *Sosyal Psikolojide Yöntem ve Pratik Çalışmalar*, Sistem Yayıncılık, Ekim s.160'dan
- Brett, J. F. vd. (1995). Economic Dependency on Work: A Moderator of the Relationship between Organizational Commitment and Performance. *Academy of Management Journal*, 38(1), 261-271.
- Choudhry, Shazia, Herring Jonathan (2006) Righting Domestic Violence International Journal of Law, Policy and the Family 2006 20(1): 95-119; doi:10.1093/lawfam/ebi034, Published by Oxford University Press. All rights reserved.
- Çakır Özlem.(2001) *İşe Bağlılık Olgusu ve Etkileyen Faktörler*, Seçkin Yayınevi, Ankara
- Çivi. Ali: Alper Hasanoğlu (2006) Aile içi şiddet. nedenleri, psikolojik sonuçları ve İsviçre Medeni ve Ceza Hukukundaki yeri, [www.insankaynaklari.com](http://www.insankaynaklari.com)
- Davidson, R.J. (1993) The Neuropsychology of Emotion and Affective Style, M.Lewis ve J.M. Haviland (Ed) *Handbook of Emotions* içinde, s.143-154. New York.Guilford

- Derogatis, L.R. ve Cleary, P.A. (1977). Confirmation of Dimensional Structure of the SCL-90: A Study in Construct Validation, *Journal of Clinical Psychology*, 33,
- Erten Yavuz, Ardali, Cahit. (2005) Saldırganlık, Şiddet ve Terörün Psikososyal yapıları, *Cogito, Şiddet, YapıKredi Yayınları* sayı 6-7
- Fraze, Steven D. ve Ritz, Rudy A. (2000). A Comparison of the Career Choice and Job Satisfaction of Scholarship Recipients with Non-Scholars in a College of Agriculture. <http://www.ssu.missouri.edu/ssu/AGED/naerm/s-i-3.htm>.
- Gerson, K. (2004). Understanding work and family through gender and Community, *Work & Family*, 7(2), 163-178.
- Gilmore, Sirley A. vd. (1999). Job Satisfaction and Service Quality Perceptions: University Food Service Employees. [http://www.nacufs.org/services/publications/journal\\_1999/gilmore.asp](http://www.nacufs.org/services/publications/journal_1999/gilmore.asp).
- Haddock, S.A. (2001). Ten adaptive strategies for family and work balance: Advice from successful families. [http://www.findarticles.com/p/articles/mi\\_qa3658/is\\_200110/ai\\_n8955564/print](http://www.findarticles.com/p/articles/mi_qa3658/is_200110/ai_n8955564/print)
- Haddock, S.A. & Rattenborg, K. (2003). Benefits and challenges of dual-earning: Perspectives of successful couples. *The American Journal of Family Therapy*, 31: 325-344.
- Iaffaldano, M. T., ve Muchinsky, P. M. (1985). Job Satisfaction and Job Performance: A Meta-analysis. *Psychological Bulletin*, 97, 251-273
- Igbaria, M. vd. (1994). Work Experiences, Job Involvement, and Quality of Work Life Among Information Systems Personnel. *MIS Quarterly*, 18(2), 175-201.
- İçli, Tülin, (2007) *Kriminoloji*, Seçkin Yayınevi. Ankara
- JUDGE, Timothy, WATANABE; A Shinichiro (1994) "Individual Differences In the Nature of the Relationship Between Job and Life Satisfaction", *Journal of Occupational & Organizational Psychology*, Vol: 67, Issue: 2, Jun., s.102
- Katwyk Van P. T., Fox S., Spector P. E. ve Kelloway K. (2000). Using the Job-related Affective Well-Being Scale (JAWS) to Investigate Affective Responses to Work Stressors. *Journal of Occupational Health Psychology*, 5, 219-230.
- Keane, John, (1998) *Şiddetin Uzun Yılı*, Dost Kitabevi Çeviri. Ankara
- Kihm, Jenifer A. (2001). Update for Users of the JDI: New National Norms for the Job Descriptive Index. <http://webm8426.ntx.net/TIPJul97/Kihm.html>.
- Köknel, Özcan. (2000) *Bireysel ve Toplumsal Şiddet*, Altın Kitaplar, İstanbul
- Lam, Terry. (2001). An Investigation of Employees' Job Satisfaction: The Case of Hotels in Hong Kong. *Tourism Management*, 22, 157.
- Landy, F.J. (1989). *Psychology of Work Behavior*. Pacific Grove, CA: Brooks&Cole.
- Lockwood, N.R. (2003). Work/life balance: challenges and solutions. [www.findarticles.com/p/articles/mi\\_m3495/is\\_6\\_48/ai\\_102946878](http://www.findarticles.com/p/articles/mi_m3495/is_6_48/ai_102946878)

- Mathieu, J. E. vd. (1993). Job Perceptions-Job satisfaction Relations: An Empirical Comparison of Three Competing Theories. *Organizational Behavior and Human Decision Processes*, 56(1), 370-387.
- Özbudun, Sibel, Sari Cahide, Demirer Temel(2007) Küreselleşme, Kadın ve Yeni Atakerki, Utopya yayinlari, 147. Kadın Dizisi.
- Parker, P. & Arthur, M.B. (2004). Giving voice to the dual-career couple. *British Journal of Guidance and Counseling*, 32(1), 3-23.
- Petty, M. M., McGee, G. W., & Cavender, J. W. (1984). A Meta-analysis of the Relationship between Individual Job Satisfaction and Individual Performance. *Academy of Management Review*, 9, 712-721.
- Porter, L.W. (1961). A Study of Perceived Need Satisfaction in Bottom and Middle Management Jobs. *Journal of Applied Psychology*, 45, 1-10.
- Russell, J. A. (1980). A Circumplex Model of Affect. *Journal of Personality and Social Psychology*, 39, 1161-1178.
- Scott, K. D., & Taylor, G. S. (1985). An Examination of Conflicting Findings on the Relationship between Job Satisfaction and Absenteeism: A meta-analysis. *Academy of Management Journal*, 28, 599-612.
- Steven D. vd. (2000). A Comparison of the Career Choice and Job Satisfaction of Scholarship Recipients with Non-Scholars in a College Of Agriculture. <http://www.ssu.missouri.edu/ssu/AGED/naerm/s-i-3.htm>.
- Strawser, J. A. (2000). Job Satisfaction in Accounting Practice: A Comparison of Two Periods. <http://panopticon.csustan.edu/cpa99/html/strawser.html>.
- Sokullu, Füsün Akıncı (2005) Aile içi şiddet. <http://www.kazete.com.tr/arsiv/2006/55/index.php?sayfa=toplum2&bolum=haberler> <http://www.turkcebilgi.net/cesitli/iliskiler/aile-ici-siddet-hiz-kesmiyor-2925.html>
- Sorel, Georges, (2002) Şiddet Üzerine Düşünceler. Epos Yayınevi, Çeviri, Ankara
- Syptak, Michael vd. (2000). Job Satisfaction: Putting Theory into Practice. <http://www.aafp.org/fpm/991000fm/26.html>.
- Şahin, N.H. ve Durak-Batıgün, A. (1997). Bir Özel Hastahane Sağlık Personelinde İş Doyumu ve Stres. *Türk Psikoloji Dergisi*, 12 (39), 57-71.
- Ting, Y. (1997). Determinants of Job Satisfaction of Federal Government Employees. *Public Personnel Management*, 26(3), 313-334.
- Topaloğlu, Melih ve Tuna, Muharrem. (1998). Otel İşletmelerinde Stresin Değerlendirilmesi. Amprik Bir Çalışma. *Anatolia Turizm Araştırmaları Dergisi*, 9, 39.
- Tütüncü, Özkan ve Çiçek, Olgun. (2000). İş Doyumunun Ölçülmesi: İzmir İl Sınırlarında Faaliyet Gösteren Seyahat Acentaları Üzerine Bir İnceleme. *Anatolia Turizm Araştırmaları Dergisi*, 11, 124-126.
- Vroom, H. Victor. (1964). *The Determination of Job Satisfaction Work and Motivation*. New York: John Wiley & Sons, Inc., 99.



- Warr, P. (1987). *Work, unemployment, and mental health*. Oxford: Oxford University Press.
- Watson, D ve Clark, L.A. (1992) On Trait and Temparement: General and Spesific Factors of Emotional Experience and Their Relation to The Five-Factor Model. *Journal of Personality*, 60,441-476
- Weiss, D. J. vd. (1967). *Manual for the Minnesota Satisfaction Questionnaire*. Minneapolis: University of Minnesota.
- Woods, R.H. (1992). *Managing Hospitality Human Resources*. East Lansing, MI: Educational Institute of the American Hotel and Motel Association.
- Yetim, Ü. (2001). *Toplumdan Bireye Mutluluk Resimleri*. İstanbul: Bağlam Yayınları.
- Yetim, Ü. (1994). İş ve Meslek Doyumu Ölçeğinin Geçerlilik ve Güvenilirlik Çalışması. *Psikiyatri, Psikoloji ve Psikofarmakoloji Dergisi*, 2, 134.
- <http://www.joe.org/joe/1984july/a4.html>
- <http://www.montana.edu/wwwpb/pubs/mt200211.pdf>

## CONSOMMATION USUELLE DE CANNABIS CHEZ LES JEUNES QUI FREQUENTENT L'ECOLE SECONDAIRE<sup>1</sup>

*par Serge BROCHU\**, *Marie-Marthe COUSINEAU\**, *Fu SUN\**,  
*Amélie COUVRETTE\*\**, *Pat ERICKSON\*\*\**, *Lana HARRISON\*\*\*\**

### Résumé

Depuis quelques années, la littérature fait état d'une augmentation dans les taux de prévalence de consommation de cannabis par les adolescents. Basée sur la théorie de la théorie de la normalisation de Parker, Aldridge et Measham (1998) dans laquelle la consommation de cannabis est perçue par les adolescents comme normale et ne causant pas de problèmes, cet article vise la description de ce type émergeant de consommation. Des questionnaires ont été administrés dans des écoles de trois villes d'importance en Amérique du Nord soit Montréal, Toronto et Philadelphie. Près de 13% de cet échantillon ont rapporté avoir consommé de façon usuelle (ce terme a été choisi afin de décrire une consommation de 20 fois ou plus par année). Seulement 12% de ces adolescents ont mentionné n'éprouver aucun problème en lien avec leur consommation de cannabis. Le genre et les aspirations scolaires sont les deux seules variables permettant de différencier le groupe de consommateurs usuels éprouvant des problèmes de ceux n'en éprouvant pas. Les garçons auraient davantage de problèmes associés à leur consommation alors que la situation se lit à l'inverse pour les filles. Il appert que les adolescents n'éprouvant pas de difficultés en lien avec leur consommation n'aspireraient pas à un diplôme universitaire alors que seulement une minorité d'adolescents sans problème l'envisagerait. Toutefois, ces analyses sont limitées en raison de la petitesse des échantillons. Aussi, il est impossible d'appuyer la théorie de la normalisation en raison du jeune âge des participants; il est possible que pour

---

\* Ph.D, Université de Montréal

\*\* M.Ps.Ed., Candidate au doctorat, Université de Montréal

\*\*\* P. Ph.D., Center for Addiction and Mental Health

\*\*\*\* L. Ph.D., Université du Delaware

<sup>1</sup> Cette étude a été réalisée grâce à une subvention du Centre national de prévention de la criminalité du Canada

un adolescent de 15 ans, consommer du cannabis 20 fois par année est associé à des problèmes ainsi qu'à la délinquance plutôt qu'être un comportement socialement acceptable.

#### **Abstract**

In the last couple of years, literature showed that there was an increase in the rate of regular cannabis use by teens. Based on Parker, Aldridge and Measham (1998) thesis of normalization where cannabis use is perceived by youth as not causing as much problems as one would think, this research's aim is to describe this emerging type of use in teenagers. Questionnaires were administered in schools in Montreal, Toronto and Philadelphia. Nearly 13% of those students were using cannabis in a usual way (the term usual was chosen to describe a use that is 20 times or more a year). Only 12% of those said that they didn't experience any problems associated with their consumption. Only the gender and the aspirations in school were significantly differencing between the groups of cannabis users who had problems associated with their use and the groups who didn't experience problems linked to their consumption. Boys reported having more problems associated with their usual consumption than girls. Also, it seemed that youth who didn't have problems with their use didn't have much aspiration or desire to pursue school after graduation. However, those analyses are limited because the samples were too small. Also, participants were too young to show Parker's normalization thesis: for a 15 years-old, to use as often as 20 times a year might be associated with problems and maybe even delinquency, rather than being a socially acceptable behaviour.

## **PROBLÉMATIQUE**

La consommation de substances psychoactives est couramment considérée comme un des maux de notre société actuelle et le symptôme d'une problématique sous-jacente (Cousineau, Brochu, Schneeberger, 2000). Elle suscite encore davantage de réflexions et d'inquiétudes lorsqu'il est question de l'usage que font les jeunes de telles substances, principalement en raison de l'association fréquente qui est faite entre drogues et criminalité, et plus spécialement entre drogues et criminalité de violence. Toutefois ce ne sont pas tous les adolescents, même parmi ceux pour qui la consommation de drogues et d'alcool constitue une réalité bien présente dans leur vie, qui s'impliqueront dans la délinquance. D'ailleurs, au Québec, les dernières études de prévalence sur la consommation de substances psychoactives, nous le verrons, font état d'une augmentation de la proportion d'usagers chez les jeunes, principalement pour le cannabis, alors que, parallèlement, les statistiques indiquent une diminution des taux de délinquance juvénile (Savoie, 1999).

Le présent article vise la description d'un type de consommation méconnu, ou peut-être occulté, se traduisant par une consommation relativement

fréquente, mais non problématique, de drogues. Constaté chez les adultes, ce type de consommation a été en quelque sorte annoncé par Zoccolino et ses collaborateurs concernant plus spécialement le cannabis (1999, cités par Guyon et Desjardins, 2005), à la suite d'une étude menée auprès de 2000 jeunes québécois de 14 à 17 ans qui les amenait à conclure que: «la consommation ferait partie de l'ensemble des activités quotidiennes des jeunes, incluant l'école et la pratique des sports, et ce dans tous les milieux socioéconomiques». De son côté, l'étude de Guyon et Desjardins (2005) révèle que les jeunes auraient tendance à atténuer les conséquences de cette consommation.

### **A) Hausse de la prévalence de consommation**

Il est relativement aisé de dresser le portrait de la consommation de substances psychoactives tant au Canada qu'aux États-Unis. Maintes études ont été menées sur le sujet et permettent de spécifier les taux de consommation, notamment de cannabis, de la population qui nous intéresse, c'est-à-dire les jeunes (14-18 ans) qui fréquentent l'école<sup>2</sup>.

Plusieurs études montrent que les taux de prévalence de consommation de cannabis ont augmenté depuis un certain nombre d'années au Québec comme dans le reste du Canada (Adlaf, 2004; Santé Québec, 2001; Santé Canada, 2004). Plus précisément, une enquête menée par Santé Québec fait état d'une augmentation des taux de consommation de cannabis pour l'ensemble des Québécois, passant de 3,3% en 1985 à plus de 10% en 1998 (Santé Québec, 2001). La situation au Canada, dépeinte dans le *Rapport sur la santé*, est globalement la même: la proportion de Canadiens consommateurs de cannabis paraît avoir presque doublé depuis 13 ans. Ce rapport précise que la cohorte des 15-24 ans présenterait les taux de

---

<sup>2</sup> Nombre d'études ont porté sur la consommation des populations de jeunes marginalisés, qu'il s'agisse des jeunes en situation de rue (au Québec, Bellot, 2001, Roy, Haley, Leclerc, Boivin, 2005, entre autres) ou des jeunes pris en charge par les centres jeunesse en raison de leur délinquance ou des troubles de comportement qu'ils présentent (Cloutier, Champoux, Jacques et Lancop, 1994; Brochu, Cousineau, Sun, Houde, à paraître). Le portrait à la fois de la consommation et de la délinquance apparaît alors tout autre que celui qui se dessine à partir de l'échantillon des jeunes à la base de l'étude traitée dans le présent article qui est composé des jeunes en milieu scolaire, lesquels représentent la majorité des jeunes, malgré des taux de décrochage scolaire inquiétant pouvant atteindre 32% au secondaire pour les jeunes montréalais de moins de 20 ans (<http://www.perseverancescolairemontreal.qc.ca/index.html> )

prévalence les plus élevées. À ce sujet, au cours des 12 mois précédant l'enquête, trois jeunes sur 10 (29%), âgés entre 15 et 17 ans, ont affirmé avoir consommé du cannabis. Un sommet (38%) est également rapporté dans les taux de prévalence de consommation pour les jeunes adultes âgés entre 18 et 19 ans. La proportion de consommateurs par groupe d'âge tend finalement à diminuer, après 24 ans (Santé Canada, 2004).

L'étude québécoise dirigée par Guyon et Desjardins (2005) établit que le cannabis est incontestablement la substance illicite privilégiée par les jeunes. Cette étude, tirée des données de l'Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves (ISQ, 2000) à laquelle une section concernant la consommation d'alcool et de drogues a été ajoutée, signale que près de 40% des jeunes répondants affirment avoir consommé du cannabis au cours des 12 mois précédant l'enquête. En outre, plusieurs d'entre eux mentionnent en faire usage plus d'une fois par semaine, ou même en faire un usage quotidien. Aucune autre des drogues mentionnées dans l'enquête (hallucinogènes, amphétamines, cocaïne, solvants, héroïne ou autres, ne présentent un pourcentage de jeunes consommateurs supérieur à 15% (Guyon et Desjardins, 2005).

La prévalence de consommation de cannabis chez les jeunes d'âge secondaire établie par Guyon et Desjardins est comparable à celle trouvée dans d'autres études québécoises portant sur des populations comparables, notamment celle de Cousineau, Brochu et Sun (2005) dont il est question dans le présent article.

En Ontario, un sondage auto-révélé dresse aussi un portrait appuyant une hausse dans les taux de prévalence de consommation de drogues. Dans un échantillon composé d'élèves du secondaire, 27% rapportent avoir consommé du cannabis au moins une fois dans l'année précédant l'enquête. Cette étude révèle également une augmentation de la proportion d'usagers de cannabis chez les jeunes fréquentant les secondaires 1 et 2 ainsi que les jeunes de secondaire 5; 12,8% de ces jeunes révèlent avoir consommé six fois ou plus dans l'année 2005, ce qui représente une proportion significativement plus élevée que celle notée en 1991 (4,6%) (Adlaf et Paglia-Boak, 2005).

Aux États-Unis, la situation à l'égard de l'usage de cannabis semble être différente et montre non pas une augmentation des taux de prévalence, mais plutôt un déclin de ceux-ci. Menée annuellement auprès des élèves les plus âgés du secondaire (*grade 12*) dans plus de 140 écoles, la recherche *Monitoring the future* (2006) sonde la consommation d'alcool, de drogues et

de tabac des jeunes Américains. Selon ce rapport, après un sommet important atteint dans les années 1990, une diminution, parfois modeste mais constante, se serait opérée depuis 1996. Malgré cette diminution, la marijuana demeure la substance préférée des jeunes Américains. Durant l'année précédant l'enquête, près de 35% des élèves les plus âgés du secondaire et 27% des élèves de 10<sup>ième</sup> année ont affirmé avoir consommé du cannabis (Johnston, O'Malley et Bachman, 2006). Donc, même si cette étude fait mention d'un constat différent des études canadiennes quant à l'évolution des taux de prévalence, il reste que, bien que proportionnellement moins nombreux que dans les années précédentes, une proportion non négligeable des jeunes Américains continuent d'affirmer avoir consommé du cannabis dans les douze mois précédant l'enquête.

### ***B) Normalisation de la consommation***

Afin de tenter d'expliquer ces relativement hauts taux de prévalence de consommation de cannabis, certaines hypothèses ont été avancées dont celle d'un changement dans la perception du risque associé à la consommation de cannabis par les adolescents, des modifications dans la désapprobation sociale de l'usage de cette substance se constatant dans la population générale, et dans la plus grande disponibilité du produit (Adlaf, 2004). En somme, l'hypothèse pouvant expliquer cette forte prévalence réside dans la normalisation de certains types de consommation. Ce phénomène a été observé dans une étude longitudinale menée par Parker, Aldridge et Measham (1998) en Angleterre. Les auteurs ont sondé les habitudes d'usage de drogues illicites d'une cohorte de jeunes âgés entre 14 et 25 ans. Les résultats de leur étude montrent qu'à l'âge de 21 ans une proportion significative des répondants (25%) consomment régulièrement des drogues de façon récréative et non problématique. De manière générale, les drogues ainsi consommées sont le cannabis, les amphétamines et l'ecstasy. Plus important encore, pour ces auteurs, la «culture» d'usage de drogues des jeunes adolescents serait significativement différente de celles des époques antérieures.

Plus récemment, Duff (2003) a discuté la thèse avancée par Parker *et al.* (1998). L'auteur maintient que la consommation d'une substance psychoactive serait devenue un élément important du processus identitaire des jeunes où l'usage de drogues s'apparenterait à celui de tout autre bien de consommation. Mais pour lui, l'usage de substances psychoactives paraît moins associée à une forme de déviance qu'à un élément déterminant, d'une façon symbolique, le statut des adolescents dans la société, leur mode de vie et leur identité.

L'idée d'une sous-culture émergente trouve écho dans d'autres travaux portant notamment sur le phénomène des *raves* et la consommation d'ecstasy. Une étude menée en 2002 sur ce thème a, en effet, montré que la consommation des «raveurs» est substantielle, régulière, mais non quotidienne. Il s'agit surtout d'un usage d'ecstasy, d'amphétamines, de cannabis et d'alcool (Gross, Barrett, Shestowsky et Pihl, 2002). À partir des résultats de cette étude, il est possible de croire qu'une telle consommation est largement influencée par le contexte: une soirée *rave* par exemple. Suivant les propos de Duff (2003), on peut penser que c'est par cette utilisation d'ecstasy (ou de cannabis) que les jeunes s'identifient et qu'ils en arrivent à construire une sous-culture qui s'y rattache.

L'ensemble des constats émis plus haut, et plus spécialement la thèse de Parker *et al.* (1998), nous ont amenés à nous pencher sur la possibilité de l'existence d'une consommation de cannabis non problématique et intégrée à leur style de vie, bien que relativement fréquente chez les jeunes. Cette question a été investiguée dans le cadre d'une étude exploratoire qui a donné lieu aux résultats présentés ici. Plus précisément, cette étude vise à connaître la place de la consommation de drogues dans la vie des élèves du secondaire (14-18 ans).

## **MÉTHODE**

### **A) Échantillon**

L'étude a été réalisée dans trois villes d'importance en Amérique du Nord soit Montréal, Toronto et Philadelphie. Dans chacune de celles-ci, des écoles ont été sélectionnées de façon à bien représenter les différentes strates économiques de ces villes. Respectivement 10, 8 et 7 écoles ont été sondées entre avril 2001 et mai 2003. L'échantillon compte globalement 2 674 élèves répartis comme suit: 995 élèves proviennent de Montréal, 967 élèves de Toronto et 712 élèves de Philadelphie. Les taux de participation des élèves se sont révélés très satisfaisants, s'établissant à 84,5% à Montréal, 72,8% à Toronto et 84,4% pour Philadelphie.

**Tableau 1: Caractéristiques des jeunes des différents échantillons**

		Philadelphie N=712*		Toronto N=967*		Montréal N=995*		Total	
		N	%	N	%	N	%	N	%
Sexe	Masculin	374	52,5	471	48,7	514	52,0	1359	51,0
	Féminin	338	47,5	496	51,3	474	48,0	1308	9,0
Origine	Blanc	468	66,3	541	56,9	704	71,2	1713	64,7
	Noir	116	16,4	65	6,8	85	8,6	266	10,1
	Asiatique	32	4,5	214	22,5	71	7,2	317	13,2
	Autres	90	12,7	131	13,8	129	13,0	350	13,2
Age moyen		16,0		15,9		15,2		15,7	

\* Incluant les données manquantes.

Tel qu'en fait foi le tableau 1, l'échantillon se divise à peu près également entre les garçons et les filles, dans tous les sites. Même si la plupart des répondants sont de race blanche, des jeunes d'autres origines ethniques font partie de l'échantillon. Cette fois, la distribution varie un peu plus d'un site à l'autre, l'échantillon de Philadelphie comprenant une proportion un peu plus grande de personnes de race noire (16,4% contre 8,6% à Montréal et 6,8% à Toronto), et celui de Toronto une proportion significativement plus élevée de jeunes d'origine asiatique (22,5% contre 7,2% à Montréal et 4,5% à Philadelphie). L'âge moyen des élèves rencontrés s'élève à 15,6 ans avec peu de variabilité entre les sites.

### ***B) Instrument de collecte de données***

Afin de répondre aux objectifs de la recherche, un questionnaire comprenant 136 questions fermées et deux questions ouvertes a été administré aux jeunes élèves de secondaire des différents échantillons. Les items du questionnaire traitaient de six dimensions importantes: la famille et l'entourage du jeune, ses rapports à l'école, sa consommation d'alcool et de drogues, sa participation au marché de la drogue, la violence vécue et commise par lui, et sa santé mentale.

L'outil a été développé originellement en langue anglaise, puis a été traduit en français pour les fins de la collecte des données de Montréal. Le questionnaire auto-révélateur a été administré en classe alors qu'une assistante de recherche supervisait la tâche. Le temps moyen de passation était de 90 minutes. L'analyse des questionnaires révèle que ceux-ci ont été remplis avec

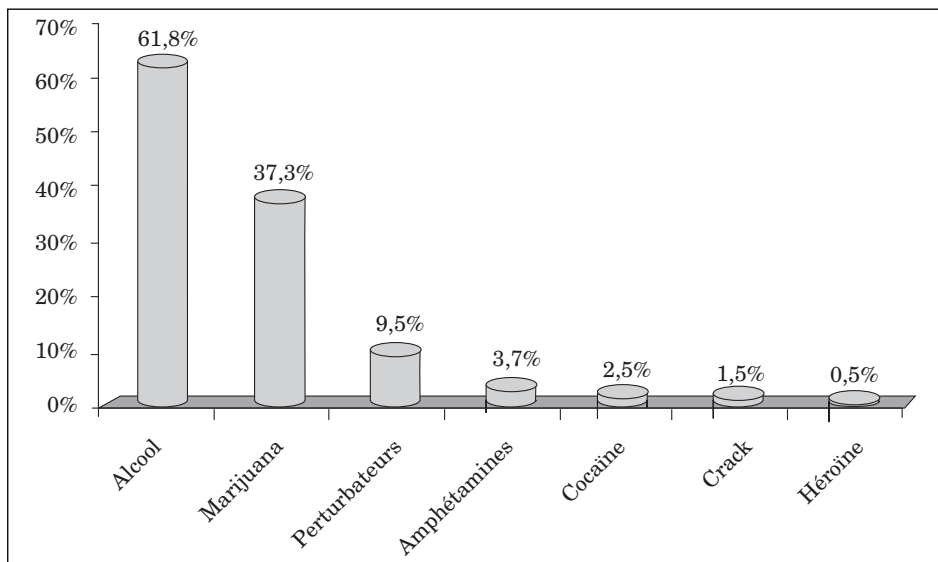


sérieux par les étudiants, très peu de questionnaires ayant dû être rejetés et les réponses aux différents items contenus dans le questionnaire se révélant, globalement, cohérentes.

## RÉSULTATS

Les résultats obtenus permettent d'abord de cerner la consommation de substances psychoactives des jeunes au cours des douze mois précédant l'étude. Il appert (tableau 1) que la majorité des élèves (61,8%) aurait fait usage d'alcool et qu'une proportion plus restreinte d'entre eux (37,3%) aurait consommé de la marijuana au cours des douze mois précédant l'enquête. La consommation d'autres substances est également rapportée, parmi lesquelles on trouve principalement des perturbateurs (9,5%), et des amphétamines (3,7%), mais aussi de la cocaïne (1,5%) et même, exceptionnellement, de l'héroïne (0,5%). Même si la consommation rapportée d'amphétamines est mineure, il est néanmoins intéressant de s'attarder brièvement à ce phénomène nouveau qui prend de plus en plus d'importance. En fait, des discussions avec des cliniciens nous portent à émettre l'hypothèse que le choix de faire usage d'amphétamines serait issu d'une analyse coût-bénéfices. Les jeunes y trouveraient une drogue plus abordable que la cocaïne, mais dont les effets durent plus longtemps.

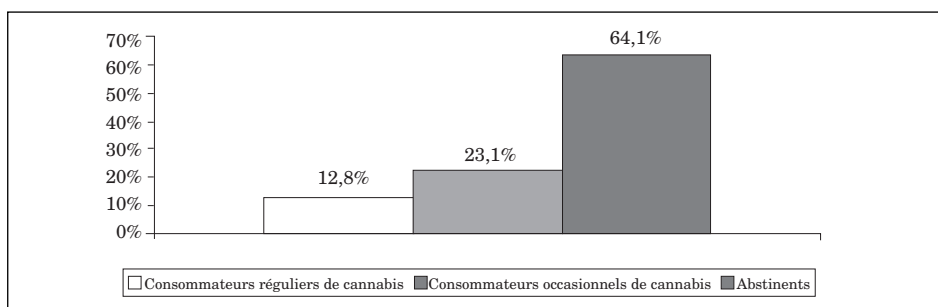
En s'attardant davantage aux consommateurs de cannabis de l'échantillon, il devient possible d'isoler ceux qui indiquent en faire un usage plus régulier, soit 20 fois et plus par an. Comme le terme «régulier» permet habituellement de caractériser un usage plus ou moins hebdomadaire, il n'est pas approprié pour décrire la consommation des jeunes à laquelle nous référons dans cet article. Le terme «occasionnel» s'y prête également mal puisqu'il réfère davantage à une consommation sporadique. La définition du terme «usuel» dans les dictionnaires de langue française fait référence à ce qui est d'un usage courant sans pour autant sous-tendre une fréquence hebdomadaire comme le fait le terme «régulier». Nous croyons donc que le recours au terme «usuel» est ici le plus approprié puisqu'il peut traduire un usage intégré et qui survient de façon assez fréquente, par exemple une ou deux fois par mois. La consommation *usuelle* se placerait donc entre l'usage occasionnel et l'usage régulier sur un continuum représentant la fréquence de consommation. Aussi, la consommation examinée pourrait s'apparenter à ce que Parker (1998) exprimait dans sa thèse sur la normalisation de la consommation, soit une consommation récréative relativement fréquente issue de la culture contemporaine des jeunes. Près de 13% des



**Figure 1**  
**Pourcentage d'élèves ayant consommé une substance psychoactive au cours des douze mois précédant l'étude.**

consommateurs de cannabis recensés dans notre étude répondent au critère d'une consommation *usuelle* établie à 20 fois ou plus dans une année. Il est à noter que 64% des répondants ont affirmé être abstinents et que 23% ont mentionné faire usage de marijuana de façon occasionnelle (figure 2).

La consommation à l'adolescence étant fréquemment considérée comme un facteur pouvant avoir un impact négatif dans le parcours de vie des utilisateurs, notamment au plan scolaire, une série de problèmes sérieux ont



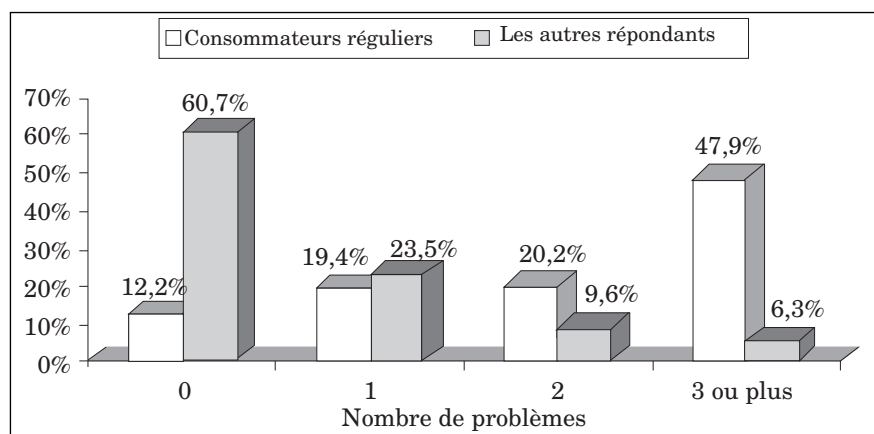
**Figure 2**  
**Distribution des élèves en fonction de la proportion d'abstinents, de consommateurs occasionnels et de consommateurs usuels (20 fois et plus) de cannabis**

été identifiés par les chercheurs et ont été soumis aux répondants dans le but de savoir si ceux-ci pouvaient caractériser leur situation, mettant à l'épreuve la thèse d'une consommation intégrée, non problématique (tableau 2).

**Tableau 2: Problèmes sérieux sondés**

◦ Avoir quitté l'école durant 30 jours	◦ Être impliqué dans le trafic de drogues
◦ Avoir été suspendu de l'école	◦ Avoir subi des conséquences négatives reliées au trafic de drogues
◦ Avoir obtenu des notes D ou moins	◦ Utiliser une arme lors d'activités de trafic de drogues
◦ Avoir fugué de la maison	◦ Avoir commis une agression importante
◦ Être dépendant des drogues	◦ Avoir été en détention

La figure 3 présente la répartition des consommateurs *usuels* de cannabis et des autres répondants selon le nombre de problèmes rapportés parmi ceux suggérés. On constate alors que la majorité des répondants abstinents ou consommateurs occasionnels (61%) affirment n'éprouver aucun problème tandis que, *a contrario*, seulement 12% des consommateurs *usuels* mentionnent n'avoir aucun problème. Après avoir regroupé en une même catégorie les individus qui confient vivre ou avoir vécu trois problèmes ou plus (figure 1), une différence nettement significative apparaît entre les consommateurs usuels qui sont près de la moitié (48%) à indiquer avoir vécu trois problèmes et les autres consommateurs qui sont seulement 6% à faire pareille affirmation. Il est alors possible d'avancer que la consommation usuelle de cannabis s'effectue en association avec de multiples problèmes et pourrait même se poser comme un facteur de risque pour les répondants se retrouvant dans cette catégorie.



**Figure 3**  
Répartition des consommateurs usuels de cannabis et des autres répondants selon le nombre de problèmes rapportés

Nous avons voulu explorer davantage nos données en tentant d'identifier ce qui pourrait distinguer les consommateurs *usuels* avec et sans problèmes. Malheureusement, le faible nombre de consommateurs *usuels* sans problème (n= 46) limite considérablement les possibilités d'analyses. Des analyses de corrélation appuyés de tests du chi carré ont été effectuées afin de tenter de distinguer les caractéristiques qui distingueraient les consommateurs usuels de cannabis avec ou sans problèmes. Les variables à l'étude sont ici l'âge, le sexe, la ville d'appartenance, l'origine ethnique et la langue d'usage du jeune, l'importance de la religion dans sa vie, la situation d'emploi et le revenu hebdomadaire de l'élève, la composition familiale, le nombre de déménagements et la perspective envisagée d'obtenir un diplôme universitaire. Bien que des liens intéressants nous aient questionnés, plusieurs analyses se sont avérées statistiquement non significatives.

**Tableau 3: Sexe et diplôme universitaire envisagé des consommateurs usuels de cannabis avec ou sans problème(s)**

Types de consommateurs		Consommateurs usuels				Total		
		Sans problème		Avec problèmes				
Variables								
Sexe <sup>1</sup>	Garçons	22	47,8%	219	66,6	241	64%	
	Filles	24	52,2%	110	33,4	134	35,7%	
Diplôme envisagé <sup>2</sup>	universitaire	Oui	6	13,3%	104	31,7%	110	29,5%
		Non	39	86,7%	224	68,3%	263	70,5

<sup>1</sup> p=0,013

<sup>2</sup> p=0,011

Le tableau 3 présente les résultats pour les garçons et pour les filles ainsi que selon la perspective envisagée des probabilités d'obtention d'un diplôme universitaire, les deux seules relations significatives trouvées. Il appert ainsi qu'une proportion plus grande de jeunes garçons que de filles, parmi les consommateurs usuels vivraient différents problèmes en association avec leur consommation. Un autre lien réside dans le fait que seulement 13% des adolescents rencontrés n'éprouvant pas de difficultés en lien avec leur consommation aspireraient à un diplôme universitaire alors c'est près du tiers (31,7%) des jeunes d'adolescents qui présentent des problèmes qui l'envisagerait ( $p= 0,011$ ).

**Tableau 4: Age, provenance, origine ethnique, importance de la religion et langue parlée des consommateurs usuels de cannabis avec ou sans problème(s)**

Types de consommateurs		Consommateurs usuels				Total	
		Sans problème		Avec problèmes			
Variables							
Age <sup>3</sup>	14 ans	2	4,3%	24	7,3%	26	6,9%
	15 ans	9	19,6%	68	20,7%	77	20,5%
	16 ans	13	28,3%	111	33,7%	124	33,1%
	17 ans	18	39,1%	88	26,7%	106	28,3%
	18 ans	4	8,7%	38	11,6%	42	11,2%
Ville <sup>4</sup>	Montréal	20	43,5%	139	42,1%	159	42,3%
	Philadelphie	7	15,2%	93	28,2%	100	26,6%
	Toronto	19	41,3%	98	29,7%	117	31,1%
Origine ethnique <sup>5</sup>	Blanc	38	82,6%	252	76,8%	290	77,5%
	Autres	8	17,4%	76	23,2%	84	22,5%
Importance de la religion <sup>6</sup>	Très important	4	47,8%	34	10,4%	38	22,5%
	Assez important	11	52,2%	100	30,5%	111	10,2%
	Pas du tout important	19	26,1%	72	22,0%	84	29,7%
							37,7%
Langue <sup>7</sup>	Autre langue que celle parlée par la majorité des gens de la province ou de l'état	7	15,2%	59	17,9%	66	17,6%
	Langue parlée par la majorité des gens de la province ou de l'état seulement	39	84,8%	271	82,1%	310	82,4%
Situation d'emploi	Travail de moins de 10h par sem. ou pas du tout	32	69,6%	207	62,7%	239	63,6%
	Travail de plus de 10h par sem.	14	30,4%	123	37,3%	137	36,4%
Revenu total d'un élève par semaine <sup>9</sup>	< 100\$	30	65,2%	170	51,5%	200	53,2%
Composition familiale <sup>10</sup>	Habiter avec les deux parents	30	65,2%	179	54,2%	209	55,6%
	Autres	16	34,8%	151	45,8%	167	44,4%
Nombre de déménagements <sup>11</sup>	0 ou 1	36	78,3%	250	75,8%	286	76,1%
	2 ou plus	10	21,7%	80	24,0%	90	23,9%
<sup>3</sup> p = 0,497	<sup>4</sup> p = 0,115	<sup>5</sup> p = 0,379	<sup>6</sup> p = 0,756	<sup>7</sup> p = 0,657			
<sup>8</sup> p = 0,367	<sup>9</sup> p = 0,081	<sup>10</sup> p = 0,160	<sup>11</sup> p = 0,709				

Le tableau précédent fait état des autres résultats aux analyses effectuées. Contrairement à nos hypothèses initiales, ces résultats ne sont pas significatifs. Nous avons en effet envisagé que des problèmes d'intégration culturelle, ou encore d'intégration sociale suscités par un grand nombre de déménagements, le fait de vivre dans une famille éclatée, auraient pu contribué à distinguer les jeunes consommateurs avec ou sans problèmes. Le fait d'occuper un emploi aurait dû, selon nous, jouer comme un facteur de protection, évitant aux jeunes consommateurs usuels d'avoir, par exemple, à verser dans le trafic de stupéfiants pour assurer leur consommation.

Apparemment, aucune de ces hypothèses ne se voit confirmée. Toutefois, il est possible que ceci soit attribuable à la petitesse du groupe d'élèves rapportant une consommation usuelle ( $n = 342$ ) et a fortiori de ceux présentant une consommation usuelle sans problème ( $N=46$ ).

## **DISCUSSION ET CONCLUSION**

Les résultats de cette étude ont permis de dresser un portrait de la consommation des jeunes adolescents en milieu scolaire âgés entre 14 et 18 ans dans trois villes d'importance dont deux au Canada et une aux États-Unis. Les résultats montrent une prévalence de consommation relativement élevée chez tous les adolescents sondés. Outre l'alcool, consommé par la plupart des répondants, le cannabis figure au second rang des substances consommées et ce, sur tous les sites. Nous nous sommes intéressés plus spécifiquement à la fréquence de consommation de cannabis de ces jeunes afin de départager les consommateurs occasionnels des consommateurs en faisant un usage plus régulier soit 20 fois ou plus par an, ces derniers étant qualifiés de consommateurs usuels. Il est ainsi apparu que plus d'un élève rencontré sur 10 consommerait du cannabis de façon usuelle.

Divers problèmes ont été mis en rapport avec la consommation de cannabis: avoir quitté l'école pendant plus de 30 jours, avoir été suspendu de l'école, avoir obtenu de faibles notes, avoir fugué de la maison, être dépendant des drogues et être impliqué dans le trafic de drogues et en avoir subi les conséquences.

La majorité (61%) des répondants abstinents ou des répondants consommant de façon occasionnelle ont affirmé ne pas vivre ces problèmes. À l'inverse, seule une très faible proportion (12%) des consommateurs usuels ont affirmé n'éprouver aucun problème tandis que la majorité d'entre eux ont mentionné

en vivre plusieurs. Donc, pour ces adolescents, la consommation usuelle de cannabis serait associée à divers problèmes d'intégration scolaire ou sociale. Afin de s'assurer que ces problèmes n'étaient pas plutôt en relation avec la consommation d'une autre substance telle la cocaïne par exemple, des analyses supplémentaires ont été menées. Toutefois, aucune différence n'a été notée; ceci permet ainsi d'avancer que, pour plusieurs jeunes de notre échantillon, la consommation de cannabis en tant que telle est bel et bien liée aux diverses problématiques rapportées.

D'entrée de jeu, mentionnons que peu d'éléments distinguent véritablement les consommateurs usuels de cannabis avec ou sans problème(s). Ceux qui ressortent sont le sexe du jeune et la perspective de poursuivre des études universitaires. Selon nos résultats, les filles ayant une consommation usuelle de cannabis vivraient moins de problèmes en association avec celle-ci que les garçons.

Les problèmes associés à la consommation ont également été sondés dans l'étude menée par Guyon et Desjardins (2005) abordée précédemment. Dans celle-ci, significativement plus de jeunes consommateurs de drogues avouaient avoir commis un geste délinquant tandis que les jeunes consommatrices, quant à elles, rapportaient davantage de problèmes dans les relations amicales et amoureuses. Les problèmes sérieux identifiés dans la présente étude réfèrent beaucoup plus à des gestes délinquants et des difficultés scolaires qu'à des difficultés relationnelles. Il pourrait alors être possible que les filles rencontrées dans le cadre de cette étude aient vécu autant de difficultés en association avec leur consommation que les garçons; toutefois il s'agirait de problèmes d'un autre ordre comme en a fait état l'étude de Guyon et Desjardins (2005).

Par ailleurs, les élèves de notre étude ayant rapporté n'éprouver aucun problème lié à leur consommation présentent des aspirations moins grandes quant à leur éducation post-secondaire que ceux qui en rapportent. Ce constat surprend puisqu'il était possible de croire, à l'inverse, que l'absence de problème chez les consommateurs usuels expliquerait la poursuite des études postsecondaires.

Des attentes «plus réalistes» pourraient peut-être expliquer une telle corrélation. Dans son étude, où elle rencontre des jeunes filles de la rue, Lhoumeau (1997) qui les questionne sur leur vision de l'avenir, constate, en effet, que celles-ci ne tiennent pas compte réalistement de leur situation au moment où elles sont rencontrées: plusieurs d'entre elles indiquent vouloir



être avocates, journalistes, psychologues ou travailleuses sociales alors qu'elles n'ont pas complété leur secondaire, présentent des trous dans leur curriculum vitae couvrant souvent plusieurs années et qu'elles se trouvent dans des états de santé déplorables, notamment dû à une consommation importante de substances psychoactives.

Somme toute, dans cette étude, un regard différent sur la consommation des adolescents était posé puisqu'un usage usuel, non problématique fut envisagé. Toutefois, compte tenu du fort taux de problèmes rapportés par les répondants se classant parmi les consommateurs usuels, il convient de questionner ce concept. En effet, à la lumière de nos résultats, il est impossible de conclure au phénomène de normalisation de la consommation de cannabis chez les adolescents, tel que Parker l'entendait, à savoir l'existence d'une consommation récréative non problématique.

Nous pouvons également poser un regard critique à propos de la définition même de la consommation usuelle. On peut en effet se demander si, dans l'élaboration d'une telle définition, l'âge ne devrait pas être pris en considération. Nous pouvons faire l'hypothèse qu'une consommation se produisant 20 fois par année pour un jeune de 15 ans peut se révéler associée à divers problèmes scolaires et même à certains gestes délinquants, alors qu'elle pourrait être bien intégrée dans la vie sociale d'un jeune adulte âgé de 25 ans ou plus. L'âge pourrait donc constituer une donnée importante dans la compréhension de la consommation usuelle non problématique. Il nous semble, dès lors, qu'il serait très intéressant et fort pertinent de procéder à une étude similaire, en y incluant un échantillon de personnes plus âgées (dans la mi-vingtaine).

Il est peut-être également pertinent de se questionner plus avant sur la notion de «problèmes». Il est possible, on l'a vu, que les problèmes qui se posent aux garçons ne soient pas les mêmes que ceux qui se posent aux filles. Il est aussi possible que les problèmes qui se posent aux adolescents soient différents de ceux qui se posent aux jeunes adultes. Aussi, certains problèmes sont peut-être plus courants que d'autres et moins symptomatiques d'une consommation non intégrée. Une prochaine étude devrait explorer plus à fond cette question.

Enfin, notons que les différences entre les consommateurs usuels éprouvant des problèmes et ceux n'en éprouvant pas ne sont présentées ici qu'à titre exploratoire, puisque peu de consommateurs usuels ne présentaient aucun problème d'intégration sociale ou scolaire.

**Bibliographie:**

- Adlaf, E.M. (2004). La prévalence de l'usage du cannabis chez les élèves canadiens. *Drogues, santé et société*, 2 (2).
- Adalf, E.M., Paglia-Boak, A. (2005). Drug Use Among Ontario Students 1977–2005. CAMH Research Document series. No.14. Toronto: Centre for Addiction and Mental Health.
- Aldridge, J., Parker, H., & Measham, F. (1999). Drug trying and drug use across adolescence. DPAS Paper 1. London: Home Office.
- Bellot C. (2001). Le monde social de la rue: expériences des jeunes et pratiques d'intervention à Montréal. Montréal, Université de Montréal, thèse de doctorat inédite.
- Brochu, S., Cousineau, M.-M., Sun F., Houde V., (à paraître, automne 2006). «Faits saillants du projet» Jeunes, drogues et violence: des liens à comprendre». *L'intervenant*.
- Cloutier, R., Champoux, L., Jacques, C., & Lancop, C. (1994). *Nos ados et les autres: Etude comparative des adolescents des Centre jeunesse de Quebec et des eleves du secondaire*. Quebec: Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval.
- Cousineau, M.M., Brochu, S., Sun, F. (2005). Jeunes en milieu scolaire, drogues et violence. Dans L. Guyon, S. Brochu & M. Landry (éd.). *Les jeunes et la drogues. Usages et dépendances*. Sainte-Foy: Les Presses de l'Université Laval.
- Duff, C. (2003). Drugs and Youth Cultures: Is Australia Experiencing the «normalization» of Adolescent Drug Use? *Journal of youth studies*, 6(4).
- Johnston, L. D., O'Malley, P. M., Bachman, J. G., Schulenberg, J. E. (2006). *Monitoring the Future national results on adolescent drug use: Overview of key findings, 2005* (NIH Publication No. 06- 5882). Bethesda, MD: National Institute on Drug Abuse, 67 pp.
- Guyon, L. Desjardins, L. (2005). L'alcool et les drogues chez les élèves québécois de 12-18 ans. Habitudes, comportements et consommation problématique. Dans L. Guyon, S. Brochu & M. Landry (éd.). *Les jeunes et la drogues. Usages et dépendances*. Sainte-Foy: Les Presses de l'Université Laval.
- Lhoumeau, S. (1997). Le cheminement de vie de jeunes filles sans domicile fixe: une étude qualitative. Mémoire de maîtrise inédit. Université de Montréal.
- Gross, S.R., Barrett, S.P., Shestowsky, J.S., Pihl, R.O. (2002). Ecstasy and Drug Consumption Patterns: A Canadian Rave Population Study. *The Canadian Journal of Psychiatry*.
- Parker, H., Aldridge, J., Measham, F. (1998). *Illegal Leisure. The normalization of adolescent recreational drug use*. London: Routledge.

- Roy, E. Haley, N., Leclerc, P., Boivin, J.-F. (2005). «L'injection de drogues chez les jeunes de la rue: un problème grave des mineurs» in Guyon, L., Brochu, S., Landry, M. *Les jeunes et les drogues: usages et dépendances*. Les presses de l'Université Laval, collection Toxicomanies, chapitre 4,108-141.
- Santé Canada (2004). *Rapport sur la santé: Consommation de cannabis et d'autres drogues illicites*. Ottawa: Ministère de l'Industrie.
- Santé Québec (2001). *Enquête sociale et de santé de 1998. Deuxième édition*. Institut de la statistique du Québec. Gouvernement du Québec.
- Savoie, J. (1999). «La criminalité de violence chez les jeunes». *Juristat*, 19, 13.

**INTERCULTURALITES ET RELATIONS  
DROGUES-CRIMES A L'ADOLESCENCE.  
ENJEUX EPISTEMOLOGIQUES ET METHODOLOGIQUES\***

*par Daniel DÉRIVOIS\*\**

**Résumé**

Les relations drogues-crimes à l'adolescence mobilisent la recherche à l'échelle internationale. Ainsi, elles placent d'emblée les chercheurs impliqués devant la complexité des échanges interculturels et la nécessité d'analyser leurs implications. Cet article a pour but de susciter des réflexions épistémologiques et méthodologiques concernant la construction des recherches sur les relations drogues-crimes à l'adolescence et de mettre en perspective un projet de recherche internationale et interculturelle sur cet objet complexe. Trois niveaux d'interculturalités intriqués dans – la recherche sur – les relations drogues-crimes sont mis en évidence: l'interculturalité des populations étudiées, l'interculturalité des chercheurs et l'interculturalité des modèles et concepts utilisés. Au final, c'est le défi que pose l'épistémologie des relations drogues-crimes à l'adolescence qui se trouve interrogé.

**Summary**

The relations drug-crimes within adolescence mobilizes research on an international level. Thus, it places the researchers in front of the complexity of the intercultural exchanges and the need for analyzing their implications. The purpose of this article is to prompt epistemological and methodological reflexions concerning the construction of research on the relation drug-crimes and to propose an international and intercultural research project on this complex object. Three intricate levels of interculturalities in - research on - the relations drug-crimes are highlighted: interculturality of the studied populations, interculturality of the researchers and interculturality of the models and concepts used. In the end, it is the challenge which the epistemology of the relations drug-crimes to the adolescence poses that is questioned.

---

\* Publié in: RICPTS, 2007, No. 2.

\*\* Maître de Conférences en Psychologie, Psychologue clinicien, Université Lyon 2, France.

*«Comprendre, c'est comprendre d'abord le champ avec et contre lequel on s'est fait»*

P. Bourdieu, 2004.

*«... l'intellectuel critique est une personne déplacée, parfois au sens propre, en raison de son histoire ou de contingences historiques plus ou moins douloureuses, voire dramatiques, mais toujours au sens figuré, par nécessité épistémologique».*

N. Lapierre, 2004.

Cet article a pour but de susciter des réflexions épistémologiques et méthodologiques concernant les recherches sur les relations drogues-crimes à l'adolescence et de mettre en perspective un projet de recherche internationale et interculturelle sur cet objet complexe. Ainsi, c'est moins des résultats qu'une interrogation, les grandes lignes d'une recherche en cours qui seront esquissées ici.

Les relations drogues-crimes à l'adolescence mobilisent la recherche à l'échelle internationale. En tant que telles, elles placent d'emblée les chercheurs impliqués devant la complexité des échanges interculturels. Dès lors, le processus même de construction de cet objet de recherche, les résultats obtenus, les conditions de leur «migration» d'une culture<sup>1</sup> à l'autre ainsi que les retombées sur les pratiques de prise en charge appellent quelques commentaires.

Après avoir soulevé le problème de l'écart théorico-clinique, je poserai la question de la complexité et du contexte de construction de l'objet de recherche. M'appuyant sur une expérience personnelle, je tenterai ensuite de mettre en évidence trois niveaux d'interculturalités intriqués dans la recherche sur – les relations drogues-crimes avant de conclure par la mise en perspective d'un projet de recherche visant à interroger le défi que pose l'épistémologie des relations drogues-crimes à l'adolescence.

---

<sup>1</sup> J'entendrai culture à la fois dans son sens anthropologique et dans son sens épistémologique. Il est difficile de définir la culture, étant donné le caractère polysémique du terme. Je me base cependant sur cette définition de C. Camilleri (1989): «La culture est l'ensemble plus ou moins fortement lié des significations acquises les plus persistantes et les plus partagées que les membres d'un groupe, de par leur affiliation à ce groupe, sont amenés à distribuer de façon prévalente sur les stimuli provenant de leur environnement et d'eux-mêmes, induisant vis-à-vis de ces stimuli des attitudes, des représentations et des comportements communs valorisés, dont ils tendent à assurer la reproduction par des voies non génétiques.»

## **I. LE PROBLÈME DE L'ÉCART THÉORICO-CLINIQUE**

L'épistémologie s'intéresse aux processus de construction des théories qu'elle remet sans cesse en question. Le chercheur, en sciences humaines notamment, est ainsi souvent confronté à une marge d'incertitudes qui déconstruisent ses modèles d'analyse tout en dynamisant sa démarche de recherche. Si le chercheur-clinicien travaille à la construction de théories pour éclairer des pratiques cliniques par définition en pleine évolution, il fonctionne souvent (a-t-il le choix?) avec des théories du déjà-là, des théories du déjà-construit, vu ou vécu, c'est-à-dire des théories qui rendent compte de l'intelligibilité de faits déjà observés, de faits antérieurs à la «chose» théorisée. Les théories ont ainsi une fonction paradoxale: en même temps qu'elles éclairent la pratique clinique, elles montrent leurs limites (leurs possibilités de transformation?) devant de nouveaux faits, de faits frappés, déconstruits et reconstruits par la dynamique du vivant, surtout quand ceux-ci sont observés dans des contextes culturels différents ou en pleine mutation interculturelle. Elles montrent à la fois leurs apports et leurs faiblesses face au renouvellement d'une clinique qui échappe à toute théorisation figée. Ainsi, le chercheur clinicien butte-t-il constamment sur un écart théorico-clinique (ou théorico-pratique) qui l'amène sans cesse à interroger son implication, sa démarche dans la recherche et la pertinence des résultats, que ce soit dans un dispositif praticien ou dans un dispositif de recherche.

C'est un exercice difficile voire impossible que de vouloir supprimer cet écart inhérent à tout objet d'étude. S'agissant de la clinique des relations drogues-crimes à l'adolescence, cet écart théorico-clinique est beaucoup plus complexe car il concerne non seulement les drogues, les crimes et l'adolescence – je devrais dire les adolescences – dans leurs spécificités mais aussi et surtout les liens (manifestes, latents, de causalité, de corrélation, d'interdépendance...) entre ces trois phénomènes. Certaines formes de cet écart me sont apparues au cours de rencontres cliniques et au cours d'une recherche documentaire.

### La confrontation à la clinique

En effet, une recherche clinique auprès d'adolescents de cultures différentes incarcérés pour passages à l'acte agressifs en lien avec des passages à l'acte toxiques (D. Dérivois, 2004) m'a confronté à deux discours concernant le rapport à la consommation d'alcool, qui mettent différemment en évidence les origines culturelles: Hakim (22 ans, d'origine algérienne), regrettant ses consommations : «Je n'ai pas le droit de boire, mes parents sont musulmans»;

Michel (23 ans, d'origine bretonne): «Je suis breton d'origine», dit-il, pour banaliser/normaliser ses consommations d'alcool. Les deux jeunes dont les premières consommations abusives remontent à l'âge de 12-13 ans sont alcoolo-dépendants. Ils sont d'origines culturelles différentes, ils consomment un même objet (l'objet-alcool) dans un même contexte culturel français.

Un certain nombre de questions s'imposent au clinicien: quel est le sens de la mise en avant du culturel (de l'origine culturelle) dans leur rapport à l'alcool? Michel est Breton et a toujours vécu en France. En quoi les caractéristiques culturelles (liées à l'alcool) de la région Bretagne peuvent-elles expliquer ses consommations? Quelle est la part de la mutation culturelle de Hakim du contexte algérien au contexte français dans son rapport à l'objet-alcool? On voit ici toute la difficulté que peut rencontrer un professionnel dans la prise en charge de ces jeunes qui, manifestement, se ressemblent dans l'espace social mais qui semblent, par les mêmes comportements, mettre chacun au travail une problématique (inter-) culturelle spécifique. Que doit viser la prise en charge? L'objet-alcool? Le milieu de vie? La mutation culturelle? La réinsertion sociale? L'intégration? Le jeune dans son rapport à l'environnement socio-culturel? On voit ici tout l'intérêt de la question de l'interculturalité (Hakim) mais aussi de celle de l'intraculturalité (Michel) qui nous met devant un écart de sens et de compréhension que reflètent également les recherches.

#### La confrontation à la recherche documentaire

En ce qui concerne la recherche documentaire sur les liens entre ces phénomènes, c'est la remarque de S. Brochu (1995) qui a attiré mon attention et qui allait renforcer ma curiosité sur le plan épistémologique. Après avoir passé en revue plusieurs études internationales sur les relations drogues-crimes, il remarque que «les chercheurs impliqués dans l'étude la relation drogue-crime n'observent pas tous le même phénomène». La remarque porte ici à la fois sur les chercheurs, sur leurs implications et sur la visibilité, la construction même du phénomène observé. Des questions émergent: qui sont ces chercheurs?

Quelles sont leurs cultures et leurs postures épistémologiques? Dans quels contextes socio-culturels évoluent-ils? (Comment) analysent-ils leurs implications? Comment construisent-ils le phénomène observé? Observent-ils les mêmes adolescents? Par exemple, ont-ils les mêmes conceptions de l'adolescence? L'adolescence est-elle étudiée comme une période bien délimitée de la vie ou comme un processus? (Comment) tiennent-ils compte

de la migration des adolescents dans l'espace géographique? Que recouvrent les termes drogues et crimes selon le contexte culturel du chercheur? En quels termes se pose la question des liens entre ces phénomènes?<sup>2</sup>

Un autre point que permet de soulever la remarque de S. Brochu est celui de la mobilité internationale des chercheurs. S'ils n'observent pas tous le même phénomène, ce peut être lié, entre autres, à leur déplacement qui leur renvoie d'autres points de vue sur l'objet. Qu'est-ce qui se transforme en eux dans cette mobilité? Qu'est-ce qui se transforme dans leur perception de l'objet? En quoi cette mobilité affecte-t-elle les modes de (re) construction de l'objet? Qu'induit le contexte culturel du chercheur? Il ne s'agit pas de répondre à chaque fois en détails à toutes ces questions. Toute recherche ayant des objectifs précis et la société (civile et politique) étant en attente de résultats – culture du résultat oblige? –, le chercheur ne peut pas toujours rendre visibles tous ces aspects. Cependant, il ne peut pas faire l'économie d'une réflexion approfondie sur ces zones d'ombre de la recherche qui marquent fortement les résultats. Car toute la conception des dispositifs de prise en charge en dépend.

#### Exemple d'un écart théorico-clinique

Soit le cas d'un adolescent maghrébin incarcéré dans le contexte culturel français pour conduites agressives en lien avec des conduites toxiques (D. Dérivois, 2004). Supposons qu'on veuille étudier la nature du lien entre ses deux comportements ainsi que le sens qu'ils revêtent pour lui dans la perspective d'une prise en charge. Plusieurs hypothèses sont possibles. Ses consommations d'alcool traduisent-elles une transgression des règles de la culture maghrébine (musulmane) où l'alcool n'est pas valorisé ou une tentative d'intégration sociale (J. P. Descombey, 1994) à la culture française où l'alcool est valorisé? Ses passages à l'acte agressifs s'expliquent-elles par les effets physiologiques de l'alcool sur l'organisme (modèle psychopharmacologique) ou une culpabilité (liée à la culture) suscitée par les consommations d'alcool (hypothèse de Freud (1916) sur les criminels par sentiment de culpabilité)?

Que l'on se place du point de vue de l'adolescent ou de celui du chercheur clinicien, toutes ces constructions de sens sont envisageables. Les écarts de compréhension ainsi que leurs conséquences sur le plan de la prise en charge

---

<sup>2</sup> Par exemple, quand S. Brochu au Québec parle de «relation» drogue-crime, C. Da Agra au Portugal parle de «formation» drogue-crime. Quel est l'impact du contexte culturel dans le choix des termes? Ces termes sont-ils interchangeables?



peuvent être énormes. Selon qu'on privilégie telle ou telle hypothèse, le dispositif de prise en charge sera conçu différemment, en faveur ou contre l'intérêt de l'adolescent. Le jeu d'hypothèses serait différent si cet adolescent évoluait dans un contexte maghrébin ou américain. Dans un contexte maghrébin ou américain, l'hypothèse de l'intégration sociale, par exemple, serait très discutable. Les deux grands problèmes qui se posent quand on approche l'écart théorico-clinique sous l'angle du culturel sont celui de la posture épistémologique (intraculturelle, interculturelle, métaculturelle...) dans laquelle se trouve le chercheur clinicien face aux populations migrantes et celui du transport et de la validité des hypothèses d'un champ culturel à l'autre.

D'un côté donc, la mobilité des adolescents, de l'autre, celle des chercheurs, praticiens, cliniciens face à un objet complexe (lien drogue-crime) en pleine mutation socio-culturelle à l'échelle internationale. Nous assistons ainsi dans nos dispositifs praticiens et de recherche à un écart théorico-clinique, un écart théorico-pratique qu'il convient d'apprécier en tenant compte de plusieurs facteurs, notamment culturels. Il y a lieu de se demander comment se construisent les savoirs sur les relations drogues-crimes à l'adolescence mais aussi quelle est la part du culturel et de l'interculturel dans la construction de ces savoirs? Il y a lieu de se demander comment se construit du sens pour l'adolescent entre deux ou plusieurs cultures, concerné par le lien drogues-crimes mais aussi la part du culturel et de l'interculturel dans la construction de ce sens. L'on comprendra que culturel et interculturel concernent autant les populations étudiées que les chercheurs impliqués. Nous verrons que les modèles et concepts utilisés sont tout aussi empreints du mouvement interculturel.

## **II. COMPLEXITÉ ET CONTEXTES DE CONSTRUCTION DE L'OBJET DE RECHERCHE**

La construction de l'objet de recherche est une entreprise complexe. La discipline, le contexte et le chercheur sont autant de facteurs qui influencent sa construction. J. Duchastel et D. Laberge (1999) ont fait remarquer que «l'objet de recherche est toujours plus complexe que sa représentation disciplinaire». Le champ disciplinaire dans lequel l'objet est construit ne permet d'approcher qu'une facette, que certains aspects de cet objet. Si on admet avec E. Morin (2005) – l'un des penseurs de la complexité – que «le tout est dans la partie qui est dans le tout», il s'agit, quel que soit l'angle de vue disciplinaire envisagé, et quel que soit l'aspect considéré dans l'objet, de tenir compte des autres, de garder à l'esprit les zones d'ombres de fait non

éclairées dans la partie de l'objet isolée par l'approche théorique et méthodologique utilisée<sup>3</sup>.

A ce premier facteur s'ajoute un deuxième non moins complexe: l'objet est construit, situé dans un contexte. Selon N. Lapierre (2004), «toute connaissance est socialement située». Nous pourrions ajouter culturellement située. Nous pourrions également ajouter que, bien avant la connaissance, l'objet est situé et que bien avant la connaissance et l'objet, le chercheur clinicien est lui-même situé. Sa situation peut se décliner en plusieurs strates: il est situé socialement, culturellement, il est situé dans la relation à l'autre (phénomène de transfert/contre-transfert). Il est situé institutionnellement et épistémologiquement!

Ces différents niveaux de situation, qui influencent sa démarche, recourent la définition de D. Lagache de la psychologie clinique («étude de la personne totale en situation»). Le clinicien est autant situé que le patient (M. Huguet, 1995). Les situations du chercheur clinicien témoignent de son implication dans l'objet. Le chercheur est situé et fait partie de l'objet. C'est ce qu'avance G. Devereux (1980), quand il parle de «chevauchement du sujet d'étude et de l'observateur» et que P. Bourdieu (2001) traduit à sa manière : «Je sais que je suis pris et compris dans le monde que je prends pour objet». Pourrait-il en être autrement? Non. Le premier objet de la recherche est le chercheur lui-même (J. Barus-Michel, 1986). L'auteur entend par là que si le chercheur veut atteindre l'autre, il doit passer par lui-même en se prenant d'abord pour objet d'étude. Ce qui est valable pour tout objet de recherche, en sciences du comportement.

Si l'on considère les relations drogues-crimes, on peut mettre en évidence trois pôles (+ 1) dans la construction de l'objet, comme l'illustre le schéma suivant:

---

<sup>3</sup> Pour ne pas alourdir le texte, je ne m'attarde pas sur l'aspect interdisciplinaire, mais il s'articule avec les aspects interculturels et internationaux.



Ce schéma montre trois pôles (drogues, crimes, adolescences) en interaction où il est difficile d'étudier l'un d'entre eux sans que les deux autres n'interfèrent dans la démarche. La construction de ces trois pôles dépend d'un quatrième (chercheurs). Ce sont les chercheurs qui délimitent l'objet. Tout cet ensemble (les quatre pôles) se construit et évolue dans un arrière-fond culturel et interculturel qui lui donne sens. Nous sommes donc en présence d'un système complexe où tous les éléments sont mus par des problématiques (inter)culturelles, les éléments [drogues, crimes, adolescences] parce que les représentations qui y sont liées changent d'un contexte à l'autre; l'élément [chercheurs] étant donné la mobilité internationale. La flèche qui relie le quatrième pôle aux trois autres est en pointillé pour souligner le travail de prise de distance et d'objectivation nécessaires.

### III. TROIS NIVEAUX D'INTERCULTURALITÉS INTRIQUES DANS LES RELATIONS DROGUES-CRIMES

Maintenant que j'ai posé le problème et repris la complexité de l'objet dans ce schéma, je propose à présent, de manière plus systématique, de distinguer trois niveaux d'interculturalités intriqués dans les recherches sur les relations drogues-crimes<sup>4</sup>. Il s'agit, comme précisé en introduction, d'un

<sup>4</sup> Bien entendu, ces niveaux d'interculturalités sont valables pour tout objet de recherche.

premier jet, d'une réflexion en cours d'élaboration, ce qui justifie son caractère sommaire.

Précisons d'abord que l'interculturalité ne va pas de soi. Ce n'est pas parce que deux ou plusieurs cultures sont en présence qu'il y a interculturalité. La présence de deux ou plusieurs cultures est un lieu d'incertitudes et d'inattendus. L'interculturalité doit être pensée. Elle suppose une dynamique de changement, de transformation continue. Il s'agit d'un processus où le culturel s'intrique à d'autres facteurs, d'autres analyseurs, pour produire du sens.

J'ai proposé le culturel comme étant un analyseur parmi d'autres (l'agir, le répétitif-addictif, le transgressif, l'agressif, le toxique,) des relations drogues-crimes à l'adolescence (D. Dérivois, 2002, 2004). J'en ai fait un analyseur transversal aux autres non seulement parce qu'il n'est pas en soi un symptôme mais parce que de par son articulation avec le psychique, il peut masquer un symptôme, il peut être porteur d'un symptôme ou rendre symptomatique un fait non pathologique. J'ai précisé que cet analyseur valait autant du point de vue du sujet observé que de celui qui observe et qu'il contribuait ainsi à l'analyse des enjeux transféro/contre-transférentiels sur l'objet de recherche et la relation clinique. La prise en compte du culturel permet ainsi de penser diverses formes de l'interculturalité. Je propose d'en distinguer trois: interculturalité des populations, interculturalité des chercheurs et interculturalité des modèles et concepts:

#### L'interculturalité des populations étudiées

Les populations étudiées sont en pleine mutation dans l'espace géographique. Elles peuvent être concernées directement par cette mutation ou par l'intermédiaire de l'environnement familial, amical. En France par exemple, la plupart des adolescents incarcérés que j'ai rencontrés sont issus de l'immigration. La confrontation à l'altérité culturelle sur les plans manifeste et latent produit une transformation dans la représentation qu'ils ont d'eux-mêmes, de l'autre et des objets socio-culturels décontextualisés-recontextualisés (que sont la drogue et le crime) qu'ils rencontrent dans leurs parcours. Cette confrontation les contraint à un travail psychique intense que connaissent les populations déplacées ou en déplacement: il s'agit d'un travail d'appropriation ou de ré-appropriation de soi, travail d'aménagement ou de ré-aménagement de son espace psychique.

L'écoute de leurs efforts pour symboliser l'expérience migratoire m'a amené à distinguer une interculturalité groupale qu'on repère dans la formation des

groupes de pairs (le fantasme de «tous étrangers, tous pareils») en quête de repères, une interculturalité intersubjective qui met l'accent sur la composition avec l'autre étranger externe («les Français», «les Arabes»...) et une interculturalité intrapsychique, plus subtile, qui témoigne de la manière dont le sujet se saisit de ce qui se passe dans son environnement pour composer avec l'autre interne<sup>5</sup>. Ce niveau d'interculturalité (des populations) permet d'être attentif à l'itinéraire géographique, culturel du sujet (première ou deuxième génération...), d'analyser ce qu'il garde de la culture du pays d'origine et ce qu'il intègre du pays d'accueil.

#### L'interculturalité des chercheurs impliqués

Les chercheurs ne sont pas moins concernés par ce travail (psychique) d'intégration et d'articulation de modes de pensée différents. La mobilité internationale, l'itinéraire géographique et académique les confrontent à la nécessité de réfléchir sur leurs implications sur le plan épistémologique. J'ai été (je le suis encore) personnellement confronté à cette forme d'interculturalité dans mes recherches. En effet, d'origine haïtienne – ayant commencé mes recherches sur les adolescents délinquants en Haïti, un contexte culturel où les passages à l'acte toxiques et agressifs se déploient sur fond de violence politique –, j'ai poursuivi une recherche sur des adolescents incarcérés d'origines culturelles diverses (Maghreb, Afrique Noire, Europe, DOM-TOM) dans un contexte culturel français.

Cette situation multiculturelle où des représentations concernant ces phénomènes sont très différentes, m'a amené à un examen de mon contre-transfert culturel (M. R. Moro et A. Revah-Levy, 1998) sur l'objet de recherche et la population étudiée. Je me suis retrouvé dans une sorte de relation en miroir. En même temps que j'interrogeais le sens de leurs trajectoires, je m'interrogeais sur mon parcours académique et géographique et sur ce que je pouvais projeter sur eux. Ainsi que le souligne Ch. Halary (1994), «le scientifique qui part à la recherche de la solution d'une énigme formule à sa manière l'interrogation migrante qui est celle de tous ceux qui abandonnent le connu pour aller vers l'incertain». Cette interrogation migrante, ainsi que l'analyse de mon implication, m'ont fait me déplacer également sur le plan épistémologique. Cela m'a permis d'opérer, par exemple, un décentrage du modèle (psychodynamique) que j'utilisais jusque-là à la recherche d'autres points de vue.

---

<sup>5</sup> D. Dérivois: «Interculturalité et processus de symbolisation», à paraître.

### L'interculturalité des modèles utilisés

Si les populations étudiées, les chercheurs impliqués migrent, les modèles et concepts utilisés ne sont pas à l'abri de déplacement d'un champ à l'autre, ils ne sont pas à l'abri de cette transformation inhérente à la mutation des concepts, exportation d'un champ à l'autre, d'une discipline à l'autre. C'est ce que E. Morin (2005) appelle la migration des concepts. «Les concepts voyagent et il vaut mieux qu'ils voyagent en sachant qu'ils voyagent», soutient-il. C'est que dans leur voyage, ils perdent un peu de leur sens initial pour revêtir des sens nouveaux.

Dans mon travail sur les relations drogues-crimes, j'ai tenté de faire voyager et d'articuler le concept phénoménologique de «cheminement vers un style de vie déviant» (S. Brochu, 1995) avec celui, psychodynamique, de processus de symbolisation (R. Roussillon, 2002). Par leur déplacement d'un champ à l'autre, chacun de ces concepts a perdu et gagné du sens. Le concept phénoménologique m'a permis d'étudier la trajectoire du jeune dans le temps chronologique, de repérer des étapes importantes de son parcours déviant tandis que le concept psychodynamique m'a permis d'apprécier la répétition des comportements déviants dans le temps psychique, un temps sans logique, et ce qui se travaille au niveau intrapsychique. Ainsi, j'ai pu utiliser deux approches qui, par leur complémentarité, éclairent mieux les problématiques des jeunes. Ce qui fait la force d'un concept, c'est sa capacité à migrer, à sortir de son contexte d'émergence pour aller éclairer d'autres faits avec un autre point de vue. Cet exercice m'a convaincu de la stimulation que cela apporte à la pensée et de l'intérêt pour les dispositifs de prise en charge de l'adolescent concerné par le symptôme «drogues-crimes».

### **CONCLUSION: VERS UNE RECHERCHE INTERCULTURELLE ET INTERNATIONALE SUR LES RELATIONS DROGUES-CRIMES À L'ADOLESCENCE**

Ces éléments de réflexions m'amènent à envisager une recherche sur les recherches concernant les relations drogues-crimes à l'adolescence, dans une perspective internationale et interculturelle afin d'étudier les écarts et d'analyser certains obstacles rencontrés par les chercheurs dans leurs entreprises. «C'est en termes d'obstacles qu'il faut poser le problème de la connaissance scientifique», dit Bachelard. A en croire E. T. Hall, la culture peut être un obstacle majeur. Dans *Au-delà de la culture* (1979), il dit que «les paradigmes culturels font obstacle à la compréhension, parce que chacun de nous est doté par la culture de solides oeillères, d'idées préconçues

implicites et dissimulées qui contrôlent nos pensées et empêchent la mise à jour des processus culturels».

Afin d'apprécier certains écarts liés au culturel et à l'interculturel, nous envisageons la mise en place d'une recherche internationale et interculturelle. Le projet est ambitieux mais nos premiers objectifs, modestes. Il s'agit, pour l'instant, de travailler sur trois champs culturels différents: l'Europe (France, Portugal, Belgique), l'Amérique du Nord (Canada, Etats-Unis) et l'Afrique (Mauritanie, Sénégal, Tchad)<sup>6</sup>.

Les premiers objectifs portent sur la littérature scientifique, les chercheurs impliqués et les dispositifs de prise en charge qui intègrent les résultats des dix dernières années. La recension des quelques travaux significatifs sur les relations drogues-crimes à l'adolescence vise l'identification des résultats obtenus et des approches théoriques et méthodologiques utilisées. Les entretiens avec les chercheurs européens, nord-américains et africains ont une place centrale.

Ils portent sur: a) leurs parcours: itinéraire géographique, épistémologique et ce qui dans leurs parcours, les a amenés à s'intéresser à cet objet; b) leurs modèles de référence et modes de construction de l'objet drogues-crimes à l'adolescence; c) leurs langues de diffusion des savoirs sur l'objet drogues-crimes à l'adolescence; d) leurs implications subjectives (personnelle et groupale): chercheur indépendant ou appartenant à un centre de recherches. Quant aux dispositifs de prises en charge, il s'agit principalement d'évaluer quelle place est accordée aux phénomènes culturels et interculturels dans la prévention et l'intervention.

Cependant, la préoccupation première reste l'étude de l'implication des chercheurs. Car nous pensons que l'évaluation efficace de l'écart dans la compréhension des relations drogues-crimes à l'adolescence dépend avant tout de l'analyse de l'implication subjective des chercheurs mobilisés. Cette analyse permettra d'évaluer, comme le souligne F. Benslama (1999) ce qui appartient à l'identité singulière du chercheur, ce qui appartient à son identité collective et ce qui appartient à sa théorie, son idéologie. Cet écart s'évalue par l'analyse des positions émique et étique des chercheurs, telles que les définit G. Jahoda (1989)<sup>7</sup>.

---

<sup>6</sup> Le choix s'explique par le fait que nous avons des contacts avec des chercheurs dans ces pays.

<sup>7</sup> G. Jahoda (1989): «L'approche de type étique est une approche extérieure dans laquelle le comportement est étudié en fonction de critères introduits par l'observateur extérieur. Ces

Si nous insistons tant sur le fait que les savoirs sur les relations drogues-crimes à l'adolescence émergent dans la mobilité internationale et interculturelle des populations étudiées, des chercheurs impliqués et des modèles utilisés, c'est que nous partageons pleinement la suggestion de B. Latour (1989) selon laquelle il faudrait étudier non pas la «science faite» mais la «science en train de se faire».

---

critères sont souvent considérés implicitement comme scientifiques, objectifs et universels, bien que ce soit contestable. En tout cas, l'observateur les apporte avec lui dans la culture qu'il étudie, et crée un système à partir de ces critères. Les propositions de type étiqque sont donc celles dont les significations peuvent, du moins en principe, être vérifiées par des chercheurs indépendants qui effectueraient des recherches analogues.»

«L'approche de type émiqque traite le comportement comme faisant partie d'une structure préexistante, et son objectif est de décrire cette structure dans ses propres termes et sans faire référence à des critères imposés de l'extérieur. Les propositions de type émiqque se rapportent donc à des significations et des distinctions qui font partie du système culturel étudié lui-même.»



**Bibliographie:**

- BACHELARD, G., La formation de l'esprit scientifique, Vrin, 2004.
- BARUS-MICHEL, J.: « Le chercheur, premier objet de la recherche », in Bulletin de psychologie, tome 39 # 377, 1986, p. 801-804.
- BENSLAMA, F.: «La question du contre-transfert dans la recherche», in Revault d'Allones, Cl. Et coll., 1999, p. 139-154.
- BOURDIEU, P., Science de la science et réflexivité, Editions Raisons d'agir, 2001.
- BOURDIEU, P., Esquisse pour une auto-analyse, Editions Raisons d'agir, 2004.
- BROCHU, S., Drogue et criminalité. Une relation complexe, De Boeck Université, 1995.
- BROCHU, S., Drogue et criminalité. Une relation complexe, Presses de l'Université de Montréal, 2<sup>ème</sup> édition 2006.
- CAMILLERI, C.; COHEN-EMERIQUE, M., Chocs de cultures: Concepts et enjeux pratiques de l'interculturel, L'Harmattan, 1989.
- DA AGRA, C.: «Drogue et crime: l'expérience portugaise», in Psychotropes, Vol. 5 #3, 1999, p. 25- 41.
- DERIVOIS, D., Psychodynamique du lien drogue-crime à l'adolescence. Répétition et symbolisation, L'Harmattan, 2004.
- DERIVOIS, D.: «Les analyseurs d'un Symptôme antisocial. Proposition de traitement du lien causal dans le passage à l'acte violent lié au passage à l'acte toxique», in Psychotropes, vol. 8, #2, 2002, p. 29-46.
- DESCOMBEY, J.P., Précis d'alcoolologie clinique, Dunod, 1994.
- DEVEREUX, G., De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement, Flammarion, 1980.
- DUCHASTEL, J. et LABERGE, D.: «La recherche comme espace de médiation interdisciplinaire», in Sociologie et Sociétés, vol. 31, #1, 1999, p. 63-76.
- FREUD, S. (1916): «Les criminels par conscience de culpabilité», in L'inquiétante étrangeté et autres essais, Gallimard, 1985, p. 169-171.
- HALARY, C., Les exilés du savoir. Les migrations scientifiques internationales et leurs mobiles, L'Harmattan, 1994.
- HALL, E.T., Au-delà de la culture, Seuil, 1979.
- HUGUET, M.: «La méthode clinique» in Lambotte, M.-C., La Psychologie et ses méthodes, Editions de Fallois, 1995, p.143-203.
- JAHODA, G., Psychologie et anthropologie, Armand Colin, 1989.
- LAPIERRE, N., Pensons ailleurs, Stock, 2004.

LATOURE, B., *La science en action*, La Découverte, 1989.

MONDADA, L., *Chercheurs en interaction. Comment émergent les savoirs*, Presses polytechniques et universitaires nomades, 2005.

MORIN, E., *Introduction à la pensée complexe*, Seuil, 2005.

MORO, M.R. et REVAH-LEVY, A.: «Les figures de l'altérité dans un dispositif psychothérapeutique», in KAËS, R. et coll., *Différence culturelle et souffrances de l'identité*, 1998, p. 107-129.

ROUSSILLON, R.: «Les enjeux de la symbolisation à l'adolescence», in *Adolescence*, Editions du GREUPP, 2002, p. 7-23.

## **LA PERSEVERANCE EN TRAITEMENT DES HOMMES TOXICOMANES JUDICIARISES: UN PROBLEME DE MOTIVATION?\***

*par Myriane TÉTRAULT\*\* , Serge BROCHU\*\* ,  
Louis-George COURNOYE\*\* , Jacques BERGERON\*\* ,  
Nathasha BRUNELLE\*\* , Michel LANDRY\*\* et Jacques TREMBLAY\*\**

### **Résumé**

Cette étude s'intéresse aux liens s'établissant entre la motivation au changement et l'engagement en traitement, sur la persévérance en traitement d'un échantillon de 157 hommes toxicomanes judiciarisés provenant de cinq centres publics de réadaptation pour personnes alcooliques et toxicomanes au Québec. Deux axes majeurs ont guidé la présente recherche; 1) Évaluer la motivation au changement et l'engagement en traitement des toxicomanes judiciarisés et 2) Évaluer l'impact de ces facteurs sur la persévérance en traitement.

Les analyses révèlent que la motivation au changement n'est pas associée avec la persévérance en traitement. Inversement, des liens ont été établis entre l'engagement et la persévérance en traitement. Ces résultats démontrent donc l'importance de tenir compte de l'engagement en traitement afin de mieux adapter les interventions auprès de cette clientèle.

### **Summary**

This study deals with the links established between readiness to change and engagement in treatment on therapy retention in a sample of 157 criminalized male addicts in five public treatment centres for alcoholism and addiction in Quebec. Two major axis have guided this research: 1) To evaluate the readiness to change and engagement in treatment and 2) To evaluate the impact of these predictors on treatment retention. The results reveal that readiness to change is not associated with treatment retention. Inversely, links have been established with engagement in treatment and treatment retention. These results demonstrate the importance to considerate engagement in treatment for better matching interventions with this clientele.

\* Publié in: RICPTS, 2007, No. 1.

\*\* Recherche et Intervention sur les substances psychoactives Québec - RISQ, Montréal

Au fil des années, la littérature scientifique abordant les divers problèmes associés à la toxicomanie des personnes judiciairisées s'est de plus en plus développée. Récemment, le phénomène de l'abandon prématuré des soins thérapeutiques auprès de cette clientèle a mené un tout nouveau vent de recherches, notamment québécoises, afin de concentrer davantage les efforts sur la compréhension des facteurs associés à la faible persévérance en traitement de ces individus dans les centres de réadaptation en alcoolisme et toxicomanies.

*La problématique de la persévérance en traitement des toxicomanes judiciairisés*

Le renvoi sous contraintes judiciaires vers les centres offrant des traitements dans la communauté environnante constitue le choix actuel du Québec pour aider les toxicomanes non violents à se départir de leurs habitudes de consommation et pour prévenir la récurrence criminelle (Beaudet, Brochu, Bergeron et Landry, 1995; Brochu et Schneeberger, 1999, 2001). Or, afin de *démontrer des résultats* positifs au traitement, il s'avère que les usagers doivent y demeurer suffisamment longtemps (Beaudet et al., 1995; Brochu et Schneeberger, 2001, McCusker, Bigelow, Vickers-Lahti, Spotts, Garfield et Frost, 1997), laissant croire que le succès de l'intervention est en partie lié à la persévérance des clients dans une thérapie (Bergeron, Landry, Brochu et Cournoyer, 1997; Landry, 2001).

Toutefois, on note une problématique particulière face à la persévérance en traitement des contrevenants. Ainsi, 23% des personnes judiciairisées de l'étude de Beaudet et al. (1995) ont abandonné le traitement dès l'étape de l'entrevue d'accueil et d'évaluation-orientation, comparativement à 14% de celles non judiciairisées.

De plus, suite à une étude auprès de 146 individus participant au programme Toxico-Justice du Centre Dollard-Cormier, Lefebvre (2000) a montré que 60% d'entre eux ont abandonné le traitement avant leur 4<sup>ème</sup> mois de thérapie. Par ailleurs, la moitié de l'échantillon n'a reçu que 7 heures de soins thérapeutiques. De ce fait, selon Beaudet et al. (1995), les personnes qui abandonnent le traitement plus tôt dans les centres publics de réadaptation ont moins de possibilités d'en tirer profit, et ce, peu importe leur statut judiciaire. D'ailleurs, dans la majorité des cas, la décision

d'abandonner le traitement vient du client, sans l'accord du thérapeute. Le manque de motivation étant l'une des raisons soulevées par cette clientèle (Bergeron et al, 1997), il devient alors nécessaire d'approfondir les connaissances associées à ce facteur.

*La motivation: la clé de la réussite d'un traitement*

La motivation est, sans contredit, la première étape à franchir pour prendre la décision de changer un comportement et pour effectuer une demande d'aide dans une démarche thérapeutique (DiClemente, 1999; DiClemente, Bellino et Neavins, 1999; Donovan et Rosengren, 1999; Prochaska, Norcross et DiClemente, 1994). Ainsi, la motivation est un construit qui décrit les forces internes et externes engendrant l'initiation, la direction, l'intensité, de même que la persistance d'un comportement particulier (Vallerand et Thill, 1993). Elle devient un facteur important à considérer lors de la réadaptation des personnes alcooliques et toxicomanes (Simpson et Joe, 1993) en raison des changements importants auxquels les usagers doivent faire face.

De ce fait, la motivation influence le client à rechercher, à compléter et à se soumettre au traitement aussi bien qu'aux changements à long terme pour combattre son problème de toxicomanie (De Leon, Melnick et Tims, 2001; DiClemente et al., 1999; Joe, Simpson et Broome, 1999). Cet aspect laisse donc sous-entendre que la motivation se divise en deux composantes apparentées mais indépendantes, soit la motivation au changement et la motivation au traitement.

D'un côté, la *motivation au changement* est associée aux forces qui poussent un individu à vouloir fournir les efforts nécessaires afin de modifier ses habitudes de consommation (DiClemente, 1999). D'un autre côté, la *motivation au traitement* pourrait, quant à elle, être définie comme étant l'ensemble des forces qui vont déterminer l'entrée, l'engagement et la persévérance d'un individu dans le cadre d'une démarche thérapeutique (Simoneau, Bergeron, Brochu et Landry, 2004).

Plus particulièrement, l'engagement d'un individu fait état de son degré de participation dans le traitement, autant en ce qui concerne son respect du contenu thérapeutique, de son implication cognitive que de sa satisfaction envers la thérapie.

D'ailleurs, il a été démontré que les clients qui ne sont pas engagés tendent à abandonner leur traitement plus rapidement (Joe et al., 1999; Ryan, Plant et O'Malley, 1995; Simpson, Joe, Rowan-Szal et Greener, 1997) et, par le fait même, affichent moins de changements importants quant à leur comportement problématique (Joe, Simpson, Dansereau et Rowan-Szal, 2001; Ryan, et al., 1995).

#### *Théorie de la motivation de Prochaska et DiClemente*

Le modèle théorique proposé par Prochaska et DiClemente (1982) suggère que les usagers éprouvant une dépendance à une substance passent à travers cinq étapes pour qu'un changement puisse s'installer. Chaque stade est caractérisé par une augmentation de la motivation face au mécanisme de changement de comportement (Drieschner, Lammers et Van der Staak, 2004).

Tout d'abord, au stade de *précontemplation*, la personne ne reconnaît pas l'existence d'une problématique de consommation, malgré le fait que son entourage la constate. Le second stade est celui de la *contemplation*. La personne, à cette étape, est caractérisée par un état d'ambivalence, puisqu'elle oscille entre la verbalisation de ses inquiétudes (reconnaissant une certaine problématique dans sa consommation) et les raisons pour ne pas changer. Le troisième stade est celui de la *préparation*, alors que l'utilisateur prend la décision de modifier son comportement problématique. Par la suite, le stade de l'*action* constitue un premier pas vers un changement de comportement chez l'individu. C'est généralement à ce stade que la personne est plus particulièrement engagée dans le processus thérapeutique (Joe et al., 1999). Finalement, le stade du *maintien*, fait état de la capacité de l'individu de résister durant plusieurs mois aux diverses tentations de retour au comportement problématique.

#### *Un manque de motivation chez les personnes toxicomanes judiciairisées*

Il s'avère que, comparativement aux individus ayant fait une demande de façon volontaire, les personnes référées par le système de justice pénale ont la réputation d'avoir une faible motivation interne (Schneeberger et Brochu, 1999). Cette clientèle, étant plus ou moins volontaire au traitement, ne semble pas toujours reconnaître l'importance des problèmes liés à leur consommation, ne désire pas être aidée et ne semble pas prête à s'investir

dans une démarche de traitement (Marshall, et Hser, 2002). Or, cette reconnaissance des problèmes constitue un indice de motivation et est alors liée au succès thérapeutique (Broome, Knight, Knight, Hiller et Simpson, 1997). Ainsi, ceux qui assument l'état de leur problématique de consommation et qui croient très important d'y recevoir un traitement sont les plus motivés (Brochu, Guyon et Desjardins, 1999) et, du même coup, persévèrent davantage en traitement (Joe, Simpson et Broome, 1998).

Face à l'ensemble de ces résultats, il convient que, malgré la présence d'un certain nombre de recherches empiriques considérant la motivation comme un facteur important de la persévérance en traitement auprès d'une clientèle toxicomane judiciarisée, peu d'entre elles ont porté une attention simultanée sur ses deux composantes, soit la motivation au changement et au traitement (en terme d'engagement). Récemment, certains chercheurs (Cahill, Adinoff, Hosig, Muller et Pullinam, 2003; Landry, Brochu et Nadeau, 2001) ont noté que les résultats des recherches en rapport avec ces deux types de motivation manquent encore de précisions et ont alors souligné la nécessité de poursuivre les travaux sur ce thème. Face à ces constats, la présente étude tentera d'évaluer la motivation au changement et l'engagement en traitement d'un groupe de toxicomanes judiciarisés, en plus d'analyser l'impact de ces facteurs sur la persévérance en traitement de ce même groupe.

## Méthodologie

### *Participants*

L'échantillon est composé de 157 hommes toxicomanes judiciarisés provenant de cinq centres publics de réadaptation pour personnes alcooliques et toxicomanes de la province de Québec: le Centre Dollard-Cormier à Montréal (n= 37; 23,57%), le Centre Jellinek en Outaouais (n=61; 38,86%), le Centre Domrémy-Mauricie/Centre-du-Québec de Trois-Rivières (n=42; 26,75%), le Centre de réadaptation en alcoolisme et toxicomanies de Chaudières-Appalaches-Alto (n=8; 5,09%) et le Centre de réadaptation Ubal-Villeneuve à Québec (n=9; 5,73%). Mis ensemble, ces centres représentent près de 50% de l'ensemble de la clientèle québécoise desservie par le Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, procurant par le fait même, un fort pouvoir de généralisation.

Ainsi, l'âge moyen des usagers est de 35,13 ans (é.t. = 9,36). En effet, plus du tiers (36,31%) d'entre eux se retrouvent dans la cohorte des 35-44 ans. En ce qui concerne leur éducation, la majorité des toxicomanes judiciairisés de l'échantillon n'a pas entrepris d'études post-secondaires (73,04%). De ce fait, ces derniers cumulent 10,88 ans de scolarité (é.t. = 2,75), équivalent dans ce cas au secondaire 4. En ce sens, 40,87% des hommes ont abandonné leurs études avant leur 4<sup>ème</sup> secondaire et 73,04% suite à leur 5<sup>ème</sup> secondaire. Seulement 26,96% ont entrepris et complété des études post-secondaires.

Au moment de leur admission en traitement, peu de participants mentionnent vivre avec une conjointe, puisque 18,47% d'entre eux sont en union libre et seulement 7,64% sont mariés. Par ailleurs, près des trois quarts des hommes de l'échantillon sont célibataires (54,14%) ou divorcés/séparés (19,75%).

Concernant le type d'occupation actuel, plus de la moitié des individus (56,90%) reçoivent des prestations gouvernementales, alors que 32,76% ont un travail quelconque. Ainsi, les difficultés liées à l'emploi pourraient être expliquées par le faible niveau de scolarité des hommes de l'échantillon, puisque la majorité d'entre eux n'a pas entrepris ou complété leur diplôme d'études secondaires. En outre, une seconde explication pourrait résider dans leur problème de consommation, puisqu'il s'avère que 50,43% de ces hommes (n=115) ont déjà perdu ou quitté un emploi en raison de leur usage d'alcool et/ou de drogues.

Finalement, la majorité (56,44%) des individus rapporte un revenu personnel annuel de moins de 12'000\$, les plaçant alors près du seuil de la pauvreté.

### *Procédure*

Les hommes de l'échantillon ont été recrutés une fois l'évaluation clinique complétée à l'aide du questionnaire IGT (Indice de Gravité d'une Toxicomanie). De plus, au moment de leur demande d'aide, ils devaient être 1) en instance d'inculpation, de procès ou de sentence pour un délit au code criminel, 2) en probation, 3) en libération conditionnelle, 4) en maison de transition ou 5) bénéficiaires d'une libération conditionnelle sous caution ou d'une absence temporaire. Ils ont été approchés par l'intervenant responsable de l'accueil et de la clientèle afin de leur demander d'assister à



une réunion d'informations à propos de l'étude. Les clients, qui étaient volontaires à y participer, ont alors été informés de la nature de leur apport et ont été invités à signer un formulaire de consentement.

Ils ont également été informés que leur décision n'affecterait en rien les services de l'établissement de traitement concerné et qu'ils pourraient se retirer à tout moment au cours de la recherche. Un montant de 10\$ a été remis à chaque individu, à titre de compensation pour leur participation. De plus, dès l'admission en traitement, l'IGT, de même que le questionnaire de la motivation au changement ont été utilisés, alors que le questionnaire sur l'engagement des clients en traitement a été rempli suite à la troisième rencontre de l'utilisateur avec son intervenant.

## Matériel

### *L'indice de gravité d'une toxicomanie*

L'IGT est un instrument de recherche qui permet de mesurer la gravité d'un ensemble de problèmes souvent observés chez les toxicomanes. Traduit et adapté de *l'Addiction Severity Index* (McLellan, Luborsky, Woody et O'Brien, 1980), il est composé de sept échelles spécifiques: alcool, drogues, état de santé physique, relations familiales et interpersonnelles, état psychologique, emploi/ressources et situation judiciaire.

Les qualités psychométriques de l'IGT sont adéquates avec des coefficients de consistance interne variant entre 0,63 et 0,89 pour les diverses échelles. Par ailleurs, c'est l'échelle de relations familiales et interpersonnelles qui obtient le coefficient le plus faible. Concernant les scores composés, l'étude de la fidélité test-retest montre des coefficients variant entre 0,50 (échelle médicale) et 0,93 (échelle d'emploi et ressources) (Bergeron, Landry, Brochu et Guyon, 1998).

### *Le questionnaire de motivation au changement*

Le questionnaire «Readiness to Change» est un outil développé par Rollnick, Heather, Gold et Hall (1992) afin de mesurer les stades de changement chez les individus traités volontairement pour l'alcoolisme et les toxicomanies. Composé de 12 questions, il est basé sur le modèle de stades de changement de Prochaska et DiClemente (1982) et plus particulièrement, sur les stades

de précontemplation, contemplation et action. Les analyses de consistance interne du questionnaire «Readiness to Change» révèlent des scores du coefficient alpha de Crombach de 0,30 pour la précontemplation, 0,52 pour la contemplation et 0,76 pour l'action. Les analyses test-retest effectuées après 1 et 2 jours d'intervalle mènent à des coefficients variant entre 0,78 et 0,86. Au niveau de la validité, les résultats s'avèrent significatifs (Rollnick et al., 1992). En 1999, la traduction française du «Readiness to Change» a été effectuée par Bergeron et Tremblay, selon une méthode de traduction par comité.

#### *Le questionnaire sur l'engagement des clients en traitement*

Dans le but d'évaluer une composante de la motivation au traitement des toxicomanes judiciairisés de l'échantillon, le questionnaire d'engagement des clients en traitement a été utilisé. Développé en 1994 par Cournoyer, Landry, Provost et Bergeron, ce questionnaire permet de coter les comportements observables des clients toxicomanes en traitement selon la vision des intervenants. Il est composé de vingt-sept items répartis selon trois échelles spécifiques, soit: les comportements d'engagement, les comportements d'opposition et l'attitude générale en traitement des usagers. En ce qui concerne ses qualités psychométriques, ce questionnaire présente pour les trois échelles des coefficients de consistance interne supérieurs à 0,80 (Bergeron et al, 1997).

#### *Évaluation de la persévérance en traitement*

La variable dépendante de l'étude, soit la persévérance en traitement, est évaluée selon trois modalités: le nombre de jours, le nombre d'heures et l'intensité de l'intervention suivie par les usagers. Ainsi, le nombre d'interventions significatives est compilé à l'aide des notes au dossier de chaque client. Par conséquent, le nombre de jours indique le laps de temps écoulé entre l'ouverture du dossier et la date de la dernière intervention effectuée, alors que le nombre d'heures réfère au temps de traitement reçu par un individu, ce qui inclut la période d'évaluation, les heures de groupe, les heures de thérapie individuelle, etc. Finalement, l'intensité du traitement correspond au ratio du nombre d'heures sur le nombre de jours.

## Résultats

### *Évaluation de la motivation au changement*

La figure 1 rend compte d'une motivation au changement élevée auprès des hommes de l'échantillon<sup>1</sup>. En effet, la majorité des personnes de l'échantillon (n=151), soit 72,19%, se retrouve au stade de l'action, caractérisé par un désir de poser des gestes concrets afin de modifier leur comportement de consommation de substances psychoactives.

D'un autre côté, 27,81% des usagers se retrouvent au stade de précontemplation/ contemplation, étant lié à une compréhension plus ou moins juste de la problématique de consommation. Cet aspect fait en sorte que ces individus démontrent une résistance à passer à l'action dans le but d'en arriver à un changement concret.

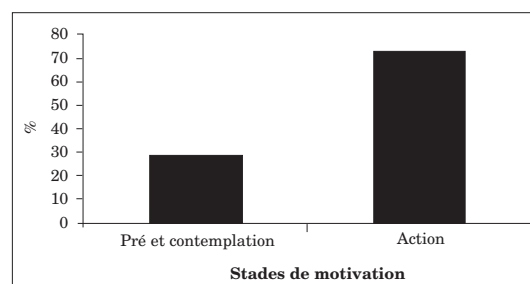
Ainsi, il peut s'avérer intéressant, par curiosité scientifique, de tenter de mieux comprendre la présence de cette motivation au changement particulièrement élevée. Ainsi, il semble que chez les individus au stade de l'action, ce sont ceux se retrouvant sous mesures légales uniquement qui sont les plus représentés (51,38%), comparativement à ceux qui se retrouvent en instance seulement (28,44%) ou à la fois en instance et sous mesures légales (20,18%) ( $\chi^2=10,63$ ;  $p<0,01$ ). Par conséquent, dans le groupe sous mesures légales seules, il s'avère que ce sont les personnes en libération conditionnelle et en maison de transition qui sont les plus représentées (40,36%) ( $\chi^2= 6,23$ ;  $p<0,05$ ). Or, il semble que ces individus présentent moins de problèmes associés à leur consommation de substances psychoactives, plus particulièrement pour l'alcool ( $F=4,79$ ;  $p<0,001$ ), aspect qui devrait alors être associé à une motivation initiale plus faible en raison des impacts peu importants de leur consommation dans leur vie. Nous pouvons soupçonner en regard de nos résultats qu'il aurait peut-être été plus facile pour ces individus de se mobiliser, puisque leur consommation n'aurait pas envahi l'ensemble des sphères de leur vie. D'un autre point de vue, il est possible de croire que leur situation judiciaire ait pu affecter la validité des réponses accordées, puisque ces individus se voient imposer des pressions

---

<sup>1</sup> Il est à noter qu'en raison du faible nombre de personnes au stade de précontemplation (n=3), ce dernier a été combiné à celui de contemplation, afin d'apporter des résultats davantage significatifs dans les analyses subséquentes.

judiciaires plus importantes que ceux sous d'autres mesures légales (ex: possibilité d'une perte des privilèges liés à la libération conditionnelle).

Bref, la motivation au changement s'avère particulièrement élevée auprès des hommes de l'échantillon. Il est donc maintenant nécessaire d'aller vérifier si des liens peuvent être obtenus en faisant appel à l'une des composantes de la motivation au traitement, soit l'engagement.



#### *Évaluation de l'engagement des usagers dans un traitement en alcoolisme et toxicomanies*

Les analyses rendent compte d'un engagement en traitement dans la moyenne pour notre échantillon. En effet, un score moyen de 4,18 (é.t. = 0,72) à l'échelle d'engagement signifie que les intervenants étaient «assez en accord» avec les items du questionnaire concernant l'engagement en traitement des usagers.

De ce fait, il pourrait être plausible de croire que des variables externes puissent expliquer davantage l'engagement en traitement des clients. Ainsi, bien que les analyses ne confirment pas de lien significatif avec le stade de motivation au changement des usagers et le type de mesures légales et/ou instance, un lien significatif est toutefois noté en fonction du fait que le traitement ait été recommandé ou non par le système judiciaire ou social ( $t = -2,46$ ;  $p < 0,05$ ). En effet, les résultats démontrent que les personnes ayant été référées en traitement suite à une recommandation du système judiciaire ou social sont moins engagées en traitement que les personnes n'ayant pas eu une telle recommandation.

*Description de la persévérance en traitement des hommes de l'échantillon*

Les résultats montrent que le nombre de jours de traitement médian pour l'ensemble des hommes de l'échantillon est de 98 jours. En outre, il est à noter que 8 hommes (5,09%) ont abandonné avant même que le traitement ne débute. Il est par ailleurs difficile, en raison de ce faible nombre de personnes, d'obtenir des liens significatifs afin de comprendre les raisons de cet abandon spontané de la demande d'aide. Toutefois, les analyses au niveau des motifs d'abandon rapportés par les clients indiquent que ceux ayant abandonné spontanément le traitement se sont justifiés par un manque de motivation (25,0%) ou encore suite à une insatisfaction face aux conditions de traitement (37,50%).

Ensuite, les individus de la présente étude ont fait un nombre d'heures médian de 8,87 heures pour l'ensemble des activités cliniques (n=157). Plus précisément, près de la moitié des usagers (45,33%) ont fait 7 heures de thérapie et moins. Seulement 21,33% des usagers ont bénéficié de 35 heures ou plus de thérapie, confirmant ainsi une certaine problématique en ce qui concerne la persévérance des hommes toxicomanes judiciarisés en traitement. Or, il importe de mentionner que cette variable, reliée au nombre d'heures de thérapie, apporte davantage de précisions quant à l'assiduité d'un client en traitement, comparativement au nombre de jours de traitement. En effet, deux usagers ont pu demeurer en traitement pendant un nombre de jours identique (ex: 90 jours), mais l'un d'entre eux a pu se présenter en traitement 4 heures par semaine et l'autre 4 heures par mois.

Finalement, parmi les hommes composant l'échantillon, l'intensité médiane se situe à 39 minutes par semaine. Ces résultats montrent encore une fois une faible exposition en traitement de la part des toxicomanes judiciarisés de l'échantillon.

Or, conclure à une faible rétention en traitement auprès de ces individus doit être fait avec prudence. Bien qu'un grand nombre d'études se soient intéressées à la durée de la thérapie comme facteur d'amélioration des problèmes associés à la consommation de substances psychoactives (Landry, 2001), il importe de mentionner l'importante confusion qui demeure auprès des chercheurs quant au nombre d'heures ou de jours minimum requis afin qu'un traitement soit efficace.

Quoi qu'il en soit, en comparant nos résultats avec certaines études réalisées auprès de toxicomanes judiciairisés en traitement, il s'avère que le nombre de jours persévérés en traitement y soit similaire, alors que le nombre d'heures et l'intensité soient légèrement inférieurs (Landry, 2001). De ce fait, il importe de mentionner que pour certains usagers, une plus faible durée du traitement sera adéquate alors que pour d'autres, une période de traitement plus longue sera nécessaire.

Face à cette problématique quant à la persévérance en traitement, il importe toutefois de savoir si des caractéristiques particulières des toxicomanes judiciairisés, à savoir leur degré de motivation au changement et d'engagement en traitement, ont eu un impact sur leur persévérance en traitement.

*Évaluation de la persévérance en traitement selon la motivation au changement des usagers et de leur engagement dans le cadre d'une démarche thérapeutique*

Les résultats ne démontrent aucun lien significatif ( $p > 0,05$ ) entre les stades de motivation au changement et les variables liées à la persévérance en traitement. Cet aspect signifie donc que les personnes au stade de précontemplation/ contemplation ne persévèrent pas plus longtemps en traitement que les personnes au stade de l'action. Les résultats peuvent donc laisser insinuer que seule la motivation au changement en elle-même ne peut prédire la persévérance en traitement d'un individu.

D'un autre côté, il s'avère alors important d'aller vérifier si des liens significatifs seront trouvés en tenant compte de l'engagement au traitement. Ainsi, les résultats viennent confirmer que l'engagement en traitement est significativement lié au nombre d'heures de traitement ( $r = 0,25$ ;  $p < 0,05$ ).

**Tableau 1: Liens entre les variables associées à la persévérance en traitement (nombre de jours, d'heures et intensité) ainsi que les stades de motivation au changement**

Précontemplation et Contemplation	U de Mann-Wethney		
	Action	Z	
Nombre de jours de traitement	N = 42	N = 109	-,99
	$\bar{x}$ = 168,69	$\bar{x}$ = 132,30	
	é.t. = 156,55 Md = 152,50	é.t. = 137,49 Md = 85,0	
Nombre d'heures en traitement	N = 40	N = 105	-,04
	$\bar{x}$ = 34,81	$\bar{x}$ = 30,34	
	é.t. = 99,57 Md = 9,50	é.t. = 55,02 Md = 9,25	
Intensité du traitement	N = 39	N = 105	-,85
	$\bar{x}$ = 0,57	$\bar{x}$ = 0,49	
	é.t. = 0,85 Md = 0,110	é.t. = 0,74 Md = 0,14	
Test d'homogénéité de variance: Levene non significatif			

**Tableau 2: Associations entre l'engagement, la résistance et la persévérance en traitement**

	Engagement traitement	Résistance Traitement	Nombre de jours	Nombre d'heures	Intensité
Engagement Traitement	1	-,65**	,06	,26*	,19
Résistance Traitement	—	1	-,17	-,23*	-,05
Nombre de jours	—	—	1	,27**	,42**
Nombre d'heures	—	—	—	1	,36**
Instensité	—	—	—	—	1
* = p < 0,05 ** = p < 0,01					
Test d'homogénéité de variance: Levene non significatif					

Allant dans un même ordre d'idées, un lien significatif est également présent entre la résistance en traitement et le nombre d'heures en traitement ( $r = -0,23$ ;  $p < 0,05$ ). Par conséquent, plus les hommes de l'échantillon sont engagés en traitement (et ainsi moins résistants), plus leur nombre d'heures passées en thérapie sera élevé. Ces résultats s'avèrent tout à fait cohérents, puisqu'un individu engagé dans une thérapie percevra cette dernière comme étant plus significative pour lui, ce qui se reflètera dans les heures qui y seront consacrées.

### *Discussion*

Les données présentées dans le cadre de la revue de la littérature scientifique indiquent que la persévérance en traitement de la clientèle toxicomane judiciairisée constitue une problématique importante sur laquelle il importe de s'attarder. Ainsi, la cible visée des intervenants dans les centres publics de réadaptation pour personnes alcooliques et toxicomanes est sans aucun doute de mieux comprendre ces facteurs liés à la persévérance et d'agir sur eux afin d'en améliorer le traitement.

En ce sens, en raison du manque de connaissances québécoises quant aux déterminants de la persévérance en traitement des personnes toxicomanes judiciairisées, une recherche sur ce propos était de mise. Ainsi, notre objectif principal était de mieux comprendre l'impact particulier de la motivation au changement et de l'engagement en traitement sur la persévérance en traitement d'un échantillon de 157 hommes toxicomanes judiciairisés ayant fait une démarche d'aide dans un centre public de réadaptation pour l'alcoolisme et les toxicomanies du Québec.

Bien que la documentation scientifique ait démontré certains liens quant à ces facteurs sur la rétention des clients en traitement, ceux-ci demeuraient encore nébuleux et imprécis.

L'intérêt quant à l'étude de la motivation tient sa source dans la littérature, qui a rendu compte du fait que la motivation initiale d'un individu reflétait sa prise de conscience par rapport à sa consommation de substances et constituait un facteur de prédiction important des efforts versés dans une démarche, de même que sur la durée de la thérapie (Cahill et al., 2003; DiClemente, 1999; DiClemente et al., 1999; Landry, Cournoyer, Bergeron et Brochu, 2001). Tout d'abord, les analyses révèlent une motivation initiale au



changement particulièrement élevée auprès des toxicomanes judiciarisés de l'échantillon, puisque près des trois quarts d'entre eux se retrouvent au stade de l'action. Or, ces résultats ne concordent pas avec ceux obtenus dans diverses études auprès d'une clientèle similaire (Brochu et al., 1999; Marshall et Hser, 2002; Schneeberger et Brochu, 1999), alors qu'un manque de motivation significatif (en majorité au stade de contemplation) était identifié dès l'entrée en traitement. Cette tendance généralisée à l'action laisse planer un doute quant à la validité de tels résultats présents chez des personnes qui sont référées en traitement par des instances judiciaires. Bien que l'interprétation des résultats semble trouver appui sur le type de sanctions légales des usagers (et, par le fait même, sur leur faible consommation de substances), il en convient tout de même que ces résultats doivent nous mettre sur nos gardes quant à leur portée.

D'un autre côté, les résultats témoignent d'un engagement en traitement moyennement élevé pour les usagers constituant l'échantillon. Or, tel que remarqué dans des études antérieures, il semble que cet engagement en traitement soit en partie lié à l'absence de recommandation du traitement de la part du système judiciaire ou social (Brochu et Schneeberger, 2001, 1999; Schneeberger et Brochu, 1999).

En lien avec la persévérance en traitement, aucun lien significatif ne fut mis en place avec la motivation au changement, contredisant ainsi les constats présents dans la littérature scientifique (Brochu et al., 1999; DiClemente, 1999; Vallerand et Thill, 1993), ce qui, du même coup, alimente nos doutes quant à la motivation initiale *réelle* des usagers lors de leur admission en traitement. D'un autre côté, l'engagement en traitement est lié au nombre d'heures passées dans une démarche thérapeutique. Ce dernier résultat nous a permis de faire un lien avec la motivation en traitement, puisqu'il s'avère que les individus n'ayant pas été référés en traitement par le système judiciaire ou social sont plus engagés en traitement (et ainsi moins résistants) et y demeurent pour une plus longue période de temps (nombre d'heures). Cette observation fut relevée également par Brochu et Schneeberger (1999).

Ensuite, les analyses suggèrent pour le moment d'apposer un bémol en ce qui concerne la motivation au changement des hommes de l'échantillon, nous poussant alors à l'élaboration de certaines pistes d'interprétation des résultats obtenus.

Ainsi, une étude de Gavin, Sobell et Sobell (1998), faisant usage du questionnaire de Rollnick et al. (1992) dans sa version originale, avait noté une motivation particulièrement élevée auprès d'un groupe d'alcooliques en traitement. Les auteurs avaient conclu qu'étant donné que ces personnes étaient en traitement sous une base volontaire, il était alors tout à fait logique que la majorité d'entre elles se retrouvent au stade de l'action. Par conséquent, l'administration de ce questionnaire ne semble pas suggérée auprès de cette clientèle volontaire au traitement. À la lumière de ces résultats, nous aurions alors pu croire que des résultats différents auraient été obtenus auprès de notre échantillon, étant donné que ces individus sont plus ou moins volontaires au traitement en raison des pressions judiciaires ou sociales pesant sur eux. Or, les résultats nous confirment que, malgré le fait que les usagers soient plus ou moins volontaires au traitement, la motivation au changement de comportement de consommation demeure élevée. Nous pourrions donc croire qu'en raison de la situation judiciaire des usagers, un phénomène de désirabilité sociale a pu prendre sa place, faisant en sorte de sur-évaluer la motivation de l'échantillon. Toutefois, nos données ne permettant pas pour le moment de prouver la présence d'un phénomène de désirabilité sociale, il s'avère que cette piste pourrait constituer une avenue intéressante pour une recherche future. D'un autre côté, il est possible de croire que la mesure de la motivation initiale soit peu prédictive de la persévérance en traitement, en raison du fait que la motivation constitue un concept dynamique qui évolue à travers le temps (Simoneau et al., 2004). De ce fait, nos résultats confirment d'autant plus la nécessité de poursuivre les études sur l'effet dynamique de la motivation, particulièrement au changement, sur la persévérance en traitement d'une clientèle toxicomane judiciairisée.

Ainsi, il s'avère important que les intervenants des centres de réadaptation en alcoolisme et toxicomanies agissent avec précaution lors de l'interprétation du questionnaire de Rollnick et al. (1992) auprès d'une population en traitement et plus particulièrement, auprès des personnes toxicomanes judiciairisées.

Mise à part la présence de certaines limites, cette recherche s'est avérée un complément d'informations intéressant pour les intervenants et les chercheurs amenés à travailler dans les centres publics de réadaptation pour les personnes alcooliques et toxicomanes du Québec. Sa principale contribution est sans aucun doute de rendre compte de l'influence majeure

de l'engagement en traitement sur la durée de la thérapie. Dans ce sens, cette étude rend compte de l'importance de détecter rapidement, et particulièrement lors des premiers contacts, les personnes les plus à risque d'abandon en regard de ce facteur, pour ainsi axer les interventions à ce niveau.

Un apport important peut également être relevé au niveau théorique en raison des informations obtenues quant à l'impact de certains facteurs individuels et liés à la thérapie sur la persévérance en traitement. Par ailleurs, il serait d'autant plus intéressant de noter l'impact de ces variables tout au long du processus thérapeutique, afin de vérifier si des changements réels sont présents. En outre, il pourrait être également adéquat de noter l'impact sur la persévérance en traitement, une fois que les pressions judiciaires sont tombées. Des études sur le sujet pourraient nous faire comprendre si les variables associées à la persévérance demeurent les mêmes une fois les pressions judiciaires tombées.

Bref, il est possible de conclure cet article en affirmant que la compréhension des facteurs en jeu, afin d'expliquer la persévérance en traitement, est beaucoup plus complexe qu'elle le laisse sous-entendre. Toutefois, il est clair qu'une seule et même intervention ne peut convenir à tous les toxicomanes judiciarisés (McLellan, Grissom, Zanis, Randall, Brill et O'Brien, 1997; Nadeau et Biron, 1998) et, de surcroît, il devient indispensable de poursuivre les recherches quant aux principaux déterminants de la persévérance en traitement et de son efficacité.

**Références:**

- Beaudet, N., Brochu, S., Bergeron, J. et Landry, M. (1995). *Persistance en traitement et impact du processus de réadaptation des personnes toxicomanes judiciairisées admises à Domrémy-Montréal*. Montréal: Centre international de criminologie comparée.
- Bergeron, J., Landry, M., Brochu, S. et Cournoyer, L.-G. (1997). *Les déterminants de la persévérance des clients dans les traitements de réadaptation pour l'alcoolisme et la toxicomanie: une approche multidimensionnelle*. Montréal: Rapport final d'une recherche subventionnée par le Conseil québécois de la recherche sociale (#RS 1351 087).
- Bergeron, J., Landry, M., Brochu, S. et Guyon, L. (1998). Les études psychométriques autour de l'ASI/IGT. In L. Guyon, M. Landry, S. Brochu et J. Bergeron (éd.), *L'évaluation des clientèle alcooliques et toxicomanes, l'indice de gravité d'une toxicomanie*, (pp. 31-46). Québec: Presses de l'Université Laval.
- Brochu, S., Guyon, L. et Desjardins, L. (1999). Comparative Profiles of Addicted Adult Populations in Rehabilitation and Correctional Services. *Journal of Substance Abuse Treatment*, 16(2), 173-182.
- Brochu, S. et Schneeberger, P. (2001). Le traitement des toxicomanes dans un contexte de pressions judiciaires. Dans M. Landry, L. Guyon et S. Brochu (éd.), *Impact du traitement en alcoolisme et toxicomanie, études québécoises*, (pp. 73-94). Québec: Presses de l'Université Laval.
- Brochu, S. et Schneeberger, P. (1999). *L'impact des contraintes judiciaires dans le traitement de la toxicomanie*. Montréal: Comité permanent de lutte à la toxicomanie (CPLT).
- Broome, K., Knight, D., Knight, K., Hiller, M. et Simpson, D. (1997). Peer, Family, and Motivational Influences on Drug Treatment Process and Recidivism for Probationers. *Journal of Clinical Psychology*, 53, 387-397.
- Cahill, M.A., Adinoff, B., Hosig, H., Muller, K. et Pulliam, C. (2003). Motivation for Treatment Preceding and Following a Substance Abuse Program. *Addictive Behaviors*, 28, 67-79.
- De Leon, G., Melnick, G. et Tims, F.M. (2001). The Role of Motivation and Readiness in Treatment and Recovery. Dans J.J. Platt et F.M. Leukefeld (éd.), *Relapse and Recovery Processes in the Addictions*, (pp.141-171). New Haven, CT: Yale University Press.
- DiClemente, C.C. (1999). Motivation for Change: Implications for Substance Abuse Treatment. *American Psychological Society*, 10(3), 209-213.
- DiClemente, C.C., Bellino, L.E. et Neavins, T.M. (1999). Motivation for Change and Alcoholism Treatment. *Journal of Substance and Health*, 23(2), 86-92.
- Donovan, D.M. et Rosengren, D.B. (1999). Motivation for Behavior Change and Treatment Among Substance Abusers. Dans J.A. Tucker, D.M. Donovan et A. Marlatt (éd.), *Changing Addictive Behavior, Bridging Clinical and Public Health Strategies*, (pp.127 157). New York: Guilford Press.

- Drieschner, K.H., Lammers, S.M.M. et Van der Staak, C.P.F. (2004). Treatment Motivation: An Attempt for Clarification of an Ambiguous Concept. *Clinical Psychology Review*, 23, 1115-1137.
- Gavin, D.R., Sobell, L.C. et Sobell, M.B. (1998). Evaluation of the Readiness to Change. Questionnaire with Problems Drinkers in Treatment. *Journal of Substance Abuse*, 10, 53-58.
- Joe, J.W., Simpson, D.D. et Broome, K.M. (1999). Retention and Patient Engagement Models for Different Treatment Modalities in DATOS. *Drug and Alcohol Dependence*, 57, 113-125.
- Joe, J.W., Simpson, D.D. et Broome, K.M. (1998). Effects of Readiness for Drug Abuse Treatment on Client Retention and Assessment of Process. *Addiction*, 93(8), 1177-1190.
- Joe, G.W., Simpson, D.D., Dansereau, D.F. et Rowan-Szal, G.A. (2001). Relationships Between Counseling Rapport and Drug Abuse Treatment Outcomes. *Psychiatric Services*, 52(9), 1223-1229.
- Landry, M. (2001). L'effet global du traitement dans les centres de réadaptation en toxicomanie. Dans M. Landry, L. Guyon, et S. Brochu (éd.), *L'impact du traitement en alcoolisme et toxicomanie, Études québécoises*, (pp.189-208). Québec: Presses de l'Université Laval.
- Landry, M., Brochu, S. et Nadeau, L. (2001). L'évaluation du traitement en alcoolisme et toxicomanie: portée, limites et conséquences. Dans M. Landry, L. Guyon et S. Brochu (éd.), *L'impact du traitement en alcoolisme et toxicomanie, Études québécoises*, (pp. 209-219). Québec: Presses de l'Université Laval.
- Landry, M., Cournoyer, L.-G., Bergeron, J. et Brochu, S. (2001). Persévérance en traitement pour toxicomanie en centre de réadaptation: effets de la comorbidité, de la structure du traitement et du profil biopsychosocial. *Science et comportement*, 28(3), 115-143.
- Lefebvre, G. (2000). *Troubles de la personnalité et trajectoire de réadaptation d'un groupe de personnes toxicomanes judiciarisées*, Mémoire de maîtrise. Montréal: Université de Montréal.
- Marshall, G.N. et Hser, Y.-I. (2002). Characteristics of Criminal Justice and Noncriminal Justice Clients Receiving Treatment for Substance Abuse. *Addictive Behaviors*, 27, 179-192.
- McCusker, J., Bigelow, C., Vickers-Lahti, M., Spotts, D., Garfield, F. et Frost, R. (1997). Planned Duration of Residential Drug Abuse Treatment: Efficacy Versus Effectiveness. *Addiction*, 92(11), 1467-1478.
- McLellan, A.T., Grissom, G.R., Zanis, D., Randall, M. Brill, P. et O'Brien, C.P. (1997). Problem Service «Matching» in Addiction Treatment: A Prospective Study in 4 Programs. *Archives of General Psychiatry*, 54, 730-735.
- McLellan, A.T., Luborsky, L., Woody, C.E. et O'Brien, C.P. (1980). An Improved Diagnostic Evaluation Instrument for Substance Abuse Patients. The Addiction Severity Index. *The Journal of Nervous and Mental Disease*, 168(1), 26-33.

- Nadeau, L. et Biron, C. (1998). *Pour une meilleure compréhension de la toxicomanie*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Prochaska, J.O. et DiClemente, C.C. (1982). Transtheoretical Therapy: Toward a More Integrative Model of Change. *Psychotherapy: Theory, Research and Practice*, 19, 276-288.
- Prochaska, J.O., Norcross, J.C. et DiClemente, C.C. (1994). *Changing for Good*. New York: William Morrow and Company Inc.
- Rollnick, S., Heather, N., Gold, R. et Hall, W. (1992) Development of a Short "Readiness to Change" Questionnaire for Use in Brief Opportunistic Interventions. *British Journal of Addiction*, 87, 743- 754,
- Ryan, R.M., Plant, R.W. et O'Malley, S. (1995). Initial Motivation for Alcohol Treatment: Relations with Patient Characteristics, Treatment Involvement, and Dropout. *Addictive Behaviors*, 20, 279-297.
- Schneeberger, P. et Brochu, S. (1999). L'intervention auprès des toxicomanes judiciairisés: les intervenants et intervenantes se prononcent. *Revue Canadienne de Santé Mentale Communautaire*, 18 (1), 181 -197.
- Simoneau, H., Bergeron, J., Brochu, S. et Landry, M. (2004). Validation d'un questionnaire de motivation au traitement des toxicomanies. *Drogues, Santé et Société*, 3 (2), 8-56.
- Simpson, D.D. et Joe, G.W. (1993). Motivation as a Predictor of Early Dropout From Drug Abuse Treatment. *Psychotherapy*, 30, 357-368.
- Simpson, D.D., Joe, G.W., Rowan-Szal, G.A. et Greener, J.M. (1997). Drug Abuse Treatment Process Components that Improve Retention. *Journal of Substance Abuse Treatment*, 14(6), 565-572.
- Vallerand, R.J. et Thill, E. (1993). *Introduction à la psychologie de la motivation*. Paris: Vigot.

## **GOUVERNANCE DES LOGEMENTS SOCIAUX ET CONTROLE DES DESORDRES: LE CAS DE LA VILLE DE MONTREAL\***

*par Frédéric OUELLET\*\* et Frédéric LEMIEUX\*\*\**

### **Résumé**

Le présent article met en évidence le rôle du mode de gouvernance des communautés démunies dans la régulation des désordres à l'intérieur des zones urbaines difficiles. Cette étude compare deux types de gestion (habitation à loyer modique et coopérative d'habitation) et porte sur un sondage effectué auprès de 364 résidents de logements sociaux se situant à l'intérieur de cinq quartiers défavorisés de la ville de Montréal. Nous établissons que la gouvernance des logements sociaux agit sur le développement des processus sociaux et contrebalance les effets criminogènes des facteurs structurels des communautés. Plus précisément, les analyses effectuées indiquent qu'en dépit des caractéristiques structurelles différenciant les deux populations, seule la gouvernance exerce une influence sur la capacité d'agir collectivement des communautés. La gouvernance s'est également avérée le principal facteur dans l'explication des niveaux de désordres affectant les logements sociaux et ce, en tenant constant le niveau de désavantages sociaux et l'efficacité collective. Les résultats montrent qu'un type de gouvernance favorisant à la fois l'engagement social, le dynamisme de ses membres et les initiatives collectives, affichera un degré d'efficacité collective plus élevé ainsi qu'un faible niveau de désordres.

### **Summary**

In this article, the predominant role of destitute communities' governance mode in regulating disorders taking place within problematic urban zones is examined. Based on a survey carried out among 364 local authority housing residents living in five different

---

\* Nous souhaitons remercier le Fond québécois de la recherche sur la société et la culture qui a financé la réalisation de nos travaux de recherche. Publié in: RICPTS, 2006, No. 4.

\*\* M. Sc., Candidat au programme de doctorat, École de criminologie, Université de Montréal.

\*\*\* Ph. D., Professeur adjoint, École de criminologie. Chercheur, Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal.

destitute neighborhoods in Montreal, this study compares two types of managements, namely public housing units and housing cooperatives. The present thesis establishes that the governance mode of local authority housing has an impact upon the development of social processes and counterbalances the criminogenic effects of the structural factors present among communities. More specifically, analyses conducted show that despite the structural characteristics that differentiate the two communities under study, only the governance mode seems to have an influence upon communities' collective capacities. Results indicate that a governance mode that favors social engagement, members' dynamism and collective initiatives, brings about a higher degree of collective efficacy as well as a lower level of disorders.

## INTRODUCTION

Comment s'explique l'absence d'uniformité dans la distribution spatiale de la criminalité? Cette question alimente la recherche en criminologie depuis plusieurs années. Des recherches empiriques se sont intéressées à la composition des communautés, notamment à leur degré d'organisation afin d'expliquer les variations criminelles dans les espaces urbains. Le présent article s'inscrit dans cette perspective et nous proposons d'examiner plus en détail l'organisation des communautés les plus démunies. Nous portons une attention particulière aux programmes de logements sociaux, puisque nous assistons à une expansion constante des zones de pauvreté, un phénomène parallèlement associé à l'accroissement de la demande de logements subventionnés par l'Etat. Malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics afin d'éviter le modèle des banlieues françaises ou des ghettos américains, une grande partie des logements sociaux de Montréal se concentrent à l'intérieur de quartiers défavorisés. Cette agglomération spatiale de désavantages soulève inévitablement la question de la distribution des désordres dans ces espaces urbains.

Toutefois, on trouve peu d'études qui se sont intéressées aux mécanismes stimulant l'organisation des communautés, en particulier ceux des collectivités les plus démunies. Dans cet article, nous souhaitons examiner comment et jusqu'à quel point certaines communautés sont plus susceptibles de se prémunir contre les comportements déviants que d'autres. En s'appuyant sur les principaux travaux en criminologie écologique, nous voulons vérifier l'influence qu'exerce le cadre organisationnel des programmes de logements sociaux étudiés sur la capacité de régulation des désordres, ainsi que sur les stratégies d'action privilégiées par les résidents.



Plus précisément, il est question d'analyser les effets générés par la gouvernance des logements sociaux sur les niveaux de désordres. Dans cette perspective, l'intérêt de nos travaux réside dans le fait que les logements sociaux sont caractérisés par une forte concentration de désavantages favorisant l'agrégation des désordres et des problèmes criminels.

## **DÉSORDRES ET DÉSORGANISATION SOCIALE**

Bien que les désordres renvoient à une gamme variée de comportements, ils restent associés à des conséquences nuisibles pour les communautés qui en sont affligées, notamment la détérioration des quartiers, l'instabilité résidentielle et la fuite de capitaux. L'intérêt pour les désordres reflète une préoccupation grandissante concernant l'augmentation du sentiment d'insécurité dans les populations urbaines. Selon Skogan (1987), la perception de niveaux élevés de désordres affecte négativement la croyance à l'effet que les problèmes peuvent se résoudre avec l'aide des ressources locales. Par conséquent, une telle réaction des citoyens mine les efforts collectifs visant à élaborer des réponses préventives à l'égard des comportements déviants. À l'inverse, on constaterait plutôt l'accroissement de la méfiance des membres de la collectivité découlant de la peur de devenir une victime.

Dans la littérature, plusieurs vocables désignent les désordres et, de manière générale, la conception de ce type d'incident dépasse le cadre des normes codifiées régissant les comportements individuels. Selon Biderman (1967), les désordres font référence à des signes facilement perceptibles résultant de comportements turbulents et perturbateurs. Bonnemain (2000) conçoit la notion d'incivilité selon plusieurs types de troubles allant des conflits interpersonnels à des troubles de jouissance (bruit, obstruction), en passant par des inconduites sociales (vandalisme, dégradation). Skogan (1990) pour sa part, divise les désordres en deux classes: sociale et physique. La forme sociale regroupe les comportements directement observables; elle renvoie par conséquent aux expériences vécues par les individus. La forme physique quant à elle désigne les signes évoquant de la négligence et de la décadence. Dans cette perspective, les désordres physiques correspondent en grande partie à des conditions récurrentes, tandis que la forme sociale des désordres apparaît plutôt comme une série d'événements épisodiques. L'ensemble de ces manifestations se rejoint dans la mesure où elles sont perçues comme des indicateurs de la détérioration des standards qui guident la vie au niveau local (Skogan, 1987).

Selon Felson (1998), la détérioration physique de l'environnement en conjonction avec la prolifération des crimes de moindre importance contribuent à la décadence des espaces urbains. De plus, une thèse répandue dans la littérature, veut que la concentration des désordres dans certaines zones urbaines, sans aucune intervention, contribue au développement d'une criminalité plus sérieuse (Wilson et Kelling, 1982; Sherman, 1988; Felson, 1998; Sampson et Raudenbush, 2001). À ce sujet, de nombreux auteurs ont constaté que les comportements criminels se regroupent davantage dans des endroits spécifiques et que cette distribution inégale n'est pas le fruit du hasard (Élie 1994; Ekblom 1998; Morenoff et coll. 2001; Ouimet 1994; Warner et Pierce 1993). Dans le cadre de la perspective écologique en criminologie, plusieurs travaux empiriques ont montré que certains quartiers, pâtés de maisons ou encore certaines rues affichent une criminalité plus abondante et plus récurrente en comparaison avec d'autres espaces urbains.

Ce dernier constat sous-tend que la concentration de criminalité à l'intérieur des zones urbaines semble être reliée aux caractéristiques des communautés, notamment le degré de désorganisation sociale. La théorie de la désorganisation sociale repose sur le postulat qu'un système complexe composé de réseaux sociaux et d'associations formelles et informelles bien développé réduit la criminalité (Bellair, 1997). Pour leur part, Messner et Rosenfeld (1994) définissent la désorganisation sociale comme l'incapacité de certaines communautés à réaliser des objectifs collectifs, comme par exemple le contrôle de la criminalité. Selon plusieurs auteurs, cette incapacité d'établir un contrôle efficace réside dans la structure de la collectivité dont la capacité de promouvoir des valeurs et des normes communes des résidents est considérablement réduite (Kornhauser 1978, Bursik 1988, Sampson et Groves 1989). Dans cette perspective, la structure d'une communauté se définit à travers deux dimensions, soit les caractéristiques structurelles et les mécanismes sociaux.

Sampson et Raudenbush (2001) mentionnent que ces dimensions sont liées et qu'elles influencent les crimes et les désordres de manière conjointe et réciproque. Sampson, Raudenbush et Earls (1998), pour leur part, associent l'agrégation des crimes violents à la concentration de désavantages caractérisant certains espaces urbains, cette concentration de désavantages étant relative à l'abondance des personnes vivant sous le seuil de pauvreté, aux familles monoparentales, aux individus âgés de moins de 20 ans, aux

bénéficiaires de programmes d'assistance sociale et enfin à un taux de chômage plus élevé. Les travaux de Morenoff et coll. (2001) soulignent l'impact négatif sur les niveaux de criminalité de la pauvreté, de la densité de la population, de la ségrégation de groupes minoritaires et de la prévalence des familles monoparentales à l'intérieur des quartiers. Il se dégage de ces recherches une certaine uniformité concernant les caractéristiques identifiées, soit qu'elles sont le reflet de conditions sociales aversives. De fait, l'agglomération spatiale des caractéristiques identifiées représente en quelque sorte un terreau fertile à la prolifération des conduites délinquantes. Notons également que les facteurs structurels peuvent promouvoir les crimes et les désordres, mais il existe des forces qui inhibent ces caractéristiques sociales (Sampson et Raudenbush, 2001). Ce constat s'appuie sur le postulat voulant que les résidents ont un désir de vivre dans un endroit sécuritaire.

Pour d'autres chercheurs, la concentration spatiale des déviances doit nécessairement prendre en compte la vitalité des mécanismes sociaux déployés par les communautés. Ces mécanismes résultent de processus et d'interactions par lesquels les comportements pro-sociaux individuels et collectifs sont valorisés (Sampson 1993). À titre d'exemple, Woolcock et Narayan (2000) montrent que les communautés qui ont développé des réseaux sociaux et des associations communautaires, démontrent une volonté d'agir et sont mieux outillées pour résoudre des problématiques collectives (conflits, tensions, etc.). Plus précisément, Sampson et coll. (1998) soulignent qu'au niveau des quartiers, la volonté des résidents à intervenir pour le bien-être collectif dépend en grande partie de la cohésion sociale qui se définit par la confiance mutuelle et la solidarité entre les individus. De plus, Sampson et coll. (1998) suggèrent que les communautés socialement cohésives forment un contexte idéal à la réalisation du contrôle social informel.

Le contrôle social informel constitue le sens actif de l'engagement social des membres d'une communauté. Concrètement, il s'agit de comportements observables contribuant à la sécurité urbaine. Bien que de nombreux auteurs perçoivent le contrôle social informel comme étant en lien direct avec la criminalité dans les espaces urbains, il n'en demeure pas moins que peu d'études ont mesuré, voire même examiné de manière empirique l'impact de ce mécanisme social (Bellair, 2000). À cet effet, Rountree et Warner (1999) ajoutent que l'efficacité du contrôle social dépend du niveau de cohésion

sociale d'une communauté, en assumant que les réseaux et les liens sociaux à l'intérieur d'un quartier sont étroitement liés à une supervision et des interventions efficaces. Le lien étroit unissant ces deux mécanismes sociaux amène également certaines difficultés, notamment en ce qui concerne la dissociation des effets régulateurs propres à la cohésion sociale et au contrôle social informel.

Par ailleurs, l'association entre la cohésion sociale et le contrôle social informel présentée dans les travaux de Sampson (1998) dans le cadre de travaux dans les quartiers de la ville de Chicago, suggère que les deux mesures ne sont en réalité que des aspects d'un même construit latent. Cette contrainte a ainsi incité la création d'une mesure d'ensemble se nommant l'efficacité collective. Plusieurs travaux de recherche ayant étudié l'effet des processus sociaux sur les niveaux de la criminalité ont montré que l'efficacité collective jouait un rôle prédominant dans la capacité des communautés à se prémunir contre les comportements délinquants (Morenoff et coll., 2001; Sampson et coll., 1997; Sampson et Raudenbush, 2001). L'efficacité collective est un processus social qui reflète la capacité des communautés à résoudre des conflits, des problèmes et à exercer un contrôle informel.

Toutefois, les recherches fournissent peu d'explications empiriques permettant de comprendre les mécanismes qui actualisent les effets bénéfiques de l'efficacité collective sur les niveaux de criminalité et de désordres. De plus, les travaux empiriques portant sur la désorganisation sociale ne sont pas dépourvus de limites méthodologiques. Tout d'abord, mentionnons que ces études se centrent essentiellement sur des unités d'analyse macroscopiques marquées par une forte hétérogénéité structurelle. Elles produisent ainsi des constats généraux se rapportant à de vastes espaces dans lesquels résident des populations diversifiées à plusieurs égards. Ainsi, cette perspective sousestime forcément les efforts, voire même l'efficacité des initiatives collectives entreprises par certaines «microstructures» composant ces espaces urbains difficiles, notamment les logements sociaux.

Or, depuis les années 1970, on assiste au développement constant de vastes réseaux de logements sociaux découlant d'une stratégie de lutte contre la pauvreté. De plus en plus les gens qui habitent dans les logements sociaux sont rapportés comme pauvres, multiethniques, démunis et isolés socialement. À cet égard, les travaux de Woolcock (2001) associent la

pauvreté à l'exclusion de certains réseaux sociaux et de certaines institutions; cette exclusion nuit à la diffusion de liens sociaux cruciaux à la formation du contrôle social informel. En somme, les caractéristiques de la clientèle représentent dans une certaine mesure une concentration de désavantages, soulevant ainsi la question de l'agrégation des désordres et de la dégradation des conditions de vie dans l'environnement immédiat de ces habitations.

Par ailleurs, la criminalité et les désordres sont les problèmes sociaux perçus comme étant les plus sérieux auxquels sont confrontés les individus habitant dans des logements sociaux (Rouse et Rubenstein, 1978). Rouse et Rubenstein (1978) précisent que le problème de criminalité qui afflige les logements sociaux est fortement associé à la faiblesse des mécanismes sociaux dans ces habitations, en attribuant une large part de la responsabilité de ce problème à la faible intensité de la cohésion sociale et du contrôle social informel caractérisant ces lieux. Cette constatation met en évidence l'influence de la cohésion sociale et du niveau de contrôle social informel (l'efficacité collective) sur les comportements déviants sévissant dans les habitations à loyer modéré. Ceci peut également signifier que les locataires s'appuyant sur les liens interpersonnels solides et qui agissent de façon concertée afin de se protéger plus efficacement, ont davantage de chances de succès dans la régulation des désordres. À ce stade, nous pouvons donc nous interroger sur les éléments susceptibles d'inciter l'actualisation de l'efficacité collective dans ce type d'établissement.

Afin de saisir les processus sous-jacents à la vitalité des mécanismes sociaux ainsi qu'à la capacité de régulation des désordres dans les logements sociaux, de nombreux auteurs se sont tournés vers la structure organisationnelle de ces habitations. En effet, des travaux lient l'effervescence des désordres et des incivilités à l'intérieur des logements sociaux comme étant la conséquence d'un système de gestion déficitaire (Brill, 1975; Fagan et coll., 1998). Pour leur part, les études menées par Saegert, Winkel et Swartz (2002) et Saegert et Winkel (1998) relèvent conjointement l'importance de la gestion dans l'essor des mécanismes sociaux, et ils ajoutent également à propos de ces mécanismes qu'ils s'associent à une régulation plus efficace des comportements délictuels dans les logements sociaux de la ville de New York. En somme, ces travaux empiriques soulèvent l'importance de la gouvernance dans la résolution des conflits émanant des logements sociaux, notamment par leur impact sur les mécanismes sociaux.

## MÉTHODOLOGIE

Nos travaux de recherche s'appuient en partie sur les données colligées lors de l'enquête de terrain menée par Lemieux (2005), notamment pour la gouvernance, les caractéristiques structurelles ainsi que les mécanismes sociaux. Précisons que les données ont été amassées à l'aide d'entrevues directives (questionnaires) réalisées auprès des résidents de logements sociaux<sup>1</sup> de la ville de Montréal. Au cours de cette enquête, 364 résidents francophones ont été rencontrés. Des efforts ont également été déployés afin que le nombre d'entrevues respecte la proportion du nombre de logements dans chaque complexe d'habitation dans lesquels les entrevues ont été réalisées. Plus précisément, 176 complexes d'habitations ont été visités lors de cette même opération de terrain. Mentionnons que l'étude de Lemieux (2005) s'est limitée aux cinq quartiers qui possèdent la plus forte proportion de HLM et qui sont également les plus pauvres de la ville: Centre-sud, Hochelaga-Maisonneuve, Mercier, Plateau Mont-royal et Ville-Marie.

## GOVERNANCE

Pour les fins de la présente étude, le concept de gouvernance fait référence au cadre organisationnel régissant la participation au processus décisionnel ainsi qu'à l'emprise que possèdent les locataires des logements sociaux sur leurs conditions de vie. Nous avons opérationnalisé le concept de gouvernance en utilisant le type de gestion des logements sociaux. Précisons que les différents types d'établissements examinés sont considérés comme «sociaux» en raison de leur propriété. En effet, ces immeubles sont considérés comme étant de propriété collective (publique ou communautaire). Sur l'Île de Montréal, la gouvernance des logements sociaux est caractérisée par plusieurs types de gestion dont les habitations à loyer modéré et les coopératives d'habitation. Nous estimons que la gestion des logements sociaux est une variable appropriée qui nous permet de rendre compte de la manière dont ces collectivités se gouvernent. D'une part, la vocation première des programmes d'habitation à loyer modéré (HLM)<sup>2</sup> vise à répondre aux besoins des ménages à faible revenu et en situation

---

<sup>1</sup> L'enquête de terrain s'est déroulée entre janvier et juillet 2004.

<sup>2</sup> Les habitations à loyer modéré sont gérées par l'*Office municipal d'habitation intermunicipale de Montréal* (OMHM). L'*Office municipal d'habitation intermunicipale de Montréal* s'occupe d'environ 17 000 logements dans la région métropolitaine de Montréal.

d'urgence<sup>3</sup>. L'admission à ces programmes sociaux est donc essentiellement conditionnelle au statut socio-économique des bénéficiaires. D'autre part, les programmes relatifs aux coopératives d'habitation<sup>4</sup> sont davantage orientés vers le développement de services adaptés aux besoins des coopératives et de leurs membres. Ainsi, chaque coopérative est administrée par ses membres et les décisions relatives à la gestion sont prises par le conseil d'administration qui leur est propre. Néanmoins, certaines différences subsistent entre les résidents des HLM et ceux des COOP. Tout d'abord, les règles régissant l'accès aux programmes d'habitation génèrent des différences structurelles entre les deux populations. Ensuite, les habitations à loyer modéré (HLM) se distinguent par la prise en charge des locataires (bénéficiaires); les locataires ont donc peu de contrôle sur leur milieu. À l'inverse, les coopératives d'habitation visent plutôt l'implication des membres dans le processus décisionnel relatif à la gestion des complexes d'habitation.

## CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES ET MÉCANISMES SOCIAUX

Les logements sociaux représentent une source potentielle de désorganisation sociale. En effet, on retrouve dans ces collectivités bon nombre des caractéristiques structurelles ayant été identifiées dans les études sur la désorganisation sociale. Plus précisément, l'enquête de terrain nous procure plusieurs informations sur les résidents des logements sociaux, notamment les conditions sociodémographiques (âge, sexe, appartenance ethnique, statut familial), socio-économiques (le revenu des ménages, le niveau de scolarité ainsi que l'occupation principale) et immobilières (le nombre de logements dans le bâtiment, le nombre de personnes par logis et la stabilité résidentielle). Quant à l'efficacité collective, elle reflète la capacité des

---

<sup>3</sup> Selon Statistique Canada, par ménage il est désigné une unité composée soit d'une famille ou d'un groupe vivant ensemble ou d'une personne vivant seule.

<sup>4</sup> Les coopératives d'habitation sont administrées par la *Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale de Montréal métropolitain* (FÉCHIMM)<sup>6</sup>. Cette fédération est gérée et financée par ses membres. La FÉCHIMM regroupe plus de 6 000 logements sur l'île de Montréal, correspondant à plus de 330 coopératives d'habitation. Il importe de noter que pour les fins de cette recherche, les coopératives d'habitation sont considérées comme des logements sociaux, étant donné que la majorité de ces programmes bénéficient d'une aide financière gouvernementale. L'aide dont jouissent les locataires des coopératives permet d'offrir des loyers dont le coût se situe bien en dessous du marché locatif privé.

communautés à résoudre des conflits, des problèmes et à exercer un contrôle informel. Les données employées pour mesurer ce mécanisme social résultent de la combinaison de deux échelles: la première faisant état de la notion de la cohésion sociale et la deuxième, du contrôle social informel<sup>5</sup>. L'élaboration de ces deux échelles s'inspire en grande partie de la conception de Sampson, Raudenbush et Earls (1998). Précisons que l'efficacité collective permet d'expliquer la variation spatiale des incidents criminels entre des espaces urbains présentant des similarités au niveau de la structure sociale.

## NIVEAUX DE DÉSORDRES

Dans la littérature, la définition du concept de désordres est extensible, faisant référence à une multitude de phénomènes criminels ou de problèmes de sécurité. Pour certains, les désordres relèvent simplement des actes d'incivilité et des petites malfaisances. Pour d'autres, les désordres sont associés à des comportements de prédation concentrés dans le temps et dans l'espace. Enfin, quelques chercheurs identifient les crimes de marché se produisant dans les espaces publics (vente de stupéfiants, prostitution, etc.), ainsi que les crimes de violence comme des traces de désordres dans un quartier. Par conséquent, nous avons choisi d'étudier les désordres à partir d'une mesure agrégée de l'ensemble des incidents enregistrés par la police. Cette mesure s'élabore par le biais de données provenant des statistiques policières et, plus spécifiquement, des rapports d'événements enregistrés par le *Service de police de la ville de Montréal (SPVM)* au cours de l'année 2003. Ainsi, cette mesure du désordre permet l'agrégation de l'ensemble des événements criminels, des infractions sommaires et des petites malfaisances.

En effet, étant donné que nous souhaitons connaître les possibles effets de dispersion des incidents dans l'espace, il nous faut obtenir les données policières sur la distribution géographique du désordre à l'intérieur des unités spatiales d'analyse. À cette fin, il s'est avéré nécessaire d'effectuer un repérage géographique<sup>6</sup> des rapports d'événement. À l'aide d'un logiciel de localisation spatiale, nous avons été en mesure de positionner géographiquement 153 993 infractions sur le territoire du SPVM. Notons

---

<sup>5</sup> L'agrégation des deux échelles, dont résulte l'efficacité collective, génère une cohésion interne relativement forte ( $\text{Alpha}=0,842$ ).

<sup>6</sup> Le repérage spatial des rapports d'événements a été effectué avec l'aide du logiciel *ArcViews GIS 3.2*.



que près de 98,31% (153 993/156 644) des rapports d'événement ont pu être assignés correctement à une adresse civique<sup>7</sup>. Enfin, soulignons que nous avons fait en sorte que la concordance soit maintenue entre les données provenant des travaux de Lemieux (2005) et celles issues des systèmes d'information de la police de Montréal. En effet, bien que les entretiens auprès des résidents en logements sociaux se soient déroulés à l'hiver 2004, les questions posées faisaient référence à des incidents ou situations survenus à une période antérieure, à savoir six mois avant l'entrevue. De plus, les chercheurs exigeaient des répondants qu'ils soient locataires depuis au moins un an. Ces critères font en sorte que nous avons été en mesure de faire l'arrimage entre les données recueillies dans les logements sociaux et celles fournis par le SPVM.

## **COMPARAISON DES MILIEUX DE VIE**

Avant de nous attarder sur l'influence du cadre organisationnel sur la capacité de régulation des désordres, il importe d'examiner plus amplement les caractéristiques des deux populations à l'étude, ainsi que les conditions dans lesquelles elles évoluent. Bien que les deux types de communautés partagent de nombreuses caractéristiques et qu'ils résident dans les mêmes quartiers, certaines analyses préliminaires s'imposent afin d'identifier les points de divergence potentiels. Cette comparaison servira à modéliser les schémas d'analyses multivariées. L'objectif d'un tel exercice est d'atténuer le poids des divergences afin de saisir plus en détails les contingences entourant notre objet d'étude: la gouvernance des logements sociaux. Ainsi, le questionnaire employé dans l'enquête de terrain menée par Lemieux (2005), ainsi que le repérage géographique des désordres nous permettent de comparer les milieux de vie dans lesquels les résidents des logements sociaux baignent, soit en fonction des facteurs structuraux et de la dispersion des désordres aux alentours des différents complexes d'habitation et ce, selon le type de gestion.

---

<sup>7</sup> Nous retrouvons 2651 (1,69%) événements dont l'adresse ne peut-être localisée et ce, pour deux raisons: 1) le logiciel ne reconnaît pas l'adresse<sup>10</sup> (516) et 2) une erreur humaine est survenue lors de l'entrée de l'information (2135). En raison du petit nombre de données manquantes (1,69%), aucune mesure particulière n'a été prise pour corriger la situation. De plus, comme le souligne Ouimet (2000), cette limite relative à la reportabilité des incidents criminels (chiffre noir de la criminalité) liée à l'utilisation de données officielles tend à rester constante à travers l'espace.

**Tableau 1: Caractéristiques structurelles des résidents des logements sociaux selon le type de gestion**

<b>Caractéristiques personnelles</b>	<b>Total</b> n = 364	<b>HLM</b> n = 217	<b>COOP</b> n = 147
<b>Sexe</b>			
Hommes	34,1%	31,3%	38,1%
Femmes	65,9%	68,7%	61,9%
<b>Âge</b>	Moy. = 47,24	Moy. = 47,15	Moy. = 47,38
18-35 ans	34,1%	31,3%	38,1%
36-50 ans	35,2%	32,7%	38,8%
51 ans et plus	41,2%	42,9	38,8%
<b>Scolarité</b>			
Diplôme post-secondaire complété	33,2%	20,7%	51,7%
Diplôme secondaire ou moins	66,8%	79,3%	48,3%
<b>Statut familial</b>			
Familles monoparentales	22,3%	25,3%	17,7%
Familles et personnes seules	77,7%	74,7%	82,3%
<b>Revenu<sup>8</sup> des ménages</b>			
19 990\$ moins	62,1%	87%	36,9%
20 000\$ et plus	31,6%	13%	63%
<b>Appartenance ethnique</b>			
Origine caucasienne	87,1%	87,1%	87,1%
Minorité visible	12,9%	12,9%	12,9%
<b>Stabilité résidentielle (en années)</b>	8,04	6,68	10,03

D'une part, les caractéristiques structurelles présentées au Tableau I indiquent qu'il existe peu de différences entre les deux populations à l'étude (âge, sexe, appartenance ethnique et statut familial). En revanche, il appert que le niveau de scolarité des répondants ( $\phi=,333$ ;  $p<0,01$ ), le revenu ( $\phi=,520$ ;  $p<0,01$ ) ainsi que la stabilité résidentielle ( $\text{Eta}=,217$ ;  $p<0,01$ ) sont associés au milieu de vie. En d'autres termes, les résidents des HLM sont davantage défavorisés sur le plan socio-économique et se caractérisent également par une plus forte instabilité résidentielle que les personnes en

<sup>8</sup> Notons que pour la question portant sur le revenu familial, 23 sujets ont refusé de répondre, dont 17 en HLM et 6 en coopérative.

coopératives. Notons que cette différence entre les deux groupes s'explique principalement en raison des critères inhérents à la sélection des locataires. Comme il a été mentionné auparavant, les analyses subséquentes permettront de contrôler l'impact de ces différences structurelles entre les deux types de locataires.

D'autre part, afin de mesurer le volume des désordres présents dans l'environnement immédiat des logements sociaux, nous avons calculé le nombre de délits détectés et/ou rapportés aux Services de police de Montréal dans un rayon de 25 mètres et de 50 mètres dans le voisinage des complexes d'habitation examinés. Ces distances permettent de capter les événements qui se produisent à la fois dans la rue où se situe le complexe d'habitation, ainsi que dans les ruelles adjacentes<sup>9</sup>. A priori, nous distinguons de faibles différences quant aux nombres d'événements affectant les deux types de locataires, que se soit à 25 ou à 50 mètres. Force est de constater que le nombre de désordres tend à être moins important dans l'environnement immédiat des COOP que dans celui des HLM (5,97 contre 7,60 événements respectivement). Parallèlement, nous remarquons que dans un rayon de 50 mètres, le volume moyen de désordres aux alentours des COOP demeure inférieur à celui des HLM (13,17 contre 15,35 événements respectivement). Toutefois, ces résultats nous permettent seulement de déceler une tendance dans la distribution des désordres, puisque les différences ne sont pas statistiquement significatives.

## **RÉSULTATS**

Il importe maintenant de vérifier empiriquement, à l'aide de modélisations statistiques, comment et jusqu'à quel point la gouvernance des collectivités induit des fluctuations dans le degré d'efficacité collective, ainsi que sur les niveaux de désordres inhérents aux logements sociaux de la ville de Montréal. Avant de mettre l'accent sur les désordres, nous voulons d'abord vérifier s'il existe une influence du mode de gestion sur le développement de l'efficacité collective. Plus précisément, nous voulons établir comment et jusqu'à quel point l'efficacité collective est modulée par les modes de gestion

---

<sup>9</sup> Il importe de noter que les incidents se produisant à l'intérieur des logements sociaux et dont nous nous servons pour évaluer les niveaux de désordres ont été soustraits des deux mesures représentant les désordres survenant dans l'environnement immédiat des établissements examinés.

dans les logements sociaux. Avant de considérer les multiples variables susceptibles de moduler les mérites de cette première relation examinée, il nous apparaît essentiel de vérifier s'il existe a priori une différence significative entre les modes de gestion et l'efficacité collective. Or, une analyse de comparaisons moyennes (ANOVA) montre qu'il existe une différence statistiquement significative ( $p < 0,01$ ) quant à la vitalité de l'efficacité collective selon le type de gestion des logements sociaux. Plus précisément, on remarque que les membres des coopératives d'habitation présentent une efficacité collective moyenne plus élevée (7,58) que les résidents des HLM (6,04)<sup>10</sup>. Bien que la force du coefficient d'association soit suffisante pour établir une relation entre la gouvernance des logements sociaux et l'efficacité collective, elle demeure néanmoins insuffisante pour poser un diagnostic de colinéarité ( $\text{Eta} = ,444$ ;  $p < 0,01$ ).

Ces résultats montrent que nous devons prendre en considération la composition des complexes d'habitation afin de mieux rendre compte de la relation découverte initialement. En considérant les différences structurelles qui existent entre les deux modes de gouvernance, nous devons également examiner à quel point ces écarts peuvent affecter l'efficacité collective. Plus particulièrement, nous souhaitons vérifier si les indices de désorganisation sociale discriminent l'intensité de l'efficacité collective des résidents de logements sociaux. Tout d'abord, au regard des caractéristiques associées à la théorie de la désorganisation sociale, mentionnons que la sélection des caractéristiques se base sur les nombreux travaux ayant identifié au sein des populations certains éléments responsables de la désorganisation de zones urbaines, soit: la pauvreté<sup>11</sup>, le statut des familles<sup>12</sup>, l'ethnicité<sup>13</sup>, la stabilité

---

<sup>10</sup> Mentionnons que les scores relatifs à l'échelle de l'efficacité collective se distribuent entre 1 et 10.

<sup>11</sup> Afin de rendre compte de la pauvreté des résidents des logements sociaux, nous avons dichotomisé le revenu des ménages en fonction du seuil de faible revenu tel que défini par les *Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques*. Cette instance considère un ménage comme étant à faible revenu lorsque son revenu annuel est inférieur à 20 000\$.

<sup>12</sup> Nous avons transformé la variable relative au statut des familles dans l'optique de porter une attention particulière aux familles monoparentales. Nous avons dichotomisé le statut des familles en deux catégories, le premier regroupement se composant des personnes seules et des familles, tandis que le second rassemble les familles monoparentales.

<sup>13</sup> Étant donné le faible nombre de participants appartenant à des minorités ethniques et pour les fins des analyses, nous avons séparé les personnes d'origine caucasienne et celles appartenant à des minorités visibles.

résidentielle<sup>14</sup> et la densité de la population<sup>15</sup>. En ce qui concerne les différences identifiées entre les deux types de résidents (Tableau I), nous avons décelé que le niveau de scolarité des répondants, le revenu ainsi que la stabilité résidentielle divergeaient. Le revenu et la stabilité résidentielle faisant partie des indicateurs de la désorganisation sociale, nous avons donc ajouté le niveau de scolarité<sup>16</sup> des locataires aux modélisations. Les analyses bivariées (Corrélation et Chi carré) réalisées montrent que seul le niveau de pauvreté des ménages ( $\Phi=,227$ ;  $p<0,01$ ), la stabilité résidentielle ( $r =,195$ ;  $p<0,01$ ) et la densité de logements ( $r =,-306$ ;  $p<0,01$ ) associent à l'efficacité collective dans les complexes d'habitation. Ainsi, on observe qu'un niveau de pauvreté élevé, une forte instabilité résidentielle ainsi qu'une concentration de logements affaiblissent le degré d'efficacité collective.

D'un côté, ces résultats sont en partie congruents avec les travaux portant sur la désorganisation sociale. Ils identifient des facteurs structuraux tels que la pauvreté, l'instabilité résidentielle et la densité de population comme étant une source potentielle de désavantages affaiblissant les mécanismes de régulation informels des comportements. Ceci corrobore bon nombre de travaux recensés dans la littérature ayant démontré que les mécanismes sociaux étaient considérablement affaiblis dans les zones urbaines particulièrement désavantagées. Par ailleurs, les résultats se rapportant à la relation entre les caractéristiques structurelles et l'efficacité collective se maintiennent même lorsque nous examinons deux populations démunies présentant un niveau de désorganisation sociale asymétrique dans des secteurs fortement défavorisés de la ville de Montréal. En contrepartie, plusieurs travaux ont démontré l'existence d'un effet statistiquement significatif du statut des familles et de l'ethnicité sur les niveaux d'efficacité collective. La concordance entre les facteurs dissociant les résidents des deux modes de gestion et ceux associés aux processus sociaux, nous amène à questionner la nature même des relations entre les caractéristiques

---

<sup>14</sup> La stabilité résidentielle correspond aux années habitées dans les différents complexes d'habitation ayant fait l'objet de l'étude.

<sup>15</sup> En ce qui a trait à la densité de la population, nous avons opté pour le nombre de logements en raison d'une absence de données fiables concernant le nombre de personnes par appartement. Pour les fins des analyses, le logarithme a été extrait du nombre de logements dans les complexes d'habitation afin de limiter les interférences liées à l'asymétrie de la distribution et particulièrement aux cas extrêmes de cette variable.

<sup>16</sup> La mesure représentant le niveau de scolarité divise les locataires en deux groupes, le premier se compose des résidents possédant un diplôme post-secondaire complété et le second des individus ayant un diplôme secondaire ou moins.

structurelles et l'efficacité collective: ne serait-elle pas le fruit d'une relation fallacieuse reflétant tout simplement l'effet des modes de gouvernance?

Afin de départager les effets induits par le mode de gouvernance et les facteurs structurels des communautés vivant dans les logements sociaux, nous avons effectué des analyses multivariées (régression multiple). Mentionnons que le statut familial et l'appartenance ethnique n'ont pas été intégrés à nos modélisations, puisque nous avons démontré précédemment l'absence de relation statistiquement significative. Des résultats présentés au Tableau II, nous constatons que, toutes choses étant égales par ailleurs, seul le mode de gestion exerce une influence statistiquement significative sur l'efficacité collective chez les résidents des logements sociaux. Plus précisément, le mode de gestion des logements sociaux est le facteur qui exerce la plus grande influence sur l'efficacité collective (Bêta = ,428;  $p < 0,01$ ). Ainsi, plus le mode de gestion stimule la capacité d'accomplir une action et de s'engager concrètement dans des comportements contribuant à la sécurité des membres de la communauté, plus il influence à la hausse le degré d'efficacité collective. Dans le cas présent, notre première modélisation suggère que les résidents des coopératives d'habitation présentent, toutes choses étant égales par ailleurs, un niveau d'efficacité collective plus élevé que les personnes vivant en HLM.

Cette première modélisation appuie la proposition à l'effet que les communautés ayant adopté un mode de gouvernance favorisant les initiatives collectives et le dynamisme de ses membres afficheront un degré d'efficacité collective plus élevé et ce, en tenant constant le niveau de désorganisation sociale. Dans le présent cas, il appert que le mode de gestion en coopérative stimule davantage l'efficacité collective des membres qui habitent ces complexes résidentielles que ceux qui résident en HLM. Plusieurs raisons peuvent expliquer un tel résultat. Notamment, mentionnons les éléments susceptibles d'influencer la participation, la mobilisation, ainsi que la prise en charge des conditions de vie chez les membres respectifs des deux types de gestion. Par exemple, à propos de l'implication des locataires en habitation à loyer modéré, il importe de souligner que la participation à la vie commune n'est sollicitée que sporadiquement. De plus, la mobilisation des résidents à l'intérieur de ces activités demeure essentiellement facultative. La structure même (règles et fonctionnement) de ce type de gestion n'incite en rien la participation et la mobilisation de ces résidents. Notamment, le contrat d'engagement suivant l'admission en HLM responsabilise principalement le locataire vis-à-vis du

maintien en bonne condition du logement alloué, faisant de l'intégration du résident un enjeu de moindre importance dans le fonctionnement du complexe d'habitation.

**Tableau 2: Résultats des régressions linéaires concernant les processus sociaux**

Variables	Efficacité Collective	
	$\beta$	Sign.
<b>Modèle</b>		,000
Gouvernance	,428	,000
Pauvreté	-,030	,602
Stabilité résidentielle	,064	,204
Nombre de logements	-,061	,322
<b>R<sup>2</sup></b>	,223	

n = 341

En contrepartie, les coopératives d'habitation se caractérisent par un mode de fonctionnement plus encadré, imposant des règles concernant la sélection des membres, leur participation à la vie en communauté et à la bonne gestion de l'établissement. Tout d'abord, soulignons que les personnes ayant l'intention d'habiter dans une coopérative et d'en devenir membres doivent signer un contrat qui les engage à suivre les règles de fonctionnement de la coopérative prévues à l'article 4 de la *loi sur les coopératives* (L.R.Q., chap. C-67.2). Cette clause revêt une grande importance dans les contrats puisqu'elle autorise à l'adhérent une diminution substantielle des frais de logement qui demeure conditionnelle à son implication dans la gestion de la coopérative<sup>17</sup>. De plus, notons que les membres sont dans l'obligation de participer aux activités organisées par le Conseil d'administration; cet engagement est d'ailleurs conditionnel à l'admission d'un membre dans les coopératives. Précisons également, que le Conseil d'administration détient un pouvoir exécutif permettant aux membres des coopératives d'exercer un pouvoir décisionnel concernant la définition et l'amélioration des conditions entourant leur milieu de vie.

<sup>17</sup> En cas de non-respect du contrat, le Conseil d'administration de la coopérative peut suspendre l'application de l'entente pour une période déterminée ou même exclure le membre, lui retirant par conséquent les avantages financiers qui sont associés à son adhésion. L'application de cette sanction demeure toutefois peu fréquente.

Nous pouvons à présent nous demander si les effets induits par le mode de gestion sur l'efficacité collective se transposent sur les niveaux de désordres affectant les logements sociaux. En accord avec les travaux recensés en criminologie écologique, notamment ceux de Sampson et coll. (1997; 2001) et de Morenoff et coll. (2001), nous devrions observer des niveaux moins élevés de désordres dans les communautés ayant adopté un mode de gestion stimulant l'efficacité collective. De plus, les résultats précédents, permettent également d'anticiper une influence du mode de gestion sur les niveaux de désordres. Néanmoins, nous devrions constater un effet indirect provenant du mode de gestion (un effet d'interaction), dans la mesure où ce cadre organisationnel permet l'actualisation de l'efficacité collective.

Toutefois, afin de mieux rendre compte de la distribution spatiale des désordres, nous avons privilégié l'utilisation d'un ratio permettant ainsi de prendre en considération la densité de population résidant dans les logements sociaux. Plus précisément, nous avons reporté le volume de désordres dans chaque établissement sur le nombre de logements de l'édifice<sup>18</sup>. En somme, la conception de notre variable dépendante permet de distinguer deux niveaux (élevé ou faible) de désordres en fonction du nombre de logements. Ainsi, l'analyse des niveaux de désordres affectant les logements sociaux débute par l'examen de différences dans la distribution des désordres selon le mode de gestion de ces habitations. L'analyse d'association (Chi carré) entre le mode de gestion et les niveaux de désordres par logement, nous permet de constater une distribution asymétrique des désordres en fonction du mode de gouvernance. Plus particulièrement, nous observons qu'une grande proportion de coopératives présente de bas niveaux de désordres, alors qu'une

---

<sup>18</sup> Nous avons opté pour le nombre de logements comme dénominateur en raison d'une absence de données fiables concernant le nombre de personnes par appartement. Notons à ce sujet, que plusieurs HLM et la majorité des coopératives sont caractérisées par une forte hétérogénéité des statuts familiaux, admettant ainsi dans un même immeuble des familles traditionnelles, des familles monoparentales, des personnes seules, etc. Nous obtenons ainsi une mesure standardisée des désordres qui affectent les locataires des logements sociaux en tenant constante une caractéristique structurelle qui discriminait de manière significative les deux modes de gestion à l'étude. On constate que plusieurs affichent un faible volume de désordres (inexistant dans certains cas). Afin de corriger ce problème méthodologique, nous avons dichotomisé la distribution des désordres en fonction de la médiane, nous permettant ainsi de différencier les logements sociaux affichant une concentration élevée ou faible de désordres. Nous avons privilégié la médiane à la moyenne, puisque cette mesure de tendance centrale offre la possibilité de départager notre variable en deux groupes égaux sans subir l'influence des valeurs extrêmes.



majorité de HLM sont affectées par des niveaux de désordres plus élevés ( $\Phi = ,353$ ;  $p < 0,01$ ). En dépit de l'existence de cette relation, nous devons également envisager que l'effet du mode de gestion sur la distribution spatiale des désordres soit médiatisé par l'efficacité collective des résidents des logements sociaux et de leurs caractéristiques structurelles.

Afin de vérifier si l'association entre le mode de gestion et les niveaux de désordres n'est pas fallacieuse, nous avons procédé à une comparaison de moyennes entre le degré d'efficacité collective des logements sociaux et les comportements délinquants. Cette procédure permet d'examiner à quel point l'efficacité collective neutralise les comportements délinquants dans les communautés étudiées. Les résultats montrent qu'il existe une différence statistiquement significative entre le degré d'efficacité collective et le niveau de désordres par logement ( $\text{Eta} = ,211$ ;  $p < 0,01$ <sup>19</sup>). Les logements sociaux, dont les membres démontrent une forte efficacité collective, affichent un faible volume de désordres. Bien que la mesure d'association soit modeste, il appert que l'efficacité collective, tout comme le mode de gestion, affecte la distribution des désordres dans les logements sociaux. Bien que les premiers constats se rapportant aux niveaux de désordres soient intéressants, il n'en demeure pas moins qu'ils exigent d'être approfondis. En effet, pour mieux rendre compte des facteurs qui influencent la répartition des désordres dans les complexes d'habitation, nous devons réaliser des analyses permettant de départager les effets du mode de gestion et de l'efficacité collective.

Avant d'examiner les effets produits par le mode de gestion ainsi que l'efficacité collective, nous devons également prendre en considération l'influence qu'exercent les caractéristiques structurelles sur la distribution des désordres dans les logements sociaux. En effet, nous savons qu'il existe un certain déséquilibre dans les caractéristiques des locataires qui désavantage les résidents en HLM. Ces éléments sont susceptibles de contribuer à une meilleure compréhension de la distribution des désordres dans les logements. Ainsi, les analyses effectuées révèlent la présence de relations significatives entre le niveau de pauvreté, la stabilité résidentielle et les désordres dans les logements sociaux. Plus précisément, il appert qu'un niveau de pauvreté élevé ( $\Phi = ,169$ ;  $p < 0,01$ ) et une forte instabilité résidentielle ( $\text{Eta} = ,207$ ;  $p < 0,01$ ) sont associés à une concentration plus élevée de désordres. Ces derniers résultats mettent également en évidence l'absence

---

<sup>19</sup> Le coefficient employé est celui de Nagelkerke.

d'un effet statistiquement significatif émanant du statut des familles, de l'appartenance ethnique et du niveau de scolarité sur les niveaux de désordres. Notons que la pauvreté et l'instabilité résidentielle sont également liées au mode de gestion, soulignant ainsi l'importance de départager les effets respectifs de la gestion et des caractéristiques structurelles afin de mettre en évidence les facteurs qui exercent une influence distincte sur la distribution des désordres dans les logements sociaux.

Par la suite, nous avons procédé à des analyses de régressions logistiques. Le Tableau III présente une série de trois modélisations statistiques mesurant de manière séquentielle les effets des caractéristiques structurelles (modèle 1), de l'efficacité collective (modèle 1) et du mode de gestion (modèle 2) sur les niveaux de désordres dans les logements sociaux. De plus, nous avons également vérifié la possible existence d'un effet d'interaction entre le type de gestion et le degré d'efficacité collective (modèle 3). Le premier modèle contribue à expliquer dans son ensemble 14,5% de la variance des désordres dans les logements sociaux. Bien que la stabilité résidentielle représente un facteur permettant de prédire les niveaux de désordres dans les logements sociaux ( $\text{Exp}(B) = 1,07$ ;  $p < 0,01$ ), il n'en reste pas moins que le degré d'efficacité collective demeure le prédicteur exerçant la plus grande influence dans cette première modélisation. Ainsi, les communautés affichant un degré d'efficacité collective élevé ont 1,25 ( $p < 0,01$ ) fois plus de chances d'être exposées à un faible niveau de désordres.

Dans la seconde modélisation, on remarque que l'introduction du mode de gestion améliore substantiellement la variance expliquée (passant de 14,5% à 21,2%). De plus, nous observons que toutes choses étant égales par ailleurs, le type de gestion ( $\text{Exp}(B) = 4,07$ ;  $p < 0,01$ ) constitue le meilleur facteur permettant de prédire les niveaux de désordres à l'intérieur des logements sociaux, absorbant ainsi les effets de l'efficacité collective. Notons par ailleurs que l'influence de l'instabilité résidentielle sur les désordres demeure constante ( $\text{Exp}(B) = 1,07$ ;  $p < 0,01$ ). Cette seconde modélisation nous amène donc à un constat allant à l'encontre des travaux portant sur la désorganisation sociale. En effet, nous considérons dès le départ que le type de gestion produirait des effets indirects sur les désordres et que la majeure partie de l'influence serait attribuable aux facteurs de la désorganisation sociale, plus particulièrement à la faible efficacité collective des communautés à l'étude. Or, ce n'est pas le cas. Toutefois, avant d'étayer ces derniers résultats, il nous apparaît pertinent de vérifier s'il y a présence d'un effet d'interaction entre nos deux principaux concepts.

Ainsi, nous avons intégré à la dernière modélisation un effet d'interaction entre le mode de gestion des logements sociaux et l'efficacité collective des résidents, afin de vérifier si l'effet de l'efficacité collective sur les niveaux de désordres serait conditionnel au type de gestion. On constate que l'introduction de cet effet d'interaction ne produit aucun changement notable. De plus, on observe que l'influence de cette nouvelle variable sur les niveaux de désordres n'est pas statistiquement significative. Ce résultat confirme l'absence d'un effet discriminant (direct ou indirect) provenant du degré d'efficacité collective sur les niveaux de désordres, lorsque l'on tient compte du mode de gestion des logements sociaux. En tenant constants tous les autres facteurs présents dans le modèle, le mode de gestion apparaît comme étant le meilleur prédicteur des niveaux de désordres. D'autre part, nous remarquons encore une fois que la stabilité résidentielle conserve la même valeur prédictive que dans les modélisations précédentes.

**Tableau 3: Modèles de régressions logistiques expliquant les niveaux de désordres par logement**

Variable dépendante	Les Désordres par logement					
	Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3	
Modèle	Exp (B)	Sign.	Exp (B)	Sign.	Exp (B)	Sign.
<b>Variable indépendante</b>						
<b>Modèle</b>		<b>,000</b>		<b>,000</b>		<b>,000</b>
Pauvreté	1,41	,183	1,22	,512	1,22	,512
Stabilité résidentielle	1,07	,001	1,07	,002	1,07	,002
Niveau de scolarité	1,43	,157	1,05	,846	1,06	,842
Degré d'efficacité collective	1,25	,002	1,09	,266	1,10	,475
Type de gestion			4,07	,000	4,18	0,10
Interact (Gouvernance * Efficacité Coll)					1,02	,925
<b>Capacité de classification (50,7%)</b>	64,5%		67,4%		67,4%	
<b>Variance expliquée (20) (R<sup>2</sup>)</b>	<b>,145</b>		<b>,212</b>		<b>,212</b>	

n = 341

## CONCLUSION

Comment expliquer de tels résultats? D'abord, il faut reconnaître que le concept d'efficacité collective relève principalement de faits purement informels tentant de mesurer la capacité des communautés à s'unir pour atteindre des objectifs communs. En effet, en nous reportant à l'échelle d'efficacité collective, développée dans quelques travaux empiriques (Morenoff et coll., 2001; Sampson et coll., 1997; Sampson et Raudenbush, 2001), on constate que la mesure de ce concept est établie sur la base d'actions informelles visant d'une part l'entraide et d'autre part, à assurer une certaine régulation implicite des comportements déviants. De plus, ces actions sont d'entrée de jeu le fait d'initiatives individuelles découlant d'une certaine subjectivité de ce qui est acceptable et de ce qui est intolérable. Ainsi, la mesure de l'efficacité collective ne prend pas nécessairement en considération la dimension «collective» de la cohésion et du contrôle social. Plus précisément, il est possible que l'échelle d'efficacité collective mesure bien plus la propension des individus à s'engager dans des initiatives pro-sociales qu'une réelle tendance à agir collectivement. En d'autres termes, bien qu'un nombre important d'individus résidant dans une zone urbaine circonscrite (quartier, ville, etc.) montrent une forte motivation à s'impliquer socialement, il n'est pas certain que des initiatives collectives se manifestent concrètement.

Par ailleurs, le mode de gestion des communautés renvoie, quant à lui, à un processus de participation collective dont les paramètres sont, la plupart du temps, définis formellement par les membres civils. Cette définition constitue un cadre explicite dans lequel sont spécifiées les attentes collectives à l'égard des individus. Ainsi, le mode de gestion imposé ou choisi par les communautés peut faire office de cadre normatif qui 1) reflète les valeurs, les croyances et les moeurs des membres civils qui l'adoptent et 2) prescrit les conduites individuelles souhaitables permettant la poursuite d'objectifs communs. Dans cette mesure, nos résultats démontrent effectivement qu'un mode de gestion possédant les éléments du cadre normatif décrit, représenté dans notre étude par les coopératives d'habitation, se montre plus efficace dans la régulation des niveaux de désordres affectant ses membres.

Finalement, à la lumière de nos résultats, nous devons envisager la possibilité que l'efficacité collective soit une résultante, voire même une

dimension mesurable d'un mode de gestion favorisant l'intégration et la participation des membres de la communauté. En d'autres termes, un mode de gestion qui prend appui sur des valeurs et des normes pro-sociales constitue un terreau fertile pour le développement d'une réelle efficacité à agir collectivement. Ainsi, l'efficacité collective telle que mesurée par les travaux de Sampson et par ceux de Morenoff, sous-estime le contexte social, mais surtout sociopolitique dans lequel baignent les communautés. Bien qu'il découle d'interventions des pouvoirs publics visant la réduction des inégalités sociales, le mode de gestion qui prévaut dans les habitations à loyer modéré neutralise le sentiment d'appropriation des locataires, affectant à la baisse la motivation à participer, à se mobiliser et à se responsabiliser face à des enjeux collectifs. En revanche, le mode de gestion prévalant dans les coopératives d'habitation offre un cadre qui formalise l'engagement des individus à participer à des actions communes favorisant le bien-être des membres de la collectivité. En dépit du fait que les deux types de gestion sont caractérisés par des écarts notables concernant certains désavantages sociaux (pauvreté, stabilité résidentielle, niveau de scolarité), on observe tout même qu'une fois qu'ils sont tenus constants, les effets du mode de gestion absorbent ceux de l'efficacité collective. En revanche, on remarque que certains facteurs structureaux - notamment la stabilité résidentielle - exercent une influence sur la régulation des comportements antisociaux et ce, indépendamment du mode de gestion et de l'efficacité collective.

En somme, nos résultats confirment bon nombre d'études empiriques portant sur la désorganisation sociale. En effet, en introduisant le concept de gestion des communautés et en étudiant plus spécifiquement l'effet des modes de gestion dans les logements sociaux, nous mettons en évidence une nouvelle dimension qui permet de mieux comprendre dans quelles conditions les initiatives collectives peuvent produire un effet sur les désordres. Ainsi, le mode de gestion serait en quelque sorte un cadre permettant aux communautés d'organiser et de structurer des stratégies d'action (efficacité collective) ayant pour effet de contrebalancer les impacts négatifs des caractéristiques structurelles et, par extension, de maintenir de faibles niveaux de désordres. La méthodologie employée nous permet de croire que les résultats obtenus peuvent être porteurs d'implications pouvant s'appliquer à l'ensemble des municipalités possédant des programmes de logements sociaux.

Par ailleurs, nous devons rester prudents dans l'interprétation des résultats liés aux niveaux des désordres à l'intérieur et à l'extérieur des logements sociaux. En effet, la présente recherche ne tient pas compte de certains impondérables (le règlement des conflits à l'interne, la peur des représailles, l'absence d'information) principalement attribuables au biais induit par la reportabilité des incidents. En effet, notre variable dépendante se compose essentiellement de données officielles. Une solution à cette contrainte serait l'utilisation d'informations provenant de sondages de victimisation ou de sondages de délinquance auto-révélee, permettant ainsi de valider la véracité des considérations liées aux effets régulateurs associés au type de gestion. De plus, nous devons également demeurer conscients que la mesure de l'efficacité collective se construit uniquement de la perception des individus; il s'agit donc d'un indicateur purement subjectif, dépendant ainsi fortement des normes, des valeurs et des moeurs des personnes interrogées. Bien que, dans les travaux passés, cet indicateur ait démontré sa validité empirique, il serait tout même pertinent d'ajouter une dimension tangible à ce mécanisme social, en ajoutant par exemple des aspects quantifiables à cette mesure.

**Bibliographie:**

- Bellair, P. E. (2000). "Informal Surveillance and Street Crime: a Complex Relationship". *Criminology*: 38 (1): 137-169.
- Biderman, A. D., Johnson, L.A., McIntyre, J., et Weir, A.W. (1967). *Report on a Pilot Study in the District of Columbia on Victimization and Attitudes Toward Law Enforcement*. Washington, D.C: U.S. Government Printing Office.
- Bonnemain, C. (2000). «Les incivilités: usage d'une nouvelle catégorie». In Bailleau, F. et C. Gorgeon (éd.) *Prévention et sécurité: vers un nouvel ordre social*. Paris: Les éditions de la DIV: 55-66.
- Brill, R. (1975). Victimization, fear of crime, and altered behaviour: A profile of four housing projects in Boston. Washington, D. C.
- Bursik, R. J., Jr. (1988). "Social Disorganization and Theories of Crime and Delinquency: Problems and Prospects". *Criminology* 26: 519-552.
- Élie, D. (1994). «Analyse spatiale et criminologie». *Criminologie* 27 (1): 7-22.
- Eklblom, P. (1998). *Getting the best out of crime analysis*. Crime Prevention Unit. Paper 10. Londres: Home office, 3-41.
- Fagan, J., T. Dumanovsky, J. P. Thompson et G. Davies (1998). *Crime in Public Housing: Clarifying Research Issues*. National Institute of Justice Journal. Washington.
- Felson, M. (1998). *Crime and Everyday Life*. Londres: Pine Forge Press.
- Lemieux, F. (2005). *Qu'est-ce qu'une incivilité selon les résidents des logements sociaux de la ville de Montréal*. Rapport présenté à la Commission du droit du Canada, dans le cadre du projet *Qu'est-ce qu'un crime*.
- Messner, S. F. et R. Rosenfeld (1994). *Crime and the American Dream*. Belmont: Wadsworth.
- Morenoff, J. D., R. J. Sampson et S. W. Raudenbush (2001). "Neighborhood Inequality, Collective Efficacy, and the Spatial Dynamics of Urban Violence". *Criminology*, 39, 3, 517-560.
- Ouimet, M. (1994). «Vers les applications pratiques de l'analyse spatiale du crime». *Criminologie* 27 (1): 3-5.
- Rountree, P. W. et B. D. Warner (1999). "Social Ties and Crime: Is the Relationship Gendered?" *Criminology*: 37 (4): 789-813.
- Rouse, W. V. et H. Rubenstein (1978). *Crime in Public Housing: A review of Major Issues and Selected Crime Reduction Strategies*. Washington, DC: Departement of Housing and Urban Development Office of Policy Development and Research.
- Saegert, S. et G. Winkel (1998). "Social Capital and Revitalization of New York's Distressed Inner-City Housing". *Housing Policy Debate* 9 (1): 17-60.

- Saegert, S., G. Winkel et C. Swartz (2002). "Social capital and crime in New York city's low-housing". *Housing Policy Debate* 13 (1): 189-226.
- Sampson, R. J. (1993). "Linking Time and Place: Dynamic Contextualism and the Future of Criminological Inquiry". *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 30 (4): 427-444.
- Sampson, R. J. et W. B. Groves (1989). "Community Structure and Crime: Testing Social-Disorganisation Theory". *American Journal of Sociology*: 94 (4): 774-802.
- Sampson, R.J., S. W. Raudenbush et F. Earls (1998). "Neighborhoods and Violent Crime: A Multilevel Study of Collective Efficacy". *Science*, 277: 918-924.
- Sampson, R.J., S. W. Raudenbush (2001). *Disorder in Urban Neighborhoods: Does it Lead to Crime?* Washington: US Department Of Justice National Institute of Justice.
- Shaw, C. et H. McKay (1942). *Juvenile Delinquency and Urban Areas*. Chicago: University of Chicago Press.
- Sherman, L. (1988). *Neighborhood Safety*. U.S. Department of Justice: National Institute of Justice, Crime File Study Guide, October 1988.
- Skogan, W. (1987). "Fear of Crime and Neighborhood Change". In A. J. Reiss Jr et M. Tonry (éd.), *Communities and Crime*, vol 8. Chicago: The University of Chicago Press.
- Skogan, W. G. (1990). *Disorder and Crime: Crime and the Spiral of Decay in American Neighborhoods*. Toronto: Collier Macmillan Canada.
- Warner, B. D. et G. L. Pierce (1993). "Reexamining Social Disorganization Theory Using Calls to the Police as a Measure of Crime". *Criminology*: 31 (4): 493-517.
- Wilson, J. Q. et G. L. Kelling (1982). *Broken windows*. *The Atlantic Monthly*, 249: 29-38.
- Woolcock M. (2001). "The place of social capital in understanding social and economic outcomes". *Canadian Journal of Policy Research*, 2 (1): 11-17.
- Woolcock, M. et D. Narayan (2000). "Social capital: implications for development theory, research, and policy". *Work Bank Research Observer* 15 (2): 225-250.